

TOUT PART D'UNE IDÉE



2015

RAPPORT ANNUEL

EN BREF

La Banque Nationale du Canada propose des services financiers intégrés à une clientèle de particuliers, de PME et de grandes entreprises. Elle mène ses activités dans trois secteurs d'affaires – Particuliers et Entreprises, Gestion de patrimoine et Marchés financiers – avec un actif de plus de 216 milliards de dollars en date du 31 octobre 2015.

La Banque Nationale, qui compte sur une équipe de près de 20 000 employés, offre une gamme complète de services, notamment des solutions bancaires et d'investissement à l'intention des particuliers et des entreprises, du courtage en valeurs mobilières, de l'assurance ainsi que de la gestion de patrimoine.

La Banque Nationale est la principale institution bancaire au Québec et la partenaire par excellence des PME. Elle est également la sixième grande banque au Canada et compte des succursales dans la plupart des provinces. Sa clientèle aux États-Unis, en Europe et ailleurs dans le monde est servie par l'intermédiaire d'un réseau de bureaux de représentation, de filiales et d'alliances.

Ses titres sont négociés à la Bourse de Toronto. Son siège social est établi à Montréal.

3	Message du président et chef de la direction
6	Message du président du conseil d'administration
7	Membres du conseil d'administration et du bureau de la présidence
8	Architecture de gouvernance
9	Responsabilités clés des comités du conseil
10	Divulgence d'information sur les risques
11	Rapport de gestion
107	États financiers consolidés audités
200	Données relatives aux exercices antérieurs
202	Glossaire des termes financiers
204	Renseignements à l'intention des actionnaires

Banque Nationale en quelques chiffres

19 764

EMPLOYÉS

452

SUCCURSALES

930

GUICHETS
AUTOMATIQUES

2,4

MILLIONS \$
CLIENTS

358

MILLIARDS \$
BIENS SOUS GESTION
ET ADMINISTRATION

216

MILLIARDS \$
ACTIF TOTAL

5 746

MILLIONS \$
REVENU TOTAL

1 619

MILLIONS \$
RÉSULTAT NET

14,6

MILLIARDS \$
CAPITALISATION
BOURSIÈRE

APERÇU FINANCIER

Au 31 octobre ou pour l'exercice terminé le 31 octobre
(en millions de dollars canadiens, sauf pour les données par action)

	2015	2014	Variation %
Résultats d'exploitation			
Revenu total	5 746	5 464	5
Résultat net	1 619	1 538	5
Résultat dilué par action	4,51 \$	4,32 \$	4
Rendement des capitaux propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires	16,9 %	17,9 %	
Excluant les éléments particuliers ⁽¹⁾			
Résultats d'exploitation (en équivalent imposable) ⁽¹⁾			
Revenu total	5 982	5 638	6
Résultat net	1 682	1 593	6
Résultat dilué par action	4,70 \$	4,48 \$	5
Rendement des capitaux propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires	17,6 %	18,5 %	
Ratio d'efficience	58,6 %	58,6 %	
Dividendes déclarés	2,04 \$	1,88 \$	
Actif total	216 090	205 429	5
Ratios réglementaires			
Ratios des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1)	9,9 %	9,2 %	
Ratio de levier	3,7 %		
Ratio de liquidité à court terme (LCR)	131 %		

(1) Consulter la rubrique *Mode de présentation de l'information* à la page 12.

Plus de 100 000 heures de bénévolat ont été effectuées cette année par les employés et les retraités de la Banque Nationale.



SOUTENIR NOS CLIENTS DANS LA RÉALISATION DE LEURS IDÉES

- Des dizaines de milliards autorisés en financement par emprunt à des entreprises canadiennes
- Services bancaires numériques et mobiles de haut niveau
- Nouveaux concepts de succursales misant sur le conseil et la technologie

S'ENGAGER DANS LA COMMUNAUTÉ

- Plus de 25 M\$ versés à la collectivité
- Des centaines d'organismes soutenus au pays
- Une volonté claire d'accroître l'impact de nos investissements sociaux
- Promotion active de l'entrepreneuriat sous toutes ses formes

STIMULER LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- 117 M\$ investis dans nos installations
- 1 G\$ en biens et services achetés
- 2 G\$ en salaires et avantages sociaux

PROMOUVOIR LA DIVERSITÉ

- Soutien actif accordé aux femmes, aux communautés culturelles, à la communauté LGBT et aux personnes vivant avec des limitations
- Représentation féminine à la haute direction et au conseil d'administration parmi les plus grandes de l'industrie

CONTRIBUER À LA PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT

- Carboneutre depuis 2011
- Efficacité énergétique reconnue
- Titulaire de plusieurs certifications LEED^{MD}

Pour en savoir plus :

bnc.ca

MESSAGE DU PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION

La Banque Nationale a maintenu une croissance et de bons résultats financiers dans ses trois secteurs d'affaires en 2015, tout en consolidant sa position concurrentielle et en déployant des initiatives destinées à assurer son succès à long terme.

En 2015, affichant des revenus de près de 6 milliards de dollars, un résultat net de plus de 1,6 milliard de dollars et un rendement des capitaux propres de 17 %, la Banque Nationale conserve son positionnement parmi les grandes banques d'Amérique du Nord et du monde entier.

Trois secteurs en croissance

Le secteur des Particuliers et Entreprises a obtenu une bonne croissance des prêts et des revenus, affichant un résultat net et des revenus en hausse de 6 % et 5 %, respectivement. L'activité hypothécaire est demeurée vigoureuse et nous avons également observé une croissance considérable du nombre d'utilisateurs et du volume de transactions mobiles. De plus, l'ajout de gestionnaires de comptes pour les petites entreprises et les entreprises commerciales a contribué à une hausse des volumes dans ces segments du marché.

Les revenus et le résultat net du secteur de Gestion de patrimoine ont augmenté de 5 %, principalement en raison de la hausse des revenus liés aux services tarifés et du revenu net d'intérêts. Ce segment a continué sur sa lancée, notamment en tirant parti de sa plate-forme d'architecture ouverte pour la conception de produits d'investissement, ainsi que du lancement de nouvelles offres à travers le réseau des conseillers en placement de Financière Banque Nationale à travers le Canada.

Le secteur des Marchés financiers a affiché une croissance de ses activités avec des hausses de 18 % et de 13 % du résultat net et des revenus, respectivement. Ce secteur s'est encore une fois hissé en tête de l'industrie dans les émissions d'obligations gouvernementales et le financement d'infrastructures au Canada. Par ailleurs, ce secteur a agi à titre d'arrangeur principal pour les trois plus grands projets canadiens de partenariat public-privé présentement en cours à Regina, Toronto et Montréal.

Au quatrième trimestre, nous avons annoncé une charge de restructuration liée à l'amélioration de l'efficacité opérationnelle dans l'ensemble de la Banque, ce qui devrait mener à des économies récurrentes avant impôts d'environ 35 millions de dollars. Nous avons également procédé à une émission d'actions afin de renforcer notre ratio de capital et ainsi disposer d'une plus grande marge de manœuvre pour le financement de la croissance, permettant ainsi à la Banque de maintenir sa performance financière à l'aube de 2016.

Composer avec le changement

Au cours des dernières années, nous avons pris les devants et transformé l'organisation pour faire face à trois agents de transformation — la technologie numérique, l'évolution démographique et les changements climatiques. Ces trois facteurs provoquent des changements dans notre industrie et dans l'économie, et la cadence s'accélère alors que la faible croissance perdure au pays comme à l'étranger. Les défis et les occasions se multiplient et nous ne ménageons aucun effort afin de sortir gagnants.

Au cours des dernières années, nous avons pris les devants et transformé l'organisation pour faire face à trois agents de transformation — la technologie numérique, l'évolution démographique et les changements climatiques.

L'adoption rapide des technologies numériques et des communications mobiles entraîne une migration massive d'activités transactionnelles vers des plateformes virtuelles. De plus, cela favorise l'entrée de nouveaux concurrents non traditionnels sur le marché bancaire canadien. Nous exploitons pleinement ces nouvelles technologies pour améliorer la satisfaction de la clientèle en proposant des fonctionnalités avancées à nos clients et à nos employés. Nous réalisons également des gains considérables au plan de l'efficacité opérationnelle en plus de redéfinir la fonction de notre réseau de succursales physiques, qui continue de jouer un rôle déterminant dans l'exécution de notre promesse client.

L'évolution démographique est dans notre mire depuis plusieurs années et nous sommes prêts à y faire face. La Banque capitalise sur les transferts de propriété d'entreprises avec le cycle actuel de départ à la retraite d'une génération d'entrepreneurs — ayant à son palmarès des centaines de transactions réussies au cours des dernières années. Notre stratégie de distribution numérique vise la génération montante des milléniaux technophiles et nous ciblons aussi les nouveaux arrivants au Canada avec des offres adaptées à leurs besoins particuliers. À l'interne, bien que nous traversions une vague de départs à la retraite, nous comptons sur notre réputation bien établie d'employeur de choix et nos programmes de formation et de rémunération adaptés pour recruter et garder en poste le personnel disposant des compétences recherchées.

Le défi des changements climatiques figure maintenant au sommet des priorités mondiales et nous faisons notre part avec la gestion responsable de nos propres installations, y compris la neutralité carbone, l'efficacité énergétique et la certification *LEED^{MD} Canada pour bâtiments existants : exploitation et entretien (BE : E&E) Or* de notre siège social. Nous figurons également dans deux catégories du classement *Bloomberg New Energy Finance (BNEF) Clean Energy & Energy Smart Technology League Tables*. Il s'agit de la liste de référence la plus détaillée qui recense les investisseurs, les organismes de financement de projet, les banques d'investissement et les cabinets d'avocats qui œuvrent activement dans le secteur de l'énergie propre.

MESSAGE DU PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION (suite)

Être à la hauteur de notre promesse client

Alors que nous remodelons notre organisation pour répondre à l'évolution rapide du contexte externe, nous continuons de mettre l'accent sur notre croissance à titre de banque super-régionale. Malgré la nature concurrentielle de nos marchés, nous voyons davantage d'occasions au Québec et partout ailleurs au Canada. Il en va de même pour des revenus plus élevés, tirés d'activités internationales judicieusement choisis. Quatre priorités stimuleront notre croissance.

Alors que nous remodelons notre organisation pour répondre à l'évolution rapide du contexte externe, nous continuons de mettre l'accent sur notre croissance à titre de banque super-régionale.

La première consiste à tenir notre promesse client d'accessibilité, de proactivité et de simplicité. Nous la réalisons en investissant dans de nouvelles technologies et dans la formation des employés, en rationalisant nos processus et en alignant l'ensemble de notre organisation pour qu'elle soit pleinement centrée sur le client. Plusieurs initiatives ont été déployées au cours des deux dernières années pour poursuivre notre stratégie *un client, une banque* — avoir la capacité d'offrir à nos clients les bons produits et les bons services, au bon moment, par le biais du canal ou des canaux de leur choix, à chaque fois d'une manière personnalisée et pertinente.

Croître au Québec et à l'échelle nationale

La seconde priorité concerne la croissance au Québec et à travers le Canada.

Au Québec, la croissance viendra d'une meilleure exécution dans nos trois secteurs d'affaires, du recours optimisé à nos nouvelles fonctionnalités et à nos nouveaux outils ainsi que d'une plus grande mobilisation envers nos clients. Hors Québec, nous mettons en œuvre plusieurs initiatives ciblées destinées à maximiser nos points forts, y compris une plus grande présence dans les prêts commerciaux sur les marchés verticaux spécialisés où nous détenons une expertise reconnue.

Notre unité *Gestion Privée 1859* de gestion de patrimoine est en voie d'établir une assise nationale en aménageant des bureaux dans un nombre limité d'endroits soigneusement choisis afin de répondre aux besoins de clients fortunés de l'Ouest canadien. Les premières succursales ouvriront à Calgary et Vancouver en 2016, d'autres suivront parmi les villes choisies.

Nous prévoyons également aménager des ressources bancaires de détail à proximité des bureaux de FBN Gestion de patrimoine dans d'autres marchés canadiens, suite au lancement réussi de cette stratégie en Colombie-Britannique.

Croître à l'international

L'expansion mesurée et disciplinée de nos activités internationales représente notre troisième priorité.

Les revenus de notre filiale Credigy Ltd. ont connu un taux de croissance annuel composé de 13 % au cours des cinq dernières années. À mesure que de plus grandes banques se départissent d'actifs pour consolider leur capital, nous allons étudier d'autres occasions attrayantes de tirer parti du modèle d'affaires et des compétences spécialisées de Credigy Ltd.

Nous avons investi 200 millions de dollars dans des banques au Cambodge et à l'Île Maurice, ainsi que dans un groupe de banques et d'assurances œuvrant principalement en Afrique de l'Ouest. Ces investissements dans des marchés émergents sous-bancarisés à forte croissance vont nous permettre d'évaluer la possibilité de reproduire notre modèle super-régional avec des partenaires respectés qui apportent compétences et connaissances locales approfondies.

Notre secteur des Marchés financiers développera sa portée internationale en offrant aux clients internationaux des produits et services tels que des produits d'émetteurs canadiens, des billets structurés et des solutions de gestion du risque.

Croître avec nos partenaires et nos alliés

Notre quatrième priorité consiste à continuer de mobiliser nos partenaires et nos alliés afin de s'investir dans des projets novateurs et mutuellement bénéfiques et d'élargir nos canaux de distribution.

Au cours des deux dernières décennies, nous avons bâti une entreprise lucrative en fournissant des services bancaires de marque privée aux clients d'autres institutions financières situées principalement à l'extérieur du Québec. Comme prochaine étape, nous comptons aménager des centres bancaires physiques plus près des canaux de distribution de nos partenaires, consolidant ainsi nos relations et établissant la présence de la Banque Nationale dans de nouveaux marchés. Nous allons également explorer activement les possibilités de partenariat avec des détaillants nationaux afin d'accroître notre présence à l'extérieur du Québec.

Notre filiale NBCN, qui fournit des services de compensation et de post-marché à des tiers, est un partenaire de choix pour les courtiers indépendants de plein exercice à travers le pays, et un important contributeur à la performance de notre secteur de Gestion de patrimoine. Notre objectif pour les années à venir consiste à accroître les revenus de NBCN en forgeant davantage de partenariats avec des conseillers en placement et des gestionnaires de portefeuille au Canada, qui doivent soulever les coûts que représentent les activités d'autocompensation et de conformité par comparaison à nos services efficaces et concurrentiels.

La réalisation de ces quatre priorités combinée à l'augmentation de notre efficacité opérationnelle et à une gestion du risque solide permettra à la Banque Nationale d'être en bonne posture pour continuer à stimuler la croissance et à soutenir sa performance financière.

Appuyer la collectivité

Pour la Banque, notre présence dans la collectivité a toujours dépassé le strict cadre des affaires. Nous reconnaissons notre rôle et notre responsabilité dans l'épanouissement d'une collectivité dynamique et saine — et il est de notoriété publique que nous faisons notre part.

Au fil des années, nous avons appuyé plusieurs causes différentes dans le domaine de la santé, de l'éducation, des arts et de la culture et du bien-être communautaire par le biais de dons et de commandites. Nous allons poursuivre cette tradition d'une manière plus ciblée à l'avenir en mettant l'accent sur la jeunesse, l'éducation et l'entrepreneuriat.

Notre présence dans la collectivité a toujours dépassé le strict cadre des affaires. Nous reconnaissons notre rôle et notre responsabilité dans l'épanouissement d'une collectivité dynamique et saine – et il est de notoriété publique que nous faisons notre part.

Cette année nous aimerions mettre en évidence l'appui de la Banque Nationale au développement social et économique des communautés autochtones à l'échelle du Canada. Nous avons agi comme chef de file pour les deux premières émissions obligataires par l'Administration Financière des Premières Nations, ce qui a permis de mobiliser 140 millions de dollars pour financer des projets d'infrastructures et de développement économique dans les collectivités des Premières Nations partout au Canada. Cette initiative sans précédent a permis aux Premières Nations d'utiliser leurs propres sources de revenus afin d'accéder au financement à long terme à des taux similaires à ceux obtenus par les principales municipalités canadiennes.

À l'investissement de la Banque dans la collectivité s'ajoute la générosité de nos employés. Au fil des générations, ils ont appuyé des organisations locales par leur travail bénévole et leurs dons et aujourd'hui, cet esprit de partage est plus fort que jamais.

Reconnaître nos employés

Des employés mobilisés sont la clé de notre avenir, et notre sélection au palmarès des *Employeurs de choix au Canada* en 2015 pour une 11^e fois témoigne de l'engagement et de la confiance qu'ils manifestent envers l'organisation. Nous les remercions de la confiance qu'ils nous accordent et du dévouement à notre vision commune.

Nos dirigeants et nos employés ont la capacité de réaliser les priorités fixées pour 2016 et ainsi assurer la place de la Banque Nationale parmi les banques les plus performantes au monde.



Louis Vachon
Président et chef de la direction

MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La Banque Nationale a de nouveau obtenu de solides résultats financiers en 2015, malgré une autre année de faible croissance économique au Québec et au Canada. Cette performance est due à la solidité du modèle super-régional de la Banque et de son aptitude à saisir les occasions tout en gérant le risque efficacement. Cela traduit également l'expérience de nos dirigeants et le dévouement de nos employés, des facteurs clés de notre succès.

Une Banque qui maintient le cap

Dans le cadre de son mandat, le conseil d'administration travaille en étroite collaboration avec la direction à revoir les objectifs, la stratégie et les plans opérationnels pour que la Banque soit toujours positionnée de façon à soutenir sa croissance et à générer d'excellents rendements pour les actionnaires. Il fournit des conseils, veille à ce que les risques et les occasions d'affaires soient bien soupesés et s'assure que les impératifs à court terme et les initiatives à long terme soient adéquatement évalués, appuyés et réalisés.

Au cours du dernier exercice, le Conseil a dû se pencher sur divers dossiers, dont les initiatives visant la croissance des revenus provenant de l'extérieur du Canada par l'entremise de structures en place et de nouvelles structures. Le Conseil a fait preuve de diligence avant de donner son aval à la stratégie de la direction, estimant que les activités internationales existantes de la Banque avaient suffisamment évolué pour en étendre leur portée. De plus, les nouveaux investissements consentis au cours des 18 derniers mois dans des régions en développement permettront d'évaluer les perspectives qu'ont à offrir ces marchés croissants sous-bancarisés.

Le Conseil a également suivi de près les occasions et les risques associés à l'adoption rapide par les consommateurs des technologies bancaires numériques et les nouveaux défis concurrentiels dans l'industrie des services financiers. Face à un tel contexte, au cours des derniers mois de l'exercice 2015, la Banque Nationale a dû procéder à une restructuration destinée à améliorer son efficacité et ses processus, et ainsi réaliser des économies récurrentes dès 2016. Malheureusement, cette opération impliquait des pertes d'emplois. Ce fut une décision difficile à prendre pour la direction et pour le Conseil. La Banque a également procédé à une émission d'actions en octobre 2015, une mesure prudente effectuée en temps opportun visant à accroître son ratio de capital, compte tenu de la nécessité d'accélérer les investissements dans la technologie malgré un contexte persistant de faible croissance économique.

L'exercice 2016 s'annonce aussi fertile en défis que 2015, si ce n'est davantage. Avec les bons leaders et un solide plan de relève, des stratégies judicieuses et l'accent sur l'exécution, la Banque va continuer à se forger un avenir empreint de succès.

Un conseil d'administration qui maintient le cap

Une saine gouvernance vient appuyer l'ambition de la Banque Nationale de continuer à générer de meilleurs rendements. À tous les niveaux, dans tous les processus et pour toutes les initiatives, des pratiques de gouvernance exemplaires contribuent à l'obtention des meilleurs résultats possibles, que ce soit dans l'évaluation des risques, la mise en œuvre de nouvelles plateformes technologiques ou encore la négociation de partenariats.

Nous avons la responsabilité de respecter et d'améliorer les processus de gouvernance dans l'ensemble de l'organisation et dans la façon dont nous nous acquittons de nos tâches d'administrateurs. Le Conseil que j'ai le privilège de présider a un objectif clair : être le meilleur possible dans son rôle de supervision et de soutien de la direction pour assurer les meilleurs rendements aux actionnaires.

Le Conseil peut s'appuyer sur une grande diversité de compétences et une très grande majorité d'administrateurs indépendants. Tout en comptant sur la direction pour obtenir un compte rendu régulier des opérations et des présentations sur l'industrie, le Conseil reçoit aussi l'avis d'experts externes concernant des sujets d'intérêt stratégique afin d'avoir des délibérations et des discussions éclairées avec la direction. Dans une perspective d'amélioration continue et par souci de préparer l'avenir, le Conseil garde une liste à jour de candidats qualifiés pour le poste d'administrateur et mène chaque année un exercice rigoureux de planification de la relève.

La Banque Nationale compte sur un des conseils d'administration les plus diversifiés et les plus inclusifs parmi les grandes sociétés publiques canadiennes, avec une représentation féminine s'élevant à 44 %.

Aujourd'hui, la Banque Nationale compte sur un des conseils d'administration les plus diversifiés et les plus inclusifs parmi les grandes sociétés publiques canadiennes, avec une représentation féminine s'élevant à 44 %. De plus, la représentation féminine est similaire au sein de la haute direction de la Banque Nationale. Après le départ à la retraite de deux administrateurs de longue date l'an prochain, le Conseil sera composé de six femmes et de huit hommes. Par ailleurs, un des quatre comités du Conseil, le comité de révision et de gouvernance, est présidé par une femme. La Banque Nationale est à l'avant-garde au plan de la diversité des sexes et notre gouvernance ne s'en porte que mieux.

Remerciements

Lawrence S. Bloomberg, administrateur depuis 1999, et Roseann Runte, qui s'est jointe au Conseil en 2001, ne seront pas candidats à l'élection au poste d'administrateur lors de l'assemblée annuelle des actionnaires de 2016. Au fil des ans, Lawrence S. Bloomberg a contribué aux travaux du Conseil par sa grande expertise dans le domaine des marchés financiers. Roseann Runte a, quant à elle, pu faire bénéficier le Conseil de sa connaissance approfondie du domaine de l'éducation et de son expertise en matière de gouvernance. Nous les remercions de leurs nombreuses années de fidèles et loyaux services. Au cours de l'année, nous avons accueilli Andrée Savoie qui a été élue administratrice pour la première fois et qui met son expertise en entrepreneuriat au service du Conseil.

Avec la fin de l'exercice 2015, nous amorçons une nouvelle année et nous tenons à exprimer notre plus sincère gratitude à tous les employés. La Banque s'engage à figurer parmi les meilleurs employeurs en créant un milieu de travail diversifié et inclusif grâce auquel les gens peuvent s'épanouir et réaliser tout leur potentiel. D'ailleurs, la Banque s'illustre par son classement aux palmarès des *Employeurs de choix au Canada*, des *Meilleurs employeurs du Québec*, des *Employeurs de choix de Montréal* et des *Employeurs les plus soucieux de la diversité au Canada*. La qualité de nos gens représente assurément un avantage sur la concurrence et nous remercions encore une fois les employés pour leurs efforts incessants et leur diligence.



Jean Houde
Président du conseil d'administration

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU BUREAU DE LA PRÉSIDENTE

Membres du conseil d'administration

Jean Houde

Montréal (Québec) Canada
Administrateur de sociétés
Président du conseil d'administration,
Banque Nationale du Canada
Administrateur depuis mars 2011

Lawrence S. Bloomberg

Toronto (Ontario) Canada
Conseiller, Financière Banque Nationale
Administrateur depuis août 1999

Gillian H. Denham

Toronto (Ontario) Canada
Administratrice de sociétés
Administratrice depuis octobre 2010

Louise Laflamme

Rosemère (Québec) Canada
Administratrice de sociétés
Administratrice depuis novembre 2008

Lino A. Saputo j'

Montréal (Québec) Canada
Chef de la direction et
vice-président du conseil d'administration,
Saputo inc.
Administrateur depuis avril 2012

Louis Vachon

Beaconsfield (Québec) Canada
Président et chef de la direction,
Banque Nationale du Canada
Administrateur depuis août 2006

Raymond Bachand

Montréal (Québec) Canada
Conseiller stratégique et
administrateur de sociétés
Administrateur depuis octobre 2014

Pierre Boivin

Montréal (Québec) Canada
Président et chef de la direction,
Claridge inc.
Administrateur depuis avril 2013

Richard Fortin

Boucherville (Québec) Canada
Administrateur de sociétés
Administrateur depuis août 2013

Julie Payette

Montréal (Québec) Canada
Directrice, Centre des sciences de Montréal et
vice-présidente CSM, Société immobilière du Canada
Administratrice depuis avril 2014

Andrée Savoie

Dieppe (Nouveau-Brunswick) Canada
Présidente et directrice générale,
La Construction Acadienne (1991) Ltée
Administratrice depuis avril 2015

Maryse Bertrand

Montréal (Québec) Canada
Administratrice de sociétés
Administratrice depuis avril 2012

André Caillé

Lac-Brome (Québec) Canada
Administrateur de sociétés
Administrateur depuis octobre 2005

Karen Kinsley

Ottawa (Ontario) Canada
Administratrice de sociétés
Administratrice depuis décembre 2014

Roseann Runte

Ottawa (Ontario) Canada
Présidente et vice-chancière,
Carleton University
Administratrice depuis avril 2001

Pierre Thabet

St-Georges (Québec) Canada
Président, Boa-Franc inc.
Administrateur depuis mars 2011

Membres du bureau de la présidente

Louis Vachon

Président et chef de la direction

Diane Giard

Première vice-présidente à la direction,
Particuliers et Entreprises

Karen Leggett

Chef de la direction Marketing et
première vice-présidente à la direction,
Développement corporatif

Ricardo Pascoe

Premier vice-président à la direction,
Marchés financiers

William Bonnell

Premier vice-président à la direction,
Gestion des risques

Brigitte Hébert

Première vice-présidente à la direction,
Opérations

Luc Paiement

Premier vice-président à la direction,
Gestion de patrimoine,
Président du conseil, président et chef de la direction,
Financière Banque Nationale Ltée,
Coprésident du conseil,
Coprésident et cochef de la direction,
Financière Banque Nationale inc.

Dominique Fagnoule

Premier vice-président à la direction,
Technologie de l'information et Bureau des
initiatives stratégiques

Lynn Jeannot

Première vice-présidente à la direction,
Ressources humaines et Affaires corporatives

Ghislain Parent

Chef des finances et
premier vice-président à la direction,
Finances et Trésorerie

ARCHITECTURE DE GOUVERNANCE

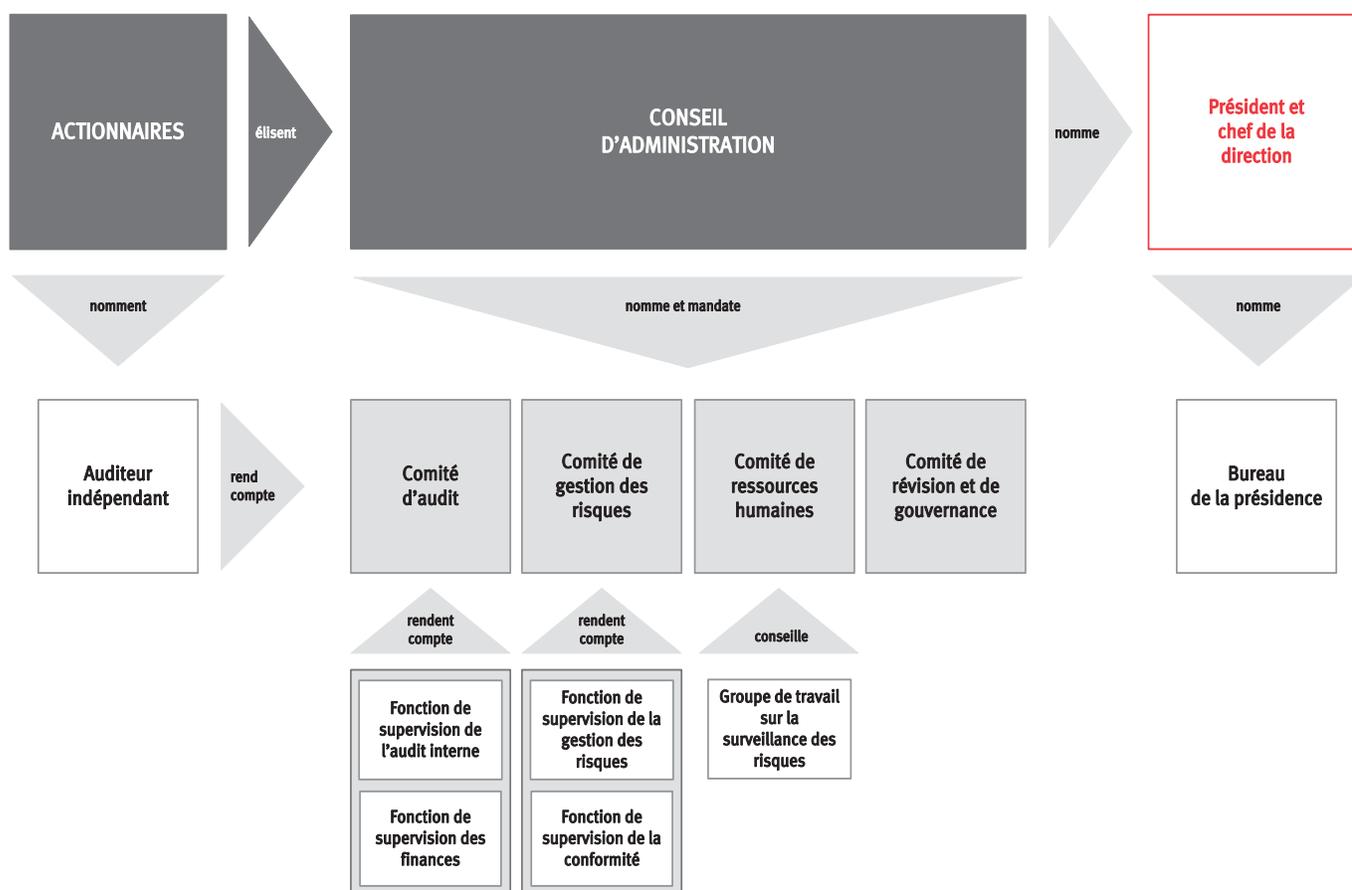
Le conseil d'administration de la Banque (le Conseil) a pour principal devoir d'établir l'orientation de la Banque et d'en surveiller la gestion et les activités, de protéger son actif ainsi que d'en assurer la viabilité, la rentabilité et le développement. Dans le cadre de ses responsabilités, le Conseil revoit et approuve les objectifs, la stratégie et les plans d'affaires visant les principales activités de la Banque en tenant compte, notamment, du contexte d'affaires dans lequel la Banque évolue et des risques auxquels elle est exposée. Le Conseil promeut une culture d'éthique commerciale et d'intégrité au sein de la Banque, il examine les processus qui assurent le respect des lois et règlements auxquels la Banque est assujettie et il examine et approuve les pratiques de la Banque en matière de gouvernance. Il examine et approuve aussi la philosophie de risque global et le cadre d'appétit pour le risque de la Banque. Il reconnaît et comprend les principaux risques auxquels la Banque fait face et il s'assure que les systèmes appropriés soient mis en œuvre afin de permettre une gestion et un contrôle efficaces de ces risques. Par ailleurs, il examine et approuve les états financiers consolidés de la Banque ainsi que le rapport de l'auditeur indépendant et le rapport de gestion afférents. Il veille à ce que soient élaborées et appliquées des politiques de communication et de divulgation de l'information aux actionnaires, aux investisseurs et au public. Le Conseil évalue également la performance de la direction et approuve les politiques et programmes de rémunération globale de la Banque, notamment ceux de la haute direction. Il assure le suivi de la planification de la relève de la direction.

Pour remplir ses fonctions, le Conseil est appuyé par quatre comités permanents : le comité d'audit, le comité de gestion des risques, le comité de ressources humaines et le comité de révision et de gouvernance. Chacun de ces comités est entièrement composé de membres indépendants.

Le Conseil bénéficie également des recommandations des quatre fonctions de supervision, soit l'audit interne, la gestion des risques, la conformité et les finances. Ces dernières soutiennent le Conseil en vérifiant si les contrôles au sein des unités d'affaires sont efficaces et si les activités, les résultats et les expositions aux risques sont déclarés de façon fiable.

Enfin, le Conseil exerce son rôle en s'appuyant sur une architecture de gouvernance qui comprend un ensemble de structures, de politiques et de processus articulés de manière rigoureuse, et qui répond pleinement aux exigences législatives et réglementaires qui régissent la Banque. La majorité des membres du Conseil, dont son président, sont indépendants selon les critères établis par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Le présent Rapport annuel reflète l'architecture de gouvernance en vigueur en date du 31 octobre 2015. Des renseignements additionnels sur l'architecture de gouvernance de la Banque se trouvent dans la circulaire de sollicitation de procurations de la direction relative à l'assemblée annuelle des actionnaires de 2016 qui sera disponible prochainement dans le site Internet de la Banque, à l'adresse bnc.ca, ou celui de SEDAR, à l'adresse sedar.com. Le texte intégral des mandats du Conseil et de ses comités est disponible dans le site Internet de la Banque, à l'adresse bnc.ca.



RESPONSABILITÉS CLÉS DES COMITÉS DU CONSEIL

Comité d'audit

Pierre Boivin (*président*), André Caillé, Richard Fortin, Louise Laflamme, Julie Payette, Andrée Savoie

- Examiner les états financiers, rapports et autres communications financières importantes de la Banque et en recommander l'approbation au Conseil.
- S'assurer que les procédures adéquates sont en place pour superviser la communication de l'information financière au public.
- Revoir, évaluer et approuver les mécanismes appropriés de contrôle interne.
- Recommander la nomination et la rémunération de l'auditeur indépendant, en surveiller les travaux, s'assurer de son indépendance et évaluer périodiquement sa performance et son efficacité. De plus amples détails à ce sujet sont fournis dans la circulaire de sollicitation de procurations de la direction de la Banque.
- Surveiller les travaux des fonctions de supervision des finances et de l'audit interne et s'assurer de leur indépendance et de leur efficacité.
- S'assurer de la mise en œuvre d'une politique et de procédures concernant le signalement d'irrégularités comptables.

Comité de gestion des risques

Richard Fortin (*président*), Raymond Bachand, Maryse Bertrand, Karen Kinsley, Lino A. Saputo j', Pierre Thabet

- Examiner le cadre d'appétit pour le risque de la Banque et en recommander l'approbation au Conseil; surveiller les méthodes de contrôle visant la gestion des principaux risques auxquels la Banque est exposée, soit notamment le risque de crédit, le risque de marché, le risque de liquidité et de financement, le risque opérationnel, le risque de non-conformité à la réglementation, le risque de réputation, le risque stratégique et le risque environnemental.
- Surveiller la gestion du capital, des liquidités et du financement, la simulation de crises et l'évaluation de l'adéquation des fonds propres.
- Approuver les crédits des clients qui dépassent le cadre des pouvoirs délégués à la direction.
- Surveiller les travaux des fonctions de supervision de la gestion des risques et de la conformité et s'assurer de leur indépendance et de leur efficacité.
- Surveiller les procédures de lutte contre le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes.

Comité de ressources humaines

André Caillé (*président*), Pierre Boivin, Gillian H. Denham, Karen Kinsley, Louise Laflamme

- Examiner et approuver les politiques et programmes de rémunération globale de la Banque en tenant compte du cadre de la gestion des risques qui leur est applicable lors de leur élaboration, leur révision et leur mise en application, et en recommander l'approbation au Conseil.
- Fixer et recommander annuellement au Conseil l'approbation des objectifs et des indicateurs clés de performance du président et chef de la direction, et évaluer ses réalisations et sa performance.
- Recommander au Conseil l'approbation de la rémunération du président et chef de la direction, des membres du bureau de la présidence et des responsables des fonctions de supervision.
- Examiner et étudier périodiquement le plan de relève de la direction.

Comité de révision et de gouvernance

Maryse Bertrand (*présidente*), Raymond Bachand, André Caillé, Jean Houde, Roseann Runte

- Veiller à la mise en place et au respect des règles, procédures et politiques de gouvernance.
- Revoir périodiquement la taille et la composition du Conseil et de ses comités, élaborer les critères de sélection des candidats à un poste d'administrateur et planifier la relève des administrateurs.
- Élaborer et réviser les mandats du Conseil, des comités du Conseil, du président du Conseil et des présidents de comités.
- Superviser le processus de gestion et de suivi des opérations avec des parties liées.
- Veiller au respect des normes de conduite des affaires et de comportement éthique régissant les administrateurs, les dirigeants et les employés de la Banque.
- Procéder à l'évaluation de la performance et de l'efficacité du Conseil et de ses membres.

DIVULGATION D'INFORMATION SUR LES RISQUES

Le Conseil de stabilité financière (*Financial Stability Board* ou FSB) a formé un groupe de travail en mai 2012, nommé *Enhanced Disclosure Task Force* (EDTF), ayant comme objectifs de développer des principes pour rehausser la communication de renseignements sur les risques des grandes banques, d'émettre des recommandations pour améliorer la communication de l'information et d'identifier les meilleures pratiques en matière de communication de l'information des grandes institutions financières. Le groupe EDTF a publié un rapport le 29 octobre 2012, intitulé *Enhancing the Risk Disclosures of Banks*, dans lequel 32 recommandations ont été formulées. La Banque continue de mettre tout en œuvre pour s'assurer de respecter globalement ces recommandations et poursuit l'amélioration de sa communication de l'information afin de s'aligner sur les pratiques exemplaires, et ce, de façon continue. La communication de l'information requise par le groupe EDTF se retrouve dans le présent Rapport annuel ou dans le document intitulé « Informations complémentaires sur les fonds propres réglementaires » disponible dans le site Internet de la Banque à l'adresse bnc.ca.

	Rapport annuel	Pages Informations complémentaires sur les fonds propres réglementaires ⁽¹⁾
Général		
1 Localisation de la divulgation concernant les risques	10	
Rapport de gestion	46 à 89, 100 et 104	
États financiers consolidés	Notes 1, 7, 16, 23 et 30	
Informations complémentaires sur les fonds propres réglementaires		4 à 28
2 Terminologie relative aux risques et mesures de risque	55 à 89	
3 Risques principaux et risques émergents	55 et 56	
4 Principaux nouveaux ratios réglementaires	47 à 49, 75, 77 et 82	
Gouvernance et gestion des risques		
5 Structure, processus et principales fonctions de gestion des risques	58 à 61	
6 Culture de gestion des risques	58 et 59	
7 Principaux risques par secteur d'exploitation, gestion des risques et appétit pour le risque	54, 58 et 59	
8 Tests de tension	46, 59, 67 et 75 à 79	
Adéquation des fonds propres et actif pondéré en fonction des risques		
9 Exigences minimales des fonds propres en vertu du Pilier 1	47 à 49	
10 Rapprochement du bilan comptable et du bilan réglementaire		4 à 7
11 Évolution des fonds propres réglementaires	51	
12 Planification en matière de capital	46 à 54	
13 Actif pondéré en fonction des risques par secteur d'exploitation et par type de risque	52 et 54	8
14 Exigences des fonds propres par risque et par méthode de calcul de l'actif pondéré en fonction des risques	52 et 62 à 67	8
15 Risque de crédit lié au portefeuille bancaire	52	8 et 11 à 16
16 Évolution de l'actif pondéré en fonction des risques par type de risque	53	9
17 Évaluation de la performance du modèle de risque de crédit	61, 65 et 73	11 à 17
Liquidité		
18 Gestion de la liquidité et composantes de la réserve de liquidité	77 à 83	
Financement		
19 Sommaire des actifs grevés et non grevés	80 et 81	
20 Échéances contractuelles résiduelles des éléments du bilan et des engagements hors bilan	191 à 194	
21 Stratégie de financement et sources de financement	83 à 85	
Risque de marché		
22 Lien entre les mesures de risque de marché et le bilan	71 et 72	
23 Facteurs de risque de marché	70, 73 à 76, 177 à 179	
24 VaR : hypothèses, limites et processus de validation	73 à 75	
25 Tests de tension, VaR en période de tension et tests de validité rétroactifs	73 à 76	
Risque de crédit		
26 Expositions au risque de crédit	63, 66 et 147 à 150	10 à 24 et 18 à 23 ⁽²⁾
27 Politiques d'identification des prêts douteux	68, 120 et 121	
28 Évolution des prêts douteux et provisions pour pertes sur créances	100, 104 et 147 à 150	20
29 Risque de contrepartie lié aux transactions d'instruments financiers dérivés	68, 69 et 161 à 163	25
30 Mesures d'atténuation du risque de crédit	67 à 69	22 et 24
Autres risques		
31 Autres risques : gouvernance, mesure et gestion	56, 57 et 86 à 89	
32 Événements liés aux risques connus publiquement	86	

(1) Pour le quatrième trimestre terminé le 31 octobre 2015.

(2) Ces pages se retrouvent dans le document intitulé « Informations financières complémentaires pour le quatrième trimestre terminé le 31 octobre 2015 ».

RAPPORT DE GESTION

Daté du 1^{er} décembre 2015

Le Rapport de gestion qui suit présente l'analyse par la direction de la situation financière et des résultats d'exploitation de la Banque Nationale du Canada (la Banque). Cette analyse a été préparée conformément aux exigences prévues au *Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue* des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM). Elle est basée sur les états financiers consolidés audités pour l'exercice terminé le 31 octobre 2015 (les états financiers consolidés) préparés selon les Normes internationales d'information financière (IFRS) telles que publiées par l'*International Accounting Standards Board* (IASB). Ce Rapport de gestion doit être lu en parallèle avec les états financiers consolidés et les notes y afférant pour l'exercice terminé le 31 octobre 2015. Les symboles M\$ et G\$ désignent respectivement les millions et les milliards de dollars canadiens. On peut obtenir de l'information additionnelle sur la Banque, y compris la notice annuelle, dans le site Internet de la Banque, à l'adresse bnc.ca, ou celui de SEDAR, à l'adresse sedar.com.

Mode de présentation de l'information	12	Information financière trimestrielle	38
Communication de l'information financière	14	Analyse du bilan consolidé	39
Vue d'ensemble	15	Titrisation et arrangements hors bilan	43
Analyse financière	20	Informations financières supplémentaires	45
Analyse sectorielle		Gestion du capital	46
Particuliers et Entreprises	22	Gestion des risques	55
Gestion de patrimoine	26	Principales estimations comptables	90
Marchés financiers	31	Modifications de méthodes comptables	94
Autres	36	Données financières supplémentaires	96

Mise en garde à propos des déclarations prospectives

À l'occasion, la Banque fait des déclarations prospectives écrites et verbales, notamment celles contenues dans les sections « Perspectives pour la Banque Nationale » et « Principales tendances économiques » du présent Rapport annuel, ainsi que dans d'autres documents déposés auprès des organismes de réglementation canadiens et d'autres communications, et ce, aux fins de décrire le contexte économique dans lequel la Banque évoluera au cours de l'exercice 2016 et les objectifs qu'elle souhaite atteindre au cours de cette période. Ces déclarations prospectives sont faites conformément aux lois sur les valeurs mobilières en vigueur au Canada et aux États-Unis. Elles comprennent, entre autres, des déclarations à l'égard de l'économie – notamment les économies canadienne et américaine –, de l'évolution des marchés, des observations concernant les objectifs de la Banque et ses stratégies pour les atteindre, du rendement financier prévu de la Banque et de certains risques auxquels la Banque est confrontée. Ces déclarations prospectives sont habituellement marquées par l'usage de verbes au futur et au conditionnel ou par l'emploi d'expressions comme « prévoir », « croire », « estimer », « projeter », « s'attendre à », « avoir l'intention de » et autres termes ou expressions similaires.

En raison de leur nature même, ces déclarations prospectives supposent l'élaboration d'hypothèses et elles comportent donc nécessairement des risques et des incertitudes d'ordre général et spécifique. Les hypothèses qui ont trait à la performance des économies du Canada et des États-Unis en 2016 et à leurs effets sur les activités de la Banque figurent parmi les principaux facteurs pris en considération au moment de déterminer les priorités et les objectifs stratégiques et de fixer les objectifs financiers, notamment en ce qui a trait à la provision pour pertes sur créances. Au moment d'établir les prévisions concernant la croissance économique en général et dans le secteur des services financiers en particulier, la Banque s'appuie surtout sur les données économiques historiques fournies par les gouvernements du Canada et des États-Unis et leurs organismes.

Il est fort possible que les projections expresses ou implicites contenues dans ces déclarations prospectives ne se réalisent pas ou se révèlent inexactes. La Banque recommande aux lecteurs de ne pas se fier indûment à ces déclarations, étant donné que divers facteurs, dont plusieurs sont indépendants de la volonté de la Banque, pourraient faire en sorte que les résultats, les conditions, les mesures ou les événements futurs varient sensiblement des objectifs, attentes, estimations ou intentions figurant dans ces déclarations prospectives. Ces facteurs incluent notamment le risque de crédit, le risque de marché, le risque de liquidité et de financement, le risque opérationnel, le risque de non-conformité à la réglementation, le risque de réputation, le risque stratégique et le risque environnemental, lesquels sont décrits plus amplement dans la section « Gestion des risques » débutant à la page 55 du présent Rapport annuel, et plus précisément la conjoncture économique générale et les conditions du marché financier au Canada, aux États-Unis et dans certains autres pays où la Banque exerce ses activités, y compris la modification à la réglementation touchant les activités de la Banque et affectant les fonds propres et les liquidités, les modifications apportées aux conventions et méthodes comptables que la Banque utilise à des fins de présentation de sa situation financière, y compris les incertitudes liées aux hypothèses et aux principales estimations comptables, les lois fiscales en vigueur dans les pays où la Banque est présente, principalement le Canada et les États-Unis (y compris la loi intitulée *Foreign Account Tax Compliance Act* (FATCA) aux États-Unis), les modifications aux lignes directrices sur les fonds propres et la liquidité ainsi que les instructions relatives à leur présentation et leur interprétation, les changements aux cotes de crédit attribuées à la Banque, et les perturbations potentielles à l'égard des systèmes de technologie de l'information de la Banque, y compris l'évolution des risques liés aux cyberattaques.

La liste des facteurs de risques susmentionnés n'est pas exhaustive. Des renseignements supplémentaires sur ces facteurs sont fournis dans la section « Gestion des risques » du présent Rapport annuel. Les investisseurs et autres personnes qui se fondent sur les déclarations prospectives de la Banque doivent considérer soigneusement les facteurs susmentionnés ainsi que les incertitudes et les risques qu'ils comportent. À moins que la loi ne l'exige, la Banque ne prévoit pas mettre à jour quelque déclaration prospective que ce soit, verbale ou écrite, qu'elle peut faire ou qui peut être faite en son nom de temps à autres.

L'information prospective contenue dans le présent document est destinée à l'interprétation des renseignements contenus dans ce document et pourrait ne pas convenir à d'autres fins.

MODE DE PRÉSENTATION DE L'INFORMATION

La Banque utilise certaines mesures non conformes aux IFRS pour évaluer les résultats. De plus, la Banque a ajusté certains éléments particuliers afin de rendre comparables les données des exercices 2015 et 2014. Ces ajustements sont présentés dans le tableau ci-après.

Rapprochement des mesures non conformes aux IFRS

Conciliation des résultats publiés par rapport aux résultats présentés dans les sections du Rapport de gestion.

Exercice terminé le 31 octobre

(en millions de dollars canadiens)

					2015	2014
	Particuliers et Entreprises	Gestion de patrimoine	Marchés financiers	Autres		
Revenu net d'intérêts	1 786	323	687	(153)	2 643	2 544
Équivalent imposable ⁽¹⁾	–	–	309	2	311	219
Coût de financement lié à la détention des billets restructurés ⁽²⁾	–	–	–	20	20	18
Revenu net d'intérêts en équivalent imposable et excluant les éléments particuliers	1 786	323	996	(131)	2 974	2 781
Revenus autres que d'intérêts	1 030	1 095	706	272	3 103	2 920
Revenus liés à la détention des billets restructurés ⁽²⁾	–	–	–	(90)	(90)	(92)
Revenus relatifs aux acquisitions ⁽³⁾	–	7	–	4	11	16
Gain sur cession d'actions de Fiera Capital ⁽⁴⁾	–	(34)	–	–	(34)	–
Quote-part de la réduction de valeur de l'actif d'impôt exigible d'une entreprise associée ⁽⁵⁾	–	–	18	–	18	–
Ajustement de valeur lié au financement ⁽⁶⁾	–	–	–	–	–	13
Revenus autres que d'intérêts excluant les éléments particuliers	1 030	1 068	724	186	3 008	2 857
Revenu total en équivalent imposable et excluant les éléments particuliers	2 816	1 391	1 720	55	5 982	5 638
Frais autres que d'intérêts	1 647	978	746	294	3 665	3 423
Charge de restructuration ⁽⁷⁾	(48)	(3)	(7)	(28)	(86)	–
Charges relatives aux acquisitions ⁽⁸⁾	–	(23)	–	–	(23)	(44)
Frais de souscription sur cession d'actions de Fiera Capital ⁽⁴⁾	–	(5)	–	–	(5)	–
Pertes de valeur d'immobilisations incorporelles ⁽⁹⁾	–	–	–	(46)	(46)	(62)
Provisions pour litiges ⁽¹⁰⁾	–	–	–	–	–	(14)
Frais autres que d'intérêts excluant les éléments particuliers	1 599	947	739	220	3 505	3 303
Contribution en équivalent imposable et excluant les éléments particuliers	1 217	444	981	(165)	2 477	2 335
Dotations aux pertes sur créances	225	3	–	–	228	208
Résultat avant charge d'impôts en équivalent imposable et excluant les éléments particuliers	992	441	981	(165)	2 249	2 127
Charge d'impôts	254	111	(50)	(81)	234	295
Équivalent imposable ⁽¹⁾	–	–	309	2	311	219
Charge d'impôts liée aux éléments relatifs à la détention des billets restructurés ⁽²⁾	–	–	–	(20)	(20)	(20)
Charge d'impôts liée aux éléments relatifs aux acquisitions ⁽³⁾⁽⁸⁾	–	6	–	1	7	15
Charge d'impôts liée à la cession d'actions de Fiera Capital ⁽⁴⁾	–	(4)	–	–	(4)	–
Charge d'impôts liée à la réduction de valeur de l'actif d'impôt exigible d'une entreprise associée ⁽⁵⁾	–	–	2	–	2	–
Charge d'impôts liée à l'ajustement de valeur lié au financement ⁽⁶⁾	–	–	–	–	–	4
Charge d'impôts liée à la charge de restructuration ⁽⁷⁾	13	1	2	8	24	–
Charge d'impôts liée aux pertes de valeur d'immobilisations incorporelles ⁽⁹⁾	–	–	–	13	13	17
Charge d'impôts liée aux provisions pour litiges ⁽¹⁰⁾	–	–	–	–	–	4
Charge d'impôts en équivalent imposable et excluant les éléments particuliers	267	114	263	(77)	567	534
Résultat net excluant les éléments particuliers	725	327	718	(88)	1 682	1 593
Éléments particuliers après impôts	(35)	(1)	(21)	(6)	(63)	(55)
Résultat net	690	326	697	(94)	1 619	1 538
Participations ne donnant pas le contrôle	–	–	13	57	70	69
Résultat net attribuable aux actionnaires de la Banque	690	326	684	(151)	1 549	1 469

(1) La Banque utilise l'équivalent imposable comme méthode de calcul du revenu net d'intérêts et de la charge d'impôts. Cette méthode consiste à ajuster certains revenus exempts d'impôts (notamment les dividendes) en les majorant de l'impôt qui aurait autrement été exigible. Un montant équivalent est ajouté à la charge d'impôts. Cet ajustement est nécessaire pour comparer le rendement des différents éléments de l'actif sans égard à leur traitement fiscal.

(2) Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2015, un coût de financement de 20 M\$ (16 M\$ déduction faite des impôts) a été enregistré relativement à la détention des billets restructurés. De plus, des revenus de 53 M\$ (39 M\$ déduction faite des impôts) ont été enregistrés en raison de remboursements de capital et de l'appréciation de la juste valeur des billets et un gain de 37 M\$ (27 M\$ déduction faite des impôts) a été enregistré suite à la cession des billets restructurés des conduits VAC III. Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2014, un coût de financement de 18 M\$ (13 M\$ déduction faite des impôts) avait été enregistré relativement à la détention des billets restructurés et des revenus de 92 M\$ (67 M\$ déduction faite des impôts) avaient été enregistrés en raison de l'appréciation de la juste valeur des billets.

- (3) Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2015, la quote-part de la Banque des charges d'intégration engagées par Corporation Fiera Capital (Fiera Capital) de 7 M\$ (6 M\$ déduction faite des impôts) et la quote-part de la Banque des charges d'intégration, des pertes de valeur et de l'amortissement des immobilisations incorporelles en lien avec la participation de la Banque dans Groupe TMX limitée (TMX) de 4 M\$ (3 M\$ déduction faite des impôts) ont été enregistrées. Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2014, le total de ces charges se chiffrent à 16 M\$ (13 M\$ déduction faite des impôts).
- (4) Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2015, un gain sur cession d'actions, net des frais de souscription, de 29 M\$ (25 M\$ déduction faite des impôts) a été enregistré suite à la disposition d'actions de Fiera Capital par l'intermédiaire d'une des filiales de la Banque. À la date de transaction, le pourcentage de participation de la Banque dans Fiera Capital s'établit à 22 %.
- (5) Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2015, une perte de 18 M\$ (16 M\$ déduction faite des impôts) a été enregistrée suite à la réduction de la valeur de l'actif d'impôt exigible d'une entreprise associée.
- (6) Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2014, des charges de 13 M\$ (9 M\$ déduction faite des impôts) avaient été enregistrées afin de refléter l'ajustement de valeur lié au financement (*Funding Valuation Adjustment* ou FVA).
- (7) Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2015, la Banque a enregistré une charge de restructuration de 86 M\$ (62 M\$ déduction faite des impôts). Cette charge se compose d'indemnités de départ, d'honoraires professionnels, de contrats déficitaires et de radiations d'immobilisations corporelles (2014 : néant).
- (8) Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2015, des charges de 23 M\$ (18 M\$ déduction faite des impôts) ont été enregistrées relativement aux acquisitions du secteur de Gestion de patrimoine (2014 : 44 M\$, 32 M\$ déduction faite des impôts). Pour l'exercice 2015, ces charges se composent majoritairement de bonis de rétention et pour l'exercice 2014, ces charges se composaient majoritairement de charges d'intégration de Services institutionnels TD Waterhouse (TDWIS) ainsi que de bonis de rétention et de charges d'acquisitions de Wellington West Holdings Inc. et de la division des services-conseils en placement de plein exercice de Valeurs mobilières HSBC (Canada) Inc.
- (9) Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2015, des pertes de valeur d'immobilisations incorporelles de 46 M\$ (33 M\$ déduction faite des impôts) relativement à des développements technologiques ont été enregistrées (2014 : 62 M\$, 45 M\$ déduction faite des impôts).
- (10) Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2014, des provisions pour litiges de 14 M\$ avaient été enregistrées (10 M\$ déduction faite des impôts).

Les organismes de réglementation du commerce des valeurs mobilières exigent que les entreprises préviennent les lecteurs que le résultat net et les autres mesures ajustées en fonction de critères autres que les IFRS n'ont pas une signification standard selon les IFRS et qu'ils sont difficilement comparables avec des mesures similaires utilisées par d'autres entreprises.

Les états financiers consolidés de la Banque sont préparés selon les IFRS, telles que publiées par l'IASB. La Banque utilise également des mesures financières non conformes aux IFRS pour évaluer les résultats et mesurer la performance globale de la Banque. Le fait de recourir à un tel mode de présentation de l'information donne aux lecteurs une meilleure compréhension de la façon dont la direction analyse les résultats, en plus de leur permettre d'apprécier l'incidence d'éléments particuliers sur les résultats des périodes visées et de mieux évaluer les résultats en ne tenant pas compte de ces éléments s'ils considèrent que ceux-ci ne reflètent pas les résultats continus.

À l'instar de plusieurs autres institutions, la Banque utilise l'équivalent imposable comme méthode de calcul du revenu net d'intérêts et de la charge d'impôts. Cette méthode consiste à ajuster certains revenus exempts d'impôts (notamment les dividendes) en les majorant de l'impôt qui aurait autrement été exigible. Un montant équivalent est ajouté à la charge d'impôts. Cet ajustement est nécessaire pour comparer le rendement des différents éléments de l'actif sans égard à leur traitement fiscal.

COMMUNICATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Contrôles et procédures de communication de l'information

La préparation des informations importantes de la Banque s'est appuyée sur des contrôles et des procédures de communication de l'information (CPCI) mis en place par le président et chef de la direction (le chef de la direction) et par le chef des finances et premier vice-président à la direction, Finances et Trésorerie (le chef des finances). Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2015, la conception et le fonctionnement de ces contrôles et procédures ont fait l'objet d'une évaluation visant à en établir l'efficacité, conformément au *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs* (le Règlement 52-109) des ACVM.

Au 31 octobre 2015, le chef de la direction et le chef des finances confirment l'efficacité des CPCI. Ces contrôles sont conçus pour fournir l'assurance raisonnable que l'information présentée dans les documents annuels, les documents intermédiaires ou d'autres rapports déposés ou transmis en vertu de la législation en valeurs mobilières est enregistrée, traitée, condensée et présentée dans les délais prescrits par cette législation. Ces contrôles et procédures sont également conçus pour garantir que cette information est rassemblée puis communiquée à la direction de la Banque, y compris ses dirigeants signataires, selon ce qui convient pour prendre des décisions en temps opportun en matière de communication de l'information.

Le présent Rapport annuel a été révisé par le comité de divulgation, le comité d'audit ainsi que par le conseil d'administration de la Banque (le Conseil), qui l'ont approuvé avant sa publication.

Contrôles internes à l'égard de l'information financière

Les contrôles internes à l'égard de l'information financière (CIIF) sont conçus pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière présentée est fiable et que les états financiers consolidés ont été établis en conformité avec les IFRS telles que publiées par l'IASB. En raison de leurs limites intrinsèques, les CIIF ne peuvent éviter ou déceler toutes les inexactitudes en temps opportun.

Le chef de la direction et le chef des finances ont supervisé les travaux d'évaluation de la conception et du fonctionnement des CIIF de la Banque, conformément au Règlement 52-109. L'évaluation de ces contrôles a été effectuée selon le cadre de contrôle du *Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission* (COSO — 2013) pour les contrôles financiers et selon le cadre de contrôle *Control Objectives for Information and Related Technologies* (COBIT) pour les contrôles généraux des technologies de l'information.

En se fondant sur les résultats des travaux d'évaluation effectués, le chef de la direction et le chef des finances ont conclu qu'au 31 octobre 2015 il n'y a pas de faiblesses importantes, les CIIF sont efficaces et ils fournissent une assurance raisonnable que l'information financière présentée est fiable et que les états financiers consolidés de la Banque ont été préparés conformément aux IFRS.

Changements apportés aux contrôles internes à l'égard de l'information financière

Le chef de la direction et le chef des finances ont également procédé à des travaux qui leur ont permis de conclure qu'au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2015, les CIIF n'ont subi aucun changement qui a eu, ou dont on pourrait raisonnablement penser qu'il aurait, une incidence importante sur leur conception et leur fonctionnement.

Comité de divulgation

Le comité de divulgation assiste le chef de la direction ainsi que le chef des finances, en veillant à la mise en place et au bon fonctionnement des procédés et contrôles de communication de l'information et des procédés de contrôle interne pour la communication de l'information. C'est ainsi qu'il peut vérifier que la Banque respecte les obligations de communication prévues dans la réglementation en vigueur et que le chef de la direction et le chef des finances produisent les attestations requises.

VUE D'ENSEMBLE

Faits saillants

Au 31 octobre ou pour l'exercice terminé le 31 octobre

(en millions de dollars canadiens, sauf pour les données par action)

	2015	2014	2013 ⁽¹⁾	2015-14 Variation %
Résultats d'exploitation				
Revenu total	5 746	5 464	5 151	5
Résultat net	1 619	1 538	1 512	5
Résultat net attribuable aux actionnaires de la Banque	1 549	1 469	1 449	5
Rendement des capitaux propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires	16,9 %	17,9 %	20,1 %	
Ratio de versement des dividendes ⁽²⁾	45 %	43 %	39 %	
Résultat par action				
de base	4,56 \$	4,36 \$	4,34 \$	5
dilué	4,51	4,32	4,31	4
Excluant les éléments particuliers⁽³⁾				
Résultats d'exploitation				
<i>(en équivalent imposable)⁽³⁾</i>				
Revenu total	5 982	5 638	5 230	6
Résultat net	1 682	1 593	1 423	6
Résultat net attribuable aux actionnaires de la Banque	1 612	1 524	1 360	6
Rendement des capitaux propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires	17,6 %	18,5 %	18,9 %	
Ratio de versement des dividendes ⁽²⁾	43 %	42 %	42 %	
Ratio d'efficience	58,6 %	58,6 %	60,2 %	
Résultat par action				
de base	4,75 \$	4,53 \$	4,07 \$	5
dilué	4,70	4,48	4,04	5
Informations sur les actions ordinaires				
Dividendes déclarés	2,04 \$	1,88 \$	1,70 \$	
Valeur comptable	28,26	25,76	22,97	
Cours de l'action				
haut	55,06	53,88	45,24	
bas	40,75	41,60	36,18	
clôture	43,31	52,68	45,24	
Nombre d'actions ordinaires <i>(en milliers)</i>	337 236	329 297	325 983	
Capitalisation boursière	14 606	17 347	14 747	
Bilan et hors-bilan				
Actif total	216 090	205 429	188 219	5
Prêts et acceptations	115 238	106 169	97 338	9
Prêts douteux, déduction faite des provisions totales	(112)	(118)	(183)	
en % des prêts et acceptations moyens	(0,1) %	(0,1) %	(0,2) %	
Dépôts	128 830	119 883	102 111	7
Capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires	9 531	8 484	7 487	12
Actifs sous administration et sous gestion	358 139	345 332	263 868	4
Couverture par les résultats	10,49	8,98	8,72	
Couverture de l'actif	6,78	5,24	3,76	
Ratios réglementaires selon Bâle III				
Ratios des fonds propres ⁽⁴⁾				
de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1)	9,9 %	9,2 %	8,7 %	
catégorie 1 ⁽⁵⁾	12,5 %	12,3 %	11,4 %	
total ⁽⁵⁾⁽⁶⁾	14,0 %	15,1 %	15,0 %	
Ratio de levier ⁽⁴⁾	3,7 %	s.o.	s.o.	
Ratio de liquidité à court terme (LCR)	131 %	s.o.	s.o.	
Autres renseignements				
Nombre d'employés	19 764	19 955	19 691	(1)
Nombre de succursales au Canada	452	452	453	–
Nombre de guichets automatiques	930	935	937	(1)

s.o. Sans objet

(1) Certains montants ont été ajustés pour refléter les modifications de normes comptables en 2014 et tenir compte du dividende en actions payé en 2014.

(2) Quatre derniers trimestres.

(3) Consulter la rubrique *Mode de présentation de l'information* à la page 12.

(4) Les ratios sont calculés selon la méthode « tout compris ».

(5) Les ratios au 31 octobre 2015 tiennent compte du rachat d'actions privilégiées série 20 effectué le 15 novembre 2015 et les ratios au 31 octobre 2014 tiennent compte du rachat d'actions privilégiées série 16 effectué le 15 novembre 2014.

(6) Le ratio au 31 octobre 2015 tient compte du remboursement des billets à moyen terme d'une valeur de 500 M\$ effectué le 2 novembre 2015.

La Banque en bref

La Banque est un groupe intégré qui propose des services financiers complets à une clientèle de particuliers, de PME et de grandes entreprises dans son marché national, ainsi que des services spécialisés à l'échelle internationale. Elle offre toute la gamme des services bancaires, y compris tous les services d'une banque d'investissement à l'intention des grandes sociétés. Elle mène ses activités dans les marchés internationaux des capitaux et, par l'entremise de ses filiales, dans ceux du courtage de valeurs mobilières, de l'assurance et de la gestion de patrimoine.

La Banque est la principale institution bancaire au Québec et le partenaire par excellence des PME. Elle est également la sixième grande banque au Canada et compte des succursales dans la plupart des provinces. Sa clientèle aux États-Unis, en Europe et ailleurs dans le monde est servie par l'intermédiaire d'un réseau de bureaux de représentation, de filiales et d'alliances. Ses titres sont négociés à la Bourse de Toronto. Son siège social est établi à Montréal.

Objectifs et résultats 2015

La Banque a enregistré un résultat net de 1 619 M\$ pour l'exercice 2015, en comparaison de 1 538 M\$ pour l'exercice 2014. Le résultat dilué par action atteint 4,51 \$, contre 4,32 \$ à l'exercice 2014. Par ailleurs, le rendement des capitaux propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires (RCP) s'établit à 16,9 % pour l'exercice 2015, comparativement à 17,9 % en 2014. En excluant les éléments particuliers ⁽¹⁾ de 2015 et de 2014, le résultat net de la Banque a progressé de 6 % pour s'établir à 1 682 M\$ et le résultat dilué par action est de 4,70 \$ comparativement à 4,48 \$, une augmentation de 5 %. Par ailleurs, le RCP de 17,6 % en 2015 se compare à 18,5 % en 2014.

Objectifs à moyen terme et résultats 2015

	Objectifs à moyen terme	Résultats
Croissance du résultat dilué par action ⁽¹⁾	5 – 10 %	5 %
Rendement des capitaux propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires ⁽¹⁾	15 – 20 %	17,6 %
Ratio de versement des dividendes ⁽¹⁾	40 – 50 %	43 %
Ratio des fonds propres CET1	> 9,5 %	9,9 %
Ratio de levier	> 3,5 %	3,7 %

(1) Excluant les éléments particuliers. Consulter la rubrique *Mode de présentation de l'information* à la page 12.

Lorsque la Banque établit ses objectifs à moyen terme, elle ne tient pas compte des éléments particuliers qui, de par leur nature, ne sont pas prévisibles ou récurrents. La direction examine le rendement de la Banque par rapport à ses objectifs en excluant les éléments particuliers. En 2015, la Banque a enregistré des résultats conformes aux objectifs à moyen terme en ce qui a trait à la croissance du résultat net et du résultat dilué par action. Elle a également atteint la cible de ratio de versement des dividendes et de rendement des capitaux propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires. Quant à ses objectifs relatifs au ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1) et au ratio de levier selon Bâle III, la Banque les a atteints.

(1) Consulter la rubrique *Mode de présentation de l'information* à la page 12.

Dividendes

Pour l'exercice 2015, la Banque a déclaré 672 M\$ sous forme de dividendes aux détenteurs d'actions ordinaires, ce qui représente 43 % du résultat net attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires, en excluant les éléments particuliers.

Dividende annuel ⁽¹⁾

2015	2,04 \$
2014	1,88 \$
2013	1,70 \$
2012	1,54 \$
2011	1,37 \$

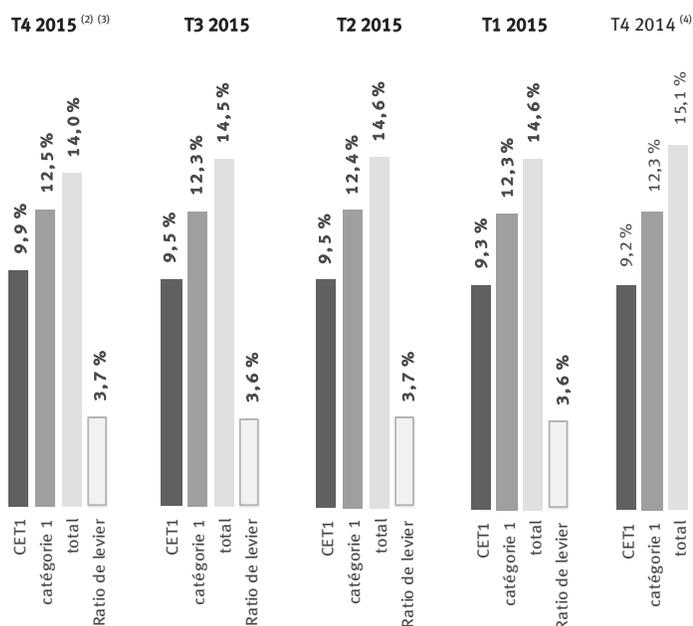
(1) Les données ont été ajustées pour tenir compte du dividende en actions payé en 2014.

Ratios réglementaires

Le ratio des fonds propres CET1, le ratio des fonds propres de catégorie 1 et le ratio du total des fonds propres s'établissent, respectivement, à 9,9 %, à 12,5 % et à 14,0 % au 31 octobre 2015, soit au-delà des exigences réglementaires, comparativement à des ratios de 9,2 %, de 12,3 % et de 15,1 %, respectivement, à l'exercice précédent. L'augmentation du ratio des fonds propres CET1 est essentiellement attribuable au résultat net, déduction faite des dividendes, ainsi qu'à l'émission d'actions ordinaires pour un produit brut de 300 M\$, partiellement atténuée par l'augmentation de l'actif pondéré en fonction des risques. L'augmentation du ratio des fonds propres de catégorie 1 découle essentiellement des facteurs mentionnés précédemment et du rachat d'actions privilégiées série 20, effectué le 15 novembre 2015. De plus, la diminution du ratio du total des fonds propres découle principalement des remboursements de billets à moyen terme d'une valeur totale de 850 M\$. Enfin, le ratio de levier en date du 31 octobre 2015 s'établit à 3,7 %. Ce ratio n'était pas en vigueur le 31 octobre 2014.

La Banque veille à ce que ses niveaux de fonds propres excèdent en tout temps les limites minimales réglementaires relatives aux ratios « tout compris » du Bureau du surintendant des institutions financières (Canada) (BSIF). Une structure solide de capital permet à la Banque de couvrir les risques inhérents de ses activités, de soutenir ses secteurs d'exploitation et de protéger sa clientèle.

Évolution des ratios réglementaires selon Bâle III ⁽¹⁾



- (1) Les ratios sont calculés selon la méthode « tout compris ».
- (2) Le ratio des fonds propres de catégorie 1 et le ratio du total des fonds propres tiennent compte du rachat d'actions privilégiées série 20 effectué le 15 novembre 2015.
- (3) Le ratio du total des fonds propres tient compte du remboursement des billets à moyen terme d'une valeur de 500 M\$ effectué le 2 novembre 2015.
- (4) Le ratio des fonds propres de catégorie 1 et le ratio du total des fonds propres tiennent compte du rachat d'actions privilégiées série 16 effectué le 15 novembre 2014.

Un portefeuille de prêts de qualité

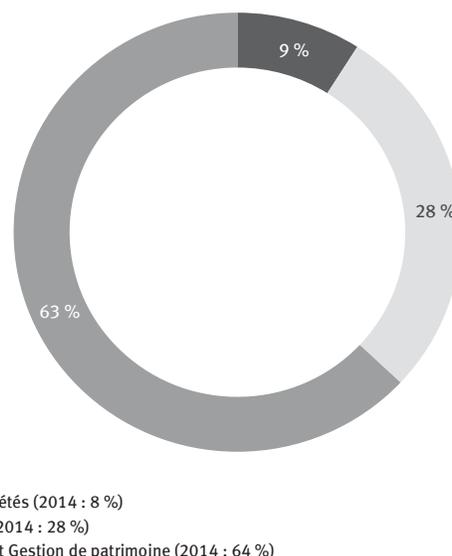
Les dotations aux pertes sur créances sont en hausse de 20 M\$ pour l'exercice 2015 par rapport à 2014. Cette variation s'explique principalement par la hausse de 13 M\$ des dotations aux pertes sur créances pour les prêts aux entreprises qui se sont établis à 63 M\$ pour l'exercice 2015. Les dotations aux pertes sur créances pour les prêts aux particuliers ont également augmenté de 7 M\$, principalement pour les prêts à la consommation. Globalement, la Banque affiche une bonne qualité du crédit. Les dotations aux pertes sur créances de l'exercice 2015 ont représenté 0,21 % des prêts et acceptations moyens, niveau inchangé par rapport à l'exercice précédent et qui demeure relativement faible. Par ailleurs, les prêts douteux, déduction faite des provisions totales, sont en hausse de 6 M\$ par rapport à l'année précédente en raison d'une hausse du nombre de prêts douteux liés aux portefeuilles de prêts aux particuliers ainsi qu'aux prêts du secteur de Gestion de patrimoine.

Profil de risque

(en millions de dollars canadiens)	2015	2014
Dotations aux pertes sur créances	228	208
Dotations aux pertes sur créances en % des prêts et acceptations moyens	0,21 %	0,21 %
Prêts douteux nets	254	248
Prêts douteux bruts en % de l'avoir tangible	5,9 %	7,1 %
Provisions individuelles et collectives en % des prêts douteux	44,4 %	49,0 %
Provision collective sur prêts non douteux	366	366
Prêts douteux, déduction faite des provisions totales	(112)	(118)

Répartition du portefeuille de prêts et acceptations ⁽¹⁾

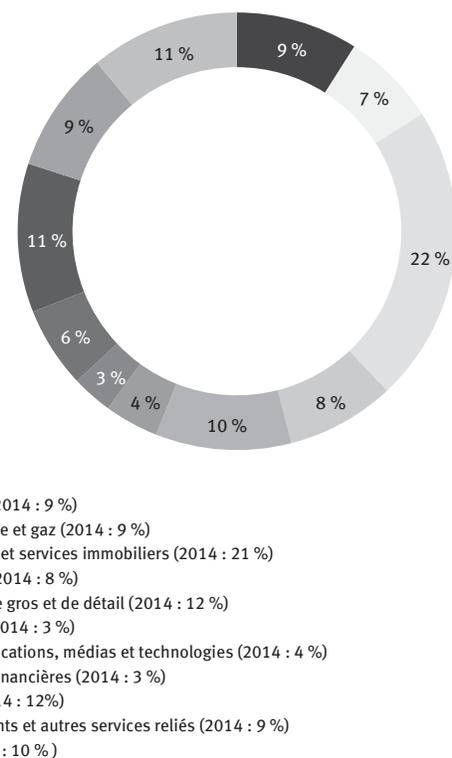
Au 31 octobre 2015



- (1) Excluant les prêts et acceptations de la rubrique *Autres*.

Prêts et acceptations aux entreprises par catégorie d'emprunteurs

Au 31 octobre 2015



Perspectives pour la Banque Nationale

Priorités stratégiques

La Banque a pour objectif d'offrir à ses actionnaires des rendements stables qui dépassent ceux des autres institutions financières canadiennes. Pour ce faire, la Banque vise une croissance de 5 % à 10 % du résultat net annuel, en excluant les éléments particuliers. Pour de plus amples renseignements relatifs aux éléments particuliers, consulter la rubrique *Mode de présentation de l'information* à la page 12. L'implantation réussie des initiatives de croissance des revenus, la gestion active du capital, le maintien de saines pratiques de gestion des risques et l'amélioration soutenue de la productivité comptent parmi les leviers de la croissance de la performance financière de la Banque. La Banque se présente comme une institution aux assises financières solides, offrant à ses clients des produits et services à valeur ajoutée et pouvant s'adapter rapidement aux changements fréquents qui surviennent dans les environnements économique et concurrentiel.

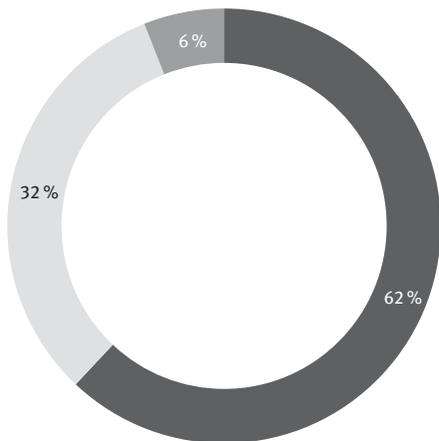
La Banque poursuit, pour soutenir ses objectifs de croissance à long terme, son programme de transformation stratégique dont l'objet est l'augmentation des parts de marché, la satisfaction des clients et l'optimisation opérationnelle. Ce programme de transformation qui comporte des investissements importants a pour principal objectif de permettre à la Banque de demeurer une institution moderne et dynamique pouvant compter sur des employés qualifiés ainsi que sur des sources de revenus diversifiées tout en améliorant sans cesse sa productivité.

La Banque continue de tirer de sa présence marquée au Québec une croissance soutenue des revenus. La diversification géographique constitue pour sa part un levier de croissance à long terme important pour la Banque et, en plus de ses activités actuelles, la Banque pourra notamment bénéficier du potentiel de nouveaux créneaux de marché ciblés, partout au Canada. La Banque compte ainsi accroître la contribution aux revenus et aux résultats des secteurs des Particuliers et Entreprises et de Gestion de patrimoine.

Institution super-régionale affichant une situation financière solide, la Banque a également en mains les moyens de compléter la croissance interne par des acquisitions et des partenariats stratégiques. Ces occasions de croissance du revenu sont appuyées par l'ensemble des employés de la Banque et font l'objet d'un processus de planification, d'examen et d'implantation très rigoureux visant à en retirer rapidement le maximum de bénéfices.

Répartition géographique du revenu total ⁽¹⁾

Exercice terminé le 31 octobre 2015
(en équivalent imposable) ⁽²⁾

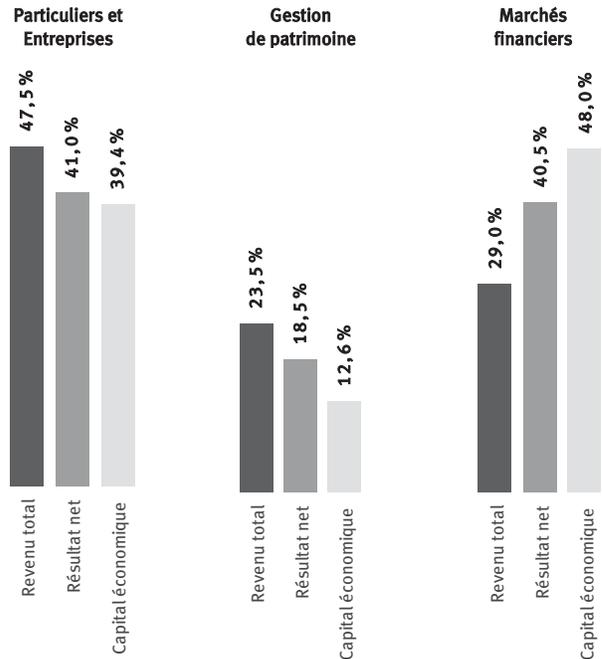


- Québec (2014 : 61 %)
- Autres provinces (2014 : 34 %)
- International et non alloué (2014 : 5 %)

- (1) Excluant les éléments particuliers et la rubrique *Autres*.
(2) Consulter la rubrique *Mode de présentation de l'information* à la page 12.

Mixte d'affaires ⁽¹⁾

Exercice terminé le 31 octobre 2015
(en équivalent imposable) ⁽²⁾



- (1) Excluant les éléments particuliers et la rubrique *Autres*.
(2) Consulter la rubrique *Mode de présentation de l'information* à la page 12.

Le programme de transformation stratégique

La Banque mène un programme de transformation stratégique depuis plusieurs années, tirant ses origines de la vision *un client, une banque*. Celui-ci est au cœur de la stratégie d'affaires. Le but ultime est de permettre à la Banque d'atteindre son objectif d'être un chef de file de l'expérience client, et de lui donner la capacité de toujours fournir ce qu'il y a de mieux en matière de conseils financiers, de solutions et de services à ses clients, quel que soit leur point d'entrée à la Banque. Toutes les équipes de la Banque participent activement aux différentes initiatives de transformation, que ce soit au stade de l'identification, de la conception ou de l'implantation.

La progression de la Banque au cours des dernières années au chapitre de plusieurs indicateurs relatifs aux clients, à la productivité et aux résultats financiers permet de réitérer, année après année, la pertinence de son programme de transformation stratégique. La Banque a connu des progrès importants dans l'instauration d'une véritable approche centrée client dans le déploiement d'outils et services de grande qualité, et ce, tout en renforçant sa performance financière. La Banque joue pleinement son rôle dans l'économie du Québec et du Canada, tant auprès des particuliers, des entreprises que des organismes gouvernementaux.

Les changements importants à l'environnement bancaire au Canada, dont l'évolution de la réglementation, les nouvelles technologies, les besoins évolutifs des clients et le contexte économique actuel, font appel à de nouveaux modes de développement et à la poursuite de la transformation stratégique de la Banque. La Banque possède les atouts nécessaires, dont la compétence de ses employés, la capacité d'innovation et la solidité financière, pour relever ces défis avec assurance.

Les priorités de 2016

Pour 2016, la Banque s'est fixé les trois priorités suivantes.

- Poursuivre ses démarches visant à offrir une expérience client tapis rouge.
- Optimiser les retombées de son modèle d'affaires super-régional.
- Continuer de miser sur des partenariats d'affaires porteurs.

Poursuivre ses démarches visant à offrir une expérience client tapis rouge

De nombreuses initiatives visant à offrir à tous les clients de la Banque une expérience tapis rouge ont été mises en œuvre au cours des dernières années. Cette orientation continuera de guider les efforts dans l'objectif de servir les clients de la Banque de façon toujours plus simple, accessible et proactive, et ce, quel que soit le canal utilisé.

L'une des tendances fortes du secteur bancaire mondial est la croissance de la demande pour la banque « numérique ». Cette tendance est également observée au Canada notamment auprès des clients de la Banque qui utilisent de plus en plus les produits et services offerts par l'entremise d'Internet et des appareils mobiles. Cette tendance est étudiée attentivement et exige que l'on innove, et ce, tout en tenant compte des clients au profil plus traditionnel.

La Banque a également renforcé et différencié son image de marque au cours des dernières années, notamment au moyen de campagnes publicitaires ciblées pour les clients particuliers et pour les entreprises.

Optimiser les retombées de son modèle d'affaires super-régional

La Banque entend poursuivre son expansion dans tous ses marchés au cours des prochaines années. Celle-ci s'effectuera sur plusieurs plans. D'abord, diverses initiatives sont en cours dans l'optique de continuer de gagner des parts de marché dans les régions où la Banque compte une forte présence. À celles-ci s'ajouteront des efforts en continu visant à développer encore davantage ses forces distinctives au sein de différents marchés canadiens, qu'il s'agisse des activités à la base du succès de la Banque dans le domaine des services bancaires aux particuliers et aux entreprises, des marchés financiers ou encore de la gestion de patrimoine. La Banque demeure d'ailleurs à l'affût des possibilités d'acquisition qui pourraient s'offrir à elle.

La Banque continuera de miser sur le développement de créneaux ciblés à l'international. Parmi ceux-ci, on retrouve notamment la consolidation de sa présence dans de grands centres financiers, tels que Londres, Hong Kong, New York et Paris, servant notamment à accompagner ses clients dans leur développement d'affaires à l'étranger.

De plus, dans l'optique de saisir des occasions de croissance à long terme, la Banque prévoit consolider sa présence à l'international dans différents marchés ciblés, dont l'Asie et l'Afrique.

Continuer de miser sur des partenariats d'affaires porteurs

Pour maintenir sa performance et la qualité des services offerts, la Banque peut compter sur des partenariats d'affaires porteurs, conclus avec des organisations appartenant à plusieurs secteurs. Ceux-ci ont notamment permis d'accélérer le développement et l'efficacité des activités de la Banque.

La Banque entend poursuivre dans cette voie au cours des prochains trimestres, entre autres en nouant, s'il y a lieu, de nouvelles ententes bénéfiques tant pour ses actionnaires que pour ses clients et ses employés.

Principales tendances économiques

Économie mondiale

La croissance mondiale a été la plus faible en six ans en 2015 en raison d'une détérioration de la conjoncture dans les économies émergentes et de l'incertitude dans la zone euro. Les perspectives pour 2016 sont plus constructives, mais l'embellie sera modeste. La Chine reste aux prises avec un important changement structurel pour faire passer son économie de la fabrication aux services. Pendant ce temps, la zone euro en est encore aux premiers stades d'une reprise animée par l'expansion du crédit. À l'échelle mondiale, les liquidités devraient rester abondantes en 2016. La Chine, le Japon et la zone euro devraient offrir des mesures de stimulation (monétaires ou budgétaires, voire les deux) qui devraient largement compenser un resserrement modeste de la politique monétaire aux États-Unis.

Le PIB mondial devrait croître de 3,3 % en 2016 (3,1 % en 2015), avec un potentiel limité d'augmentation des prix des produits de base.

États-Unis

Après avoir connu sa meilleure performance en cinq ans en 2015, l'économie américaine devrait croître de nouveau autour de 2,5 % en 2016. La demande intérieure, qui connaît ses meilleurs moments en une décennie, restera soutenue par la création d'emplois à plein temps qui encourage la formation de ménages et les dépenses de consommation. Un taux de chômage de seulement 5 % devrait aussi favoriser une augmentation des salaires et une expansion du crédit.

Malgré une augmentation imminente du taux directeur par la Réserve fédérale – la première depuis 2005 –, la politique monétaire américaine devrait rester très accommodante en 2016 en raison de la faiblesse de l'inflation.

Canada

Le Canada a été durement touché par le choc de l'offre mondiale de pétrole en 2015, mais l'affaiblissement provoqué était principalement régional et sectoriel. L'Ontario, le Québec et la Colombie-Britannique ont réussi à afficher des niveaux records quant au PIB et à l'emploi. Les prévisions pour 2016 laissent entrevoir une nouvelle année de croissance molle, mais positive. La résurgence des États-Unis et la faiblesse du dollar canadien devraient doper les exportations et stimuler les investissements des entreprises en Ontario, au Québec et en Colombie-Britannique, au point de compenser les ralentissements anticipés de l'immobilier résidentiel et des dépenses de consommation. Les politiques proposées par le nouveau gouvernement fédéral devraient stimuler le secteur éprouvé de la construction non résidentielle et aider à soutenir la consommation de la classe moyenne par des réductions d'impôts. Ainsi, la croissance devrait atteindre 1,6 % en 2016.

Au Québec, la poursuite de la lancée des exportations en 2015 devrait faire en sorte que l'économie croisse de 1,6 % en 2016, comparativement à 1,2 % en 2015.

ANALYSE FINANCIÈRE

Résultats consolidés

Exercice terminé le 31 octobre

(en millions de dollars canadiens)

	2015	2014	2013 ⁽¹⁾	2015-14 Variation %
Résultats d'exploitation				
Revenu net d'intérêts	2 643	2 544	2 437	4
Revenus autres que d'intérêts	3 103	2 920	2 714	6
Revenu total	5 746	5 464	5 151	5
Frais autres que d'intérêts	3 665	3 423	3 206	7
Contribution	2 081	2 041	1 945	2
Dotations aux pertes sur créances	228	208	181	10
Résultat avant charge d'impôts	1 853	1 833	1 764	1
Charge d'impôts	234	295	252	(21)
Résultat net	1 619	1 538	1 512	5
Équivalent imposable ⁽²⁾				
Revenu net d'intérêts	311	219	209	
Charge d'impôts	311	219	209	
Résultat net	–	–	–	
Éléments particuliers ⁽²⁾				
Éléments liés à la détention des billets restructurés	70	74	142	
Éléments relatifs aux acquisitions	(34)	(60)	(39)	
Gain sur cession d'actions de Fiera Capital	29	–	–	
Quote-part de la réduction de valeur de l'actif d'impôt exigible d'une entreprise associée	(18)	–	–	
Pertes de valeur d'immobilisations incorporelles	(46)	(62)	(39)	
Charge de restructuration	(86)	–	–	
Ajustement de valeur lié au financement	–	(13)	–	
Provisions pour litiges	–	(14)	–	
Indemnités de départ	–	–	(12)	
Locaux vacants	–	–	(16)	
Élément relatif aux avantages du personnel	–	–	35	
Éléments particuliers avant impôts	(85)	(75)	71	
Charge d'impôts liée aux éléments particuliers ⁽³⁾	(22)	(20)	(18)	
Éléments particuliers après impôts	(63)	(55)	89	
Résultats d'exploitation en équivalent imposable et excluant les éléments particuliers ⁽²⁾				
Revenu net d'intérêts	2 974	2 781	2 655	7
Revenus autres que d'intérêts	3 008	2 857	2 575	5
Revenu total	5 982	5 638	5 230	6
Frais autres que d'intérêts	3 505	3 303	3 147	6
Contribution	2 477	2 335	2 083	6
Dotations aux pertes sur créances	228	208	181	10
Résultat avant charge d'impôts	2 249	2 127	1 902	6
Charge d'impôts	567	534	479	6
Résultat net	1 682	1 593	1 423	6
Actif moyen	222 929	206 680	193 509	8
Prêts et acceptations moyens	108 740	99 548	92 398	9
Prêts douteux, déduction faite des provisions totales	(112)	(118)	(183)	
Dépôts moyens	128 016	115 605	102 029	11
Ratio d'efficacité excluant les éléments particuliers ⁽²⁾	58,6 %	58,6 %	60,2 %	

(1) Certains montants ont été ajustés pour refléter les modifications de normes comptables en 2014.

(2) Consulter la rubrique *Mode de présentation de l'information* à la page 12.

(3) Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2013, le montant comprend un renversement de provision pour éventualités fiscales de 37 M\$.

Analyse des résultats consolidés

Résultats financiers

Le résultat net de la Banque pour l'exercice 2015 se chiffre à 1 619 M\$, en hausse de 5 % par rapport à 1 538 M\$ pour l'exercice 2014. En excluant les éléments particuliers, le résultat net pour l'exercice 2015 de 1 682 M\$ se compare à 1 593 M\$ pour l'exercice 2014, en hausse de 6 %. Les éléments particuliers enregistrés au cours de l'exercice 2015, déduction faite des impôts, qui totalisent 63 M\$ en 2015 comparativement à 55 M\$ en 2014, ont eu un impact négatif sur le résultat net.

Revenu total

Pour l'exercice 2015, le revenu total en équivalent imposable se chiffre à 6 057 M\$, en hausse de 374 M\$ par rapport à l'exercice 2014 (tableau 2, page 98). En excluant les éléments particuliers de 2015 et 2014, le revenu total en équivalent imposable de 2015 est en hausse de 344 M\$ ou 6 % par rapport à l'année précédente. Les éléments particuliers de 2015 et 2014 comprennent des éléments liés à la détention des billets restructurés, ceux relatifs aux acquisitions, le gain sur cession d'actions de Fiera Capital ainsi que la quote-part de la réduction de valeur de l'actif d'impôt exigible d'une entreprise associée. De plus, les éléments particuliers de 2014 comprennent l'ajustement de valeur lié au financement (*Funding Valuation Adjustment* ou FVA).

Revenu net d'intérêts

Le revenu net d'intérêts en équivalent imposable de l'exercice 2015 atteint 2 954 M\$ par rapport à 2 763 M\$ pour l'exercice 2014 (tableau 3, page 98) en hausse de 191 M\$. Le revenu net d'intérêts du secteur des Particuliers et Entreprises a progressé de 87 M\$ ou 5 % pour s'établir à 1 786 M\$ pour l'exercice 2015. Le volume moyen des prêts et des dépôts a connu une bonne croissance par rapport à l'exercice 2014 avec des hausses respectives de 7 % et 4 %, surtout en provenance des prêts hypothécaires résidentiels et des marges de crédit hypothécaires. La hausse a toutefois été atténuée par un rétrécissement de la marge bénéficiaire à 2,19 % en 2015 par rapport à 2,24 % en 2014, principalement en raison de la baisse des marges sur les dépôts. Le revenu net d'intérêts du secteur de Gestion de patrimoine a augmenté de 11 M\$ pour s'établir à 323 M\$ en raison de la croissance des volumes et d'une amélioration des marges dans les activités bancaires avec la clientèle fortunée. Pour le secteur des Marchés financiers, la hausse du revenu net d'intérêts de 172 M\$ en 2015 par rapport à 2014 provient principalement des activités de négociation, notamment les revenus de dividendes, et doit être analysée globalement avec les autres éléments composant le revenu des activités de négociation. Enfin, le revenu net d'intérêts à la rubrique *Autres* est en baisse, notamment en raison des activités de la Trésorerie, qui avaient généré des revenus élevés en 2014.

Revenus autres que d'intérêts

Les revenus autres que d'intérêts de l'exercice 2015 sont de 3 103 M\$, par rapport à 2 920 M\$ à l'exercice précédent (tableau 4, page 99). Les revenus de négociation constatés dans les revenus autres que d'intérêts sont de 209 M\$ comparativement à 106 M\$ en 2014. En tenant compte de la portion constatée dans le revenu net d'intérêts, les revenus liés aux activités de négociation ont atteint 985 M\$ en 2015, soit une hausse de 242 M\$ par rapport à l'exercice 2014 (tableau 5, page 99). Cette augmentation provient de tous les types de revenus, notamment les revenus des titres de participation et contrats sur produits de base et devises.

Tel que présenté au tableau 4 de la page 99, les commissions de prise ferme et honoraires de services-conseils sont relativement stables par rapport à 2014, alors que les commissions de courtage en valeurs mobilières ont diminué de 18 %, conséquence de la migration des activités vers les services tarifés. Les revenus des fonds communs de placement et des services fiduciaires, qui totalisent 766 M\$, sont en hausse de 127 M\$, surtout en raison des revenus tirés des services tarifés et de la croissance des actifs sous administration.

Les revenus de crédit et les revenus sur acceptations, lettres de crédit et de garantie ont augmenté de 17 M\$ et 6 M\$, respectivement, en raison de la croissance des opérations de prêts. Les gains nets sur valeurs mobilières disponibles à la vente ont diminué de 21 M\$, principalement en raison de pertes de valeur plus élevées en 2015 enregistrées par le secteur des Marchés financiers.

Les revenus d'assurances sont stables par rapport à 2014. Par ailleurs, la quote-part du résultat net des entreprises associées et des coentreprises est en baisse suite à une perte de 18 M\$ reliée à la réduction de valeur de l'actif d'impôt exigible d'une entreprise associée enregistrée au cours de l'exercice 2015. Les revenus divers s'établissent à 390 M\$, en hausse de 34 M\$, notamment en raison de gains sur investissements et du gain sur cession d'actions de Fiera Capital.

Dotations aux pertes sur créances

Les dotations aux pertes sur créances de l'exercice 2015 sont en hausse de 20 M\$ par rapport à l'exercice 2014 et se chiffrent à 228 M\$ (tableau 6, page 100). Cette variation s'explique par l'augmentation des dotations aux pertes sur créances pour les prêts aux entreprises, en hausse de 13 M\$ pour atteindre 63 M\$ pour l'exercice 2015. De plus, les dotations aux pertes sur créances pour les prêts aux particuliers (incluant les créances sur cartes de crédit) ont augmenté de 7 M\$ principalement en raison des prêts à la consommation. Globalement, les dotations aux pertes sur créances de 2015 ont représenté 0,21 % des prêts et acceptations moyens, niveau inchangé par rapport à l'exercice précédent et qui demeure relativement faible.

Frais autres que d'intérêts

Les frais autres que d'intérêts se chiffrent à 3 665 M\$ en 2015, en hausse de 242 M\$ par rapport à l'exercice précédent (tableau 7, page 101). Cette augmentation est en partie attribuable à la charge de restructuration de 86 M\$ comptabilisée en 2015, qui se compose d'indemnités de départ, d'honoraires professionnels, de contrats déficitaires et de radiations d'immobilisations corporelles. En excluant les éléments particuliers de 2015 et 2014, les frais autres que d'intérêts sont en hausse de 202 M\$ ou 6 %.

En 2015, la rémunération et les avantages du personnel atteignent 2 160 M\$, en hausse de 5 % par rapport à l'exercice précédent. Cette hausse s'explique principalement par une hausse des salaires due à un nombre plus élevé d'employés au cours de l'exercice 2015, par l'augmentation de la rémunération variable résultant de la croissance des activités des secteurs ainsi que par la hausse des coûts reliés aux avantages sociaux.

Les frais de technologie, incluant l'amortissement, sont en hausse en raison de frais liés aux investissements technologiques plus élevés en 2015 qu'en 2014. Les honoraires professionnels ont augmenté de 6 M\$ pour s'établir à 233 M\$ en 2015, en raison des frais liés au développement des affaires et des honoraires reliés à la croissance des activités de la filiale Credigy Ltd. Les frais de sécurité et vols sont en baisse alors que des provisions pour litiges de 14 M\$ avaient été enregistrées en 2014. Enfin, les taxes sur capital et salaires augmentent principalement en raison de la taxe compensatoire sur les salaires entrée en vigueur en décembre 2014.

Charge d'impôts

La note 25 afférente aux états financiers consolidés, fournit le détail de la charge d'impôts de la Banque. Pour l'exercice 2015, la charge d'impôts totalise 234 M\$, ce qui représente un taux effectif d'imposition de 13 % comparativement à une charge de 295 M\$ en 2014, pour un taux effectif d'imposition de 16 %. Cette diminution du taux effectif d'impôt s'explique par la hausse des revenus de dividendes exonérés d'impôts ainsi que par le gain sur cession d'actions de Fiera Capital enregistrés en 2015.

ANALYSE SECTORIELLE

PARTICULIERS ET ENTREPRISES

VUE D'ENSEMBLE

Le secteur des Particuliers et Entreprises répond aux besoins financiers de quelque 2,3 millions de particuliers et près de 135 000 entreprises, partout au Canada. Ces clients font confiance à la Banque pour gérer, investir et protéger leurs actifs, ainsi que pour financer leurs projets. Les Services aux particuliers offrent des services de transactions courantes, des prêts et marges de crédit hypothécaires, des prêts à la consommation, des solutions de paiement, différentes options liées à l'épargne et des solutions de placement qui couvrent tous les besoins, ainsi qu'un large éventail de produits d'assurances par l'entremise des filiales spécialisées de la Banque. Les Services aux entreprises offrent une gamme complète de services, notamment en matière de crédit, de dépôt et d'investissement, de commerce international, d'opérations de change, de paie, de gestion de la liquidité, d'assurances, de transactions électroniques et des services complémentaires.

Pour obtenir des conseils et accéder aux services, les clients peuvent compter sur des équipes de conseillers chevronnés, à l'écoute de leur réalité et capables de les aider à atteindre leurs objectifs financiers. Ils peuvent également, au quotidien, faire leurs transactions au moment et à l'endroit de leur choix, grâce au réseau de distribution à distance, aux 452 succursales et aux 930 guichets de la Banque à travers le pays.

Résultats par secteur d'exploitation – Particuliers et Entreprises

Exercice terminé le 31 octobre (en millions de dollars canadiens)	2015	2014	2013 ⁽¹⁾	2015-14 Variation %
Excluant les éléments particuliers ⁽²⁾				
Revenu net d'intérêts	1 786	1 699	1 615	5
Revenus autres que d'intérêts	1 030	990	977	4
Revenu total	2 816	2 689	2 592	5
Frais autres que d'intérêts	1 599	1 548	1 497	3
Contribution	1 217	1 141	1 095	7
Dotations aux pertes sur créances	225	205	192	10
Résultat avant charge d'impôts	992	936	903	6
Charge d'impôts	267	253	242	6
Résultat net excluant les éléments particuliers	725	683	661	6
Éléments particuliers après impôts ⁽²⁾	(35)	–	–	
Résultat net	690	683	661	1
Marge nette d'intérêts ⁽³⁾	2,19 %	2,24 %	2,28 %	
Actif moyen portant intérêt	81 399	75 963	70 718	7
Actif moyen	86 945	81 516	76 696	7
Prêts et acceptations moyens	86 552	81 129	76 344	7
Prêts douteux nets	249	246	181	1
Prêts douteux nets en % des prêts et acceptations moyens	0,3 %	0,3 %	0,2 %	
Dépôts moyens	44 597	43 022	40 294	4
Ratio d'efficacité excluant les éléments particuliers ⁽²⁾	56,8 %	57,6 %	57,8 %	

(1) Certains montants ont été ajustés pour refléter les modifications de normes comptables en 2014.

(2) Consulter la rubrique *Mode de présentation de l'information* à la page 12.

(3) La marge nette d'intérêts est calculée en divisant le revenu net d'intérêts par l'actif moyen portant intérêt.

Résultats financiers

Le résultat net du secteur des Particuliers et Entreprises s'élève à 690 M\$ pour 2015, soit une hausse de 1 % par rapport à 2014 alors qu'il se chiffrait à 683 M\$. En excluant l'élément particulier relié à la charge de restructuration, le résultat net du secteur se chiffre 725 M\$, en hausse de 6 % par rapport à l'exercice précédent. Le revenu total a augmenté de 127 M\$, ou 5 %, majoritairement en raison de la croissance du revenu net d'intérêts qui a augmenté de 87 M\$ alors que les revenus autres que d'intérêts ont progressé de 40 M\$. L'augmentation du revenu net d'intérêts provient surtout de la croissance du volume des prêts et dépôts des particuliers et des entreprises. Cette croissance a été atténuée par le rétrécissement de la marge nette d'intérêts. En effet, la marge nette d'intérêts du secteur a reculé pour s'établir à 2,19 % en 2015, contre 2,24 % en 2014 et 2,28 % en 2013, principalement en raison de la baisse des marges sur les dépôts.

Les frais autres que d'intérêts se chiffrent à 1 647 M\$ en 2015, une augmentation de 6 % par rapport à l'exercice précédent, principalement attribuable à la charge de restructuration comptabilisée en 2015 ainsi qu'à la rémunération du personnel et aux frais de soutien aux opérations. En excluant cette charge de restructuration, qui se compose principalement d'indemnités de départ et d'honoraires professionnels, les frais autres que d'intérêts se chiffrent à 1 599 M\$ en 2015, une augmentation de 3 % par rapport à l'exercice précédent. Ainsi, la contribution est en hausse de 7 % par rapport à l'exercice 2014. De plus, le ratio d'efficacité s'est amélioré et se chiffre à 56,8 % pour l'exercice 2015, comparativement à 57,6 % en 2014 et à 57,8 % en 2013.

Les dotations aux pertes sur créances ont augmenté de 20 M\$ pour s'établir à 225 M\$, comparativement à 205 M\$ en 2014, en raison de la hausse des dotations aux pertes sur créances des Services aux particuliers de 7 M\$ et des Services aux entreprises de 13 M\$.

Services aux particuliers

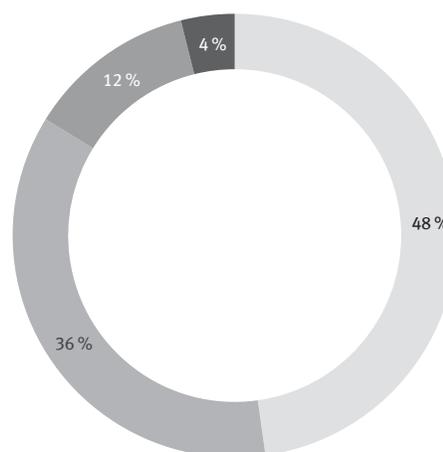
En 2015, les Services aux particuliers ont enregistré une croissance des revenus de 5 %; ces derniers ont atteint 1 792 M\$ comparativement à 1 708 M\$ en 2014. Cette augmentation provient principalement de la hausse de 6 % du volume des prêts, plus particulièrement les prêts et les marges de crédit hypothécaires, en partie atténuée par la réduction de la marge nette d'intérêts sur les dépôts. La croissance des revenus autres que d'intérêts provient essentiellement des revenus d'opérations de prêts et des revenus de commissions internes pour la distribution des produits du secteur de Gestion de patrimoine. De plus, les revenus provenant des activités d'assurances ont augmenté, alors que les revenus sur cartes de crédit ont diminué par rapport à 2014. Les frais autres que d'intérêts ont augmenté de 82 M\$ en 2015, ce qui s'explique principalement par la charge de restructuration de 48 M\$ enregistrée au cours de l'exercice 2015 ainsi que par la hausse de la rémunération du personnel et des frais de soutien aux opérations.

Services aux entreprises

En 2015, les revenus des Services aux entreprises ont augmenté de 4 % pour s'établir à 1 024 M\$, contre 981 M\$ en 2014. La hausse du revenu net d'intérêts s'explique essentiellement par la croissance du volume des prêts et dépôts de 9 % et 7 %, respectivement. Les revenus autres que d'intérêts ont augmenté de 22 M\$, ce qui s'explique par la hausse des revenus d'opérations de prêts et des revenus sur acceptations ainsi que par l'augmentation des revenus tirés des opérations de change. La hausse des frais autres que d'intérêts de 17 M\$ est principalement attribuable à la rémunération du personnel et aux frais de soutien aux opérations.

Revenu total par catégorie

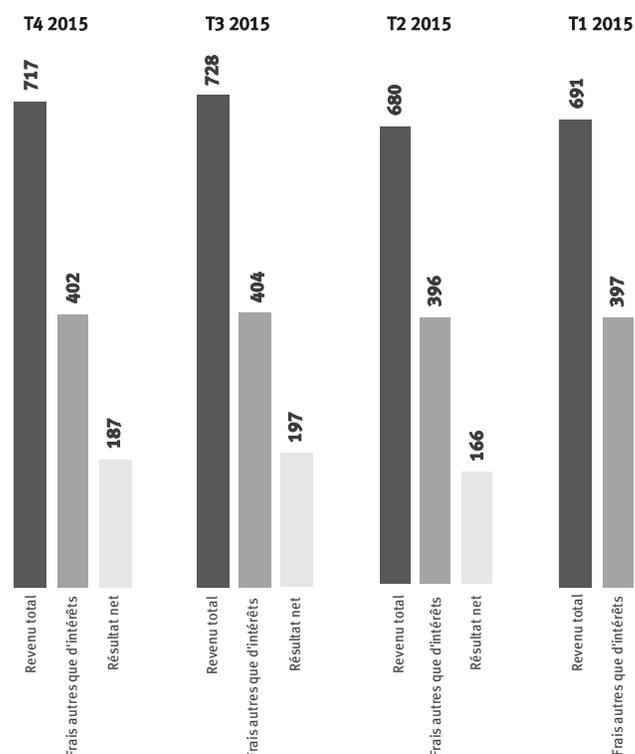
Exercice terminé le 31 octobre 2015



- Services aux particuliers (2014 : 47%)
- Services aux entreprises (2014 : 36%)
- Solutions de paiement (2014 : 13%)
- Assurances (2014 : 4%)

Résultats trimestriels ⁽¹⁾

(en millions de dollars canadiens)

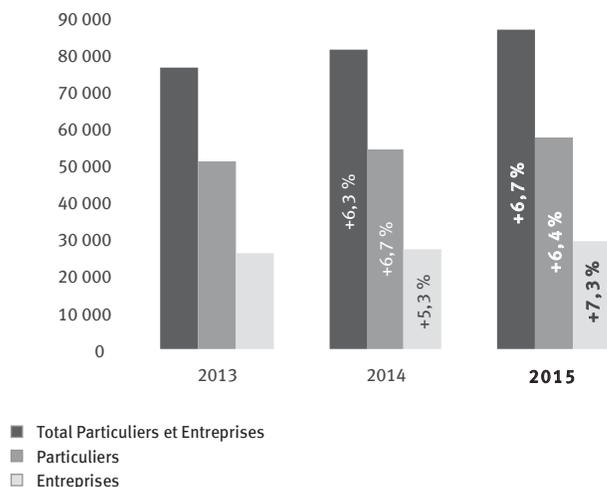


(1) Excluant les éléments particuliers. Consulter la rubrique *Mode de présentation de l'information* à la page 12.

Volumes de prêts et acceptations

(en millions de dollars canadiens)

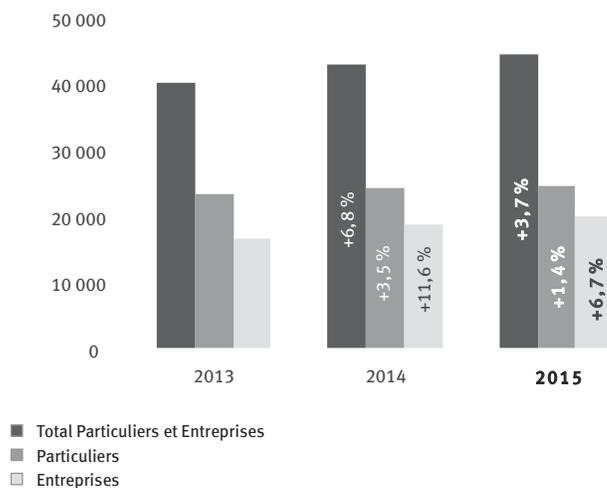
(% exprimant la croissance par rapport à l'année précédente)



Volumes de dépôts

(en millions de dollars canadiens)

(% exprimant la croissance par rapport à l'année précédente)



Stratégies

Le secteur des Particuliers et Entreprises a poursuivi son évolution en 2015 grâce à de solides fondations développées depuis 2008 avec la vision *un client, une banque*. Cette vision permet à la Banque de se distinguer par la qualité de son expérience client, qui mise plus que jamais sur une prise en charge personnalisée et des conseils à valeur ajoutée, et ce, par l'entremise de plusieurs canaux de distribution.

Pour agir sur ces leviers, le secteur des Particuliers et Entreprises a concentré ses efforts sur des initiatives stratégiques porteuses :

- la mise en place d'un modèle d'affaires distinctif,
- l'expansion de l'offre de service multicanal,
- l'excellence de la culture de vente et service,
- les gains d'efficacité et de productivité,
- la consolidation de partenariats de confiance avec la clientèle des entreprises.

Réalisations

Des campagnes marketing ciblées grâce à un modèle d'affaires distinctif

Pour soutenir la croissance du secteur des Particuliers et Entreprises, la Banque a mis en place un modèle d'affaires marketing qui la distingue dans le marché bancaire canadien. Ce modèle lui permet de déployer des campagnes de masse segmentées, comportant des offres personnalisées et de plus en plus intégrées dans ses différents canaux de distribution.

Basé sur les comportements des clients, ce modèle intégré est soutenu par des équipes, une technologie et des outils d'analyse des données. Cette connaissance pointue aide la force de vente à toujours mieux connaître les clients, et ce, dans l'optique d'interagir avec eux au bon moment, par le bon canal, avec une offre répondant à leurs besoins.

Offre de service multicanal

La Banque travaille en continu à l'amélioration et à l'intégration de ses différents canaux de distribution. L'offre de service de la Banque s'est ainsi bonifiée au cours de la dernière année, avec des contacts plus fréquents et plus personnalisés générés grâce au modèle d'affaires marketing.

Pour mieux répondre à l'utilisation croissante des canaux électroniques, la Banque a lancé une application pour tablettes iPad et Android, ainsi qu'une nouvelle version de son application pour téléphones intelligents. Son application iPad s'est classée au 1^{er} rang dans la catégorie des services financiers auprès des utilisateurs.

La clientèle est au rendez-vous : par rapport à l'an dernier, les transactions mobiles de la Banque sont en hausse de 53 %. De plus, l'augmentation des transactions en ligne facilite le développement des affaires dans le marché canadien. En mars 2015, le taux d'utilisation de notre site Internet anglophone nbc.ca avait augmenté de 55 % par rapport à la même période en 2014.

La Banque a également lancé cette année deux applications numériques – MonIdée et Mon modèle d'affaires – destinées à ses clientèles particuliers et entreprises. La première permet aux clients de bâtir un plan d'épargne personnalisé et la seconde offre à sa clientèle d'affaires un outil de planification stratégique, de recherche d'idées et de prise de décisions.

Dans les canaux de distribution à distance, la Banque a déployé cette année des ressources permettant d'augmenter le nombre de contacts proactifs avec la clientèle et d'offrir une meilleure qualité de service. Les banquiers personnels de la succursale virtuelle offrent à la clientèle des particuliers davantage de services et de conseils à distance. Pour la clientèle des entreprises, accéder aux services à distance est dorénavant plus simple : les quatre centres de services sont regroupés sous la bannière Espace Affaires et un numéro unique permet d'accéder à l'ensemble des services.

Parallèlement à ces nombreux développements, la Banque repense l'expérience des clients en succursale. Elle teste présentement de nouveaux concepts d'aménagement des points de services, à superficie réduite, misant sur le conseil et la technologie.

L'excellence de la culture de vente et service

Offrir à sa clientèle des services-conseils à valeur ajoutée répondant à des attentes de plus en plus élevées, telle est la vision de la Banque pour ses canaux de distribution relationnels. C'est dans ce contexte qu'elle a poursuivi cette année des initiatives visant à favoriser l'excellence de sa force de vente.

Le modèle conseil de la Banque a déjà évolué dans 35 succursales du Québec depuis novembre 2014. Ce modèle vise à assigner la clientèle au conseiller qui sera le mieux en mesure de surpasser ses attentes et lui offrir des conseils à valeur ajoutée. Il se concrétise dans des nouveaux rôles. Des conseillers multifonctionnels accueillent le client, répondent à des besoins simples et l'aiguillent au besoin vers un conseiller plus spécialisé. Des planificateurs financiers, plus nombreux, répondent aux besoins d'épargne des clients. Ce meilleur aiguillage de la clientèle augmente la capacité à saisir toutes les occasions d'affaires de la clientèle. La Banque compte déployer ce modèle dans l'ensemble de son réseau d'ici 2018.

Pour soutenir cette vision, la Banque a déployé en 2015 un programme national de certification visant à rehausser les compétences et les connaissances de ses employés. Un bilan des compétences propre à chaque employé mesure la maîtrise de certaines exigences et recommande des activités de perfectionnement qui mèneront à la certification. À terme, les 3 500 employés jouant un rôle conseil auprès de la clientèle particuliers et entreprises obtiendront cette certification et devront la maintenir par des activités de formation en continu. Les conseillers des succursales du Québec ont débuté la démarche cette année. Les conseillers des succursales hors-Québec, les directeurs desservant la clientèle des entreprises ainsi que les forces de vente mobiles et à distance l'entreprendront en 2016.

En plus d'être mieux formée, la force de vente sera aussi mieux outillée pour offrir à sa clientèle des solutions financières personnalisées. Le modèle marketing fait partie des éléments en place pour lui fournir des informations pertinentes sur ses clients et ses besoins. Par exemple, une solution technologique de gestion de la relation client lui permettra de faire des offres encore plus pertinentes. La Banque déploiera d'abord cette solution dans ses canaux à distance, puis dans son réseau de succursales.

L'efficacité et la productivité

Pour la Banque, une culture de vente et service de haut niveau va de pair avec l'excellence des activités opérationnelles. La qualité opérationnelle est l'un des piliers du travail des banquiers et un élément primordial pour offrir une prestation de services surpassant les attentes.

Cette année, à la suite d'une analyse des comportements de la clientèle et des processus de travail des employés, la Banque a identifié des améliorations potentielles et a mené une série d'initiatives pour augmenter l'efficacité et la productivité.

En effet, pour servir la clientèle efficacement au moment où elle se rend en succursale, les horaires des employés ont été ajustés en fonction des périodes de pointe. La Banque a aussi centralisé hors succursales des activités n'impliquant pas de contact avec les clients. De plus, la Banque a amélioré l'accueil et la prise en charge de ses clients dès leur entrée en succursale afin de les diriger vers les canaux répondant le mieux à leurs besoins.

La Banque a terminé en 2015 le déploiement d'une solution et d'un processus de financement hypothécaire dans l'ensemble du réseau de distribution canadien et dans les secteurs partenaires. L'octroi de crédit est effectué plus rapidement et permet d'intégrer systématiquement des offres répondant aux besoins d'assurance-prêt et de cartes de crédit.

Toujours pour servir plus efficacement la clientèle et réaliser des gains d'efficacité, de nouveaux postes de travail ont été déployés dans tout le réseau de distribution. De plus, la plateforme transactionnelle a été migrée vers une application plus moderne facilitant la navigation des utilisateurs.

Un partenaire de confiance pour les entreprises

La Banque est bien présente auprès des entreprises canadiennes et occupe même une position de leader dans le marché québécois. Elle voit dans ce secteur un fort potentiel de croissance, tant au Québec qu'au Canada. En vue de consolider les relations avec cette clientèle d'affaires, la Banque a augmenté le nombre de directeurs de comptes dans certains segments de marché. Les résultats sont déjà au rendez-vous dans le marché canadien, avec une croissance de 7,3 % des prêts et acceptations par rapport à l'an dernier. La croissance de la force de vente au service des entreprises se poursuivra dans les deux prochaines années.

La croissance de la Banque auprès des entreprises canadiennes repose également sur l'expertise de sa force de vente. Des directeurs de comptes spécialisés en agriculture, en cinéma et télévision, en santé, en haute technologie, en financement immobilier et en transfert d'entreprises sont des partenaires d'affaires de premier plan auprès de sa clientèle. De plus, une équipe spécialisée en commerce international facilite le développement des affaires de ses clients à l'étranger.

En 2015, la Banque a mis en place différentes initiatives favorisant l'évolution de son modèle d'affaires auprès de la petite entreprise et des PME. Par exemple, elle a créé une nouvelle fonction dédiée exclusivement à la petite entreprise dans certaines succursales ciblées. Des directeurs, Petites Entreprises répondent dorénavant à l'ensemble des besoins de cette clientèle. Une révision du rôle du directeur PME est aussi en cours pour toujours simplifier et accélérer la prise en charge des clients.

Priorités et perspectives pour 2016

En 2016, la Banque poursuivra ses efforts pour rehausser les compétences et les connaissances de ses employés. Son programme de certification sera déployé auprès des conseillers des succursales hors-Québec, des directeurs desservant la clientèle des entreprises ainsi que des forces de vente mobiles et à distance.

Elle continuera aussi à mener des initiatives dans son réseau de succursales pour améliorer l'efficacité et la productivité, et ce, notamment en ce qui a trait aux principaux processus de travail.

La Banque compte aussi améliorer son offre de produits et services en matière de dépôts et de gestion de trésorerie pour mieux répondre à l'ensemble des besoins de sa clientèle des entreprises. Cette initiative générera de nouveaux revenus et de nouvelles occasions de développement des affaires, tant auprès de la clientèle actuelle que de la clientèle externe.

De nouveaux directeurs attirés à la petite entreprise seront présents dans les succursales ciblées et la prise en charge de la clientèle PME sera optimisée.

En parallèle, le processus d'octroi de crédit aux entreprises sera standardisé pour tous les segments de marché et sera soutenu par une plateforme d'octroi de crédit plus performante, permettant un accès plus rapide à des solutions de financement.

Enfin, la Banque poursuivra l'an prochain le développement d'outils technologiques et de processus optimisés facilitant l'accès multicanal à ses produits et services. La mise en place d'une plateforme de gestion de la relation client favorisera pour sa part la proactivité de la force de vente auprès de la clientèle.

ANALYSE SECTORIELLE

GESTION DE PATRIMOINE

VUE D'ENSEMBLE

Le secteur de Gestion de patrimoine est d'avis que la solidité des relations avec les clients constitue le facteur clé de son succès et le demeurera. Par conséquent, le secteur continue de mettre l'accent sur l'embauche de conseillers et de membres du personnel de soutien qui ont à cœur d'offrir une expérience client mémorable et de fournir aux clients des produits et des services haut de gamme.

Le secteur de Gestion de patrimoine met à profit ses canaux de distribution internes et de tiers, de même que ses fabricants de produits, pour assumer sa position de chef de file au Québec et poursuivre la croissance de sa part de marché dans le reste du Canada. Le secteur se distingue par la mise en œuvre de son modèle d'affaires unique caractérisé par un niveau élevé de professionnalisme au cœur de sa culture.

Résultats par secteur d'exploitation – Gestion de patrimoine

Exercice terminé le 31 octobre (en millions de dollars canadiens)	2015	2014	2013 ⁽¹⁾	2015-14 Variation %
Excluant les éléments particuliers ⁽²⁾				
Revenu net d'intérêts	323	312	272	4
Revenus tirés des services tarifés	760	664	559	14
Revenus tirés des transactions et autres revenus	308	354	319	(13)
Revenu total	1 391	1 330	1 150	5
Frais autres que d'intérêts	947	909	841	4
Contribution	444	421	309	5
Dotations aux pertes sur créances	3	3	3	–
Résultat avant charge d'impôts	441	418	306	6
Charge d'impôts	114	108	81	6
Résultat net excluant les éléments particuliers	327	310	225	5
Éléments particuliers après impôts ⁽²⁾	(1)	(38)	(24)	
Résultat net	326	272	201	20
Actif moyen	10 329	10 400	9 080	(1)
Prêts et acceptations moyens	8 717	8 287	7 862	5
Prêts douteux nets	5	2	2	
Dépôts moyens	24 490	24 250	21 477	1
Ratio d'efficacité excluant les éléments particuliers ⁽²⁾	68,1 %	68,3 %	73,1 %	

(1) Certains montants ont été ajustés pour refléter les modifications de normes comptables en 2014.

(2) Consulter la rubrique *Mode de présentation de l'information* à la page 12.

Actifs sous administration et sous gestion – Gestion de patrimoine

Au 31 octobre (en millions de dollars canadiens)	2015	2014	2013	2015-14 Variation %
Actifs sous administration	308 396	301 808	227 664	2
Actifs sous gestion				
Clients particuliers	23 960	24 586	19 571	(3)
Fonds communs de placement	25 783	18 938	16 633	36
	49 743	43 524	36 204	14
Actifs sous administration et sous gestion	358 139	345 332	263 868	4

Résultats financiers

Le résultat net du secteur de Gestion de patrimoine s'élève à 326 M\$ pour l'exercice 2015 comparativement à 272 M\$ pour 2014, en hausse de 20 %. Cette croissance provient essentiellement de l'augmentation du revenu total, attribuable à la hausse des revenus tirés des services tarifés due à la croissance du volume d'actifs sous administration et sous gestion ainsi qu'au gain de 25 M\$, déduction faite des impôts, réalisé en 2015 suite à la cession d'actions de Fiera Capital.

Excluant les éléments particuliers, qui comprennent, déduction faite des impôts, le gain sur cession d'actions de Fiera Capital de 25 M\$, la charge de restructuration de 2 M\$ ainsi que des charges relatives aux acquisitions des dernières années de 24 M\$ (2014 : 38 M\$), le résultat net du secteur de Gestion de patrimoine s'établit à 327 M\$, en hausse de 17 M\$ comparativement à 310 M\$ pour 2014, soit une progression de 5 %. Le revenu total du secteur, excluant le gain sur cession d'actions de Fiera Capital réalisé en 2015, a augmenté de 5 % pour atteindre 1 391 M\$, comparativement à 1 330 M\$ en 2014. Cette augmentation est principalement expliquée par l'augmentation des revenus tirés des services tarifés, en hausse de 14 % par rapport à 2014, ainsi qu'à la croissance du revenu net d'intérêts en partie attribuable à l'augmentation des volumes et à l'amélioration des marges dans les activités bancaires avec la clientèle fortunée. Par ailleurs, les revenus de courtage tirés des transactions reliées aux actions et aux obligations ainsi que les revenus liés aux nouvelles émissions sont en baisse par rapport à 2014.

Excluant les éléments particuliers, les frais autres que d'intérêts se chiffrent à 947 M\$ en 2015, une augmentation de 4 % par rapport à 909 M\$ en 2014. Cette augmentation s'explique principalement par la hausse de la rémunération variable et des honoraires de gestion externes en raison de la croissance du volume d'activités du secteur ainsi que par la hausse des salaires, des avantages du personnel et des frais de soutien aux opérations du secteur. Enfin, le ratio d'efficacité s'améliore pour s'établir à 68,1 %, comparativement à 68,3 % en 2014 et à 73,1 % en 2013.

Les dotations aux pertes sur créances, de 3 M\$ en 2015, sont stables par rapport à l'exercice précédent.

Actifs sous administration et sous gestion

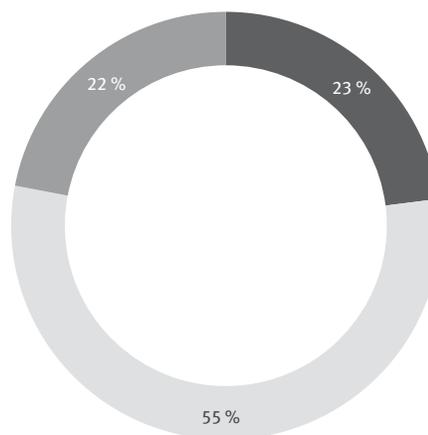
Au 31 octobre 2015, l'ensemble des actifs sous administration et sous gestion totalise 358,1 G\$, en hausse de 12,8 G\$ ou 4 % par rapport au 31 octobre 2014, et en croissance de 36 % par rapport au 31 octobre 2013.

Les actifs sous administration se chiffrent à 308,4 G\$ au 31 octobre 2015, en hausse de 6,6 G\$ ou 2 % par rapport au 31 octobre 2014. Cette augmentation provient essentiellement des entrées nettes dans les diverses solutions. Les actifs sous gestion des clients particuliers s'établissent à 24,0 G\$ au 31 octobre 2015 par rapport à 24,6 G\$ au 31 octobre 2014.

Les fonds communs de placement se chiffrent à 25,8 G\$ au 31 octobre 2015, en hausse de 36 % par rapport au 31 octobre 2014, suite à d'excellentes entrées nettes dans les divers réseaux de distribution et à une conversion de la solution « Gestion privée de placements » en fonds communs de placement.

Revenu total par catégorie ⁽¹⁾

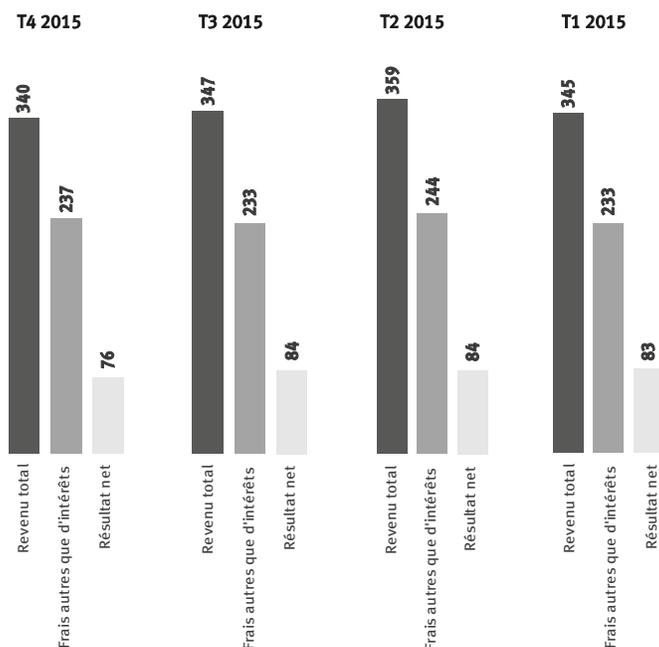
Exercice terminé le 31 octobre 2015



- Revenu net d'intérêts (2014 : 23 %)
- Services tarifés (2014 : 50 %)
- Transactions et autres revenus (2014 : 27 %)

Résultats trimestriels ⁽¹⁾

(en millions de dollars canadiens)



(1) Excluant les éléments particuliers. Consulter la rubrique *Mode de présentation de l'information* à la page 12.

Filiales, entreprises associées, unités d'affaires spécialisées, partenaires internes et tiers

Courtage de plein exercice – Financière Banque Nationale (FBN Gestion de patrimoine) offre des services-conseils financiers complets, une vaste gamme de produits et services financiers ainsi que des services d'exécution de transactions et de garde de valeurs mobilières à des investisseurs canadiens nantis et disposant d'un avoir net élevé.

Courtage autogéré – Banque Nationale Courtage direct inc. (BNCD) met à la disposition des investisseurs autonomes une plateforme technologique novatrice dotée d'une interface client conviviale, d'une fonction de recherche parmi plusieurs sources largement reconnues, d'outils de modélisation interactifs et des services de qualité supérieure d'exécution de transactions et de garde de valeurs mobilières.

Services à la clientèle bien nantie – Gestion privée 1859 offre la gamme complète des services de gestion de patrimoine axés sur la planification et conçus précisément pour répondre aux besoins d'une clientèle fortunée composée de particuliers, de familles et de petites entreprises.

Conception de produits de placement – Banque Nationale Investissements inc. (BNI) conçoit toute la gamme des solutions en fonds communs de placement ainsi que d'autres produits gérés offerts dans le réseau de succursales de la Banque, par l'intermédiaire de ses filiales de courtage de plein exercice, de courtage direct et de services à la clientèle bien nantie, ainsi que par l'intermédiaire de nombreuses autres institutions financières partout au pays. L'équipe de grossistes de BNI soutient ces canaux de distribution dans le cadre de ses ventes de produits gérés et de certificats de placement garanti, de dépôts à terme et de produits structurés de la Banque.

Services fiduciaires – Trust Banque Nationale inc. (TBN) offre une gamme complète de services fiduciaires à l'intention des particuliers de la Banque et de ses canaux de distribution de services de gestion de patrimoine, ainsi qu'à l'intention des clients institutionnels. De plus, TBN dispose d'une équipe d'experts-conseils en planification fiscale, financière et successorale œuvrant tant pour les clients des services fiduciaires que pour les clients bien nantis de Gestion privée 1859 et de FBN Gestion de patrimoine.

Solutions d'affaires aux intermédiaires – La division Solutions d'affaires aux intermédiaires de la Banque offre des produits de crédit et des produits bancaires transactionnels de marque et disponibles sous une autre étiquette à des institutions financières canadiennes de grande envergure qui les redistribuent à leurs clients. Cette unité d'affaires est également le plus grand fournisseur de transactions sur valeurs mobilières, de services de règlement et de garde de valeurs auprès d'institutions financières à l'échelle du Canada.

Principaux enjeux et défis

Le secteur de Gestion de patrimoine a cerné les enjeux et défis avec lesquels il devra composer dans les années à venir.

- Les marchés ont été minés par un climat d'incertitude pendant la plus grande partie de l'exercice 2015, qu'il s'agisse d'inquiétudes à l'égard des répercussions sur l'économie canadienne de la faiblesse des prix du pétrole ou d'une perturbation potentielle découlant de la sortie possible de la Grèce de l'Union économique européenne et du ralentissement de la croissance en Chine à la suite de l'effondrement des cours des actions.
- Le modèle de relation client-conseiller 2 (MRCC2) est une collection appréciable de modifications au *Règlement 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription et les obligations des personnes inscrites* adopté par les ACVM, qui comprend aussi l'harmonisation d'un certain nombre de règles de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières et de l'Association canadienne des courtiers de fonds mutuels. Bien que ces changements soient échelonnés sur une période pluriannuelle, ceux qui entreront en vigueur en 2016 auront l'incidence la plus marquée en raison du coût de la mise en œuvre et de la perturbation potentielle par rapport aux modèles d'affaires actuels. La Banque est bien préparée, mais certaines petites entreprises pourraient avoir de la difficulté à faire les investissements nécessaires pour se conformer à la nouvelle réglementation.
- Comme les premiers baby-boomers ont maintenant pris leur retraite, le secteur de Gestion de patrimoine s'engage dans une phase de maturité. Même si la consolidation se poursuivra, les acquisitions éventuelles attrayantes sont peu nombreuses et espacées. La croissance interne continuera d'être l'élément décisif et la croissance de l'actif dépendra de plus en plus de l'attention portée au marché, difficile à percer, des clients bien nantis et disposant d'un avoir net élevé, ce qui nécessite de soustraire des parts de marché à nos concurrents.

Stratégies

Les priorités stratégiques du secteur de Gestion de patrimoine sont toutes guidées par son plein engagement à faire croître son chiffre d'affaires et s'articulent autour de plusieurs axes.

Donner la priorité à la relation

Bien que la technologie joue un rôle très important dans la prestation de services de gestion de patrimoine et que son importance ne cessera de grandir dans les années à venir, la Banque estime qu'entretenir une relation solide avec un conseiller professionnel constitue l'élément crucial de différenciation qui transforme une personne en un client pour la vie. La Banque offre une vaste gamme de services de gestion de patrimoine qui peuvent convenir tant aux investisseurs qui sont complètement autonomes qu'à ceux qui souhaitent accorder un mandat entièrement discrétionnaire à un gestionnaire de portefeuille. Cependant, la Banque est convaincue qu'à mesure que les richesses augmentent et que les enjeux qui découlent de la gestion deviennent plus complexes, les relations fondées sur la confiance sont de plus en plus prisées : il s'agit là d'un secteur au sein duquel elle a l'intention de se démarquer de la concurrence.

Adopter une perspective globale

Des conseils sur la manière de structurer un portefeuille et des recommandations en temps opportun sur le type de titres à acheter ou à vendre, et à quel moment le faire, sont évidemment d'une très grande importance. Toutefois, la Banque croit que cela ne représente qu'un aspect de la situation. Des lignes directrices sur la planification financière et patrimoniale, l'optimisation fiscale et la protection contre les risques sont tout aussi importantes; elles jouent un rôle déterminant dans l'augmentation des chances que les clients parviennent à atteindre leurs objectifs financiers. La Banque est consciente que ce ne sont pas tous les clients qui cherchent des conseils pour voir la situation dans son ensemble, mais elle tient à ce que ces renseignements soient facilement accessibles pour ceux qui en apprécient la valeur.

Tirer parti des partenariats pour étendre notre portée

Bien que le secteur de Gestion de patrimoine accentue vigoureusement sa présence dans des marchés partout au Canada et qu'il soit maintenant très présent dans tous les principaux marchés, le modèle d'affaires est unique en raison de l'accent qu'il place sur les partenariats stratégiques afin d'étendre la portée de la Banque au-delà de ce qui pourrait être accompli par suite d'une croissance interne et d'acquisitions bien choisies. Les relations entretenues avec des partenaires clés font prendre une ampleur phénoménale aux activités d'octroi de crédit, ainsi qu'aux transactions d'exécution, de compensation et de garde des valeurs mobilières. À l'avenir, la Banque continuera de chercher des occasions interentreprises qui seront avantageuses tant pour les produits que pour la structure de coût.

Réalisations

Synergies

Sur le plan de l'organisation, une restructuration relativement modeste ayant entraîné des résultats considérables consistait à déplacer les membres du personnel de vente de produits gérés du groupe Solutions d'affaires aux intermédiaires pour les intégrer directement à BNI, soit la filiale de conception de produits. Cela s'est traduit par une amélioration de la communication et de la coordination entre les secteurs des ventes et de la conception en plus de donner lieu à une nouvelle source de produits mieux adaptée aux conditions du marché actuel et à une augmentation importante des ventes de ces produits.

Au cours de l'exercice, BNI a lancé un certain nombre de nouveaux produits novateurs gérés par certains gestionnaires d'actifs parmi les plus prestigieux au monde, comme The Goldman Sachs Group Inc. et Rothschild Asset Management Inc., qui ont été très bien accueillis par les canaux de distribution de la Banque. Cette dernière a enfin reçu le feu vert du Commissariat aux assurances du Luxembourg qui l'autorise à vendre ses produits dans ce pays, ce qui constitue une étape importante qui consolidera davantage l'alliance stratégique de la Banque avec une importante banque privée située sur ce territoire.

La migration des clients vers les services tarifés de FBN Gestion de patrimoine se poursuit à un rythme très soutenu et la nouvelle plateforme de services tarifés qui a récemment été présentée (*mon Patrimoine*) a attiré plus de 10 G\$ en actifs dans un très court laps de temps. Plus de 55 % des actifs de FBN Gestion de patrimoine sont maintenant gérés aux termes d'une entente d'établissement des prix visant les services tarifés.

Tenir la promesse faite aux clients

Un certain nombre de projets et d'initiatives conçus pour améliorer l'expérience client globale ont exigé beaucoup de travail. Ils comprennent notamment :

- Une nouvelle série de produits gérés conçus de manière à répondre aux besoins d'investisseurs disposant d'un avoir net élevé;
- Un programme de gestion de placements privés complètement refondu et axé sur la conversion des instruments de placement sous-jacents qui sont dans des lots privés pour les transférer dans les fonds communs de placement, ce qui réduira les formalités administratives et simplifiera les processus pour les clients qui investissent dans ce programme;
- Le lancement de la marge de crédit Tout-En-Un Banque Nationale distribuée par les entreprises clientes de la division Partenariats bancaires, laquelle a connu beaucoup de succès;
- L'essor continu du programme de gestion de portefeuille discrétionnaire, qui permet aux clients de se libérer complètement du fardeau de participer à la gestion de leurs portefeuilles. Parmi les conseillers en placement de FBN Gestion de patrimoine, 268 sont maintenant gestionnaires de portefeuille autorisés.

Tout le travail effectué par la Banque en vue de se préparer à porter une attention particulière à la croissance de son secteur des services bancaires privés en 2016 est sans contredit le projet le plus imposant de l'exercice 2015, et est décrit plus en détail à la page suivante. Beaucoup d'efforts ont été mis en œuvre pour mener des études de faisabilité, analyser les micromarchés, embaucher des membres du personnel clés, définir les caractéristiques et le prix de cette nouvelle gamme de produits et, enfin, préparer l'ensemble de l'infrastructure du siège social qui prendra en charge cette initiative.

Priorités et perspectives pour 2016

En 2016, les priorités du secteur de Gestion de patrimoine répondent à quatre objectifs d'affaires.

Faire croître le secteur des services bancaires privés

Conformément à sa mission consistant à offrir des services financiers complets, la principale priorité du secteur de Gestion de patrimoine pour 2016 est d'entreprendre un développement important de ses capacités en matière de services bancaires privés, en mettant un accent immédiat sur l'ouest du Canada. Cette initiative prend plusieurs formes :

- **Services bancaires pour les investisseurs** : À partir des résultats d'un projet pilote mené à White Rock, en Colombie-Britannique, la Banque a constaté que d'impressionnantes synergies peuvent être réalisées en localisant les ressources bancaires à proximité des succursales de FBN Gestion de patrimoine. Le lien qui se tisse rapidement entre les équipes de services bancaires et celles de courtage fait en sorte qu'un nombre plus élevé de clients de FBN Gestion de patrimoine sont orientés vers des produits de crédit et des produits bancaires transactionnels, ce qui se traduit par un approfondissement des relations avec ces clients. L'objectif de la Banque est de rendre cette approche de proximité opérationnelle dans neuf emplacements d'ici la fin de 2016.
- **Services bancaires privés 1859** : Le secteur de Gestion de patrimoine lance actuellement une nouvelle offre de services bancaires sur mesure qui répondra aux besoins de clients disposant d'un avoir net élevé, à partir d'un nombre restreint d'emplacements ayant un comptoir de services et soigneusement choisis. Cela permettra de véhiculer l'idée d'un point de service unique destiné aux clients, sur laquelle sont fondés FBN Gestion de patrimoine et Services bancaires privés 1859, et de l'étendre aux services bancaires traditionnels dans le but d'offrir un service hors pair à un marché de niche qui a souvent des exigences complexes en matière de crédit, de services bancaires transactionnels et de change. La Banque commencera par ouvrir des succursales à Calgary et Vancouver et elle augmentera par la suite graduellement son empreinte.
- **Partenariats bancaires** : La Banque est un chef de file dans le domaine de la prestation de produits et de services bancaires à des partenaires stratégiques depuis plus d'une décennie. Bien que cela se soit fait purement de façon interentreprises jusqu'à maintenant, à la demande de certains de ses partenaires, la Banque mettra en œuvre une approche « Services bancaires pour les investisseurs » telle qu'elle est décrite ci-dessus, et elle établira des centres bancaires physiques dans des emplacements sélectionnés en fonction de leur proximité immédiate avec des canaux de distribution de partenaires. La Banque et ses partenaires croient que cela offrira les mêmes avantages que ceux décrits ci-dessus.

Miser sur le positionnement de NBCN

La Banque a l'intention d'utiliser le positionnement de NBCN inc. (NBCN), qui est reconnu comme le chef de file du marché dans le domaine des services de compensation de tiers, pour élargir de façon dynamique ce secteur. L'industrie des conseillers en placement/gestionnaires de portefeuille connaît actuellement une forte croissance et la force de l'offre de NBCN en fait une destination de choix logique pour les conseillers en placement/gestionnaires de portefeuille qui sont à la recherche de solutions administratives clés en main. La Banque croit qu'un certain nombre de petits courtiers en valeurs mobilières commenceront à remettre en question les avantages de l'autocompensation et chercheront des solutions de rechange intégrées moins coûteuses lorsqu'ils seront confrontés à l'investissement substantiel qui sera exigé au cours des prochaines années pour se conformer en tous points au MRCC2, et la Banque estime que NBCN sera l'une de leurs premières options lorsqu'ils étudieront des solutions potentielles.

Tirer parti de l'approche unique d'architecture ouverte

Pour 2016, l'un des objectifs de la Banque est de profiter de l'élan qu'a pris BNI en 2015 et de poursuivre le lancement de nouveaux produits gérés novateurs en partenariat avec certains gestionnaires d'actifs parmi les plus prestigieux au monde, ainsi que d'augmenter ses ventes dans les trois canaux de distribution au moyen desquels elle commercialise ces produits (c'est-à-dire FBN Gestion de patrimoine, le réseau des succursales de la Banque et des tierces parties). La Banque croit fermement que son approche d'architecture ouverte est unique et qu'il s'agit d'un solide facteur de différenciation qui est de plus en plus connu, compris et apprécié par les conseillers qui recommandent ses produits et par les clients qui les achètent. Comme les équipes de vente et de conception sont maintenant complètement réunies et qu'il y a eu de nouveaux ajouts aux gammes novatrices de produits, la Banque s'attend à ce que 2016 soit une année exceptionnelle pour BNI.

Perfectionner certaines procédures opérationnelles

Depuis sa création en 2009, FBN Gestion de patrimoine a acquis et intégré avec succès, dans ses rangs, de nombreuses entreprises. Ces acquisitions ont eu une incidence sur l'architecture globale de la division et il est maintenant temps d'envisager une refonte de certains processus opérationnels à la lumière de ce changement à son architecture, en adoptant une optique à long terme afin d'augmenter l'efficacité, d'améliorer la productivité des conseillers et d'offrir de meilleurs services à ses clients finaux. Maintenant que tous les efforts visant à intégrer les acquisitions sont chose du passé, la Banque peut se permettre d'investir du temps et des ressources pour adopter une vision à long terme et perfectionner des processus et des procédures en fonction de sa vision de l'avenir.

ANALYSE SECTORIELLE

MARCHÉS FINANCIERS

VUE D'ENSEMBLE

Le secteur des Marchés financiers offre une gamme complète de solutions financières, allant des titres de créance et de participation au crédit bancaire, en passant par les produits de gestion du risque. Ce secteur fournit également des services-conseils complets en matière de fusions et acquisitions ainsi que de financement. Il permet aussi à ses clients d'accéder aux marchés des capitaux canadiens par l'intermédiaire de ses lignes d'affaires portant sur les titres à revenus fixes, les titres de participation et les produits dérivés. Les clients de ce secteur se composent de moyennes et grandes entreprises, d'organismes du secteur public et d'investisseurs institutionnels. Le secteur des Marchés financiers offre des services axés sur les besoins de ses clients au Canada, en s'assurant de mettre toutes ses capacités au service de sa clientèle.

Le secteur des Marchés financiers est un chef de file des activités de banque d'investissement au Québec et bénéficie d'une forte présence dans l'ensemble du Canada. Au chapitre des titres à revenus fixes et des titres de participation, la Banque est un acteur prépondérant au Canada, où elle offre des services de montage, de prise ferme, de distribution et de liquidités, grâce à ses activités sur les marchés secondaires, ainsi que de recherche macro-économique et axée sur les émetteurs. Le secteur des Marchés financiers offre du financement et des services de gestion des risques à de moyennes et grandes entreprises canadiennes.

Par l'intermédiaire de bureaux situés à New York, à Londres et à Hong Kong, le secteur des Marchés financiers vend des titres de créance et des titres de participation canadiens à des investisseurs institutionnels aux États-Unis et à l'international. Par l'intermédiaire d'une filiale à Dublin, le secteur a entrepris des activités de négociation, avec d'importantes sociétés institutionnelles basées en Europe, sur des actions locales et sur des titres liés à des actions. Le secteur des Marchés financiers offre une grande expertise en investissement et en gestion de portefeuilles de créances productives et non productives, par l'intermédiaire de sa filiale de financement spécialisé Credigy Ltd. qui exerce ses activités exclusivement à l'extérieur du Canada.

Résultats par secteur d'exploitation – Marchés financiers

Exercice terminé le 31 octobre
(en équivalent imposable)⁽¹⁾
(en millions de dollars canadiens)

	2015	2014	2013 ⁽²⁾	2015-14 Variation %
Excluant les éléments particuliers⁽¹⁾				
Revenus liés aux activités de négociation				
Titres de participation	450	333	288	35
Titres à revenus fixes	237	218	237	9
Produits de base et devises	147	83	88	77
	834	634	613	32
Commissions des marchés financiers	286	301	257	(5)
Gains sur valeurs mobilières disponibles à la vente, montant net	1	27	26	
Services bancaires	286	250	234	14
Autres	313	315	248	(1)
Revenu total	1 720	1 527	1 378	13
Frais autres que d'intérêts	739	690	664	7
Contribution	981	837	714	17
Dotations (récupérations) aux pertes sur créances	–	–	(14)	
Résultat avant charge d'impôts	981	837	728	17
Charge d'impôts	263	226	195	16
Résultat net excluant les éléments particuliers	718	611	533	18
Éléments particuliers après impôts ⁽¹⁾	(21)	(9)	–	
Résultat net	697	602	533	16
Participations ne donnant pas le contrôle	13	14	8	
Résultat net attribuable aux actionnaires de la Banque	684	588	525	16
Actif moyen	88 616	86 198	87 063	3
Prêts et acceptations moyens (Grandes entreprises seulement)	10 057	8 070	7 081	25
Dépôts moyens	12 494	11 109	6 541	12
Ratio d'efficacité excluant les éléments particuliers ⁽¹⁾	43,0 %	45,2 %	48,2 %	

(1) Consulter la rubrique *Mode de présentation de l'information* à la page 12.

(2) Certains montants ont été ajustés pour refléter les modifications de normes comptables en 2014.

Résultats financiers

Le résultat net du secteur des Marchés financiers se chiffre à 697 M\$ pour l'exercice 2015, soit une hausse de 95 M\$ ou 16 % par rapport à 2014. Cette croissance provient principalement de la hausse des revenus liés aux activités de négociation.

En excluant les éléments particuliers, le résultat net du secteur a augmenté de 107 M\$ ou 18 % pour s'établir à 718 M\$ en 2015, comparativement à 611 M\$ en 2014. Le revenu total du secteur en équivalent imposable se chiffre à 1 720 M\$, en hausse de 193 M\$ par rapport à 2014. Cette augmentation est principalement attribuable aux revenus liés aux activités de négociation.

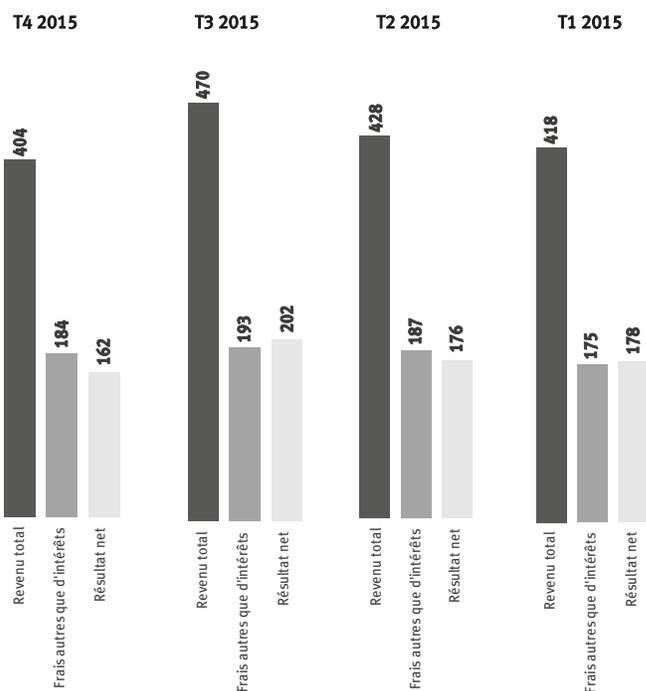
Les revenus liés aux activités de négociation sont en hausse de 200 M\$ ou 32 % par rapport à l'exercice précédent, principalement en raison des activités portant sur les titres de participation et les contrats sur produits de base et devises qui ont augmenté de 35 % et 77 %, respectivement. De plus, les revenus des services bancaires affichent une croissance de 14 %, notamment en raison de l'augmentation du volume d'activités de crédit. Par ailleurs, les commissions des marchés financiers ont diminué de 15 M\$ ou 5 %, principalement en raison de la baisse des revenus provenant des nouvelles émissions, qui avaient été très élevés en 2014. Les gains sur valeurs mobilières disponibles à la vente sont en baisse par rapport à l'exercice 2014, notamment en raison des pertes de valeur plus importantes enregistrées en 2015. Enfin, les revenus tirés d'autres activités sont relativement stables par rapport à l'exercice précédent. Les gains nets sur investissements réalisés au cours de l'exercice 2015, plus importants qu'en 2014, ont été atténués par une diminution des revenus de la filiale Credigy Ltd. Malgré une croissance soutenue des activités de la filiale Credigy Ltd., ses revenus sont en baisse en raison de gains sur cession de portefeuilles réalisés au cours de l'exercice 2014.

Au cours de l'exercice 2015, le secteur a comptabilisé, à titre d'élément particulier, une charge de restructuration qui se compose principalement d'indemnités de départ pour un montant de 7 M\$ (5 M\$ déduction faite des impôts) ainsi qu'un montant de 18 M\$ (16 M\$ déduction faite des impôts) qui représente la quote-part de la réduction de valeur de l'actif d'impôt exigible d'une entreprise associée. Au cours de l'exercice 2014, une charge de 13 M\$ (9 M\$ déduction faite des impôts) avait été enregistrée afin de refléter l'ajustement de valeur lié au financement (*Funding Valuation Adjustment* ou FVA).

Les frais autres que d'intérêts se chiffrent à 739 M\$, en hausse de 49 M\$ comparativement à l'exercice précédent, principalement en raison de l'augmentation de la rémunération variable, découlant de la croissance des revenus, ainsi que de la croissance des frais liés à la filiale Credigy Ltd. Le ratio d'efficacité s'est toutefois amélioré et se chiffre à 43,0 %, comparativement à 45,2 % en 2014 et à 48,2 % en 2013.

Pour les exercices 2015 et 2014, le secteur n'a enregistré aucune dotation aux pertes sur créances alors que des récupérations de pertes sur créances de 14 M\$ avaient été enregistrées en 2013.

Résultats trimestriels ^{(1) (2)} (en équivalent imposable) ⁽²⁾ (en millions de dollars canadiens)



(1) Excluant les éléments particuliers.

(2) Consulter la rubrique *Mode de présentation de l'information* à la page 12.

Stratégies et réalisations

Un client, une banque

La stratégie *un client, une banque* est demeurée le point central de l'approche du secteur des Marchés financiers visant à rassembler les capacités de la Banque afin de les mettre au service de tous les clients. Pour y arriver, le secteur a recours à une approche de collaboration et de partenariat entre les lignes d'affaires de la Banque, les secteurs de Gestion de patrimoine, des Particuliers et Entreprises ainsi que les services centralisés. Tout au long de l'exercice, le secteur a tiré parti de ses forces afin d'établir ou d'accroître sa position de chef de file dans certains domaines ciblés.

Les transactions suivantes reflètent la capacité du secteur à fournir une vaste gamme de solutions intégrées à ses clients.

- Le secteur des Marchés financiers a été mandaté par Superior Plus Corp. afin de la conseiller quant à son acquisition de l'entreprise Canexus Corporation pour un montant de 932 M\$. Dans le cadre de cette acquisition, le secteur a également été cochef de file pour le financement d'un crédit-relais de 650 M\$ et a agi à titre de cochef de file d'une opération de financement de 144 M\$ sur les marchés des titres de participation.
- Le secteur des Marchés financiers a agi à titre de cochef de file teneur de livres dans le cadre d'opérations d'une valeur de 2,2 G\$ sur les marchés des titres de participation ainsi qu'à titre de cochef de file dans le cadre d'un placement de débetures convertibles de 575 M\$ relativement au financement de l'acquisition des activités de gestion de flotte de General Electric Capital Corporation en Amérique du Nord, en Australie et en Nouvelle-Zélande par Element Financial Corporation. Le secteur a également agi à titre de seul fournisseur des couvertures pour protéger un montant de plus de 4,1 G\$ US contre les variations de taux d'intérêt et le risque de change, ainsi qu'à titre de cochef de file teneur de livres et coarrangeur pour des facilités de crédit de 8,5 G\$ US dans le cadre de l'acquisition.
- Le secteur des Marchés financiers a agi à titre de cochef de file et de teneur de livres conjoint dans le cadre d'un financement par actions de 299 M\$ de Yamana Gold Inc. Le secteur des Marchés financiers est également un conseiller financier auprès de la société en ce qui concerne la monétisation de sa filiale en propriété exclusive, Brio Gold Inc., et participe à la facilité de crédit renouvelable de 1 G\$ US de la société.
- Durant l'exercice, le secteur des Marchés financiers a fourni des services-conseils dans le cadre de 54 transactions de fusions et acquisitions et a agi à titre de chef ou cochef de file dans 65 émissions de titres de participation au nom des sociétés émettrices.

Maintenir le cap sur les entreprises de moyenne capitalisation

Le secteur des Marchés financiers continue de maintenir le cap sur les entreprises clientes de moyenne capitalisation de tous les secteurs en leur fournissant une vaste gamme de services-conseils, d'options de financement et de produits de gestion des risques.

Tirer parti de la position de chef de file du marché au Québec

En tant que chef de file du marché au Québec, le secteur des Marchés financiers a continué d'accroître sa présence dans la province. Il a participé à l'octroi de 66 prêts syndiqués visant des émetteurs du Québec, et a agi à titre de chef ou de cochef de file dans 49 de ces transactions, pour une part de marché de 34 %.

Le secteur s'est classé au premier rang des participants à des appels publics à l'épargne au Québec, ayant mené neuf émissions d'une valeur globale de 2,3 G\$ au cours de l'exercice 2015, ce qui représente une part de marché de 34 %. Durant l'exercice, le secteur a participé à 15 émissions, soit plus que tous les autres contrepartistes. Le secteur des Marchés financiers a également fourni des services-conseils pour 13 transactions de fusions et acquisitions, d'une valeur totale de près de 1,6 G\$.

Voici quelques réalisations pour des émetteurs établis au Québec :

- Conseiller financier pour deux premiers appels publics à l'épargne; cochef de file dans le cadre du placement de 162 M\$ sous forme d'actions à droit de vote subalterne de GDI Services aux immeubles inc. (GDI) et dans le cadre du placement de 161 M\$ sous forme d'actions à droit de vote subalterne de Groupe Stingray Digital inc. (Stingray) et un placement privé de 18 M\$ effectué en parallèle. Le secteur des Marchés financiers a également agi à titre d'unique teneur de livres et agent administratif à l'égard des facilités de crédit pour GDI et Stingray.
- Chef de file et cochef de file teneur de livres dans le cadre d'un placement de reçus de souscription de Bombardier inc. d'une valeur de 1,1 G\$.
- Conseiller financier de TransForce Inc. dans le cadre de l'acquisition de Contrans Group Inc. pour un montant de 580 M\$. Agent administratif, coarrangeur et cochef de file teneur de livres à l'égard des facilités de crédit de 550 M\$ aux fins de l'acquisition.
- Conseiller financier dans le cadre de l'acquisition d'Enel Green Power France SAS par Boralex inc. pour un montant de 400 M\$. Agent administratif, unique arrangeur et teneur de livres à l'égard des facilités de crédit de 275 M\$ aux fins de l'acquisition. Chef de file et unique teneur de livres pour la convention de prise ferme de 124 M\$ de Boralex inc. en lien avec l'acquisition.

Maintenir la position de chef de file des marchés des titres à revenus fixes

Le groupe des titres à revenus fixes du secteur des Marchés financiers a conservé son statut de contrepartiste de premier plan pour le financement des administrations publiques, obtenant le premier rang du classement global de Bloomberg pour la souscription et le placement de titres d'emprunt du gouvernement du Canada avec une part de marché de 23 % à ce jour pour l'exercice 2015. L'équipe de financement des administrations publiques du secteur des Marchés financiers a agi à titre de chef de file ou de cochef de file dans le cadre de 85 souscriptions et émissions de billets à moyen terme gouvernementaux pour un total de 57,7 G\$.

Mis à part plusieurs mandats importants pour la SCHL, la province de l'Ontario et la province de Québec, le secteur des finances publiques a obtenu plusieurs autres mandats clés, notamment à titre de cochef de file dans le cadre d'une entente de cinq ans d'un montant de 1,25 G\$ US conclue avec la province de l'Alberta, de chef de file pour la première fois, auprès de la municipalité régionale de York et de chef de file dans le cadre des émissions d'obligations de l'administration financière des Premières nations sur les marchés des titres de créance.

En tirant parti des relations de prêteur existantes et croissantes, l'équipe des titres à revenus fixes s'est établie comme l'un des meilleurs contrepartistes en matière de souscription de titres d'emprunt de sociétés, agissant à titre de chef de file ou de cochef de file à l'égard de 28 transactions de titres de sociétés pour un total de 13,2 G\$.

De plus, l'équipe a agi en tant que chef de file ou cochef de file dans le cadre de nombreuses transactions marquantes auprès d'émetteurs canadiens au cours de l'exercice.

- **Fusions, acquisitions et réorganisations** : cochef de file dans le cadre d'un placement à tranches multiples de près de 1,1 G\$ pour Enbridge Income Fund Holdings Inc. à la suite de son acquisition de participations dans les pipelines de gaz naturel et de diluant de Enbridge Inc.;
- **Titres à rendement élevé** : cochef de file teneur de livres dans le cadre d'un placement de titres venant à échéance dans 10 ans pour Vidéotron ltée et dont le montant total s'élève à 375 M\$, la plus importante émission sur le marché canadien des titres à rendement élevé en 2015 (année civile);
- **Émission d'obligations feuille d'érable** : cochef de file et cochef de file teneur de livres pour l'émission, par Citigroup Inc., de billets feuille d'érable subordonnés de 10 ans pour un montant total de 600 M\$.
- **Placements privés en \$ US** : agent exclusif du placement privé de 10 ans pour Gaz Métro inc. totalisant 100 M\$ US;
- **Premières émissions d'obligations** : cochef de file teneur de livres dans le cadre de la première émission de billets à moyen terme de 5 ans pour 300 M\$ de Saputo inc.

Le groupe des titres à revenus fixes continue de se concentrer sur la distribution de produits canadiens sur les marchés internationaux. Le groupe a tiré parti de sa plateforme de distribution existante, incluant des bureaux à New York, Londres et Hong Kong, pour rehausser sa capacité sur le marché primaire en augmentant sa part des financements transfrontaliers tout au long de l'exercice.

Démontrer ses forces dans les secteurs des infrastructures et du financement de projets

Le groupe des titres à revenus fixes du secteur des Marchés financiers est également un leader des conseils financiers et du financement pour ce qui est des infrastructures en partenariat public-privé au Canada, s'appropriant la première place du marché au cours des trois dernières années en ce qui a trait à la prise ferme de titres d'emprunt et aux transactions conclues, avec des engagements en capital totalisant plus de 13 G\$ et 20 transactions conclues.

Voici des exemples de mandats-conseils et de mandats de créances importants du secteur des Marchés financiers.

- **Projet de nouveau pont sur le Saint-Laurent – Montréal, Québec (juin 2015)**

Il s'agit d'un projet du gouvernement du Canada pour la construction, en partenariat public-privé, d'un pont de 3,4 km au-dessus du fleuve Saint-Laurent à Montréal; c'est l'un des plus grands projets d'infrastructure en Amérique du Nord. Les capitaux privés proviennent de l'émission largement commercialisée d'obligations à long terme sans amortissement et d'obligations garanties de premier rang amortissables cotées A3, des facilités bancaires de construction offertes par huit prêteurs canadiens et internationaux ainsi qu'à des fonds propres. Ce financement a été complété par un paiement d'étape et des paiements à la fin des travaux versés par le gouvernement du Canada. La Banque a joué dans ce projet les rôles de coconseiller financier, de cochef de file, d'arrangeur mandaté de la facilité bancaire, de banque des comptes et d'agent administratif.

- **TLR Eglinton Crosstown – Toronto, Ontario (juillet 2015)**

Le projet TLR Eglinton Crosstown est une ligne de transport léger sur rail de 19 km à Toronto qui s'intégrera au réseau de Toronto Transit Commission, au réseau GO et au service Union Pearson Express. Le financement du projet provient en partie de sources privées (émission largement commercialisée d'obligations à long terme sans amortissement et d'obligations garanties de premier rang amortissables cotées Baa2, financement bancaire à la construction fourni par cinq prêteurs canadiens et internationaux et fonds propres) et des fonds publics (paiement d'étape et paiements importants à la fin des travaux). La Banque a joué dans ce projet les rôles de coconseiller financier et de cochef de file.

- **La Voie de contournement de Regina – Régina, Saskatchewan (juillet 2015)**

Ce projet de voie de contournement comprend la conception, le financement, la construction, l'exploitation, l'entretien et la réhabilitation du tronçon de 61 km que constitue la Voie de contournement de Régina; il s'agit du premier projet d'infrastructures de transport réalisé en partenariat public-privé par la province de Saskatchewan. Le projet comporte quatre tranches distinctes de financement par emprunt : une facilité bancaire renouvelable de construction, une facilité de crédit-relais de premier rang pour les travaux de réhabilitation, une tranche d'obligations à long terme amortissables et une tranche d'obligations à long terme sans amortissement. La dette bancaire a été fournie par trois banques de financement de projets internationaux et deux institutions financières canadiennes. Les obligations ont obtenu la note A3 de *Moody's Investors Services* (Moody's) et ont été souscrites par deux courtiers en valeurs mobilières canadiens. Le financement public de la construction provient de deux paiements importants à la fin des travaux. La Banque a joué dans ce projet les rôles de conseiller financier, de cochef de file, de principal arrangeur mandaté, de banque des comptes et d'agent administratif.

En 2015, le secteur des Marchés financiers a continué de montrer son engagement pour ce qui est du financement de projets d'énergie renouvelable en jouant des rôles importants à cet égard dans tout le Canada.

Le secteur des Marchés financiers a financé 16 projets énergétiques incluant 15 projets éoliens. Elle a notamment :

- agi en tant que chef de file et continue d'agir en tant qu'agent administratif à l'égard du prêt de construction à long terme à taux fixe de 326 M\$ et du financement par emprunt à terme du projet de parc éolien Grand Bend, en Ontario, développé par Northland Power Inc.;
- agi en tant que cochef de file et continue d'agir en tant qu'agent administratif à l'égard des facilités de crédit de construction et de l'emprunt à terme à taux fixe et à taux variable de 312 M\$ pour le projet de parc éolien Mesgi'g Ugu's'n, au Québec, développé par Innergex énergie renouvelable inc.;
- agi en tant que seul arrangeur et agent administratif du financement bancaire et des contrats de couverture de taux d'intérêt de 77 M\$ pour le projet Bull Creek de BluEarth Renewables Inc.;
- agi en tant que seul arrangeur et agent administratif du financement bancaire et des contrats de couverture de taux d'intérêt de 71 M\$ pour le projet de panneaux solaires sur toits BrightRoof Solar de la société Connor, Clark & Lunn.

Leader dans l'offre de produits de gestion des risques auprès des clients de la Banque

Le secteur des Marchés financiers a continué de tirer parti de son expertise en structuration et négociation de produits dérivés pour élaborer des solutions innovantes de gestion des risques en vue d'aider ses clients à gérer les risques auxquels ils sont exposés, dans toutes les catégories d'actifs. Le secteur a vu le nombre de clients actifs dans toutes les catégories d'actifs croître de 50 % au cours des cinq derniers exercices. Pendant la même période, le nombre de clients qui utilisent plus d'un produit de gestion des risques a augmenté de 106 %. Cela se traduit par une solide hausse des revenus.

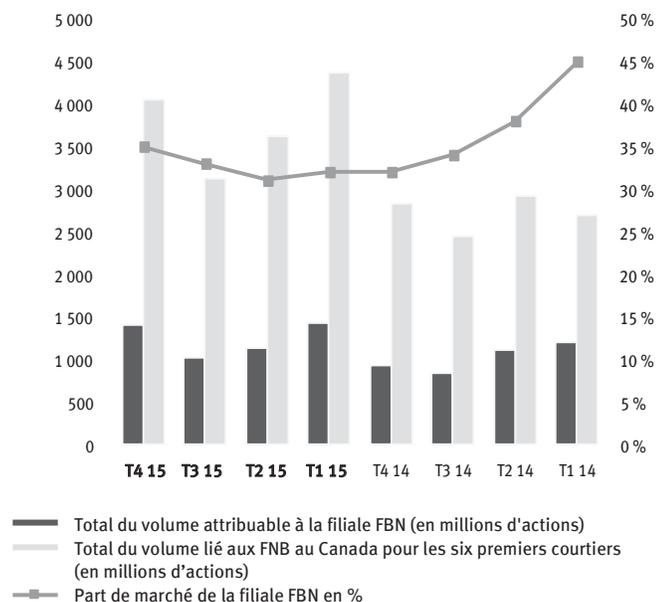
Fournisseur de premier plan de titres de participation et de produits structurés

Le groupe de produits dérivés continue d'offrir des produits dérivés négociés hors bourse et une expertise en structuration pour toutes les catégories d'actifs, tant pour des fonds négociés en bourse (FNB) que pour des émetteurs de billets structurés et de produits de détail gérés. Le groupe fournit des liquidités aux investisseurs ainsi que des services de recherche à l'égard de tous les produits de placement.

Faits saillants – Fonds négociés en bourse (FNB) et billets structurés

- Le groupe est le plus important teneur de marché pour les FNB au Canada (selon le volume) (Bloomberg).
- Le groupe a fourni des liquidités à tous les FNB et a été désigné comme teneur de marché pour 180 FNB inscrits au Canada.
- Les volumes de ventes de billets structurés se sont accrus de 163 % au cours des trois derniers exercices.

Volume total des FNB sur le marché canadien et part de marché



Offre de services de pointe parmi les meilleurs du secteur

Les réalisations suivantes confirment l'engagement du secteur des Marchés financiers à offrir à ses clients des services de pointe.

- L'équipe de recherche a été classée au troisième rang parmi tous les courtiers au Canada par les émetteurs corporatifs, basé sur l'analyse ayant démontré la meilleure compréhension de leur société selon le rapport de 2015 intitulé *Worldwide Equity Capital Markets Performance – Canadian Equity*, publié par Brendan Wood International.
- Stéphane Marion et Krishen Rangasamy se sont classés au troisième rang mondial, selon Bloomberg, pour ce qui est de la justesse de leurs prévisions de change pour l'exercice clos le 30 septembre 2015.

Gamme solide de financement spécialisé grâce à Credigy Ltd.

Credigy Ltd. est la filiale de financement spécialisé du secteur des Marchés financiers, dans laquelle le secteur a acquis une participation majoritaire en 2006, qu'il a par la suite haussée à 80 %. Credigy Ltd. achète des portefeuilles d'actifs productifs et non productifs liés au secteur de la consommation et, grâce à son expertise en analyse et modélisation de données, elle optimise les recouvrements de façon à atteindre les rendements cibles. Elle agit également comme prêteur auprès d'autres grands acheteurs d'actifs semblables.

Credigy Ltd. vise les marchés internationaux, faisant l'acquisition de portefeuilles dans les Amériques et en Europe, et est aussi diversifié en termes de catégories d'actifs.

Priorités et perspectives pour 2016

En 2016, le secteur des Marchés financiers continuera à mettre l'accent sur sa stratégie *un client, une banque*, en concevant des solutions innovantes et intégrées afin de combler les besoins de ses clients et de saisir les opportunités de marché.

Les priorités stratégiques visent à poursuivre la consolidation des parts de marché dans le financement de dettes de sociétés, ainsi que le financement des infrastructures et celui de l'énergie en se concentrant davantage sur les grandes sociétés tout en continuant l'accroissement des compétences en matière de financement spécialisé par l'intermédiaire de la filiale Credigy Ltd., en plus de poursuivre le renforcement de la capacité du secteur à distribuer des produits d'investissement canadiens à l'ensemble des investisseurs.

ANALYSE SECTORIELLE

AUTRES

VUE D'ENSEMBLE

La rubrique *Autres* regroupe les activités de Trésorerie, notamment la gestion de l'actif et du passif, des liquidités et du financement de la Banque, certains éléments non récurrents ainsi que la portion non allouée des services centralisés. Les services centralisés comprennent : Technologie de l'information, Gestion des risques, Opérations, Marketing et Développement corporatif, Ressources humaines et Affaires corporatives ainsi que Finances et Trésorerie.

Résultats par secteur d'exploitation – Autres

Exercice terminé le 31 octobre
(en équivalent imposable)⁽¹⁾
(en millions de dollars canadiens)

	2015	2014	2013 ⁽²⁾
Excluant les éléments particuliers⁽¹⁾			
Revenu net d'intérêts	(131)	(54)	(16)
Revenus autres que d'intérêts	186	146	126
Revenu total	55	92	110
Frais autres que d'intérêts	220	156	145
Résultat avant charge d'impôts	(165)	(64)	(35)
Charge d'impôts	(77)	(53)	(39)
Résultat net excluant les éléments particuliers	(88)	(11)	4
Éléments particuliers après impôts ⁽¹⁾	(6)	(8)	113
Résultat net	(94)	(19)	117
Participations ne donnant pas le contrôle	57	55	55
Résultat net attribuable aux actionnaires de la Banque	(151)	(74)	62
Actif moyen	37 039	28 566	20 670

(1) Consulter la rubrique *Mode de présentation de l'information* à la page 12.

(2) Certains montants ont été ajustés pour refléter les modifications de normes comptables en 2014.

Résultats financiers

La perte nette de la rubrique *Autres* des résultats sectoriels atteint 94 M\$ pour l'exercice 2015, comparativement à une perte nette de 19 M\$ pour l'exercice précédent et un résultat net de 117 M\$ pour l'exercice 2013. Cette augmentation de la perte nette s'explique en partie par la hausse des frais autres que d'intérêts. Excluant les éléments particuliers, la perte nette de la rubrique *Autres* des résultats sectoriels atteint 88 M\$ pour l'exercice 2015, comparativement à une perte nette de 11 M\$ pour l'exercice précédent et un résultat net de 4 M\$ pour l'exercice 2013. L'augmentation de la perte nette s'explique par une contribution nette des activités de trésorerie plus élevée en 2014 qu'en 2015, par la hausse des frais liés à la rémunération et aux avantages du personnel, par la taxe compensatoire sur les salaires, ainsi que par les frais de développement des affaires.

Les éléments particuliers de l'exercice 2015, déduction faite des impôts, comprennent des revenus liés à la détention des billets restructurés, déduction faite du coût de financement lié à la détention de ces billets et incluant un gain suite à la cession des billets restructurés des conduits VAC III, de 50 M\$ (2014 : 54 M\$), des pertes de valeur d'immobilisations incorporelles de 33 M\$ (2014 : 45 M\$), une charge de restructuration de 20 M\$ (2014 : néant) et des charges relatives à la participation de la Banque dans Groupe TMX limitée de 3 M\$ (2014 : 7 M\$). De plus, pour l'exercice 2014, les éléments particuliers déduction faite des impôts comprenaient des provisions pour litiges de 10 M\$.

Trésorerie et services centralisés

La rubrique *Autres* regroupe les activités de la Trésorerie et les services centralisés, soit Technologie de l'information, Gestion des risques, Opérations, Marketing et Développement corporatif, Ressources humaines et Affaires corporatives ainsi que Finances et Trésorerie. Dans l'ensemble de l'organisation, ces services offrent des avis et des conseils aux secteurs d'affaires en plus d'offrir une expertise et un soutien dans leur domaine respectif.

Technologie de l'information

Le secteur Technologie de l'information a pour responsabilité d'une part d'entretenir le patrimoine technologique de la Banque afin de garantir la fiabilité des services informatiques offerts à ses clients et employés, et d'autre part de faire évoluer ces services avec agilité afin de soutenir les objectifs d'affaires de la Banque et de se conformer aux évolutions des exigences réglementaires. Le secteur Technologie de l'information dirige également le bureau des initiatives stratégiques dont le rôle principal est de conseiller le bureau de la présidence dans ses décisions d'investissements stratégiques. La gestion des risques technologiques, qu'il s'agisse de la sécurité d'accès aux données, de la prévention de la désuétude, ou encore du plan de relève, font également partie des responsabilités de ce secteur.

Gestion des risques

Le secteur Gestion des risques a pour responsabilité d'identifier, de mesurer et de superviser, de manière indépendante et selon une approche intégrée, les divers risques auxquels est exposée la Banque et de promouvoir une saine culture de gestion des risques. L'équipe de Gestion des risques appuie la direction et le Conseil dans la compréhension et la supervision des principaux risques (se reporter à la section « Gestion des risques » pour plus de détails). De plus, ce secteur développe, maintient et communique le cadre d'appétit pour le risque tout en s'assurant de l'intégrité et de la fiabilité des mesures de risque.

Opérations

Le secteur Opérations assure la livraison des produits et services financiers pour tous les clients de la Banque. Il vise d'abord et avant tout la fiabilité et l'accessibilité de ses services afin de respecter ses engagements. En tant que partenaire stratégique et proactif, les Opérations veillent également à ce que leurs processus soient aussi simples et efficaces que possible, et ce, afin de livrer une expérience client distinctive. Le secteur Opérations partage, avec le secteur d'affaires Particuliers et Entreprises, un leadership transversal en efficacité et amélioration continue des processus d'affaires visant ainsi à simplifier la Banque et à générer des gains tangibles pour les clients, les employés et les actionnaires.

Marketing et Développement corporatif

Le secteur Marketing et Développement corporatif est responsable de la mise en œuvre de la stratégie, de l'image de marque et de l'expérience client distinctive de la Banque. À cette fin, il met de l'avant une offre de produits financiers et de solutions de paiement adaptée aux besoins des clients particuliers et entreprises, s'appuie notamment sur une approche analytique éprouvée et s'assure de l'arrimage étroit des développements technologiques et numériques aux priorités d'affaires. Le secteur est également responsable de l'engagement communautaire, des affaires publiques, des relations institutionnelles ainsi que de l'identification d'occasions de développement stratégique pour la Banque.

Ressources humaines et Affaires corporatives

Le secteur Ressources humaines et Affaires corporatives offre son expertise à l'ensemble des unités de la Banque. Par des stratégies visant notamment à attirer, développer et retenir les meilleurs talents, les Ressources humaines contribuent à la performance de l'organisation, à sa croissance et au maintien de son statut d'employeur de choix. Ce secteur met en place des pratiques et politiques favorisant la mobilisation des employés et veille à cultiver un environnement de travail où chacun peut développer son plein potentiel. Pour leur part, les Affaires corporatives (Secrétariat corporatif et Affaires juridiques) veillent à la gouvernance de l'entreprise, à la divulgation continue ainsi qu'au respect des exigences réglementaires applicables à la Banque et ses filiales. En plus d'aider les unités d'affaires à identifier et gérer proactivement les risques d'ordre juridique, les Affaires corporatives conseillent ces unités en matière transactionnelle et supervisent la stratégie des litiges impliquant la Banque.

Finances et Trésorerie

Le secteur Finances et Trésorerie a pour responsabilités la gestion optimale des ressources financières (capital, liquidité, financement et approvisionnement), la gestion active de l'appariement du bilan et la gouvernance adéquate de l'information comptable et financière. De plus, ce secteur participe à la prise de décisions stratégiques et opérationnelles, et supervise les activités du fonds commun d'investissement des régimes de retraite des employés de la Banque. Enfin, il aide les secteurs d'exploitation et les fonctions de soutien à l'égard de leur rendement financier, veille au respect d'exigences réglementaires et s'occupe de la présentation de l'information de la Banque aux actionnaires ainsi que de la présentation de l'information à l'externe des diverses unités, entités et filiales de la Banque. Par ailleurs, le secteur Finances et Trésorerie peut se voir déléguer la gestion de certains aspects administratifs de l'Audit interne par le président et chef de la direction.

INFORMATION FINANCIÈRE TRIMESTRIELLE

Le résultat net, les revenus, les frais autres que d'intérêts ainsi que les dotations aux pertes sur créances trimestriels sont affectés par un certain nombre de tendances et de facteurs. Le tableau ci-dessous présente un résumé des résultats des huit derniers trimestres. De plus, un sommaire des résultats pour les douze derniers trimestres est présenté au tableau 1 aux pages 96 et 97.

Résumé des résultats trimestriels

(en millions de dollars canadiens)	2015				2014			
	T4	T3	T2	T1	T4	T3	T2	T1
Données relatives à l'état des résultats								
Revenu net d'intérêts	686	661	640	656	641	640	649	614
Revenus autres que d'intérêts	719	849	781	754	723	820	627	750
Revenu total	1 405	1 510	1 421	1 410	1 364	1 460	1 276	1 364
Dotations aux pertes sur créances	61	56	57	54	57	49	51	51
Frais autres que d'intérêts	960	906	936	863	929	879	799	816
Charge d'impôts	37	95	24	78	48	91	64	92
Résultat net	347	453	404	415	330	441	362	405

L'analyse des huit derniers trimestres permet d'identifier des éléments favorables et défavorables qui ont affecté les résultats.

- Le résultat net de chaque trimestre des exercices 2015 et 2014 a été en croissance par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, à l'exception du deuxième trimestre de 2014. La diminution du résultat net du deuxième trimestre de 2014 est attribuable à l'enregistrement de revenus provenant de l'appréciation de la juste valeur des billets restructurés au deuxième trimestre de 2013.
- Au cours du quatrième trimestre de 2015, une charge de restructuration de 62 M\$ (déduction faite des impôts) a été enregistrée, alors qu'au quatrième trimestre de 2014, des charges ont été enregistrées en raison de pertes de valeur d'immobilisations incorporelles, de provisions pour litiges et de l'ajustement de valeur lié au financement.
- Le résultat net du deuxième trimestre de 2015 comprend des revenus liés à la détention des billets restructurés ainsi qu'un gain suite à la cession d'actions de Fiera Capital. Ces revenus ont été compensés par une perte enregistrée suite à la réduction de valeur de l'actif d'impôt exigible d'une entreprise associée ainsi que par des pertes de valeur d'immobilisations incorporelles.
- Le résultat net des premier et troisième trimestres de 2015, comprend des revenus liés à l'appréciation de la juste valeur des billets restructurés moins élevés que ceux enregistrés au cours des mêmes trimestres en 2014.

De façon globale, au cours des huit derniers trimestres, le résultat net a été positif. Cette situation reflète le rendement soutenu de tous les secteurs d'exploitation.

Le revenu net d'intérêts a augmenté au cours de tous les trimestres de 2015 et de 2014, par rapport aux trimestres correspondants de 2014 et de 2013, à l'exception du deuxième trimestre de 2015. La croissance du volume de prêts et de dépôts avec les particuliers et les entreprises, l'augmentation des volumes et des marges dans les activités bancaires avec la clientèle fortunée ainsi que la progression du revenu net d'intérêts du secteur des Marchés financiers ont contribué à ces augmentations.

Les revenus autres que d'intérêts ont progressé par rapport à 2014 pour trois des quatre trimestres de 2015. Le quatrième trimestre de 2015 a été légèrement plus faible que celui de 2014, notamment en raison des gains sur valeurs mobilières disponibles à la vente réalisés au même trimestre en 2014. De plus, les revenus autres que d'intérêts de trois des trimestres de 2014 étaient en hausse par rapport à la période correspondante de 2013 en raison de la croissance soutenue des activités des secteurs.

Les dotations aux pertes sur créances ont crû pour la plupart des huit derniers trimestres principalement en raison de la hausse des prêts aux particuliers et aux entreprises.

Les frais autres que d'intérêts sont en hausse pour la majorité des huit derniers trimestres principalement en raison des hausses salariales, y compris la rémunération variable en lien avec la croissance des revenus des secteurs, des investissements technologiques, des frais liés au développement des affaires ainsi que de la taxe compensatoire sur les salaires en vigueur depuis décembre 2014. La hausse des frais autres que d'intérêts est plus importante au deuxième trimestre de 2015, en comparaison avec le trimestre correspondant de l'exercice précédent, en raison des pertes de valeurs d'immobilisations incorporelles enregistrée en 2015. Enfin, la charge de restructuration enregistrée au cours du quatrième trimestre de 2015 n'est pas la principale cause de l'augmentation des frais autres que d'intérêts en comparaison avec le trimestre correspondant de 2014, puisque des pertes de valeurs d'immobilisations incorporelles ainsi que des provisions pour litiges avaient été enregistrées au quatrième trimestre de 2014.

Le taux effectif d'imposition a connu une baisse au cours des deuxième et quatrième trimestres de 2015 ainsi qu'au cours du quatrième trimestre de 2014. La baisse du taux effectif d'imposition au deuxième trimestre de 2015 s'explique par la hausse des revenus de dividendes exonérés d'impôts et par le gain sur cession d'actions de Fiera Capital enregistré au cours de ce trimestre, alors que celle du quatrième trimestre de 2015 provient d'ajustements de provisions fiscales.

Pour obtenir plus de détails concernant le quatrième trimestre de 2015, consulter le site Internet de la Banque à l'adresse bnc.ca, ou celui de SEDAR à l'adresse sedar.com où l'on retrouve le communiqué de presse relatif aux résultats financiers du quatrième trimestre de 2015 émis le 2 décembre 2015.

ANALYSE DU BILAN CONSOLIDÉ

Résumé du bilan consolidé

Au 31 octobre

(en millions de dollars canadiens)

	2015	2014	Variation %
Actif			
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	7 567	8 086	(6)
Valeurs mobilières	56 040	52 953	6
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées	17 702	24 525	(28)
Prêts et acceptations (déduction faite des provisions pour pertes sur créances)	115 238	106 169	9
Autres	19 543	13 696	43
	216 090	205 429	5
Passif et capitaux propres			
Dépôts	128 830	119 883	7
Autres	74 383	73 163	2
Dette subordonnée	1 522	1 881	(19)
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de la Banque	10 554	9 707	9
Participations ne donnant pas le contrôle	801	795	1
	216 090	205 429	5

Au 31 octobre 2015, l'actif total de la Banque s'établit à 216,1 G\$ en comparaison de 205,4 G\$ à la clôture de l'exercice précédent, soit une augmentation de 5 % surtout due aux prêts et acceptations qui ont augmenté de 9,0 G\$.

Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières

La trésorerie et les dépôts auprès d'institutions financières, soit 7,6 G\$ au 31 octobre 2015, sont en baisse de 0,5 G\$ par rapport au bilan consolidé de 2014. Cette diminution provient essentiellement de la succursale de New York qui a maintenu des liquidités moins élevées. Une description des pratiques de la Banque en matière de gestion du risque de liquidité et de financement est présentée aux pages 77 à 85 du présent Rapport de gestion.

Valeurs mobilières

Les valeurs mobilières totalisent 56,0 G\$ au 31 octobre 2015, ce qui représente 26 % de l'actif total. Au cours de l'exercice 2015, elles ont augmenté de 3,0 G\$ alors qu'elles se chiffraient à 53,0 G\$ au 31 octobre 2014. Les titres émis ou garantis par les gouvernements du Canada et des provinces sont en hausse de 6,1 G\$, alors que les autres titres de créance et les titres de participation sont en baisse de 1,1 G\$ et 2,1 G\$ respectivement. Enfin, les valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et les valeurs mobilières empruntées totalisent 17,7 G\$ au 31 octobre 2015, en baisse de 6,8 G\$ par rapport au montant inscrit au bilan consolidé au 31 octobre 2014, en lien avec les activités du secteur des Marchés financiers. Les politiques de gestion du risque de marché sont présentées aux pages 70 à 76 du présent Rapport de gestion.

Véhicules d'actifs cadres (VAC)

Au 31 octobre 2015, la valeur nominale des billets restructurés des conduits VAC et des autres billets restructurés détenus par la Banque s'établit à 703 M\$ (1 479 M\$ au 31 octobre 2014), dont un montant de 662 M\$ a été désigné comme *Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net* en vertu de l'option juste valeur, et un montant de 41 M\$ est classé parmi les *Valeurs mobilières disponibles à la vente* (1 253 M\$ désignés comme *Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net* et 226 M\$ classés dans les *Valeurs mobilières disponibles à la vente* au 31 octobre 2014). La variation de la valeur nominale des billets restructurés des conduits VAC au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2015 est principalement attribuable à des remboursements de capital et des dispositions.

La Banque s'est engagée à contribuer à une facilité de financement de marge relative aux conduits VAC pour un montant de 821 M\$ en vue de financer les éventuels appels de marge (831 M\$ au 31 octobre 2014). Aux 31 octobre 2015 et 2014, aucun montant n'a été avancé par la Banque.

La valeur comptable des billets restructurés des conduits VAC et des autres billets restructurés détenus par la Banque dans un portefeuille d'investissement en date du 31 octobre 2015, désignés comme *Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net*, est de 642 M\$, et 13 M\$ sont classés parmi les *Valeurs mobilières disponibles à la vente* (1 166 M\$ désignés comme *Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net* et 75 M\$ classés dans les *Valeurs mobilières disponibles à la vente* au 31 octobre 2014). Les billets détenus dans un portefeuille d'investissement incluant un ou plusieurs dérivés incorporés ont été désignés comme *Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net* en vertu de l'option juste valeur, et les autres billets ont été classés dans les *Valeurs mobilières disponibles à la vente*.

Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2015, des revenus de 63 M\$ ont été enregistrés en raison de remboursement de capital et de l'appréciation de la juste valeur des billets restructurés (92 M\$ au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2014). Ces montants ont été comptabilisés dans les *Revenus de négociation* de l'état consolidé des résultats. De plus, au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2015, un gain de 37 M\$ a été enregistré suite à la cession des billets restructurés des conduits VAC III. Ce gain a été comptabilisé dans les *Gains (pertes) sur valeurs mobilières disponibles à la vente, montant net* de l'état consolidé des résultats. La valeur comptable des billets restructurés désignés comme *Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net* se situe dans la fourchette de la juste valeur estimative au 31 octobre 2015. La cote de crédit des billets VAC I de catégorie A-2 a augmenté de « A (sf) » à « AA faible (sf) » et celle des billets VAC II de catégorie A-2 a augmenté de « A (faible) (sf) » à « A (sf) ». La cote de crédit des billets VAC I de catégorie B a augmenté de « BBB (faible) (sf) » à « A (sf) ». La cote de crédit des billets VAC II de catégorie A-1 se maintient à « AA (faible) (sf) ».

Le tableau à la page suivante présente la valeur comptable des actifs et passifs financiers relatifs aux VAC, ainsi que leurs échéances contractuelles résiduelles qui ne sont pas représentatives des échéances anticipées.

Échéances contractuelles résiduelles des actifs et des passifs financiers relatifs aux VAC

Au 31 octobre
(en millions de dollars canadiens)

					Valeur comptable	
					2015	2014
	1 an et moins	Plus de 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance spécifique	Total	Total
VAC I et VAC II	–	–	548	–	548	1 072
VAC III	–	–	–	–	–	63
Papier commercial exclu du plan de restructuration pancanadien	20	81	–	–	101	101
Unités liquidatives de fiducies	–	–	–	6	6	5
	20	81	548	6	655	1 241
Facilité de financement de marge	–	(11)	–	–	(11)	(21)
	20	70	548	6	644	1 220

Prêts et acceptations

Les prêts et acceptations, déduction faite des provisions pour pertes sur créances, comptent pour 53 % de l'actif total et s'élevèrent à 115,2 G\$ au 31 octobre 2015, en hausse de 9,0 G\$ ou 9 %.

L'encours des prêts hypothécaires résidentiels au 31 octobre 2015 est de 43,5 G\$, en hausse de 4,2 G\$ ou 11 % par rapport à l'an passé. Cette croissance est attribuable à une demande soutenue du crédit hypothécaire.

Les prêts aux particuliers et créances sur cartes de crédit totalisent 31,9 G\$ à la fin de l'exercice 2015, en croissance de 1,9 G\$ ou 6 % par rapport à 30,0 G\$ à la fin de l'exercice précédent. Cette progression est essentiellement attribuable aux marges de crédit hypothécaires. Les créances sur cartes de crédit de 2,1 G\$ sont stables par rapport à la fin de l'exercice 2014.

Les prêts et acceptations aux entreprises et administrations publiques, qui totalisent 40,4 G\$ au 31 octobre 2015, sont en hausse de 8 % par rapport à l'exercice 2014. Les engagements de clients en contrepartie d'acceptations ont augmenté de 0,5 G\$ ou 6 % par rapport à l'exercice précédent.

Le tableau 9 à la page 103 présente, entre autres, les prêts bruts et les acceptations par catégorie d'emprunteurs en date du 31 octobre 2015. Les prêts hypothécaires résidentiels (y compris les marges de crédit hypothécaires) affichent une forte croissance depuis 2011 et s'établissent à 54,0 G\$ au 31 octobre 2015, et comptent pour 46,6 % de l'ensemble des prêts et acceptations. Cette hausse des hypothèques résidentielles est principalement due à la forte demande du crédit hypothécaire depuis quelques années. Par ailleurs, les prêts aux particuliers totalisent 13,6 G\$ au 31 octobre 2015. Pour ce qui est des prêts aux entreprises, la proportion dans le portefeuille des prêts du secteur de l'agriculture, du secteur des institutions financières, du secteur de la construction et des services immobiliers ainsi que du secteur des transports, a augmenté par rapport à 2014.

Prêts douteux

Les prêts douteux bruts totalisent 457 M\$ au 31 octobre 2015, comparativement à 486 M\$ au 31 octobre 2014 (tableau 10, page 104). Cette diminution provient des portefeuilles de prêts aux entreprises, suite à plusieurs radiations effectuées au début de l'exercice 2015. Ils représentent 5,9 % du capital tangible ajusté des provisions, comparativement à 7,1 % au 31 octobre 2014. Les prêts douteux, après déduction des provisions individuelles et collectives, sont en hausse de 6 M\$ depuis un an, surtout en raison de l'ajout de quelques prêts du secteur des Particuliers et Entreprises.

Une description détaillée des pratiques de gestion du risque de crédit est présentée aux pages 62 à 69 du présent Rapport de gestion, ainsi qu'à la note 7 afférente aux états financiers consolidés.

Autres actifs

Au 31 octobre 2015, les autres actifs se chiffrent à 19,5 G\$ en hausse de 5,8 G\$ par rapport à la même date en 2014. Les autres actifs sont composés des instruments financiers dérivés, des créances de clients, de négociants et de courtiers, des créances achetées, des participations dans des entreprises associées et des contreparties, des immobilisations corporelles, du goodwill, des immobilisations incorporelles et d'autres éléments. Cette augmentation s'explique essentiellement par la hausse de la juste valeur des instruments financiers dérivés de 3,7 G\$ et la hausse des immobilisations corporelles de 1,4 G\$ suite à l'acquisition d'actifs loués en vertu de contrats de location simple.

Passif-dépôts

Les dépôts de 128,8 G\$ au 31 octobre 2015 sont en hausse de 8,9 G\$ ou 7 % par rapport à l'exercice précédent. Les dépôts des particuliers de 46,0 G\$, tels qu'ils sont présentés au tableau 11 de la page 105, représentent 35,7 % de l'ensemble des dépôts, et sont en hausse de 1,0 G\$ par rapport au 31 octobre 2014. Cette hausse résulte des initiatives de la Banque pour accroître ce type de dépôts. Un portrait de l'ensemble de l'épargne des particuliers est présenté à la page suivante.

Selon le tableau 11, les dépôts des entreprises et administrations publiques sont en baisse de 3,2 G\$ par rapport au 31 octobre 2014, pour s'établir à 37,8 G\$ au 31 octobre 2015, les entreprises ayant diminué leurs liquidités. Les besoins de financement ont été comblés par l'émission de dettes de premier rang non garanties qui sont en hausse de 3,3 G\$ par rapport au 31 octobre 2014. Les dépôts provenant des institutions de dépôts sont en hausse de 4,9 G\$ par rapport à l'exercice précédent. La Banque a également fait l'émission de 2,8 G\$ d'obligations sécurisées depuis le 31 octobre 2014.

Au 31 octobre 2015, l'épargne totale des particuliers est en hausse de 3 % et s'élève à 177,8 G\$ comparativement à 172,4 G\$ au 31 octobre 2014. Les actifs des clients de FBN Gestion de patrimoine représentent 59 % de l'épargne des particuliers administrée par la Banque, alors que 26 % se composent de dépôts bancaires. Dans l'ensemble, l'épargne hors bilan des particuliers se chiffre à 131,8 G\$, en hausse de 4,3 G\$ ou 3 % depuis un an. Cette progression provient d'excellentes entrées nettes dans les divers réseaux de distribution.

Épargne totale des particuliers

Au 31 octobre (en millions de dollars canadiens)	2015	2014	Variation %
Bilan			
Dépôts	45 981	44 963	2
Hors bilan			
Courtage de plein exercice	105 395	104 525	1
Fonds communs de placement	25 783	18 938	36
Autres	636	3 988	(84)
	131 814	127 451	3
Total	177 795	172 414	3

Autres passifs

Les autres passifs de 74,4 G\$ au 31 octobre 2015 incluent les éléments suivants : les acceptations, les engagements afférents à des titres vendus à découvert, les engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées, les instruments financiers dérivés, les montants à payer aux clients, aux négociants et aux courtiers, les passifs relatifs à des créances cédées et d'autres éléments. Les autres passifs sont relativement stables par rapport à l'an passé, la diminution des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées ayant été compensée par l'augmentation des passifs relatifs à des créances cédées.

Dettes subordonnées et autres obligations contractuelles

La dette subordonnée est en baisse de 359 M\$ depuis le 31 octobre 2014. Cette diminution est principalement attribuable au remboursement de billets d'une valeur nominale de 350 M\$ échéant en décembre 2019 effectué au cours de l'exercice 2015.

Les obligations contractuelles sont présentées en détail dans la note 30 afférente aux états financiers consolidés.

Capitaux propres

Au 31 octobre 2015, les capitaux propres attribuables aux actionnaires de la Banque s'établissent à 10,6 G\$, en hausse de 0,9 G\$ comparativement à 9,7 G\$ au 31 octobre 2014. Cette augmentation s'explique principalement par le résultat net attribuable aux actionnaires de la Banque, déduction faite des dividendes, et par l'émission d'actions ordinaires en partie compensée par le rachat d'actions privilégiées. Les états consolidés de la variation des capitaux propres, à la page 113 du présent Rapport annuel, présentent en détail les éléments qui constituent les capitaux propres.

Au 31 octobre 2015, la Banque compte 337,2 millions d'actions ordinaires émises et en circulation, comparativement à 329,3 millions un an plus tôt. Cette augmentation est principalement attribuable à l'émission de 7,2 millions d'actions le 9 octobre 2015. La Banque a également racheté 8,0 millions d'actions privilégiées série 16, le 15 novembre 2014. Se reporter à la note 18 afférente aux états financiers consolidés. Une analyse des fonds propres réglementaires de la Banque est présentée à la section « Gestion de capital » du présent Rapport de gestion.

Actions et options d'achat d'actions

	Au 31 octobre 2015	
	Nombre d'actions	M\$
Actions privilégiées de premier rang		
Série 20 ⁽¹⁾	6 900 000	173
Série 28	8 000 000	200
Série 30	14 000 000	350
Série 32	12 000 000	300
	40 900 000	1 023
Actions ordinaires ⁽²⁾	337 236 322	2 614
Options d'achat d'actions ⁽²⁾	16 652 313	

- (1) Le 16 novembre 2015, soit le premier jour ouvrable suivant la date de rachat prévue du 15 novembre 2015, la Banque a terminé le rachat de la totalité des actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif à taux fixe, série 20, émises et en circulation. Tel que prévu dans les conditions relatives aux actions, le prix de rachat était de 25,50 \$ l'action, plus le dividende périodique déclaré et impayé. La Banque a racheté 6 900 000 actions privilégiées série 20 pour un total de 176 M\$.
- (2) Au 27 novembre 2015, le nombre d'actions ordinaires en circulation se chiffre à 336 895 011 et le nombre d'options en cours est de 16 577 737.

Transactions avec des parties liées

Dans le cours normal des affaires, la Banque fournit divers services bancaires et conclut des ententes contractuelles et d'autres opérations avec des entreprises associées, des coentreprises, des administrateurs, des principaux dirigeants et autres parties liées. Les ententes contractuelles et autres opérations sont conclues à des conditions similaires à celles offertes à des tiers non liés.

Des prêts sont consentis aux principaux dirigeants admissibles, aux conditions consenties à tout autre employé de la Banque. Les principales conditions sont les suivantes :

- l'employé doit satisfaire aux mêmes exigences de crédit que la clientèle;
- les prêts hypothécaires, pour un maximum de 200 000 \$, sont offerts, pour un terme de trois ans, au taux affiché moins 2 % et pour un terme de cinq ans, au taux affiché moins 2,5 % jusqu'à concurrence de la moitié du taux affiché. Au-delà du montant maximal de 200 000 \$, le montant excédentaire est financé au taux préférentiel employé;
- les marges de crédit hypothécaires portent intérêt au taux de base canadien réduit de 2 %, ce dernier ne devant pas être inférieur à la moitié du taux de base canadien;
- les prêts personnels portent intérêt au taux offert aux clients réguliers basé sur le risque;
- les avances sur les cartes de crédit portent intérêt à un taux fixe prescrit selon la politique de la Banque;
- les marges de crédit personnelles portent intérêt au taux de base canadien réduit de 3 %, ce dernier ne devant pas être inférieur à la moitié du taux de base canadien.

En ce qui a trait aux marges de crédit personnelles, l'employé peut bénéficier du taux réduit pour des emprunts n'excédant pas la moitié de son salaire de base brut annuel. Tout emprunt excédentaire sera accordé au taux de base canadien.

Conformément à la *Loi sur les banques* (Canada), l'ensemble des prêts accordés aux principaux dirigeants de la Banque, excluant les prêts hypothécaires consentis sur leur résidence principale, ne peut excéder le double de leur salaire de base.

De plus, la Banque offre un régime d'unités d'actions différées aux administrateurs qui ne sont pas employés de la Banque. Pour plus d'information, se reporter à la note 22 afférente aux états financiers consolidés. Des informations additionnelles sur les parties liées sont présentées aux notes 9, 28 et 29 afférentes aux états financiers consolidés.

Disposition

Le 12 mars 2015, la Banque a cédé, par l'intermédiaire d'une de ses filiales, 9 083 000 actions de catégorie A à droit de vote subalterne de Fiera Capital au prix de 12,60 \$ par action, pour un produit brut de 114 M\$. À la date de transaction, le pourcentage de participation de la Banque dans Fiera Capital s'établit à 22 %, alors qu'il était de 35 % avant cette transaction. Un gain sur cession d'actions de Fiera Capital de 34 M\$ (29 M\$ déduction faite des impôts), ainsi que des charges directes de 5 M\$ (4 M\$ déduction faite des impôts), ont été comptabilisés aux postes *Revenus autres que d'intérêts – Divers* et *Frais autres que d'intérêts – Divers*, respectivement, de l'état consolidé des résultats de l'exercice terminé le 31 octobre 2015, et présentés dans le secteur de Gestion de patrimoine.

Maple Financial Group Inc.

La Banque détient une participation de 24,9 % dans Maple Financial Group Inc., une société fermée canadienne qui exerce ses activités au Canada, en Allemagne, au Royaume-Uni et aux États-Unis. La société participe aux marchés des titres de capitaux propres, des titres à revenus fixes et des instruments financiers dérivés connexes dans ces pays afin de fournir des solutions financières structurées répondant aux besoins de ses clients et de mettre en œuvre une stratégie de négociation neutre par rapport aux marchés pour son propre compte.

Maple Bank GmbH, une filiale en propriété exclusive indirecte de la société, fait l'objet d'une enquête des autorités allemandes au sujet de présumées irrégularités fiscales pour les exercices 2006 à 2010. Étant donné la gravité des allégations et des mesures que les autorités réglementaires allemandes pourraient prendre, la Banque reconnaît qu'il y a de l'incertitude quant à l'évaluation de ce placement.

L'information dont dispose la Banque actuellement au sujet de ces événements est insuffisante pour que celle-ci en tienne compte dans l'établissement de la valeur du placement. En date du 31 octobre 2015, la valeur comptable du placement était de 160 M\$ (138 M\$ déduction faite des impôts). Dans l'éventualité d'une radiation totale du placement, le résultat dilué par action diminuerait de 0,41 \$ et le ratio des fonds propres réglementaires attribuables aux actions ordinaires de catégorie 1 selon Bâle III diminuerait de 13 points de base.

Événements postérieurs à la date du bilan consolidé

Remboursement de dette subordonnée

Le 2 novembre 2015, les billets échéant en novembre 2020, d'un montant de 500 M\$, ont été remboursés par la Banque à un prix correspondant à leur valeur nominale, majoré des intérêts courus.

Rachat d'actions privilégiées

Le 16 novembre 2015, soit le premier jour ouvrable suivant la date de rachat prévue du 15 novembre 2015, la Banque a terminé le rachat de la totalité des actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif à taux fixe, série 20, émises et en circulation. Tel que prévu dans les conditions relatives aux actions, le prix de rachat était de 25,50 \$ l'action, plus le dividende périodique déclaré et impayé. La Banque a racheté 6 900 000 actions privilégiées série 20 pour un prix total de 176 M\$, ce qui réduira de 173 M\$ le *Capital-actions privilégiées* et de 3 M\$ les *Résultats non distribués*.

TITRISATION ET ARRANGEMENTS HORS BILAN

Dans le cours normal de ses activités, la Banque est partie à diverses opérations financières qui, selon les IFRS, ne sont pas tenues d'être constatées dans le bilan consolidé, ou sont constatées à des montants différents de leur valeur théorique ou contractuelle. Ces opérations incluent, entre autres, les opérations avec des entités structurées, les instruments financiers dérivés, l'émission de garanties, la facilité de financement de marge des conduits VAC, les instruments de crédit et les actifs financiers reçus en garantie.

Entités structurées

La Banque a recours à des entités structurées, entre autres, pour diversifier ses sources de financement et pour offrir des services à ses clients, notamment pour les aider à titriser leurs actifs financiers ou leur offrir des occasions de placement. En vertu des IFRS, une entité structurée doit être consolidée si la Banque contrôle cette entité. La méthode comptable concernant les critères de consolidation des entités structurées se retrouve à la note 1 afférente aux états financiers consolidés. Des renseignements supplémentaires au sujet des entités structurées non consolidées et consolidées sont présentés à la note 28 afférente aux états financiers consolidés.

Titrisation d'actifs financiers de la Banque

Prêts hypothécaires

La Banque participe à deux programmes de titrisation de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), nommément le programme des titres émis en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* (Canada) (LNH), et le programme des Obligations hypothécaires du Canada (OHC). Dans le cadre du premier programme, la Banque émet des titres LNH garantis par des prêts hypothécaires résidentiels assurés et, dans le second, la Banque cède des titres LNH à la Fiducie du Canada pour l'habitation (FCH) et cette dernière en finance l'achat par l'émission d'obligations hypothécaires assurées par la SCHL. Par ailleurs, ces obligations hypothécaires sont assorties d'un contrat de swaps de taux d'intérêt qui prévoit qu'un cocontractant agréé par la SCHL paie à la FCH les intérêts dus aux investisseurs et perçoit les intérêts sur les titres LNH. Au 31 octobre 2015, l'encours des titres LNH émis par la Banque et vendus à FCH totalise 17,4 G\$. Les prêts hypothécaires vendus sont composés de prêts résidentiels, à taux fixe ou variable, assurés contre les pertes potentielles par un assureur-prêt. Conformément aux dispositions du programme des titres LNH, la Banque avance les fonds requis pour couvrir les retards de paiement et, s'il y a lieu, elle se fait rembourser par l'assureur-prêt qui a assuré le prêt. Les programmes des titres LNH et des OHC ne font pas appel à des accords de garantie de liquidité. La Banque a recours à ces programmes de titrisation principalement pour diversifier ses sources de financement. En vertu des normes IFRS, puisque la Banque conserve la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété des prêts hypothécaires cédés à la FCH, les critères de décomptabilisation ne sont pas respectés. Par conséquent, les prêts hypothécaires assurés titrisés dans le cadre du programme OHC demeurent comptabilisés dans les *Prêts* du bilan consolidé de la Banque, et des passifs correspondant aux contreparties reçues liées au transfert sont comptabilisés dans les *Passifs relatifs à des créances cédées* du bilan consolidé. Pour plus de détails, se reporter à la note 8 afférente aux états financiers consolidés.

Créances sur cartes de crédit

En 1998, la Banque a mis sur pied *Canadian Credit Card Trust* (CCCT), un programme de titrisation de ses propres créances sur cartes de crédit. La Banque a eu recours à cette entité à des fins de gestion de capital et dans le but d'obtenir du financement. La Banque assume le rôle d'administrateur des créances vendues et conserve ainsi une relation avec les clients. De plus, elle administre elle-même le programme de titrisation et veille à ce que toutes les procédures afférentes soient rigoureusement suivies et que les investisseurs soient payés selon les dispositions du programme.

Le 2 avril 2015, *Canadian Credit Card Trust II* (CCCT II) a été établie en vertu des lois de la province de l'Ontario. Conformément à une convention de cession et de prise en charge conclue le 10 avril 2015 entre CCCT et CCCT II, CCCT II a acquis la totalité des droits, titres et intérêts liés aux actifs de CCCT. En contrepartie de ces actifs et de ces droits, CCCT II a convenu de prendre en charge la totalité des responsabilités et des obligations de CCCT. Par conséquent, CCCT II, à titre de principal débiteur, est responsable des obligations liées au remboursement de chaque série de billets d'investisseurs de CCCT en circulation au 10 avril 2015, ainsi que des obligations liées au remboursement au vendeur en vertu du certificat bancaire. CCCT a subséquemment été dissoute en date du 23 novembre 2015. Au 31 octobre 2015, le portefeuille de créances sur cartes de crédit détenu par CCCT II (déduction faite du certificat bancaire détenu par la Banque) représente un encours de 1,4 G\$. CCCT II a émis des certificats d'investisseurs dont 1,3 G\$ sont détenus par des tiers et 0,1 G\$ par la Banque. Les nouvelles créances sont vendues périodiquement à la structure sur une base renouvelable, de façon à remplacer les créances remboursées par les clients.

Les différentes séries de certificats sont notées par les agences de notation *Fitch Ratings Inc.* (Fitch) et *DBRS Limited* (DBRS). La Banque conserve, du portefeuille de créances vendues, l'écart excédentaire représenté par le revenu net d'intérêts résiduel, déduction faite de toute autre charge liée à la structure : ainsi, elle fournit la protection de premier niveau contre les pertes. Le recours de second niveau des séries émises est assuré par les certificats subordonnés aux certificats de premier rang (séries 2015-1 et 2015-2) et représente 6,4 % du montant des séries émises. La Banque consolide CCCT II, puisqu'elle en détient le contrôle.

Titrisation d'actifs financiers de tiers

La Banque administre des fonds multicédants qui achètent divers actifs financiers de clients et financent ces achats en émettant du papier commercial adossé aux actifs acquis. Les clients utilisent ces fonds pour diversifier leurs sources de financement et réduire les coûts d'emprunt, tout en continuant à gérer les actifs financiers et en fournissant une certaine protection de premier niveau contre les pertes. Des notes émises par les fonds et détenues par des tierces parties procurent une protection supplémentaire contre les pertes de crédit. La Banque agit à titre d'agent financier et offre à ces fonds des services administratifs et de structuration de transactions. La Banque offre des facilités de garantie de liquidité et de rehaussement de crédit dans le cadre du programme de papier commercial. Les notes 27 et 28 afférentes aux états financiers consolidés présentent et décrivent les renseignements relatifs à ces facilités. La Banque a conclu des contrats de produits dérivés avec ces fonds, dont la juste valeur est présentée au bilan consolidé de la Banque. La Banque n'est pas tenue de consolider ces fonds, car elle n'en détient pas le contrôle.

Instruments financiers dérivés

La Banque a recours à des instruments financiers dérivés pour répondre aux besoins de sa clientèle, pour lui permettre de tirer des revenus de ses activités de négociation et pour gérer son exposition aux risques de taux d'intérêt, de change et de crédit ainsi qu'aux autres risques de marché. Tous les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à la juste valeur dans le bilan consolidé. Les opérations sur instruments financiers dérivés sont exprimées en termes de montants nominaux de référence. Ces montants ne figurent pas à titre d'actifs ou de passifs dans le bilan consolidé. Ils représentent la valeur nominale du contrat auquel est appliqué un taux ou un prix pour déterminer le montant des flux de trésorerie à échanger. Les notes 1 et 16 afférentes aux états financiers consolidés fournissent plus de détails sur les types d'instruments financiers dérivés utilisés par la Banque ainsi que sur leur comptabilisation.

Garanties

Dans le cours normal de ses activités, la Banque conclut divers contrats de garantie. Les principaux types de garanties sont les lettres de garanties, les facilités de garantie de liquidité et de rehaussement de crédit, certaines activités de prêts de titres et certaines ententes d'indemnisation. La note 27 afférente aux états financiers consolidés fournit des renseignements détaillés au sujet de ces garanties.

Facilité de financement de marge des conduits VAC

La Banque s'est engagée à contribuer à une facilité de financement de marge relative aux conduits VAC pour un montant de 821 M\$ en vue de financer les éventuels appels de marge. Aux 31 octobre 2015 et 2014, aucun montant n'a été avancé par la Banque. La note 6 afférente aux états financiers consolidés présente de plus amples renseignements à ce sujet.

Instruments de crédit

Dans le cours normal de ses activités, la Banque prend divers engagements de crédit hors bilan. Les instruments de crédit utilisés pour répondre aux besoins de financement de ses clients représentent le montant maximal de crédit additionnel que la Banque pourrait devoir consentir si les engagements étaient entièrement utilisés. Pour plus de détails sur ces instruments de crédit hors bilan et autres, se reporter à la note 27 afférente aux états financiers consolidés.

Actifs financiers reçus en garantie

Dans le cours normal de ses activités, la Banque reçoit des actifs financiers en garantie relativement aux transactions sur valeurs mobilières acquises en vertu de contrats de revente, d'emprunts et de prêts de titres, et d'opérations sur des instruments dérivés. La note 27 afférente aux états financiers consolidés fournit des renseignements supplémentaires sur les actifs financiers reçus en garantie.

INFORMATIONS FINANCIÈRES SUPPLÉMENTAIRES

Le Conseil de stabilité financière (*Financial Stability Board* ou FSB) est un groupement économique international créé lors de la réunion du G20 à Londres en avril 2009. Il a succédé au Forum de stabilité financière (*Financial Stability Forum* ou FSF) institué en 1999 à l'initiative du G7. Il regroupe plusieurs autorités financières nationales (banques centrales, ministères des Finances, etc.) ainsi que plusieurs organisations internationales et groupes élaborant des normes dans le domaine de la stabilité financière. Ses objectifs relèvent de la coopération dans le domaine de la supervision et de la surveillance des institutions financières.

En avril 2008, le FSF publiait un rapport en réponse à la demande des ministres du G7 et des gouverneurs des banques centrales. Le BSIF avait demandé aux banques canadiennes de mettre en application certaines recommandations publiées dans le rapport.

Ces recommandations visent une plus grande transparence et une meilleure évaluation relativement à certaines expositions qui portent notamment sur les entités structurées, les expositions à des prêts à risque élevé et des prêts de catégorie Alt-A, les titres adossés à des créances avec flux groupés, les titres adossés à des créances hypothécaires résidentielles et commerciales, et les structures de financement à levier. La Banque ne commercialise aucun programme de financement hypothécaire spécifique à une clientèle alternative à risque ou de catégorie Alt-A. Les prêts à risque sont généralement définis comme étant octroyés à des emprunteurs présentant un profil de risque de crédit élevé, et la Banque n'octroie aucun prêt de ce type. Les prêts de catégorie Alt-A sont octroyés à des emprunteurs qui ne possèdent pas la documentation habituelle en ce qui touche aux revenus. La Banque présente un volume de prêts de catégorie Alt-A de 568 M\$ au 31 octobre 2015 (626 M\$ au 31 octobre 2014). De plus, au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2015, la Banque a acquis des portefeuilles de prêts aux entreprises et de créances sur cartes de crédit présentant un profil de risque de crédit légèrement plus élevé pour un montant total de 96 M\$ (351 M\$ de prêts hypothécaires résidentiels en 2014).

La Banque ne détient aucune position directe significative dans des titres adossés à des créances hypothécaires résidentielles et commerciales qui ne sont pas assurées par la SCHL. Les positions sur dérivés de crédit sont présentées dans le document intitulé « Informations complémentaires sur les fonds propres réglementaires » disponible dans le site Internet de la Banque à l'adresse bnc.ca.

Les structures de financement à effet de levier sont considérées par la Banque comme des prêts accordés aux grandes sociétés et à des sociétés de financement, dont la cote de crédit se situe entre BB+ et D, et dont le niveau d'endettement est très élevé comparativement aux autres sociétés du même secteur d'activité. Les structures de financement à effet de levier sont généralement utilisées pour atteindre un objectif précis, par exemple faire une acquisition, effectuer une prise de contrôle par emprunt ou racheter des actions. Les expositions associées aux structures de financement à effet de levier prennent la forme d'engagements déboursés et non déboursés. Au 31 octobre 2015, le total des engagements pour ce type de prêts s'élève à 1 859 M\$ (1 207 M\$ au 31 octobre 2014). Les détails sur les autres expositions sont fournis dans le tableau sur les entités structurées à la note 28 afférente aux états financiers consolidés.

En mai 2012, le FSB a formé un groupe de travail, nommé *Enhanced Disclosure Task Force* (EDTF), ayant comme objectifs de développer des principes pour rehausser la communication de renseignements sur les risques des grandes banques, d'émettre des recommandations pour améliorer la communication de l'information et d'identifier les meilleures pratiques en matière de communication de l'information des grandes institutions financières. Le groupe EDTF a publié un rapport le 29 octobre 2012, intitulé *Enhancing the Risk Disclosures of Banks*, dans lequel 32 recommandations ont été formulées. La Banque continue à mettre tout en œuvre pour s'assurer de respecter globalement ces recommandations et poursuit l'amélioration de sa communication de l'information afin de s'aligner sur les pratiques exemplaires, et ce, de façon continue. La communication de l'information requise par le groupe EDTF se retrouve dans le présent Rapport annuel ou dans les documents intitulés « Informations complémentaires sur les fonds propres réglementaires » et « Informations financières complémentaires » disponibles dans le site Internet de la Banque à l'adresse bnc.ca. Une table des matières pour aider les utilisateurs à trouver les informations relatives aux 32 recommandations est présentée à la page 10 du présent Rapport annuel.

GESTION DU CAPITAL

La Gestion du capital assume le double rôle d'assurer un rendement concurrentiel aux actionnaires de la Banque tout en préservant de solides assises financières afin de couvrir les risques inhérents aux activités de la Banque, de soutenir les secteurs d'exploitation et de protéger la clientèle.

Cadre de gestion du capital

La politique de gestion du capital de la Banque définit les principes directeurs ainsi que les rôles et responsabilités à l'égard de son processus interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres. Ce processus vise à déterminer le niveau des fonds propres dont la Banque doit disposer afin de poursuivre ses activités d'affaires et de faire face aux pertes non prévues découlant de conditions économiques et opérationnelles extrêmement difficiles. La Banque a mis en place un processus interne rigoureux d'évaluation de l'adéquation des fonds propres qui se définit comme suit.

- Procéder à une évaluation globale des risques.
- Mesurer les risques importants et les exigences de capital relativement à la planification financière de la Banque pour le prochain exercice ainsi que les profils de risque actuels et prospectifs.
- Intégrer des simulations de crises à l'échelle de l'entreprise et effectuer une analyse de sensibilité pour déterminer une réserve de capital au-delà des seuils réglementaires minimaux (pour de plus amples renseignements sur les simulations de crises à l'échelle de l'entreprise, se reporter à la section « Gestion des risques » du présent Rapport de gestion).
- Procéder à une agrégation du capital et à des analyses du caractère raisonnable du capital interne par rapport au capital réglementaire.
- Comparer le capital interne projeté avec les seuils de capital réglementaire, les cibles d'exploitation internes et les banques concurrentes.
- Fournir une attestation du caractère suffisant des niveaux de capital de la Banque.

L'évaluation de l'adéquation des fonds propres fait partie intégrante de la planification et de la stratégie en matière de capital. La Banque établit des objectifs internes en matière de ratio de capital, incluant une réserve discrétionnaire en surplus des exigences réglementaires, qui lui permettent de disposer d'une structure financière solide et de suffisamment de capital pour satisfaire les besoins d'affaires établis par la direction selon sa tolérance au risque, tout en assurant un rendement concurrentiel à ses actionnaires, dans des conditions normales ainsi que selon diverses simulations de crises rigoureuses et vraisemblables. Le processus interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres joue un rôle important dans l'établissement de la stratégie de capital de la Banque et fait l'objet d'examen trimestriels ainsi que de modifications périodiques.

La mesure du rendement du capital ajusté en fonction du risque et la valeur ajoutée pour l'actionnaire (VAA) découlant de l'évaluation du capital économique requis sont calculées trimestriellement pour chacun des secteurs d'exploitation de la Banque. Les résultats servent ensuite de guide à la direction pour la répartition du capital entre les différents secteurs d'exploitation.

Structure et gouvernance

L'équipe de Gestion du capital est, avec ses partenaires de Gestion des risques, de la Trésorerie et des Finances, responsable du maintien des processus et des moyens de contrôle intégrés permettant l'évaluation globale de l'adéquation des fonds propres.

Le Conseil supervise la structure et l'élaboration de la politique de gestion du capital de la Banque et veille à ce que celle-ci maintienne un capital suffisant, conformément aux exigences réglementaires et en tenant compte de la situation de marché. Le Conseil délègue certaines responsabilités au comité de gestion des risques (CGR), qui recommande ensuite des politiques en matière de gestion du capital et en surveille l'application. Toutefois, le Conseil, sur recommandation du CGR, doit assumer les responsabilités suivantes.

- Examiner et approuver la politique de gestion du capital.
- Examiner et approuver la tolérance au risque de la Banque, y compris les principales cibles en termes de capital et de risque et les limites correspondantes.
- Examiner et approuver le plan et la stratégie de capital sur une base annuelle, y compris le processus interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres de la Banque.
- Examiner et approuver l'exécution des mesures importantes concernant le capital, y compris les mesures d'urgence.
- Examiner les informations importantes à communiquer se rapportant au capital, y compris les ratios d'adéquation des fonds propres selon l'Accord de Bâle.
- S'assurer du caractère approprié de l'évaluation de l'adéquation des fonds propres réglementaires.

Le bureau de la présidence est chargé de définir la stratégie de la Banque et il joue un rôle clé dans l'orientation des mesures et des décisions à prendre à l'égard du capital. Le comité de gestion de l'appariement du bilan supervise la gestion du capital, ce qui consiste à examiner la stratégie et le plan en matière de capital, et l'exécution de toutes les mesures importantes touchant au capital, y compris les mesures d'urgence, ainsi qu'à faire des recommandations relatives à ces mesures.

Accord de Bâle et contexte réglementaire

Accord de Bâle

L'Accord de Bâle propose un éventail d'approches comportant différents degrés de complexité et dont le choix détermine la sensibilité des fonds propres aux risques. Une approche moins complexe, telle que la méthode standardisée, utilise des pondérations réglementaires, alors qu'une approche plus complexe utilise les estimations internes de la Banque à l'égard des composantes du risque pour établir l'actif pondéré en fonction des risques et calculer les fonds propres réglementaires.

Comme l'exige l'Accord de Bâle, l'actif pondéré en fonction des risques est calculé pour chacun des risques de crédit, de marché et opérationnel. La Banque utilise l'approche de notation interne (NI) avancée pour le risque de crédit afin de fixer les limites minimales réglementaires en matière de fonds propres pour la plupart de ses portefeuilles. Le risque de crédit de certains portefeuilles considérés comme étant de moindre importance est pondéré conformément à l'approche standardisée de l'Accord de Bâle. La méthode de pondération simple est utilisée afin de calculer la charge liée aux valeurs mobilières disponibles à la vente sous forme de titres de participation. Cette méthode exige une gestion proactive du capital alloué aux portefeuilles comptant des titres de participation puisqu'au-delà d'un certain seuil d'investissement, le coût du capital réglementaire devient prohibitif. En ce qui a trait au risque opérationnel, la Banque utilise la méthode standardisée. L'actif pondéré en fonction des risques de marché est déterminé principalement selon une approche fondée sur les modèles internes, mais l'approche standardisée est utilisée pour évaluer le risque spécifique de taux d'intérêt. Enfin, pour ce qui est des risques liés aux opérations de titrisation dont les notations sont établies à l'externe, la Banque utilise l'approche fondée sur les notations. Cette approche établit la pondération en fonction des risques sur la base de notations déterminées à l'externe. La Banque utilise les notations établies par *Moody's*, *Standard & Poor's* (S&P), *Fitch* ou *DBRS*, ou une combinaison de ces notations.

Les ratios des fonds propres sont obtenus en divisant les fonds propres par l'actif pondéré en fonction des risques. Les risques de crédit, de marché et opérationnel sont pris en compte dans le calcul de l'actif pondéré en fonction des risques à des fins réglementaires. Les règles de l'Accord de Bâle s'appliquent au niveau consolidé de la Banque. Les actifs des entités non consolidées à des fins réglementaires sont ainsi exclus du calcul de l'actif pondéré en fonction des risques.

La définition adoptée par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB) distingue trois catégories de fonds propres. Les « fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1) » comprennent les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires moins le goodwill, les immobilisations incorporelles et d'autres déductions au titre des fonds propres. Les « autres éléments de fonds propres de catégorie 1 » comprennent les actions privilégiées à dividendes non cumulatifs admissibles ainsi que le montant admissible des instruments novateurs. La somme des fonds propres CET1 et des autres éléments de fonds propres de catégorie 1 représente les « fonds propres de catégorie 1 ». Les « fonds propres de catégorie 2 » comprennent la portion admissible de la dette subordonnée et la provision collective sur prêts non douteux admissible pour le risque de crédit. Le « total des fonds propres réglementaires » représente la somme des fonds propres de catégorie 1 et de catégorie 2.

Le BSIF est responsable de l'application de l'Accord de Bâle au Canada. Tel que requis par l'Accord de Bâle, le BSIF exige que les instruments des fonds propres réglementaires autres que les actions ordinaires soient assortis d'une clause de fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV) afin de veiller à ce que les investisseurs assument les pertes avant les contribuables lorsque le gouvernement détermine qu'il y va de l'intérêt public de contribuer à la survie d'une institution financière non viable. Les instruments émis avant le 1^{er} janvier 2013 qui seraient conformes à Bâle III, si ce n'était de l'absence d'une clause de FPUNV, font l'objet de droits acquis et seront progressivement éliminés sur une période de 10 ans. La Banque prévoit éliminer progressivement tous ses instruments non assortis d'une clause de FPUNV sans recourir à la clause de rachat sur événement réglementaire.

Le cadre réglementaire de Bâle III a établi des dispositions de transition qui s'échelonnent de 2013 à 2019. Le BSIF a introduit deux méthodes pour déterminer les fonds propres. La méthode dite « tout compris » inclut tous les ajustements réglementaires qui seront requis d'ici 2019, tout en maintenant les règles de retrait progressif des instruments de fonds propres non admissibles. Celle dite « transitoire » respecte les lignes directrices du CBCB et, en plus d'appliquer le retrait progressif des instruments de fonds propres non admissibles, met aussi en œuvre une application progressive et plus souple des ajustements réglementaires requis. La Banque divulguera ses ratios des fonds propres calculés selon les deux méthodes chaque trimestre jusqu'au début de 2019. Néanmoins, le BSIF exige que les banques canadiennes respectent les seuils minimaux « tout compris » plutôt que les seuils minimaux calculés selon la méthode « transitoire ».

Par conséquent, la Banque doit maintenir, depuis le premier trimestre de 2013, un ratio des fonds propres CET1 d'au moins 7,0 % et depuis le premier trimestre de 2014, un ratio des fonds propres de catégorie 1 de 8,5 % et un ratio du total des fonds propres de 10,5 %, dont 2,5 % comme réserve de conservation des fonds propres pour tous les ratios. En mars 2013, le BSIF a désigné les six plus grandes banques canadiennes, dont la Banque Nationale, comme banques d'importance systémique intérieure (BISI). Pour ces banques, une surcharge de 1,0 % s'appliquera à leurs ratios des fonds propres à compter du 1^{er} janvier 2016. Donc, à partir de cette date, la Banque ainsi que toutes les autres grandes banques canadiennes seront tenues de maintenir un ratio des fonds propres CET1 d'au moins 8,0 %, un ratio des fonds propres de catégorie 1 d'au moins 9,5 % et un ratio du total des fonds propres d'au moins 11,5 %, tous déterminés selon la méthode « tout compris ».

Le tableau ci-dessous présente une comparaison des ratios transitoires établis par le CBCB et ceux requis selon la méthode « tout compris » du BSIF. Tous les ratios incluent la réserve de conservation des fonds propres et la surcharge relative aux BIS1, le cas échéant.

Afin d'assurer une mise en œuvre semblable à celle réalisée dans d'autres pays, le BSIF a décidé d'adopter progressivement les exigences relatives à la charge d'ajustement de l'évaluation de crédit (CVA) sur une période de cinq ans à compter de 2014. Pour l'exercice financier 2015, seulement 64 %, 71 % et 77 % du total de la charge de CVA ont été respectivement appliqués au calcul du ratio des fonds propres CET1, du ratio des fonds propres de catégorie 1 et du ratio du total des fonds propres. Ces pourcentages seront également appliqués en 2016 et augmenteront progressivement chaque année par la suite jusqu'à atteindre un taux de 100 % d'ici 2019.

Depuis le 1^{er} janvier 2015, le BSIF exige que les banques canadiennes respectent un ratio de levier selon Bâle III d'au moins 3,0 %. Le ratio de levier est une mesure indépendante du risque qui se calcule en divisant le montant des fonds propres de catégorie 1 par l'exposition totale. L'exposition totale est définie par la somme des actifs au bilan (y compris les expositions sur instruments financiers dérivés et sur opérations de financement par titres) et des éléments hors bilan. Les actifs déduits des fonds propres de catégorie 1 sont aussi déduits de l'exposition totale.

La Banque veille à ce que ses niveaux de fonds propres excèdent en tout temps les limites minimales réglementaires relatives aux ratios « tout compris » du BSIF. Une structure solide de capital permet à la Banque de couvrir les risques inhérents à ses activités, de soutenir ses secteurs d'exploitation et de protéger sa clientèle.

D'autres exigences de divulgation en vertu du Pilier 3 de l'Accord de Bâle, assorties d'un ensemble de recommandations définies par le groupe de travail EDTF, sont présentées dans le document intitulé « Informations complémentaires sur les fonds propres réglementaires » publié trimestriellement et disponible dans le site Internet de la Banque à l'adresse bnc.ca. De plus, une liste complète des instruments de fonds propres et de leurs principales caractéristiques est également disponible dans le site Internet de la Banque, à la page *Relations investisseurs > Fonds propres et dettes > Fonds propres réglementaires > Caractéristiques des fonds propres réglementaires*.

Exigences – Ratios réglementaires

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Ratios transitoires établis par le CBCB								
Réserve de conservation des fonds propres		0,625 %	1,25 %	1,875 %	2,5 %	2,5 %	2,5 %	2,5 %
Ratio des fonds propres CET1	4,5 %	5,125 %	5,75 %	6,375 %	7,0 %	7,0 %	7,0 %	7,0 %
Ratio des fonds propres de catégorie 1	6,0 %	6,625 %	7,25 %	7,875 %	8,5 %	8,5 %	8,5 %	8,5 %
Ratio du total des fonds propres	8,0 %	8,625 %	9,25 %	9,875 %	10,5 %	10,5 %	10,5 %	10,5 %
Application progressive des ajustements aux fonds propres réglementaires	40 %	60 %	80 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Retrait progressif des instruments de fonds propres non admissibles	70 %	60 %	50 %	40 %	30 %	20 %	10 %	– %
Ratios calculés selon la méthode « tout compris » du BSIF								
Réserve de conservation des fonds propres	2,5 %	2,5 %	2,5 %	2,5 %	2,5 %	2,5 %	2,5 %	2,5 %
Surcharge relative aux BIS1		1,0 %	1,0 %	1,0 %	1,0 %	1,0 %	1,0 %	1,0 %
Ratio des fonds propres CET1	7,0 %	8,0 %	8,0 %	8,0 %	8,0 %	8,0 %	8,0 %	8,0 %
Ratio des fonds propres de catégorie 1	8,5 %	9,5 %	9,5 %	9,5 %	9,5 %	9,5 %	9,5 %	9,5 %
Ratio du total des fonds propres	10,5 %	11,5 %	11,5 %	11,5 %	11,5 %	11,5 %	11,5 %	11,5 %
Retrait progressif des instruments de fonds propres non admissibles	70 %	60 %	50 %	40 %	30 %	20 %	10 %	– %
Ratio de levier	3,0 %	3,0 %	3,0 %	3,0 %	3,0 %	3,0 %	3,0 %	3,0 %

Contexte réglementaire

En décembre 2014, le CBCB a publié les règles finales du cadre de titrisation dans le document intitulé *Revisions to the securitisation framework*, qui seront mises en œuvre à partir de janvier 2018. Par la suite, le CBCB a publié en novembre 2015 un document consultatif intitulé *Capital treatment for « simple, transparent and comparable » securitisations*. Ce document propose de modifier les règles du document précédent dans le but d'accorder un traitement de capital plus favorable aux transactions rencontrant les exigences de simplicité, transparence et comparabilité telles que spécifiées dans le document *Criteria for identifying simple, transparent and comparable securitisations* publié par le CBCB en juillet 2015. Le CBCB a également publié, en décembre 2014, deux documents consultatifs intitulés « Révision de l'approche standard pour le risque de crédit » et *Capital floors : the design of a framework based on standardised approaches*. Le plancher des fonds propres vise à atténuer le risque lié aux modèles internes de calcul du risque de crédit et à améliorer la comparabilité du risque parmi les banques. Le nouveau plancher remplacerait celui utilisé actuellement, qui est toujours fondé sur l'Accord de Bâle I. La nouvelle approche standardisée pour le risque de crédit vise à réduire la dépendance aux agences de notation et à améliorer la sensibilité à certains risques.

Le 28 janvier 2015, le CBCB a publié les règles finales de divulgation de l'information financière en vertu du Pilier 3 : *Revised Pillar 3 disclosure requirements*. Ces nouvelles exigences visent à améliorer la transparence, la cohérence ainsi que la comparaison des résultats entre les banques et leur application est requise par le CBCB à partir de la fin de l'année 2016. Toutefois, le BSIF doit définir les règles d'application pour le Canada et indiquer la date de mise en œuvre.

Le gouvernement du Canada a confirmé dans le budget fédéral publié le 21 avril 2015 qu'il mettrait en œuvre les règles énoncées auparavant dans le « Document de consultation sur le régime de protection des contribuables et de recapitalisation des banques » qui décrit un régime de recapitalisation interne proposé applicable aux BISI, conformément aux principales normes internationales comme les « Caractéristiques essentielles de systèmes performants de résolution pour les établissements financiers » (*Key Attributes of Effective Resolution Regimes for Financial Institutions*) du FSB. Aux termes du régime proposé, le gouvernement du Canada se verrait accorder deux importants pouvoirs de conversion à l'égard des fonds propres et des créances en circulation des BISI : i) d'abord, le gouvernement du Canada aurait le pouvoir de convertir de façon permanente des « passifs admissibles » de la BISI (les « passifs admissibles » se composent uniquement de créances de premier rang à long terme, c'est-à-dire des créances de premier rang non garanties qui sont négociables et transférables et dont le terme à l'émission est de plus de 400 jours, comme les titres d'emprunt de premier rang) en actions ordinaires, et ii) le gouvernement du Canada aurait le pouvoir d'annuler de façon permanente les actions en circulation de la BISI. Ces pouvoirs ne pourraient être exercés que si les deux conditions préalables suivantes sont remplies : i) le BSIF doit d'abord déterminer que la BISI n'est plus viable ou qu'elle est sur le point de le devenir, et ii) la conversion complète des titres de la BISI suivant la survenance d'un événement déclencheur aux termes des dispositions relatives aux FPUNV doit avoir eu lieu. Les pouvoirs de conversion proposés ne s'appliqueraient qu'aux « passifs admissibles » émis après la mise en œuvre du régime, sans application rétroactive aux créances existantes. Aucune date de mise en œuvre de ce régime n'a été déterminée à ce jour.

En juin 2015, le CBCB a publié un document consultatif *Interest rate risk in the banking book*, portant sur la gestion des risques, le traitement des fonds propres et la supervision du risque de taux d'intérêt dans le portefeuille bancaire. Ces règles visent à faire en sorte que les banques disposent de fonds propres suffisants pour couvrir des pertes potentielles dans le portefeuille bancaire qui découlent de fluctuations des taux d'intérêt et de limiter l'arbitrage sur les fonds propres entre le portefeuille de négociation et le portefeuille bancaire. En juillet 2015, le CBCB a publié un document consultatif *Review of the Credit Valuation Adjustment Risk Framework*, qui vise à assurer que les éléments importants de la charge de CVA soient pris en compte dans le calcul des fonds propres, à aligner les divers référentiels comptables et à assurer la cohérence avec le cadre du risque de marché. Aucune date n'a été définie pour la mise en œuvre de ces nouvelles règles qui augmentent le niveau de fonds propres que la Banque est tenue de conserver.

Le 9 novembre 2015, le FSB a publié une norme intitulée *Total Loss-Absorbing Capacity (TLAC) standard for global systemically important banks (G-SIBs)*. Cette norme vise à mettre en place une stratégie de résolution visant à déterminer le caractère adéquat des fonds propres des banques d'importance systémique mondiale (BISM) afin d'absorber les pertes, de manière à limiter les incidences sur la stabilité financière et à assurer la continuité des fonctions économiques cruciales. Actuellement, il n'existe aucune indication sur la façon dont cette norme proposée sera intégrée dans le régime de recapitalisation interne au Canada présenté ci-dessus, lequel reste à finaliser. Également, le 9 novembre 2015, le CBCB a publié un document consultatif intitulé *TLAC Holdings*. Ce document énonce le traitement du capital réglementaire proposé pour les instruments susceptibles d'absorber des pertes, détenus par les banques actives au niveau international. Ce traitement prudentiel proposé vise à limiter la contagion dans le système financier si une BISM devait entrer en résolution.

La gestion du capital en 2015

Activités de gestion

Le 15 novembre 2014, la Banque a racheté la totalité des 8 000 000 actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif, série 16, émises et en circulation, au prix de 25,00 \$ l'action, majoré du dividende périodique déclaré et impayé. Ces instruments avaient déjà été exclus du calcul des ratios de fonds propres du 31 octobre 2014.

Le 22 décembre 2014, les billets à moyen terme échéant le 22 décembre 2019, d'un montant de 350 M\$, ont été remboursés par la Banque à un prix correspondant à leur valeur nominale, majoré des intérêts courus.

Le 11 mai 2015, la Banque a débuté un programme d'offre publique de rachat pour annulation dans le cours normal de ses activités, visant jusqu'à concurrence de 6 000 000 actions ordinaires au cours de la période de 12 mois se terminant au plus tard le 10 mai 2016. Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2015, la Banque n'a effectué aucun rachat d'actions.

Le 9 octobre 2015, la Banque a terminé l'émission de 7 160 000 actions ordinaires au prix de 41,90 \$ l'action, pour un produit brut de 300 M\$.

Le 2 novembre 2015, après la date de clôture de l'exercice, la Banque a remboursé par anticipation des billets à moyen terme d'une valeur de 500 M\$ échéant en novembre 2020. Ces instruments ont été exclus du calcul des ratios de fonds propres du 31 octobre 2015.

Le 15 novembre 2015, après la date de clôture de l'exercice, la Banque a racheté la totalité des 6 900 000 actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif à taux fixe, série 20, émises et en circulation, au prix de 25,50 \$ l'action, majoré du dividende périodique déclaré et impayé. Ces instruments ont été exclus du calcul des ratios de fonds propres du 31 octobre 2015.

Ratios des fonds propres réglementaires

Le ratio des fonds propres CET1, le ratio des fonds propres de catégorie 1 et le ratio du total des fonds propres s'établissent, respectivement, à 9,9 %, à 12,5 % et à 14,0 % au 31 octobre 2015, soit au-delà des exigences réglementaires, comparativement à des ratios de 9,2 %, de 12,3 % et de 15,1 %, respectivement, à l'exercice précédent. L'augmentation du ratio des fonds propres CET1 est essentiellement attribuable au résultat net, déduction faite des dividendes, ainsi qu'à l'émission d'actions ordinaires pour un produit brut de 300 M\$, partiellement atténuée par l'augmentation de l'actif pondéré en fonction des risques. L'augmentation du ratio des fonds propres de catégorie 1 découle essentiellement des facteurs mentionnés précédemment et du rachat d'actions privilégiées série 20, effectué le 15 novembre 2015. De plus, la diminution du ratio du total des fonds propres découle principalement des remboursements de billets à moyen terme d'une valeur totale de 850 M\$. Enfin, le ratio de levier en date du 31 octobre 2015 s'établit à 3,7 %. Ce ratio n'était pas en vigueur le 31 octobre 2014.

Fonds propres et ratios réglementaires selon Bâle III ⁽¹⁾

Au 31 octobre (en millions de dollars canadiens)	2015	2014
Fonds propres		
CET1	6 801	5 985
catégorie 1 ⁽²⁾	8 626	7 983
total ⁽²⁾⁽³⁾	9 678	9 868
Actif pondéré en fonction des risques		
pour les fonds propres CET1	68 835	64 818
pour les fonds propres de catégorie 1	69 094	65 074
pour le total des fonds propres	69 316	65 459
Exposition totale	234 957	s.o.
Ratios des fonds propres		
CET1	9,9 %	9,2 %
catégorie 1 ⁽²⁾	12,5 %	12,3 %
total ⁽²⁾⁽³⁾	14,0 %	15,1 %
Ratio de levier	3,7 %	s.o.

s.o. Sans objet

(1) Les données sont présentées selon la méthode « tout compris ».

(2) Les données au 31 octobre 2015 tiennent compte du rachat d'actions privilégiées série 20 effectué le 15 novembre 2015 et les données au 31 octobre 2014 tiennent compte du rachat d'actions privilégiées série 16 effectué le 15 novembre 2014.

(3) Les données au 31 octobre 2015 tiennent compte du remboursement des billets d'une valeur de 500 M\$ effectué le 2 novembre 2015.

Pour plus de renseignements sur les instruments de fonds propres, se reporter aux notes 15, 18 et 19 afférentes aux états financiers consolidés.

Dividendes

La stratégie en matière de dividende sur les actions ordinaires de la Banque est de cibler un ratio de versement des dividendes de 40 % à 50 % du résultat net en considérant la situation financière, les besoins de trésorerie, les exigences réglementaires ainsi que tout autre facteur jugé pertinent par les membres du Conseil.

Pour l'exercice 2015, la Banque a déclaré des dividendes aux détenteurs d'actions ordinaires de 672 M\$, ce qui représente 43 % du résultat net attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires, en excluant les éléments particuliers (2014 : 42 %). Les dividendes déclarés sont conformes à la fourchette cible de distribution. La Banque fait preuve de prudence dans la gestion de ses fonds propres réglementaires dans le contexte économique qui prévaut actuellement. Néanmoins, elle demeure confiante en sa capacité de faire croître ses résultats pour les années à venir.

Variation des fonds propres réglementaires ⁽¹⁾

Exercice terminé le 31 octobre
(en millions de dollars canadiens)

	2015	2014
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1)		
Solde d'ouverture	5 985	5 350
Émission d'actions ordinaires (y compris aux termes du régime d'options d'achat d'actions)	321	133
Rachat d'actions ordinaires	-	-
Surplus d'apport	15	(6)
Dividendes sur actions privilégiées et actions ordinaires	(717)	(656)
Résultat net attribuable aux actionnaires de la Banque	1 549	1 469
Déduction de l'écart de crédit de la Banque (déduction faite des impôts)	4	12
Déduction de réserves découlant de la réévaluation d'immeubles	-	26
Autres	23	(73)
Variations des autres éléments cumulés du résultat global		
Écarts de conversion	7	3
Valeurs mobilières disponibles à la vente	(155)	72
Autres	4	-
Variation du goodwill et des immobilisations incorporelles (déduction faite des passifs d'impôt)	(170)	(394)
Autres, y compris les ajustements réglementaires et arrangements transitoires		
Variation de l'actif des régimes de retraite à prestations définies (déduction faite des passifs d'impôt)	(61)	(53)
Variation du montant excédant le seuil de 15 %		
Actifs d'impôt différé	-	37
Participations significatives dans des actions ordinaires d'institutions financières	-	47
Variation des autres ajustements réglementaires ⁽²⁾	(4)	18
Solde de clôture	6 801	5 985
Autres éléments de fonds propres de catégorie 1		
Solde d'ouverture	1 998	1 652
Nouvelles émissions d'instruments admissibles à titre de fonds propres de catégorie 1	-	650
Rachat de fonds propres ⁽³⁾	(173)	(304)
Variation des autres éléments de fonds propres de catégorie 1 non admissibles faisant l'objet d'un retrait progressif	-	-
Autres, y compris des ajustements réglementaires et arrangements transitoires	-	-
Solde de clôture	1 825	1 998
Total des fonds propres de catégorie 1	8 626	7 983
Fonds propres de catégorie 2		
Solde d'ouverture	1 885	2 184
Nouvelles émissions d'instruments admissibles à titre de fonds propres de catégorie 2	-	-
Rachat des fonds propres ⁽⁴⁾	(850)	(531)
Variation des instruments de catégorie 2 non admissibles faisant l'objet d'un retrait progressif	-	245
Variation des provisions collectives admissibles	17	(13)
Autres, y compris des ajustements réglementaires et arrangements transitoires	-	-
Solde de clôture	1 052	1 885
Total des fonds propres réglementaires	9 678	9 868

(1) Les données sont présentées selon la méthode « tout compris ».

(2) Représente la variation des placements dans les fonds propres CET1 de la Banque et la variation des pertes prévues en excédent des provisions totales.

(3) Les données pour l'exercice terminé le 31 octobre 2015 tiennent compte du rachat d'actions privilégiées série 20 effectué le 15 novembre 2015 et les données pour l'exercice terminé le 31 octobre 2014 tiennent compte du rachat d'actions privilégiées série 16 effectué le 15 novembre 2014.

(4) Les données pour l'exercice terminé le 31 octobre 2015 tiennent compte du remboursement des billets d'une valeur de 500 M\$ effectué le 2 novembre 2015.

Actif pondéré en fonction des risques selon les principaux facteurs de risque

L'actif pondéré en fonction des risques pour les fonds propres CET1 a augmenté de 4,0 G\$ pour s'établir à 68,8 G\$ au 31 octobre 2015, comparativement à 64,8 G\$ au 31 octobre 2014. Cette augmentation découle principalement de la croissance interne et de la variation des taux de change. L'actif pondéré en fonction des risques de la Banque pour les fonds propres CET1 est présenté dans le tableau suivant.

Adéquation des fonds propres selon Bâle III ⁽¹⁾

Au 31 octobre

(en millions de dollars canadiens)

	Exposition en cas de défaut	Actif pondéré en fonction des risques				2015	2014
		Approche standardisée		Autre approche	Total	Exigence de capital ⁽²⁾	Actif pondéré en fonction des risques
		Approche NI avancée					Total
Risque de crédit							
Particuliers							
Hypothèques résidentielles	44 431	307	4 668	–	4 975	398	4 619
Crédits rotatifs admissibles	5 198	–	1 036	–	1 036	83	1 022
Particuliers – autres	15 052	1 963	4 688	–	6 651	532	5 042
Autres que particuliers							
Entreprises	54 819	2 064	24 598	–	26 662	2 133	23 434
États souverains	25 135	–	629	–	629	50	529
Institutions financières	3 109	107	867	–	974	78	1 030
Titre du portefeuille bancaire ⁽³⁾	593	–	593	–	593	47	478
Titrisation	2 982	–	798	–	798	64	2 173
Autres actifs	26 420	–	–	4 252	4 252	340	5 047
Risque de crédit de contrepartie							
Entreprises	3 610	15	81	–	96	8	112
États souverains	10 449	–	22	–	22	2	9
Institutions financières	59 924	–	1 402	–	1 402	112	1 827
Portefeuille de négociation	10 318	237	2 537	–	2 774	222	3 275
Charge d'ajustement de l'évaluation de crédit ⁽⁴⁾		2 367	–	–	2 367	189	1 828
Facteur scalaire réglementaire		–	2 512	–	2 512	201	2 357
Total – Risque de crédit	262 040	7 060	44 431	4 252	55 743	4 459	52 782
Risque de marché							
VaR		–	1 262	–	1 262	101	860
VaR en période de tension		–	1 875	–	1 875	150	1 218
Risque spécifique de taux d'intérêt		828	–	–	828	66	1 239
Total – Risque de marché		828	3 137	–	3 965	317	3 317
Risque opérationnel							
		9 127	–	–	9 127	730	8 719
Total	262 040	17 015	47 568	4 252	68 835	5 506	64 818

(1) Les données sont présentées selon la méthode « tout compris ».

(2) L'exigence de capital est égale à 8 % de l'actif pondéré en fonction des risques.

(3) Calculé selon la méthode de pondération simple.

(4) Pour les fins du calcul du ratio des fonds propres CET1.

Variation de l'actif pondéré en fonction des risques selon les principaux facteurs ⁽¹⁾

Trimestre terminé le (en millions de dollars canadiens)	31 octobre 2015	31 juillet 2015	30 avril 2015	31 janvier 2015	31 octobre 2014
	Total	Total	Total	Total	Total
Risque de crédit – actif pondéré en fonction des risques au début	56 398	55 594	54 533	52 782	52 586
Taille du portefeuille	1 038	146	844	757	975
Qualité du portefeuille	(365)	80	563	500	(529)
Mises à jour des modèles	(1 324)	(168)	–	(229)	(433)
Méthode et politique	–	–	–	–	–
Acquisitions et cessions	–	–	–	–	–
Variation de change	(4)	746	(346)	723	183
Risque de crédit – actif pondéré en fonction des risques à la fin	55 743	56 398	55 594	54 533	52 782
Risque de marché – actif pondéré en fonction des risques au début	3 121	2 548	2 878	3 317	3 441
Variation des niveaux de risque ⁽²⁾	217	23	(330)	(439)	(124)
Mises à jour des modèles	627	550	–	–	–
Méthode et politique	–	–	–	–	–
Acquisitions et cessions	–	–	–	–	–
Risque de marché – actif pondéré en fonction des risques à la fin	3 965	3 121	2 548	2 878	3 317
Risque opérationnel – actif pondéré en fonction des risques au début	9 098	8 929	8 853	8 719	8 676
Variation des niveaux de risque	29	169	76	134	43
Acquisitions et cessions	–	–	–	–	–
Risque opérationnel – actif pondéré en fonction des risques à la fin	9 127	9 098	8 929	8 853	8 719
Actif pondéré en fonction des risques à la fin	68 835	68 617	67 071	66 264	64 818

(1) Les données sont présentées selon la méthode « tout compris » et sont calculées en tenant compte de l'actif pondéré en fonction des risques pour les fonds propres CET1.

(2) Comprend également la variation de change qui n'est pas considérée comme étant importante.

Le tableau ci-dessus présente la variation de l'actif pondéré en fonction des risques selon les principaux facteurs sous-jacents aux différentes catégories de risques.

La rubrique « Taille du portefeuille » comprend les changements internes relatifs à la taille et à la composition du portefeuille (y compris les nouveaux prêts et les prêts venant à échéance). Les fluctuations de l'actif pondéré en fonction des risques attribuables à la taille du portefeuille comprennent l'augmentation ou la diminution des expositions, évaluée pour chaque exposition en cas de défaut, en supposant un profil de risque stable.

La rubrique « Qualité du portefeuille » représente la meilleure estimation de la Banque des changements dans la qualité du portefeuille liés à l'expérience, tels que le comportement des clients sous-jacents ou les données démographiques, y compris les changements découlant de la calibration ou du réaligement des modèles.

La rubrique « Mises à jour des modèles » inclut la mise en œuvre des modèles, les changements à l'étendue des modèles ou tout autre changement visant à régler les dysfonctionnements liés aux modèles.

La rubrique « Méthode et politique » présente les changements de méthode de calcul découlant de changements dans les politiques réglementaires, tels qu'une nouvelle réglementation.

Allocation du capital économique et de l'actif pondéré en fonction du risque réglementaire

Le capital économique est la mesure interne utilisée par la Banque pour évaluer les fonds propres nécessaires à sa solvabilité et à la poursuite de ses activités commerciales. Le capital économique prend en compte les risques de crédit, de marché, opérationnel et d'affaires, ainsi que d'autres risques auxquels la Banque est exposée. De plus, le calcul du capital économique tient compte de l'effet de diversification de ces risques entre eux et entre les différents secteurs d'exploitation. Le capital économique permet ainsi à la Banque de déterminer le montant des fonds propres dont elle doit disposer pour se protéger contre ces risques et assurer sa pérennité. La ventilation par secteur d'exploitation du capital économique et de l'actif pondéré en fonction des risques réglementaires a été effectuée sur une base individuelle avant l'allocation du goodwill et des immobilisations incorporelles. La méthode d'évaluation du capital économique est révisée régulièrement afin que soit précisée la quantification de ces risques.

La section « Gestion des risques » du présent Rapport de gestion fournit toutes les informations relatives aux principaux types de risques. Le regroupement « Autres risques » présenté ci-dessous comprend notamment le risque d'affaires, le risque structurel de taux d'intérêt et l'avantage de la diversification entre les types de risques.

Répartition des risques par secteur d'exploitation

Au 31 octobre 2015

(en millions de dollars canadiens)

		BANQUE NATIONALE DU CANADA			
Secteurs d'exploitation		Particuliers et Entreprises	Gestion de patrimoine	Marchés financiers	Autres
Principales activités		Services bancaires Services de crédit Financement Investissement Activités d'assurances	Solutions de placement Services fiduciaires Services bancaires Services de crédit Solutions de gestion de patrimoine	Services bancaires Services de banque d'affaires Solutions financières à une clientèle institutionnelle Activités de négociation et d'investissement	Activités de trésorerie Gestion des liquidités Financement de la Banque Gestion de l'appariement du bilan Services centralisés
Capital économique par type de risque		Crédit 1 669 Marché – Opérationnel 339 Autres risques 163 Total 2 171	Crédit 167 Marché – Opérationnel 183 Autres risques 346 Total 696	Crédit 1 950 Marché 226 Opérationnel 228 Autres risques 238 Total 2 642	Crédit 46 Marché 19 Opérationnel 9 Autres risques 237 Total 311
Actif pondéré en fonction des risques		Crédit 28 356 Marché – Opérationnel 4 044 Total 32 400	Crédit 2 579 Marché – Opérationnel 2 209 Total 4 788	Crédit 21 597 Marché 3 856 Opérationnel 2 762 Total 28 215	Crédit 3 211 Marché 109 Opérationnel 112 Total 3 432

GESTION DES RISQUES

Les textes grisés et les tableaux identifiés d'un astérisque (*) de la présente section du Rapport de gestion font partie intégrante des états financiers consolidés. Ils représentent les objectifs de la Banque, les politiques et procédures en matière de gestion des risques ainsi que les méthodes utilisées pour mesurer le risque de crédit, le risque de marché ainsi que les risques de liquidité et de financement tel qu'exigé par l'IFRS 7 – *Instruments financiers : Informations à fournir*.

La Banque considère le risque comme un élément indissociable de son développement et de la diversification de ses activités, et elle préconise une gestion des risques harmonisée à sa stratégie d'expansion des affaires. L'objectif d'une gestion efficace des risques est de donner l'assurance raisonnable que les risques encourus n'excèdent pas les seuils acceptables et que la prise de risques contribue à la création de valeur pour les actionnaires. Pour la Banque, il s'agit d'atteindre un équilibre sain entre le rendement obtenu et les risques assumés.

Le risque touche la Banque de deux manières. En premier lieu, la Banque s'expose volontairement à certaines catégories de risques, plus particulièrement aux risques de crédit et de marché, dans le but de dégager des revenus. En second lieu, elle doit assumer des risques inhérents à ses activités, auxquels elle ne choisit pas de s'exposer et qui ne produisent pas de revenus, principalement les risques opérationnels. Ces risques pourraient provoquer des pertes qui amputeraient les résultats attendus.

Risques principaux et risques émergents

Les risques principaux et les risques émergents représentent les risques qui pourraient avoir une incidence défavorable importante sur les résultats financiers, la réputation ou encore le modèle d'affaires et la stratégie à long terme de la Banque. Les processus utilisés visent à identifier et à mesurer ces risques aussitôt que possible afin d'être en mesure de mettre en œuvre les stratégies appropriées pour les atténuer. Les risques principaux et les risques émergents de la Banque sont les suivants.

Réformes en matière de réglementation

Le secteur bancaire fait face à un nombre croissant de changements en matière de réglementation dont l'étendue et l'intensité sont sans précédent. Ces changements comprennent, entre autres, les modifications susceptibles de découler de l'examen par le gouvernement fédéral de certaines composantes du système de paiements au Canada, dont la gouvernance, les paiements mobiles, les cartes de débit et de crédit et le cadre réglementaire. De plus, il faut souligner les incidences défavorables sur les pratiques commerciales et sur les revenus des institutions financières canadiennes, dont la Banque, que pourraient avoir certaines décisions des tribunaux, notamment, celle de la Cour suprême du Canada en 2014 à l'effet que certaines lois provinciales, dont la *Loi sur la protection du consommateur* du Québec, peuvent s'appliquer aux pratiques des institutions financières. La conformité à certains de ces changements et réformes pourrait nécessiter des efforts considérables et avoir un effet sur la façon dont la Banque gère ses activités sur le marché national et à l'étranger. La Banque surveille les développements en matière de réglementation et agit de façon proactive pour s'y conformer en cherchant à atténuer leur incidence négative sur ses activités et sa rentabilité.

Les modifications à l'encadrement réglementaire ou juridique constituent un facteur de risque potentiel important pour la Banque. Plusieurs lois, règlements et autres principes directeurs ont été mis en place par les gouvernements et les organismes de réglementation afin de protéger les intérêts du public en général, des clients, des employés et des actionnaires de la Banque. Les modifications à ces lois, règlements et autres principes directeurs, y compris les changements touchant leur interprétation ou leur application, pourraient avoir une incidence importante sur la Banque. Ces modifications pourraient notamment restreindre son offre de produits et services, ou augmenter la capacité de ses concurrents à rivaliser avec ses produits et services. En outre, et bien que la Banque fasse preuve de vigilance afin d'éviter cette éventualité, le défaut de la Banque de se conformer aux exigences réglementaires issues de ces lois, règlements et autres principes directeurs applicables pourrait entraîner des sanctions et des amendes susceptibles d'avoir une incidence défavorable sur ses résultats financiers et sur sa réputation.

Contexte général et conjoncture économique

La Banque exerce ses activités principalement au Canada. Elle est également présente aux États-Unis et dans d'autres pays. Par conséquent, les conditions économiques et commerciales générales prévalant dans ces pays peuvent avoir une incidence sur ses revenus. Ces conditions comprennent, entre autres, la vigueur de l'économie et de l'inflation, les conditions de crédit des entreprises, les fluctuations des marchés financiers et des taux de change, l'orientation des politiques monétaires et des taux d'intérêt. Tous ces facteurs ont des répercussions sur le contexte commercial et économique d'une région géographique donnée et, par conséquent, sur le volume des activités de la Banque dans cette région et sur les revenus générés par ces activités. Même si certains risques peuvent paraître éloignés de la réalité d'affaires de la Banque, la forte intégration au niveau mondial sur le plan économique et financier exige une vigilance. Se reporter aux « Principales tendances économiques » à la page 19 du présent Rapport de gestion pour plus d'information sur l'économie.

Risques économiques à l'échelle mondiale

Dans le contexte actuel, les principaux risques à l'échelle mondiale portent sur un ralentissement de la croissance économique dans certains pays émergents et sur les diverses tensions géopolitiques. Par ailleurs, en raison des mesures monétaires exceptionnelles prises par les banques centrales, combinées à une croissance économique modérée et à un faible taux d'inflation, les taux d'intérêt à long terme continuent d'être historiquement bas dans les principales économies avancées. Ce contexte pourrait avoir donné lieu à des stratégies de prise de risques excessives par les participants du marché en vue d'obtenir des rendements additionnels dont les répercussions négatives pourraient se faire sentir advenant une normalisation plus rapide qu'anticipée des taux d'intérêt, notamment aux États-Unis. Par conséquent, la Banque demeure vigilante et continue de se fier à son solide cadre de gestion des risques afin de repérer, de mesurer et de réduire les risques de sorte qu'elle demeure dans les limites de son appétit pour le risque.

Risques économiques au Canada

Le choc de l'offre mondiale sur le marché du pétrole conjugué à la vigueur du dollar américain a plombé les cours énergétiques. Dans un tel contexte, le secteur de l'énergie connaît des difficultés et mine la croissance économique au pays – en particulier dans les provinces de l'ouest. Malgré ce vent de face, le reste de l'économie demeure en croissance et l'emploi poursuit sa tendance haussière en Ontario, au Québec et en Colombie-Britannique. Toutefois, le Canada reste vulnérable à une détérioration de la toile de fond économique qui minerait la création d'emplois et le revenu disponible des ménages, d'autant plus que le niveau d'endettement des ménages est élevé. Une correction des prix sur le marché de l'habitation représente une source de risque supplémentaire pour l'économie canadienne. Ainsi, la Banque continue de surveiller l'évolution du marché et demeure vigilante conformément à sa politique de tolérance pour le risque. La qualité du crédit de son portefeuille reste solide, ce dernier affichant un faible niveau de provisions pour pertes sur créances de même qu'une bonne diversification.

Interruption des systèmes d'information et atteinte à la sécurité

La technologie est devenue une part importante des activités du secteur bancaire en raison de l'utilisation sans cesse croissante des technologies de l'information dont les appareils mobiles et sans fil et des applications Internet. Malgré les efforts de la Banque pour assurer l'intégrité de ses systèmes et de l'information, il est possible qu'elle ne puisse pas mettre en place des mesures préventives efficaces contre toutes les cyberattaques étant donné que les techniques utilisées changent fréquemment, proviennent d'un large éventail de sources et sont également de plus en plus perfectionnées.

L'interruption ou la défaillance de l'infrastructure physique ou des systèmes d'exploitation qui soutiennent la Banque et ses clients, ou les cyberattaques et les atteintes à la sécurité des réseaux, des systèmes ou des outils que les clients de la Banque utilisent pour accéder aux produits et services de la Banque, pourraient causer une attrition de la clientèle, des pertes financières, l'incapacité des clients de la Banque d'effectuer des transactions avec la Banque, le non-respect de la législation en matière de vie privée ou de toute autre loi en vigueur, des amendes, pénalités ou interventions de nature réglementaire, des dommages à la réputation, le remboursement ou tout autre coût de conformité, lesquels pourraient tous affecter les résultats d'exploitation ou la situation financière de la Banque.

La Banque surveille de près son environnement de contrôle et poursuit l'amélioration des processus et des pratiques en place pour assurer une efficacité et une protection continues.

Dépendance envers la technologie et les tiers

La Banque est dépendante envers la technologie, parce que plusieurs de ses produits et services nécessitent le traitement de volumes importants de données. La plateforme technologique de la Banque doit permettre de gérer l'ensemble de ces données. Les changements technologiques rapides combinés aux pressions de la concurrence nécessitent des investissements importants et continus en technologie. La mise en place infructueuse d'améliorations technologiques ou de nouveaux produits ou services pourrait affecter de façon significative la capacité de la Banque à bien servir et retenir ses clients.

Des tiers fournissent des composantes essentielles de l'infrastructure commerciale de la Banque, comme les connexions Internet, l'accès aux réseaux et d'autres services de communication. La Banque est également partie prenante à des ententes d'impartition visant le soutien aux activités informatiques et le traitement et la gestion du numéraire. L'interruption de ces services pourrait avoir une incidence défavorable sur la capacité de la Banque à fournir des produits et services aux clients et d'exercer l'ensemble de ses activités. Afin de mitiger ce risque, la Banque dispose d'un solide cadre de gestion du risque d'impartition qui comprend des plans de continuité des affaires qui sont testés périodiquement afin d'assurer leur efficacité en temps de crise.

Innovation technologique

La performance financière de la Banque dépend d'une part de sa capacité à développer et mettre en marché des produits et services nouveaux et innovateurs, à adopter et développer de nouvelles technologies contribuant à différencier ses produits et services et générer des économies de coûts, et à mettre en marché ces nouveaux produits et services au moment opportun et à un prix concurrentiel. De plus, le défaut d'effectuer une révision adéquate des changements critiques au sein de l'entreprise avant et pendant la mise en place et le déploiement de systèmes technologiques clés ou le défaut d'aligner les attentes des clients et les engagements pris à leur endroit ainsi que les capacités opérationnelles pourrait avoir une incidence défavorable sur les résultats d'exploitation ou la situation financière de la Banque.

Autres facteurs pouvant avoir une incidence sur les résultats futurs

Risques internationaux

Par le truchement des opérations de certaines de ses unités et filiales au Canada ou à l'étranger (notamment Credigy Ltd. et Maple Financial Group Inc.), la Banque est exposée à certains risques liés à sa présence sur les marchés internationaux ou dans des juridictions étrangères. Bien que ces risques n'affectent pas une proportion significative des portefeuilles de la Banque, leur impact ne doit pas être négligé, surtout s'ils sont d'ordre juridique ou réglementaire. Le risque peut être particulièrement élevé lorsqu'il s'agit d'une exposition dans un territoire où le caractère exécutoire des conventions ou ententes conclues par la Banque n'est pas certain, ou encore dans des pays ou régions soumis à des perturbations de nature politique ou socio-économique ou des pays pouvant faire l'objet de sanctions internationales. De façon générale, la Banque peut être exposée de multiples façons aux risques posés par les autres pays, ne serait-ce que par le biais de la législation ou de la réglementation étrangère. Dans toutes ces situations, il y a lieu de considérer ce qu'il est convenu d'appeler un « risque pays ». Le risque pays, en effet, vise non seulement les activités que la Banque exerce à l'étranger, mais aussi les affaires qu'elle conduit avec les clients non-résidents de même que les services qu'elle propose à sa clientèle active à l'étranger, comme les téléversements ou les produits internationaux.

La Banque effectue entre autres, dans le cadre de ses activités de lutte contre le recyclage des produits de la criminalité et du financement des activités terroristes (RPCFAT), une vérification du risque pays. Ce contrôle est basé notamment sur la classification des différents pays en trois niveaux de risque en matière de RPCFAT et implique, à la lumière des différentes politiques de la Banque, des restrictions dont la rigueur varie en fonction du classement du pays concerné.

La Banque est exposée financièrement aux risques à l'extérieur du Canada et des États-Unis principalement par le biais de ses opérations interbancaires sur les marchés financiers internationaux ou de ses activités de financement du commerce international. Cette exposition géographique représente une proportion modérée du montant global du risque encouru. La répartition géographique des prêts fait l'objet d'une divulgation trimestrielle dans le document intitulé « Informations financières complémentaires » disponible dans le site Internet de la Banque à l'adresse bnc.ca. Afin de contrôler le degré de risque pays qu'elle encourt, la Banque fixe des limites de concentration de crédit par pays, qu'elle revoit et fait approuver par le Conseil lors du renouvellement de la politique de gestion du risque de crédit. Ces limites, établies en proportion du capital réglementaire de la Banque, sont proportionnées au niveau de risque que représente chaque pays, particulièrement les pays émergents. Le risque est gradué au moyen d'un mécanisme de classement semblable à celui qui prévaut pour le risque de défaut de crédit. En plus des limites-pays en elles-mêmes, des plafonds et des limites d'autorisation sont établis, en pourcentage des fonds propres, pour les régions du monde considérées comme à haut risque, qui couvrent en fait toutes les régions à l'exception de l'Amérique du Nord, de l'Europe de l'ouest et des pays développés d'Asie.

Niveau de concurrence

Le niveau de concurrence sur les marchés où la Banque exerce ses activités a une incidence sur son rendement. Le maintien de la clientèle dépend de nombreux facteurs, tels que les prix des produits et des services, le niveau de service offert et les changements aux produits et services proposés.

Acquisitions

La capacité de la Banque à réaliser avec succès une acquisition est souvent conditionnelle à l'approbation des organismes de réglementation. La Banque ne peut être certaine ni du moment ni des modalités entourant l'approbation, le cas échéant, de ces organismes. Les acquisitions peuvent avoir une incidence sur les résultats futurs selon la difficulté qu'a la Banque à intégrer l'entreprise acquise. Si la Banque a de la difficulté à intégrer l'entreprise acquise, à maintenir un niveau de gouvernance approprié sur l'entreprise acquise ou à retenir les personnes clés au sein de l'entreprise acquise, les hausses de revenus, les économies de coûts, l'accroissement des parts de marché et les autres avantages attendus de l'acquisition pourraient ne pas se matérialiser.

Capacité de recruter des dirigeants clés et de les maintenir en poste

Le rendement futur de la Banque repose en grande partie sur sa capacité à recruter des dirigeants clés et à les maintenir en poste. Il existe une forte concurrence pour conserver les personnes les plus compétentes dans le secteur des services financiers. La Banque ou une entreprise acquise par la Banque ne peut garantir qu'elle pourra continuer de recruter des dirigeants clés ou les garder en poste.

Procédures judiciaires et réglementaires

La Banque prend des mesures raisonnables pour se conformer aux lois et règlements en vigueur dans les territoires où elle est présente. Si ces mesures devaient se révéler inefficaces, il est possible que la Banque fasse l'objet de décisions judiciaires ou réglementaires pouvant entraîner des amendes, des dommages ou d'autres coûts ou encore des restrictions susceptibles d'influer négativement sur son résultat net et de nuire à sa réputation. La Banque peut aussi faire l'objet de litiges dans le cours normal de ses affaires. Bien que la Banque établisse des provisions pour les mesures dont elle fait l'objet en fonction de ses exigences comptables, les montants des pertes réellement subies découlant de ces litiges pourraient être sensiblement différents des montants comptabilisés et l'issue défavorable de tels litiges pourrait avoir un effet négatif significatif sur les résultats financiers de la Banque. Les dommages à la réputation qui en résulteraient pourraient aussi influencer sur les perspectives commerciales futures de la Banque. Pour de plus amples détails à ce sujet, se reporter à la note 27 afférente aux états financiers consolidés.

Conventions, méthodes et estimations comptables utilisées par la Banque

Les conventions et les méthodes comptables utilisées par la Banque établissent la façon dont la Banque présente sa situation financière et ses résultats d'exploitation, et peuvent exiger que la direction fasse des estimations ou qu'elle ait recours à des hypothèses portant sur des questions qui sont, par nature, incertaines. Toute modification à ces estimations et ces hypothèses pourrait avoir une incidence importante sur les résultats d'exploitation et la situation financière de la Banque.

Autres facteurs

Enfin, des facteurs tels que les modifications aux lois fiscales, les changements imprévus dans les habitudes de consommation et d'épargne des consommateurs, la mise au point et le lancement de nouveaux produits et services au moment opportun, la capacité d'aligner avec succès sa structure organisationnelle, ses ressources et ses processus, la capacité d'activer son plan de relève dans un délai raisonnable, l'incidence possible sur les activités de la Banque de conflits internationaux ou de catastrophes naturelles, et la capacité de la Banque de prévoir et de bien gérer les risques associés à ces facteurs dans un contexte de gestion rigoureuse des risques peuvent aussi influencer sur les résultats futurs de la Banque.

Cadre de la gestion des risques

Le risque doit être géré de façon rigoureuse. Cela suppose qu'il est décelé, mesuré et contrôlé afin que les activités de la Banque puissent produire un rendement adéquat compte tenu des niveaux de risque assumés. La gestion des risques exige une bonne compréhension de tous les types de risques présents à l'échelle de la Banque. Outre l'assurance qu'elle doit donner que les risques encourus n'excèdent pas les seuils acceptables, la gestion efficace des risques peut servir à contrôler la volatilité des résultats de la Banque.

Quelle que soit la rigueur accordée à la gestion des risques et aux mesures d'atténuation mises en place, les risques ne peuvent pas être éliminés en totalité et ceux qui subsistent peuvent parfois entraîner des pertes considérables. Dans le cours normal de ses affaires, la Banque est principalement exposée aux risques présentés ci-dessous.

Risque de crédit	Risque de marché	Risque de liquidité et de financement	Risque opérationnel	Risque de non-conformité à la réglementation	Risque de réputation	Risque stratégique	Risque environnemental
------------------	------------------	---------------------------------------	---------------------	--	----------------------	--------------------	------------------------

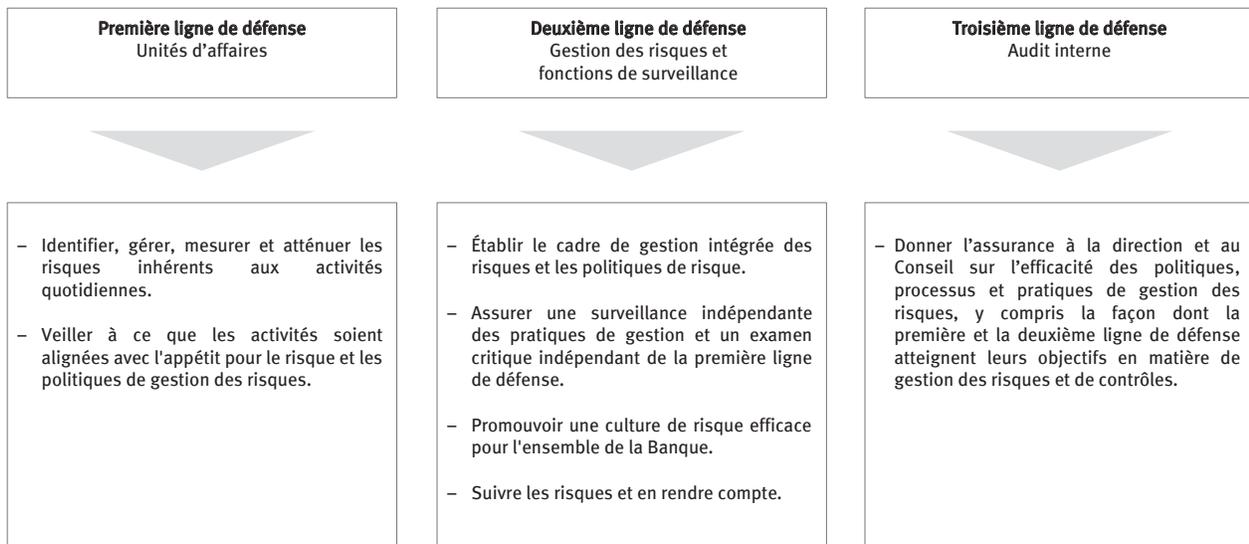
Pour atteindre les objectifs qu'elle a établis en matière de gestion des risques, la Banque dispose d'un cadre de gestion regroupant les éléments suivants :

- culture de gestion des risques;
- appétit pour le risque et reddition de comptes;
- simulations de crises à l'échelle de l'entreprise;
- structure de gouvernance;
- politiques de gestion des risques;
- gouvernance des modèles de risque et cadre de validation;
- surveillance indépendante par le service de la Conformité; et
- évaluation indépendante par le service de l'Audit interne.

Culture de gestion des risques

La direction de la Banque fait continuellement la promotion d'une culture de gestion des risques dans ses communications internes. Un modèle équilibré où les initiatives de développement d'affaires sont combinées avec la préoccupation constante d'une saine gestion des risques est prôné. À cet égard, le risque est considéré notamment dans les plans d'affaires des secteurs, dans l'analyse d'initiatives stratégiques et lors du lancement de nouveaux produits. La culture de gestion des risques est aussi renforcée par des programmes de rémunération incitative structurés de façon à respecter la tolérance au risque de la Banque. De plus, tous les employés doivent suivre annuellement une formation obligatoire sur la conformité réglementaire, qui porte notamment sur le code de conduite et de déontologie de la Banque et la lutte contre le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes. Des programmes de formation sur la gestion des risques sont également offerts à l'ensemble des secteurs de la Banque.

En outre, en vue d'assurer l'efficacité du cadre de la gestion des risques en place, la Banque a clairement défini les rôles et responsabilités en renforçant le concept de trois lignes de défense. La section « Structure de gouvernance » présentée aux pages suivantes définit ce concept ainsi que les rôles et responsabilités de tous les paliers d'intervention.



Les principes directeurs suivants soutiennent une solide culture de gestion des risques.

- Le risque est l'affaire de tous : les lignes d'affaires, les fonctions liées à la gestion des risques et la surveillance, de même que l'audit interne jouent un rôle important pour assurer la mise en place d'un cadre de gestion des risques efficace et robuste.
- Centrée client : la qualité des données est la clé pour connaître nos clients, bien gérer les risques et offrir un excellent service à la clientèle.
- À l'échelle de l'entreprise : une vision intégrée des risques est à la base d'une saine gestion des risques et d'une prise de décisions éclairée par la direction.
- Capital humain : les employés de la Banque sont engagés, expérimentés et possèdent une grande expertise. Leur curiosité contribue à leur perfectionnement continu et leur rigueur favorise une saine culture de gestion des risques à l'échelle de l'entreprise.
- Basée sur des faits : une bonne gestion des risques repose sur un discernement rigoureux et un bon jugement ainsi que sur des modèles et des systèmes perfectionnés.

Appétit pour le risque et reddition de comptes

La prise de risques fait partie intégrante des activités d'une institution financière. Les unités d'affaires ont toujours incorporé à leurs stratégies – implicitement ou explicitement – les décisions relatives à la proportion de risque qu'elles étaient prêtes à assumer. L'appétit pour le risque représente le niveau de risque qu'une entreprise est prête à assumer afin de réaliser sa stratégie d'affaires. La Banque applique une culture de gestion des risques en adéquation avec son appétit pour le risque, c'est-à-dire qu'elle délimite sa capacité à prendre des risques en établissant des seuils de tolérance.

Le cadre de l'appétit pour le risque de la Banque repose sur des principes, des énoncés, des mesures ainsi que des cibles, et il est renforcé par des politiques et des limites. L'appétit pour le risque se définit en termes quantitatif et qualitatif, et requiert :

- le maintien d'une notation de crédit minimum de A ou l'équivalent;
- un juste équilibre entre le risque et le rendement;
- un profil de risque stable;
- un niveau stratégique de concentration aligné sur les cibles approuvées;
- une position solide en capital;
- une position solide en liquidités; et
- une tolérance peu élevée aux risques opérationnels, de non-conformité à la réglementation et de réputation.

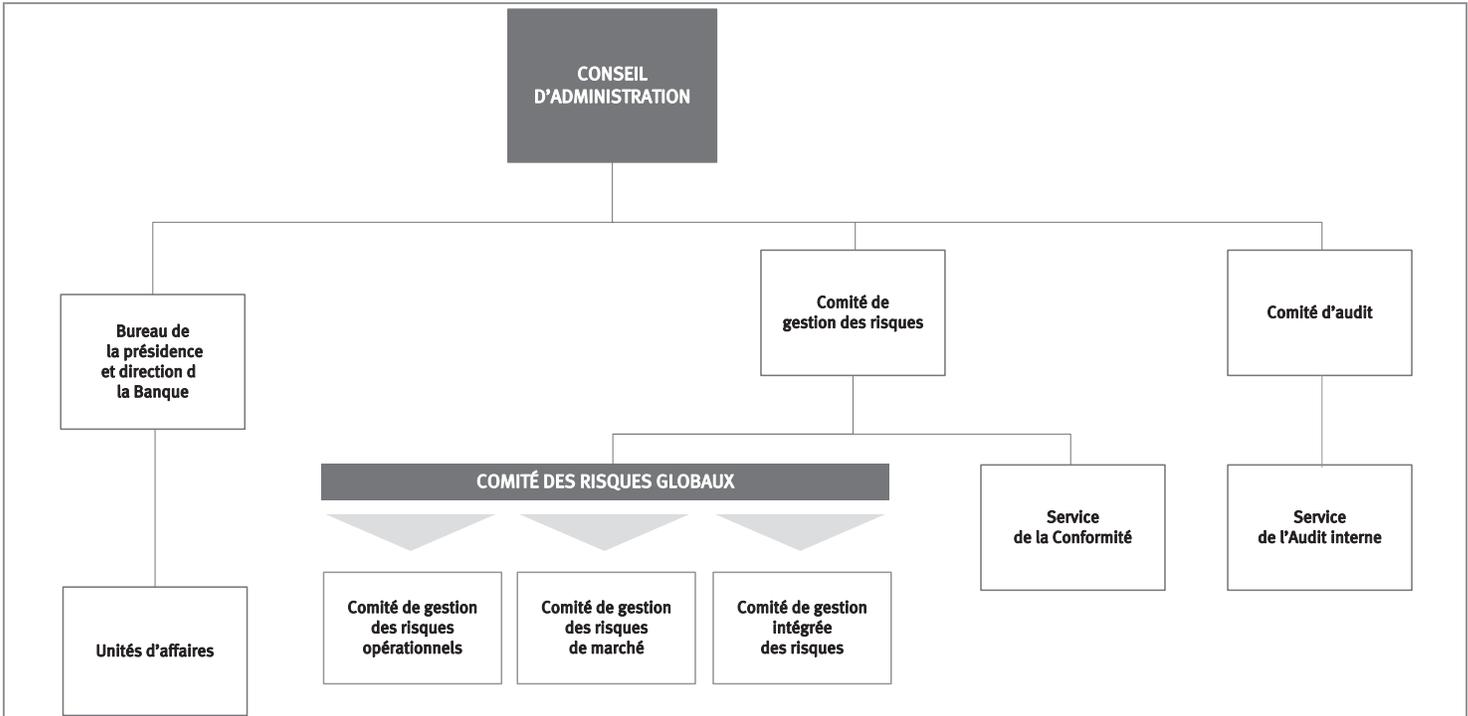
La direction de la Banque et les unités d'affaires sont impliquées dans le processus de détermination de l'appétit pour le risque et il leur revient de suivre adéquatement les indicateurs de risques identifiés. L'évaluation de ces besoins s'effectue au moyen du processus de planification stratégique d'entreprise. Les indicateurs de risques font l'objet d'une diffusion régulière, ce qui assure que le profil de risque de la Banque est aligné sur le niveau déterminé d'appétit pour le risque, à défaut de quoi des mesures correctrices pourraient être prises.

Simulations de crises à l'échelle de l'entreprise

Un programme de simulation de crises à l'échelle de l'entreprise est en place à la Banque. Il fait partie d'un processus plus exhaustif visant à s'assurer que la Banque maintient des niveaux adéquats de fonds propres, conformément à ses stratégies d'affaires et son appétit pour le risque. La simulation de crises est un mécanisme de gestion des risques consistant à évaluer les effets potentiels, sur la situation financière de la Banque, ses fonds propres et sa liquidité, d'un ensemble de changements précis dans les facteurs de risque correspondant à des événements exceptionnels, mais plausibles. Ce programme supporte le processus de décision de la direction, en identifiant les domaines de vulnérabilité potentielle pour la Banque dans son ensemble qui sont reflétés dans l'établissement des limites ainsi que dans la planification d'affaires à plus long terme. Les scénarios de même que les résultats des simulations sont sujets à révision par un groupe de supervision des simulations de crises et le comité des risques globaux et sont approuvés par le Conseil. Se reporter aux sections « Tests de tensions et simulations de crises » pour les risques de crédit, de marché et de liquidité pour de plus amples informations.

Structure de gouvernance *

Le diagramme ci-dessous présente les relations de gouvernance établies pour la gestion des risques. À titre de deuxième ligne de défense, le groupe de Gestion des risques établit les règles, politiques et autres lignes de conduite en matière de gestion des risques que doivent suivre les unités d'affaires et s'assure également de la conformité à cet égard.



Le conseil d'administration (Conseil)

Le Conseil a la responsabilité d'examiner et d'approuver la philosophie de risque global et l'appétit de la Banque pour le risque, de reconnaître et de comprendre les principaux risques auxquels la Banque fait face et de s'assurer que les systèmes appropriés soient en place afin de permettre une gestion et un contrôle efficaces de ces risques. Il remplit son mandat à ce chapitre à la fois directement et par l'entremise de ses comités, notamment le comité d'audit et le comité de gestion des risques.

Le comité de gestion des risques (CGR)

Le comité de gestion des risques examine le cadre de l'appétit pour le risque, les principales politiques de gestion des risques, ainsi que les limites de tolérance au risque et recommande leur approbation par le Conseil. Il s'assure que les ressources et les processus appropriés sont en place pour gérer les risques adéquatement et efficacement, et ce, de manière continue. Finalement, il surveille le profil de risque et les tendances liées aux activités de la Banque et s'assure de leur cohérence avec l'appétit pour le risque.

Le comité d'audit

Le comité d'audit supervise le travail de l'auditeur interne et de l'auditeur indépendant, encadre la présentation de l'information financière et les processus d'analyse, les contrôles internes de la Banque, de même que l'application de la politique à l'égard de la communication d'irrégularités relatives à la comptabilisation, aux contrôles internes comptables et tout autre sujet lié à l'audit.

Le bureau de la présidence et la direction de la Banque

Composé du président et chef de la direction et des dirigeants responsables des principales fonctions et unités d'affaires de la Banque, le bureau de la présidence veille à l'exercice d'une saine gestion des risques alignée sur l'atteinte des objectifs et les stratégies d'affaires de la Banque. La direction de la Banque diffuse la culture de gestion des risques dans l'ensemble de la Banque et gère les principaux risques auxquels elle est exposée.

Le comité des risques globaux (CRG)

Le comité des risques globaux a la responsabilité de définir les paramètres des politiques qui déterminent la tolérance et la stratégie globale en matière de risque, à l'échelle de la Banque et de ses filiales, et de fixer les limites ainsi que les seuils de tolérance et d'intervention permettant à la Banque de gérer adéquatement les principaux risques auxquels elle est exposée. Le comité approuve et surveille notamment tous les crédits d'envergure. Il recommande également l'approbation par le Conseil de la philosophie de risque, de l'appétit pour le risque de la Banque et de la gestion du profil de risque. Le comité de gestion des risques opérationnels, le comité de gestion des risques de marché et le comité de gestion intégrée des risques présentés dans le schéma de la structure de gouvernance sont les principaux comités qui relèvent du comité des risques globaux. Le comité des risques globaux remplit également son mandat par l'entremise du comité senior d'évaluation des transactions complexes, du comité des banques, du comité de supervision des modèles et du comité de révision des produits et activités.

Le service de la Conformité

Le service de la Conformité est responsable de la mise en place d'un cadre de gestion du risque de non-conformité à la réglementation à l'échelle de la Banque, en s'appuyant sur une structure organisationnelle qui prévoit des liens fonctionnels avec les principaux secteurs d'exploitation.

Le service de l'Audit interne

Le service de l'Audit interne est responsable de fournir de façon objective, au Conseil et à la direction de la Banque, une assurance et des conseils au niveau de la gouvernance, de la gestion des risques et des contrôles internes. Par une approche systématique et méthodique, l'Audit interne évalue les processus de gestion des risques, de contrôle et de régie d'entreprise, et formule des propositions pour renforcer leur efficacité.

Les unités d'affaires

À titre de première ligne de défense, les unités d'affaires gèrent les risques liés à leurs propres activités, dans les limites fixées et conformément aux politiques de gestion des risques, en s'assurant de déceler, d'analyser et de comprendre les risques auxquels elles sont exposées et de mettre en place des mécanismes d'atténuation de ces risques. La direction de ces unités doit s'assurer du respect par les employés des politiques et des limites en vigueur.

Politiques de gestion des risques

Les politiques de gestion des risques, ainsi que les normes et les procédés qui les accompagnent, constituent les éléments essentiels du cadre de la gestion des risques. En effet, elles établissent les responsabilités, identifient et décrivent les principaux risques découlant des activités, précisent les exigences auxquelles sont soumises les unités d'affaires dans l'évaluation et la gestion de ces risques, stipulent le procédé d'autorisation de la prise de risque et fixent les limites de risque à respecter. Ces politiques, qui couvrent tous les principaux risques de la Banque, sont révisées régulièrement afin d'en valider la pertinence compte tenu de l'évolution des marchés et des plans d'affaires des unités de la Banque et s'appliquent à l'ensemble de la Banque et de ses filiales. D'autres politiques, normes et procédés viennent se greffer aux politiques principales et couvrent certains aspects plus précis de la gestion des risques, tels que la poursuite des activités de la Banque, le lancement de nouveaux produits et le démarrage de nouvelles initiatives ou activités, ou encore l'évaluation des instruments financiers.

Gouvernance des modèles de risque et cadre de validation

L'exposition de la Banque aux principaux risques, tels que le risque de crédit et le risque de marché, est évaluée, dans la plupart des cas, au moyen de modèles. Le cadre de gouvernance pour la validation des modèles de la Banque repose sur les éléments clés suivants : la politique de gestion du risque de modèle, le comité de supervision des modèles et le groupe de validation des modèles. La politique établit les règles et les normes applicables aux groupes responsables de l'élaboration et de la validation des modèles. L'étendue des modèles couverts est vaste, allant des modèles d'établissement des prix en fonction du risque de marché et des modèles automatisés de prise de décisions en matière de crédit jusqu'au modèle de gestion du capital lié au risque commercial, y compris les modèles relatifs au capital réglementaire et au capital en situation de crise.

La Banque a de plus en plus recours à des modèles pour orienter la gestion des risques à l'échelle de l'entreprise, la stratégie à l'égard des marchés des capitaux, la répartition du capital économique et réglementaire, la gestion globale du risque de crédit, la gestion de patrimoine et les mesures de rentabilité. Les modèles sont, en fait, devenus une norme en matière de gestion des risques. Ainsi, les banques accordent une importance accrue au risque de modèle, ce qui explique la mise en œuvre d'une politique et de processus de validation des modèles rigoureux afin d'assurer une utilisation appropriée et efficace pour la gestion des risques.

Une des pierres angulaires de la politique de la Banque s'appuie sur le principe général selon lequel tous les modèles qui sont considérés comme importants pour la Banque ou qui sont utilisés dans l'évaluation du capital réglementaire doivent faire l'objet d'une validation indépendante. À cette fin, tous les modèles utilisés par la Banque sont classés en fonction de leur niveau de risque (faible, moyen ou élevé). Selon cette évaluation, la Banque applique des lignes directrices strictes à l'égard des exigences relatives à l'examen des modèles et de la fréquence minimale de tels examens. La Banque estime que la meilleure protection contre le « risque de modèle » est la mise en œuvre d'un cadre d'élaboration et de validation rigoureux.

Surveillance indépendante par le service de la Conformité

La Conformité constitue une fonction de supervision indépendante au sein de la Banque, et sa première vice-présidente bénéficie d'un accès direct au président du CGR et au président et chef de la direction. L'équipe de la Conformité peut communiquer directement avec les dirigeants et administrateurs de la Banque et de ses filiales; elle a accès sans restriction aux dossiers, rapports, registres et données, et elle peut exiger des employés de la Banque et de ses filiales qu'on lui fournisse toute l'information jugée nécessaire pour effectuer une supervision efficace.

Les gestionnaires des unités d'affaires doivent veiller à la mise en place de mécanismes de contrôle quotidiens des risques de non-conformité à la réglementation découlant des activités dont ils ont la responsabilité. La Conformité exerce une surveillance indépendante afin d'aider les gestionnaires à gérer ces risques efficacement et d'obtenir l'assurance raisonnable que la Banque se conforme aux exigences en matière de réglementation.

Le cadre de contrôle couvre les éléments suivants:

- Détermination, évaluation, communication, maintien et mise à jour des exigences réglementaires.
- Collecte d'information et suivi des changements réglementaires.
- Identification des unités d'affaires visées par ces exigences.
- Documentation des mécanismes de contrôle relatifs à la conformité et aux exigences réglementaires s'appliquant aux activités quotidiennes, notamment les procédures de supervision, les plans correctifs et les rapports périodiques produits par les unités d'affaires.
- Formation continue de tous les employés.
- Processus d'échange d'information entre les secteurs, les unités d'affaires et la Conformité.
- Surveillance indépendante afin de détecter les lacunes ou non-conformités dans l'application des politiques et des procédures mises en place.
- Rapport trimestriel au CGR sur les principaux résultats de la surveillance de la conformité.
- Processus d'attestation annuelle.

Évaluation indépendante par le service de l'Audit interne

Le service de l'Audit interne, une fonction indépendante et objective au sein de la Banque, donne à celle-ci une assurance sur le degré de maîtrise de ses activités, lui fournit des conseils en vue de les améliorer et contribue à créer de la valeur ajoutée. Cette activité aide la Banque à atteindre ses objectifs en évaluant, par une approche systématique et méthodique, ses processus de gestion des risques, de contrôle et de régie d'entreprise, et en formulant des propositions pour renforcer leur efficacité. L'Audit interne a pour mandat de fournir au Conseil, par l'intermédiaire du comité d'audit, ainsi qu'au bureau de la présidence, une évaluation à cet égard.

Le premier vice-président, Audit interne, relève du président du comité d'audit. Son indépendance est également assurée par un lien administratif avec le président et chef de la direction, et il peut en tout temps convoquer une réunion hors calendrier du comité d'audit.

N'ayant pas pour mandat d'instituer des mécanismes de contrôle interne, mais plutôt d'en évaluer l'efficacité, l'Audit interne n'a ni responsabilité directe ni autorité sur les activités qu'il examine. Dans tous les cas où des recommandations sont émises, l'Audit interne a le mandat d'évaluer de façon indépendante la pertinence des mesures adoptées par les gestionnaires pour régler les problématiques soulevées.

Le champ de compétence de l'Audit interne couvre sans aucune restriction tous les secteurs d'exploitation, services centralisés et filiales de la Banque.

Gestion du risque de crédit

Le risque de crédit représente la possibilité de subir une perte financière si un débiteur n'honore pas entièrement ses engagements contractuels envers la Banque. Ce débiteur peut être un emprunteur, un émetteur, une contrepartie ou un garant. Le risque de crédit représente le risque le plus important auquel la Banque doit faire face dans le cours normal de ses affaires. La Banque y est exposée non seulement par le biais de ses activités et opérations de prêts directs, mais également par celui des engagements de crédit, des lettres de garantie, des lettres de crédit, des opérations sur produits dérivés négociés hors bourse, des titres de créance disponibles à la vente, des valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente, des dépôts auprès d'institutions financières, de ses activités de courtage, et des opérations comportant un risque de règlement pour la Banque tels les virements de fonds irrévocables à des tiers par l'intermédiaire des systèmes électroniques de paiement.

Gouvernance

Une politique cadre régit de manière centralisée les activités générant un risque de crédit pour la Banque, et elle est complétée par une série de politiques internes ou sectorielles et de lignes directrices qui lui sont subordonnées. Ces dernières traitent d'aspects particuliers de la gestion, telles les latitudes de crédit, les exigences en matière de sûretés ou la quantification des risques, ou encore couvrent plus en profondeur des secteurs d'exploitation donnés.

Par exemple, les activités institutionnelles de la Banque et de ses filiales sur les marchés financiers et les opérations commerciales internationales sont encadrées par des directives élaborées à l'intention de ces unités d'affaires, dont l'énoncé est adapté au contexte précis de ces activités. C'est également le cas pour les filiales de courtage offrant des services aux particuliers. Exceptionnellement, certaines unités d'affaires ou filiales disposent de leur propre politique de crédit, qui doit respecter en tout temps l'esprit de la politique cadre de la Banque et doit être révisée et approuvée par la direction du groupe de Gestion des risques. Cette dernière définit l'univers des filiales comportant des risques de crédit importants ainsi que l'ampleur des risques encourus.

La gestion du risque de crédit est soumise à un processus rigoureux comportant les étapes suivantes :

- demande de crédit;
- évaluation du risque et notation;
- évaluation du capital à risque;
- processus d'adjudication et d'autorisation de crédit;
- atténuation du risque;
- suivi des comptes sous surveillance et recouvrement; et
- relevé des prêts douteux et comptabilisation des provisions pour pertes sur créances.

Évaluation du risque de crédit

La juste évaluation du risque que représente un emprunteur ou une contrepartie est préalable à toute décision saine et prudente en matière de crédit. De fait, il s'agit là de l'étape initiale du traitement des demandes de crédit, dont chacune est analysée au moyen d'un système de cotes de risque de crédit mis au point par la Banque et basé sur une échelle graduée de 1 à 10, comportant 19 échelons, pour tous ses portefeuilles comportant un risque de crédit. À chaque échelon correspond une probabilité de défaut de l'emprunteur, de la contrepartie ou du tiers visé, ce qui permet d'estimer le risque de crédit pour la Banque. Les méthodes d'évaluation du risque de crédit varient en fonction du type de portefeuille.

Les principaux paramètres utilisés dans la mesure du risque de crédit que représentent l'encours des prêts et les montants non utilisés sont les suivants.

- La probabilité de défaut (PD), qui représente la probabilité que survienne, sur un horizon d'un an, une situation de défaut du débiteur.
- La perte en cas de défaut (PCD), qui représente l'ampleur de la perte attendue en raison du défaut du débiteur, exprimée en pourcentage de l'exposition en cas de défaut (ECD).
- L'ECD, qui représente l'estimation de l'encours potentiellement tiré par le débiteur au moment du défaut.

La méthodologie ainsi que les données et les périodes de ralentissement utilisées pour estimer la PCD sont décrites dans le tableau suivant.

APPROCHE NI AVANCÉE	DONNÉES	PÉRIODES DE RALENTISSEMENT	MÉTHODES DE CALCUL DE LA PCD
Particuliers	Historique des données internes de la Banque au cours de la période de 1996 à 2013.	1996-1998 Octobre 2008 – Décembre 2009	PCD basé sur l'historique des données internes de la Banque sur les recouvrements et les pertes.
Entreprises	Historique des données internes de la Banque au cours de la période de 2000 à 2014.	2000-2003 et 2008-2009	PCD basé sur l'historique des données internes de la Banque sur les recouvrements et les pertes.
États souverains	Les cours des obligations en défaut observés par <i>Moody's</i> au cours de la période de 1983 à 2010. L'historique des notations observées par <i>S&P</i> au cours de la période de 1975 à 2011.	Aucune période spécifique	Basée sur une PCD implicite de marché calculée à partir des baisses du cours des obligations observées à la suite du défaut de l'émetteur.
Institutions financières	Historique de données de pertes et de recouvrement du <i>Global Credit Data consortium</i> au cours de la période de 1998 à 2014.	1991-1992, 1994, 1998, 2001-2002 et 2008-2009	Modèle économétrique de prévision de la PCD à partir de différents facteurs de risque liés à l'émission et à l'émetteur.

Les montants des tableaux suivants représentent l'exposition maximale au risque de crédit à la date de présentation de l'information financière, sans tenir compte d'aucune garantie détenue ni d'aucun autre rehaussement de crédit. Les montants ne tiennent pas compte des provisions pour pertes sur créances, ni des montants donnés en garantie. De plus, les tableaux excluent les titres de participation.

Exposition maximale au risque de crédit selon les catégories d'actifs de Bâle *

(en millions de dollars canadiens)

	Au 31 octobre 2015					
	Montants utilisés	Engagements inutilisés	Transactions assimilées à des accords de prise en pension ⁽¹⁾	Instruments financiers dérivés hors bourse	Autres éléments hors bilan ⁽²⁾	Total
Particuliers						
Hypothèques résidentielles	38 784	5 647	–	–	–	44 431
Crédits rotatifs admissibles	2 708	2 490	–	–	–	5 198
Particuliers – autres	13 736	1 302	–	–	14	15 052
	55 228	9 439	–	–	14	64 681
Autres que particuliers						
Entreprises	38 859	13 344	3 604	6	2 616	58 429
États souverains	21 026	3 985	9 833	616	124	35 584
Institutions financières	2 139	277	59 420	505	692	63 033
	62 024	17 606	72 857	1 127	3 432	157 046
Portefeuille de négociation	–	–	–	10 318	–	10 318
Titrisation	646	–	–	–	2 336	2 982
Total – Risque de crédit brut	117 898	27 045	72 857	11 445	5 782	235 027
Approche standardisée	9 074	339	496	525	431	10 865
Approche NI avancée	108 824	26 706	72 361	10 920	5 351	224 162
Total – Risque de crédit brut	117 898	27 045	72 857	11 445	5 782	235 027

(en millions de dollars canadiens)

	Au 31 octobre 2014					
	Montants utilisés	Engagements inutilisés	Transactions assimilées à des accords de prise en pension ⁽¹⁾	Instruments financiers dérivés hors bourse	Autres éléments hors bilan ⁽²⁾	Total
Particuliers						
Hypothèques résidentielles	35 511	5 339	–	–	–	40 850
Crédits rotatifs admissibles	2 671	2 356	–	–	–	5 027
Particuliers – autres	11 061	1 205	–	–	14	12 280
	49 243	8 900	–	–	14	58 157
Autres que particuliers						
Entreprises	34 070	13 141	5 282	5	2 456	54 954
États souverains	20 429	3 080	12 187	182	100	35 978
Institutions financières	2 350	248	53 235	516	624	56 973
	56 849	16 469	70 704	703	3 180	147 905
Portefeuille de négociation	–	–	–	9 981	–	9 981
Titrisation	1 190	–	–	–	2 955	4 145
Total – Risque de crédit brut	107 282	25 369	70 704	10 684	6 149	220 188
Approche standardisée	6 228	284	2 468	509	599	10 088
Approche NI avancée	101 054	25 085	68 236	10 175	5 550	210 100
Total – Risque de crédit brut	107 282	25 369	70 704	10 684	6 149	220 188

(1) Correspondent aux valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et vendues en vertu de conventions de rachat et aux valeurs mobilières prêtées et empruntées.

(2) Correspondent aux lettres de garantie, de crédit documentaire et aux actifs titrisés qui constituent l'engagement de la Banque d'effectuer les paiements d'un client qui ne respecterait pas ses obligations financières envers des tiers.

Portefeuilles de crédit aux particuliers

Cette catégorie comprend les portefeuilles de prêts hypothécaires résidentiels, de prêts à la consommation ainsi que de prêts à certaines petites entreprises. La gestion globale des portefeuilles de crédit aux particuliers s'appuie sur une analyse des risques des prêts par regroupements (lots) constitués sur la base de profils communs des débiteurs et des produits. Cette approche est éprouvée en matière d'évaluation des risques propres aux particuliers, notamment pour estimer les défauts et les pertes sur prêts. Plusieurs facteurs sont pris en compte pour cette évaluation, particulièrement :

- le pointage relatif au comportement;
- les caractéristiques du produit de prêt;
- les garanties fournies;
- l'ancienneté de l'engagement au bilan de la Banque; et
- le statut du prêt (productif, en retard ou en défaut).

L'utilité d'un tel mécanisme pour mesurer adéquatement le risque repose sur sa capacité de différencier les niveaux de risque de façon efficace en fonction des lots. Par conséquent, les résultats font l'objet d'examens périodiques et donnent lieu, si nécessaire, à des ajustements aux modèles. Les déplacements de débiteurs d'un lot à un autre font partie des éléments pris en considération dans l'évaluation du risque de crédit.

La définition des lots est aussi établie en fonction de la probabilité de défaut, de la perte en cas de défaut et de l'exposition en cas de défaut, dont la mesure est basée sur les caractéristiques du débiteur et de la transaction elle-même. Le risque de crédit de ces portefeuilles est estimé à l'aide de modèles d'évaluation par pointage permettant de déterminer la probabilité de défaut du débiteur. Pour sa part, la perte en cas de défaut est estimée à partir des facteurs propres à la transaction, notamment les caractéristiques du produit de prêt (par exemple une marge de crédit par rapport à un prêt à terme), le ratio prêt-valeur et les types de garanties.

Les normes de la Banque en matière d'évaluation de la cote de risque de défaut et de la cote de risque de facilité, ainsi que de révision et renouvellement et de quantification du risque, requièrent une révision annuelle des cotes de risque de défaut. L'évaluation du risque de crédit des particuliers s'appuie sur le regroupement d'un ensemble d'emprunteurs ayant des profils semblables en matière d'antécédents et de comportement de crédit.

Dans le cas d'un nouveau crédit, les modèles d'évaluation par pointage servent aussi à des fins d'octroi de crédit. Ces modèles font appel à des méthodes statistiques éprouvées mesurant, à partir de données historiques internes et externes, les caractéristiques de la demande et du requérant ainsi que de ses antécédents, afin d'estimer le comportement futur du demandeur en matière de crédit et de lui attribuer une probabilité de défaut. Les données sur lesquelles s'appuie cette analyse comprennent des renseignements relatifs au client lui-même, notamment sa situation d'emploi actuelle et passée, des données historiques sur les prêts dans les systèmes de gestion de la Banque et, enfin, des informations provenant de sources extérieures comme celles des agences d'évaluation de crédit.

À des fins de gestion et du suivi des engagements courants, la Banque a également recours à des modèles d'évaluation du comportement par pointage. L'évaluation du risque se fonde sur des analyses statistiques portant sur le comportement passé des débiteurs avec lesquels la Banque entretient une relation durable, dans le but de tenter de prévoir leur comportement futur. Les renseignements nécessaires à une telle analyse portent, entre autres, sur les flux monétaires propres au débiteur et les tendances des activités d'emprunt. Les informations sur les caractéristiques qui déterminent le comportement dans ces modèles proviennent, elles aussi, tant de sources internes sur les engagements courants que de sources externes.

Portefeuilles de crédit aux entreprises et aux administrations publiques

Cette catégorie comprend les portefeuilles de crédit aux entreprises autres que certaines petites entreprises classées dans les portefeuilles de crédit aux particuliers, et de crédit aux administrations publiques et aux institutions financières.

Ces portefeuilles de crédit se font attribuer une cote de risque fondée sur l'examen individuel détaillé de l'emprunteur. Cet examen englobe les dimensions financière et non financière de ce dernier, et couvre notamment sa solidité financière, son secteur d'activité économique, sa capacité concurrentielle, son accès à des fonds et la qualité de sa gestion. La Banque dispose d'outils et de modèles de notation du risque qui permettent d'évaluer spécifiquement le risque propre à un débiteur par rapport à son secteur et à ses pairs. Les modèles utilisés sont adaptés au grand secteur d'activité auquel appartient le débiteur. Ainsi, des modèles sont en place pour huit différents secteurs : entreprises commerciales, grandes entreprises, banques-courtage, États souverains, énergie, immobilier et agriculture ainsi qu'assurances.

Cette évaluation du risque conduit à l'attribution d'une cote de risque de défaut liée au débiteur qui traduit la qualité du crédit de ce dernier. À chaque niveau de cote de risque (voir le tableau ci-après) correspond une probabilité de défaut. Cette classification de la qualité des crédits permet de différencier d'une manière appropriée les évaluations respectives que la Banque fait de la capacité d'un débiteur de satisfaire ses obligations contractuelles. L'attribution des cotes de risque de défaut repose sur l'évaluation des risques d'ordre commercial et financier propres aux débiteurs mêmes, à partir d'un examen de leur solvabilité. Cette évaluation s'effectue au moyen de divers modèles de quantification du risque décrits un peu plus loin.

L'échelle des cotes de risque de défaut des entreprises et des administrations publiques préconisée par la Banque présente quelques similitudes avec les systèmes utilisés par les principales agences de notation externes. L'échelle complète des cotes de risque comportant 19 échelons est présentée dans le document intitulé « Informations complémentaires sur les fonds propres réglementaires » disponible dans le site Internet de la Banque à l'adresse bnc.ca. Le tableau suivant présente un regroupement des cotes par grandes catégories de risque et compare ces cotes avec celles de deux grandes agences de notation.

Cotes internes de risque de défaut – Entreprises et administrations publiques *

Cotes	PD (%) – Entreprises et Institutions financières	PD (%) – États souverains	Standard & Poor's	Moody's	Descriptif ⁽¹⁾
1–2,5	0,000–0,102	0,000–0,059	AAA à A-	Aaa à A3	Excellent
3–4	0,103–0,461	0,060–0,341	BBB+ à BBB-	Baa1 à Baa3	Bon
4,5–6,5	0,462–5,624	0,342–6,275	BB+ à B+	Ba1 à B1	Satisfaisant
7–7,5	5,625–15,283	6,276–20,098	B à CCC+	B2 à Caa1	À signaler
8–8,5	15,284–99,999	20,099–99,999	CCC & CCC-	Caa2 & Caa3	Faible
9–10	100	100	CC, C & D	Ca, C & D	Défaut

(1) De plus amples renseignements sont présentés dans le tableau à la page 66.

La Banque dispose également de modèles d'évaluation spécifiques par grand secteur d'activité qui attribuent une cote de risque à la facilité de crédit en fonction des sûretés et des garanties que le débiteur est en mesure de fournir et, dans certains cas, d'autres facteurs.

Ainsi, la Banque dispose d'un système de cotes de risque bidimensionnel qui, s'appuyant sur un historique de données internes et externes, établit pour chaque débiteur une cote de risque de défaut, et des modèles qui attribuent à la facilité de crédit une cote de risque indépendante de celle qui est attribuée au débiteur.

Les systèmes de cotes de risque de défaut de la Banque, et de facilité dans certains cas, ainsi que les paramètres de risque s'y rapportant contribuent à l'estimation des pertes prévues et non prévues. Ils servent également à la tarification basée sur le risque ainsi qu'à l'établissement des limites de concentration par contrepartie, à l'évaluation du capital économique et, de façon générale, à la gestion globale des portefeuilles de crédit.

Validation

Le groupe de Gestion des risques assure la surveillance de l'efficacité des systèmes de cotes de risque et des paramètres connexes, qui est également soumise à une revue régulière, conformément aux politiques de la Banque.

Des tests rétroactifs sont effectués à intervalles réguliers afin de valider l'efficacité des modèles utilisés pour estimer la probabilité de défaut, la perte en cas de défaut et l'exposition en cas de défaut. Pour la probabilité de défaut plus particulièrement, ces tests rétroactifs prennent la forme de divers tests statistiques appliqués sur un mode séquentiel afin d'évaluer les critères suivants :

- le pouvoir discriminant du modèle;
- les dérogations;
- le calibrage du modèle; et
- la stabilité des résultats du modèle.

Les modèles de quantification du risque de crédit sont élaborés et testés par une équipe spécialisée, et font l'objet d'un suivi de performance par les unités d'affaires concernées et les services connexes de gestion du risque de crédit. La validation des nouveaux modèles est effectuée par une unité qui est indépendante à la fois des spécialistes ayant développé le modèle et des unités d'affaires concernées. L'approbation des nouveaux modèles est soumise à un processus d'escalade établi par la politique de gestion du risque de modèle. De plus, tout nouveau modèle ou tout changement à un modèle existant ayant une incidence marquée sur les fonds propres réglementaires doit faire l'objet d'une approbation du Conseil avant d'être soumis aux instances réglementaires et un rapport sommaire de toutes les modifications aux modèles est soumis au CGR une fois l'an.

Les systèmes, méthodes et modèles servant à déterminer les cotes de risque de défaut font également l'objet d'une validation périodique indépendante, dont la fréquence est définie en fonction du risque inhérent à l'activité. L'obligation de revoir régulièrement les modèles ayant une incidence notable sur les fonds propres réglementaires accroît la certitude que ces mécanismes de quantification remplissent leur fonction conformément aux attentes. Les aspects les plus déterminants à valider sont les facteurs permettant le juste classement des risques par niveau, la quantification adéquate des expositions et l'emploi de techniques d'évaluation prenant en considération des facteurs externes comme la conjoncture économique et la situation du crédit et, enfin, la concordance avec les politiques internes et les dispositions réglementaires. Le groupe de Gestion des risques présente annuellement au CGR un rapport sommaire de l'ensemble des validations.

Les systèmes d'évaluation et de notation du risque de crédit de la Banque sont supervisés par le comité de supervision des modèles, le CRG et le CGR, et font partie intégrante d'un encadrement exhaustif de surveillance du risque de crédit à l'échelle de la Banque. À l'instar des éléments mentionnés ci-dessus, les politiques, la définition des responsabilités, l'allocation des ressources et les processus en place sont documentés et soumis à un examen périodique.

Portefeuille de crédit aux particuliers soumis à l'approche NI avancée *

Le tableau qui suit présente la qualité du crédit du portefeuille de crédit aux particuliers soumis à l'approche NI avancée, selon les catégories de risques des notations internes attribuées aux emprunteurs.

Au 31 octobre
(en millions de dollars canadiens)

	Probabilités de défaut (%)	Hypothèques résidentielles ⁽¹⁾	Crédits rotatifs admissibles ⁽²⁾	Autres prêts aux particuliers ⁽³⁾	Exposition en cas de défaut	
					Total	Total
					2015	2014
Excellent	0,000–0,144	21 256	2 717	2 309	26 282	24 152
Bon	0,145–0,506	15 374	919	2 645	18 938	18 139
Satisfaisant	0,507–2,681	5 038	1 099	3 808	9 945	9 738
À signaler	2,682–9,348	1 103	366	729	2 198	1 833
Faible	9,349–99,999	348	74	188	610	706
Défaut	100	144	23	108	275	261
		43 263	5 198	9 787	58 248	54 829

(1) Incluant les marges de crédit hypothécaires.

(2) Incluant les marges de crédit et les créances sur cartes de crédit.

(3) Incluant les prêts à la consommation, les créances sur cartes de crédit et certains prêts aux petites et moyennes entreprises et les autres prêts aux particuliers.

Portefeuille de crédit aux entreprises et aux administrations publiques soumis à l'approche NI avancée *

Le tableau qui suit présente la qualité du crédit du portefeuille de crédit aux entreprises et aux administrations publiques soumis à l'approche NI avancée, selon les catégories de risques des notations internes attribuées aux emprunteurs, telles que définies dans le tableau à la page 64.

Au 31 octobre
(en millions de dollars canadiens)

	Montants utilisés ⁽¹⁾	Engagements inutilisés ⁽²⁾	Autres expositions ⁽³⁾	Exposition en cas de défaut	
				Total	Total
				2015	2014
Excellent	24 030	5 667	48 919	78 616	75 158
Bon	16 537	8 022	20 762	45 321	37 583
Satisfaisant	16 152	3 293	6 686	26 131	25 135
À signaler	2 260	308	113	2 681	3 334
Faible	101	2	3	106	46
Défaut	275	3	–	278	393
	59 355	17 295	76 483	153 133	141 649

(1) Les montants utilisés représentent certains dépôts auprès d'institutions financières, les titres de créance disponibles à la vente, les prêts bruts, les engagements de clients en contrepartie d'acceptations ainsi que certains actifs divers.

(2) Les engagements inutilisés représentent les tranches non utilisées des autorisations de crédit offertes sous forme de prêts, d'acceptations, de lettres de garantie et de lettres de crédit documentaire, exception faite des activités de banque d'affaires.

(3) Correspondent aux valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées et aux valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées, aux contrats à terme de gré à gré et normalisés, aux swaps et aux options; incluent également les lettres de garantie, de crédit documentaire et les actifs titrisés qui constituent l'engagement de la Banque d'effectuer les paiements d'un client qui ne respecterait pas ses obligations financières envers des tiers.

Évaluation du capital à risque

L'évaluation du capital à risque – ou capital économique – de la Banque s'effectue à partir de l'évaluation du risque de crédit des divers emprunteurs. Ces deux activités sont donc indissociables. Les divers modèles utilisés pour évaluer le risque de crédit d'un type de portefeuille donné permettent en outre de déterminer la corrélation du risque de défaut entre les emprunteurs. Ce paramètre représente une donnée centrale dans l'estimation des pertes potentielles de l'ensemble des portefeuilles comportant un risque de crédit. Les pertes potentielles, anticipées ou non, s'appuient sur l'expérience passée au chapitre des pertes, sur la supervision des portefeuilles, ainsi que sur des données relatives aux marchés et sur la modélisation statistique. Les pertes anticipées et non anticipées entrent dans l'évaluation du capital à risque pour chacun des secteurs d'exploitation. Les principaux facteurs de risque sont les suivants :

- la probabilité de défaut;
- le solde impayé au moment du défaut;
- la perte attendue en cas de défaut;
- la corrélation entre les transactions;
- le terme des engagements de crédit; et
- l'incidence des cycles économiques et sectoriels sur la qualité de l'actif.

Tests de tension et simulations de crises

La Banque procède à des tests de tension dans l'évaluation de sa sensibilité aux situations de crises dans certains secteurs d'activité et portefeuilles clés. Une méthodologie globale de tests de tension couvre la majorité des portefeuilles de crédit aux entreprises et aux administrations publiques et des portefeuilles de crédit aux particuliers afin de fournir à la Banque un portrait d'ensemble de la situation. Ces tests permettent de mesurer, par la simulation de scénarios précis, le niveau de capital réglementaire nécessaire pour absorber les pertes potentielles, et d'évaluer l'impact sur la solvabilité de la Banque. De plus, ces tests contribuent à la gestion des portefeuilles en influençant l'établissement des limites de concentration par emprunteur, par produit ou par secteur d'activité.

Souscription des prêts hypothécaires

Afin d'atténuer les impacts d'un ralentissement économique et d'assurer à long terme la qualité de son portefeuille, la Banque préconise une saine gestion du risque au moment de l'octroi des prêts hypothécaires résidentiels qui vise à confirmer : i) la volonté de l'emprunteur de rembourser ses obligations financières, ii) la capacité de l'emprunteur de rembourser ses dettes et iii) la qualité du bien immobilier pris en garantie. De plus, la Banque préconise une approche prudente lors de la qualification des clients, et elle utilisera par exemple un taux d'intérêt plus élevé pour un terme de moins de cinq ans afin d'atténuer le risque d'une hausse des taux d'intérêt à court et à moyen terme.

Malgré tout, les risques d'un ralentissement économique pourraient nuire à la rentabilité du portefeuille hypothécaire. Dans ses analyses de tests de tension, la Banque envisage différents scénarios pour mesurer l'impact d'une conjoncture défavorable. Dans de telles circonstances, les résultats des analyses démontrent une hausse marquée des pertes sur prêts. Ceci contribuerait à une baisse de la rentabilité et entraînerait une diminution des ratios de capital de la Banque.

Processus d'octroi de crédit

Les décisions relatives à l'octroi de crédit s'appuient en premier lieu sur les résultats de l'évaluation du risque. Outre la solvabilité du client, la décision repose sur des facteurs comme les garanties disponibles, la conformité de la transaction aux politiques, normes et procédures, et l'objectif de rendement global compte tenu du risque de la Banque. Chaque décision d'octroi de crédit relève d'instances différentes au sein des équipes de Gestion des risques et de la direction, indépendantes des unités d'affaires, selon l'envergure et le degré de risque de l'opération de crédit envisagée.

Les pouvoirs décisionnels à cet égard sont déterminés conformément à la délégation de pouvoirs stipulée dans la politique de gestion du risque de crédit. Les crédits d'envergure ou représentant un niveau de risque plus élevé pour la Banque sont approuvés par un membre d'un niveau hiérarchique supérieur. Le CRG approuve et surveille tous les crédits d'envergure. Les demandes de crédit dépassant les latitudes de la direction sont soumises à l'approbation du Conseil. Le processus d'octroi de crédit exige, de la part des gestionnaires, un degré élevé de responsabilité personnelle et un mode dynamique de gestion de portefeuille.

Atténuation du risque

La Banque contrôle également le risque de crédit au moyen de diverses techniques d'atténuation du risque. Outre la pratique usuelle consistant à réclamer des sûretés pour garantir le remboursement des crédits octroyés, la Banque a recours à des mécanismes de protection tels que les instruments financiers dérivés de crédit, la syndication et les cessions de prêts, ainsi qu'à la réduction ordonnée du montant de crédit accordé.

L'obtention par la Banque de sûretés de qualité de l'emprunteur constitue la forme la plus courante d'atténuation du risque de crédit. Ce mécanisme n'est pas un substitut à l'évaluation rigoureuse de la capacité de l'emprunteur à faire face à ses obligations financières. Il en constitue toutefois un complément essentiel au-delà d'un certain seuil de risque. La prise de garanties n'est pas une nécessité dans tous les cas. Elle dépend du niveau de risque que représente l'emprunteur ainsi que du type de prêt consenti. Cependant, lorsque le niveau de risque est jugé élevé pour la Banque, des sûretés seront vraisemblablement exigées. La validité et le caractère exécutoire, sur le plan juridique, des sûretés obtenues ainsi que la capacité d'en mesurer correctement et régulièrement la valeur sont des critères de première importance pour que ce mécanisme d'atténuation du risque remplisse adéquatement son rôle. La Banque a adopté dans ses politiques internes des exigences précises en matière de documentation juridique appropriée et d'évaluation pour les sûretés que peuvent réclamer les unités d'affaires en garantie de prêts octroyés. Les catégories de sûretés admissibles en garantie ainsi que la valeur d'emprunt des biens donnés en garantie sont également définies par la Banque. Elles comprennent principalement les catégories d'actifs suivantes, de même que des cautionnements (garantis ou non par des sûretés sur les actifs des cautions) ainsi que des garanties gouvernementales et bancaires :

- comptes clients;
- stocks;
- équipement et outillage, matériel roulant;
- immeubles résidentiels, commerciaux, de bureaux et établissements industriels; et
- espèces et titres négociables.

Diversification et gestion de portefeuille

La Banque est exposée au risque de crédit non seulement par l'encours de ses prêts et par les montants des engagements non utilisés envers un emprunteur donné, mais également en raison de la répartition par secteur d'activité de l'encours des prêts et des montants non utilisés, et de l'exposition de ses divers portefeuilles de crédit au risque géographique, au risque de concentration et au risque lié au règlement des opérations.

La Banque contrôle ces divers risques d'abord au moyen d'une diversification optimale de ses expositions. Les critères de gestion établis dans ses politiques et procédures internes visent, entre autres, à maintenir une saine diversification du risque de crédit dans ses portefeuilles. Ces directives se traduisent principalement par l'application de diverses limites au chapitre des expositions : limites de concentration de crédit par contrepartie, limites de concentration par secteur d'activité, par pays, par région et par type d'instrument financier. Le suivi de ces limites, particulièrement des dérogations, fait l'objet de rapports périodiques au Conseil par la direction de Gestion des risques.

Les critères fixés pour la diversification du portefeuille et les limites particulières des secteurs économiques, industriels ou géographiques sont fondés sur des études et des analyses sectorielles réalisées par les économistes et le groupe de Gestion des risques, et sont approuvés par le Conseil. Des analyses sont menées en continu afin de déceler les difficultés d'un secteur d'activité ou d'un emprunteur avant qu'elles ne se matérialisent, notamment par des paiements en souffrance.

Autres méthodes d'atténuation

Les mécanismes d'atténuation du risque de crédit propres aux opérations sur instruments financiers dérivés, qui sont couramment utilisés par la Banque, sont décrits en détail à la section portant sur le risque de contrepartie.

Instruments financiers dérivés de crédit et contrats de garantie financière

La Banque réduit également son risque de crédit en recourant à la protection offerte par les instruments financiers dérivés de crédit, soit les swaps sur défaillance de crédit. Lorsque la Banque acquiert une protection de crédit, elle verse à la contrepartie une prime sur le swap en échange de la promesse par celle-ci d'un paiement dans le cas où surviendrait un défaut de l'entité sous-jacente ou un autre événement impliquant la contrepartie et couvert par la convention juridique. Comme les fournisseurs de protection de crédit doivent se voir attribuer une cote de risque de défaut au même titre que les emprunteurs, la Banque définit dans ses normes l'ensemble des critères pour qu'une contrepartie soit jugée admissible à servir à l'atténuation du risque de crédit de la Banque. La Banque peut également réduire son risque de crédit en contractant une garantie financière dans laquelle un garant indemnise la Banque pour une perte subie à la suite d'une défaillance d'un débiteur à effectuer un paiement en vertu des dispositions contractuelles de l'instrument d'emprunt.

Syndication de prêts

La Banque énonce des directives précises quant aux objectifs, aux responsabilités et aux exigences documentaires pour la syndication des prêts.

Suivi des comptes sous surveillance et recouvrement

Les crédits octroyés et les emprunteurs font l'objet d'un suivi permanent, qui varie néanmoins en fonction du degré de risque couru. Les gestionnaires de prêts exercent, à l'aide de diverses méthodes d'intervention, un suivi particulièrement rigoureux des dossiers présentant un risque de défaut. Par ailleurs, s'il arrive que les prêts subissent une détérioration supplémentaire et une augmentation du risque au point qu'une intensification du suivi devienne nécessaire, un groupe spécialisé dans la gestion des comptes problématiques intervient. Ce groupe est chargé de maximiser la récupération des sommes déboursées et d'élaborer des stratégies adaptées à ces comptes.

Dans ces cas, les gestionnaires de prêts préparent et soumettent mensuellement au service de crédit un rapport de surveillance détaillé qui permet de suivre la situation des débiteurs à risque et les mesures correctives qui ont été formulées. Tous les rapports de surveillance sont suivis par la direction de chaque service de crédit concerné. Trimestriellement, un comité de surveillance des crédits se réunit pour réviser les plans d'action et les rapports de surveillance de tous les débiteurs ayant des engagements de 2 M\$ et plus. Le pouvoir d'autoriser des provisions pour pertes sur créances est attribué, au moyen de latitudes déléguées en fonction du palier hiérarchique, dans la politique de gestion du risque de crédit.

Des renseignements relatifs à la comptabilisation des prêts douteux et des provisions pour pertes sur créances sont présentés à la note 1 afférente aux états financiers consolidés.

Tolérance et restructuration

L'identification des situations où un débiteur, qu'il s'agisse d'une entreprise ou d'un particulier, commence à démontrer des signes évidents d'un problème de solvabilité est traitée au cas par cas et requiert du jugement. La politique d'intervention en matière de prêts énonce les principes qu'il convient d'appliquer dans de tels cas, dans le but d'orienter la prise de décision en matière de restructuration de prêts et de déterminer les cas d'application d'une restructuration en urgence. Une situation de restructuration en urgence prévaut lorsque la Banque, pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières du débiteur, offre à ce dernier une concession particulière qui est contraire aux politiques de la Banque. Ces concessions pourraient inclure la réduction du taux d'intérêt, une renonciation au capital et la prolongation de la date d'échéance.

La Banque a établi un cadre de gestion pour les entreprises débitrices représentant un risque de défaut plus élevé que la normale. On y définit entre autres les rôles et responsabilités des gestionnaires de prêts dans la gestion des crédits à haut risque, de même que les responsabilités des unités d'intervention et autres parties prenantes dans le processus. Enfin, la politique de gestion du risque de crédit et un cadre de gestion fixent les pouvoirs d'autorisation en matière de restructuration en urgence. Au cours de l'exercice 2015, le montant des prêts restructurés en urgence n'était pas significatif.

Risque de contrepartie

Le risque de contrepartie est un risque de crédit que la Banque encourt relativement à divers types de transactions portant sur des instruments financiers. Les risques les plus élevés sont ceux qui surviennent lorsque la Banque négocie de gré à gré des instruments financiers dérivés avec des contreparties, ou encore lorsqu'elle acquiert des valeurs mobilières en vertu de conventions de revente ou vend des valeurs mobilières en vertu de conventions de rachat. Les opérations de prêts de titres ainsi que les activités de courtage de valeurs mobilières impliquant des produits dérivés sont également sources de risque de contrepartie. La note 16 afférente aux états financiers consolidés présente une description du risque de crédit relatif aux instruments financiers dérivés par type de produit négocié. Le groupe de Gestion des risques dispose de modèles par grande catégorie d'instruments financiers, qui lui permettent d'utiliser une méthodologie avancée pour le calcul du risque de crédit et du capital économique auxquels la Banque est exposée. Les expositions sont assujetties à des limites. Ces deux éléments sont établis en tenant compte de la volatilité potentielle des actifs sous-jacents jusqu'à l'échéance du contrat.

Les engagements des contreparties liés à la négociation de contrats sur instruments financiers dérivés sont fréquemment l'objet de mesures d'atténuation du risque de crédit. Les techniques d'atténuation diffèrent quelque peu de celles qui sont utilisées pour les prêts et les avances, et elles varient selon la nature de l'instrument ou du type de contrat négocié. La première d'entre elles, et la plus courante, est la conclusion avec les parties concernées de conventions-cadres de l'*International Swaps & Derivatives Association, Inc.* (ISDA). Ces conventions permettent d'effectuer, en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de faillite d'une des parties contractantes, la pleine compensation des montants bruts de l'évaluation au prix du marché de chacune des transactions visées par la convention et qui sont en vigueur au moment du défaut. Le montant du règlement final représente par conséquent le solde net des gains et pertes sur chaque transaction, ce qui diminue l'exposition en situation de défaut de la contrepartie. Les politiques de la Banque requièrent qu'une convention ISDA soit conclue avec la plupart de ses contreparties négociant des instruments financiers dérivés et des contrats de change à terme.

Un mécanisme additionnel de réduction du risque de crédit complète dans plusieurs cas la convention ISDA, et donne le droit à la Banque et à sa contrepartie, ou à l'une ou l'autre des deux parties le cas échéant, de réclamer des actifs en garantie de l'autre partie lorsque le solde net des gains et des pertes sur chaque opération dépasse un certain seuil défini dans l'entente. Ces ententes, connues sous le nom de *Credit Support Annex* (CSA), sont très répandues parmi les institutions financières actives sur les marchés financiers internationaux, parce qu'elles limitent l'ampleur du risque de crédit tout en accordant une marge de manœuvre additionnelle aux négociateurs pour continuer de négocier avec la contrepartie. La Banque a fréquemment recours à ce type de convention juridique dans le cadre de ses opérations avec des institutions financières et des gouvernements. Pour les opérations avec les entreprises, la Banque préconise plutôt l'utilisation de mécanismes internes prévus dans les conventions de crédit. Les politiques internes de la Banque fixent les conditions régissant la mise en place de telles méthodes d'atténuation.

La réclamation d'actifs en garantie dans le cadre des opérations d'emprunt et de prise en pension de titres ne résulte pas uniquement d'une décision interne de crédit. De fait, il s'agit de pratiques du marché imposées par les organismes d'autorégulation du secteur des services financiers, tel l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières.

La Banque s'est également dotée de politiques et de lignes directrices pour régir les sûretés sur ses propres actifs en faveur de contreparties, en raison de l'impact que ces transferts d'actifs peuvent avoir sur sa liquidité. Conformément aux dispositions de sa politique de liquidité, financement et nantissement, la Banque procède à des simulations du montant potentiel de sûretés pouvant lui être réclamées par les contreparties dans le cadre des ententes CSA en vigueur, dans l'éventualité d'une décote de la Banque ou d'autres événements de faible probabilité. Ces simulations sont effectuées selon divers scénarios de décote de la Banque ou de fluctuation de la valeur au marché des opérations visées par les ententes CSA.

La Banque a identifié les circonstances où elle est susceptible d'être exposée à un risque de fausse orientation. Ce type de risque a généralement un lien avec une exposition au risque de contrepartie et augmente lorsque la probabilité de défaut de cette dernière s'accroît (corrélation positive défavorable). Un risque courant de cette nature découle de la négociation avec des contreparties de contrats de produits dérivés dont les actifs sous-jacents peuvent inclure des titres de participation émis par ces mêmes contreparties.

Risque de règlement

Le risque de règlement vise potentiellement toute opération qui comporte une réciprocité simultanée de paiement ou de règlement entre la Banque et une contrepartie. Les contrats de change sont un exemple de transaction pouvant comporter de grands risques de règlement. Cependant, l'implantation de systèmes de règlements multilatéraux permettant la compensation des règlements entre institutions participantes a grandement contribué à la réduction des risques découlant du règlement de transactions de change entre les banques. La Banque a également recours à des intermédiaires financiers, qui lui donnent accès aux services de chambres de compensation reconnues dans le but de minimiser le risque de règlement découlant d'opérations sur instruments financiers dérivés. Dans certains cas, la Banque a un accès direct aux chambres de compensation pour le règlement de transactions financières, notamment celles sur les valeurs mobilières liées à des conventions de rachat ou de revente. De plus, certains instruments financiers dérivés négociés hors bourse sont compensés par des contreparties centrales, directement ou indirectement. Pour de plus amples détails, se reporter au tableau présentant les montants nominaux de référence à la note 16 afférente aux états financiers consolidés.

Plusieurs autres types d'opérations sont susceptibles de présenter un risque de règlement, particulièrement l'utilisation de certains services de transfert électronique de fonds. Ce risque est lié à la possibilité que la Banque effectue le paiement ou le règlement d'une transaction sans recevoir en retour celui qui lui est dû par la contrepartie, et sans qu'il lui soit possible de récupérer les sommes livrées (règlement irrévocable).

Le moyen ultime pour éliminer complètement un tel risque consiste à n'effectuer aucun paiement ni règlement avant d'avoir reçu les sommes attendues de la contrepartie. Cependant, cette méthode ne peut être utilisée de manière systématique. Pour plusieurs services de paiement électronique, la Banque peut mettre en place des mécanismes permettant de rendre révocables ses virements ou de débiter les règlements à la contrepartie avant d'effectuer son propre virement. Par contre, la nature des opérations sur des instruments des marchés financiers rend impossible la généralisation de telles pratiques. Par exemple, les décalages horaires imposent aux parties des échéances strictes au chapitre des paiements des devises sur les opérations de change impliquant une devise autre que le dollar américain. Or, compte tenu de l'importance des montants en cause, la Banque ne pourrait retarder indûment un règlement sans s'exposer à des pénalités élevées.

Le moyen le plus efficace pour la Banque de contrôler les risques de règlement, pour les transactions sur les marchés financiers comme pour les virements irrévocables, consiste à imposer des limites internes de risque basées sur la capacité de payer de la contrepartie.

Gestion du risque de marché

Le risque de marché est le risque de pertes sur les positions du bilan et hors bilan liées à la variation des paramètres du marché.

La Banque est exposée au risque de marché en raison de sa participation à des activités de tenue de marché, de négociation, d'investissement et de gestion de l'appariement du bilan. Les activités de négociation et de tenue de marché comprennent la prise de positions, principalement sur des instruments de taux d'intérêt, de capitaux propres et de change, sous forme de titres, de produits de base, ou d'instruments financiers dérivés. La Banque est exposée au risque de marché lié à des activités autres que de négociation découlant de ses portefeuilles de gestion de l'appariement du bilan, ainsi que dans ses portefeuilles de financement à court terme et d'investissement.

Le risque de marché découle de plusieurs facteurs dont les principaux sont :

- Risque de taux d'intérêt : lié aux changements dans la structure par échéance des taux d'intérêt des instruments financiers tels que les obligations, les instruments du marché monétaire et les instruments financiers dérivés.
- Risque de taux de change : lié aux changements dans les taux de change des instruments financiers tels que les placements dans des filiales non canadiennes, les prêts et titres libellés en devises, les flux de trésorerie futurs en devises et les instruments financiers dérivés.
- Risque sur actions : lié aux changements dans l'ensemble des prix des actions (risque général sur actions) ou dans les caractéristiques propres à un titre d'une entité (risque spécifique sur actions) pour les instruments financiers comme les actions ordinaires et les options.
- Risque sur les produits de base : lié aux changements dans les prix des produits de base pour les instruments financiers négociés en bourse ou hors bourse, comprenant soit des produits de base physiques, soit des dérivés sur produits de base.
- Risque de crédit lié aux activités de négociation : lié aux changements dans la solvabilité de tous les émetteurs (risque de crédit général lié aux activités de négociation) ou dans les caractéristiques propres à un émetteur (risque de crédit spécifique lié aux activités de négociation) principalement par l'intermédiaire des portefeuilles de la Banque de titres de créance et de portefeuilles de dérivés de crédit, dont la valeur pourrait subir l'incidence défavorable de la variation des écarts de taux, de la migration de crédit ou des taux de défaillance.
- Risque de corrélation implicite : lié aux changements dans les corrélations implicites entre deux ou plusieurs facteurs de risque principalement dans les instruments financiers dérivés complexes avec plusieurs facteurs de risque corrélés.
- Risque de liquidité du marché : lié à un ralentissement important ou, dans le pire des cas, à une interruption dans le niveau d'activité prévu pour un marché précis ou pour divers instruments, qui rendrait alors les instruments visés moins liquides ou illiquides. La Banque est ainsi exposée à des pertes pouvant découler de l'incapacité à exécuter ses transactions aux prix habituellement pratiqués, ce qui peut donner lieu à un prix qui ne représente pas le prix réel auquel la position peut être entièrement dénouée. La quasi-totalité des instruments négociés est exposée à ce type de risque selon, notamment, la fréquence et le volume des transactions.

- Risque des stratégies de couverture et de diversification du portefeuille (risque de base) : liés aux changements dans les corrélations réalisées entre deux ou plusieurs facteurs de risque. Des changements défavorables dans les corrélations réalisées peuvent atténuer l'effet bénéfique de la diversification du portefeuille puisque plusieurs des positions pourraient présenter une corrélation plus importante que prévu, ce qui donnerait lieu à des pertes simultanées. Par ailleurs, des changements défavorables dans les corrélations réalisées peuvent réduire l'efficacité des stratégies de couverture si la position sous-jacente et la position de couverture présentent une corrélation moins importante que prévu.

Les portefeuilles de négociation comprennent des positions sur des instruments financiers et des produits de base détenus soit à des fins de négociation, soit afin de couvrir d'autres éléments du portefeuille de négociation. Les positions détenues à des fins de négociation sont celles détenues à des fins de revente à court terme ou dans le but de profiter des variations de prix réelles ou prévues à court terme ou de fixer les profits tirés des activités d'arbitrage. Ces portefeuilles visent l'un des objectifs suivants : la tenue de marché, la négociation, la négociation pour le compte de la Banque, la liquidation de positions pour des clients ou la vente de produits financiers à des clients.

Les portefeuilles autres que de négociation comprennent tous les instruments financiers détenus jusqu'à leur échéance ou jusqu'à ce que le contexte soit davantage propice pour investir dans d'autres placements, ou strictement à des fins de gestion de la liquidité, de financement à court terme et de gestion de l'appariement du bilan.

Gouvernance

Le Conseil est responsable d'approuver la politique cadre du risque de marché, ainsi que les mesures et cibles de la Banque en matière d'appétit pour ce risque. Le Conseil définit également les limites de risque de marché qui s'appliquent à l'échelle de la Banque. Le président et chef de la direction de la Banque, à titre de détenteur ultime des limites de risque de marché, est responsable de gérer le risque de marché de la Banque en fonction des cibles d'appétit pour les risques établies et approuvées par le Conseil tout en générant un rendement acceptable sur le capital affecté au risque de marché. Le président et chef de la direction délègue des pouvoirs en matière de prise de risque aux personnes responsables des lignes d'affaires qui relèvent de lui. Les lignes d'affaires sont responsables du risque de marché qui découle de leurs activités, et doivent ainsi gérer ce risque activement. Le comité de gestion du risque de marché surveille le risque de marché à l'échelle de la Banque et s'assure que l'ampleur et la composition des risques demeurent conformes aux cibles d'appétit pour le risque de marché et aux limites de risque de la Banque. Ce comité s'assure également que la gestion des risques s'effectue dans un contexte transparent, discipliné et contrôlé, et que le capital affecté au risque de marché est utilisé dans l'optique de maximiser l'avoir des actionnaires.

La gestion du risque de marché s'appuie sur un cadre de contrôle interne intégré, et elle est supervisée par le comité de gestion des risques de marché. La Banque veille à adapter de manière continue son cadre de gestion et de surveillance du risque de marché.

Une politique cadre exhaustive régit la gestion globale des risques de marché dans l'ensemble des unités et filiales de la Banque exposées à cette catégorie de risque. La politique présente les principaux mécanismes d'identification et de mesure des divers types de risque de marché auxquels la Banque est exposée, dont la plupart sont décrits à la page précédente. Elle définit également le lien entre le cadre de l'appétit pour le risque de marché de la Banque approuvé par le Conseil et le cadre établissant les limites de risque de marché pour toutes les unités d'affaires de la Banque autorisées à prendre ces risques. Les limites de risque de marché permettent de fixer des seuils de tolérance pour les unités d'affaires ou les portefeuilles afin de respecter les cibles d'appétit pour le risque de la Banque. Ces cibles sont reproduites à l'échelle des unités d'affaires selon une hiérarchie des différents types de limites (par exemple : valeur à risque (VaR), limite de coupe-circuits) répartis par portefeuille, unité de négociation, directeur d'unité et dirigeant, et selon un processus approprié d'escalade des dépassements.

Les tableaux suivants présentent le total des actifs et des passifs au bilan consolidé de la Banque, ventilé entre les actifs et passifs financiers qui comportent un risque de marché et ceux qui ne sont pas assujettis au risque de marché. On y distingue les positions liées aux activités de négociation pour lesquelles les principales mesures de risque sont la VaR et la SVaR en période de tension (SVaR), ainsi que les positions liées aux activités autres que de négociation pour lesquelles d'autres mesures de risque sont utilisées.

Conciliation du risque de marché avec les éléments du bilan consolidé

(en millions de dollars canadiens)

				Au 31 octobre 2015	
	Solde au bilan	Mesures de risque de marché		Non assujettis au risque de marché	Risque principal associé au risque lié aux activités autres que de négociation
		Négociation ⁽¹⁾	Autres que de négociation ⁽²⁾		
Actifs					
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	7 567	36	7 192	339	Taux d'intérêt ⁽³⁾
Valeurs mobilières					
À la juste valeur par le biais du résultat net	41 997	39 805	2 192	–	Taux d'intérêt ⁽³⁾ et autres ⁽⁴⁾
Disponibles à la vente	14 043	–	14 043	–	Taux d'intérêt ⁽³⁾ et actions ⁽⁵⁾
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées	17 702	–	17 702	–	Taux d'intérêt ⁽³⁾⁽⁶⁾
Prêts, déduction faite des provisions	105 853	4 565	101 288	–	Taux d'intérêt ⁽³⁾
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations, déduction faite des provisions	9 385	–	9 385	–	Taux d'intérêt ⁽³⁾
Instruments financiers dérivés	10 842	9 412	1 430	–	Taux d'intérêt ⁽⁷⁾
Créances achetées	1 438	–	1 438	–	Taux d'intérêt ⁽⁸⁾
Actif au titre des prestations définies	268	–	268	–	Autres ⁽⁸⁾
Autres	6 995	–	–	6 995	
	216 090	53 818	154 938	7 334	
Passifs					
Dépôts	128 830	3 204	125 626	–	Taux d'intérêt ⁽³⁾
Acceptations	9 400	–	9 400	–	Taux d'intérêt ⁽³⁾
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	17 333	17 333	–	–	
Engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées	13 779	–	13 779	–	Taux d'intérêt ⁽³⁾⁽⁶⁾
Instruments financiers dérivés	7 756	6 687	1 069	–	Taux d'intérêt ⁽⁷⁾
Passifs relatifs à des créances cédées	19 770	4 139	15 631	–	Taux d'intérêt ⁽³⁾
Passif au titre des prestations définies	183	–	183	–	Autres ⁽⁸⁾
Autres	6 162	60	1 349	4 753	Taux d'intérêt ⁽³⁾
Dettes subordonnées	1 522	–	1 522	–	Taux d'intérêt ⁽³⁾
	204 735	31 423	168 559	4 753	

(1) Positions liées aux activités de négociation pour lesquelles la mesure de risque est la VaR et la SVaR. Se reporter aux tableaux illustrant la distribution de la VaR et de la SVaR des portefeuilles de négociation par catégorie de risque et leur effet de corrélation, présentés aux pages suivantes.

(2) Positions liées aux activités autres que de négociation pour lesquelles d'autres mesures de risque sont utilisées.

(3) Se reporter aux tableaux illustrant la distribution de la VaR et de la SVaR des portefeuilles de négociation par catégorie de risque et leur effet de corrélation, ainsi qu'aux tableaux illustrant la sensibilité aux taux d'intérêt présentés aux pages suivantes.

(4) Se reporter à la note 6 afférente aux états financiers consolidés à la section « Véhicules d'actifs cadres ».

(5) La juste valeur des titres de participation classés disponibles à la vente est présentée aux notes 3 et 6 afférentes aux états financiers consolidés.

(6) Ces instruments sont comptabilisés au coût amorti et assujettis au risque de crédit à des fins de gestion de capital. Le risque de taux d'intérêt sur des transactions ayant une échéance de plus d'un jour est inclus dans la mesure de la VaR et de la SVaR lorsqu'elles sont afférentes à des activités de négociation.

(7) Se reporter aux notes 16 et 17 afférentes aux états financiers consolidés.

(8) Se reporter à la note 23 afférente aux états financiers consolidés.

(en millions de dollars canadiens)

Au 31 octobre 2014

	Solde au bilan	Mesures de risque de marché		Non assujettis au risque de marché	Risque principal associé au risque lié aux activités autres que de négociation
		Négociation ⁽¹⁾	Autres que de négociation ⁽²⁾		
Actifs					
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	8 086	89	7 464	533	Taux d'intérêt ⁽³⁾
Valeurs mobilières					
À la juste valeur par le biais du résultat net	43 200	40 574	2 626	–	Taux d'intérêt ⁽³⁾ et autres ⁽⁴⁾
Disponibles à la vente	9 753	–	9 753	–	Taux d'intérêt ⁽³⁾ et actions ⁽⁵⁾
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées	24 525	–	24 525	–	Taux d'intérêt ⁽³⁾⁽⁶⁾
Prêts, déduction faite des provisions	97 243	2 883	94 360	–	Taux d'intérêt ⁽³⁾
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	8 926	–	8 926	–	Taux d'intérêt ⁽³⁾
Instruments financiers dérivés	7 092	6 270	822	–	Taux d'intérêt ⁽⁷⁾
Créances achetées	790	–	790	–	Taux d'intérêt
Actif au titre des prestations définies	185	–	185	–	Autres ⁽⁸⁾
Autres ⁽⁹⁾	5 629	–	–	5 629	
	205 429	49 816	149 451	6 162	
Passifs					
Dépôts	119 883	2 726	117 157	–	Taux d'intérêt ⁽³⁾
Acceptations	8 926	–	8 926	–	Taux d'intérêt ⁽³⁾
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	18 167	18 167	–	–	
Engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées	16 780	–	16 780	–	Taux d'intérêt ⁽³⁾⁽⁶⁾
Instruments financiers dérivés	5 721	5 400	321	–	Taux d'intérêt ⁽⁷⁾
Passifs relatifs à des créances cédées	17 079	2 802	14 277	–	Taux d'intérêt ⁽³⁾
Passif au titre des prestations définies	177	–	177	–	Autres ⁽⁸⁾
Autres	6 313	133	1 336	4 844	Taux d'intérêt ⁽³⁾
Dettes subordonnées	1 881	–	1 881	–	Taux d'intérêt ⁽³⁾
	194 927	29 228	160 855	4 844	

- (1) Positions liées aux activités de négociation pour lesquelles la mesure de risque est la VaR et la SVaR. Se reporter aux tableaux illustrant la distribution de la VaR et de la SVaR des portefeuilles de négociation par catégorie de risque et leur effet de corrélation, présentés aux pages suivantes.
- (2) Positions liées aux activités autres que de négociation pour lesquelles d'autres mesures de risque sont utilisées.
- (3) Se reporter aux tableaux illustrant la distribution de la VaR et de la SVaR des portefeuilles de négociation par catégorie de risque et leur effet de corrélation, ainsi qu'aux tableaux illustrant la sensibilité aux taux d'intérêt présentés aux pages suivantes.
- (4) Se reporter à la note 6 afférente aux états financiers consolidés à la section « Véhicules d'actifs cadres ».
- (5) La juste valeur des titres de participation classés disponibles à la vente est présentée aux notes 3 et 6 afférentes aux états financiers consolidés.
- (6) Ces instruments sont comptabilisés au coût amorti et assujettis au risque de crédit à des fins de gestion de capital. Le risque de taux d'intérêt sur des transactions ayant une échéance de plus d'un jour est inclus dans la mesure de la VaR et de la SVaR lorsqu'elles sont afférentes à des activités de négociation.
- (7) Se reporter aux notes 16 et 17 afférentes aux états financiers consolidés.
- (8) Se reporter à la note 23 afférente aux états financiers consolidés.
- (9) Un montant de 790 M\$ classé dans les *Autres actifs* au 31 octobre 2014 est maintenant présenté séparément à la rubrique *Créances achetées* du bilan consolidé.

Évaluation du risque de marché

Le groupe de Gestion des risques a recours à diverses mesures de risque pour estimer l'ampleur des pertes pouvant être subies dans des scénarios plus ou moins pessimistes et sur des horizons à court et à long terme. Pour ce qui est des horizons à court terme, les mesures de risque de la Banque comprennent la VaR, la SVaR et des mesures de sensibilité. En ce qui a trait aux horizons à long terme ou aux changements importants et soudains du marché, notamment ceux découlant d'un manque de liquidités sur le marché, les mesures de risque comprennent des simulations de crises selon un large éventail de scénarios. La VaR est une mesure statistique du risque permettant de quantifier les risques de marché en fonction des produits, des types de risque et du risque global au sein d'un portefeuille. La VaR représente la perte maximale pouvant être subie à un niveau de confiance précis sur un certain horizon et dans des conditions de marché normales. La VaR présente l'avantage de fournir une mesure homogène des risques de marché liés aux divers instruments financiers, basée sur un même niveau de confiance statistique et un même horizon temporel. La Banque utilise une répartition de prix historique pour calculer les pertes probables à un niveau de confiance de 99 %, suivant l'évolution quotidienne des facteurs de risque sur des périodes de deux ans. La VaR représente la perte quotidienne maximale que la Banque pourrait, dans 99 cas sur 100, subir dans un portefeuille donné. Autrement dit, la perte subie pourrait dépasser ce montant dans un cas seulement sur 100.

La VaR liée à un portefeuille de négociation est mesurée en supposant une période de détention de un jour pour la gestion continue du risque de marché et un horizon de 10 jours aux fins des fonds propres réglementaires. Cette hypothèse permet la combinaison des VaR de divers portefeuilles et fournit une estimation du risque de marché global quotidien subi par la Banque. La VaR est calculée quotidiennement à la fois pour les grandes catégories d'instruments financiers, y compris les instruments financiers dérivés, et pour l'ensemble des portefeuilles de négociation du secteur des Marchés financiers et de la Trésorerie corporative de la Banque.

En plus de la VaR quotidienne, la Banque calcule une VaR en période de tension liée aux activités de négociation. Cette mesure statistique du risque est établie à l'aide de la même méthode de calcul que celle utilisée pour calculer la VaR (période de détention de un jour aux fins de la gestion du risque et horizon de 10 jours aux fins du capital réglementaire), à l'exception du fait que l'historique variable de données liées au risque de marché sur deux ans est remplacé par un historique de 12 mois, soit une période continue de difficultés financières importantes, qui est appropriée pour les portefeuilles de la Banque.

La méthode de la VaR est appropriée pour mesurer le risque dans une conjoncture normale, particulièrement en ce qui a trait aux positions de négociation dans les marchés financiers liquides. Cependant, cette méthode présente des faiblesses pour mesurer le risque lorsque des événements extrêmes et soudains liés au risque de marché ont lieu et, par conséquent, le risque de marché de la Banque pourrait vraisemblablement être sous-estimé. Les faiblesses de la méthode de la VaR sont notamment les éléments suivants.

- Les variations antérieures des facteurs de risque de marché ne permettent pas toujours d'obtenir des prédictions exactes de la distribution et des corrélations relatives aux variations futures des marchés.
- Une VaR à un jour n'intègre pas complètement le risque de marché lié aux positions qui ne peuvent pas être liquidées ou couvertes dans une journée.
- La base de données historiques sur les facteurs de risque de marché utilisée dans le calcul de la VaR peut ne pas refléter les pertes pouvant découler d'une conjoncture inhabituelle (par exemple : une période d'extrême illiquidité) en lien avec la période utilisée pour estimer la VaR.
- L'utilisation d'un niveau de confiance de 99 % ne reflète pas les pertes potentielles au-delà de ce centile.

Compte tenu des faiblesses de la VaR, cette dernière ne représente pour la Banque qu'une composante de son processus de surveillance en matière de gestion des risques, qui comprend également les simulations de crises, l'analyse de sensibilité ainsi que l'analyse et l'établissement de limites en ce qui a trait à la concentration et aux liquidités, entre autres.

La Banque effectue également des tests rétroactifs du modèle de la VaR qui consistent à comparer les profits et les pertes aux résultats statistiques de la VaR. Les tests rétroactifs sont essentiels pour vérifier la capacité du modèle de la VaR à prévoir adéquatement le risque maximal de pertes de marché et pour valider ainsi, rétroactivement, la qualité et la précision des résultats obtenus au moyen de ce modèle. Si les résultats des tests rétroactifs présentent des écarts importants, le modèle de la VaR peut être révisé conformément au cadre de gestion du risque lié au modèle de la Banque.

Activités de négociation

Les revenus tirés des activités de négociation sont comparés à la VaR, représentant une évaluation rétroactive de la pertinence de cette mesure de risque, de même que le rendement financier des activités de négociation par rapport aux risques courus.

Le premier tableau présenté ci-dessous illustre la distribution de la VaR des portefeuilles de négociation par catégorie de risque ainsi que l'effet de corrélation. Le second tableau présenté à la page suivante illustre la distribution de la SVaR, soit la VaR des portefeuilles actuels de la Banque, obtenue suite à la calibration des facteurs de risque sur une période de tension de 12 mois.

VaR des portefeuilles de négociation par catégorie de risque ^{(1) *}

(en millions de dollars canadiens)	Exercice terminé le 31 octobre 2015			
	Bas	Haut	Moyenne	À la fin
Taux d'intérêt	(3,4)	(6,5)	(5,0)	(4,8)
Taux de change	(0,9)	(4,6)	(2,3)	(2,3)
Actions	(2,1)	(5,0)	(3,4)	(4,1)
Contrats sur produits de base	(0,5)	(2,1)	(1,0)	(1,1)
Effet de corrélation ⁽²⁾	n.s.	n.s.	5,6	6,2
VaR de négociation totale	(5,0)	(7,8)	(6,1)	(6,1)

(en millions de dollars canadiens)	Exercice terminé le 31 octobre 2014			
	Bas	Haut	Moyenne	À la fin
Taux d'intérêt	(3,2)	(7,5)	(5,1)	(4,7)
Taux de change	(0,4)	(2,9)	(1,7)	(2,2)
Actions	(2,5)	(6,4)	(4,7)	(3,2)
Contrats sur produits de base	(0,4)	(1,5)	(0,9)	(0,9)
Effet de corrélation ⁽²⁾	n.s.	n.s.	5,3	3,8
VaR de négociation totale	(5,3)	(10,1)	(7,1)	(7,2)

n.s. Le calcul de l'effet de corrélation sur le cours le plus haut et sur le cours le plus bas n'est pas significatif puisqu'ils peuvent survenir à des jours différents et pour divers types de risques.

(1) Les montants sont présentés avant impôts et représentent la VaR quotidienne, selon un niveau de confiance de 99 %.

(2) La VaR de négociation totale est inférieure à la somme des VaR individuelles par facteur de risque, en raison de l'effet de corrélation.

SVaR des portefeuilles de négociation par catégorie de risque ^{(1)*}

(en millions de dollars canadiens)	Exercice terminé le 31 octobre 2015			
	Bas	Haut	Moyenne	À la fin
Taux d'intérêt	(5,8)	(11,9)	(8,8)	(9,8)
Taux de change	(1,6)	(8,3)	(3,5)	(2,5)
Actions	(2,2)	(12,0)	(4,8)	(6,0)
Contrats sur produits de base	(0,5)	(5,9)	(1,6)	(1,5)
Effet de corrélation ⁽²⁾	n.s.	n.s.	10,2	11,4
SVaR de négociation totale	(5,0)	(12,1)	(8,5)	(8,4)

(en millions de dollars canadiens)	Exercice terminé le 31 octobre 2014			
	Bas	Haut	Moyenne	À la fin
Taux d'intérêt	(6,9)	(12,7)	(9,9)	(9,9)
Taux de change	(0,6)	(9,0)	(4,0)	(7,4)
Actions	(4,0)	(20,3)	(11,4)	(6,4)
Contrats sur produits de base	(0,4)	(2,6)	(1,1)	(1,3)
Effet de corrélation ⁽²⁾	n.s.	n.s.	13,4	14,0
SVaR de négociation totale	(8,3)	(21,7)	(13,0)	(11,0)

n.s. Le calcul de l'effet de corrélation sur le cours le plus haut et sur le cours le plus bas n'est pas significatif puisqu'ils peuvent survenir à des jours différents et pour divers types de risques.

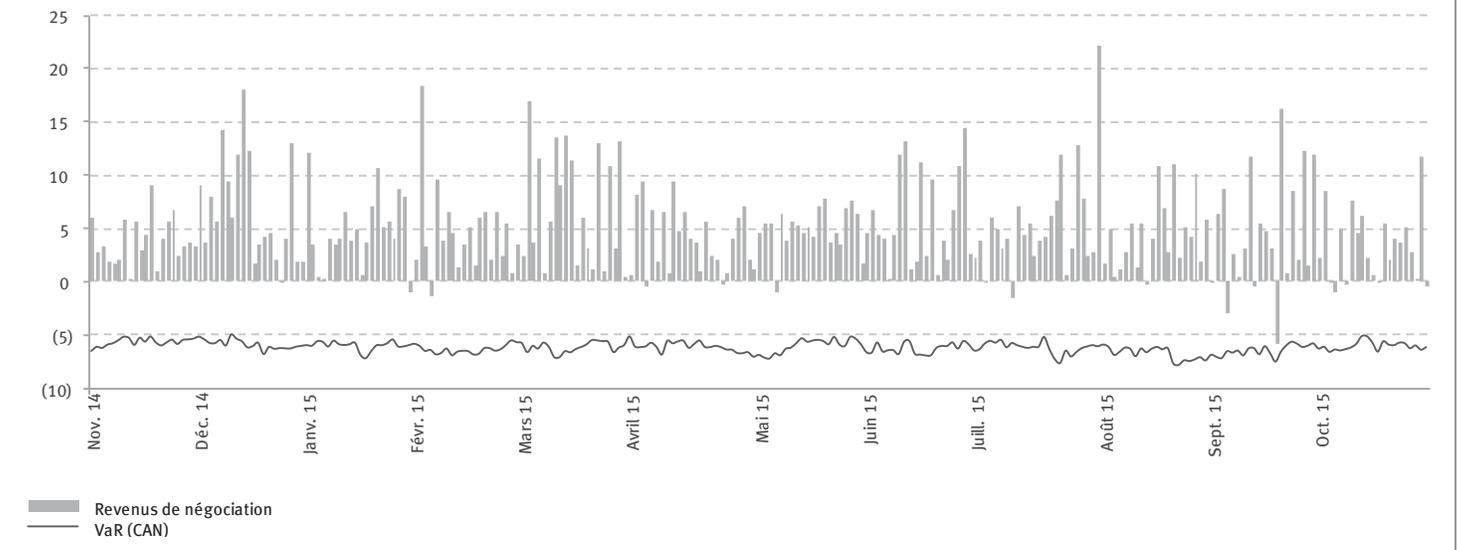
- (1) Les montants sont présentés avant impôts et représentent la SVaR quotidienne, selon un niveau de confiance de 99 %.
- (2) La SVaR de négociation totale est inférieure à la somme des SVaR individuelles par facteur de risque, en raison de l'effet de corrélation.

La moyenne de la VaR totale de négociation atteint 6,1 M\$ pour l'exercice 2015, une diminution de 1,0 M\$ par rapport à 7,1 M\$ pour l'exercice 2014. Cette diminution est principalement attribuable à la baisse de la VaR pour le risque sur actions. La VaR de négociation totale a atteint un sommet au cours du quatrième trimestre de 2015 et a oscillé autour de la moyenne annuelle vers la fin de l'exercice. La moyenne de la SVaR totale de négociation a diminué de 4,5 M\$ et se chiffre à 8,5 M\$ pour l'exercice 2015, comparativement à 13,0 M\$ pour l'exercice précédent. Cette diminution provient essentiellement d'une SVaR pour le risque sur actions moins élevée, ainsi que de la baisse de la SVaR pour les risques de taux d'intérêt et de taux de change. La SVaR de négociation totale a atteint son plus bas niveau au cours du troisième trimestre de 2015 et a atteint des sommets au cours du quatrième trimestre, pour ensuite terminer l'exercice 2015 à un niveau similaire à la moyenne annuelle.

Le tableau présenté ci-dessous illustre les revenus de négociation et la VaR sur une base quotidienne. Les revenus de négociation quotidiens ont été positifs pendant près de 93 % des jours de l'exercice terminé le 31 octobre 2015. De plus, quatre jours ont été marqués par des pertes nettes de négociation quotidiennes supérieures à 1 M\$. Aucune de ces pertes n'excédait la limite de la VaR.

Revenus de négociation quotidiens

(en millions de dollars canadiens)



Tests de tension et simulations de crises

Les simulations de crises représentent une méthode de gestion du risque qui consiste à estimer les pertes potentielles dans des conditions de marché et de variations des facteurs de risque anormales. Cette méthode permet d'augmenter la transparence des données en explorant une gamme d'événements potentiels à faible probabilité. Les scénarios exhaustifs de simulations de crises comprennent :

- des variations de l'ensemble des taux pertinents sur les marchés;
- des changements politiques potentiels;
- l'illiquidité des marchés; et
- l'interaction entre le risque de marché et le risque de crédit.

Ces simulations de crises et analyses de sensibilité donnent les résultats que dégageraient les portefeuilles si les hypothèses de ces scénarios extrêmes devaient se réaliser. Actuellement, le cadre de simulations de crises de la Banque, qui est appliqué à toutes les positions comportant un risque de marché, se compose notamment des différents scénarios chocs suivants.

- Taux d'intérêt : augmentation/diminution parallèle marquée des taux d'intérêt; variations non parallèles (aplatissement et accentuation) et augmentation/diminution des écarts de crédit.
- Actions : effondrement soudain des marchés boursiers combiné à une hausse importante de la volatilité; augmentation des cours des actions combinée à une volatilité moindre; augmentation de la volatilité de la structure des échéances combinée à une diminution du cours des actions.
- Contrats sur produits de base: augmentation/diminution importante des prix des produits de base combinée à une hausse/baisse de la volatilité; augmentation/diminution des produits de base à court terme et à long terme.
- Taux de change : dépréciation/appréciation du dollar américain et des autres devises par rapport au dollar canadien.

Contrôle du risque

Le suivi de l'encours de la VaR par rapport aux limites établies s'effectue quotidiennement par type de risque de marché, par portefeuille et par unité d'affaires. Le CGR examine les résultats de la VaR tous les trimestres, incluant les situations de dépassement des limites établies dans la politique, le cas échéant. Les résultats des tests de simulations de crises et des analyses de sensibilité sont assujettis à des limites de pertes potentielles pour la Banque, lesquelles sont approuvées par le Conseil.

La Banque utilise également le capital économique pour le risque de marché à titre d'indicateur de l'appétit pour le risque et aux fins de l'établissement de limites. Cet indicateur mesure le montant de capital requis pour absorber les pertes imprévues attribuables à des événements liés au risque de marché sur un horizon de un an et selon un niveau de confiance déterminé. Pour des renseignements supplémentaires liés au capital économique, se reporter à la page 54 de la section « Gestion du capital » dans le présent Rapport de gestion.

Des politiques distinctes régissent l'établissement des prix et les ajustements d'évaluation à l'égard des instruments financiers évalués à la juste valeur.

Risque structurel de taux d'intérêt

Dans le cadre de ses activités bancaires de base, par exemple l'octroi de prêts et la collecte de dépôts, la Banque s'expose à un risque de taux d'intérêt. Le risque de taux d'intérêt se rapporte à l'incidence éventuelle négative des fluctuations des taux d'intérêt sur le revenu net d'intérêts annuel et la valeur économique des capitaux propres de la Banque. Les principaux risques de taux d'intérêt auxquels la Banque est exposée proviennent des diverses sources suivantes.

- Le risque lié à la courbe de taux d'intérêt, lequel se rapporte aux variations du niveau, de la pente et de la forme de la courbe de taux d'intérêt.
- Le risque lié à la réévaluation, lequel découle des écarts d'échéance et de périodes de réévaluation des éléments du bilan et hors bilan.
- Le risque lié aux options, qu'il soit implicite (par exemple, le remboursement anticipé de prêts hypothécaires) ou explicite (par exemple, les hypothèques à taux plafonné ou les garanties de taux), relativement aux produits inscrits au bilan.
- Le risque de base résultant d'une corrélation imparfaite entre différentes courbes de taux d'intérêt.

Les activités liées aux opérations de couverture, aux placements et au financement à terme sont également exposées au risque structurel de taux d'intérêt. Afin de gérer ce risque, la Banque a recours à un système d'établissement des prix de cession interne des fonds. L'établissement des prix de cession interne des fonds est un processus selon lequel les unités d'affaires de la Banque sont facturées ou rémunérées en fonction des fonds qu'elles reçoivent ou qu'elles fournissent. Au moyen de ce système, toutes les activités de financement ainsi que le risque de taux d'intérêt et le risque de liquidité liés à ces activités sont centralisés au sein de la Trésorerie corporative.

La gestion active du risque structurel de taux d'intérêt peut constituer une source importante de rentabilité pour la Banque et de plus-value pour les actionnaires. L'objectif de la Banque est de maximiser son revenu net d'intérêts annuel et la valeur économique de ses capitaux propres, compte tenu de son appétit pour le risque. Cet objectif doit être atteint dans les limites de risque prescrites et se réalise notamment par la mise en œuvre d'une politique-cadre approuvée par le Conseil qui fixe un seuil de tolérance au risque, des structures de surveillance sous le contrôle de divers comités, des indicateurs de risque, des procédures de reddition de comptes, une délégation de responsabilités et une séparation des fonctions. De plus, la Banque prépare un plan de financement annuel prenant en considération la croissance anticipée de l'actif et du passif.

Contexte réglementaire

En juin 2015, le CBCB a publié un document consultatif *Interest rate risk in the banking book*, portant sur la gestion des risques, le traitement des fonds propres et la supervision du risque de taux d'intérêt dans le portefeuille bancaire. À terme, ce document consultatif remplacera le document *Principles for the management and supervision of interest rate risk* (Principes de gestion et de surveillance du risque lié au taux d'intérêt) publié en 2004 par le CBCB. Les deux objectifs qui sont visés par ce document consultatif sont les suivants :

- Faire en sorte que les banques disposent de fonds propres suffisants pour couvrir des pertes potentielles dans le portefeuille bancaire qui découlent de fluctuations des taux d'intérêt;
- Limiter l'arbitrage sur les fonds propres entre le portefeuille de négociation et le portefeuille bancaire.

À l'heure actuelle, la Banque se conforme entièrement aux principes de 2004 et participe à l'examen du nouveau document consultatif de 2015.

Gouvernance

La gestion du risque structurel de taux d'intérêt de la Banque relève de la Trésorerie corporative. À cet égard, les dirigeants et employés de la Trésorerie corporative sont responsables du repérage et de la gestion au jour le jour des risques inhérents aux décisions concernant la couverture du risque structurel de taux d'intérêt et des opérations qui en découlent. Ils représentent le premier niveau d'examen critique en ce qui a trait à l'exécution et à la surveillance de ces activités. De plus, ils sont responsables de s'assurer de la conformité à la politique relative au risque structurel de taux d'intérêt. Le bureau de la présidence approuve et appuie les degrés d'exposition et les stratégies en matière de risque structurel de taux d'intérêt, selon les recommandations de la Trésorerie corporative. La supervision opérationnelle est confiée à deux comités : le comité des prévisions et le comité de financement inter-secteurs. Le premier analyse les différentes mesures du risque structurel de taux d'intérêt. Le deuxième s'assure que le système d'établissement des prix de cession interne des fonds est approprié et qu'il tient compte de tous les nouveaux produits offerts. Les deux comités relèvent du comité de gestion de l'appariement du bureau de la présidence.

Tests de tension et simulations de crises

Des simulations et des tests de tension sont effectués sur une base régulière pour évaluer l'incidence de divers scénarios sur le revenu net d'intérêts annuel et sur la valeur économique des capitaux propres afin de guider la gestion du risque structurel de taux d'intérêt. Des scénarios de crises où le niveau, la pente et la forme de la courbe de taux d'intérêt sont modifiés, font l'objet de simulations. Des scénarios de volatilité et des scénarios basés sur la courbe de rendement sont également testés. Tous les facteurs de risque mentionnés ci-dessus sont couverts par des scénarios précis et sont assortis de limites de risque approuvées par le Conseil ou par le CRG.

Des simulations dynamiques sont également appliquées pour estimer le revenu net d'intérêts futur de la Banque, sa valeur économique future et son exposition future au risque structurel de taux d'intérêt. Ces simulations permettent d'établir des projections de flux monétaires au niveau des actifs, des passifs et des produits hors bilan sur un horizon de placement donné. En raison de leur nature dynamique, elles reposent sur des hypothèses quant aux variations des volumes, des préférences des clients à l'égard des modalités, des remboursements anticipés de dépôts et de prêts et de la courbe de taux d'intérêt.

Les tableaux suivants illustrent l'incidence potentielle avant impôts d'une augmentation ou d'une diminution immédiate et soutenue de 100 points de base des taux d'intérêt sur le revenu net d'intérêts pour les 12 prochains mois et sur la valeur économique des capitaux propres des portefeuilles autres que de négociation, en supposant qu'aucune opération de couverture supplémentaire ne soit effectuée.

Sensibilité aux taux d'intérêt –

Activités autres que de négociation (avant impôts) *

	Au 31 octobre 2015		
	Dollar canadien	Dollar américain	Total
Effet sur les capitaux propres			
Augmentation du taux d'intérêt de 100 points de base	(145)	20	(125)
Diminution du taux d'intérêt de 100 points de base	115	(25)	90
Effet sur le revenu net d'intérêts			
Augmentation du taux d'intérêt de 100 points de base	14	16	30
Diminution du taux d'intérêt de 100 points de base	(12)	(18)	(30)

(en millions de dollars canadiens)

Au 31 octobre 2014

	Dollar canadien	Dollar américain	Total
Effet sur les capitaux propres			
Augmentation du taux d'intérêt de 100 points de base	(91)	3	(88)
Diminution du taux d'intérêt de 100 points de base	59	(6)	53
Effet sur le revenu net d'intérêts			
Augmentation du taux d'intérêt de 100 points de base	8	12	20
Diminution du taux d'intérêt de 100 points de base	(15)	(15)	(30)

Lignes de gouvernance en matière d'investissement

La Banque a constitué des portefeuilles de valeurs mobilières disponibles à la vente composés de valeurs liquides et de valeurs moins liquides servant à des fins de placement à long terme, d'investissement stratégique et de gestion des liquidités. Ces investissements comportent des risques de marché, de crédit, de liquidité et de concentration.

Les lignes de gouvernance en matière d'investissement établissent les principes directeurs et les normes générales de gestion que doivent suivre tous les gestionnaires de portefeuille de titres disponibles à la vente dans les portefeuilles de la Banque et de ses filiales. Ces lignes de gouvernance requièrent que les unités d'affaires actives dans la gestion de ce type de portefeuilles adoptent des politiques internes d'investissement fixant, entre autres, des cibles et des limites pour la répartition des actifs dans les portefeuilles visés, et des mécanismes d'approbation interne. L'objectif principal recherché est de réduire le risque de concentration par secteur industriel, par émetteur, par emplacement géographique, par instrument et par niveau de qualité du crédit.

Des limites globales en valeur et en proportion des fonds propres de la Banque sont fixées à l'encours des actions privilégiées liquides, des titres de participation liquides excluant les actions privilégiées ainsi que des instruments classés comme non liquides dans les portefeuilles de valeurs mobilières disponibles à la vente. L'exposition globale en actions ordinaires à l'égard d'un émetteur individuel ainsi que l'encours total investi dans des fonds de couverture et dans des souscriptions privées, pour les services de banque d'affaires, sont également assujettis à des limites. Certaines restrictions sont également établies sur les placements définis comme spéciaux. Enfin, la Banque s'est dotée d'une politique spécifique approuvée par le Conseil pour les investissements stratégiques. Ceux-ci y sont définis comme les achats d'actifs d'entreprise de même que les acquisitions de participations jugées importantes dans une entité, dans le but d'acquiescer le contrôle ou simplement de créer une relation durable.

Risque structurel de change

Le risque structurel de change de la Banque découle des investissements effectués dans des établissements à l'étranger et libellés en devises autres que le dollar canadien. Ce risque est mesuré en évaluant l'incidence de la fluctuation des devises. La Banque utilise des instruments financiers (dérivés ou non) pour couvrir le risque structurel de change. Dans le cadre de la couverture d'un investissement net dans un établissement à l'étranger, les instruments financiers utilisés compenseront les gains et pertes de change sur les investissements. La gestion de ce risque est régie par une politique spécifique présentée au Conseil.

Gestion du risque de liquidité et de financement

Le risque de liquidité et de financement représente le risque que la Banque ne puisse honorer ses obligations quotidiennes financières et de trésorerie sans devoir recourir à des mesures coûteuses ou inopportunes. Ce risque survient lorsque les sources de fonds deviennent insuffisantes pour respecter les versements prévus dans le cadre des engagements de la Banque. Le risque de liquidité découle de l'asymétrie des flux de trésorerie se rapportant à l'actif et au passif, de même que des caractéristiques de certains produits tels les engagements de crédit et les dépôts sans échéance fixe.

L'objectif premier de la Banque, en tant qu'institution financière, est de gérer la liquidité de manière à soutenir sa stratégie d'affaires et à lui permettre d'honorer ses engagements lorsqu'ils deviennent exigibles, et ce, même dans des conditions extrêmes. Cela se réalise notamment par la mise en œuvre d'une politique-cadre approuvée par le Conseil qui fixe un seuil de tolérance au risque, des structures de surveillance sous le contrôle de divers comités, des indicateurs de risque, des procédures de reddition de comptes, une délégation de responsabilités et une séparation des fonctions. De plus, la Banque prépare un plan de financement annuel prenant en considération la croissance anticipée de l'actif et du passif.

Contexte réglementaire

En raison du contexte réglementaire qui est en constante évolution, la Banque travaille étroitement avec les organismes de réglementation nationaux et internationaux en vue de la mise en œuvre de normes réglementaires en matière de liquidités. La Banque adapte ses processus et ses politiques de sorte qu'ils reflètent son appétit pour le risque en matière de liquidités en ce qui concerne ces nouvelles exigences.

En avril 2013, le CBCB a publié un document sur la liquidité intrajournalière, intitulé *Monitoring tools for intraday liquidity management*. Ce document vise à donner des lignes directrices aux banques en ce qui a trait à leur gestion du risque de liquidité intrajournalière et à leur capacité de respecter les obligations de paiement et de règlement en temps opportun. Le calendrier de mise en œuvre proposé s'étend de janvier 2015 à janvier 2017, au plus tard.

Le 30 mai 2014, le BSIF a publié sa ligne directrice finale en matière de *Normes de liquidités*. Les *Normes de liquidités* constituent le nouveau cadre de référence en matière de liquidité proposé par le BSIF et comprennent six chapitres : vue d'ensemble, ratio de liquidité à court terme (*Liquidity Coverage Ratio* ou LCR), ratio structurel de liquidité à long terme (*Net Stable Funding Ratio* ou NSFR), flux de trésorerie nets cumulatifs (*Net Cumulative Cash Flow* ou NCCF), outils de suivi des liquidités et outils de suivi des liquidités intrajournalières. Le LCR a pour but de veiller à ce que les banques puissent surmonter de graves difficultés à court terme tandis que le NSFR est un ratio structurel qui est déterminé sur un horizon d'un an. La mesure du NCCF est définie comme un outil de supervision calculant une période de survie. Elle repose sur les hypothèses d'une simulation de crise définie par le BSIF, lesquelles visent à représenter la situation combinée d'une crise propre à une banque et d'une crise systémique. Les *Normes de liquidités* sont revues annuellement afin de refléter les changements réglementaires au niveau national et international.

En juillet 2014, le BSIF a publié une ligne directrice intitulée *Divulgence publique du ratio de liquidité à court terme des banques d'importance systémique intérieure*. Ce document se réfère aux règles finales publiées par le CBCB sur le LCR qui a pour but de prescrire un format standardisé à travers l'industrie bancaire. Les BSI canadiennes ont mis en œuvre les exigences de divulgation relatives au ratio LCR en janvier 2015.

Le 1^{er} août 2014, le ministère des Finances du Canada a publié à des fins de commentaires le « Document de consultation sur le régime de protection des contribuables et de recapitalisation des banques » qui décrit un régime de recapitalisation interne proposé applicable aux BSI. L'objectif de ce cadre conceptuel est de permettre la conversion de créances de premier rang à long terme admissibles en actions ordinaires. Cette conversion entrerait en vigueur au gré des organismes de réglementation nationaux. Le gouvernement du Canada a confirmé dans le budget fédéral publié le 21 avril 2015 qu'il avait l'intention de mettre en œuvre le régime de recapitalisation interne. La Banque évalue actuellement l'incidence de l'adoption du régime de recapitalisation interne et la date de mise en œuvre n'a pas encore été fixée.

En octobre 2014, la Banque des règlements internationaux (BRI) a publié les règles définitives relatives au NSFR. La Banque surveille actuellement ce ratio et prévoit le respecter au moment de la date d'entrée en vigueur.

En dernier lieu, en juin 2015, le CBCB a publié le document final portant sur la *Divulgence publique du ratio structurel de liquidité à long terme*. Dans le but d'améliorer la transparence au titre de la divulgation du NSFR, ce document propose un cadre commun quant à la divulgation publique. La divulgation publique du NSFR ne serait pas exigée avant la date de mise en œuvre prévue le 1^{er} janvier 2018.

Par ailleurs, la Banque produit trimestriellement un rapport, intitulé *Étude d'impact quantitative (Quantitative Impact Study* ou QIS), qui est remis à la BRI. Les résultats de ce QIS permettent à la BRI de suivre l'évolution de la mise en place des règles de Bâle III.

Gouvernance

La Trésorerie corporative est responsable de la gestion des liquidités ainsi que des besoins de financement à l'échelle de la Banque et couvre les activités suivantes.

- La gestion quotidienne des flux de trésorerie, des sûretés et du financement à court terme.
- La planification et la réalisation du financement à long terme ainsi que la détermination du coût de cession interne des liquidités.
- La participation à l'élaboration et à la mise en œuvre du cadre de gestion des liquidités, de la politique en matière de liquidités, de financement et de nantissement, du plan de financement annuel et du plan de contingence des liquidités.
- L'élaboration et la mise en œuvre de lignes directrices en matière de *Normes de liquidités*, ainsi que de réglementations nationales et internationales auxquelles la Banque est assujettie.
- Le suivi, la mesure et la reddition de comptes en ce qui a trait à l'exposition de la Banque au risque de liquidité, globalement et par devise.
- L'établissement et le maintien d'un processus adéquat d'évaluation du risque et de contrôles efficaces.

La politique en matière de liquidités, de financement et de nantissement de la Banque est soumise à l'examen et à l'approbation du CGR, selon les recommandations du CRG. La Banque a établi deux niveaux de limites. Le premier niveau de limites comprend la situation de trésorerie globale de la Banque et est approuvé par le Conseil, tandis que le second niveau de limites est davantage axé sur des éléments précis du risque de liquidité et est approuvé par le CRG. Le Conseil approuve l'encadrement de gestion au jour le jour et la gouvernance de ce risque, ainsi que les plans de relève destinés à gérer les situations d'exception et de crise de liquidité. La Trésorerie corporative, de concert avec la Gestion des risques, soumet toute demande de révision de limite proposée au CRG. Si ce dernier approuve la demande, il la soumet à l'approbation du Conseil seulement s'il est question du premier niveau de limites.

La supervision du risque de liquidité est confiée principalement au comité de liquidité et de financement, qui réunit des représentants de la Trésorerie corporative et de Gestion des risques. Conformément aux responsabilités qui leur sont attribuées dans leur mandat respectif, les membres de ce comité sont également sollicités comme intervenants dans l'élaboration des mécanismes de gestion et de contrôle du risque et dans la mise en œuvre des politiques.

Par l'entremise du comité de liquidité et de financement, la Trésorerie corporative présente, sur une base régulière, un rapport sur l'évolution des indicateurs de liquidité, de financement et de nantissement et la conformité aux limites réglementaires et celles approuvées par le Conseil et le CRG. Lorsque les rapports de contrôle signalent une non-conformité aux limites et, de façon générale, une détérioration du niveau des indicateurs de liquidité, la direction de la Trésorerie corporative intervient pour rectifier la situation. Conformément au processus d'escalade, les situations problématiques sont signalées aux directions du secteur Finances et Trésorerie et du secteur Gestion des risques ainsi qu'au CRG et au CGR. Un rapport exécutif sur la gestion du risque de liquidité et du financement de la Banque, soumis trimestriellement au CGR, présente la position de liquidité de la Banque et les situations de non-conformité aux limites et autres règles constatées durant la période de référence ainsi que les mesures correctives adoptées.

Bien que la gestion quotidienne des risques liés à la gestion des liquidités et aux activités de financement et de nantissement, et la surveillance de la conformité à la politique qui en découle, soient assumées par la Trésorerie corporative, le groupe de Gestion des risques a la responsabilité de s'assurer qu'un cadre de gestion du risque approprié est en place et de veiller au respect du cadre d'appétit pour le risque et de la politique. Le secteur assure ainsi une fonction d'examen critique efficace et indépendante à l'égard des décisions, de la stratégie et de l'exposition aux risques de liquidité, de financement et de nantissement.

Gestion de la liquidité

La Banque effectue des opérations de gestion des liquidités, de financement et de nantissement non seulement à partir de son siège social et de ses bureaux régionaux au Canada, mais également par l'entremise de certains de ses centres à l'étranger. Quoique le volume des opérations à l'étranger représente une part appréciable de la gestion globale de la liquidité, la Banque gère celle-ci de façon centralisée. Cette organisation des activités de gestion des liquidités, de financement et de nantissement au sein de la Trésorerie corporative permet à la Banque de mieux coordonner l'ensemble de ses activités de financement et de surveillance des risques. Toutes les opérations de financement interne entre entités de la Banque sont contrôlées par la Trésorerie corporative.

La structure centralisée des activités simplifie le processus d'attribution et de contrôle des limites applicables à la gestion des liquidités, au financement et au nantissement. Néanmoins, la politique en matière de liquidités, de financement et de nantissement comporte des dispositions particulières pour les centres financiers les plus actifs en termes de financement sur le marché institutionnel, et fixe à ces centres certaines limites et seuils d'alerte en matière de financement à court terme garanti et non garanti, tant en valeur absolue qu'en importance relative.

Le système d'établissement des prix de cession interne des fonds de la Banque attribue une tarification à la liquidité en imputant le coût aux divers secteurs d'exploitation ou en les rémunérant, selon le cas. Les coûts de liquidité sont imputés aux activités utilisatrices de liquidités, principalement les prêts à long terme et les engagements de crédit ou les valeurs mobilières moins liquides, ainsi que les investissements stratégiques. La tarification des liquidités est créditée aux fournisseurs de fonds, principalement le financement sous forme de dépôts stables des différents canaux de distribution de la Banque.

Les décisions quotidiennes de financement à court terme s'appuient sur la position d'encaisse nette cumulative quotidienne, qui est contrôlée au moyen de limites fixées aux ratios de liquidité. Parmi ces ratios et paramètres, la Banque porte une attention particulière aux fonds obtenus sur le marché institutionnel et aux flux de trésorerie cumulatifs en fonction d'horizons temporels divers.

De plus, les activités de nantissement de sûretés de la Banque sont suivies quotidiennement en fonction des diverses limites fixées par la Banque, et elles sont soumises à des tests de tension mensuels selon diverses simulations. Plus particulièrement, la Banque utilise différents scénarios pour estimer les montants potentiels de sûretés additionnelles qui pourraient lui être réclamés dans l'éventualité d'une dégradation de son évaluation de crédit.

Le risque de liquidité peut être évalué de nombreuses façons. Par conséquent, la Banque utilise diverses mesures à cette fin. L'un des principaux outils de suivi du risque de liquidité est la période de survie de la Banque, basée sur les hypothèses en matière d'échéance contractuelle et de comportement appliquées aux éléments du bilan et aux engagements hors bilan.

Tests de tension et simulations de crises

La période de survie mesure, au moyen de diverses simulations, le nombre de mois nécessaire pour utiliser tous les actifs liquides de la Banque dans le cas où celle-ci perdrait des dépôts de façon prématurée ou dans le cas où les fonds provenant du marché institutionnel ne seraient pas renouvelés à l'échéance. Cette période est mesurée sur une base mensuelle à l'aide de trois scénarios. Ces derniers sont élaborés de manière à évaluer la sensibilité à une crise spécifique à la Banque ou d'ordre systémique. Des simulations de pertes de dépôts sont effectuées en fonction de leur degré de stabilité, tandis que la valeur de certains actifs est grevée d'un montant qui tient compte de la capacité à les liquider en situation de crise. Les scénarios de ces tests de tension sont revus et présentés pour approbation du Conseil une fois l'an.

Dans le cadre de ses simulations, la Banque analyse le scénario d'une crise sévère de liquidité où elle éprouve des difficultés dans un contexte de marché financier perturbé. Ce scénario prévoit un accès très limité à ses canaux de financement et une importante diminution de la négociabilité de ses actifs.

Les résultats des simulations de crises indiquent à la Banque les liquidités dont elle pourrait avoir besoin dans chaque scénario et, compte tenu du niveau de tolérance au risque de liquidité accepté, permettent à la Banque de gérer les risques non souhaités. Chaque scénario repose sur un ensemble d'hypothèses sous-jacentes couvrant un vaste éventail d'aspects, y compris la marge de sécurité, les sûretés sur les actifs liquides, la perte de dépôts, l'utilisation de garanties et les actifs affectés en garantie. Une estimation des besoins de financement des passifs éventuels est également prise en compte. Le risque de liquidité éventuel représente la possibilité que la Banque nécessite un financement important en raison d'événements tels qu'une hausse imprévue des prélèvements sur les marges octroyées, des retraits de dépôts, une augmentation des exigences de garanties ou d'autres éléments déclencheurs intégrés dans les documents juridiques.

Les scénarios reposent sur les hypothèses suivantes.

- Le non-renouvellement partiel à l'échéance d'une grande partie du financement non garanti de la Banque sur le marché institutionnel.
- Le non-renouvellement d'une partie des dépôts des particuliers et des entreprises.
- Des retraits massifs de dépôts à vue.
- Le renouvellement partiel de prêts.
- Des prélèvements sur les marges octroyées.
- Des garanties additionnelles requises pour la Banque en cas d'une révision à la baisse de sa notation de crédit.
- Un accès restreint au marché des devises.

Sur une base mensuelle, les résultats de ces simulations de crises sont passés en revue par le comité de liquidité et de financement alors que le Conseil examine les résultats chaque trimestre.

Enfin, la Banque tient à jour un plan global de continuité des affaires et de relève post-crise financière qui décrit les mesures à suivre en cas de situation critique de la liquidité. Ce plan est revu et approuvé annuellement par le Conseil dans le cadre de la planification de la relève et de la continuité des affaires. Se reporter à la section « Gestion du risque de non-conformité de la réglementation » pour plus de détails.

Tolérance au risque de liquidité

La Banque surveille et gère sa tolérance au risque au moyen de limites relatives aux liquidités, de ratios et de scénarios de tension. La tolérance au risque de liquidité de la Banque repose sur les trois principes suivants.

- S'assurer que la Banque dispose d'un montant d'actifs liquides non grevés suffisant pour couvrir ses exigences financières.
- S'assurer que la Banque maintient une réserve de liquidités supérieure à l'exigence réglementaire minimale.
- S'assurer que la Banque maintient des sources de financement diversifiées.

Actifs liquides

Dans le but de protéger les déposants et les créanciers des situations de crises imprévues, la Banque maintient un portefeuille d'actifs liquides non grevés pouvant être facilement liquidés, afin de respecter ses obligations financières. Ce portefeuille se compose de valeurs mobilières extrêmement liquides, pour la plupart émises ou garanties par des gouvernements, et de prêts en espèces assortis d'échéances inférieures à 30 jours. La majorité des actifs liquides non grevés sont libellés en dollars canadiens ou en dollars américains. Par ailleurs, tous les actifs qui peuvent être rapidement titrisés sont considérés comme des actifs liquides. Les réserves de liquidités de la Banque ne tiennent pas compte de la disponibilité des facilités de liquidités d'urgence des banques centrales. Les tableaux suivants fournissent de l'information sur les actifs grevés et non grevés de la Banque.

Portefeuille d'actifs liquides

Au 31 octobre

(en millions de dollars canadiens)

	2015					2014
	Actifs liquides appartenant à la Banque ⁽¹⁾	Actifs liquides reçus ⁽²⁾	Total des actifs liquides	Actifs liquides grevés ⁽³⁾	Actifs liquides non grevés	Actifs liquides non grevés
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	7 567	–	7 567	1 316	6 251	7 032
Valeurs mobilières						
Émises ou garanties par le Canada, le Trésor et d'autres organismes américains et les gouvernements d'autres pays	17 204	20 686	37 890	25 829	12 061	10 020
Émises ou garanties par les provinces	15 035	10 610	25 645	19 491	6 154	4 220
Émises ou garanties par les municipalités et les commissions scolaires	1 217	97	1 314	294	1 020	1 156
Autres titres de créance	3 558	1 202	4 760	1 606	3 154	4 177
Titres de participation	18 371	36 320	54 691	40 184	14 507	19 353
Prêts						
Titres adossés à des prêts hypothécaires résidentiels assurés	3 956	–	3 956	1 195	2 761	1 602
Au 31 octobre 2015	66 908	68 915	135 823	89 915	45 908	
Au 31 octobre 2014	62 019	68 510	130 529	82 969		47 560

Au 31 octobre

(en millions de dollars canadiens)

	2015	2014
Actifs liquides non grevés par entité		
Banque Nationale (société mère)	34 949	32 104
Filiales canadiennes	580	7 882
Filiales et succursales étrangères	10 379	7 574
	45 908	47 560

Au 31 octobre

(en millions de dollars canadiens)

	2015	2014
Actifs liquides non grevés par monnaie		
Dollar canadien	24 238	29 091
Dollar américain	20 752	17 719
Autres devises	918	750
	45 908	47 560

Portefeuille d'actifs liquides – Moyenne ⁽⁴⁾

Exercice terminé le 31 octobre

(en millions de dollars canadiens)

	2015					2014
	Actifs liquides appartenant à la Banque ⁽¹⁾	Actifs liquides reçus ⁽²⁾	Total des actifs liquides	Actifs liquides grevés ⁽³⁾	Actifs liquides non grevés	Actifs liquides non grevés
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	7 594	–	7 594	1 272	6 322	7 285
Valeurs mobilières						
Émises ou garanties par le Canada, le Trésor et autres organismes américains et les gouvernements d'autres pays	18 014	19 342	37 356	26 945	10 411	9 963
Émises ou garanties par les provinces	13 998	11 484	25 482	19 328	6 154	4 145
Émises ou garanties par les municipalités et les commissions scolaires	1 084	145	1 229	171	1 058	883
Autres titres de créance	3 506	1 288	4 794	1 587	3 207	3 161
Titres de participation	19 567	38 677	58 244	41 165	17 079	18 039
Prêts						
Titres adossés à des prêts hypothécaires résidentiels assurés	2 929	–	2 929	827	2 102	1 372
Au 31 octobre 2015	66 692	70 936	137 628	91 295	46 333	
Au 31 octobre 2014	63 779	63 946	127 725	82 877		44 848

(1) Les actifs liquides appartenant à la Banque comprennent des actifs pour lesquels il n'existe aucune restriction légale ou géographique.

(2) Correspondent à des valeurs mobilières reçues à titre de garantie relativement à des transactions de financement sur titres et à des transactions sur dérivés, ainsi que des valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées.

(3) Dans le cours normal de ses activités de financement, la Banque fournit des actifs en garantie selon des modalités normalisées. Les actifs liquides grevés comprennent les actifs utilisés pour couvrir les ventes à découvert, les engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et les valeurs mobilières prêtées, les garanties afférentes aux prêts et emprunts de titres contre titres, les garanties afférentes aux transactions d'instruments financiers dérivés, ainsi que les titres adossés à des créances et des actifs liquides légalement restreints de transferts.

(4) La moyenne est calculée à partir de la somme des soldes de fin de période des 12 mois de l'exercice, divisée par 12.

Sommaire des actifs grevés et non grevés

(en millions de dollars canadiens)

					Au 31 octobre 2015	
	Actifs grevés ⁽¹⁾		Actifs non grevés		Total	Actifs grevés en % du total des actifs
	Cédés en nantissement	Autres ⁽²⁾	Disponibles pour nantissement	Autres ⁽³⁾		
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	42	1 274	6 251	–	7 567	0,6
Valeurs mobilières	18 858	–	36 527	655	56 040	8,7
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées	–	17 333	369	–	17 702	8,0
Prêts, déduction faite des provisions	31 594	–	2 761	71 498	105 853	14,6
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations, déduction faite des provisions	–	–	–	9 385	9 385	–
Instruments financiers dérivés	–	–	–	10 842	10 842	–
Créances de clients, de négociants et de courtiers	–	–	–	415	415	–
Créances achetées	–	–	–	1 438	1 438	–
Participations dans des entreprises associées et des coentreprises	–	–	–	831	831	–
Immobilisations corporelles	–	–	–	1 817	1 817	–
Goodwill	–	–	–	1 277	1 277	–
Immobilisations incorporelles	–	–	–	1 059	1 059	–
Autres actifs	–	–	–	1 864	1 864	–
Total	50 494	18 607	45 908	101 081	216 090	31,9

(en millions de dollars canadiens)

					Au 31 octobre 2014	
	Actifs grevés ⁽¹⁾		Actifs non grevés		Total	Actifs grevés en % du total des actifs
	Cédés en nantissement	Autres ⁽²⁾	Disponibles pour nantissement	Autres ⁽³⁾		
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	40	1 014	7 032	–	8 086	0,5
Valeurs mobilières	18 743	400	32 569	1 241	52 953	9,3
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées	–	18 168	6 357	–	24 525	8,8
Prêts, déduction faite des provisions	25 631	–	1 602	70 010	97 243	12,5
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	–	–	–	8 926	8 926	–
Instruments financiers dérivés	–	–	–	7 092	7 092	–
Créances de clients, de négociants et de courtiers	–	–	–	861	861	–
Créances achetées	–	–	–	790	790	–
Participations dans des entreprises associées et des coentreprises	–	–	–	697	697	–
Immobilisations corporelles	–	–	–	380	380	–
Goodwill	–	–	–	1 272	1 272	–
Immobilisations incorporelles	–	–	–	998	998	–
Autres actifs ⁽⁴⁾	–	–	–	1 606	1 606	–
Total	44 414	19 582	47 560	93 873	205 429	31,1

(1) Dans le cours normal de ses activités de financement, la Banque fournit des actifs en garantie selon des modalités normalisées. Les actifs grevés comprennent les actifs utilisés pour couvrir les ventes à découvert, les engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et les valeurs mobilières prêtées, les garanties afférentes aux prêts et emprunts de titres contre titres, les garanties afférentes aux transactions d'instruments financiers dérivés, les titres adossés à des créances, les prêts hypothécaires résidentiels titrisés et transférés en vertu du programme des Obligations hypothécaires du Canada, les actifs détenus dans des fiducies consolidées à l'appui des activités de financement de la Banque et les prêts hypothécaires transférés dans le cadre des programmes d'obligations sécurisées.

(2) Les autres actifs grevés comprennent des actifs pour lesquels il y a des restrictions et par conséquent ne peuvent être utilisés à des fins de garantie ou à des fins de financement ainsi que les actifs utilisés pour couvrir les ventes à découvert.

(3) Les autres actifs non grevés sont des actifs qui ne peuvent être utilisés à des fins de garantie ou à des fins de financement dans leur forme actuelle. Cette catégorie inclut les actifs qui sont potentiellement admissibles comme garantie de programme de financement (par exemple, les prêts hypothécaires assurés par la Société canadienne d'hypothèques et de logement qui peuvent être titrisés en titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* (Canada)).

(4) Un montant de 790 M\$ classé dans les *Autres actifs* au 31 octobre 2014 est maintenant présenté séparément à la rubrique *Créances achetées* du bilan consolidé.

Ratio de liquidité à court terme (LCR)

L'objectif principal du LCR est de veiller à ce que les banques puissent surmonter de graves difficultés à court terme. Bien que la BRI ait prescrit le maintien d'un LCR minimal de 60 %, le BSIF exige que les banques canadiennes maintiennent un LCR minimal de 100 % depuis le 1^{er} janvier 2015. Ainsi, un LCR supérieur à 100 % permet de garantir que les Banques disposent de suffisamment d'actifs liquides de haute qualité (*High-quality liquid assets* ou HQLA) pour couvrir les sorties nettes de trésorerie lors d'une crise sévère de liquidité d'une durée de 30 jours. Les hypothèses relatives au scénario du LCR sont établies par le CBCB et le BSIF.

Le tableau suivant présente les positions moyennes du LCR calculées à partir des observations des trois fins de mois du trimestre. Le LCR moyen de la Banque au cours du trimestre terminé le 31 octobre 2015 est de 131 %, bien au-delà de l'exigence réglementaire de 100 %, ce qui démontre que la position de liquidité de la Banque est solide.

Exigences de déclaration relatives au ratio de liquidité à court terme ⁽¹⁾

(en millions de dollars canadiens)

	Pour le trimestre terminé le		
		31 octobre 2015	31 juillet 2015
	Valeur non pondérée ⁽²⁾ totale (moyenne)	Valeur pondérée ⁽³⁾ totale (moyenne)	Valeur pondérée ⁽³⁾ totale (moyenne)
Actifs liquides de haute qualité (HQLA)			
1 Total HQLA	s.o.	32 115	30 147
Sorties de trésorerie			
2 Dépôts de particuliers et dépôts de petites entreprises dont :	32 898	2 139	2 130
3 Dépôts stables	16 440	493	479
4 Dépôts moins stables	16 458	1 646	1 651
5 Financement institutionnel non garanti, dont :	43 450	24 721	22 712
6 Dépôts opérationnels (toutes contreparties)	9 837	2 364	2 339
7 Dépôts non opérationnels (toutes contreparties)	24 692	13 436	12 323
8 Dettes non garanties	8 921	8 921	8 050
9 Financement institutionnel garanti	s.o.	2 512	1 612
10 Exigences supplémentaires, dont :	34 216	8 709	7 737
11 Sorties associées aux expositions sur dérivés et autres sûretés exigées	8 288	4 593	3 450
12 Sorties associées à une perte de financement sur titres de dette garantis	910	910	859
13 Facilités de garantie de liquidité et de rehaussement de crédit et engagements de crédit	25 018	3 206	3 428
14 Autres engagements de crédit contractuels	579	135	101
15 Autres engagements de crédit conditionnels	76 409	782	643
16 Total des sorties de trésorerie	s.o.	38 998	34 935
Entrées de trésorerie			
17 Prêts garantis (par ex. prise en pension)	47 448	7 083	5 004
18 Entrées liées aux expositions pleinement productives	7 423	3 950	3 885
19 Autres entrées de trésorerie	3 253	3 253	2 407
20 Total des entrées de trésorerie	58 124	14 286	11 296
		Valeur ajustée totale ⁽⁴⁾	Valeur ajustée totale ⁽⁴⁾
21 Total des HQLA	s.o.	32 115	30 147
22 Total des sorties nettes de trésorerie	s.o.	24 712	23 639
23 Ratio de liquidité à court terme (%) ⁽⁵⁾	s.o.	131 %	128 %

s.o. Sans objet

(1) Le BSIF a prescrit un format de tableau afin d'uniformiser la divulgation dans l'ensemble du secteur bancaire.

(2) Les valeurs non pondérées sont calculées comme des soldes impayés échéant ou remboursables dans les 30 jours (pour les entrées et les sorties de trésorerie).

(3) Les valeurs pondérées sont calculées après l'application des marges de sécurité respectives (pour les HQLA) ou des taux d'entrée et de sortie.

(4) Les valeurs ajustées totales sont calculées après l'application des marges de sécurité et des taux d'entrée et de sortie, et de tout plafond applicable.

(5) Chaque donnée du tableau représente la moyenne des observations des trois fins de mois du trimestre. Donc, le ratio LCR (ligne 23) est le ratio moyen des trois mois du trimestre et peut ne pas être égal au ratio LCR calculé en utilisant les lignes 21 et 22.

Les actifs liquides de niveau 1 représentent 85 % des HQLA de la Banque, qui comprennent la trésorerie, les dépôts auprès des banques centrales, les obligations émises ou garanties par les gouvernements du Canada et des provinces.

Les sorties de trésorerie découlent de l'application d'hypothèses, définies par le BSIF, sur les dépôts, la dette, le financement garanti, les engagements et les exigences de garanties supplémentaires. Les sorties de trésorerie sont en partie contrebalancées par les entrées de trésorerie, qui proviennent principalement de prêts garantis et de prêts productifs. La Banque s'attend à ce que les LCR présentés varient d'un trimestre à l'autre, sans que ces variations ne représentent nécessairement une tendance. La variation entre le trimestre terminé le 31 octobre 2015 et le trimestre précédent découle du cours normal des activités. Les réserves de liquidités de la Banque dépassent largement le total des sorties nettes de trésorerie.

Les hypothèses à l'égard du LCR diffèrent de celles utilisées pour les informations à fournir au sujet de la liquidité présentées dans les tableaux aux pages précédentes ou pour les règles internes de gestion de la liquidité. Alors que le cadre de l'information à fournir au sujet de la liquidité est établi par le groupe EDTF, les mesures de liquidité internes de la Banque font appel à des hypothèses qui sont calibrées en fonction de son modèle d'affaires et de son expérience.

Liquidité intrajournalière

La Banque gère sa liquidité intrajournalière de façon à ce que le montant des liquidités disponibles excède ses exigences de liquidité intrajournalière maximales. La Banque surveille sa liquidité intrajournalière toutes les heures et présente son évolution tous les mois au comité de liquidité et de financement.

Risque de financement

Le risque de financement correspond au risque lié à la capacité continue de la Banque à mobiliser suffisamment de fonds pour financer les activités commerciales réelles ou proposées sur une base garantie ou non, à un prix acceptable. La Banque maintient un bon équilibre entre ses sources de financement au moyen d'une diversification appropriée de ses véhicules de financement non garantis, de programmes de titrisation et de financement garanti. La Banque diversifie également son financement par devise, par secteur géographique et par échéance. La priorité en matière de gestion du financement consiste à atteindre l'équilibre optimal entre le passif-dépôts provenant du réseau de distribution aux particuliers de la Banque, le financement garanti et le financement non garanti, ce qui donne lieu à une stabilité optimale de financement et une sensibilité moindre aux événements imprévisibles.

Les dépôts provenant de son réseau de distribution représente la principale et la plus stable source de financement de la Banque. Les fonds stables servent à financer les activités bancaires alors que les fonds provenant du marché institutionnel servent à financer des valeurs mobilières. Afin de préserver le meilleur profil de financement possible, la Banque cherche à limiter le financement à court terme sur le marché institutionnel et veille à diversifier ses sources de financement. La Banque recherche des sources de financement diversifiées par emplacement géographique, par devise, par instrument, par échéance et par déposant. De plus, la Banque est activement engagée dans des programmes de titrisation (prêts hypothécaires résidentiels et créances sur cartes de crédit) qui diversifient son accès à du financement à long terme.

Les niveaux de financement et de liquidité sont demeurés sains et robustes au cours de l'exercice et la Banque ne prévoit pas d'événement, d'engagement ou d'exigence qui pourrait avoir une incidence importante sur sa position en matière de risque de liquidité. Pour de plus amples renseignements, se reporter au tableau « Échéances contractuelles résiduelles des éléments du bilan et des engagements hors bilan » à la note 30 afférente aux états financiers consolidés.

Notations de crédit

Les notations de crédit attribuées par les agences de notation représentent leur évaluation de la qualité du crédit de la Banque à partir de l'information qualitative et quantitative qui leur est fournie. Les notations peuvent être révisées en tout temps en fonction du contexte macro-économique ou de la situation financière actuelle et anticipée de la Banque. Les notations de crédit sont un des principaux facteurs qui influence la capacité de la Banque à accéder aux marchés financiers à un coût raisonnable. Une révision à la baisse des notations de crédit de la Banque pourrait avoir une incidence défavorable sur le coût, la taille et l'échéance du financement futur. Suite à la publication, par le ministère des Finances, du document de consultation sur la recapitalisation interne, certaines agences de notation ont revu leur perspective de « stable » à « négative » pour toutes les BISI au Canada. Le tableau suivant présente les notations de crédit de la Banque de quatre agences en date du 31 octobre 2015.

	Moody's	S&P	DBRS	Fitch
Dette de premier rang à court terme	P-1	A-1	R-1 (moyen)	F1
Papier commercial canadien		A-1 (moyen)		
Dette de premier rang à long terme	Aa3	A	AA(faible)	A+
Dette subordonnée	Baa1	BBB+	A (élevé)	A
Actions privilégiées	Baa3 (hyb)	P-2 (faible)	Pfd-2	BBB-
FPUNV	Baa3 (hyb)	P-3 (élevé)	Pfd-2 (faible)	
Perspective ⁽¹⁾	Négative	Négative	Négative	Stable

(1) Correspond à la perspective relative à la dette de premier rang à long terme.

Garanties

Conformément au cadre de gestion global des liquidités, la Banque s'assure d'examiner régulièrement ses contrats qui stipulent qu'une garantie supplémentaire pourrait être exigée dans l'éventualité d'une diminution de sa notation de crédit. La gestion de la situation de trésorerie de la Banque tient déjà compte des exigences de garanties supplémentaires advenant la diminution de sa notation de crédit de un à trois crans. Le tableau ci-après présente les exigences de garanties supplémentaires advenant la diminution de sa notation de crédit de un, de deux ou de trois crans.

(en millions de dollars canadiens)	Au 31 octobre 2015		
	Diminution d'un cran	Diminution de deux crans	Diminution de trois crans
Dérivés ⁽¹⁾	28	48	161
Autres ⁽²⁾	–	199	199

(1) Exigences contractuelles relatives à des ententes connues sous le nom de *Credit Support Annexes*.

(2) Exigences contractuelles relatives à la facilité de financement de marge des conduits VAC.

Stratégie de financement

Les principaux objectifs de la stratégie de financement sont les suivants.

- Soutenir la croissance interne de la Banque au moyen d'une gestion prudente des liquidités et du financement en vue de permettre à la Banque de survivre à des crises sévères.
- Financer les activités bancaires de base au moyen de dépôts et d'opérations de titrisation.
- Limiter le financement à court terme sur le marché institutionnel.

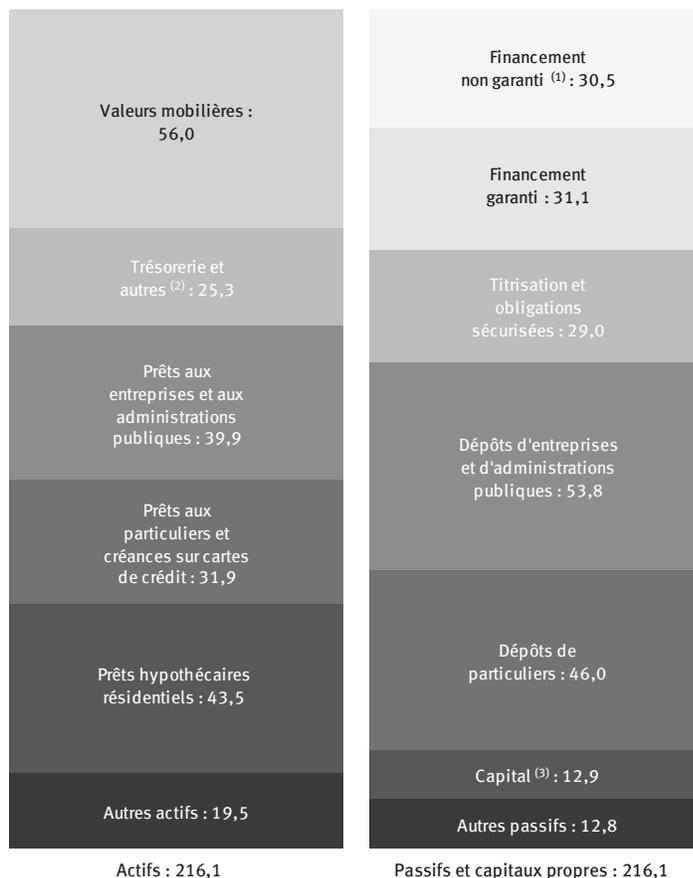
À cette fin, la Banque contrôle et surveille de façon active les expositions au risque de liquidité et les besoins de financement au sein des entités juridiques, des secteurs d'exploitation et par devise. Le processus comprend l'évaluation de la situation de trésorerie de chaque secteur d'exploitation et celle de l'ensemble de la Banque ainsi que le risque de liquidité découlant de l'obtention de financement non garanti et garanti en monnaies étrangères. La stratégie de financement est mise en œuvre au moyen du plan de financement.

Le cadre de financement de la Banque se résume de la façon suivante.

- Maintenir un accès actif au financement sur le marché institutionnel et assurer une diversification par déposant, par type de véhicule de financement, par emplacement géographique, par devise, et par nature du financement sur les marchés de financement garanti et non garanti.
- Surveiller et contrôler l'exposition au risque de liquidité et les besoins de financement au sein de l'ensemble des entités de la Banque, des secteurs d'exploitation et des devises au moyen d'un système d'établissement des prix de cession interne de fonds comprenant une prime de liquidité.
- Disposer de centres de financement au sein des bureaux de Montréal, de Toronto, de New York et de Londres.
- Investir dans l'infrastructure afin d'assurer la communication de données de qualité en temps opportun.
- Intégrer le cadre réglementaire à la gestion quotidienne des liquidités et au plan de financement à long terme.

Le graphique ci-dessous illustre la structure de financement de la Banque au 31 octobre 2015.

(en milliards de dollars canadiens)



(1) Cette catégorie comprend les produits de financement à terme, négociables et non négociables.

(2) Correspond aux valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées.

(3) Cette catégorie comprend la dette subordonnée et les capitaux propres.

La composition du bilan de la Banque est diversifiée et conforme à sa stratégie de financement. Les activités bancaires de base sont entièrement financées au moyen de dépôts de particuliers et d'entreprises et des programmes de titrisation. Outre les dépôts de base, la Banque reçoit aussi des dépôts non négociables des gouvernements et des grandes entreprises. Les fonds obtenus au moyen du financement institutionnel sont maintenus sous forme d'encaisse et de valeurs mobilières.

Sources de financement diversifiées

La diversification par source, par emplacement géographique, par devise, par instrument, par échéance et par déposant vise à atténuer le risque de liquidité et de financement en faisant en sorte que la Banque dispose d'autres sources de financement qui renforcent sa capacité à survivre à des chocs majeurs mais réalistes propres à une institution financière et affectant l'ensemble du marché. À cette fin, la Banque prend les mesures suivantes :

- Prendre en compte la diversification du financement dans le processus de planification des activités.
- Maintenir divers programmes de financement permettant d'accéder à différents marchés.
- Appliquer les limites approuvées par le Conseil sur la concentration du financement.
- Maintenir des relations solides avec les fournisseurs de fonds.
- Être actif dans différents marchés de financement à différentes échéances.
- Déterminer et surveiller les principaux facteurs qui ont une incidence sur la capacité à mobiliser des fonds.

La Banque est active sur les plateformes de financement suivantes :

- dette de premier rang non garantie libellée en dollars canadiens;
- dette de premier rang non garantie libellée en dollars américains;
- placement de billets à moyen terme canadiens au moyen d'un prospectus préalable;
- programme de papier commercial libellé en dollars américains;
- certificats de dépôt libellés en dollars américains;
- programme européen de billets à moyen terme;
- programmes de titrisation de la Société canadienne d'hypothèques et de logement;
- *Canadian Credit Card Trust II*; et
- programme législatif d'obligations sécurisées.

Le tableau ci-dessous présente les échéances contractuelles résiduelles du financement institutionnel de la Banque. Les informations présentées sont harmonisées avec les catégories recommandées par le groupe EDTF pour fins de comparaison avec d'autres banques.

Échéances contractuelles résiduelles du financement institutionnel ⁽¹⁾

(en millions de dollars canadiens)

	Au 31 octobre 2015							Total
	1 mois ou moins	Plus de 1 mois à 3 mois	Plus de 3 mois à 6 mois	Plus de 6 mois à 12 mois	Sous-total 1 an ou moins	Plus de 1 an à 2 ans	Plus de 2 ans	
Dépôts de banques ⁽²⁾	1 720	9	24	10	1 763	7	62	1 832
Certificats de dépôt et papier commercial ⁽³⁾	716	2 575	5 185	1 513	9 989	360	98	10 447
Papier commercial adossé à des actifs	–	–	–	–	–	–	–	–
Billets de premier rang non garantis à moyen terme ⁽⁴⁾	–	1 123	1 322	1 910	4 355	4 132	5 872	14 359
Billets structurés de premier rang non garantis	35	65	64	–	164	111	1 404	1 679
Obligations sécurisées et titres adossés à des actifs								
Titrisation de prêts hypothécaires	15	1 129	28	1 243	2 415	3 145	14 210	19 770
Obligations sécurisées	–	–	–	2 636	2 636	–	5 274	7 910
Titrisation de créances sur cartes de crédit	–	–	–	–	–	424	872	1 296
Passifs subordonnés ⁽⁵⁾	505	–	–	–	505	1 008	9	1 522
Autres ⁽⁶⁾	2 205	–	–	–	2 205	–	–	2 205
	5 196	4 901	6 623	7 312	24 032	9 187	27 801	61 020
Financement garanti	15	1 129	28	3 879	5 051	3 569	20 356	28 976
Financement non garanti	5 181	3 772	6 595	3 433	18 981	5 618	7 445	32 044
	5 196	4 901	6 623	7 312	24 032	9 187	27 801	61 020
Au 31 octobre 2014	3 538	3 327	1 988	10 664	19 517	8 586	24 442	52 545

(1) Les acceptations bancaires ne sont pas incluses dans ce tableau.

(2) Les dépôts de banques comprennent tous les dépôts à terme non négociables de banques.

(3) Inclut les billets de dépôt au porteur.

(4) Les certificats de dépôt libellés en euros sont inclus dans les billets de premier rang non garantis à moyen terme.

(5) La dette subordonnée est présentée dans ce tableau, mais la Banque considère qu'elle ne fait pas partie de son financement institutionnel.

(6) La catégorie *Autres* comprend les dépôts à terme non négociables des institutions financières autres que des banques, tels que des courtiers, des caisses de retraite, des sociétés de fiducies et autres.

Gestion du risque opérationnel

Le risque opérationnel représente le risque de subir une perte résultant d'une inadéquation ou d'une défaillance attribuable à des personnes, à des processus, à la technologie ou à des événements extérieurs. Le risque opérationnel est présent dans toutes les activités de la Banque. Ainsi, le vol, la fraude, les transactions non autorisées, les erreurs de systèmes, les erreurs humaines, la modification ou l'interprétation erronée de la loi et des règlements, les litiges ou différends avec les clients ou les dommages matériels ne sont que quelques exemples d'événements susceptibles d'occasionner des pertes financières, de porter atteinte à la réputation de la Banque ou d'entraîner des dommages punitifs, des pénalités ou des sanctions réglementaires.

Bien que l'on ne puisse éliminer complètement tous les risques opérationnels, ils peuvent être gérés de manière rigoureuse et transparente afin d'être maintenus à un niveau acceptable. Le cadre de gestion des risques opérationnels de la Banque repose sur le concept de trois lignes de défense et favorise l'attribution claire de responsabilités aux divers paliers d'intervention, tel que mentionné ci-dessous.

Cadre de gestion du risque opérationnel

L'identification, l'évaluation et la surveillance des risques opérationnels permettent aux unités d'affaires et services centralisés :

- de reconnaître et de comprendre les risques inhérents et résiduels auxquels leurs activités et opérations sont exposées;
- d'identifier les moyens à mettre en œuvre pour maintenir ces risques à un niveau acceptable; et
- de gérer les risques de façon proactive sur une base continue.

Les principaux outils élaborés aux fins de ce cadre sont énumérés ci-après.

Collecte et analyse des données sur les pertes opérationnelles subies par la Banque

Le service des Risques opérationnels et de réputation dispose d'un processus de collecte des données sur les pertes opérationnelles internes compilées à l'échelle de la Banque et de ses filiales. Les données sur les pertes opérationnelles internes sont saisies dans une base de données centralisée incluant le montant de chaque perte, le type de risque en cause, la description de l'événement l'ayant occasionnée et la date d'occurrence de la perte, ce qui permet ainsi de mieux comprendre les causes fondamentales de ce type de perte et de mettre au point des stratégies d'atténuation. Au cours de l'exercice 2015, il n'y a pas eu de pertes significatives résultant d'un événement relié au risque opérationnel.

Collecte et analyse des incidents opérationnels externes observés dans le milieu financier

La collecte et l'analyse des informations recueillies dans les médias relativement aux incidents opérationnels importants survenus dans d'autres institutions financières permettent à la Banque d'évaluer la rigueur de ses propres pratiques de gestion des risques opérationnels et de prendre les mesures nécessaires, le cas échéant, pour les renforcer.

Autoévaluation des risques opérationnels

Le programme d'autoévaluation des risques opérationnels permet à chaque unité d'affaires et service centralisé d'agir de manière proactive pour identifier et évaluer les risques opérationnels importants ou nouveaux auxquels ils sont exposés, d'évaluer l'efficacité des mesures de contrôle en place pour atténuer ces risques et d'élaborer des plans d'action en vue de maintenir ces risques à un niveau acceptable.

Indicateurs de risques clés

Les unités d'affaires et les services centralisés établissent les indicateurs clés associés à leurs principaux risques opérationnels. Les indicateurs de risques clés servent à faire un suivi des profils de risque opérationnel et sont liés à des seuils critiques qui, une fois atteints, entraînent des mesures de la part de la direction. Les indicateurs de risques clés permettent aux unités d'affaires et aux services centralisés de suivre l'évolution des risques et de détecter de façon proactive toute variation défavorable de l'exposition au risque.

Programmes spécialisés d'évaluation des risques

Certains programmes, qui relèvent de groupes spécialisés, prévoient des politiques et procédés uniformes de gestion des risques spécifiques ainsi que des mécanismes de surveillance du respect de ces politiques et procédés. Il en est ainsi des programmes suivants :

- gestion du risque lié à l'information financière;
- gestion des risques technologiques et liés à la sécurité de l'information;
- gestion de la continuité des activités;
- gestion des risques liés aux tiers;
- gestion du risque de fraude;
- gestion du risque de modèles;
- révision et approbation de nouveaux produits et activités; et
- confidentialité de l'information.

Rapports et communication sur les risques opérationnels

Le service des Risques opérationnels et de réputation présente régulièrement au comité de gestion des risques opérationnels, au CRG et au CGR, de l'information sur l'état des risques opérationnels à l'échelle de la Banque, sur les mesures prises à l'égard des risques, sur les expositions matérielles aux pertes et aux risques émergents et assure ainsi que la direction s'acquitte de son obligation de rendre compte de sa gestion et qu'elle reste attentive aux enjeux courants et à venir. Cette communication rehausse la transparence et la gestion proactive des principaux facteurs de risque opérationnel.

Programme d'assurance

Afin de se prémunir contre toute perte importante liée à une exposition imprévisible aux risques opérationnels, la Banque souscrit aussi des assurances dont la nature et les montants répondent à ses besoins de couverture.

Gestion du risque de non-conformité à la réglementation

Le risque de non-conformité à la réglementation a trait au risque découlant de la possibilité que la Banque ou ses employés ne se conforment pas aux exigences réglementaires en vigueur là où la Banque exerce ses activités, tant au Canada qu'à l'échelle internationale. Ce risque se retrouve dans toutes les activités quotidiennes de chaque secteur de la Banque. Une situation de non-conformité aux exigences réglementaires peut avoir un impact négatif sur la réputation de la Banque et entraîner des pénalités, des amendes et des sanctions ou une surveillance accrue de la part des autorités réglementaires.

La Banque mène ses activités dans un secteur hautement réglementé. La diversité de ses activités et son rayonnement géographique au Canada et à l'étranger ajoutent à la complexité des questions de réglementation, car ses activités sont supervisées par divers organismes d'autorégulation et autorités réglementaires.

Structure organisationnelle de la Conformité

La première vice-présidente et chef de la conformité agit à titre d'agent principal de conformité et est responsable du programme de conformité pour l'ensemble des secteurs de la Banque. Elle a sous sa responsabilité directe la fonction de chef de la lutte contre le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes.

Saine gestion de la conformité à la réglementation

La Banque veille à assurer une saine gestion de la conformité à la réglementation en privilégiant une approche proactive et en mettant l'accent sur l'intégration des exigences réglementaires dans ses activités courantes ainsi que sur une communication soutenue pour rappeler à ses employés l'importance des enjeux liés au respect de la réglementation.

La gestion de ce risque permet de reconnaître et de comprendre de façon proactive les événements découlant du non-respect de la réglementation qui pourraient avoir un impact sur les activités et la réputation de la Banque et de mettre en place des stratégies pour les atténuer. De plus, elle permet d'obtenir l'assurance raisonnable que la Banque se conforme à tous égards importants aux exigences réglementaires qui s'appliquent là où elle exerce ses activités, autant au Canada qu'à l'échelle internationale.

La mise en place d'un cadre de gestion de la conformité à la réglementation à l'échelle de la Banque relève du service de la Conformité, qui a le mandat suivant :

- Veiller à la mise en place des politiques et procédures permettant de respecter les exigences de la réglementation en vigueur dans tous les territoires où la Banque et ses filiales exercent leurs activités, y compris la réglementation relative à la lutte contre le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes.
- Élaborer des programmes de formation et d'information en matière de conformité à l'intention des employés de la Banque et de ses filiales.
- Exercer une surveillance indépendante de la conformité de la Banque et de ses filiales aux politiques et procédures.
- Soumettre au Conseil de la Banque les questions pertinentes en matière de conformité et de lutte contre le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes.

La Banque s'impose des normes élevées en matière de gestion de la conformité à la réglementation afin de mériter la confiance que lui accordent ses clients, ses actionnaires, le marché et le public en général.

Plans de reprise des activités et de règlement

Dans le cadre des mesures réglementaires visant à gérer les risques systémiques, les BISI sont également tenues d'établir des plans de reprise des activités et de règlement. Un plan de reprise des activités est essentiellement une feuille de route comportant des directives pour le redressement d'une banque en cas de difficultés financières importantes, alors qu'un plan de règlement donne des directives pour une cessation ordonnée des activités en cas d'échec, lorsqu'un redressement n'est plus possible. La Banque a commencé à élaborer ses plans de reprise des activités et de règlement en 2010 et les met à jour régulièrement à des fins de présentation aux organismes de réglementation nationaux. Au cours de la prochaine année, la Banque continuera les travaux de documentation d'un plan de règlement en collaboration avec la Société d'assurance-dépôts du Canada (SADC) qui permettrait d'assurer une cessation ordonnée des activités de la Banque.

Modification des exigences en matière de liquidités

Afin d'accroître la résistance du secteur bancaire, des règles internationales plus strictes sur les liquidités ont été adoptées par le CBCB en vertu de l'Accord de Bâle III et ont été mises en œuvre à l'échelle nationale. Au Canada, les règles relatives aux liquidités sont mises en œuvre progressivement depuis 2015. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la section « Gestion du risque de liquidité et de financement » du présent Rapport de gestion.

Surveillance réglementaire accrue pour les BISI

Depuis la désignation des six grandes banques canadiennes comme BISI en mars 2013, la surveillance par les agences de réglementation s'est accrue. Les agences de réglementation portent une attention particulière aux approches utilisées pour déterminer les ratios de fonds propres, à l'octroi de prêts hypothécaires garantis, à l'agrégation des données sur les risques et rapports sur les risques (RDARR), aux programmes de simulations de crises (*Stress Test*), à la mise en place de programmes de lutte contre le blanchiment d'argent, aux programmes de reprise des activités et de règlement (*Living Will*) ainsi qu'à la mise en place de mesures efficaces pour combattre le cyberterrorisme. La Banque met tout en œuvre pour s'assurer de respecter les requêtes réglementaires et elle s'assure d'intégrer ces initiatives dans la gestion courante de ses affaires.

Agrégation de données sur les risques et rapports sur les risques (RDARR)

Dans le but de renforcer les procédures d'agrégation de données sur les risques et rapports sur les risques, le CBCB a énoncé en janvier 2013 de nouveaux principes axés sur l'efficacité de telles procédures. Les banques désignées BISI sont tenues de mettre en œuvre ces nouvelles normes à compter du 31 décembre 2016.

Réformes des marchés de produits dérivés hors bourse

Les réformes apportées à certains marchés de produits dérivés négociés hors bourse ont eu pour effet de modifier de façon importante les exigences en matière de fonds propres, l'encadrement réglementaire et les infrastructures des marchés. Les changements les plus significatifs sont ceux qui ont trait à la nouvelle exigence d'effectuer la compensation de ces opérations par l'intermédiaire d'une contrepartie centrale et d'exiger davantage de capital pour les opérations qui ne sont pas compensées par des contreparties centrales accréditées. Les exigences financières et les règles de conduite des affaires sont également visées par les réformes en question. Les travaux se poursuivent afin de mettre en œuvre les engagements du G20 en matière de réglementation de la négociation des produits dérivés hors bourse.

Modèle de relation client-conseiller 2

Les ACVM ont apporté des modifications au *Règlement 31-103 sur les obligations et dépenses d'inscription et les obligations des personnes inscrites* afin d'uniformiser les normes de présentation aux investisseurs en ce qui concerne les informations sur le coût et le rendement de leurs placements, afin qu'ils bénéficient d'une information suffisante sur leurs comptes et puissent prendre des décisions d'investissement éclairées. Des périodes de transition ont été accordées depuis 2014, les dernières étant prévues en 2016. Les derniers changements exigent des conseillers et représentants qu'ils informent leurs clients, avant la transaction, des coûts et différents frais associés à l'achat, à la détention et au rachat ou transfert de titres. De plus, deux nouveaux rapports devront être remis annuellement aux clients, l'un portant sur les frais et les autres formes de rémunération découlant de transactions sur des titres, et l'autre portant sur le rendement des placements.

Recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes (RPCFAT)

En tant que membre fondateur du Groupe d'action financière (GAFI), le Canada a pris l'engagement politique de mettre en œuvre les normes édictées par le groupe. C'est pourquoi des modifications législatives et réglementaires ont été proposées en vue de renforcer le régime canadien de lutte contre le RPCFAT et d'améliorer la conformité du Canada avec les normes internationales. Ces activités s'inscrivent en préparation de l'évaluation mutuelle de l'efficacité du régime canadien qui aura lieu en 2015-2016. Les institutions financières canadiennes devront être prêtes à mettre en œuvre ces changements qui touchent, entre autres, les mesures portant sur le devoir de diligence à l'égard de la clientèle.

Norme commune de déclaration

La norme commune de déclaration, appelée *Common Reporting Standard*, a été élaborée par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à la demande du G8 et du G20 à titre de nouvelle norme mondiale d'échange de renseignements pour mieux lutter contre l'évasion fiscale et améliorer l'observation fiscale. Le Canada et une centaine d'autres juridictions ont confirmé leur adhésion. En vertu de cette nouvelle norme, les autorités fiscales des juridictions ayant adhéré à cette norme fourniront à l'Agence du revenu du Canada des renseignements concernant les comptes détenus par les résidents canadiens dans leurs pays. Celle-ci fournira aux autorités fiscales étrangères, sur une base de réciprocité, des renseignements similaires sur les comptes détenus au Canada par des résidents de ces pays.

Le Canada propose de mettre en œuvre cette norme à compter du 1^{er} juillet 2017, ce qui permettra d'effectuer les premiers échanges de renseignements en 2018.

La règle américaine Volcker

La règle Volcker, une section de la loi Dodd-Frank, a pour objectif de réformer les pratiques d'affaires dans le domaine financier après la crise survenue en 2008. Elle vise à limiter les investissements pour le compte de la Banque et à empêcher les conflits d'intérêts pouvant toucher les banques d'investissement, conseillant à la fois leurs clients et investissant parfois sur leurs fonds propres contre l'intérêt de leurs clients. La règle Volcker prévoit des restrictions sur la détention de participations dans des fonds de couverture ou des fonds couverts («Covered Funds»). Les institutions financières visées par la règle Volcker doivent mettre en place un programme de conformité assurant la documentation et la surveillance requises. Cette règle est entrée en vigueur en avril 2014 et les institutions financières devaient se conformer à certaines dispositions applicables à leurs activités à compter de juillet 2015.

Gestion du risque de réputation

Le risque de réputation représente la possibilité qu'une activité ou une pratique de la Banque soit jugée de manière négative par le public – que ce jugement soit fondé ou non – et que cela puisse porter atteinte à la perception, à l'image ou aux marques de commerce de la Banque, ce qui pourrait entraîner des poursuites ou des pertes de revenus. Le risque de réputation découle généralement d'un manquement à la gestion d'un autre risque. Il en est ainsi d'incidents de non-conformité aux lois et règlements ou de défaillances de processus. Tous les risques doivent donc être gérés efficacement afin de protéger la réputation de la Banque.

La Banque cherche à ce que l'ensemble des employés soient sensibilisés en tout temps aux répercussions possibles de leurs actions sur sa réputation et son image. Outre les initiatives de gestion des risques opérationnels mentionnées précédemment, la Banque dispose de divers mécanismes contribuant à une saine gestion du risque de réputation, notamment des codes de conduite visant tous les employés, des politiques portant sur l'éthique et la gouvernance corporative et des programmes de formation appropriés.

La Banque dispose également d'une politique – approuvée par le Conseil – à l'égard du risque de réputation découlant d'opérations complexes de financement structuré et d'autres opérations pouvant soulever des enjeux de réputation. Cette politique fixe les règles et pratiques de gestion du risque de réputation lié à ces opérations. La politique est complétée par les dispositions particulières de la politique sur les nouveaux produits et activités, qui déterminent les approbations requises par les divers comités d'évaluation des risques lorsque sont lancés de nouveaux produits ou activités au sein des unités d'affaires. Ces dispositions ont entre autres pour objet d'encadrer la gestion du risque de réputation, qui peut être élevé avec de tels produits ou activités. La politique des nouveaux produits et activités requiert que tout nouveau produit ou activité dont le risque de réputation est jugé élevé pour la Banque soit soumis à l'approbation du comité des risques globaux.

Les activités des services de la Conformité, des Affaires juridiques, du Secrétariat corporatif, des Affaires publiques et des Relations avec les investisseurs complètent l'encadrement de la gestion du risque de réputation.

Gestion du risque stratégique

Le risque stratégique découle de la possibilité de subir une perte financière suite à une orientation inappropriée des stratégies, une mauvaise exécution ou une adaptation inefficace aux changements économiques ou financiers. Le plan stratégique d'entreprise est élaboré par le bureau de la présidence et approuvé par le Conseil, en considérant l'appétit global de la Banque pour le risque. Les initiatives du plan stratégique, une fois approuvées, font l'objet d'un suivi régulier permettant de vérifier leur avancement vis-à-vis du plan adopté. Dans le cas où un écart existe, des stratégies peuvent être revues et ajustées, s'il est jugé pertinent de le faire.

De plus, la Banque s'est dotée d'une politique spécifique approuvée par le Conseil pour les investissements stratégiques définis comme des achats d'actifs d'entreprise ou des acquisitions de participations jugées importantes dans une entité, dans le but d'acquiescer le contrôle ou simplement de créer une relation durable. Ainsi, les projets d'acquisitions et autres investissements stratégiques sont examinés par le biais d'un processus de diligence raisonnable visant à s'assurer que ces investissements sont alignés sur le plan stratégique d'entreprise et l'appétit pour le risque de la Banque.

Gestion du risque environnemental

Le risque environnemental représente la possibilité de subir une perte ou une atteinte à la réputation de la Banque en raison de préoccupations environnementales liées à la Banque ou à ses clients. Le risque environnemental est souvent associé au risque de crédit et au risque opérationnel.

Le risque environnemental se traduit par toute incidence de problèmes environnementaux qui entraînent une perte de valeur financière ou opérationnelle ou encore portent atteinte à la réputation de la Banque. Ce risque découle des activités commerciales et d'exploitation. Par exemple, les questions d'ordre environnemental liées à l'achat et à la vente de propriétés contaminées par les clients de la Banque, ou au déploiement de projets à grande échelle, pourraient exposer la Banque au risque de crédit et de réputation. La Banque est également contrainte de composer avec le risque opérationnel et le risque lié au contexte juridique lorsque des questions d'ordre environnemental surviennent dans ses succursales ou ses bureaux administratifs.

Devant cette perspective, le groupe de Gestion des risques établit les exigences que la Banque prescrit dans ses politiques internes afin de mettre en évidence le risque environnemental, de l'évaluer, de le contrôler et de le surveiller. Les secteurs d'exploitation et les services centralisés doivent, pour leur part, intégrer dans leurs activités les exigences et contrôles liés à la gestion du risque environnemental. Le groupe de Gestion des risques surveille son application et révisé les normes régulièrement.

PRINCIPALES ESTIMATIONS COMPTABLES

Le résumé des principales méthodes comptables utilisées par la Banque est présenté à la note 1 afférente aux états financiers consolidés du présent Rapport annuel. Certaines de ces méthodes comptables sont considérées comme critiques en raison de leur importance au chapitre de la présentation de la situation financière et des résultats d'exploitation de la Banque. En outre, ces méthodes font appel à des jugements et estimations complexes et subjectifs à propos de questions qui sont essentiellement incertaines. Toute modification de ces jugements et de ces estimations pourrait avoir une incidence significative sur les états financiers consolidés de la Banque. Voici une description des principales estimations comptables.

Dépréciation d'actifs financiers

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la Banque détermine s'il existe des indications objectives de dépréciation d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs financiers. Il y a indication objective de dépréciation lorsqu'un ou plusieurs événements générateurs de pertes surviennent après la comptabilisation initiale de l'actif et avant ou à la date du bilan, et que ces événements ont une incidence défavorable sur les flux de trésorerie futurs estimés des actifs financiers concernés. La direction doit exercer son jugement pour évaluer si certains événements ou circonstances constituent des indications objectives de dépréciation, et pour estimer le moment de la réalisation des flux de trésorerie futurs.

Valeurs mobilières disponibles à la vente

Les valeurs mobilières disponibles à la vente sont évaluées à la fin de chaque période de présentation de l'information financière afin de déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation. Cet exercice fait appel au jugement et à des estimations. La Banque tient compte de l'ensemble des indications objectives de dépréciation qui sont disponibles, y compris les données observables sur des événements générateurs de pertes, notamment : des difficultés financières importantes de l'émetteur, un manquement à un contrat tel qu'un défaut, une faillite ou une autre restructuration financière. En plus de ces événements générateurs de pertes, les indications objectives de dépréciation d'un titre de participation comprennent également des informations portant sur des changements importants ayant un effet négatif sur l'entité, qui sont survenus dans l'environnement technologique, de marché, économique ou juridique dans lequel l'émetteur exerce ses activités et qui indiquent que le coût du placement dans le titre de participation pourrait ne pas être recouvré. Une baisse importante ou prolongée de la juste valeur en deçà du coût constitue également une indication objective de dépréciation des titres de participation. De façon générale, les termes « importante » et « prolongée » signifient, respectivement, une baisse de plus de 30 % sur une période consécutive d'au moins six mois et une baisse de plus de 5 % sur une période consécutive d'au moins 12 mois.

S'il existe une indication objective de dépréciation, le montant comptabilisé antérieurement dans les *Autres éléments cumulés du résultat global* est reclassé dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats. Ce montant est égal à la différence entre le coût d'acquisition (déduction faite de tout remboursement en capital et de tout amortissement) et la juste valeur actuelle de l'actif, dont est soustraite toute perte de valeur de ce placement préalablement comptabilisée dans l'état consolidé des résultats.

Cette estimation comptable a une incidence sur les *Valeurs mobilières disponibles à la vente* présentées au bilan consolidé, de même que sur les *Autres éléments du résultat global* de l'état consolidé du résultat global et sur les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats, et ce, pour tous les secteurs d'exploitation.

Provisions pour pertes sur créances

Un prêt, à l'exception des créances sur cartes de crédit, est considéré comme douteux lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation, et que la direction estime que le plein recouvrement du capital ou des intérêts aux dates prévues n'est plus raisonnablement assuré ou lorsqu'un paiement est en retard de 90 jours sur une échéance contractuelle d'intérêt, sauf si le prêt est entièrement garanti et qu'il est raisonnable de s'attendre à ce que les efforts de recouvrement donnent lieu à un remboursement de la dette dans un délai de 180 jours. En ce qui concerne les créances sur cartes de crédit, elles sont radiées lorsqu'un paiement est en souffrance depuis 180 jours. Les prêts assurés ou entièrement garantis par un gouvernement canadien (fédéral ou provincial) ou par un organisme gouvernemental canadien sont considérés comme douteux après 365 jours de retard.

Les provisions pour pertes sur créances reflètent la meilleure estimation de la direction quant aux pertes liées au portefeuille de crédit en date du bilan. Ces provisions pour pertes sur créances sont principalement liées aux prêts, mais elles peuvent également avoir trait au risque de crédit lié aux dépôts auprès d'institutions financières, aux titres de substituts de prêts, à des instruments de crédit comme les acceptations, et à des éléments hors bilan tels que les engagements de crédit, les lettres de garantie et les lettres de crédit. La direction revoit régulièrement la qualité du crédit des portefeuilles afin de s'assurer que le montant de la provision pour pertes sur créances est suffisant.

Les provisions pour pertes sur créances relatives aux prêts douteux sont calculées prêt par prêt et sont évaluées soit individuellement, soit collectivement en fonction de l'historique du portefeuille en matière de pertes nettes. Quant aux prêts non douteux, la provision pour pertes sur créances est évaluée collectivement pour l'ensemble du crédit de la Banque.

Dans le cadre de l'évaluation des provisions pour pertes sur créances, la direction doit exercer son jugement dans l'élaboration d'hypothèses raisonnables et d'estimations subjectives et importantes, par exemple la probabilité de défaut, la probabilité de perte en cas de défaut, le montant à risque en cas de défaut, le montant et les dates de flux de trésorerie futurs, la valeur de la sûreté sous-jacente et les coûts de réalisation. Des changements dans ces estimations et hypothèses ainsi que le recours à des hypothèses et estimations différentes, mais également raisonnables pourraient avoir une incidence sur les provisions pour pertes sur créances et, par conséquent, sur les dotations aux pertes sur créances de l'exercice. Une description des méthodes utilisées pour établir les provisions pour pertes sur créances est présentée à la note 1 afférente aux états financiers consolidés. Tous les secteurs d'exploitation sont touchés par cette estimation comptable.

Juste valeur des instruments financiers

Au moment de leur comptabilisation initiale, tous les actifs et les passifs financiers, y compris les instruments financiers dérivés, sont inscrits à la juste valeur dans le bilan consolidé. Au cours des périodes ultérieures, ils sont évalués à la juste valeur, à l'exception des éléments classés dans les catégories suivantes, lesquels sont comptabilisés au coût après amortissement calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif : actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, prêts et créances, et passifs financiers au coût après amortissement. La juste valeur d'un instrument financier correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale sur le marché principal à la date d'évaluation dans les conditions actuelles du marché, c'est-à-dire une valeur de sortie.

Les cours non ajustés sur des marchés actifs, soit les cours acheteurs pour les actifs financiers et les cours vendeurs pour les passifs financiers, représentent la meilleure indication de la juste valeur. Un instrument est considéré comme coté sur un marché actif lorsqu'il est possible d'y avoir accès à la date d'évaluation auprès des marchés boursiers, de contrepartistes, de courtiers ou des marchés sans intermédiaire. Un marché actif est celui où les transactions interviennent à une fréquence et à un volume suffisants pour établir des cours sur une base continue.

En l'absence de cours sur un marché actif, la Banque a recours à une autre technique d'évaluation qui maximise l'utilisation de données observables pertinentes et minimise celle de données non observables. La technique d'évaluation choisie tient compte de tous les facteurs que des intervenants du marché utiliseraient pour fixer le prix de transaction. Le jugement est requis dans l'application d'un grand nombre de techniques d'évaluation et d'estimations acceptables dans la détermination de la juste valeur. Cette juste valeur estimative reflète les conditions du marché à la date d'évaluation et, pour cette raison, elle pourrait ne pas être représentative de la juste valeur future.

La meilleure indication de la juste valeur d'un instrument financier à la comptabilisation initiale est le prix de la transaction, soit la juste valeur de la contrepartie reçue ou donnée. S'il existe une différence entre la juste valeur à la comptabilisation initiale et le prix de la transaction, et que la juste valeur est établie en utilisant une technique d'évaluation basée sur des données observables ou, dans le cas d'un dérivé, si les risques sont entièrement compensés par d'autres contrats conclus avec des tiers, la différence est constatée à l'état consolidé des résultats. Dans les autres cas, la différence entre la juste valeur à la comptabilisation initiale et le prix de la transaction est reportée au bilan consolidé. Le gain ou la perte reportés sont constatés sur la durée de l'instrument financier. Le solde non amorti est constaté immédiatement au résultat net lorsque i) des données d'entrée observables sur des marchés peuvent être obtenues et attestent la juste valeur de la transaction, ii) les risques liés au contrat initial sont essentiellement compensés par d'autres contrats conclus avec des tiers, iii) le gain ou la perte sont réalisés au moyen d'un encaissement ou d'un paiement en espèces, ou iv) la transaction est échue ou résiliée avant son échéance.

Dans certains cas précis, divers types d'ajustements au titre de l'évaluation sont comptabilisés pour tenir compte des facteurs qu'utiliseraient les intervenants du marché à la date d'évaluation pour établir la juste valeur, lesquels ne sont pas intégrés dans les techniques d'évaluation en raison des limites de système ou de l'incertitude relative à la mesure. Ces facteurs incluent, sans toutefois s'y limiter, le caractère non observable des données d'entrée utilisées dans le modèle d'évaluation, ou les hypothèses relatives aux risques, telles que le risque de marché, le risque de crédit, le risque lié au modèle d'évaluation et les frais d'administration futurs. La Banque peut aussi incorporer le risque de liquidité des marchés dans la détermination de la juste valeur des instruments financiers lorsqu'elle croit que ces instruments pourraient être cédés pour une contrepartie moindre que la juste valeur déterminée par ailleurs, par suite d'un manque de liquidité sur des marchés ou d'un volume insuffisant d'opérations sur un marché donné.

Les IFRS établissent une hiérarchie des justes valeurs qui classe selon trois niveaux les données d'entrée des techniques d'évaluation utilisées pour déterminer la juste valeur des instruments financiers. La hiérarchie des évaluations à la juste valeur se compose des niveaux suivants.

- Niveau 1 : Données d'entrée qui correspondent à des cours non ajustés auxquels la Banque peut avoir accès à la date d'évaluation, sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques. Ces instruments regroupent principalement les titres de participation et les instruments financiers dérivés négociés sur des marchés actifs, ainsi que certains titres de créance très liquides activement négociés sur un marché hors bourse.
- Niveau 2 : Techniques d'évaluation fondées sur des données d'entrée concernant l'actif ou le passif, autres que les cours inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Ces données correspondent aux cours d'instruments similaires observables sur un marché actif, à des cours d'instruments identiques ou similaires sur des marchés qui ne sont pas actifs, à des données autres que les cours utilisés dans un modèle d'évaluation, qui sont observables pour l'instrument évalué, et à des données qui sont tirées principalement de données observables ou qui sont corroborées par des données du marché par corrélation ou tout autre lien. Ces instruments regroupent principalement certains prêts, certains dépôts, les instruments financiers dérivés négociés sur un marché hors bourse, certains titres de créance, certains titres de participation dont la valeur n'est pas directement observable sur un marché actif, les passifs relatifs à des créances cédées ainsi que certains autres passifs.
- Niveau 3 : Techniques d'évaluation fondées sur une ou plusieurs données d'entrée importantes non observables sur un marché concernant l'actif ou le passif. La Banque classe les instruments financiers dans le niveau 3 lorsque la technique d'évaluation est fondée sur au moins une donnée d'entrée importante qui n'est pas observable sur des marchés. Il se peut que la technique d'évaluation soit aussi basée en partie sur des données d'entrée observables sur des marchés. Les instruments financiers dont la juste valeur est classée dans le niveau 3 se composent des billets restructurés, de certains investissements dans des titres de créance adossés à des actifs, des investissements dans des fonds de couverture, certains instruments financiers dérivés, des titres de participation privés ainsi que certains dépôts (billets de dépôts structurés).

La détermination de la juste valeur constitue une estimation comptable et a une incidence sur les *Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net*, sur certains *Prêts*, sur les *Valeurs mobilières disponibles à la vente*, sur les *Engagements afférents à des titres vendus à découvert*, sur les *Instruments financiers dérivés* ainsi que sur les instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net du bilan consolidé. En outre, cette estimation a une incidence sur les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats du secteur des Marchés financiers et de la rubrique *Autres*. Enfin, cette estimation a une incidence sur les *Autres éléments du résultat global* de l'état consolidé du résultat global. Pour des renseignements supplémentaires sur la détermination de la juste valeur des instruments financiers, se reporter aux notes 3 et 6 afférentes aux états financiers consolidés.

Dépréciation d'actifs non financiers

Les immobilisations corporelles et incorporelles à durée d'utilité déterminée font l'objet d'un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. La Banque détermine à la fin de chaque période de présentation de l'information financière s'il existe un indicateur de dépréciation d'une immobilisation corporelle ou incorporelle à durée d'utilité déterminée. Le goodwill et les immobilisations incorporelles qui ne sont pas prêtes à être mises en service ou dont la durée d'utilité est indéterminée sont soumis à un test de dépréciation annuellement, ou plus fréquemment s'il y a une indication que l'actif a pu se déprécier.

Un test de dépréciation s'effectue en comparant la valeur comptable d'un actif avec sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable de l'actif pris individuellement doit être estimée. S'il n'est pas possible d'estimer la valeur recouvrable de l'actif pris individuellement, c'est la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle l'actif appartient qui sera déterminée. Le goodwill est toujours soumis à un test de dépréciation au niveau d'une UGT ou d'un groupe d'UGT. Une UGT représente le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. La Banque se fonde sur son jugement pour identifier les UGT.

La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité de l'actif ou de l'UGT. La valeur d'utilité représente la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs attendus de l'actif ou de l'UGT. La détermination de la valeur recouvrable de l'UGT est obtenue au moyen de modèles d'évaluation qui tiennent compte de divers facteurs, comme la projection des flux de trésorerie futurs, du taux d'actualisation et du taux de croissance. L'utilisation d'estimations et d'hypothèses différentes à des fins de tests de dépréciation pourrait avoir une incidence importante sur les résultats. Si la valeur recouvrable d'un actif ou d'une UGT est inférieure à sa valeur comptable, la valeur comptable est ramenée à sa valeur recouvrable et une perte de valeur est comptabilisée dans les *Frais autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

La direction fait appel à des jugements lorsqu'elle détermine s'il y a une indication objective de dépréciation d'une immobilisation corporelle ou d'une immobilisation incorporelle à durée d'utilité déterminée. Elle fait aussi appel à des jugements afin de déterminer l'UGT ou le groupe d'UGT auxquels un actif ou un goodwill sera affecté. De plus, la détermination de la valeur recouvrable d'un actif non financier, d'une UGT ou d'un groupe d'UGT, en vue de déterminer s'il y a perte de valeur, exige de la direction qu'elle formule des estimations et des hypothèses. Se référer à la note 11 afférente aux états financiers consolidés pour plus de détails sur les estimations et les hypothèses relatives au calcul de la valeur recouvrable d'un actif ou d'une UGT.

Toute modification de ces estimations et hypothèses pourrait avoir une incidence sur la détermination de la valeur recouvrable d'un actif non financier et, par conséquent, sur les résultats du test de dépréciation. Ces estimations comptables ont une incidence sur les *Immobilisations corporelles*, les *Immobilisations incorporelles* et le *Goodwill* présentés dans le bilan consolidé. Le montant global des pertes de valeur, le cas échéant, est présenté dans les frais autres que d'intérêts du secteur concerné, à la rubrique *Autres*.

Avantages du personnel – Régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi

La charge et l'obligation au titre des régimes de retraite et d'autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi sont déterminées à l'aide d'évaluations actuarielles basées selon la méthode de la répartition des prestations au prorata des services. Les calculs sont effectués à partir des meilleures estimations de la direction quant à diverses hypothèses actuarielles, telles que le taux d'actualisation, les taux de croissance de la rémunération et des coûts des soins de santé, le taux de mortalité et l'âge de départ à la retraite.

Les réévaluations découlant de ces régimes représentent les écarts actuariels relatifs à l'obligation au titre des prestations définies et le rendement réel de l'actif des régimes, excluant les intérêts nets déterminés en appliquant le taux d'actualisation au montant de l'actif net ou passif net au titre des régimes. Les réévaluations sont comptabilisées immédiatement dans les *Autres éléments du résultat global* à titre d'élément qui ne sera pas reclassé ultérieurement dans le résultat net et sont constatés dans les *Résultats non distribués*.

L'utilisation d'hypothèses différentes pourrait avoir une incidence importante sur l'actif (le passif) au titre des prestations définies présenté dans les *Autres actifs (Autres passifs)* du bilan consolidé, sur les charges liées aux régimes de retraite et autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi qui sont présentées dans la rubrique *Rémunération et avantages du personnel* de l'état consolidé des résultats et sur les *Réévaluations des régimes de retraite et d'autres avantages postérieurs à l'emploi* présentés dans les *Autres éléments du résultat global*. Tous les secteurs d'exploitation sont touchés par cette estimation comptable. Pour des renseignements supplémentaires, y compris les principales hypothèses utilisées pour établir les charges liées aux régimes de retraite et aux autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi ainsi que les analyses de sensibilité relatives aux principales hypothèses des régimes, se reporter à la note 23 afférente aux états financiers consolidés.

Impôts sur le résultat

La Banque formule des hypothèses pour estimer la charge d'impôts ainsi que les actifs et passifs d'impôt différé. Ce processus comporte l'estimation du montant réel des impôts à payer et l'évaluation des reports prospectifs de pertes fiscales et des différences temporaires découlant de l'écart entre la valeur comptable et la valeur fiscale des éléments. Les actifs et passifs d'impôt différé, présentés dans les *Autres actifs* et *Autres passifs* du bilan consolidé, sont calculés selon les taux d'imposition devant être appliqués aux périodes futures. Les actifs et passifs d'impôt différé comptabilisés antérieurement doivent être ajustés lorsque la date de l'événement futur est révisée en fonction de l'information courante. La Banque évalue périodiquement les actifs d'impôt différé dans le but d'évaluer la possibilité d'un recouvrement. Selon les informations dont elle dispose, la Banque est d'avis qu'il est probable que tous les actifs d'impôt différé seront réalisés avant leur expiration.

Cette estimation comptable touche la *Charge d'impôts* de l'état consolidé des résultats de tous les secteurs d'exploitation. Pour des renseignements supplémentaires sur la charge d'impôts, se reporter aux notes 1 et 25 afférentes aux états financiers consolidés.

Litiges

Dans le cours normal de leurs activités, la Banque et ses filiales sont impliquées dans diverses réclamations relativement, entre autres, aux portefeuilles de prêts, aux portefeuilles de placement et aux ententes avec des fournisseurs, incluant des procédures judiciaires, enquêtes ou réclamations de nature réglementaire, recours collectifs ou autres recours légaux de natures variées. Les développements récents ayant trait aux principales poursuites judiciaires de la Banque sont décrits ci-dessous :

Marcotte

Le 19 septembre 2014, la Cour suprême du Canada a rendu sa décision dans le recours *Marcotte c. Banque de Montréal et al.* qui vise le remboursement des frais sur les transactions en devises payés par les détenteurs de cartes de crédit de 2002 à 2008. Cette décision octroie le remboursement des frais perçus par la Banque entre le 17 avril 2000 et le 31 décembre 2002, en plus du paiement des dommages punitifs au montant de 25,00 \$ par membre, le tout majoré des intérêts. Un règlement a été approuvé par la Cour supérieure le 5 mai 2015 pour un montant global de 19,5 M\$. Ce dossier est maintenant terminé.

Watson

En 2011, une requête pour autoriser un recours collectif a été déposée devant la Cour suprême de la Colombie-Britannique contre Visa Corporation Canada (Visa), MasterCard International Incorporated (MasterCard) ainsi que la Banque Nationale et plusieurs autres institutions financières. Dans cette requête, les membres du groupe allèguent que les institutions financières se seraient engagées dans un système de collusion qui leur permettrait de maintenir et d'augmenter les frais payés par les marchands sur les transactions effectuées par cartes de crédit Visa et MasterCard. Ce faisant, elles auraient commis notamment des infractions à la *Loi sur la concurrence* (Canada). Les membres réclament des dommages-intérêts compensatoires et punitifs. Le 27 mars 2014, le Tribunal a autorisé en partie le recours collectif. La décision a été portée en appel. Le 19 août 2015, la Cour d'appel de la Colombie-Britannique a rendu jugement et a conclu que le recours collectif demeure autorisé. Le jugement n'a pas été porté en appel à la Cour suprême du Canada. Des recours similaires ont été déposés dans quatre autres juridictions.

Même s'il n'est pas possible de déterminer quelle sera l'issue des réclamations entreprises ou qui pourraient être entreprises contre la Banque et ses filiales, la Banque considère que, d'après les renseignements dont elle dispose, bien que les montants des passifs éventuels s'y rapportant, pris individuellement ou collectivement, pourraient avoir une incidence importante sur ses résultats d'exploitation consolidés pour une période donnée, il n'y aurait pas d'incidence défavorable importante sur la situation financière consolidée de la Banque.

Les provisions sont des passifs dont l'échéance et le montant sont incertains. Une provision est comptabilisée lorsque la Banque a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie d'avantage économique sera nécessaire pour éteindre l'obligation et le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Les provisions sont fondées sur les meilleures estimations de la Banque à l'égard des avantages économiques nécessaires à l'extinction de l'obligation actuelle, compte tenu de tous les risques et incertitudes pertinents, de même que, s'il est important, l'effet de la valeur temps de l'argent.

La comptabilisation d'une provision pour litiges nécessite l'intervention de la direction de la Banque pour évaluer la probabilité de perte et estimer toute incidence monétaire. La Banque examine individuellement les provisions pour litiges en tenant compte de l'évolution de chaque cas, l'expérience passée de la Banque dans des transactions similaires et l'opinion des conseillers juridiques. Chaque nouvelle information peut faire changer l'évaluation de la Banque quant à la probabilité de perte et au montant estimatif de la perte et peut faire varier le montant de la provision comptabilisée. De plus, le coût réel du règlement de ces litiges peut être sensiblement supérieur ou inférieur aux montants comptabilisés.

Entités structurées

Dans le cours normal de ses activités, la Banque conclut des ententes et des transactions avec des entités structurées. Les entités structurées sont des entités conçues de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité; c'est notamment le cas lorsque les droits de vote concernent uniquement les tâches administratives et que les activités pertinentes sont dirigées au moyen d'accords contractuels. Une entité structurée est consolidée lorsque la Banque conclut, après l'évaluation de la substance de sa relation avec l'entité et des rendements variables de celle-ci auxquels elle a droit ou est exposée, qu'elle a le contrôle de ladite entité. La direction doit exercer son jugement pour évaluer si la Banque contrôle une entité. De plus amples renseignements sont fournis dans la section du Rapport de gestion intitulée *Titrisation et arrangements hors bilan*, aux pages 43 et 44, et à la note 28 afférente aux états financiers consolidés.

MODIFICATIONS DE MÉTHODES COMPTABLES

L'IASB publie des révisions et modifications à plusieurs normes dont certaines ont déjà eu une incidence sur la Banque et d'autres pourraient en avoir dans le futur. Le résumé des modifications de normes présenté ci-après indique les dates d'entrée en vigueur pour la Banque.

Au 1^{er} novembre 2014, la Banque a adopté une norme modifiée ainsi qu'une nouvelle interprétation, telles que décrites ci-après.

IAS 32 – *Instruments financiers : Présentation*

Les modifications apportées à l'IAS 32 visent à clarifier les exigences de compensation d'un actif et d'un passif financier afin de réduire les écarts par rapport à la pratique actuelle. L'adoption rétrospective de ces modifications n'a pas eu d'incidence importante sur les états financiers consolidés de la Banque.

Interprétation IFRIC 21 – *Droits ou taxes*

L'interprétation IFRIC 21 fournit des clarifications quant au moment où une entité doit comptabiliser un passif au titre d'un droit ou d'une taxe imposé par un gouvernement, selon l'IAS 37 – *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels*. L'interprétation indique que le fait générateur d'obligation, tel que prévu dans les dispositions légales ou réglementaires, est l'élément déclencheur de la comptabilisation du passif. Ainsi, si le fait générateur d'obligation se produit à un moment précis dans le temps, le passif est comptabilisé à ce moment-là; si le fait générateur d'obligation se produit au fil du temps sur une période donnée, le passif est comptabilisé de manière progressive lors de cette période. L'adoption rétrospective de cette interprétation n'a pas eu d'incidence importante sur les états financiers consolidés de la Banque.

Date d'entrée en vigueur – adoption anticipée le 1^{er} novembre 2017

IFRS 9 – *Instruments financiers*

En juillet 2014, l'IASB a publié la version complète et finale de l'IFRS 9, qui remplace la norme actuelle sur les instruments financiers. L'IFRS 9 comprend les exigences relatives au classement et à l'évaluation des actifs et passifs financiers, à la dépréciation des actifs financiers ainsi que les exigences générales relatives à la comptabilité de couverture. La comptabilité de macro-couverture a été dissociée de l'IFRS 9 et sera considérée dans une norme distincte qui sera publiée séparément. L'IFRS 9 établit un modèle unique de classement et d'évaluation des actifs financiers qui est fondé sur les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels ainsi que sur le modèle économique relatif à la détention d'actifs financiers. Concernant l'évaluation des passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, la norme prescrit la comptabilisation des variations de la juste valeur attribuables au risque de crédit propre à l'entité dans les *Autres éléments du résultat global*, sauf si les variations compensent les montants comptabilisés dans le *Résultat net*.

L'IFRS 9 introduit également un nouveau modèle unique de dépréciation des actifs financiers n'étant pas évalués à la juste valeur par le biais du résultat net qui nécessite la comptabilisation de pertes de crédit attendues plutôt que des pertes subies comme l'exige la norme actuelle. Ce modèle exige la comptabilisation de pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir à compter de la date de la comptabilisation initiale d'un actif financier, puis la comptabilisation de pertes attendues pour la durée de vie si le risque de crédit que comporte l'instrument financier en question a augmenté de manière importante depuis la comptabilisation initiale.

Quant au nouveau modèle de comptabilité de couverture, il permet de mieux aligner la comptabilité de couverture avec les activités de gestion des risques. Toutefois, l'IASB permet de conserver les exigences actuelles relatives à la comptabilité de couverture jusqu'à ce qu'il mène à terme son projet sur la comptabilité de macro-couverture.

L'IASB exige l'application obligatoire de l'IFRS 9 à compter du 1^{er} novembre 2018 mais permet l'adoption anticipée. Toutefois, le 9 janvier 2015, le BSIF a publié la version définitive du préavis intitulé *Adoption anticipée de la norme IFRS 9 Instruments financiers par les banques d'importance systémique intérieure* dans lequel il précise qu'il s'attend à ce que les banques d'importance systémique intérieure, dont la Banque, adoptent la norme IFRS 9 à compter du 1^{er} novembre 2017. Quant aux dispositions sur le risque de crédit propre de l'IFRS 9, le BSIF permet l'adoption anticipée depuis février 2014. De façon générale, l'IFRS 9 doit être appliquée rétrospectivement.

Par conséquent, la Banque adoptera les dispositions de la norme IFRS 9 en date du 1^{er} novembre 2017. Elle présentera ses premiers états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités pour le trimestre se terminant le 31 janvier 2018 conformément à ces dispositions, y compris un bilan d'ouverture consolidé au 1^{er} novembre 2017.

Afin de se préparer à l'adoption de la norme IFRS 9, la Banque a élaboré un projet à l'échelle de l'entreprise, mis en place une équipe spécialisée et établi une structure formelle de gouvernance. La Banque a mis en œuvre un plan détaillé du projet qui définit les activités clés et le calendrier de ces activités. Le projet progresse selon le calendrier prévu. Actuellement, la Banque n'est pas en mesure de quantifier l'incidence qu'aura l'adoption de la norme IFRS 9 sur ses états financiers consolidés.

Statut du projet

Plusieurs comités ont été créés pour assurer la réussite du projet et optimiser le processus décisionnel quant aux interprétations et choix découlant de l'adoption de la norme IFRS 9. L'équipe de projet est constituée de ressources qualifiées provenant de différents champs d'expertise afin d'assurer une analyse en profondeur de tous les aspects de la norme ainsi que des impacts financiers, opérationnels et technologiques. Des ententes ont également été conclues avec des conseillers et des fournisseurs externes, notamment en matière de modélisation du risque de crédit.

Le projet suit le cadre d'exécution du bureau de projets et du bureau des initiatives stratégiques de la Banque. L'équipe de projet présente régulièrement l'avancement du projet au comité exécutif et au comité directeur du projet, comités constitués des membres de la direction et d'experts de tous les services concernés. Des comptes rendus sont également présentés aux auditeurs externes de la Banque.

Le comité consultatif est composé d'experts-comptables, membres du personnel de la Banque, qui possèdent des connaissances approfondies des normes comptables et des activités de la Banque. Pour le volet dépréciation de la norme IFRS 9, des experts en gestion du risque de crédit et en modélisation participent également aux travaux de ce comité. Le comité consultatif a procédé à l'analyse détaillée des dispositions de la norme IFRS 9 et une documentation des constats est produite et communiquée au fur et à mesure aux divers comités et parties prenantes. Plusieurs sources de documentation ont été consultées pour parfaire la compréhension de cette équipe de la norme IFRS 9. Ces experts ont participé à des appels conférences, des formations et des webinaires concernant l'IFRS 9. Ils sont également impliqués dans des comités de travail de l'Association des banquiers canadiens où les représentants des grandes banques canadiennes échangent sur les enjeux et les interprétations de la norme. La Banque participe également à des rencontres avec le BSIF qui sont organisées afin de discuter de ces mêmes enjeux et interprétations. En tout temps, les experts demeurent en contact avec des conseillers externes afin de mettre en commun leur compréhension et leur interprétation. De plus, des ateliers de travail sont organisés pour effectuer l'analyse des répercussions de la mise en place de la norme IFRS 9, assurant ainsi la diffusion de l'information aux intervenants touchés par cette nouvelle norme. Enfin, un plan de formation à l'intention du personnel, de la direction et des membres du Conseil d'administration a été élaboré.

Les services de la Gouvernance financière et de l'Audit interne de la Banque accompagnent l'équipe responsable du projet au cours des activités décrites précédemment. Ainsi, les contrôles internes à l'égard de l'information financière sont revus au fur et à mesure.

Date d'entrée en vigueur – 1^{er} novembre 2018

IFRS 15 – Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients
En mai 2014, l'IASB a publié une nouvelle norme, l'IFRS 15, qui remplace les normes et interprétations actuelles sur la comptabilisation des revenus. L'IFRS 15 établit un modèle global unique pour la comptabilisation des revenus tirés de contrats avec des clients. Le nouveau modèle vise tous les contrats conclus avec des clients à l'exception de ceux entrant dans le champ d'application d'autres IFRS tels que les contrats de location, les contrats d'assurance et les instruments financiers. L'IFRS 15 doit être appliquée de façon rétrospective.

Lors de sa réunion du 22 juillet 2015, l'IASB a confirmé à l'unanimité sa proposition de reporter la date d'entrée en vigueur de l'IFRS 15 aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. L'application anticipée demeure permise.

DONNÉES FINANCIÈRES SUPPLÉMENTAIRES

TABLEAU 1 – RÉSULTATS TRIMESTRIELS

(en millions de dollars canadiens, sauf pour les données par action)

	2015				
	Total	T4	T3	T2	T1
Données relatives à l'état des résultats					
Revenu net d'intérêts	2 643	686	661	640	656
Revenus autres que d'intérêts	3 103	719	849	781	754
Revenu total	5 746	1 405	1 510	1 421	1 410
Dotations aux pertes sur créances	228	61	56	57	54
Frais autres que d'intérêts	3 665	960	906	936	863
Charge d'impôts	234	37	95	24	78
Résultat net	1 619	347	453	404	415
Participations ne donnant pas le contrôle	70	19	17	16	18
Résultat net attribuable aux actionnaires de la Banque	1 549	328	436	388	397
Résultat par action ordinaire ⁽²⁾					
de base	4,56 \$	0,96 \$	1,29 \$	1,14 \$	1,17 \$
dilué	4,51	0,95	1,28	1,13	1,16
Dividendes (par action)					
Ordinaires ⁽²⁾	2,04 \$	0,52 \$	0,52 \$	0,50 \$	0,50 \$
Privilégiés					
Série 15	–	–	–	–	–
Série 16	–	–	–	–	–
Série 20	1,5000	0,3750	0,3750	0,3750	0,3750
Série 21	–	–	–	–	–
Série 24	–	–	–	–	–
Série 26	–	–	–	–	–
Série 28	0,9500	0,2375	0,2375	0,2375	0,2375
Série 30	1,0250	0,2562	0,2563	0,2562	0,2563
Série 32	1,0760	0,2438	0,2438	0,2438	0,3446
Rendement des capitaux propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires					
	16,9 %	13,6 %	18,8 %	17,6 %	17,8 %
Actif total		216 090	215 560	207 123	214 474
Passif financier à long terme ⁽³⁾		1 522	1 530	1 529	1 539
Prêts douteux nets		254	254	249	194
Nombre d'actions ordinaires en circulation ⁽²⁾ (en milliers)					
moyen – de base	329 790	331 459	329 527	329 275	328 880
moyen – dilué	333 139	334 138	333 127	332 849	332 925
fin de période		337 236	330 001	330 141	329 860
Par action ordinaire ⁽²⁾					
Valeur comptable		28,26 \$	27,60 \$	27,01 \$	26,33 \$
Cours de l'action					
haut	55,06 \$	46,33	50,01	49,15	55,06
bas	40,75	40,75	43,78	45,02	44,21
Nombre d'employés		19 764	20 067	20 125	20 118
Nombre de succursales au Canada		452	452	452	452

(1) Certains montants ont été ajustés pour refléter les modifications de normes comptables en 2014.

(2) Les données des exercices 2014 et 2013 ont été ajustées pour tenir compte du dividende en actions payé en 2014.

(3) Correspond à la dette subordonnée.

2014					2013 ⁽¹⁾				
Total	T4	T3	T2	T1	Total	T4	T3	T2	T1
2 544	641	640	649	614	2 437	592	629	620	596
2 920	723	820	627	750	2 714	659	656	763	636
5 464	1 364	1 460	1 276	1 364	5 151	1 251	1 285	1 383	1 232
208	57	49	51	51	181	48	48	53	32
3 423	929	879	799	816	3 206	827	808	834	737
295	48	91	64	92	252	56	27	79	90
1 538	330	441	362	405	1 512	320	402	417	373
69	18	18	17	16	63	16	15	15	17
1 469	312	423	345	389	1 449	304	387	402	356
4,36 \$	0,92 \$	1,26 \$	1,02 \$	1,16 \$	4,34 \$	0,91 \$	1,16 \$	1,21 \$	1,06 \$
4,32	0,91	1,24	1,01	1,15	4,31	0,90	1,16	1,20	1,05
1,88 \$	0,48 \$	0,48 \$	0,46 \$	0,46 \$	1,70 \$	0,44 \$	0,44 \$	0,41 \$	0,41 \$
-	-	-	-	-	0,2444	-	-	-	0,2444
1,2125	0,3031	0,3031	0,3032	0,3031	1,2125	0,3031	0,3031	0,3032	0,3031
1,5000	0,3750	0,3750	0,3750	0,3750	1,5000	0,3750	0,3750	0,3750	0,3750
-	-	-	-	-	1,0078	-	0,3360	0,3359	0,3359
0,4125	-	-	-	0,4125	1,6500	0,4125	0,4125	0,4125	0,4125
0,4125	-	-	-	0,4125	1,6500	0,4125	0,4125	0,4125	0,4125
0,9500	0,2375	0,2375	0,2375	0,2375	0,9728	0,2375	0,2375	0,2375	0,2603
0,7849	0,2562	0,2563	0,2724	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
17,9 %	14,3 %	20,1 %	17,4 %	19,8 %	20,1 %	15,8 %	21,0 %	23,4 %	20,7 %
205 429	198 822	194 289	195 300		188 219	187 195	184 775	183 788	
1 881	1 885	1 892	1 902		2 426	2 426	2 456	2 452	
248	184	191	194		183	172	146	165	
327 463	328 330	327 687	327 318	326 510	324 468	325 374	324 772	324 556	323 170
331 086	332 826	331 381	330 716	330 185	327 048	328 593	327 176	327 076	326 090
	329 297	328 469	327 606	326 943		325 983	325 207	325 082	324 937
	25,76 \$	25,18 \$	24,41 \$	23,68 \$		22,97 \$	22,60 \$	21,57 \$	20,76 \$
53,88 \$	53,88	49,15	45,73	46,86	45,24 \$	45,24	39,68	39,76	40,02
41,60	48,16	45,19	41,60	41,72	36,18	38,86	36,33	36,18	37,53
	19 955	20 014	19 831	19 784		19 691	19 817	19 779	19 858
	452	452	451	451		453	453	452	452

TABLEAU 2 – SOMMAIRE DES RÉSULTATS

Exercice terminé le 31 octobre

(en équivalent imposable) ⁽¹⁾

(en millions de dollars canadiens)

	2015	2014	2013 ⁽²⁾	2012 ⁽²⁾	2011 ⁽²⁾
Revenu net d'intérêts	2 954	2 763	2 646	2 498	2 494
Revenus autres que d'intérêts	3 103	2 920	2 714	2 975	2 336
Revenu total	6 057	5 683	5 360	5 473	4 830
Frais autres que d'intérêts	3 665	3 423	3 206	3 207	2 952
Contribution	2 392	2 260	2 154	2 266	1 878
Dotations aux pertes sur créances	228	208	181	180	184
Résultat avant charge d'impôts	2 164	2 052	1 973	2 086	1 694
Charge d'impôts	545	514	461	489	440
Résultat net	1 619	1 538	1 512	1 597	1 254
Participations ne donnant pas le contrôle	70	69	63	61	60
Résultat net attribuable aux actionnaires de la Banque	1 549	1 469	1 449	1 536	1 194
Actif moyen	222 929	206 680	193 509	181 344	165 942

(1) Consulter la rubrique *Mode de présentation de l'information* à la page 12.

(2) Certains montants ont été ajustés pour refléter des modifications de normes comptables en 2014.

TABLEAU 3 – ÉVOLUTION DU REVENU NET D'INTÉRÊTS

Exercice terminé le 31 octobre

(en équivalent imposable) ⁽¹⁾

(en millions de dollars canadiens)

	2015	2014	2013 ⁽²⁾	2012 ⁽²⁾	2011 ⁽²⁾
Particuliers et Entreprises					
Revenu net d'intérêts	1 786	1 699	1 615	1 581	1 520
Actif moyen	86 945	81 516	76 696	70 524	62 205
Actif moyen portant intérêt	81 399	75 963	70 718	65 426	58 161
Marge nette d'intérêts ⁽³⁾	2,19 %	2,24 %	2,28 %	2,42 %	2,61 %
Gestion de patrimoine					
Revenu net d'intérêts	323	312	272	255	229
Actif moyen	10 329	10 400	9 080	8 817	7 861
Marchés financiers					
Revenu net d'intérêts	996	824	784	584	579
Actif moyen	88 616	86 198	87 063	76 084	72 613
Autres					
Revenu net d'intérêts	(151)	(72)	(25)	78	166
Actif moyen	37 039	28 566	20 670	25 919	23 263
Total					
Revenu net d'intérêts	2 954	2 763	2 646	2 498	2 494
Actif moyen	222 929	206 680	193 509	181 344	165 942

(1) Consulter la rubrique *Mode de présentation de l'information* à la page 12.

(2) Certains montants ont été ajustés pour refléter des modifications de normes comptables en 2014.

(3) La marge nette d'intérêts est calculée en divisant le revenu net d'intérêts par l'actif moyen portant intérêt.

TABLEAU 4 – REVENUS AUTRES QUE D'INTÉRÊTS

Exercice terminé le 31 octobre (en millions de dollars canadiens)	2015	2014	2013	2012	2011
Commissions de prise ferme et honoraires de services-conseils	387	388	301	318	308
Commissions de courtage en valeurs mobilières	273	333	335	343	327
Revenus des fonds communs de placement	320	251	219	200	192
Revenus des services fiduciaires	446	388	314	280	234
Revenus de crédit	186	169	165	166	169
Revenus sur acceptations, lettres de crédit et de garantie	223	217	226	203	166
Revenus sur cartes	128	134	121	113	116
Frais d'administration sur les dépôts et les paiements	238	234	235	229	228
Revenus (pertes) de négociation	209	106	186	233	(25)
Gains (pertes) sur valeurs mobilières disponibles à la vente, montant net	82	103	82	123	105
Revenus d'assurances, montant net	107	108	118	111	111
Revenus de change, autres que de négociation	88	89	90	94	105
Quote-part du résultat net des entreprises associées et des coentreprises	26	44	26	29	2
Autres	390	356	296	533	298
	3 103	2 920	2 714	2 975	2 336
Canada	2 811	2 616	2 433	2 675	2 101
International					
États-Unis	284	303	227	223	185
Autres	8	1	54	77	50
Revenus autres que d'intérêts en % du total des revenus en équivalent imposable ⁽¹⁾	51,2 %	51,4 %	50,6 %	54,4 %	48,4 %
Revenus autres que d'intérêts en % du total des revenus en équivalent imposable et en excluant les éléments particuliers ⁽¹⁾	50,3 %	50,7 %	49,2 %	50,8 %	48,3 %

(1) Consulter la rubrique *Mode de présentation de l'information* à la page 12.

TABLEAU 5 – REVENUS DES ACTIVITÉS DE NÉGOCIATION ⁽¹⁾

Exercice terminé le 31 octobre (en équivalent imposable) ⁽²⁾ (en millions de dollars canadiens)	2015	2014	2013	2012	2011
Marchés financiers					
Titres de participation	450	332	288	246	234
Titres à revenus fixes	237	207	237	212	130
Produits de base et devises	147	82	88	73	92
	834	621	613	531	456
Autres secteurs	151	122	212	158	(31)
	985	743	825	689	425

(1) Incluant le revenu net d'intérêts et les revenus autres que d'intérêts.

(2) Consulter la rubrique *Mode de présentation de l'information* à la page 12.

TABLEAU 6 – DOTATIONS AUX PERTES SUR CRÉANCES

Exercice terminé le 31 octobre (en millions de dollars canadiens)	2015	2014	2013	2012	2011
Dotations aux pertes sur créances sur prêts douteux					
Particuliers	162	155	148	135	139
Entreprises	63	50	44	39	63
Gestion de patrimoine	3	3	3	3	2
Grandes entreprises	–	–	(14)	3	(5)
Total	228	208	181	180	199
Provision collective sur prêts non douteux ⁽¹⁾	–	–	–	–	(15)
Total des dotations aux pertes sur créances	228	208	181	180	184
Prêts et acceptations moyens	108 740	99 548	92 398	84 009	73 575
Dotations aux pertes sur créances sur prêts douteux en % des prêts et acceptations moyens	0,21 %	0,21 %	0,20 %	0,21 %	0,27 %
Dotations aux pertes sur créances sur prêts douteux et non douteux en % des prêts et acceptations moyens	0,21 %	0,21 %	0,20 %	0,21 %	0,25 %
Provisions pour pertes sur créances					
Solde au début de l'exercice	604	578	577	608	638
Ajustement à la conversion aux IFRS					58
Dotations aux pertes sur créances	228	208	181	180	199
Radiations	(197)	(118)	(112)	(154)	(193)
Radiations sur cartes de crédit	(81)	(79)	(78)	(78)	(91)
Recouvrements ⁽²⁾	15	15	10	21	12
Renversement ⁽³⁾	–	–	–	–	(15)
Solde à la fin de l'exercice	569	604	578	577	608
Composition des provisions :					
Individuelles et collectives sur prêts douteux	203	238	212	208	232
Collective sur prêts non douteux ⁽⁴⁾	366	366	366	369	376

(1) Dotations constituées (renversées) à l'égard de facilités de crédit accordées aux clients détenant des billets restructurés des conduits VAC.

(2) Incluant les fluctuations des taux de change et la portion applicable aux valeurs de 2 M\$ en 2011.

(3) Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2011, un renversement de provisions pour pertes sur créances constituées à l'égard de prêts et de facilités de crédit garantis par des billets restructurés des conduits VAC de 15 M\$ avait été enregistré aux dotations aux pertes sur créances.

(4) La provision collective sur prêts non douteux a été constituée pour l'ensemble du crédit de la Banque (sauf pour les montants suivants constitués à l'égard de prêts et de facilités de crédit garantis par des billets restructurés des conduits VAC; 2015, 2014 et 2013 : nul; 2012 : 3 M\$; 2011 : 10 M\$).

TABLEAU 7 – FRAIS AUTRES QUE D'INTÉRÊTS

Exercice terminé le 31 octobre (en millions de dollars canadiens)	2015	2014	2013 ⁽¹⁾	2012 ⁽¹⁾	2011 ⁽¹⁾
Rémunération et avantages du personnel ⁽²⁾	2 160	2 049	1 899	1 987	1 770
Frais d'occupation	183	183	194	162	151
Technologie	352	335	319	303	323
Frais d'amortissement – immobilisations	40	39	43	43	39
Frais d'amortissement – technologie	182	178	139	111	82
Communications	69	68	68	70	74
Honoraires professionnels	233	227	221	195	185
Charge de restructuration ⁽³⁾	86	–	–	–	–
Publicité et relations externes	77	80	71	64	58
Papeterie	24	25	22	22	25
Frais de déplacement et de développement des affaires	36	34	30	34	33
Sécurité et vols	15	43	26	30	22
Taxes sur capital et salaires	69	44	46	57	63
Divers	139	118	128	129	127
Total	3 665	3 423	3 206	3 207	2 952
Canada	3 457	3 223	3 006	2 987	2 724
International					
États-Unis	192	186	183	167	167
Autres	16	14	17	53	61
Frais autres que d'intérêts en % du revenu total en équivalent imposable ⁽⁴⁾	60,5 %	60,2 %	59,8 %	58,6 %	61,1 %
Frais autres que d'intérêts en % du revenu total en équivalent imposable et en excluant les éléments particuliers ⁽⁴⁾	58,6 %	58,6 %	60,2 %	60,1 %	59,8 %

(1) Certains montants ont été ajustés pour refléter des modifications de normes comptables en 2014.

(2) La rémunération et avantages du personnel comprennent des indemnités de départ de 12 M\$ en 2013, 80 M\$ en 2012 et 27 M\$ en 2011.

(3) La charge de restructuration en 2015 comprend 51 M\$ de rémunération et avantages du personnel et 35 M\$ d'autres charges telles des frais d'occupation et des honoraires professionnels.

(4) Consulter la rubrique *Mode de présentation de l'information* à la page 12.

TABLEAU 8 – ÉVOLUTION DES VOLUMES MOYENS

Exercice terminé le 31 octobre

(en équivalent imposable) ⁽¹⁾

(en millions de dollars canadiens)

	2015		2014		2013 ⁽²⁾		2012 ⁽²⁾		2011 ⁽²⁾	
	Volume moyen \$	Taux %								
Actif										
Dépôts auprès d'institutions financières	11 771	0,26	10 313	0,28	7 051	0,27	7 025	0,24	6 211	0,25
Valeurs mobilières	57 494	2,25	57 559	2,42	58 094	2,33	59 520	2,09	61 277	1,98
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées	25 610	0,79	24 789	0,68	21 271	0,79	15 929	0,69	11 241	1,41
Prêts hypothécaires résidentiels	41 719	2,85	38 517	3,02	35 590	3,13	31 846	3,33	27 265	3,93
Prêts aux particuliers et créances sur cartes de crédit	30 650	3,96	28 714	4,18	26 917	4,21	25 236	4,32	22 585	4,43
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	27 263	3,18	23 498	3,42	21 126	3,60	19 395	3,71	17 318	3,91
Prêts douteux, déduction faite des provisions totales	(88)	(1,78)	(119)	(1,89)	(161)	(0,78)	(186)	(0,95)	(226)	(0,79)
Actif portant intérêt	194 419	2,47	183 271	2,60	169 889	2,68	158 765	2,67	145 671	2,84
Autres actifs	28 510		23 409		23 621		22 579		20 271	
Actif total	222 929	2,15	206 680	2,31	193 509	2,35	181 344	2,34	165 942	2,49
Passif et capitaux propres										
Dépôts de particuliers	42 480	1,20	43 000	1,31	40 156	1,45	37 835	1,54	35 491	1,45
Institutions de dépôts	10 925	0,24	8 685	0,24	7 237	0,32	7 801	0,24	8 501	0,24
Autres dépôts	74 611	1,14	63 919	1,22	54 636	1,12	50 753	0,96	46 118	0,91
	128 016	1,08	115 604	1,18	102 029	1,19	96 389	1,13	90 110	1,06
Dettes subordonnées	1 571	3,80	1 906	3,96	2 381	4,30	1 927	4,54	1 886	4,88
Engagements autres que des dépôts	40 374	0,41	44 230	0,91	45 156	1,07	43 431	1,23	37 751	1,55
Passif portant intérêt	169 961	1,09	161 740	1,24	149 567	1,27	141 747	1,23	129 747	1,27
Autres passifs	42 244		35 288		35 180		31 863		28 882	
Capitaux propres	10 724		9 652		8 763		7 734		7 313	
Passif et capitaux propres	222 929	0,82	206 680	0,97	193 509	0,98	181 344	0,96	165 942	0,99
Marge nette d'intérêts		1,33		1,34		1,37		1,38		1,50

(1) Consulter la rubrique *Mode de présentation de l'information* à la page 12.

(2) Certains montants ont été ajustés pour refléter des modifications de normes comptables en 2014.

TABLEAU 9 – RÉPARTITION DES PRÊTS BRUTS ET DES ACCEPTATIONS PAR CATÉGORIE D'EMPRUNTEURS SELON LES CATÉGORIES D'ACTIFS DE BÂLE

Au 31 octobre
(en millions de dollars canadiens)

	2015		2014		2013		2012		2011	
	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%
Hypothèques résidentielles ⁽¹⁾	54 004	46,6	50 011	46,8	46 836	47,8	43 225	47,2	37 639	46,3
Crédits rotatifs admissibles	4 093	3,6	4 033	3,8	3 962	4,1	3 918	4,3	3 917	4,8
Autres prêts aux particuliers	9 512	8,2	9 027	8,5	8 801	9,0	11 605	12,7	11 365	14,0
Agriculture	4 433	3,8	3 857	3,6	3 553	3,6	2 364	2,6	2 292	2,8
Institutions financières	2 679	2,3	1 482	1,4	1 693	1,7	1 459	1,6	893	1,1
Fabrication	3 765	3,3	3 689	3,5	3 286	3,4	2 780	3,0	2 959	3,6
Construction et services immobiliers	10 439	9,0	9 088	8,5	7 562	7,7	5 258	5,7	4 302	5,3
Transports	1 956	1,7	1 223	1,1	1 202	1,2	1 145	1,3	907	1,1
Télécommunications, médias et technologies	1 254	1,1	1 540	1,4	1 471	1,5	1 367	1,5	1 334	1,6
Mines, pétrole et gaz	3 612	3,1	3 868	3,6	3 763	3,8	3 599	3,9	2 414	3,0
Commerce de gros et de détail	4 873	4,2	5 281	5,0	4 587	4,7	4 481	4,9	4 238	5,2
Services	9 861	8,5	9 308	8,7	8 512	8,7	6 401	7,0	5 593	6,9
Autres	5 326	4,6	4 366	4,1	2 688	2,8	3 897	4,3	3 513	4,3
	115 807	100,0	106 773	100,0	97 916	100,0	91 499	100,0	81 366	100,0

(1) Incluant les prêts hypothécaires résidentiels d'un à quatre logements (selon la définition de Bâle) ainsi que les marges de crédit hypothécaires.

TABLEAU 10 – PRÊTS DOUTEUX

Au 31 octobre (en millions de dollars canadiens)	2015	2014	2013	2012	2011
Prêts douteux nets					
Particuliers ⁽¹⁾	92	88	70	56	57
Entreprises	157	158	111	81	102
Gestion de patrimoine	5	2	2	2	–
Grandes entreprises	–	–	–	40	16
Total des prêts douteux nets	254	248	183	179	175
Prêts douteux bruts	457	486	395	387	407
Provisions individuelles et collectives sur prêts douteux	203	238	212	208	232
Prêts douteux nets	254	248	183	179	175
Taux de provisionnement	44,4 %	49,0 %	53,7 %	53,7 %	57,0 %
En % des prêts et acceptations moyens	0,2 %	0,2 %	0,2 %	0,2 %	0,2 %
En % des capitaux propres					
attribuables aux actionnaires ordinaires	2,7 %	2,9 %	2,4 %	2,8 %	3,1 %
En % du capital tangible ajusté des provisions	5,9 %	7,1 %	6,5 %	7,5 %	8,6 %

(1) Incluant 42 M\$ de prêts à la consommation nets en 2015 (2014 : 46 M\$; 2013 : 37 M\$; 2012 : 30 M\$; 2011 : 26 M\$).

TABLEAU 11 – DÉPÔTS

Au 31 octobre

(en millions de dollars canadiens)

	2015		2014		2013 ⁽¹⁾		2012 ⁽¹⁾		2011 ⁽¹⁾	
	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%
Particuliers	45 981	35,7	44 963	37,6	42 652	41,8	40 814	43,7	37 432	43,6
Entreprises et administrations publiques	37 779	29,3	40 931	34,1	31 909	31,2	26 222	28,1	24 136	28,1
Institutions de dépôts	6 638	5,2	1 684	1,4	1 072	1,0	2 547	2,7	1 781	2,1
Dette de premier rang non garantie	30 522	23,7	27 236	22,7	23 336	22,9	20 876	22,3	20 046	23,4
Obligations sécurisées	7 910	6,1	5 069	4,2	3 142	3,1	3 015	3,2	2 392	2,8
Total	128 830	100,0	119 883	100,0	102 111	100,0	93 474	100,0	85 787	100,0
Canada	114 687	89,0	105 621	88,1	94 647	92,6	82 818	88,6	75 090	87,6
International										
États-Unis	9 655	7,5	12 152	10,1	6 893	6,8	9 545	10,2	10 144	11,8
Autres	4 488	3,5	2 110	1,8	571	0,6	1 111	1,2	553	0,6
Total	128 830	100,0	119 883	100,0	102 111	100,0	93 474	100,0	85 787	100,0
Dépôts des particuliers en % de l'actif total		21,3		21,9		22,7		22,9		22,4

(1) Certains montants ont été ajustés pour refléter des modifications de normes comptables en 2014.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AUDITÉS

Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière	108
Rapport de l'auditeur indépendant	109
Bilans consolidés	110
États consolidés des résultats	111
États consolidés du résultat global	112
États consolidés de la variation des capitaux propres	113
États consolidés des flux de trésorerie	114
Notes afférentes aux états financiers consolidés audités	115

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les états financiers consolidés de la Banque Nationale du Canada (la Banque) ont été préparés conformément à l'article 308(4) de la *Loi sur les banques* (Canada) qui prévoit, à moins d'indication contraire du Bureau du surintendant des institutions financières (Canada) (BSIF), que les états financiers doivent être préparés selon les Normes internationales d'information financière (IFRS), telles que publiées par l'*International Accounting Standards Board* (IASB). Aucune des exigences comptables du BSIF ne fait exception aux IFRS.

La direction maintient les systèmes de comptabilité et de contrôles internes nécessaires afin de s'acquitter de sa responsabilité, qui est de fournir une assurance raisonnable de l'intégralité et l'exactitude des comptes financiers et de la protection adéquate de l'actif de la Banque. Les contrôles en place comprennent notamment les normes de qualité à l'égard de l'embauche et de la formation du personnel, ainsi que la mise en place de structures organisationnelles assurant une division précise des responsabilités et l'obligation de rendre des comptes sur le rendement, le code de déontologie ainsi que la communication de politiques et procédures d'exploitation.

À titre de chef de la direction et de chef des finances, nous avons supervisé les travaux d'évaluation de la conception et du fonctionnement des contrôles internes à l'égard de l'information financière de la Banque, conformément au *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs* des Autorités canadiennes en valeurs mobilières. En nous fondant sur les résultats des travaux d'évaluation effectués, nous avons conclu que les contrôles internes à l'égard de l'information financière étaient efficaces au 31 octobre 2015 et qu'ils fournissent une assurance raisonnable que l'information financière présentée est fiable et que les états financiers consolidés de la Banque ont été préparés selon les IFRS.

Le conseil d'administration (le Conseil) a la responsabilité d'examiner et d'approuver les informations financières qui figurent au Rapport annuel. Il exerce aussi un rôle de surveillance dans la présentation des états financiers consolidés et le maintien des systèmes de comptabilité et de contrôle. Il délègue ses pouvoirs d'examen et de surveillance au comité d'audit. Formé d'administrateurs qui n'appartiennent ni à la direction ni au personnel de la Banque, le comité d'audit est responsable, par l'intermédiaire de l'Audit interne, de l'évaluation indépendante et objective de l'efficacité du système de contrôles internes de la Banque, c'est-à-dire des processus de gouvernance, des processus de gestion des risques et des mesures de contrôle. De plus, le comité d'audit examine les états financiers consolidés et en recommande l'approbation au Conseil.

Les systèmes de contrôle sont renforcés par la présence de la Conformité, qui exerce une surveillance indépendante dont le but est d'aider les gestionnaires à gérer efficacement les risques de non-conformité à la réglementation et d'obtenir l'assurance raisonnable que la Banque se conforme aux exigences réglementaires.

Le premier vice-président, Audit interne bénéficie d'un accès direct au président du comité d'audit et au président et chef de la direction. De plus, la première vice-présidente et chef de la conformité bénéficie d'un accès direct au président du comité de gestion des risques et au président et chef de la direction.

Conformément à la *Loi sur les banques* (Canada), le BSIF a pour mandat de protéger les droits et intérêts des déposants. Par conséquent, il examine et fait enquête sur les activités et les affaires de la Banque, au besoin, afin de s'assurer que les dispositions de la *Loi sur les banques* (Canada) sont respectées et que la situation financière de la Banque est saine.

L'auditeur indépendant Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., dont le rapport paraît ci-après, a été nommé par les actionnaires à la recommandation du Conseil. Il bénéficie d'un accès sans réserve au comité d'audit pour discuter de questions relatives à son audit et à l'information financière.

Louis Vachon
Président et chef de la direction

Ghislain Parent
Chef des finances et premier vice-président à la direction,
Finances et Trésorerie

Montréal, Canada, le 1^{er} décembre 2015

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux actionnaires de la Banque Nationale du Canada,

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la Banque Nationale du Canada (la Banque) qui comprennent les bilans consolidés aux 31 octobre 2015 et 2014 et les états consolidés des résultats, les états consolidés du résultat global, les états consolidés de la variation des capitaux propres et les états consolidés des flux de trésorerie pour les exercices terminés les 31 octobre 2015 et 2014, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière telles que publiées par l'*International Accounting Standards Board*, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus au cours de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Banque aux 31 octobre 2015 et 2014, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés les 31 octobre 2015 et 2014, conformément aux Normes internationales d'information financière telles que publiées par l'*International Accounting Standards Board*.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.¹

Montréal, Canada, le 1^{er} décembre 2015

¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A121444

BILANS CONSOLIDÉS

(en millions de dollars canadiens)

Au 31 octobre		2015	2014
Actif			
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières		7 567	8 086
Valeurs mobilières	Notes 4 et 6		
À la juste valeur par le biais du résultat net		41 997	43 200
Disponibles à la vente		14 043	9 753
		56 040	52 953
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées		17 702	24 525
Prêts	Note 7		
Hypothécaires résidentiels		43 520	39 300
Aux particuliers et créances sur cartes de crédit		31 933	29 996
Aux entreprises et aux administrations publiques		30 954	28 551
		106 407	97 847
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations		9 400	8 926
Provisions pour pertes sur créances		(569)	(604)
		115 238	106 169
Autres			
Instruments financiers dérivés	Note 16	10 842	7 092
Créances de clients, de négociants et de courtiers		415	861
Créances achetées		1 438	790
Participations dans des entreprises associées et des coentreprises	Note 9	831	697
Immobilisations corporelles	Note 10	1 817	380
Goodwill	Note 11	1 277	1 272
Immobilisations incorporelles	Note 11	1 059	998
Autres actifs	Note 12	1 864	1 606
		19 543	13 696
		216 090	205 429
Passif et capitaux propres			
Dépôts	Notes 4 et 13		
Particuliers		45 981	44 963
Entreprises et administrations publiques		74 441	67 364
Institutions de dépôts		8 408	7 556
		128 830	119 883
Autres			
Acceptations		9 400	8 926
Engagements afférents à des titres vendus à découvert		17 333	18 167
Engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées		13 779	16 780
Instruments financiers dérivés	Note 16	7 756	5 721
Montants à payer aux clients, aux négociants et aux courtiers		1 871	1 996
Passifs relatifs à des créances cédées	Notes 4 et 8	19 770	17 079
Autres passifs	Note 14	4 474	4 494
		74 383	73 163
Dettes subordonnées	Note 15	1 522	1 881
Capitaux propres			
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de la Banque	Notes 18 et 22		
Actions privilégiées		1 023	1 223
Actions ordinaires		2 614	2 293
Surplus d'apport		67	52
Résultats non distribués		6 705	5 850
Autres éléments cumulés du résultat global		145	289
		10 554	9 707
Participations ne donnant pas le contrôle	Note 19	801	795
		11 355	10 502
		216 090	205 429

Les notes afférentes aux états financiers consolidés audités font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Louis Vachon
Président et chef à la direction

Pierre Boivin
Administrateur

ÉTATS CONSOLIDÉS DES RÉSULTATS

(en millions de dollars canadiens)

Exercice terminé le 31 octobre		2015	2014
Revenus d'intérêts			
Prêts		3 531	3 393
Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net		695	970
Valeurs mobilières disponibles à la vente		286	204
Dépôts auprès d'institutions financières		30	29
		4 542	4 596
Frais d'intérêts			
Dépôts		1 329	1 231
Passifs relatifs à des créances cédées		420	398
Dette subordonnée		59	76
Autres		91	347
		1 899	2 052
Revenu net d'intérêts		2 643	2 544
Revenus autres que d'intérêts			
Commissions de prise ferme et honoraires de services-conseils		387	388
Commissions de courtage en valeurs mobilières		273	333
Revenus des fonds communs de placement		320	251
Revenus des services fiduciaires		446	388
Revenus de crédit		409	386
Revenus sur cartes		128	134
Frais d'administration sur les dépôts et les paiements		238	234
Revenus (pertes) de négociation	Note 21	209	106
Gains (pertes) sur valeurs mobilières disponibles à la vente, montant net		82	103
Revenus d'assurances, montant net		107	108
Revenus de change, autres que de négociation		88	89
Quote-part du résultat net des entreprises associées et des coentreprises		26	44
Autres		390	356
		3 103	2 920
Revenu total		5 746	5 464
Dotations aux pertes sur créances	Note 7	228	208
		5 518	5 256
Frais autres que d'intérêts			
Rémunération et avantages du personnel		2 160	2 049
Frais d'occupation		223	222
Technologie		534	513
Communications		69	68
Honoraires professionnels		233	227
Charge de restructuration	Note 24	86	–
Autres		360	344
		3 665	3 423
Résultat avant charge d'impôts		1 853	1 833
Charge d'impôts	Note 25	234	295
Résultat net		1 619	1 538
Résultat net attribuable aux			
Actionnaires privilégiés		45	40
Actionnaires ordinaires		1 504	1 429
Actionnaires de la Banque		1 549	1 469
Participations ne donnant pas le contrôle		70	69
		1 619	1 538
Résultat par action (en dollars)	Note 26		
de base		4,56	4,36
dilué		4,51	4,32
Dividendes par action ordinaire (en dollars)	Note 18	2,04	1,88

Les notes afférentes aux états financiers consolidés audités font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT GLOBAL

(en millions de dollars canadiens)

Exercice terminé le 31 octobre	2015	2014
Résultat net	1 619	1 538
Autres éléments du résultat global, déduction faite des impôts		
Éléments qui peuvent être reclassés ultérieurement dans le résultat net		
Écart de change, montant net		
Gains (pertes) nets de change non réalisés sur les investissements dans des établissements à l'étranger	114	47
Incidence des opérations de couverture des gains (pertes) nets de change	(107)	(44)
	7	3
Variation nette des valeurs mobilières disponibles à la vente		
Gains (pertes) nets non réalisés sur les valeurs mobilières disponibles à la vente	(75)	85
Reclassement dans le résultat net des (gains) pertes nets sur les valeurs mobilières disponibles à la vente	(81)	(89)
	(156)	(4)
Variation nette des instruments de couverture des flux de trésorerie		
Gains (pertes) nets sur les instruments financiers dérivés désignés comme couverture des flux de trésorerie	14	87
Reclassement dans le résultat net des (gains) pertes nets sur les instruments financiers dérivés désignés	(11)	(11)
	3	76
Quote-part des autres éléments du résultat global des entreprises associées et des coentreprises	4	–
Élément qui ne sera pas reclassé ultérieurement dans le résultat net		
Réévaluations des régimes de retraite et d'autres avantages postérieurs à l'emploi	61	23
Total des autres éléments du résultat global, déduction faite des impôts	(81)	98
Résultat global	1 538	1 636
Résultat global attribuable aux		
Actionnaires de la Banque	1 466	1 567
Participations ne donnant pas le contrôle	72	69
	1 538	1 636

IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT – AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL

La charge ou l'économie d'impôts relative à chaque composante des autres éléments du résultat global est présentée dans le tableau suivant.

Exercice terminé le 31 octobre	2015	2014
Écart de change, montant net		
Gains (pertes) nets de change non réalisés sur les investissements dans des établissements à l'étranger	5	3
Incidence des opérations de couverture des gains (pertes) nets de change	(18)	(8)
	(13)	(5)
Variation nette des valeurs mobilières disponibles à la vente		
Gains (pertes) nets non réalisés sur les valeurs mobilières disponibles à la vente	(28)	29
Reclassement dans le résultat net des (gains) pertes nets sur les valeurs mobilières disponibles à la vente	(31)	(32)
	(59)	(3)
Variation nette des instruments de couverture des flux de trésorerie		
Gains (pertes) nets sur les instruments financiers dérivés désignés comme couverture des flux de trésorerie	4	32
Reclassement dans le résultat net des (gains) pertes nets sur les instruments financiers dérivés désignés	(4)	(4)
	–	28
Réévaluations des régimes de retraite et d'autres avantages postérieurs à l'emploi	23	10
	(49)	30

Les notes afférentes aux états financiers consolidés audités font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

ÉTATS CONSOLIDÉS DE LA VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(en millions de dollars canadiens)

Exercice terminé le 31 octobre		2015	2014
Actions privilégiées au début	Note 18	1 223	677
Émission d'actions privilégiées, séries 30 et 32		–	650
Rachat d'actions privilégiées, séries 16, 24 et 26, à des fins d'annulation		(200)	(104)
Actions privilégiées à la fin		1 023	1 223
Actions ordinaires au début	Note 18	2 293	2 160
Émissions d'actions ordinaires			
Régime d'options d'achat d'actions		39	102
Appel public à l'épargne		300	–
Incidence des actions acquises ou vendues à des fins de négociation		(18)	31
Actions ordinaires à la fin		2 614	2 293
Surplus d'apport au début		52	58
Charge au titre des options d'achat d'actions	Note 22	20	15
Options d'achat d'actions levées		(5)	(13)
Autres		–	(8)
Surplus d'apport à la fin		67	52
Résultats non distribués au début		5 850	5 055
Résultat net attribuable aux actionnaires de la Banque		1 549	1 469
Dividendes	Note 18		
Actions privilégiées		(45)	(40)
Actions ordinaires		(672)	(616)
Frais d'émission d'actions		(9)	(14)
Réévaluations des régimes de retraite et d'autres avantages postérieurs à l'emploi		61	23
Effet du passif financier lié à l'option de vente émise à l'intention de participations ne donnant pas le contrôle		(29)	(27)
Résultats non distribués à la fin		6 705	5 850
Autres éléments cumulés du résultat global au début		289	214
Écart de change, montant net		7	3
Variation nette des gains (pertes) non réalisés sur les valeurs mobilières disponibles à la vente		(156)	(4)
Variation nette des gains (pertes) sur les instruments de couverture des flux de trésorerie		1	76
Quote-part des autres éléments du résultat global des entreprises associées et des coentreprises		4	–
Autres éléments cumulés du résultat global à la fin		145	289
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de la Banque		10 554	9 707
Participations ne donnant pas le contrôle au début		795	789
Résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		70	69
Autres éléments du résultat global attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		2	–
Distributions aux participations ne donnant pas le contrôle		(66)	(63)
Participations ne donnant pas le contrôle à la fin		801	795
Capitaux propres		11 355	10 502

AUTRES ÉLÉMENTS CUMULÉS DU RÉSULTAT GLOBAL

Au 31 octobre		2015	2014
Autres éléments cumulés du résultat global			
Écart de change, montant net		4	(3)
Gains (pertes) nets non réalisés sur les valeurs mobilières disponibles à la vente		12	168
Gains (pertes) nets sur les instruments de couverture des flux de trésorerie		124	123
Quote-part des autres éléments du résultat global des entreprises associées et des coentreprises		5	1
		145	289

Les notes afférentes aux états financiers consolidés audités font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

ÉTATS CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

(en millions de dollars canadiens)

Exercice terminé le 31 octobre	2015	2014
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		
Résultat net	1 619	1 538
Ajustements pour		
Dotations aux pertes sur créances	228	208
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	301	167
Pertes de valeur d'immobilisations incorporelles	46	62
Gain sur cession d'actions de Corporation Fiera Capital	(34)	–
Impôts différés	8	2
Ajustement relatif au change pour la dette subordonnée	1	1
Pertes (gains) sur cessions de valeurs mobilières disponibles à la vente, montant net	(108)	(110)
Pertes de valeur des valeurs mobilières disponibles à la vente	26	7
Quote-part du résultat net des entreprises associées et des coentreprises	(26)	(44)
Charge au titre des options d'achat d'actions	20	15
Variation des actifs et des passifs liés aux activités opérationnelles		
Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net	1 203	800
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées	6 823	(3 076)
Prêts, déduction faite de la titrisation	(6 156)	(7 240)
Participations dans des entreprises associées et des coentreprises	(72)	31
Dépôts	8 947	16 392
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	(834)	(742)
Engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées	(3 001)	(2 966)
Instruments financiers dérivés, montant net	(1 715)	(325)
Montants nets à recevoir et à payer aux clients, aux négociants et aux courtiers	321	131
Créances achetées	(648)	(324)
Intérêts et dividendes à recevoir et intérêts à payer	(42)	(25)
Actifs et passifs d'impôt exigible	(179)	87
Autres éléments	(353)	(537)
	6 375	4 052
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Émission d'actions privilégiées	–	650
Rachat d'actions privilégiées à des fins d'annulation	(200)	(104)
Émissions d'actions ordinaires	316	120
Remboursement de dette subordonnée	(350)	(525)
Frais d'émission d'actions	(9)	(14)
Dividendes versés	(717)	(795)
Distributions aux participations ne donnant pas le contrôle	(66)	(63)
	(1 026)	(731)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Acquisition de Services institutionnels TD Waterhouse	–	722
Cession d'actions de Corporation Fiera Capital	114	–
Acquisition d'une participation dans NSIA Participations	(116)	–
Achats de valeurs mobilières disponibles à la vente	(9 140)	(6 426)
Échéances de valeurs mobilières disponibles à la vente	704	382
Cessions de valeurs mobilières disponibles à la vente	4 605	6 138
Acquisitions nettes d'actifs corporels loués en vertu de contrats de location simple	(1 442)	–
Acquisitions nettes d'autres immobilisations corporelles	(130)	(50)
Acquisitions nettes d'immobilisations incorporelles	(215)	(197)
	(5 620)	569
Incidence des variations du taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	(248)	600
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(519)	4 490
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	8 086	3 596
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin ⁽¹⁾	7 567	8 086
Autres renseignements sur les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		
Intérêts versés	1 936	2 047
Intérêts et dividendes reçus	4 537	4 567
Impôts payés sur les résultats	164	264

Les notes afférentes aux états financiers consolidés audités font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

(1) Cette rubrique représente le solde de *Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières* du bilan consolidé. Ce solde comprend un montant de 1,3 G\$ au 31 octobre 2015 (1,0 G\$ au 31 octobre 2014) pour lequel il y a des restrictions. De plus, un montant de 3 M\$ est entériné au 31 octobre 2015 (2 M\$ au 31 octobre 2014).

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AUDITÉS

(en millions de dollars canadiens)

Note 1	Mode de présentation et résumé des principales méthodes comptables	115	Note 19	Participations ne donnant pas le contrôle	169
Note 2	Modifications de méthodes comptables	129	Note 20	Informations sur le capital	170
Note 3	Juste valeur des instruments financiers	130	Note 21	Revenus liés aux activités de négociation	171
Note 4	Instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	143	Note 22	Païements fondés sur des actions	172
Note 5	Compensation des actifs financiers et des passifs financiers	144	Note 23	Avantages du personnel – Régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi	175
Note 6	Valeurs mobilières	145	Note 24	Charge de restructuration	179
Note 7	Prêts	147	Note 25	Impôts sur le résultat	180
Note 8	Actifs financiers transférés mais non décomptabilisés	151	Note 26	Résultat par action	181
Note 9	Entreprises associées et coentreprises	152	Note 27	Garanties, engagements et passifs éventuels	182
Note 10	Immobilisations corporelles	154	Note 28	Entités structurées	185
Note 11	Goodwill et immobilisations incorporelles	155	Note 29	Informations relatives aux parties liées	189
Note 12	Autres actifs	156	Note 30	Gestion des risques associés aux instruments financiers	191
Note 13	Dépôts	157	Note 31	Sensibilité aux taux d'intérêt	195
Note 14	Autres passifs	158	Note 32	Informations sectorielles	196
Note 15	Dettes subordonnée	159	Note 33	Disposition	197
Note 16	Instruments financiers dérivés	160	Note 34	Événements postérieurs à la date du bilan consolidé	197
Note 17	Opérations de couverture	164			
Note 18	Capital-actions	166			

NOTE 1 – MODE DE PRÉSENTATION ET RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

La Banque Nationale du Canada (la Banque) est une institution financière constituée et établie au Canada, dont les actions se négocient à la Bourse de Toronto et le siège social est établi au 600, rue De La Gauchetière Ouest, Montréal (Québec) Canada. La Banque est une banque à charte inscrite de l'annexe 1 de la *Loi sur les banques* (Canada) et elle est régie par le Bureau du surintendant des institutions financières (Canada) (BSIF).

La Banque propose des services financiers intégrés à une clientèle de particuliers et de petites, moyennes et grandes entreprises. Elle mène ses activités dans trois secteurs d'exploitation, soit Particuliers et Entreprises, Gestion de patrimoine et Marchés financiers. La Banque offre une gamme complète de services, notamment des solutions bancaires et d'investissement à l'intention des particuliers et des entreprises, le courtage en valeurs mobilières, l'assurance ainsi que la gestion de patrimoine.

Le 1^{er} décembre 2015, le conseil d'administration (le Conseil) a autorisé la publication des présents états financiers annuels consolidés audités (les états financiers consolidés) de la Banque pour l'exercice terminé le 31 octobre 2015.

Mode de présentation

Les états financiers consolidés de la Banque ont été préparés conformément à l'article 308(4) de la *Loi sur les banques* (Canada) qui prévoit, à moins d'indication contraire du BSIF, que les états financiers doivent être préparés selon les Normes internationales d'information financière (IFRS), telles que publiées par l'*International Accounting Standards Board* (IASB). Aucune des exigences comptables du BSIF ne fait exception aux IFRS.

Sauf indication contraire, tous les montants sont exprimés en dollars canadiens, qui constituent à la fois la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation de la Banque. Les symboles M\$ et G\$ désignent respectivement les millions et les milliards de dollars.

Résumé des principales méthodes comptables

Jugements, estimations et hypothèses

L'établissement des états financiers consolidés conformément aux IFRS exige de la direction qu'elle ait recours à l'utilisation de jugements, d'estimations et d'hypothèses, et ce, à l'égard de la valeur comptable des actifs et des passifs à la date des états financiers, du résultat net et de divers renseignements connexes. En outre, certaines méthodes comptables font appel à des jugements et des estimations complexes du fait qu'elles s'appliquent à des questions qui sont essentiellement incertaines. Parmi ces méthodes comptables figurent les provisions pour pertes sur créances, la détermination de la juste valeur des instruments financiers, la dépréciation des valeurs mobilières disponibles à la vente, la dépréciation d'actifs non financiers, les régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi, les impôts sur les résultats, les provisions et la consolidation d'entités structurées. La description de ces jugements et des estimations est fournie dans chacune des notes afférentes aux états financiers consolidés. Par conséquent, les résultats réels pourraient différer de ces estimations et l'incidence serait alors constatée dans les états financiers consolidés des exercices futurs. Les méthodes comptables décrites dans cette note fournissent des détails sur l'utilisation d'estimations et d'hypothèses, ainsi que le recours au jugement.

NOTE 1 – MODE DE PRÉSENTATION ET RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Périmètre de consolidation

Filiales

Les états financiers consolidés comprennent l'actif, le passif, les résultats d'exploitation ainsi que les flux de trésorerie de la Banque et ses filiales, compte tenu de l'élimination des opérations et des soldes intersociétés. Les filiales sont des entités, y compris les entités structurées, contrôlées par la Banque. Une entité structurée est une entité créée pour réaliser un objectif limité et bien défini et elle est conçue de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité; c'est notamment le cas lorsque les droits de vote concernent uniquement des tâches administratives et que les activités pertinentes sont dirigées au moyen d'accords contractuels.

La direction doit exercer son jugement pour évaluer si la Banque doit consolider une entité. La Banque contrôle une entité seulement si les trois éléments suivants sont réunis.

- Elle détient le pouvoir décisionnel en ce qui a trait aux activités pertinentes de l'entité.
- Elle est exposée ou a le droit à des rendements variables en raison des liens avec l'entité.
- Elle a la capacité d'exercer le pouvoir de manière à influencer sur le montant des rendements.

Lorsqu'on évalue le pouvoir décisionnel, plusieurs facteurs sont pris en compte, dont l'existence et l'effet de droits de vote actuels et potentiels détenus par la Banque qui sont exerçables, ainsi que la détention d'instruments convertibles en actions donnant droit de vote. De plus, la Banque doit déterminer si, en tant qu'investisseur avec des droits décisionnels, elle agit pour son propre compte ou comme mandataire.

L'évaluation du contrôle est effectuée selon ces principes au début de la relation avec toute entité qui implique la Banque. Au moment de l'évaluation, la Banque tient compte de tous les faits et circonstances et elle doit réévaluer si elle contrôle toujours l'entité lorsque les faits et circonstances indiquent qu'un ou plusieurs des trois éléments du contrôle ont changé.

La Banque consolide les entités qu'elle contrôle à compter de la date à laquelle elle en obtient le contrôle et cesse de les consolider lorsqu'elle en perd le contrôle. La Banque comptabilise toute acquisition de filiale d'une tierce partie par l'application de la méthode de l'acquisition à la date de prise de contrôle.

Participations ne donnant pas le contrôle

Les participations ne donnant pas le contrôle dans les filiales représentent la participation des tiers dans les capitaux propres des filiales de la Banque et sont présentées dans le total des *Capitaux propres*, séparément des *Capitaux propres attribuables aux actionnaires de la Banque*. Les quotes-parts des participations ne donnant pas le contrôle dans le résultat net et les autres éléments du résultat global des filiales de la Banque sont présentées respectivement dans le total du résultat net et le total du résultat global.

Par ailleurs, en ce qui concerne les parts émises à des tiers par les fonds communs de placement et certains autres fonds qui sont consolidés, celles-ci sont présentées à la juste valeur dans les *Autres passifs* du bilan consolidé.

Enfin, les changements dans les participations dans les filiales qui ne se traduisent pas par une perte de contrôle sont comptabilisés comme des transactions portant sur les capitaux propres. La différence entre l'ajustement de la valeur comptable de la participation ne donnant pas le contrôle et la juste valeur de la contrepartie payée ou reçue est comptabilisée directement dans les *Capitaux propres attribuables aux actionnaires de la Banque*.

Participations dans des entreprises associées et des coentreprises

La Banque exerce une influence notable sur une entité lorsqu'elle a le pouvoir de participer aux décisions relatives aux politiques financières et opérationnelles de l'entité émettrice. La Banque exerce un contrôle conjoint sur une entité lorsqu'il y a un partage contractuellement convenu du contrôle sur une entité qui n'existe que dans le cas où les décisions concernant les activités pertinentes requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle.

Les participations dans des entreprises associées, c'est-à-dire celles sur lesquelles la Banque exerce une influence notable, ainsi que les participations dans les coentreprises, soit celles sur lesquelles la Banque détient des droits sur l'actif net et exerce un contrôle conjoint, sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Selon cette méthode, la participation est initialement comptabilisée au coût et, par la suite, la quote-part de la Banque dans le résultat net et les autres éléments du résultat global après l'acquisition sont comptabilisés dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats et dans les *Autres éléments du résultat global* de l'état consolidé du résultat global respectivement. La valeur comptable de la participation est ajustée d'un montant équivalent dans le bilan consolidé et est réduite des distributions reçues.

Monnaies étrangères

Les états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens, qui constituent à la fois la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation de la Banque. Chaque entité comprise dans le périmètre de consolidation détermine sa propre monnaie fonctionnelle et les éléments compris dans les états financiers de chaque entité sont évalués selon cette monnaie.

Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle aux taux en vigueur à la date du bilan consolidé. Les gains ou les pertes de change sont comptabilisés dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats. Les revenus et les charges libellés en devises sont convertis aux taux de change moyens de la période. Les actifs et les passifs non monétaires sont convertis dans la monnaie fonctionnelle aux taux d'origine. Les éléments non monétaires libellés en devises évalués à la juste valeur sont convertis aux taux de change à la date à laquelle cette juste valeur a été déterminée, et les gains ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état consolidé des résultats. Les gains ou les pertes de change sur les éléments non monétaires classés comme disponibles à la vente sont comptabilisés dans les *Autres éléments du résultat global*. Lors de la disposition ou suite à une perte de valeur d'un élément non monétaire classé disponible à la vente, les gains ou les pertes de change reportés sont reclassés, en totalité ou en partie, depuis les *Autres éléments cumulés du résultat global* dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

Dans les états financiers consolidés, les actifs et les passifs de tous les établissements à l'étranger sont convertis dans la monnaie fonctionnelle de la Banque aux taux en vigueur à la date du bilan consolidé, alors que les revenus et les charges de ces établissements sont convertis dans la monnaie fonctionnelle de la Banque aux taux de change moyens de la période. Tout goodwill provenant de l'acquisition d'un établissement à l'étranger qui n'a pas la même monnaie fonctionnelle que la société mère, et tout ajustement à la juste valeur de la valeur comptable des actifs et passifs provenant de l'acquisition de cet établissement, sont comptabilisés comme des actifs ou des passifs de celui-ci, et sont convertis aux taux en vigueur à la date du bilan consolidé. Les gains et les pertes de change résultant de la conversion des états financiers des établissements à l'étranger, y compris l'incidence connexe au titre de la couverture et des impôts, sont comptabilisés dans les *Autres éléments du résultat global*. En cas de disposition d'un établissement à l'étranger, le montant cumulé reporté comptabilisé dans les *Autres éléments cumulés du résultat global* relativement à cet établissement est reclassé dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

Classement et évaluation des instruments financiers

Le cadre comptable relatif aux instruments financiers exige que tous les actifs et passifs financiers soient classés en fonction de leurs caractéristiques, de l'intention de la direction ou du choix de la catégorie dans certaines circonstances. À leur comptabilisation initiale, tous les actifs financiers sont classés soit comme à la juste valeur par le biais du résultat net, comme détenus jusqu'à leur échéance, comme disponibles à la vente ou comme prêts et créances, tandis que les passifs financiers sont classés soit comme à la juste valeur par le biais du résultat net ou comme passifs financiers au coût après amortissement. Certains titres de créance qui ne sont pas cotés sur un marché actif peuvent être classés comme prêts et créances, et la dépréciation est déterminée selon le même modèle que pour les prêts. Les prêts et créances que la Banque a l'intention de vendre immédiatement ou à court terme doivent être classés à la juste valeur par le biais du résultat net, tandis que les prêts et créances pour lesquels la Banque pourrait ne pas recouvrer la quasi-totalité de son investissement initial, pour d'autres raisons que la détérioration du crédit, doivent être classés comme disponibles à la vente.

Au moment de leur comptabilisation initiale, tous les actifs et passifs financiers, y compris les instruments financiers dérivés, sont inscrits à la juste valeur dans le bilan consolidé. Au cours des périodes ultérieures, ils sont évalués à la juste valeur, à l'exception des éléments classés dans les catégories suivantes, lesquels sont comptabilisés au coût après amortissement calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif : actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance, prêts et créances, et passifs financiers au coût après amortissement.

En vertu de l'option juste valeur, il est permis de désigner irrévocablement à sa comptabilisation initiale tout actif ou passif financier à la juste valeur par le biais du résultat net. Les instruments financiers ainsi désignés sont comptabilisés à la juste valeur et toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats. Les revenus et les frais d'intérêts découlant de ces instruments financiers sont comptabilisés dans le *Revenu net d'intérêts* de l'état consolidé des résultats. La Banque peut recourir à cette option dans les cas suivants.

- Son utilisation, conformément à une stratégie documentée de gestion des risques, permet d'éliminer ou de réduire sensiblement la disparité de traitement en matière d'évaluation ou de comptabilisation qui résulterait du fait que des actifs financiers ou des passifs financiers sont évalués sur des bases différentes et si les justes valeurs sont fiables.
- La gestion et l'évaluation d'un groupe d'actifs financiers et de passifs financiers auquel appartient l'instrument se font sur la base de la juste valeur conformément à la stratégie documentée de la Banque en matière de gestion des risques ou d'investissements et l'information est communiquée à la haute direction sur cette base. Ainsi, la Banque peut recourir à l'option juste valeur si elle a établi par écrit une stratégie de gestion des risques afin de gérer ensemble le groupe des instruments financiers sur la base de la juste valeur, si elle peut démontrer que les risques financiers importants sont éliminés ou sensiblement réduits et si les justes valeurs sont fiables.
- Il s'agit d'instruments financiers hybrides comportant un ou plusieurs dérivés incorporés qui modifieraient de manière sensible les flux de trésorerie issus de ces instruments financiers et qui, autrement, seraient bifurqués et comptabilisés séparément.

NOTE 1 – MODE DE PRÉSENTATION ET RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Reclassement des instruments financiers

Un actif financier autre qu'un instrument financier dérivé ou un actif financier qui, à sa comptabilisation initiale, a été désigné comme évalué à la juste valeur par le biais du résultat net, peut être reclassé hors de la catégorie des instruments financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net dans des situations exceptionnelles si cet actif financier n'est plus détenu en vue d'être vendu à court terme. L'actif financier doit être reclassé à sa juste valeur à la date de reclassement, et cette juste valeur devient son nouveau coût après amortissement, selon le cas. Aucun gain ou perte comptabilisé antérieurement dans l'état consolidé des résultats ne peut être repris.

Détermination de la juste valeur

La juste valeur d'un instrument financier correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif financier ou payé pour le transfert d'un passif financier lors d'une transaction normale sur le marché principal à la date d'évaluation dans les conditions actuelles du marché, c'est-à-dire une valeur de sortie.

Les cours non ajustés sur des marchés actifs, soit les cours acheteur pour les actifs financiers et les cours vendeur pour les passifs financiers, représentent la meilleure indication de la juste valeur. Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché lorsqu'il est possible d'y avoir accès à la date d'évaluation auprès des marchés boursiers, de contrepartistes, de courtiers ou des marchés sans intermédiaire. Un marché actif est celui où les transactions interviennent à une fréquence et à un volume suffisants pour établir des cours sur une base continue.

En l'absence de cours sur un marché actif, la Banque a recours à une autre technique d'évaluation qui maximise l'utilisation de données observables pertinentes et minimise celle de données non observables. La technique d'évaluation choisie tient compte de tous les facteurs que des intervenants du marché utiliseraient pour fixer le prix de transaction. Le jugement est requis dans l'application d'un grand nombre de techniques d'évaluation et d'estimations acceptables dans la détermination de la juste valeur. Cette juste valeur estimative reflète les conditions du marché à la date d'évaluation et, pour cette raison, elle pourrait ne pas être représentative de la juste valeur future.

La meilleure indication de la juste valeur d'un instrument financier à la comptabilisation initiale est le prix de transaction, soit la juste valeur de la contrepartie reçue ou donnée. S'il existe une différence entre la juste valeur à la comptabilisation initiale et le prix de transaction, et que la juste valeur est établie en utilisant une technique d'évaluation basée sur des données observables ou, dans le cas d'un dérivé, si les risques sont entièrement compensés par d'autres contrats conclus avec des tiers, cette différence est constatée à l'état consolidé des résultats. Dans les autres cas, la différence entre la juste valeur à la comptabilisation initiale et le prix de transaction est reportée au bilan consolidé. Le gain ou la perte reportés sont constatés sur la durée de l'instrument financier. Le solde non amorti est constaté immédiatement au résultat net lorsque i) des données d'entrée observables sur des marchés peuvent être obtenues et attestent la juste valeur de la transaction, ii) les risques liés au contrat initial sont essentiellement compensés par d'autres contrats conclus avec des tiers, iii) le gain ou la perte sont réalisés au moyen d'un encaissement ou d'un paiement en espèces, ou iv) la transaction est échue ou résiliée avant son échéance.

Dans certains cas précis, des ajustements au titre de l'évaluation sont comptabilisés pour tenir compte des facteurs qu'utiliseraient les intervenants du marché à la date d'évaluation pour établir la juste valeur, lesquels ne sont pas intégrés dans les techniques d'évaluation en raison des limites de système ou de l'incertitude relative à la mesure. Ces facteurs incluent, sans toutefois s'y limiter, le caractère non observable des données d'entrée utilisées dans le modèle d'évaluation, ou les hypothèses relatives aux risques, telles que le risque de marché, le risque de crédit, le risque lié au modèle d'évaluation et les frais d'administration futurs. La Banque peut aussi incorporer le risque de liquidité des marchés dans la détermination de la juste valeur des instruments financiers lorsqu'elle croit que ces instruments pourraient être cédés pour une contrepartie moindre que la juste valeur déterminée par ailleurs, par suite d'un manque de liquidité sur des marchés ou d'un volume insuffisant d'opérations sur un marché donné.

Tel que permis lorsque certains critères sont respectés, la Banque a fait le choix de déterminer la juste valeur en fonction de l'exposition nette au risque de crédit ou de marché pour certains portefeuilles d'instruments financiers, principalement des dérivés.

Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières

La trésorerie et les dépôts auprès d'institutions financières comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les montants donnés en nantissement ainsi que les montants entiers. La trésorerie regroupe l'encaisse et les billets de banque. Les équivalents de trésorerie regroupent les dépôts à la Banque du Canada, les dépôts auprès d'institutions financières y compris les montants nets à recevoir à la suite de la compensation en cours des chèques et autres effets, ainsi que le montant net des chèques et des autres effets en circulation.

Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net

Les valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net sont généralement acquises en vue de leur revente à court terme ou font partie de portefeuilles d'instruments financiers identifiés qui sont gérés ensemble et qui présentent des indications d'un profil récent de prises de bénéfices à court terme. La Banque comptabilise les transactions sur les valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net à la date de règlement dans le bilan consolidé. Les variations de la juste valeur entre la date de la transaction et la date de règlement sont comptabilisées dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

Les valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisées à leur juste valeur, et les frais de transaction sont comptabilisés directement dans l'état consolidé des résultats, s'il y a lieu. Les revenus d'intérêts ainsi que les gains ou pertes réalisés et non réalisés sur ces titres sont comptabilisés dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats. Les revenus de dividendes sont comptabilisés dans les *Revenus d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

Valeurs mobilières disponibles à la vente

Les valeurs mobilières qui ne sont pas classées à la juste valeur par le biais du résultat net, ni détenues jusqu'à leur échéance, ni classées dans la catégorie des prêts et créances, sont classées dans les valeurs mobilières disponibles à la vente. La Banque comptabilise les opérations sur valeurs mobilières disponibles à la vente à la date de transaction, et les coûts de transaction sont capitalisés.

Les valeurs mobilières disponibles à la vente sont comptabilisées à leur juste valeur. Les gains et les pertes non réalisés sont comptabilisés, déduction faite de la dépréciation et des impôts, dans la mesure où ils ne sont pas couverts par des instruments financiers dérivés dans le cadre d'une relation de couverture de la juste valeur, dans les *Autres éléments du résultat global*. Au moment de la disposition, les gains ou pertes réalisés, déterminés selon le coût moyen, sont reclassés dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats, à la date de transaction.

L'amortissement des primes et escomptes, calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif, ainsi que les revenus de dividendes et d'intérêts sont comptabilisés dans les *Revenus d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

Valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance

Les valeurs mobilières classées comme détenues jusqu'à leur échéance sont des actifs financiers, assortis de paiements déterminés ou déterminables et à échéance fixe, que la Banque a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à l'échéance déterminée. Ces valeurs mobilières sont comptabilisées au coût après amortissement, selon la méthode du taux d'intérêt effectif moins les pertes de valeur.

Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente, engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat, valeurs mobilières empruntées et prêtées

La Banque comptabilise ces transactions à la date de règlement, au coût après amortissement calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat demeurent au bilan consolidé tandis que les valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente ne sont pas comptabilisées. Les conventions de revente et de rachat sont traitées comme des opérations de prêts et d'emprunts assorties de garanties.

La Banque effectue également des emprunts et des prêts de valeurs mobilières. Les valeurs mobilières prêtées demeurent au bilan consolidé tandis que les valeurs mobilières empruntées ne sont pas comptabilisées. Dans le cadre de ces transactions, la Banque donne ou reçoit en retour des garanties sous forme de trésorerie ou de valeurs mobilières. Les garanties données sous forme de valeurs mobilières demeurent au bilan consolidé. Les garanties reçues sous forme de valeurs mobilières sont des éléments qui ne sont pas comptabilisés dans le bilan consolidé. Les garanties données ou reçues sous forme de trésorerie sont comptabilisées comme actifs ou passifs financiers dans le bilan consolidé.

Lorsque les garanties sont données ou reçues sous forme de trésorerie, les revenus et les frais d'intérêts sont comptabilisés dans le *Revenu net d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

Prêts

Les prêts, y compris les coûts de transaction directement imputables à leur octroi, autres que les prêts classés ou désignés comme évalués à la juste valeur par le biais du résultat net, sont présentés au bilan consolidé, au coût après amortissement calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les prêts classés ou désignés comme évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur.

Dépréciation d'actifs financiers

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la Banque détermine s'il existe des indications objectives de dépréciation d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs financiers. Il y a une indication objective de dépréciation lorsqu'un ou plusieurs événements générateurs de pertes surviennent après la comptabilisation initiale de l'actif et avant ou à la date du bilan, et que ces événements ont une incidence défavorable sur les flux de trésorerie futurs estimés des actifs financiers concernés. La direction doit exercer son jugement pour évaluer si certains événements ou circonstances constituent des indications objectives de dépréciation, et pour estimer le moment de la réalisation des flux de trésorerie futurs.

Valeurs mobilières disponibles à la vente

Les valeurs mobilières disponibles à la vente sont évaluées à la fin de chaque période de présentation de l'information financière afin de déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation. La Banque tient compte de l'ensemble des indications objectives de dépréciation qui sont disponibles, y compris les données observables sur des événements générateurs de pertes, notamment : des difficultés financières importantes de l'émetteur, un manquement à un contrat tel qu'un défaut, une faillite ou une autre restructuration financière. En plus de ces événements générateurs de pertes, les indications objectives de dépréciation d'un titre de participation comprennent également des informations portant sur des changements importants ayant un effet négatif sur l'entité, qui sont survenus dans l'environnement technologique, de marché, économique ou juridique dans lequel l'émetteur exerce ses activités et qui indiquent que le coût du placement dans le titre de participation pourrait ne pas être recouvré. Une baisse importante ou prolongée de la juste valeur en deçà du coût constitue également une indication objective de dépréciation des titres de participation. De façon générale, les termes « importante » et « prolongée » signifient, respectivement, une baisse de plus de 30 % sur une période consécutive d'au moins six mois et une baisse de plus de 5 % sur une période consécutive d'au moins 12 mois.

S'il existe une indication objective de dépréciation, le montant comptabilisé antérieurement dans les *Autres éléments cumulés du résultat global* est reclassé dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats. Ce montant est égal à la différence entre le coût d'acquisition (déduction faite de tout remboursement en capital et de tout amortissement) et la juste valeur actuelle de l'actif, dont est soustraite toute perte de valeur de ce placement préalablement comptabilisée dans l'état consolidé des résultats.

NOTE 1 – MODE DE PRÉSENTATION ET RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Lorsqu'une perte de valeur a été comptabilisée relativement à une valeur mobilière disponible à la vente, le traitement comptable ultérieur diffère selon que l'instrument est un titre de créance ou un titre de participation.

- Dans le cas d'un titre de créance disponible à la vente, une baisse subséquente de la juste valeur sera comptabilisée dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation additionnelle en raison de diminutions supplémentaires des flux de trésorerie futurs estimés du titre de créance. Les pertes de valeur comptabilisées dans les résultats à l'égard d'un titre de créance classé comme disponible à la vente doivent être reprises aux résultats si, durant une période subséquente, la juste valeur du titre augmente et que la hausse peut être objectivement associée à un événement survenu après la constatation de la perte.
- Dans le cas d'un titre de participation disponible à la vente, les baisses subséquentes de la juste valeur sont comptabilisées dans l'état consolidé des résultats. Les pertes de valeur comptabilisées ne sont pas reprises dans l'état consolidé des résultats. Toute augmentation subséquente de la juste valeur sera comptabilisée dans les *Autres éléments du résultat global* de l'état consolidé du résultat global.

Prêts douteux

Un prêt, à l'exception des créances sur cartes de crédit, est considéré comme douteux lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation et que la direction estime que le plein recouvrement du capital ou des intérêts aux dates prévues n'est plus raisonnablement assuré ou lorsqu'un paiement est en retard de 90 jours sur une échéance contractuelle d'intérêt, sauf si le prêt est entièrement garanti et qu'il est raisonnable de s'attendre à ce que les efforts de recouvrement donnent lieu à un remboursement de la dette dans un délai de 180 jours. En ce qui concerne les créances sur cartes de crédit, elles sont radiées lorsqu'un paiement est en souffrance depuis 180 jours. Les prêts assurés ou entièrement garantis par un gouvernement canadien (fédéral ou provincial) ou par un organisme gouvernemental canadien sont considérés comme douteux après 365 jours de retard.

Un prêt à l'égard duquel la contrepartie n'a pas effectué de paiement à la date d'échéance contractuelle est considéré comme un prêt en souffrance mais non douteux.

Lorsqu'un prêt est considéré comme douteux, la constatation des intérêts cesse et la valeur comptable du prêt est ramenée à sa valeur de réalisation estimative, par une radiation totale ou partielle du prêt ou par la constitution d'une provision pour pertes sur créances. La perte de valeur est calculée en comparant la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs attendus, actualisée au taux d'intérêt effectif initial du prêt, et sa valeur comptable actuelle incluant les intérêts courus. Les pertes sont comptabilisées dans les *Dotations aux pertes sur créances* de l'état consolidé des résultats.

Un prêt cesse d'être considéré comme douteux lorsque le recouvrement du capital et des intérêts est raisonnablement assuré à la date prévue et que tous les paiements de capital et d'intérêts en souffrance ont été recouverts.

Un prêt et sa provision pour pertes sur créances correspondante sont normalement radiés, en partie ou en totalité, quand la Banque considère que les chances de recouvrement sont inexistantes et que toutes garanties et autres voies de recours offertes à la Banque ont été épuisées ou, si l'emprunteur est en faillite, lorsque la liquidation est en cours et les soldes dus ne sont pas susceptibles d'être recouverts.

Les situations où un emprunteur, qu'il s'agisse d'une entreprise ou d'un particulier, commence à démontrer des signes évidents d'un problème de solvabilité sont traitées au cas par cas et font appel au jugement. Dans ces situations, la Banque peut offrir une concession à l'emprunteur à l'égard des modalités initiales de son prêt, par exemple en réduisant le taux, en accordant une renonciation au capital ou en prolongeant les échéances en dépit des politiques de crédit de la Banque. Après que les modalités du prêt ont été renégociées et convenues avec l'emprunteur, le prêt est considéré comme un prêt restructuré. À la date de restructuration, la valeur comptable actuelle du prêt incluant les intérêts courus est ramenée à la valeur des flux de trésorerie futurs attendus en vertu des modalités modifiées, actualisés au taux d'intérêt effectif initial du prêt. La réduction de la valeur comptable est comptabilisée dans les *Dotations aux pertes sur créances* de l'état consolidé des résultats.

Provisions pour pertes sur créances

Les provisions pour pertes sur créances reflètent la meilleure estimation de la direction quant aux pertes liées au portefeuille de crédit à la date du bilan. Ces provisions pour pertes sur créances sont principalement liées aux prêts, mais elles peuvent également avoir trait au risque de crédit lié aux dépôts auprès d'institutions financières, aux titres de substituts de prêts, à des instruments de crédit comme les acceptations, et à des éléments hors bilan tels que les engagements de crédit, les lettres de garantie et les lettres de crédit.

Les variations des provisions pour pertes sur créances attribuables au passage du temps sont comptabilisées dans les *Revenus d'intérêts* de l'état consolidé des résultats, tandis que celles qui sont attribuables à la révision des encaissements prévus sont comptabilisées dans les *Dotations aux pertes sur créances* de l'état consolidé des résultats.

Si le montant de la perte de valeur diminue au cours d'une période ultérieure, et si cette diminution peut être objectivement liée à un événement survenant après la comptabilisation des provisions, la perte de valeur comptabilisée précédemment est reprise directement dans les *Dotations aux pertes sur créances* de l'état consolidé des résultats.

Les provisions pour pertes sur créances relatives aux prêts douteux sont calculées prêt par prêt et sont évaluées soit individuellement, soit collectivement, en fonction de l'historique du portefeuille en matière de pertes nettes. Pour les prêts non douteux, la provision pour pertes sur créances est évaluée collectivement.

Provisions sur prêts douteux

Des provisions pour dépréciation sont comptabilisées pour tous les prêts douteux identifiés individuellement afin de réduire leur valeur comptable à leur valeur de réalisation estimative. Pour chaque prêt douteux, la Banque comptabilise une provision individuelle, si l'évaluation de la perte sur créances se fonde sur un examen détaillé du dossier de l'emprunteur, ou une provision collective, si l'évaluation de la perte sur créances se fonde sur l'historique du portefeuille en matière de pertes nettes.

Pour tous les prêts douteux individuellement significatifs, à savoir les prêts aux entreprises et aux administrations publiques, et pour certains prêts douteux qui ne sont pas individuellement significatifs, à savoir les prêts hypothécaires résidentiels, la Banque comptabilise une provision individuelle puisque l'évaluation de la perte sur créances se fonde sur un examen détaillé du dossier de l'emprunteur. Pour tous les autres prêts douteux qui ne sont pas individuellement significatifs mais qui ont été identifiés comme douteux individuellement, la Banque comptabilise une provision collective établie en fonction de l'historique du portefeuille en matière de pertes nettes.

Provision sur prêts non douteux

Tous les prêts qui n'ont pas été identifiés comme douteux individuellement sont regroupés en fonction de leurs caractéristiques de risque de crédit aux fins du calcul d'une provision collective. Cette provision collective reflète les pertes de valeur que la Banque a subies en raison d'événements qui sont survenus mais pour lesquels une perte individuelle n'a pas été identifiée. La provision collective sur prêts non douteux comprend deux éléments pour le risque de crédit, soit la provision collective attribuée et la provision collective non attribuée.

La provision collective attribuée au portefeuille de prêts aux entreprises et aux administrations publiques est fondée sur l'application de facteurs de perte et de défaut de paiement prévus, sur la base d'une analyse statistique de l'évolution des pertes en fonction du type de prêt et à laquelle est ajouté un montant qui tient compte du délai de repérage et du risque de migration. Pour les prêts aux particuliers, la provision collective attribuée est calculée en fonction de paramètres spécifiques par produit et aucun délai de repérage n'est calculé. Les pertes sont déterminées par l'application des ratios de perte établis au moyen d'une analyse statistique de l'évolution des pertes au cours d'un cycle économique.

La provision collective non attribuée reflète l'évaluation par la direction des pertes probables du portefeuille qui ne sont pas visées par la provision collective attribuée. Cette évaluation tient compte des conditions économiques et de marché, des données récentes en matière de pertes sur créances et des tendances en matière de qualité et de concentration du crédit, et ce, au moment où la provision collective est établie à la date du bilan consolidé. Cette provision reflète également le risque lié au modèle et à l'estimation. Elle ne représente pas les pertes futures et ne remplace pas la provision collective attribuée.

Créances achetées

À la date d'acquisition, les créances achetées sont évaluées à la juste valeur qui tient compte des pertes de crédit subies et attendues estimatives à la date d'acquisition et de l'écart entre le taux d'intérêt contractuel de la créance et les taux du marché courants pour la durée résiduelle. Par conséquent, aucune provision pour pertes sur créances n'est comptabilisée dans le bilan consolidé à la date d'acquisition. Les escomptes liés aux pertes sur créances subies ne sont pas amortis.

Les créances achetées productives sont ultérieurement comptabilisées au coût amorti en fonction de leurs flux de trésorerie contractuels. L'escompte ou la prime est considéré comme un ajustement au rendement du prêt et est amorti sur la durée de vie prévue de la créance selon la méthode du taux d'intérêt effectif et est comptabilisé dans l'état consolidé des résultats.

Lorsque les créances sont acquises avec des indications objectives de pertes de crédit subies, pour lesquelles le recouvrement du capital et des intérêts contractuels aux dates prévues n'est pas assuré, ces créances sont ultérieurement comptabilisées au coût amorti déterminé selon la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus selon le taux d'intérêt effectif initial. À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la Banque réévalue les flux de trésorerie futurs attendus et ajuste la valeur comptable des créances pour refléter la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus selon le taux d'intérêt effectif initial. Cet ajustement est immédiatement comptabilisé dans l'état consolidé des résultats.

NOTE 1 – MODE DE PRÉSENTATION ET RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Décomptabilisation d'actifs financiers et titrisation

La décomptabilisation d'un actif financier est envisagée lorsque la Banque a, soit transféré les droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie, soit assumé une obligation de transférer ces flux à une tierce partie. La Banque décomptabilise un actif financier lorsqu'elle considère qu'elle a transféré la quasi-totalité des risques et avantages liés à cet actif ou lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie liés à l'actif financier arrivent à échéance. Lorsque la Banque considère qu'elle a conservé la quasi-totalité des risques et avantages liés à l'actif transféré, elle continue de comptabiliser l'actif financier et comptabilise un passif financier dans le bilan consolidé, s'il y a lieu. Lorsque le transfert d'un actif financier ne donne pas lieu à une décomptabilisation en raison d'un instrument financier dérivé, ce dernier n'est pas comptabilisé dans le bilan consolidé.

Lorsque la Banque ne transfère ni ne conserve la quasi-totalité des risques et avantages liés à un actif financier, elle décomptabilise l'actif financier dont elle ne conserve pas le contrôle. Tous les droits et obligations conservés suite au transfert de l'actif sont comptabilisés séparément à l'actif et au passif. Dans le cas où la Banque garde le contrôle de l'actif financier, elle continue de le comptabiliser dans la mesure de son implication continue, c'est-à-dire selon son exposition aux variations de la valeur de l'actif transféré.

Afin de diversifier ses sources de financement, la Banque participe à deux programmes de titrisation de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), nommément le programme des titres émis en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* (Canada) (LNH), et le programme des Obligations hypothécaires du Canada (OHC). Dans le cadre du premier programme, la Banque émet des titres LNH garantis par des prêts hypothécaires résidentiels assurés et, dans le second, la Banque cède des titres LNH à la Fiducie du Canada pour l'habitation (FCH). Dans le cadre de ces opérations, la Banque conserve la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété des prêts hypothécaires cédés. Par conséquent, les prêts hypothécaires assurés titrisés dans le cadre du programme OHC demeurent comptabilisés dans les *Prêts* du bilan consolidé de la Banque, et des passifs correspondant aux contreparties reçues liées au transfert sont comptabilisés dans les *Passifs relatifs à des créances cédées* du bilan consolidé. De plus, les prêts hypothécaires assurés titrisés et conservés par la Banque demeurent comptabilisés dans le bilan consolidé de la Banque dans la rubrique *Prêts*.

Décomptabilisation des passifs financiers

Un passif financier est décomptabilisé lorsque l'obligation y afférente est éteinte, annulée ou échue. L'écart entre la valeur comptable du passif financier transféré et la contrepartie payée est comptabilisé dans l'état consolidé des résultats.

Acceptations et engagements de clients en contrepartie d'acceptations

La responsabilité éventuelle de la Banque au titre des acceptations est comptabilisée comme un élément de passif relatif à l'engagement envers le client dans le bilan consolidé. En contrepartie, le recours éventuel de la Banque envers les clients est comptabilisé comme un élément d'actif compensatoire équivalent. Les commissions sont comptabilisées dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

Engagements afférents à des titres vendus à découvert

Ce passif financier reflète l'obligation de la Banque de livrer les titres qu'elle a vendus sans en avoir la propriété au moment de la vente. Les engagements afférents aux titres vendus à découvert sont comptabilisés à la juste valeur et présentés au passif du bilan consolidé. Les gains et les pertes réalisés et non réalisés sont comptabilisés dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

Instruments financiers dérivés

Dans le cours normal de ses activités, la Banque a recours à des instruments financiers dérivés pour répondre aux besoins de sa clientèle, pour lui permettre de tirer des revenus liés aux activités de négociation et pour gérer son exposition aux risques de taux d'intérêt, de change et de crédit et autres risques de marché.

Tous les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à la juste valeur dans le bilan consolidé. Les instruments financiers dérivés ayant une juste valeur positive sont présentés à l'actif, alors que les instruments financiers dérivés ayant une juste valeur négative sont présentés dans les passifs du bilan consolidé.

Instruments financiers dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est une composante d'un instrument financier ou d'un autre contrat, dont les caractéristiques sont semblables à celles d'un produit dérivé. Dans son ensemble, l'instrument financier, ou le contrat, est considéré comme un instrument hybride comprenant un contrat hôte et un instrument financier dérivé incorporé.

Un dérivé incorporé est bifurqué et comptabilisé séparément si, et seulement si, les trois conditions suivantes sont réunies : les caractéristiques et les risques économiques du dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés à ceux du contrat hôte, le dérivé incorporé est un instrument distinct dont la définition correspond à celle d'un instrument financier dérivé et le contrat hybride n'est pas comptabilisé à la juste valeur.

Un instrument financier dérivé incorporé est classé avec le contrat hôte dans le bilan consolidé et il est évalué à sa juste valeur. Les gains et les pertes réalisés et non réalisés sont comptabilisés dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

Instruments financiers dérivés détenus à des fins de transaction

Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à la juste valeur, et les gains et les pertes réalisés et non réalisés (incluant les revenus et les frais d'intérêts) sont comptabilisés dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats. Les revenus et les frais d'intérêts liés aux instruments financiers dérivés qui sont gérés avec les instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés dans le *Revenu net d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

Instruments financiers dérivés désignés comme instrument de couverture

Politique

Les activités de couverture ont pour objectif de modifier l'exposition de la Banque à un ou plusieurs risques, par une compensation entre les variations de juste valeur ou des flux de trésorerie attribuables à l'élément couvert et à l'instrument de couverture. La comptabilité de couverture permet de s'assurer que les gains, pertes, produits et charges, qui se compensent, sont comptabilisés à l'état consolidé des résultats de la même ou des mêmes périodes.

Documentation et appréciation de l'efficacité

À l'origine de la relation de couverture, la Banque désigne et documente en bonne et due forme chaque relation de couverture par une description de l'objectif propre en matière de gestion des risques et de stratégie de couverture. La documentation présente l'actif, le passif ou les flux de trésorerie spécifiques faisant l'objet de la couverture, l'instrument de couverture utilisé, la nature du ou des risques gérés, la durée prévue de la relation de couverture, la méthode d'appréciation de l'efficacité ainsi que la méthode de mesure de l'inefficacité de la relation de couverture. À l'origine de la relation de couverture, et durant toutes les périodes de présentation de l'information financière pour lesquelles la couverture a été désignée, la Banque s'assure que la relation de couverture est hautement efficace et en accord avec son objectif et sa stratégie de gestion des risques documentés à l'origine. Lorsqu'elle remplit toutes les conditions requises pour la comptabilité de couverture, la relation de couverture est désignée comme couverture de la juste valeur, des flux de trésorerie ou du risque de change d'un investissement net dans un établissement à l'étranger.

Couverture de la juste valeur

Dans le cadre de la couverture de la juste valeur, la Banque utilise principalement des swaps de taux d'intérêt pour couvrir les variations de la juste valeur de l'élément couvert. La valeur comptable de l'élément couvert est ajustée en fonction de la partie efficace des gains et pertes attribuables au risque couvert, lesquels sont comptabilisés dans l'état consolidé des résultats, de même que la variation de la juste valeur de l'instrument de couverture. La partie inefficace en découlant est comptabilisée dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

La Banque cesse, à titre prospectif, d'appliquer la comptabilité de couverture lorsque l'instrument de couverture est vendu ou arrive à maturité, ou si la relation de couverture ne remplit plus les conditions requises pour l'application de la comptabilité de couverture, ou encore si la Banque annule la désignation de l'instrument de couverture. Au moment où la désignation est annulée, l'élément couvert n'est plus ajusté pour refléter les variations de la juste valeur, et les montants comptabilisés antérieurement comme ajustements cumulatifs au titre de la partie efficace des gains et pertes attribuables au risque couvert sont amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif, et sont comptabilisés dans l'état consolidé des résultats sur la durée de vie restante de l'élément couvert. Si l'élément couvert est vendu ou liquidé avant l'échéance, les ajustements cumulatifs au titre de la partie efficace des gains et pertes attribuables au risque couvert sont immédiatement comptabilisés dans l'état consolidé des résultats.

Couverture des flux de trésorerie

Dans le cadre de la couverture des flux de trésorerie, la Banque utilise principalement des swaps de taux d'intérêt et des swaps à rendement total pour couvrir les flux de trésorerie variables attribuables au risque couvert liés à un actif ou à un passif financier (ou à un groupe d'actifs ou de passifs financiers). La partie efficace des variations de la juste valeur de l'instrument de couverture est comptabilisée dans les *Autres éléments du résultat global*, tandis que la partie inefficace est constatée dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

Les montants comptabilisés antérieurement dans les *Autres éléments cumulés du résultat global* sont reclassés à l'état consolidé des résultats de la ou des périodes au cours desquelles les flux de trésorerie de l'élément couvert affectent l'état consolidé des résultats. Si l'instrument de couverture est vendu, arrive à maturité, ou si la relation de couverture ne remplit plus les conditions requises pour l'application de la comptabilité de couverture ou si la Banque annule la désignation, les montants comptabilisés antérieurement dans les *Autres éléments cumulés du résultat global* sont reclassés à l'état consolidé des résultats de la ou des périodes au cours desquelles les flux de trésorerie de l'élément couvert affectent l'état consolidé des résultats.

Couverture d'un investissement net dans un établissement à l'étranger

Des instruments financiers dérivés et non dérivés sont utilisés pour couvrir le risque de change lié aux investissements effectués dans des établissements à l'étranger dont la monnaie fonctionnelle est autre que le dollar canadien. La partie efficace des gains et des pertes sur l'instrument de couverture est comptabilisée dans les *Autres éléments du résultat global*, tandis que la partie inefficace est comptabilisée dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats. À l'occasion d'une cession totale ou partielle de l'investissement net dans un établissement à l'étranger, les montants reportés dans les *Autres éléments cumulés du résultat global* sont reclassés, en totalité ou en partie, dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

Compensation des actifs et des passifs financiers

Les actifs et les passifs financiers font l'objet d'une compensation, et le solde net est présenté dans le bilan consolidé lorsque la Banque a un droit juridiquement exécutoire d'opérer une compensation entre les montants comptabilisés, et qu'elle a l'intention soit de procéder à un règlement d'après le solde net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

NOTE 1 – MODE DE PRÉSENTATION ET RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles, à l'exception des terrains, sont comptabilisées au coût diminué de l'amortissement cumulé et des pertes de valeur cumulées. Les terrains sont comptabilisés au coût déduction faite des pertes de valeur s'il y a lieu.

Les immobilisations corporelles et les composantes significatives d'un immeuble, qui ont des durées d'utilité différentes ou procurent des avantages économiques selon un rythme différent, sont amorties systématiquement sur leur durée d'utilité. Les modes d'amortissement et les durées d'utilité retenus sont révisés annuellement. La charge d'amortissement est comptabilisée dans les *Frais autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

	Méthodes	Durée d'utilité
Composantes significatives d'un immeuble		
Aménagement extérieur	Amortissement linéaire	20 ans
Aménagement intérieur, toiture et système électromécanique	Amortissement linéaire	30 ans
Structure	Amortissement linéaire	75 ans
Autres immeubles	Amortissement dégressif de 5 %	
Équipements informatiques	Amortissement linéaire	3-4 ans
Matériel et mobilier	Amortissement linéaire	1-8 ans
Améliorations locatives	Amortissement linéaire	(1)

(1) Période moyenne d'amortissement de 15 ans, correspondant au moindre de la durée d'utilité et de la durée du bail plus la première option de renouvellement.

Goodwill

La Banque comptabilise les regroupements d'entreprises selon la méthode de l'acquisition. La contrepartie transférée dans le cadre d'un regroupement d'entreprises est évaluée à la juste valeur à la date d'acquisition et les coûts de transaction liés à l'acquisition sont comptabilisés à titre de charges au fur et à mesure qu'ils sont engagés. Lorsque la Banque acquiert le contrôle d'une entreprise, tous les actifs et les passifs identifiables de l'entreprise acquise, y compris les immobilisations incorporelles, sont comptabilisés à la juste valeur. Les participations détenues préalablement dans l'entreprise acquise sont également évaluées à la juste valeur. L'excédent de la contrepartie de l'acquisition et de toute participation détenue préalablement sur la juste valeur de l'actif net identifiable de l'entreprise acquise représente le goodwill. Si la juste valeur de l'actif net identifiable excède la contrepartie de l'acquisition et toute participation détenue préalablement, la différence est immédiatement comptabilisée dans les résultats à titre de profit sur une acquisition à des conditions avantageuses.

Par ailleurs, les participations ne donnant pas le contrôle dans l'actif net des filiales consolidées sont identifiées séparément de la participation de la Banque et elles peuvent être évaluées initialement soit à la juste valeur, soit à la part proportionnelle de la participation ne donnant pas le contrôle dans l'actif net identifiable de l'entreprise acquise. Le choix de la base d'évaluation s'effectue au cas par cas. Après l'acquisition, les participations ne donnant pas le contrôle correspondent à la valeur attribuée à ces participations lors de la comptabilisation initiale, à laquelle s'ajoute la quote-part des participations ne donnant pas le contrôle dans les variations des capitaux propres depuis la date du regroupement.

Immobilisations incorporelles

Immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée

Les logiciels, les développements technologiques générés à l'interne et certaines autres immobilisations incorporelles sont comptabilisés au coût, déduction faite de l'amortissement cumulé et des pertes de valeur cumulées. Ces immobilisations sont amorties systématiquement selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée d'utilité, laquelle varie entre quatre et dix ans. La charge d'amortissement est comptabilisée dans les *Frais autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

Immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée de la Banque résultent de l'acquisition de filiales ou de groupes d'actifs et représentent des contrats de gestion et une marque de commerce. Elles sont comptabilisées à leur juste valeur à la date d'acquisition. Les contrats de gestion concernent la gestion des fonds à capital variable. La Banque réexamine à la fin de chaque période de présentation de l'information financière les durées d'utilité afin de déterminer si les événements et circonstances continuent de justifier l'appréciation de durée d'utilité indéterminée de ces actifs. Les immobilisations incorporelles ont une durée d'utilité indéterminée fondée sur une analyse de tous les facteurs pertinents, par exemple : a) l'absence d'échéances contractuelles dans les contrats; b) la stabilité du secteur d'exploitation auquel les immobilisations incorporelles se rapportent; c) la capacité de la Banque à contrôler les avantages économiques futurs découlant des immobilisations incorporelles; et d) les avantages économiques continus générés par les immobilisations incorporelles.

Dépréciation d'actifs non financiers

Les immobilisations corporelles et incorporelles à durée d'utilité déterminée font l'objet d'un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. La Banque détermine à la fin de chaque période de présentation de l'information financière s'il existe un indicateur de dépréciation d'une immobilisation corporelle ou incorporelle à durée d'utilité déterminée. Le goodwill et les immobilisations incorporelles qui ne sont pas encore prêtes à être mises en service ou dont la durée d'utilité est indéterminée, sont soumis à un test de dépréciation annuellement, ou plus fréquemment s'il y a une indication que l'actif a pu se déprécier.

Un test de dépréciation s'effectue en comparant la valeur comptable d'un actif avec sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable de l'actif pris individuellement doit être estimée. S'il n'est pas possible d'estimer la valeur recouvrable de l'actif pris individuellement, c'est la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle l'actif appartient qui sera déterminée. Une UGT représente le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. La Banque se fonde sur son jugement pour identifier les UGT.

La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité de l'actif ou de l'UGT. La valeur d'utilité représente la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs attendus de l'actif ou de l'UGT. La détermination de la valeur recouvrable de l'UGT est obtenue au moyen de modèles d'évaluation qui tiennent compte de divers facteurs, comme la projection des flux de trésorerie futurs, du taux d'actualisation et du taux de croissance. L'utilisation d'estimations et d'hypothèses différentes à des fins de tests de dépréciation pourrait avoir une incidence importante sur les résultats.

Les actifs communs, tels que l'immeuble du siège social et les équipements informatiques, ne génèrent pas d'entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupe d'actifs. Ainsi, la valeur recouvrable d'un actif commun isolé ne peut être déterminée, à moins que la direction n'ait décidé de disposer de cet actif. Toutefois, s'il existe un indicateur qu'un actif commun a pu se déprécier, la valeur recouvrable est déterminée pour l'UGT ou le groupe d'UGT auquel l'actif commun appartient, et elle est comparée à la valeur comptable de cette UGT ou de ce groupe d'UGT.

Le goodwill est toujours soumis à un test de dépréciation au niveau d'une UGT ou d'un groupe d'UGT. Aux fins des tests de dépréciation, à compter de la date d'acquisition, le goodwill résultant d'un regroupement d'entreprises doit être affecté à une UGT ou à un groupe d'UGT devant bénéficier des synergies de ce regroupement d'entreprises. Chaque UGT ou groupe d'UGT auxquels le goodwill est ainsi affecté doit représenter le niveau le plus bas pour lequel le goodwill fait l'objet d'un suivi à l'interne de la Banque, et ne doit pas être plus grand qu'un secteur d'exploitation. L'affectation d'un goodwill à une UGT ou à un groupe d'UGT implique une part de jugement de la direction. S'il y a lieu, une perte de valeur est comptabilisée, tout d'abord en réduction de la valeur comptable de tout goodwill affecté à l'UGT ou au groupe d'UGT, et ensuite en réduction des autres actifs de l'UGT ou du groupe d'UGT au prorata de la valeur comptable de chaque actif dans l'UGT ou le groupe d'UGT.

Si la valeur recouvrable d'un actif ou d'une UGT est inférieure à sa valeur comptable, la valeur comptable est ramenée à sa valeur recouvrable et une perte de valeur est comptabilisée dans les *Frais autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats. Une perte de valeur comptabilisée au cours de périodes antérieures pour un actif autre qu'un goodwill doit être reprise si, et seulement si, il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de l'actif depuis la dernière comptabilisation d'une perte de valeur. Si tel est le cas, la valeur comptable de l'actif est augmentée en raison de la reprise d'une perte de valeur, mais ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée, déduction faite des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour cet actif au cours des exercices antérieurs.

Contrats de location

Un contrat de location est un accord par lequel le bailleur cède au preneur, pour une période déterminée, le droit d'utilisation d'un actif en échange d'un paiement ou d'une série de paiements. Un contrat de location-financement est un contrat de location ayant pour effet de transférer au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif loué. Le transfert de la propriété peut intervenir ou non. Un contrat de location simple désigne tout contrat de location autre qu'un contrat de location-financement. La Banque conclut principalement des contrats de location simple.

Dans le cadre d'un contrat de location simple, lorsque la Banque agit à titre de preneur, les charges de location sont comptabilisées de façon linéaire sur la durée du contrat dans les *Frais autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats. Lorsque la Banque agit à titre de bailleur, les actifs faisant l'objet du contrat demeurent au bilan consolidé et sont présentés dans les immobilisations corporelles et, les revenus de location sont comptabilisés après déduction des dépenses afférentes, dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

Provisions

Les provisions constituent des passifs dont l'échéance et le montant sont incertains. Une provision est comptabilisée lorsque la Banque a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, s'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Les provisions sont fondées sur les meilleures estimations de la Banque à l'égard des avantages économiques nécessaires à l'extinction de l'obligation actuelle, compte tenu de tous les risques et incertitudes pertinents, de même que, s'il est important, de l'effet de la valeur temps de l'argent. Les provisions sont révisées à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. Les provisions sont présentées dans les *Autres passifs* du bilan consolidé.

NOTE 1 – MODE DE PRÉSENTATION ET RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Constatacion des revenus

Les revenus de la Banque sont comptabilisés dans l'état consolidé des résultats, au fur et à mesure qu'ils sont gagnés.

Revenus et frais d'intérêts

Les revenus et frais d'intérêts, à l'exception des revenus d'intérêts sur les valeurs mobilières classés à la juste valeur par le biais du résultat net, sont comptabilisés dans le *Revenu net d'intérêts* et calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise les sorties et les entrées futures estimatives sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'instrument. Le calcul de ce taux prend en considération les flux de trésorerie estimés sur la base des modalités contractuelles de l'instrument financier sans tenir compte des pertes sur créances futures et il inclut également les commissions payées ou reçues entre les parties au contrat, qui font partie intégrante du taux d'intérêt effectif, des coûts de transaction et de toutes les autres primes ou escomptes.

Revenus de commissions

Les commissions de montage de prêts, y compris les commissions d'engagement, de restructuration et de renégociation, sont considérées faire partie intégrante du rendement du prêt. Elles sont reportées et amorties selon la méthode du taux d'intérêt effectif et l'amortissement est comptabilisé dans les *Revenus d'intérêts* sur la durée du prêt. Les frais directs engagés relativement au montage de prêts sont déduits des commissions reçues sur ces montages de prêts. S'il est probable qu'un prêt en résultera, les commissions d'engagement reçoivent le même traitement comptable, c'est-à-dire qu'elles sont reportées et amorties selon la méthode du taux d'intérêt effectif et l'amortissement est comptabilisé dans les *Revenus d'intérêts* sur la durée des prêts. Sinon, elles sont comptabilisées dans les *Revenus autres que d'intérêts* de la période d'engagement.

Les commissions de syndication de prêts sont constatées dans les *Revenus autres que d'intérêts*, sauf si le rendement du prêt retenu par la Banque est inférieur à celui d'autres établissements de crédit comparables participant au financement. Dans de tels cas, une fraction appropriée des commissions est reportée et amortie selon la méthode du taux d'intérêt effectif et l'amortissement est comptabilisé dans les *Revenus d'intérêts* sur la durée du prêt. Certains frais pour paiement anticipé de prêts hypothécaires sont comptabilisés dans les *Revenus de crédit* de l'état consolidé des résultats lorsqu'ils sont gagnés.

Revenus de dividendes

Les dividendes afférents à un titre de participation sont comptabilisés dans l'état consolidé des résultats dès que le droit de l'entité d'en recevoir le paiement est établi.

Revenus d'assurances

Les contrats d'assurance, y compris les traités en réassurance, sont des contrats selon lesquels il existe un risque d'assurance élevé, et qui prévoient l'indemnisation du titulaire de la police si un événement futur incertain spécifié devait survenir. Les primes brutes, déduction faite des primes cédées en vertu de traités de réassurance, sont comptabilisées lorsqu'elles sont exigibles. Les redevances reçues des réassureurs sont comptabilisées lorsqu'elles sont gagnées. Les réclamations sont comptabilisées lorsqu'elles sont reçues et un montant est estimé pour les réclamations en cours d'analyse. Tous ces montants sont comptabilisés au net, dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

Au moment de la comptabilisation d'une prime, un actif au titre des cessions en réassurance et un passif d'assurance sont comptabilisés respectivement dans les *Autres actifs* et les *Autres passifs* du bilan consolidé. Les variations ultérieures de la valeur comptable de l'actif au titre des cessions en réassurance et du passif d'assurance sont comptabilisées au net, dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

Impôts sur les résultats

La charge d'impôts comprend l'impôt exigible et l'impôt différé. La charge d'impôts est comptabilisée dans le résultat net, à l'exception des impôts générés par les éléments comptabilisés dans les *Autres éléments du résultat global*, ou directement dans les capitaux propres.

L'impôt exigible représente l'impôt payable au titre du bénéfice imposable d'une période. Il est calculé en fonction des taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de la présentation de l'information financière, et de tout ajustement comptabilisé au cours de la période au titre de l'impôt exigible des périodes antérieures. Les actifs et les passifs d'impôt exigible font l'objet d'une compensation et le solde net est présenté dans les *Autres actifs* ou les *Autres passifs*, selon le cas, du bilan consolidé lorsque la Banque a un droit juridiquement exécutoire de les compenser, et qu'elle a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

L'impôt différé est établi en fonction des différences temporaires entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et des passifs, conformément aux lois fiscales et aux taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés, et qui s'appliqueraient à la date de renversement de ces différences. Aucun impôt différé n'est comptabilisé pour les différences temporaires relativement aux éléments suivants.

- La comptabilisation initiale du goodwill.
- La comptabilisation initiale d'un actif ou passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, au moment de la transaction, n'affecte ni le résultat comptable, ni le bénéfice imposable.
- Les participations dans les filiales, les entreprises associées et les coentreprises, lorsqu'il est probable que la différence temporaire ne s'inversera pas dans un avenir prévisible, et que la Banque contrôle la date de renversement de la différence temporaire.
- Les participations dans les filiales, les entreprises associées et les coentreprises, lorsqu'il est probable que la différence temporaire ne s'inversera pas dans un avenir prévisible, et qu'il n'y aura pas un bénéfice imposable auquel la différence temporaire pourra être imputée.

Les actifs d'impôt différé représentent des avantages fiscaux reliés aux déductions dont la Banque peut se prévaloir pour réduire son bénéfice imposable des exercices ultérieurs. La valeur comptable des actifs d'impôt différé est révisée à la fin de chaque période de présentation de l'information financière, et elle est réduite dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre d'utiliser l'avantage de l'actif d'impôt différé.

Les actifs et les passifs d'impôt différé font l'objet d'une compensation et le solde net est présenté dans les *Autres actifs* ou les *Autres passifs*, selon le cas, du bilan consolidé lorsque la Banque a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et les passifs d'impôt exigible, et si les actifs et passifs d'impôt différé concernent des impôts sur les résultats prélevés par la même administration fiscale sur la même entité imposable, ou sur des entités imposables différentes qui ont l'intention de régler les actifs et passifs d'impôt exigible sur la base de leur montant net.

La Banque formule des hypothèses pour estimer la charge d'impôts ainsi que les actifs et passifs d'impôt différé. Ce processus comporte l'estimation du montant réel des impôts exigibles, et l'évaluation des reports prospectifs de pertes fiscales et des différences temporaires découlant de l'écart entre la valeur comptable et la valeur fiscale des éléments. Les actifs et passifs d'impôt différé, présentés dans le bilan consolidé, sont calculés selon les taux d'imposition devant être appliqués aux périodes futures. Les actifs et passifs d'impôt différé comptabilisés antérieurement doivent être ajustés lorsque la date de l'événement futur est révisée en fonction de l'information courante.

De plus, la Banque est régie par différentes autorités fiscales. Dans le cours normal de ses activités, la Banque est partie à plusieurs transactions dont l'impact fiscal demeure incertain. Ainsi, la Banque comptabilise des provisions pour positions fiscales incertaines qui représentent adéquatement le risque fiscal relatif aux questions fiscales en discussion ou sous vérification par les autorités fiscales ou relatif à toutes les autres questions qui impliquent de l'incertitude. Ces provisions sont établies selon la meilleure estimation possible du montant qui devrait être payé, fondée sur une évaluation qualitative de tous les facteurs pertinents. Ces provisions sont évaluées à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. Cependant, il est possible qu'à une date future, un ajustement à la provision doive être comptabilisé suite à une vérification des autorités fiscales. Lorsque le résultat final diffère des montants provisionnés initialement, de telles différences auront une incidence sur la charge d'impôts de la période au cours de laquelle l'évaluation a été effectuée.

Contrats de garantie financière

Un contrat de garantie financière est un contrat ou une convention d'indemnisation qui pourrait obliger la Banque à faire des paiements précis (sous forme d'espèces, d'instruments financiers, d'autres actifs, d'actions propres de la Banque ou de prestations de service) pour rembourser le bénéficiaire en cas de perte subie à la suite d'une défaillance d'un débiteur en vertu des dispositions initiales ou modifiées de l'instrument d'emprunt.

Un passif est constaté pour tenir compte de la juste valeur de l'obligation prise en charge à la constitution des garanties financières et est comptabilisé dans les *Autres passifs* du bilan consolidé. Après la comptabilisation initiale, la Banque doit évaluer les contrats de garanties financières selon le montant le plus élevé entre l'estimation du montant nécessaire pour régler l'obligation financière de la garantie et le montant initialement comptabilisé déduction faite, le cas échéant, de l'amortissement cumulé qui correspond au revenu gagné au cours de la période. Ce revenu est comptabilisé dans les *Revenus de crédit* de l'état consolidé des résultats.

Avantages du personnel – régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi

La Banque offre des régimes de retraite à prestations définies et d'autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi aux employés admissibles. Les autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi comprennent une protection à la retraite au titre des soins de santé, des soins dentaires et de l'assurance-vie. Les régimes de retraite sont capitalisés alors que les autres régimes ne sont pas capitalisés.

La charge et l'obligation au titre de ces régimes sont déterminées à l'aide d'évaluations actuarielles selon la méthode de la répartition des prestations au prorata des services. Les calculs sont effectués à partir des meilleures estimations de la direction quant à diverses hypothèses actuarielles, telles que le taux d'actualisation, les taux de croissance de la rémunération et des coûts des soins de santé, le taux de mortalité et l'âge de départ à la retraite.

L'actif net ou le passif net relatif aux régimes de retraite et autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi est calculé séparément pour chacun des régimes et il correspond à la différence entre la valeur actualisée des prestations futures acquises par les employés en échange de leurs services pour l'exercice courant et les périodes antérieures, et la juste valeur des actifs des régimes. L'actif net ou le passif net est inclus dans les *Autres actifs* ou *Autres passifs*, selon le cas, du bilan consolidé.

La charge au titre des régimes de retraite et autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi est composée des éléments suivants : le coût des services rendus au cours de la période, les intérêts nets sur le passif ou l'actif net au titre des régimes, les frais d'administration ainsi que le coût des services passés, s'il y a lieu, reconnu au moment où un régime est modifié. Cette charge est comptabilisée dans la rubrique *Rémunération et avantages du personnel* de l'état consolidé des résultats. Le montant net des revenus et des frais d'intérêts est déterminé en appliquant le taux d'actualisation au montant net de l'actif ou du passif des régimes.

Les réévaluations découlant des régimes de retraite et autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi représentent les écarts actuariels relatifs à l'obligation au titre des prestations définies et le rendement réel de l'actif des régimes, excluant les intérêts nets déterminés en appliquant le taux d'actualisation au montant de l'actif net ou passif net au titre des régimes. Les réévaluations sont comptabilisées immédiatement dans les *Autres éléments du résultat global* à titre d'élément qui ne sera pas reclassé ultérieurement dans le résultat net et sont constatées dans les *Résultats non distribués*.

NOTE 1 – MODE DE PRÉSENTATION ET RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Palements fondés sur des actions

La Banque dispose de plusieurs types de régimes de rémunération fondée sur des actions : le régime d'options d'achat d'actions (options), le régime de droits à la plus-value des actions (DPVA), le régime d'unités d'actions différées (UAD), le régime d'unités d'actions assujetties à des restrictions (UAR), le régime d'unités d'actions assujetties à un critère de performance (UAP), le régime de rémunération différée de Financière Banque Nationale (RRD) et le régime d'acquisition d'actions des employés.

La charge de rémunération est comptabilisée sur la période de service requise pour que l'employé ait pleinement droit à l'attribution. Cette période correspond généralement à la période d'acquisition des droits, sauf si le début de la période de service requise précède la date d'octroi. La charge de rémunération associée aux attributions octroyées aux employés admissibles au départ à la retraite à la date d'attribution est constatée immédiatement à la date d'attribution. La charge de rémunération associée aux attributions octroyées aux employés qui deviendront admissibles au départ à la retraite au cours de la période d'acquisition des droits est constatée sur la période de la date d'attribution à la date où l'employé devient admissible au départ à la retraite. Pour tous ces régimes, dès la première année de comptabilisation, la charge tient compte de l'évaluation des annulations et des extinctions des droits. Ces estimations sont révisées ultérieurement, si nécessaire. La Banque utilise des instruments financiers dérivés pour couvrir les risques relatifs à certains de ces régimes. La charge de rémunération liée à ces régimes, déduction faite de l'incidence des opérations de couverture, est constatée dans l'état consolidé des résultats.

Dans le cadre de son régime d'options, la Banque utilise la méthode fondée sur la juste valeur pour la comptabilisation des options octroyées. Les options sont acquises sur une base de 25 % par année et chaque tranche est traitée comme si elle constituait une attribution distincte. La juste valeur de chacune de ces tranches est évaluée à la date d'attribution au moyen du modèle Black-Scholes, et cette juste valeur est comptabilisée aux rubriques *Rémunération et avantages du personnel* et *Surplus d'apport*. Lorsque les options sont levées, le montant du *Surplus d'apport* est crédité dans les *Capitaux propres – actions ordinaires* du bilan consolidé. Le produit reçu des employés au moment de la levée de ces options est également crédité dans les *Capitaux propres – actions ordinaires* du bilan consolidé.

Les DPVA sont comptabilisés à leur juste valeur à l'octroi, et la juste valeur est réévaluée à la fin de chaque période de présentation de l'information financière jusqu'à leur exercice. Le coût est comptabilisé dans la rubrique *Rémunération et avantages du personnel* de l'état consolidé des résultats et dans les *Autres passifs* du bilan consolidé. L'obligation qui résulte de la variation de la juste valeur à chaque période est comptabilisée dans le résultat net, graduellement durant la période d'acquisition et périodiquement par la suite, jusqu'à l'exercice des DPVA. Lorsqu'un DPVA est exercé, la Banque verse en espèces le montant correspondant à l'appréciation du cours de l'action depuis la date d'octroi.

L'obligation qui résulte de l'octroi d'une UAD, d'une UAR, d'une UAP, et d'une unité du RRD est comptabilisée dans le résultat net et la somme correspondante est présentée dans les *Autres passifs* du bilan consolidé. Pour les régimes des UAD et des UAR, ainsi que pour le RRD, la variation du montant de l'obligation attribuable à des variations du cours de l'action et aux dividendes versés sur les actions ordinaires de ces régimes est comptabilisée dans la rubrique *Rémunération et avantages du personnel* de l'état consolidé des résultats de la période au cours de laquelle surviennent les variations. À la date de rachat, la Banque verse en espèces le montant correspondant à la valeur des actions ordinaires à cette date. Pour le régime des UAP, la variation du montant de l'obligation attribuable à des variations du cours de l'action, ajustée à la hausse ou à la baisse selon le rendement relatif au critère de performance, et la variation du montant de l'obligation attribuable aux dividendes versés sur les actions octroyées dans le cadre du régime, sont comptabilisées dans la rubrique *Rémunération et avantages du personnel* de l'état consolidé des résultats de la période au cours de laquelle surviennent les variations. À la date de rachat, la Banque verse en espèces le montant correspondant à la valeur des actions ordinaires à cette date, ajustée à la hausse ou à la baisse selon le critère de performance. Celui-ci est basé sur le rendement total à l'actionnaire (RTA) obtenu par la Banque comparativement à celui du sous-indice des banques du S&P/TSX.

Les cotisations de la Banque au régime d'acquisition d'actions des employés sont comptabilisées à titre de charges dès qu'elles sont engagées.

NOTE 2 – MODIFICATIONS DE MÉTHODES COMPTABLES

L'IASB publie des révisions et modifications à plusieurs normes dont certaines ont déjà eu une incidence sur la Banque et d'autres pourraient en avoir dans le futur. Le résumé des modifications de normes présenté ci-après indique les dates d'entrée en vigueur pour la Banque.

Au 1^{er} novembre 2014, la Banque a adopté une norme modifiée ainsi qu'une nouvelle interprétation, telles que décrites ci-après.

IAS 32 – *Instruments financiers : Présentation*

Les modifications apportées à l'IAS 32 visent à clarifier les exigences de compensation d'un actif et d'un passif financier afin de réduire les écarts par rapport à la pratique actuelle. L'adoption rétrospective de ces modifications n'a pas eu d'incidence importante sur les états financiers consolidés de la Banque.

Interprétation IFRIC 21 – *Droits ou taxes*

L'interprétation IFRIC 21 fournit des clarifications quant au moment où une entité doit comptabiliser un passif au titre d'un droit ou d'une taxe imposé par un gouvernement, selon l'IAS 37 – *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels*. L'interprétation indique que le fait générateur d'obligation, tel que prévu dans les dispositions légales ou réglementaires, est l'élément déclencheur de la comptabilisation du passif. Ainsi, si le fait générateur d'obligation se produit à un moment précis dans le temps, le passif est comptabilisé à ce moment-là; si le fait générateur d'obligation se produit au fil du temps sur une période donnée, le passif est comptabilisé de manière progressive lors de cette période. L'adoption rétrospective de cette interprétation n'a pas eu d'incidence importante sur les états financiers consolidés de la Banque.

Date d'entrée en vigueur – adoption anticipée le 1^{er} novembre 2017

IFRS 9 – *Instruments financiers*

En juillet 2014, l'IASB a publié la version complète et finale de l'IFRS 9, qui remplace la norme actuelle sur les instruments financiers. L'IFRS 9 comprend les exigences relatives au classement et à l'évaluation des actifs et passifs financiers, à la dépréciation des actifs financiers ainsi que les exigences générales relatives à la comptabilité de couverture. La comptabilité de macro-couverture a été dissociée de l'IFRS 9 et sera considérée dans une norme distincte qui sera publiée séparément. L'IFRS 9 établit un modèle unique de classement et d'évaluation des actifs financiers qui est fondé sur les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels ainsi que sur le modèle économique relatif à la détention d'actifs financiers. Concernant l'évaluation des passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, la norme prescrit la comptabilisation des variations de la juste valeur attribuables au risque de crédit propre à l'entité dans les *Autres éléments du résultat global*, sauf si les variations compensent les montants comptabilisés dans le *Résultat net*.

L'IFRS 9 introduit également un nouveau modèle unique de dépréciation des actifs financiers n'étant pas évalués à la juste valeur par le biais du résultat net qui nécessite la comptabilisation de pertes de crédit attendues plutôt que des pertes subies comme l'exige la norme actuelle. Ce modèle exige la comptabilisation de pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir à compter de la date de la comptabilisation initiale d'un actif financier, puis la comptabilisation de pertes attendues pour la durée de vie si le risque de crédit que comporte l'instrument financier en question a augmenté de manière importante depuis la comptabilisation initiale.

Quant au nouveau modèle de comptabilité de couverture, il permet de mieux aligner la comptabilité de couverture avec les activités de gestion des risques. Toutefois, l'IASB permet de conserver les exigences actuelles relatives à la comptabilité de couverture jusqu'à ce qu'il mène à terme son projet sur la comptabilité de macro-couverture.

L'IASB exige l'application obligatoire de l'IFRS 9 à compter du 1^{er} novembre 2018 mais permet l'adoption anticipée. Toutefois, le 9 janvier 2015, le BSIF a publié la version définitive du préavis intitulé *Adoption anticipée de la norme IFRS 9 Instruments financiers par les banques d'importance systémique intérieure* dans lequel il précise qu'il s'attend à ce que les banques d'importance systémique intérieure, dont la Banque, adoptent la norme IFRS 9 à compter du 1^{er} novembre 2017. Quant aux dispositions sur le risque de crédit propre de l'IFRS 9, le BSIF permet l'adoption anticipée depuis février 2014. De façon générale, l'IFRS 9 doit être appliquée rétrospectivement.

Par conséquent, la Banque adoptera les dispositions de la norme IFRS 9 en date du 1^{er} novembre 2017. Elle présentera ses premiers états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités pour le trimestre se terminant le 31 janvier 2018 conformément à ces dispositions, y compris un bilan d'ouverture consolidé au 1^{er} novembre 2017.

Afin de se préparer à l'adoption de la norme IFRS 9, la Banque a élaboré un projet à l'échelle de l'entreprise, mis en place une équipe spécialisée et établi une structure formelle de gouvernance. La Banque a mis en œuvre un plan détaillé du projet qui définit les activités clés et le calendrier de ces activités. Le projet progresse selon le calendrier prévu. Actuellement, la Banque n'est pas en mesure de quantifier l'incidence qu'aura l'adoption de la norme IFRS 9 sur ses états financiers consolidés.

Date d'entrée en vigueur – 1^{er} novembre 2018

IFRS 15 – *Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients*

En mai 2014, l'IASB a publié une nouvelle norme, l'IFRS 15, qui remplace les normes et interprétations actuelles sur la comptabilisation des revenus. L'IFRS 15 établit un modèle global unique pour la comptabilisation des revenus tirés de contrats avec des clients. Le nouveau modèle vise tous les contrats conclus avec des clients à l'exception de ceux entrant dans le champ d'application d'autres IFRS tels que les contrats de location, les contrats d'assurance et les instruments financiers. L'IFRS 15 doit être appliquée de façon rétrospective.

Lors de sa réunion du 22 juillet 2015, l'IASB a confirmé à l'unanimité sa proposition de reporter la date d'entrée en vigueur de l'IFRS 15 aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. L'application anticipée demeure permise.

NOTE 3 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Juste valeur et valeur comptable des instruments financiers par catégorie

Les actifs et passifs financiers sont comptabilisés dans le bilan consolidé soit à la juste valeur, soit au coût après amortissement selon les catégories définies par le cadre comptable relatif aux instruments financiers. La Banque n'a classé aucun actif financier comme détenu jusqu'à l'échéance.

Au 31 octobre 2015							
	Valeur comptable et juste valeur			Valeur comptable	Juste valeur	Total de la valeur comptable	Total de la juste valeur
	Instruments financiers classés à la juste valeur par le biais du résultat net	Instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	Disponibles à la vente	Prêts et créances et passifs financiers au coût après amortissement	Prêts et créances et passifs financiers au coût après amortissement		
Actifs financiers							
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	–	–	–	7 567	7 567	7 567	7 567
Valeurs mobilières	39 753	2 244	14 043	–	–	56 040	56 040
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées	–	295	–	17 407	17 407	17 702	17 702
Prêts et acceptations	4 413	152	–	110 673	111 407	115 238	115 972
Autres							
Instruments financiers dérivés	10 842	–	–	–	–	10 842	10 842
Créances de clients, de négociants et de courtiers	–	–	–	415	415	415	415
Créances achetées	–	–	–	1 438	1 438	1 438	1 438
Autres actifs	–	–	–	459	459	459	459
Passifs financiers							
Dépôts	–	3 053	–	125 777 ⁽¹⁾	126 247	128 830	129 300
Autres							
Acceptations	–	–	–	9 400	9 400	9 400	9 400
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	17 333	–	–	–	–	17 333	17 333
Engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées	–	–	–	13 779	13 779	13 779	13 779
Instruments financiers dérivés	7 756	–	–	–	–	7 756	7 756
Montants à payer aux clients, aux négociants et aux courtiers	–	–	–	1 871	1 871	1 871	1 871
Passifs relatifs à des créances cédées	–	6 402	–	13 368	13 427	19 770	19 829
Autres passifs	50	–	–	2 227	2 227	2 277	2 277
Dettes subordonnées	–	–	–	1 522	1 526	1 522	1 526

(1) Incluant des instruments financiers dérivés incorporés.

Au 31 octobre 2014

	Valeur comptable et juste valeur			Valeur comptable	Juste valeur	Total de la valeur comptable	Total de la juste valeur
	Instruments financiers classés à la juste valeur par le biais du résultat net	Instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	Disponibles à la vente	Prêts et créances et passifs financiers au coût après amortissement	Prêts et créances et passifs financiers au coût après amortissement		
Actifs financiers							
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	–	–	–	8 086	8 086	8 086	8 086
Valeurs mobilières	40 560	2 640	9 753	–	–	52 953	52 953
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées	–	415	–	24 110	24 110	24 525	24 525
Prêts et acceptations	2 762	121	–	103 286	103 956	106 169	106 839
Autres							
Instruments financiers dérivés	7 092	–	–	–	–	7 092	7 092
Créances de clients, de négociants et de courtiers	–	–	–	861	861	861	861
Créances achetées	–	–	–	790	790	790	790
Autres actifs ⁽¹⁾	–	–	–	454	454	454	454
Passifs financiers							
Dépôts	–	2 524		117 359 ⁽²⁾	117 707	119 883	120 231
Autres							
Acceptations	–	–		8 926	8 926	8 926	8 926
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	18 167	–		–	–	18 167	18 167
Engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées	–	–		16 780	16 780	16 780	16 780
Instruments financiers dérivés	5 721	–		–	–	5 721	5 721
Montants à payer aux clients, aux négociants et aux courtiers	–	–		1 996	1 996	1 996	1 996
Passifs relatifs à des créances cédées	–	6 127		10 952	11 067	17 079	17 194
Autres passifs	133	–		2 224	2 243	2 357	2 376
Dettes subordonnées	–	–		1 881	1 904	1 881	1 904

(1) Un montant de 790 M\$ classé dans les *Autres actifs* au 31 octobre 2014 est maintenant présenté séparément à la rubrique *Créances achetées* du bilan consolidé.

(2) Incluant des instruments financiers dérivés incorporés.

NOTE 3 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Détermination de la juste valeur

Les cours non ajustés sur des marchés actifs représentent la meilleure indication de la juste valeur. En l'absence de cours sur un marché actif, la Banque a recours à d'autres techniques d'évaluation qui maximisent l'utilisation de données observables pertinentes et minimisent celle de données non observables. Ces techniques d'évaluation comprennent, entre autres, l'utilisation des informations disponibles sur des opérations conclues récemment sur un marché, la référence à la juste valeur actuelle d'un instrument comparable, l'analyse des flux de trésorerie actualisés, les modèles d'évaluation des options, et toute autre technique d'évaluation couramment utilisée par les intervenants du marché s'il a été démontré que cette technique produit des estimations fiables. Le jugement est requis dans l'application d'un grand nombre de techniques d'évaluation. L'évaluation de la Banque a été fondée sur son appréciation en vigueur au 31 octobre 2015 et pourrait changer dans le futur. Par ailleurs, l'évaluation peut faire l'objet d'une certaine incertitude découlant du choix du modèle d'évaluation utilisé.

Gouvernance en matière d'évaluation

L'établissement de la juste valeur est soumis à un cadre de contrôle rigoureux. La Banque dispose de politiques et procédures qui régissent le processus d'évaluation de la juste valeur. Ces politiques sont documentées et révisées périodiquement par le groupe de Gestion des risques. Tous les modèles d'évaluation sont validés et des contrôles ont été mis en place afin d'en assurer l'exécution.

La juste valeur des produits existants ou nouveaux est déterminée ou validée par des fonctions indépendantes de l'équipe qui prend des risques. Les questions complexes de juste valeur sont examinées par les comités d'évaluation constitués d'experts provenant de diverses fonctions spécialisées.

Pour les instruments financiers classés dans le niveau 3 de la hiérarchie de la juste valeur, la Banque a documenté les politiques de classement de la hiérarchie et des contrôles existent pour s'assurer que la juste valeur est évaluée de manière appropriée, fiable et cohérente. Les méthodes d'évaluation et les hypothèses associées sont révisées sur une base régulière.

Méthodes d'évaluation et hypothèses

Instruments financiers dont la juste valeur est égale à la valeur comptable

La valeur comptable des instruments financiers suivants correspond à une approximation raisonnable de la juste valeur :

- la trésorerie et les dépôts auprès d'institutions financières;
- les valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et les valeurs mobilières empruntées;
- les engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et les valeurs mobilières prêtées;
- les engagements de clients en contrepartie d'acceptations;
- les acceptations;
- les créances de clients, de négociants et de courtiers;
- les créances achetées;
- les montants à payer aux clients, aux négociants et aux courtiers; et
- certains éléments des autres actifs et des autres passifs.

Valeurs mobilières et engagements afférents à des titres vendus à découvert

Ces instruments financiers sont comptabilisés à la juste valeur dans le bilan consolidé. Leur juste valeur est établie en fonction des cours sur un marché actif, soit les cours acheteur pour les actifs financiers et les cours vendeur pour les passifs financiers. En l'absence de cours sur un marché actif, la juste valeur est estimée à partir des cours pour des titres identiques en substance. Si de tels cours ne sont pas disponibles, la juste valeur est déterminée au moyen de techniques d'évaluation qui intègrent des hypothèses se fondant principalement sur des données d'entrée observables sur des marchés externes telles que les prix courants du marché, les prix contractuels des instruments sous-jacents, la valeur temps de l'argent, le risque de crédit, les courbes de rendement des taux d'intérêt et les taux de change.

Lorsqu'une ou plusieurs données d'entrée significatives ne sont pas observables sur des marchés, la détermination de la juste valeur de ces instruments financiers se fonde principalement sur les estimations et données internes, en prenant en considération les politiques d'évaluation en vigueur à la Banque, la conjoncture économique, les caractéristiques propres à l'actif ou au passif financier et d'autres facteurs pertinents.

Titres émis ou garantis par des gouvernements, des municipalités, des commissions scolaires et des organismes américains

Les titres émis ou garantis comprennent des titres de créance des gouvernements (gouvernement du Canada et gouvernements des provinces), des titres de créance de municipalités et de commissions scolaires, des titres de créance du gouvernement américain (Trésor américain) et d'autres organismes américains ainsi que des titres de créance de gouvernements d'autres pays. La juste valeur de ces titres est fondée sur les cours non ajustés sur des marchés actifs. Pour ce qui est de ceux classés dans le niveau 2, la juste valeur est déterminée selon les cours d'instruments identiques ou similaires sur des marchés actifs. En l'absence de données de marché observables, une technique d'évaluation telle la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie pourrait être utilisée et inclure des hypothèses sur le rendement des indices de référence (CDOR, LIBOR et autres) et des écarts liés au risque de titres similaires.

Autres titres de créance

La juste valeur des autres titres de créance est établie principalement en fonction des cours sur un marché actif. Pour ceux classés dans le niveau 2, la juste valeur est déterminée au moyen d'une technique d'évaluation qui utilise les cours d'instruments identiques ou similaires sur un marché actif. En l'absence de données d'entrée observables, une technique d'évaluation telle la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie pourrait être utilisée et inclure des hypothèses sur le rendement des indices de référence (CDOR, LIBOR et autres) et des écarts liés au risque de titres similaires.

Billets restructurés des conduits de véhicules d'actifs cadres (VAC) et autres billets restructurés

Pour établir la juste valeur des billets restructurés des conduits VAC, la Banque a tenu compte de la qualité des actifs sous-jacents. La Banque a déterminé la juste valeur au moyen d'une technique d'évaluation intégrant des flux de trésorerie actualisés. Pour les billets restructurés des conduits VAC I et II de catégories A-1, A-2 et B, le taux d'actualisation s'appuie à 80 % sur des tranches de l'indice CDX.IG et à 20 % sur un panier de valeurs mobilières adossées à des actifs tels que des créances sur cartes de crédit, des titres adossés à des créances hypothécaires résidentielles (TACHR), des titres adossés à des créances hypothécaires commerciales (TACHC) et des prêts automobiles. La méthode d'évaluation de la juste valeur tient également compte des cotations de courtiers et des conditions de marché des billets VAC II de catégories A-1, A-2, B et C. Au 31 octobre 2015, n'étant plus observables, les cotations des courtiers n'ont plus été prises en compte. Au 31 octobre 2014, pour les billets restructurés des conduits VAC I et VAC II de catégories A-1, A-2 et B, l'ajustement lié aux cotations de courtiers représente 30 % dans la pondération utilisée pour établir la juste valeur, conformément aux conditions de marché à cette date. Pour les billets restructurés des conduits VAC I et VAC II de catégorie C, l'ajustement lié aux cotations de courtiers représente 100 % au 31 octobre 2014 dans la pondération utilisée pour établir la juste valeur. Les cotes de crédit et les coupons s'appuient sur les conditions prévues dans les billets restructurés des conduits VAC. Les échéances sont établies en fonction des flux de trésorerie prévus des actifs sous-jacents.

Dans l'établissement de la juste valeur des billets restructurés, la Banque ajuste, au besoin, son hypothèse sur la liquidité afin de refléter les conditions du marché. La Banque établit la juste valeur des billets restructurés des conduits VAC qu'elle détient en comparant la valeur obtenue par la méthodologie décrite précédemment à une fourchette de valeurs. Les valeurs situées dans cette fourchette ont été obtenues en ajustant divers scénarios de liquidité.

Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à la juste valeur dans le bilan consolidé. La juste valeur des instruments financiers dérivés négociés en bourse est déterminée d'après les cours sur un marché actif, soit les cours acheteur pour les actifs financiers ou les cours vendeur pour les passifs financiers.

En ce qui concerne les instruments financiers dérivés hors bourse, la juste valeur est déterminée à l'aide de techniques d'évaluation bien établies qui intègrent des hypothèses basées principalement sur des données d'entrée observables sur des marchés telles que les prix courants du marché et les prix contractuels des instruments sous-jacents, la valeur temps de l'argent, les courbes de rendement des taux d'intérêt, les courbes de crédit, les taux de change et les facteurs de volatilité des prix et des taux. Dans l'établissement de la juste valeur des instruments financiers dérivés hors Bourse, la Banque inclut aussi les facteurs suivants :

Ajustement de l'évaluation de crédit (CVA)

Le CVA est un ajustement de l'évaluation apporté aux instruments financiers dérivés afin de tenir compte du risque de crédit lié à la contrepartie. Pour chacune des contreparties, le CVA se fonde sur l'exposition positive prévue et les probabilités de défaut au fil du temps. Les expositions sont déterminées selon des facteurs pertinents, comme : les valeurs de marché actuelles et futures éventuelles, les conventions-cadres de compensation, les ententes de sûreté et les taux de recouvrement prévus. Les probabilités de défaut sont déduites d'après les écarts de swaps sur défaillance de crédit. Lorsque ces données ne sont pas disponibles, des données approximatives appropriées sont utilisées. Bien que la méthode générale utilisée suppose actuellement que les expositions positives prévues et les probabilités de défaut sont indépendantes, des ajustements sont apportés à certains types de transaction où il existe un lien direct entre l'exposition en cas de défaut et les probabilités de défaut.

Ajustement de l'évaluation lié au risque de crédit de la Banque (DVA)

Le DVA tient compte du risque de crédit propre à la Banque reflété dans l'évaluation des instruments financiers dérivés. Le DVA se fonde sur l'exposition négative anticipée et les probabilités de défaut de la Banque au fil du temps. Les expositions sont déterminées selon des facteurs pertinents, comme : les valeurs de marché actuelles et futures éventuelles, les conventions-cadres de compensation, les ententes de sûreté et les taux de recouvrement prévus. Les écarts implicites de marché de la Banque sont utilisés aux fins du calcul du DVA.

NOTE 3 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Ajustement de valeur lié au financement (FVA)

Le FVA est un ajustement de valeur apporté aux instruments financiers dérivés afin de refléter le coût ou les bénéfices implicites du marché liés au financement des garanties pour les transactions qui ne sont pas garanties ou qui sont partiellement garanties. Les expositions prévues sont déterminées selon des méthodes conformes au cadre conceptuel du CVA et du DVA. Le niveau de financement utilisé pour déterminer le FVA se fonde sur le niveau de financement moyen des intervenants du marché concerné.

Lorsque les techniques d'évaluation comprennent une ou plusieurs données d'entrée significatives qui ne sont pas observables sur des marchés, la détermination de la juste valeur des instruments financiers dérivés hors bourse se fonde principalement sur les estimations et les données internes, en prenant en considération les politiques d'évaluation en vigueur à la Banque, la conjoncture économique, les caractéristiques propres à l'actif financier ou au passif financier et d'autres facteurs pertinents.

Prêts

La juste valeur des prêts hypothécaires à taux fixe est déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie contractuels futurs prévus, en tenant compte entre autres des options de remboursement par anticipation, des taux d'intérêt courants offerts sur un marché pour des prêts similaires et d'autres variables pertinentes, si applicable. La juste valeur des prêts hypothécaires à taux variable est réputée être égale à leur valeur comptable.

La juste valeur des autres prêts à taux fixe est déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie contractuels futurs prévus, aux taux d'intérêt courants exigés sur le marché pour de nouveaux prêts similaires. La juste valeur des prêts à taux variable est réputée être égale à leur valeur comptable.

Dépôts

La juste valeur des dépôts à terme fixe est principalement déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie contractuels futurs prévus, en tenant compte entre autres des options de rachat et des taux d'intérêt courants offerts sur un marché pour des instruments financiers ayant des conditions similaires. Pour certains instruments de financement à terme, la juste valeur est établie au moyen des cours du marché pour des instruments similaires. La juste valeur des dépôts à vue et avec préavis est réputée être égale à leur valeur comptable.

La juste valeur des billets de dépôts structurés est établie d'après des modèles d'évaluation qui maximisent l'utilisation de données d'entrée observables lorsqu'elles sont disponibles, telles que des indices de rendement de référence. En outre, la Banque tient compte du DVA qui reflète le risque de crédit propre à la Banque. Les écarts implicites de marché de la Banque sont utilisés pour déduire les probabilités de défaut de la Banque dans le calcul du DVA.

Passifs relatifs à des créances cédées

Ces passifs résultent de deux transactions, soit : 1) la vente à Fiducie du Canada pour l'habitation (FCH) de titres adossés à des prêts hypothécaires résidentiels assurés et d'autres valeurs mobilières dans le cadre du programme des Obligations hypothécaires du Canada, et 2) la vente de prêts hypothécaires résidentiels assurés et non assurés à un fonds commun de placement administré par la Banque. Ces transactions ne satisfont pas aux critères de décomptabilisation. Elles sont comptabilisées comme des emprunts garantis, ce qui donne lieu à la comptabilisation de passifs dans le bilan consolidé. Dans le cadre de la vente à FCH, la juste valeur du passif est établie au moyen de techniques d'évaluation fondées sur des données d'entrée observables sur le marché, telles que les cours des obligations hypothécaires du Canada. Quant à la vente au fonds commun de placement, la juste valeur du passif est déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie contractuels prévus, en tenant compte des options de remboursement par anticipation, aux taux d'intérêt courants offerts sur un marché pour de nouveaux instruments financiers similaires.

Autres passifs et dette subordonnée

La juste valeur de ces passifs financiers est fondée sur les cours sur un marché actif. En l'absence de cours sur un marché actif, la juste valeur est déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie contractuels aux taux d'intérêt courants offerts sur un marché pour des instruments financiers similaires et dont la durée jusqu'à l'échéance est la même.

Hiérarchie des évaluations à la juste valeur

Les IFRS établissent une hiérarchie des justes valeurs qui classe selon trois niveaux les données d'entrée des techniques d'évaluation utilisées pour déterminer la juste valeur des instruments financiers. La hiérarchie qui s'applique à la détermination de la juste valeur exige l'utilisation de données observables sur un marché actif chaque fois que de telles données existent. La hiérarchie place au plus haut niveau les cours non ajustés observés sur des marchés actifs pour des instruments identiques, et les données d'entrée non observables au niveau le plus bas. Si des données d'entrée de différents niveaux dans la hiérarchie sont utilisées, l'instrument financier est alors classé au même niveau de la hiérarchie que la donnée du plus bas niveau qui est importante pour l'évaluation de la juste valeur. La hiérarchie des évaluations à la juste valeur se compose des niveaux suivants.

- Niveau 1 : Données d'entrée qui correspondent à des cours non ajustés auxquels la Banque peut avoir accès à la date d'évaluation, sur des marchés actifs, pour des actifs et des passifs identiques. Ces instruments regroupent principalement les titres de participation et les instruments financiers dérivés négociés sur des marchés actifs, ainsi que certains titres de créance très liquides activement négociés sur un marché hors bourse.
- Niveau 2 : Techniques d'évaluation fondées sur des données d'entrée concernant l'actif ou le passif, autres que les cours inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Ces données correspondent aux cours d'instruments similaires observables sur un marché actif, à des cours d'instruments identiques ou similaires sur des marchés qui ne sont pas actifs, à des données autres que les cours utilisés dans un modèle d'évaluation, qui sont observables pour l'instrument évalué, et à des données qui sont tirées principalement de données observables ou qui sont corroborées par des données du marché par corrélation ou tout autre lien. Ces instruments regroupent principalement certains prêts, certains dépôts, les instruments financiers dérivés négociés sur un marché hors bourse, certains titres de créance, certains titres de participation dont la valeur n'est pas directement observable sur un marché actif, les passifs relatifs à des créances cédées ainsi que certains autres passifs.
- Niveau 3 : Techniques d'évaluation fondées sur une ou plusieurs données d'entrée importantes non observables sur un marché concernant l'actif ou le passif. La Banque classe les instruments financiers dans le niveau 3 lorsque la technique d'évaluation est fondée sur au moins une donnée d'entrée importante qui n'est pas observable sur des marchés. Il se peut que la technique d'évaluation soit aussi basée en partie sur des données d'entrée observables sur des marchés.

Les catégories d'instruments financiers dont la juste valeur est classée dans le niveau 3 se composent des produits suivants.

- Instruments financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net : des billets restructurés, certains investissements dans des titres de créance adossés à des actifs, des investissements dans des fonds de couverture pour lesquels il existe certaines restrictions relatives au rachat d'unités ou de titres, ainsi que certains instruments financiers dérivés dont la juste valeur est établie à partir de modèles d'évaluation internes qui se fondent sur des données significatives non observables sur des marchés.
- Valeurs mobilières disponibles à la vente : des billets restructurés et des titres de participation privés.
- Certains dépôts (billets de dépôts structurés) dont la juste valeur est établie à partir de modèles d'évaluation internes qui se fondent sur des données importantes non observables sur des marchés.

Transfert entre les niveaux de la hiérarchie des évaluations à la juste valeur

Le transfert d'instruments financiers entre les niveaux 1 et 2 ainsi que les transferts vers le (ou hors du) niveau 3 sont présumés avoir eu lieu au début du trimestre dans lequel le transfert a eu lieu. Des transferts importants peuvent survenir entre les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs en raison de nouvelles informations concernant les données d'entrée utilisées pour déterminer la juste valeur et le caractère observable de ces données.

Au cours de l'exercice 2015, la Banque a transféré 631 M\$ (aucun transfert pour l'exercice 2014) de billets restructurés, comprenant des billets restructurés des conduits VAC I et VAC II de catégories A-1, A-2, B et C ainsi que certains autres billets restructurés, hors du niveau 3 vers le niveau 2 puisque les données non observables n'ont pas un impact significatif sur l'établissement de la juste valeur dans un contexte où l'échéance anticipée est de courte durée. De plus, au cours de l'exercice 2015, 120 M\$ de valeurs mobilières classées à la juste valeur par le biais du résultat net ont été transférées hors du niveau 2 vers le niveau 1 suite à l'évolution de conditions de marchés (aucun transfert significatif pour l'exercice 2014). Au cours des exercices 2015 et 2014, il y a eu des transferts d'autres instruments financiers vers le (ou hors du) niveau 3 en raison de changements de disponibilité de données d'entrée observables sur un marché suite à l'évolution de conditions de marché.

NOTE 3 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Instruments financiers comptabilisés à la juste valeur dans le bilan consolidé

Les tableaux suivants présentent la hiérarchie des évaluations des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur dans le bilan consolidé.

	Au 31 octobre 2015			Total des actifs / passifs financiers à la juste valeur
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
Actifs financiers				
Valeurs mobilières				
À la juste valeur par le biais du résultat net				
Titres émis ou garantis par				
Le Canada	1 969	6 647	–	8 616
Les provinces	–	10 359	–	10 359
Les municipalités et les commissions scolaires	–	789	–	789
Le Trésor et d'autres organismes américains et les gouvernements d'autres pays	326	866	–	1 192
Autres titres de créance	–	3 264	–	3 264
Titres de participation	17 145	611	21	17 777
	19 440	22 536	21	41 997
Disponibles à la vente				
Titres émis ou garantis par				
Le Canada	283	6 184	–	6 467
Les provinces	–	4 676	–	4 676
Les municipalités et les commissions scolaires	–	428	–	428
Le Trésor et d'autres organismes américains et les gouvernements d'autres pays	904	25	–	929
Autres titres de créance	–	913	30	943
Titres de participation	225	144	231	600
	1 412	12 370	261	14 043
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées	–	295	–	295
Prêts et acceptations	–	4 565	–	4 565
Autres				
Instruments financiers dérivés	95	10 730	17	10 842
	20 947	50 496	299	71 742
Passifs financiers				
Dépôts	–	3 184	20	3 204
Autres				
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	11 456	5 877	–	17 333
Instruments financiers dérivés	42	7 659	55	7 756
Passifs relatifs à des créances cédées	–	6 402	–	6 402
Autres passifs	–	50	–	50
	11 498	23 172	75	34 745

Au 31 octobre 2014

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total des actifs / passifs financiers à la juste valeur
Actifs financiers				
Valeurs mobilières				
À la juste valeur par le biais du résultat net				
Titres émis ou garantis par				
Le Canada	2 376	5 151	–	7 527
Les provinces	–	8 395	–	8 395
Les municipalités et les commissions scolaires	–	740	–	740
Le Trésor et d'autres organismes américains et les gouvernements d'autres pays	1 294	448	–	1 742
Autres titres de créance	–	3 667	1 174	4 841
Titres de participation	18 637	1 269	49	19 955
	22 307	19 670	1 223	43 200
Disponibles à la vente				
Titres émis ou garantis par				
Le Canada	135	4 128	–	4 263
Les provinces	–	3 880	–	3 880
Les municipalités et les commissions scolaires	–	348	–	348
Le Trésor et d'autres organismes américains et les gouvernements d'autres pays	274	–	–	274
Autres titres de créance	–	408	89	497
Titres de participation	223	120	148	491
	632	8 884	237	9 753
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées	–	415	–	415
Prêts et acceptations	–	2 883	–	2 883
Autres				
Instruments financiers dérivés	74	6 974	44	7 092
	23 013	38 826	1 504	63 343
Passifs financiers				
Dépôts	–	2 645	81	2 726
Autres				
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	12 795	5 372	–	18 167
Instruments financiers dérivés	45	5 593	83	5 721
Passifs relatifs à des créances cédées	–	6 127	–	6 127
Autres passifs	–	133	–	133
	12 840	19 870	164	32 874

NOTE 3 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Instruments financiers classés dans le niveau 3

La Banque classe les instruments financiers dans le niveau 3 lorsque la technique d'évaluation est fondée sur au moins une donnée d'entrée importante qui n'est pas observable sur des marchés. Il se peut que la technique d'évaluation soit aussi basée en partie sur des données d'entrée observables sur des marchés. Le tableau suivant présente les données d'entrée non observables importantes utilisées aux fins des évaluations de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3 de la hiérarchie.

Au 31 octobre 2015					
	Juste valeur	Principales techniques d'évaluation	Données d'entrée non observables importantes	Fourchette de valeurs des données	
				Bas	Haut
Actifs financiers					
Valeurs mobilières					
Autres billets restructurés des conduits VAC I et VAC II	7	Valeur de l'actif net	Valeur de l'actif net		100 %
Titres de participation et autres titres de créance	275	Flux de trésorerie actualisés Valeur de l'actif net Cours de marché comparables Modèle fondé sur les prix	Écart de crédit Valeur de l'actif net Ratio valeur de l'entreprise/BAIIA ⁽²⁾ Équivalence de prix	425 Pbs ⁽¹⁾ 100 % 4,2 x 80 %	445 Pbs ⁽¹⁾ 100 % 13 x 95 %
Autres					
Instruments financiers dérivés					
Contrats de taux d'intérêt	2	Flux de trésorerie actualisés	Taux d'actualisation		2,20 %
Contrats sur actions	15	Modèle d'évaluation des options	Volatilité à long terme Corrélation du marché	9 % (50) %	49 % 77 %
	299				
Passifs financiers					
Dépôts					
Billets de dépôts structurés	20	Modèle d'évaluation des options	Volatilité à long terme Corrélation du marché	10 % (51) %	59 % 85 %
Autres					
Instruments financiers dérivés					
Contrats sur actions	55	Modèle d'évaluation des options	Volatilité à long terme Corrélation du marché	9 % (50) %	67 % 85 %
	75				

(1) Pbs ou point de base représente une unité de mesure correspondant à 0,01 %.

(2) BAIIA signifie bénéfice avant intérêts, impôts et amortissement.

Au 31 octobre 2014

	Juste valeur	Principales techniques d'évaluation	Données d'entrée non observables importantes	Fourchette de valeurs des données	
				Bas	Haut
Actifs financiers					
Valeurs mobilières					
Billets restructurés des conduits VAC I					
Catégories A-1 et A-2	941	Modèle interne ⁽¹⁾	Escompte de liquidité Écart de crédit ⁽²⁾	33 Pbs ⁽³⁾	3,00 % 44 Pbs ⁽³⁾
Catégorie B et autres	122	Modèle interne ⁽¹⁾	Escompte de liquidité Écart de crédit ⁽²⁾ Valeur de l'actif net	33 Pbs ⁽³⁾	3,00 % 60 Pbs ⁽³⁾ 100 %
Billets restructurés des conduits VAC II, VAC III et autres billets restructurés					
Catégories A-1 et A-2	5	Modèle interne ⁽¹⁾	Escompte de liquidité Écart de crédit ⁽²⁾	42 Pbs ⁽³⁾	1,50 % 125 Pbs ⁽³⁾
Catégorie B et autres	57	Modèle interne ⁽¹⁾	Escompte de liquidité Écart de crédit ⁽²⁾ Valeur de l'actif net	42 Pbs ⁽³⁾	1,50 % 164 Pbs ⁽³⁾ 100 %
Autres billets restructurés	111	Modèle interne ⁽¹⁾	Escompte de liquidité Écart de crédit ⁽²⁾	1,50 % 51 Pbs ⁽³⁾	6,31 % 91 Pbs ⁽³⁾
Titres de participation et autres titres de créance					
	224	Valeur de l'actif net Cours de marché comparables Modèle fondé sur les prix	Valeur de l'actif net Ratio valeur de l'entreprise/BAIIA ⁽⁴⁾ Équivalence de prix	4,2 x 80 %	100 % 13 x 95 %
Autres					
Instruments financiers dérivés					
Contrats de taux d'intérêt	1	Flux de trésorerie actualisés	Taux d'actualisation		2,10 %
Contrats sur actions	43	Modèle d'évaluation des options	Volatilité à long terme Corrélation du marché	12 % (31) %	36 % 81 %
	1 504				
Passifs financiers					
Dépôts					
Billets de dépôts structurés					
	81	Modèle d'évaluation des options	Volatilité à long terme Corrélation du marché	14 % (7) %	35 % 78 %
Autres					
Instruments financiers dérivés					
Contrats sur actions	83	Modèle d'évaluation des options	Volatilité à long terme Corrélation du marché	12 % (31) %	36 % 99 %
	164				

- (1) Se reporter à la page 133 pour une description des techniques d'évaluation.
 (2) L'écart de crédit n'inclut pas l'escompte de liquidité.
 (3) Pbs ou point de base représente une unité de mesure correspondant à 0,01 %.
 (4) BAIIA signifie bénéfice avant intérêts, impôts et amortissement.

NOTE 3 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Données d'entrée non observables importantes des évaluations de la juste valeur classées dans le niveau 3

Escompte de liquidité

L'escompte de liquidité représente la différence de liquidité entre l'actif financier évalué et des actifs comparables. Il n'existe pas de corrélation prévisible entre l'escompte de liquidité et les écarts de crédit. Une augmentation (diminution) de cette donnée d'entrée non observable entraîne généralement une diminution (augmentation) de la juste valeur.

Écart de crédit

L'écart de crédit est la différence entre un taux d'intérêt de référence et le taux d'intérêt demandé par les intervenants du marché pour accepter la qualité de crédit inférieure de l'actif financier évalué. Le taux d'intérêt de certaines obligations gouvernementales, dont la cote de crédit est élevée et la maturité est similaire à l'actif évalué, peut souvent être considéré comme taux d'intérêt de référence. Une augmentation (diminution) de cette donnée d'entrée non observable entraîne généralement une diminution (augmentation) de la juste valeur.

Volatilité à long terme

La volatilité est une mesure de la variabilité future attendue des prix de marché. La volatilité est généralement observable sur le marché par le biais des prix de certaines options. Toutefois, la volatilité à long terme liée à des options, dont l'échéance est plus longue, peut ne pas être observable. Une augmentation (diminution) de la volatilité à long terme s'accompagne généralement d'une augmentation (diminution) de la corrélation à long terme. Une volatilité à long terme plus élevée pourrait se traduire par une augmentation ou une diminution de la juste valeur de l'instrument, selon les modalités de l'instrument.

Corrélation du marché

La corrélation est une mesure de la relation d'interdépendance entre deux variables différentes. Une corrélation positive implique que les variables ont tendance à évoluer dans la même direction, alors qu'une corrélation négative implique que les variables ont tendance à évoluer dans des directions opposées. La corrélation est utilisée pour l'évaluation d'instruments financiers dont les rendements futurs sont dépendants de plusieurs variables. Un changement dans la corrélation peut entraîner une augmentation ou une diminution de la juste valeur selon les modalités de son rendement contractuel.

Valeur de l'actif net

La valeur de l'actif net représente la valeur estimative des titres basée sur les évaluations reçues des gestionnaires de placements, des gestionnaires de fonds ou des commandités des sociétés en commandite. La valeur de l'actif net d'un fonds correspond à la juste valeur totale de l'actif moins le passif.

Ratio valeur de l'entreprise/BAIIA (bénéfice avant intérêts, impôts et amortissement) et équivalence de prix

Les données d'entrée d'évaluation des titres de participation privés incluent des ratios basés sur les bénéfices. Ces ratios sont évalués en fonction de ratios d'entreprises comparables, et un ratio plus élevé résultera en une juste valeur plus élevée. L'équivalence de prix est un pourcentage du prix de marché établi en fonction de la liquidité du titre.

Taux d'actualisation

Lorsque des techniques d'évaluation des flux de trésorerie actualisés sont utilisées, le taux d'actualisation représente la donnée utilisée pour porter les flux de trésorerie futurs à leur valeur actualisée. Une augmentation du taux d'actualisation donnera lieu à une diminution de la juste valeur.

Analyse de sensibilité des instruments financiers classés dans le niveau 3

La Banque effectue des analyses de sensibilité pour les évaluations de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3, en substituant les données non observables par une ou plusieurs hypothèses raisonnablement possibles.

Au 31 octobre 2015, pour les autres billets restructurés des conduits VAC I et VAC II classés dans le niveau 3, la donnée la plus importante utilisée pour déterminer la juste valeur est la valeur de l'actif net. Au 31 octobre 2015, la Banque fait varier les valeurs utilisées dans une fourchette qui pourrait résulter en une augmentation ou une diminution de moins de 1 M\$.

Au 31 octobre 2014, pour les billets restructurés des conduits VAC, les données d'entrée non observables les plus importantes utilisées pour déterminer la juste valeur étaient l'escompte de liquidité, l'écart de crédit (une composante des taux d'actualisation) et la pondération attribuée au taux d'actualisation et aux cotations des courtiers des billets des conduits VAC II de catégories A-1, A-2 et B. Ainsi, au 31 octobre 2014, une variation de 100 points de base de l'escompte de liquidité aurait donné lieu à une diminution ou à une augmentation de 11 M\$ de la juste valeur. Un changement de 10 points de base du taux d'actualisation se serait traduit par une diminution ou une augmentation de 6 M\$ de la juste valeur des billets restructurés des conduits VAC I et II de catégories A-1, A-2 et B. Enfin, une variation de 10 % de la pondération attribuée entre le taux d'actualisation déterminé et les cotations de courtiers des billets VAC II de catégories A-1, A-2 et B aurait donné lieu à une diminution ou à une augmentation de 7 M\$ de la juste valeur. Les justes valeurs qui résultent de ces hypothèses auraient pu se situer dans la fourchette ou hors de la fourchette établie par la Banque.

Pour les titres de participation privés, la Banque fait varier des données non observables significatives, telles que la valeur de l'actif net, l'écart de crédit ou le ratio valeur de l'entreprise/BAIIA et l'équivalence de prix, et établit une fourchette raisonnable de juste valeur qui pourrait résulter en une augmentation ou une diminution de la juste valeur comptabilisée de 36 M\$ au 31 octobre 2015 (une augmentation ou une diminution de 16 M\$ au 31 octobre 2014).

Pour les instruments financiers dérivés et les dérivés incorporés relatifs aux billets de dépôts structurés, la Banque fait varier les données sur les volatilités à long terme et les corrélations du marché et établit une fourchette raisonnable de juste valeur. Au 31 octobre 2015, pour les instruments financiers dérivés, la juste valeur nette pourrait résulter en une augmentation ou une diminution de 11 M\$ (une augmentation ou une diminution de 10 M\$ au 31 octobre 2014) alors que pour les billets de dépôts structurés, la juste valeur pourrait résulter en une augmentation ou une diminution de 4 M\$ (une augmentation ou une diminution de 12 M\$ au 31 octobre 2014).

Variation de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3

La Banque peut couvrir la juste valeur des instruments financiers classés dans les différents niveaux par le biais de positions économiques inverses. Les gains et pertes pour les instruments financiers classés dans le niveau 3 présentés dans les tableaux ci-après ne reflètent pas les gains et pertes inverses sur les instruments financiers utilisés à des fins de couverture économique qui peuvent avoir été classés par la Banque dans le niveau 1 ou 2. De plus, la Banque peut couvrir la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3 au moyen d'autres instruments financiers classés dans le niveau 3. L'effet de ces couvertures n'est pas inclus dans le montant net présenté dans les tableaux suivants. Finalement, les gains et pertes présentés ci-après peuvent inclure des variations de la juste valeur basées sur des données d'entrée observables et non observables.

	Exercice terminé le 31 octobre 2015			
	Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net	Valeurs mobilières disponibles à la vente	Instruments financiers dérivés ⁽¹⁾	Dépôts
Juste valeur au 31 octobre 2014	1 223	237	(39)	(81)
Total des gains (pertes) réalisés ou non réalisés compris dans le <i>Résultat net</i> ⁽²⁾	56	62	(5)	(5)
Total des gains (pertes) réalisés ou non réalisés compris dans les <i>Autres éléments du résultat global</i>	–	(25)	–	–
Achats	3	85	–	–
Ventes	(43)	(99)	–	–
Émissions	–	–	–	(20)
Règlements et autres	(587)	(5)	3	–
Transferts d'instruments financiers vers le niveau 3	–	6	(6)	(10)
Transferts d'instruments financiers hors du niveau 3	(631)	–	9	96
Juste valeur au 31 octobre 2015	21	261	(38)	(20)
Variations des gains et des pertes non réalisés compris dans le <i>Résultat net</i> relativement aux actifs et passifs financiers au 31 octobre 2015 ⁽³⁾	1	–	(5)	(5)

	Exercice terminé le 31 octobre 2014			
	Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net	Valeurs mobilières disponibles à la vente	Instruments financiers dérivés ⁽¹⁾	Dépôts
Juste valeur au 31 octobre 2013	1 351	248	(18)	(73)
Total des gains (pertes) réalisés ou non réalisés compris dans le <i>Résultat net</i> ⁽⁴⁾	106	12	(6)	2
Total des gains (pertes) réalisés ou non réalisés compris dans les <i>Autres éléments du résultat global</i>	–	11	–	–
Achats	24	18	–	–
Ventes	(207)	(44)	–	–
Émissions	–	–	–	(51)
Règlements et autres	(51)	(9)	–	–
Transferts d'instruments financiers vers le niveau 3	–	–	(9)	(10)
Transferts d'instruments financiers hors du niveau 3	–	1	(6)	51
Juste valeur au 31 octobre 2014	1 223	237	(39)	(81)
Variations des gains et des pertes non réalisés compris dans le <i>Résultat net</i> relativement aux actifs et passifs financiers au 31 octobre 2014 ⁽⁵⁾	98	–	(6)	2

(1) Les instruments financiers dérivés comprennent les actifs et les passifs, présentés au montant net.

(2) Le total des gains nets compris dans les *Revenus autres que d'intérêts* est de 108 M\$.

(3) Le total des pertes non réalisées compris dans les *Revenus autres que d'intérêts* est de 9 M\$.

(4) Le total des gains nets compris dans les *Revenus autres que d'intérêts* est de 114 M\$.

(5) Le total des gains non réalisés compris dans les *Revenus autres que d'intérêts* est de 94 M\$.

NOTE 3 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Instruments financiers non comptabilisés à la juste valeur dans le bilan consolidé

Les tableaux suivants présentent la hiérarchie des évaluations des instruments financiers qui ne sont pas comptabilisés à la juste valeur dans le bilan consolidé, à l'exception de ceux dont la valeur comptable correspond à une approximation raisonnable de la juste valeur.

	Au 31 octobre 2015			Total
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
Actifs financiers				
Prêts	–	36 947	65 060	102 007
Passifs financiers				
Dépôts	–	126 096	–	126 096
Autres				
Passifs relatifs à des créances cédées	–	13 427	–	13 427
Autres passifs	–	1 348	–	1 348
Dettes subordonnées	–	1 526	–	1 526
	–	142 397	–	142 397

	Au 31 octobre 2014			Total
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
Actifs financiers				
Prêts	–	42 265	52 765	95 030
Passifs financiers				
Dépôts	–	117 505	–	117 505
Autres				
Passifs relatifs à des créances cédées	–	11 067	–	11 067
Autres passifs	–	1 354	–	1 354
Dettes subordonnées	–	1 904	–	1 904
	–	131 830	–	131 830

NOTE 4 – INSTRUMENTS FINANCIERS DÉSIGNÉS À LA JUSTE VALEUR PAR LE BIAIS DU RÉSULTAT NET

La Banque a choisi de désigner certains instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net selon les critères présentés à la note 1. Conformément à sa stratégie de gestion des risques et en vertu de l'option juste valeur, qui permet la désignation si elle élimine ou réduit sensiblement la disparité de traitement en matière d'évaluation ou de comptabilisation résultant de l'évaluation des actifs ou des passifs financiers sur des bases différentes, la Banque a désigné à la juste valeur par le biais du résultat net certaines valeurs mobilières, certaines valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente, ainsi que certains passifs relatifs à des créances cédées. La juste valeur des passifs relatifs à des créances cédées ne comprend pas le risque de crédit car les détenteurs de ces passifs ne sont pas exposés au risque de crédit de la Banque.

La Banque a aussi désigné à la juste valeur par le biais du résultat net certains instruments financiers hybrides comportant un ou plusieurs dérivés incorporés, tels que des billets restructurés des conduits VAC, certains dépôts, ainsi que certains prêts. Il n'y a aucune exposition au risque de crédit sur les prêts dans la mesure où ceux-ci sont entièrement garantis.

Pour déterminer la variation de la juste valeur imputable à un changement du risque de crédit des dépôts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, la Banque calcule, au début de la période, la valeur actualisée des flux de trésorerie contractuels de l'instrument avec les taux suivants : d'abord, avec un taux d'actualisation observé qui reflète la prime de crédit de la Banque et ensuite, avec un taux qui n'en tient pas compte. Puis l'écart obtenu entre les valeurs est comparé avec l'écart obtenu avec les mêmes taux en date de fin de période.

Les informations relatives aux actifs financiers et aux passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net sont présentées dans les tableaux suivants.

	Valeur comptable au 31 octobre 2015	Variation de la juste valeur totale (incluant la variation de la juste valeur attribuable au risque de crédit) pour l'exercice terminé le 31 octobre 2015	Variation de la juste valeur depuis la comptabilisation initiale de l'instrument
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net			
Valeurs mobilières	2 244	66	347
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente	295	–	–
Prêts	152	(19)	(25)
	2 691	47	322
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net			
Dépôts ^{(1) (2)}	3 053	100	–
Passifs relatifs à des créances cédées	6 402	(76)	(250)
	9 455	24	(250)
	Valeur comptable au 31 octobre 2014	Variation de la juste valeur totale (incluant la variation de la juste valeur attribuable au risque de crédit) pour l'exercice terminé le 31 octobre 2014	Variation de la juste valeur depuis la comptabilisation initiale de l'instrument
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net			
Valeurs mobilières	2 640	117	416
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente	415	–	–
Prêts	121	(18)	(18)
	3 176	99	398
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net			
Dépôts ^{(1) (2)}	2 524	(77)	(148)
Passifs relatifs à des créances cédées	6 127	10	(183)
	8 651	(67)	(331)

(1) Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2015, la variation de la juste valeur des dépôts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net attribuable au risque de crédit donne lieu à un gain de 30 M\$ (2 M\$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2014).

(2) Le montant à l'échéance que la Banque sera tenue par contrat de payer aux détenteurs de ces dépôts fluctue et sera différent de la juste valeur à la date de présentation du bilan.

NOTE 5 – COMPENSATION DES ACTIFS FINANCIERS ET DES PASSIFS FINANCIERS

Les actifs et les passifs financiers font l'objet d'une compensation, et le solde net est présenté dans le bilan consolidé lorsque la Banque a un droit juridiquement exécutoire d'opérer une compensation entre les montants comptabilisés, et qu'elle a l'intention soit de procéder à un règlement d'après le solde net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

De façon générale, les instruments financiers dérivés hors bourse assujettis à des conventions-cadres de compensation de l'*International Swaps & Derivatives Association, Inc.* ou à d'autres ententes similaires ne satisfont pas aux critères de compensation dans le bilan consolidé car le droit d'opérer une compensation est juridiquement exécutoire uniquement en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de faillite.

De façon générale, les valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et les valeurs mobilières empruntées de même que les engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et les valeurs mobilières prêtées assujettis à des conventions-cadres ne satisfont pas aux critères de compensation puisqu'ils confèrent un droit de compensation qui est exécutoire uniquement en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de faillite.

Toutefois, les transactions mentionnées ci-dessus peuvent être assujetties à des ententes contractuelles de compensation conclues avec des chambres de compensation. Si les critères de compensation sont respectés, ces transactions sont compensées dans le bilan consolidé. De plus, dans le cadre de ces transactions, la Banque peut donner ou recevoir des espèces ou d'autres instruments financiers utilisés comme instrument de garantie.

Les tableaux suivants présentent l'information sur les actifs financiers et les passifs financiers qui sont compensés dans le bilan consolidé car ils respectent les critères de compensation ainsi que sur ceux qui ne sont pas compensés et qui font l'objet d'une convention-cadre de compensation exécutoire ou d'un accord similaire.

Au 31 octobre 2015						
	Montants bruts comptabilisés	Montants compensés dans le bilan consolidé	Montants nets présentés dans le bilan consolidé	Montants associés non compensés dans le bilan consolidé		Montants nets
				Instruments financiers ⁽¹⁾	Actifs financiers reçus / donnés en garantie ⁽²⁾	
Actifs financiers						
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées	24 997	7 295	17 702	704	16 955	43
Instruments financiers dérivés	12 400	1 558	10 842	5 110	2 818	2 914
	37 397	8 853	28 544	5 814	19 773	2 957
Passifs financiers						
Engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées	21 074	7 295	13 779	704	13 000	75
Instruments financiers dérivés	9 314	1 558	7 756	5 110	1 119	1 527
	30 388	8 853	21 535	5 814	14 119	1 602

Au 31 octobre 2014						
	Montants bruts comptabilisés	Montants compensés dans le bilan consolidé	Montants nets présentés dans le bilan consolidé	Montants associés non compensés dans le bilan consolidé		Montants nets
				Instruments financiers ⁽¹⁾	Actifs financiers reçus / donnés en garantie ⁽²⁾	
Actifs financiers						
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées	32 381	7 856	24 525	2 825	21 608	92
Instruments financiers dérivés	7 585	493	7 092	3 661	1 960	1 471
	39 966	8 349	31 617	6 486	23 568	1 563
Passifs financiers						
Engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées	24 636	7 856	16 780	2 825	13 852	103
Instruments financiers dérivés	6 214	493	5 721	3 661	698	1 362
	30 850	8 349	22 501	6 486	14 550	1 465

(1) Valeur comptable des instruments financiers qui font l'objet d'une convention-cadre de compensation exécutoire ou d'un accord similaire, mais qui ne satisfont pas aux critères de compensation.

(2) Excluant les garanties sous forme d'instruments non financiers.

NOTE 6 – VALEURS MOBILIÈRES

Échéances contractuelles résiduelles des valeurs mobilières

Au 31 octobre					2015	2014
	1 an ou moins	Plus de 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance spécifique	Total	Total
Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net						
Titres émis ou garantis par						
Le Canada	1 595	5 339	1 682	–	8 616	7 527
Les provinces	1 252	5 726	3 381	–	10 359	8 395
Les municipalités et les commissions scolaires	140	456	193	–	789	740
Le Trésor et d'autres organismes américains et les gouvernements d'autres pays	470	625	97	–	1 192	1 742
Autres titres de créance	604	1 307	1 353	–	3 264	4 841
Titres de participation	8	12	–	17 757	17 777	19 955
	4 069	13 465	6 706	17 757	41 997	43 200
Valeurs mobilières disponibles à la vente						
Titres émis ou garantis par						
Le Canada	342	5 323	802	–	6 467	4 263
Les provinces	3	692	3 981	–	4 676	3 880
Les municipalités et les commissions scolaires	1	79	348	–	428	348
Le Trésor et d'autres organismes américains et les gouvernements d'autres pays	39	805	85	–	929	274
Autres titres de créance	235	407	301	–	943	497
Titres de participation	13	67	2	518	600	491
	633	7 373	5 519	518	14 043	9 753

Gains (pertes) bruts sur les valeurs mobilières disponibles à la vente

	Au 31 octobre 2015			
	Coût après amortissement	Gains bruts non réalisés	Pertes brutes non réalisées	Valeur comptable
Titres émis ou garantis par				
Le Canada	6 423	62	(18)	6 467
Les provinces	4 475	231	(30)	4 676
Les municipalités et les commissions scolaires	414	15	(1)	428
Le Trésor et d'autres organismes américains et les gouvernements d'autres pays	929	2	(2)	929
Autres titres de créance	937	15	(9)	943
Titres de participation	569	78	(47)	600
	13 747	403	(107)	14 043

	Au 31 octobre 2014			
	Coût après amortissement	Gains bruts non réalisés	Pertes brutes non réalisées	Valeur comptable
Titres émis ou garantis par				
Le Canada	4 226	38	(1)	4 263
Les provinces	3 704	186	(10)	3 880
Les municipalités et les commissions scolaires	332	16	–	348
Le Trésor et d'autres organismes américains et les gouvernements d'autres pays	274	–	–	274
Autres titres de créance	447	50	–	497
Titres de participation	437	69	(15)	491
	9 420	359	(26)	9 753

NOTE 6 – VALEURS MOBILIÈRES (suite)

Pertes de valeur comptabilisées

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la Banque évalue s'il existe une indication objective de dépréciation de chaque valeur mobilière disponible à la vente. Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2015, des pertes de valeur de 26 M\$ (7 M\$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2014) ont été comptabilisées dans les *Gains (pertes) sur valeurs mobilières disponibles à la vente, montant net* de l'état consolidé des résultats. De plus, au cours des exercices terminés les 31 octobre 2015 et 2014, aucun montant n'a été renversé dans l'état consolidé des résultats pour les augmentations ultérieures de la juste valeur des titres de créance dépréciés antérieurement.

Pertes brutes non réalisées

Aux 31 octobre 2015 et 2014, la Banque a conclu que les pertes brutes non réalisées sur les valeurs mobilières disponibles à la vente sont principalement attribuables à la fluctuation des prix sur le marché ainsi qu'aux variations des cours des monnaies étrangères, et qu'il n'existe aucune indication objective de dépréciation nécessitant la comptabilisation d'une perte de valeur dans l'état consolidé des résultats.

Véhicules d'actifs cadres

Au 31 octobre 2015, la valeur nominale des billets restructurés des conduits VAC et des autres billets restructurés détenus par la Banque s'établit à 703 M\$ (1 479 M\$ au 31 octobre 2014), dont un montant de 662 M\$ a été désigné comme *Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net* en vertu de l'option juste valeur, et un montant de 41 M\$ est classé parmi les *Valeurs mobilières disponibles à la vente* (1 253 M\$ désignés comme *Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net* et 226 M\$ classés dans les *Valeurs mobilières disponibles à la vente* au 31 octobre 2014). La variation de la valeur nominale des billets restructurés des conduits VAC au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2015 est principalement attribuable à des remboursements de capital et des dispositions.

La Banque s'est engagée à contribuer à une facilité de financement de marge relative aux conduits VAC pour un montant de 821 M\$ en vue de financer les éventuels appels de marge (831 M\$ au 31 octobre 2014). Aux 31 octobre 2015 et 2014, aucun montant n'a été avancé par la Banque.

La valeur comptable des billets restructurés des conduits VAC et des autres billets restructurés détenus par la Banque dans un portefeuille d'investissement en date du 31 octobre 2015, désignés comme *Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net*, est de 642 M\$, et 13 M\$ sont classés parmi les *Valeurs mobilières disponibles à la vente* (1 166 M\$ désignés comme *Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net* et 75 M\$ classés dans les *Valeurs mobilières disponibles à la vente* au 31 octobre 2014). Les billets détenus dans un portefeuille d'investissement incluant un ou plusieurs dérivés incorporés ont été désignés comme *Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net* en vertu de l'option juste valeur, et les autres billets ont été classés dans les *Valeurs mobilières disponibles à la vente*.

Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2015, des revenus de 63 M\$ ont été enregistrés en raison de remboursement de capital et de l'appréciation de la juste valeur des billets restructurés (92 M\$ au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2014). Ces montants ont été comptabilisés dans les *Revenus de négociation* de l'état consolidé des résultats. De plus, au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2015, un gain de 37 M\$ a été enregistré suite à la cession des billets restructurés des conduits VAC III. Ce gain a été comptabilisé dans les *Gains (pertes) sur valeurs mobilières disponibles à la vente, montant net* de l'état consolidé des résultats. La valeur comptable des billets restructurés désignés comme *Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net* se situe dans la fourchette de la juste valeur estimative au 31 octobre 2015. La cote de crédit des billets VAC I de catégorie A-2 a augmenté de « A (sf) » à « AA faible (sf) » et celle des billets VAC II de catégorie A-2 a augmenté de « A (faible) (sf) » à « A (sf) ». La cote de crédit des billets VAC I de catégorie B a augmenté de « BBB (faible) (sf) » à « A (sf) ». La cote de crédit des billets VAC II de catégorie A-1 se maintient à « AA (faible) (sf) ».

Le tableau suivant présente la valeur comptable des actifs et passifs financiers relatifs aux VAC, ainsi que leurs échéances contractuelles résiduelles qui ne sont pas représentatives des échéances anticipées.

Au 31 octobre

					Valeur comptable	
					2015	2014
	1 an et moins	Plus de 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance spécifique	Total	Total
VAC I et VAC II	–	–	548	–	548	1 072
VAC III	–	–	–	–	–	63
Papier commercial exclu du plan de restructuration pancanadien	20	81	–	–	101	101
Unités liquidatives de fiducies	–	–	–	6	6	5
	20	81	548	6	655	1 241
Facilité de financement de marge	–	(11)	–	–	(11)	(21)
	20	70	548	6	644	1 220

NOTE 7 – PRÊTS

Qualité du crédit

	Au 31 octobre 2015			Total
	Hypothécaires résidentiels	Aux particuliers et créances sur cartes de crédit	Aux entreprises et aux administrations publiques ⁽¹⁾⁽²⁾	
Ni en souffrance ⁽³⁾ ni douteux	43 184	31 556	39 953	114 693
En souffrance ⁽³⁾ mais non douteux	266	295	96	657
Douteux	70	82	305	457
Prêts bruts	43 520	31 933	40 354	115 807
Moins : provisions sur prêts douteux				
Provisions individuelles	10	18	151	179
Provisions collectives	–	22	2	24
Provisions sur prêts douteux	10	40	153	203
	43 510	31 893	40 201	115 604
Moins : provision collective sur prêts non douteux ⁽⁴⁾				366
Prêts, après déduction des provisions				115 238

	Au 31 octobre 2014			Total
	Hypothécaires résidentiels	Aux particuliers et créances sur cartes de crédit	Aux entreprises et aux administrations publiques ⁽¹⁾⁽²⁾	
Ni en souffrance ⁽³⁾ ni douteux	38 969	29 663	36 987	105 619
En souffrance ⁽³⁾ mais non douteux	270	252	146	668
Douteux	61	81	344	486
Prêts bruts	39 300	29 996	37 477	106 773
Moins : provisions sur prêts douteux				
Provisions individuelles	9	15	191	215
Provisions collectives	–	21	2	23
Provisions sur prêts douteux	9	36	193	238
	39 291	29 960	37 284	106 535
Moins : provision collective sur prêts non douteux ⁽⁴⁾				366
Prêts, après déduction des provisions				106 169

(1) Les portefeuilles de crédit aux entreprises font l'objet d'une surveillance étroite et une liste des engagements problématiques est produite mensuellement. Cette liste de surveillance est analysée par les gestionnaires de prêts concernés, et ces derniers font rapport à la direction de la Gestion du risque de crédit.

(2) Incluant les engagements de clients en contrepartie d'acceptations.

(3) Un prêt est en souffrance lorsque la contrepartie n'a pas effectué un paiement à sa date d'échéance contractuelle.

(4) La provision collective sur prêts non douteux pour risque de crédit est constituée pour l'ensemble du portefeuille de crédit de la Banque.

NOTE 7 – PRÊTS (suite)

Prêts en souffrance mais non douteux ⁽¹⁾

Au 31 octobre	2015			2014		
	Hypothécaires résidentiels	Aux particuliers et créances sur cartes de crédit	Aux entreprises et aux administrations publiques ⁽²⁾	Hypothécaires résidentiels	Aux particuliers et créances sur cartes de crédit	Aux entreprises et aux administrations publiques ⁽²⁾
En souffrance mais non douteux						
De 31 à 60 jours	120	109	36	123	90	56
De 61 à 90 jours	54	38	26	45	30	23
Plus de 90 jours	92	148	34	102	132	67
	266	295	96	270	252	146

(1) Les prêts en souffrance de moins de 31 jours ne sont pas présentés dans le tableau étant donné qu'ils ne sont pas considérés comme en souffrance sur le plan administratif.

(2) Au 31 octobre 2015, la juste valeur des actifs financiers détenus en garantie de prêts qui sont en souffrance mais non douteux s'établit à 16 M\$ (20 M\$ au 31 octobre 2014).

Prêts douteux

	Au 31 octobre 2015			
	Bruts	Provisions individuelles	Provisions collectives	Nets
Prêts				
Hypothécaires résidentiels	70	10	–	60
Aux particuliers et créances sur cartes de crédit	82	18	22	42
Aux entreprises et aux administrations publiques ⁽¹⁾	305	151	2	152
	457	179	24	254

	Au 31 octobre 2014			
	Bruts	Provisions individuelles	Provisions collectives	Nets
Prêts				
Hypothécaires résidentiels	61	9	–	52
Aux particuliers et créances sur cartes de crédit	81	15	21	45
Aux entreprises et aux administrations publiques	344	191	2	151
	486	215	23	248

(1) Incluant les engagements de clients en contrepartie d'acceptations.

Provisions pour pertes sur créances

Exercice terminé le 31 octobre 2015									
	Hypothécaires résidentielles		Aux particuliers et créances sur carte de crédit		Aux entreprises et aux administrations publiques ⁽¹⁾		Total		Total
	Provisions individuelles	Provisions collectives	Provisions individuelles	Provisions collectives	Provisions individuelles	Provisions collectives	Provisions individuelles	Provisions collectives	
Provisions sur prêts douteux ⁽¹⁾									
Solde au début	9	–	15	21	191	2	215	23	238
Dotations aux pertes sur créances	10	–	121	35	60	2	191	37	228
Radiations	(9)	–	(38)	(40)	(108)	(2)	(155)	(42)	(197)
Radiations sur cartes de crédit	–	–	(81)	–	–	–	(81)	–	(81)
Recouvrements	–	–	1	6	8	–	9	6	15
Solde à la fin	10	–	18	22	151	2	179	24	203
Provision collective sur prêts non douteux ⁽²⁾									366
Provisions totales									569

Exercice terminé le 31 octobre 2014									
	Hypothécaires résidentielles		Aux particuliers et créances sur carte de crédit		Aux entreprises et aux administrations publiques		Total		Total
	Provisions individuelles	Provisions collectives	Provisions individuelles	Provisions collectives	Provisions individuelles	Provisions collectives	Provisions individuelles	Provisions collectives	
Provisions sur prêts douteux									
Solde au début	7	–	13	20	170	2	190	22	212
Dotations aux pertes sur créances	7	–	116	34	49	2	172	36	208
Radiations	(7)	–	(36)	(38)	(35)	(2)	(78)	(40)	(118)
Radiations sur cartes de crédit	–	–	(79)	–	–	–	(79)	–	(79)
Recouvrements	2	–	1	5	7	–	10	5	15
Solde à la fin	9	–	15	21	191	2	215	23	238
Provision collective sur prêts non douteux ⁽²⁾									366
Provisions totales									604

(1) Incluant les engagements de clients en contrepartie d'acceptations.

(2) La provision collective sur prêts non douteux pour risque de crédit est constituée pour l'ensemble du portefeuille de crédit de la Banque.

NOTE 7 – PRÊTS (suite)

Répartition des prêts bruts et douteux par catégorie d'emprunteurs selon les catégories d'actifs de Bâle

	2015				
	Au 31 octobre			Exercice terminé le 31 octobre	
	Prêts bruts ⁽¹⁾	Prêts douteux ⁽¹⁾	Provisions sur prêts douteux ⁽¹⁾	Dotations aux pertes sur créances	Radiations
Particuliers					
Hypothèques résidentielles ⁽²⁾	54 004	77	10	11	9
Crédits rotatifs admissibles ⁽³⁾	4 093	19	11	107	108
Autres prêts aux particuliers ⁽⁴⁾	9 512	51	28	49	51
	67 609	147	49	167	168
Autres que particuliers ⁽⁴⁾					
Agriculture	4 433	29	9	3	2
Mines, pétrole et gaz	3 612	62	46	36	27
Construction et services immobiliers ⁽⁵⁾	10 439	40	5	(3)	4
Fabrication	3 765	28	20	3	30
Commerce de gros et de détail	4 873	74	36	16	14
Transports	1 956	10	4	–	–
Télécommunications, médias et technologies	1 254	23	6	2	–
Institutions financières	2 679	1	–	–	–
Services	5 414	17	7	1	28
Gouvernements et autres services reliés	4 447	18	13	3	–
Autres	5 326	8	8	–	5
	48 198	310	154	61	110
	115 807	457	203	228	278

	2014				
	Au 31 octobre			Exercice terminé le 31 octobre	
	Prêts bruts ⁽¹⁾	Prêts douteux	Provisions sur prêts douteux	Dotations aux pertes sur créances	Radiations
Particuliers					
Hypothèques résidentielles ⁽²⁾	50 011	66	10	7	7
Crédits rotatifs admissibles ⁽³⁾	4 033	19	10	101	103
Autres prêts aux particuliers ⁽⁴⁾	9 027	52	24	49	50
	63 071	137	44	157	160
Autres que particuliers ⁽⁴⁾					
Agriculture	3 857	17	8	(1)	4
Mines, pétrole et gaz	3 868	68	29	7	2
Construction et services immobiliers ⁽⁵⁾	9 088	44	14	7	3
Fabrication	3 689	64	55	4	3
Commerce de gros et de détail	5 281	62	31	26	4
Transports	1 223	11	5	2	2
Télécommunications, médias et technologies	1 540	11	7	1	–
Institutions financières	1 482	1	–	–	–
Services	5 226	31	20	3	11
Gouvernements et autres services reliés	4 082	26	11	–	–
Autres	4 366	14	14	2	8
	43 702	349	194	51	37
	106 773	486	238	208	197

(1) Incluant les engagements de clients en contrepartie d'acceptations.

(2) Incluant les prêts hypothécaires résidentiels d'un à quatre logements (selon la définition de Bâle) ainsi que les marges de crédit hypothécaires.

(3) Incluant les marges de crédit et les créances sur cartes de crédit.

(4) Incluant les prêts à la consommation et les autres prêts aux particuliers, mais excluant les prêts aux petites et moyennes entreprises.

(5) Incluant les hypothèques non résidentielles.

NOTE 8 – ACTIFS FINANCIERS TRANSFÉRÉS MAIS NON DÉCOMPTABILISÉS

Dans le cours normal de ses activités, la Banque conclut des transactions dans lesquelles elle transfère directement à des tierces parties, notamment des entités structurées, des actifs financiers tels que des valeurs mobilières ou des prêts. Les modalités de certaines de ces transactions prévoient que la Banque conserve la quasi-totalité des risques et des avantages liés à ces actifs financiers. Les risques comprennent les risques de crédit, de taux d'intérêt, de change, de remboursement anticipé et d'autres risques de prix, alors que les avantages comprennent les flux de revenus associés aux actifs. Par conséquent, ces actifs financiers ne sont pas décomptabilisés et ces transactions sont traitées comme des emprunts assortis de garanties ou des emprunts garantis. La nature de ces transactions est décrite ci-dessous.

Valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées

Dans le cadre des opérations de vente de valeurs mobilières en vertu de conventions de rachat et de prêt de valeurs mobilières en vertu d'ententes de prêt de titres, la Banque transfère des actifs financiers à des tierces parties selon des modalités normalisées attribuables à ces types de transactions. Les tierces parties peuvent avoir un droit non limité de revendre ou de nantir à nouveau les actifs financiers reçus. Si des garanties sous forme d'espèces sont reçues, la Banque les comptabilise de même qu'une obligation de remettre le montant en espèces, et elles sont incluses dans la rubrique *Engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées* du bilan consolidé. Si des valeurs mobilières sont reçues à titre de garantie, la Banque ne les comptabilise pas dans le bilan consolidé.

Actifs financiers transférés aux entités structurées

Dans le cadre du programme des Obligations hypothécaires du Canada (OHC), la Banque vend des titres adossés à des prêts hypothécaires résidentiels assurés et d'autres valeurs mobilières à la Fiducie du Canada pour l'habitation (FCH), et cette dernière en finance l'achat par l'émission d'obligations hypothécaires assurées. La garantie légale des tiers porteurs d'OHC se limite aux actifs transférés. La Banque vend également des prêts hypothécaires résidentiels assurés et non assurés à un fonds commun de placement administré par la Banque. Le montant en espèces reçu relativement à ces actifs transférés est comptabilisé à titre d'emprunt garanti, et un passif correspondant est constaté à la rubrique *Passifs relatifs à des créances cédées* du bilan consolidé.

Le tableau ci-dessous fournit des informations supplémentaires sur la nature des actifs financiers transférés qui ne remplissent pas les critères de décomptabilisation et de leurs passifs correspondants.

Au 31 octobre	2015	2014
Valeur comptable des actifs financiers transférés mais non décomptabilisés		
Valeurs mobilières ⁽¹⁾	32 902	31 359
Prêts hypothécaires résidentiels	17 732	15 790
	50 634	47 149
Valeur comptable des passifs associés⁽²⁾	26 820	28 933
Juste valeur des actifs financiers transférés mais non décomptabilisés		
Valeurs mobilières ⁽¹⁾	32 902	31 359
Prêts hypothécaires résidentiels	18 032	16 068
	50 934	47 427
Juste valeur des passifs associés⁽²⁾	26 879	29 049

(1) Le montant relatif aux valeurs mobilières prêtées représente le montant maximal des valeurs mobilières de la Banque pouvant être prêtées. Pour les engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat, le montant inclut les actifs de la Banque ainsi que ceux de tierces parties.

(2) Les passifs associés comprennent les engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat avant l'incidence de compensation pour un montant de 1 411 M\$ au 31 octobre 2015 (2 737 M\$ au 31 octobre 2014) et les passifs relatifs à des créances cédées. Les passifs relatifs aux valeurs mobilières prêtées ne sont pas inclus car la Banque peut prêter ses propres actifs financiers et ceux de tierces parties. La valeur comptable et la juste valeur des passifs relatifs aux valeurs mobilières prêtées se chiffrent à 8 140 M\$ au 31 octobre 2015 (7 662 M\$ au 31 octobre 2014).

Le tableau ci-dessous précise la nature des transactions relativement aux actifs financiers transférés mais non décomptabilisés.

Au 31 octobre	2015	2014
Valeur comptable des actifs financiers transférés mais non décomptabilisés		
Titres adossés à des prêts hypothécaires résidentiels assurés et autres valeurs mobilières vendus à la FCH	18 958	16 604
Valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat	7 148	11 921
Valeurs mobilières prêtées	24 526	18 619
Prêts hypothécaires résidentiels transférés à un fonds commun de placement	2	5
	50 634	47 149

NOTE 9 – ENTREPRISES ASSOCIÉES ET COENTREPRISES

Au 31 octobre			2015	2014
	Secteur d'exploitation	Pourcentage de participation	Valeur comptable	Valeur comptable
Entreprises associées cotées ⁽¹⁾				
Groupe TMX limitée ⁽²⁾	Autres	8,7 %	240	232
Corporation Fiera Capital ⁽³⁾	Gestion de patrimoine	22,7 %	149	207
Entreprises associées non cotées				
Maple Financial Group Inc.	Marchés financiers	24,9 %	160	170
Autres ⁽⁴⁾			248	58
Coentreprises non cotées			34	30
			831	697

- (1) La juste valeur des participations dans des entreprises associées basée sur les cours sur un marché actif se chiffre à 399 M\$ au 31 octobre 2015 (554 M\$ au 31 octobre 2014).
- (2) La Banque exerce une influence notable sur Groupe TMX limitée principalement en raison de sa participation au capital, du financement accordé et de sa présence au conseil d'administration.
- (3) Au cours de l'exercice 2015, la Banque a cédé une partie de sa participation dans Corporation Fiera Capital. Se reporter à la note 33 pour de plus amples renseignements.
- (4) Au cours de l'exercice 2015, la Banque a acquis une participation dans NSIA Participations (NSIA), un groupe financier établi à Abidjan, en Côte d'Ivoire. La transaction visait l'acquisition par la Banque et Amethis Africa Finance (Amethis Finance) de la participation détenue par le fonds ECP Africa Fund III PCC dans NSIA. La participation de la Banque dans NSIA s'élève à 20,9 % et celle d'Amethis Finance à 5,4 %, et le prix d'acquisition pour la Banque s'élève à 116 M\$. La Banque comptabilise cette participation selon la méthode de la mise en équivalence depuis la date d'acquisition.

Aux 31 octobre 2015 et 2014, il n'y a aucune restriction importante qui limiterait la capacité des entreprises associées et des coentreprises de transférer des fonds à la Banque sous forme de dividendes ou de rembourser des prêts ou avances, s'il y a lieu. De plus, la Banque n'a pris aucun engagement particulier et n'a contracté aucun passif éventuel envers les entreprises associées et les coentreprises.

Groupe TMX limitée

Groupe TMX limitée est une société canadienne qui contrôle, directement ou indirectement, un certain nombre d'entités qui exploitent des bourses et chambres de compensation et qui offrent des services de compensation et de règlement. Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2015, Group TMX limitée a versé des dividendes à la Banque pour un montant de 8 M\$ (8 M\$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2014).

Corporation Fiera Capital

Corporation Fiera Capital est une société canadienne de gestion de placement indépendante. Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2015, Corporation Fiera Capital a versé des dividendes à la Banque pour un montant de 9 M\$ (10 M\$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2014).

Maple Financial Group Inc.

La Banque détient une participation de 24,9 % dans Maple Financial Group Inc., une société fermée canadienne qui exerce ses activités au Canada, en Allemagne, au Royaume-Uni et aux États-Unis. La société participe aux marchés des titres de capitaux propres, des titres à revenus fixes et des instruments financiers dérivés connexes dans ces pays afin de fournir des solutions financières structurées répondant aux besoins de ses clients et de mettre en œuvre une stratégie de négociation neutre par rapport aux marchés pour son propre compte.

Maple Bank GmbH, une filiale en propriété exclusive indirecte de la société, fait l'objet d'une enquête des autorités allemandes au sujet de présumées irrégularités fiscales pour les exercices 2006 à 2010. Étant donné la gravité des allégations et des mesures que les autorités réglementaires allemandes pourraient prendre, la Banque reconnaît qu'il y a de l'incertitude quant à l'évaluation de ce placement.

L'information dont dispose la Banque actuellement au sujet de ces événements est insuffisante pour que celle-ci en tienne compte dans l'établissement de la valeur du placement. En date du 31 octobre 2015, la valeur comptable du placement était de 160 M\$ (138 M\$ déduction faite des impôts). Dans l'éventualité d'une radiation totale du placement, le résultat dilué par action diminuerait de 0,41 \$ et le ratio des fonds propres réglementaires attribuables aux actions ordinaires de catégorie 1 selon Bâle III diminuerait de 13 points de base.

Le tableau suivant présente les informations financières résumées des entreprises associées cotées de la Banque.

Au 31 octobre			2015	2014
	Groupe TMX limitée ⁽¹⁾	Corporation Fiera Capital ⁽¹⁾	Total	Total
Bilan				
Actifs courants	14 163	83	14 246	11 136
Actifs non courants	4 776	693	5 469	5 517
Passifs courants	14 052	45	14 097	11 074
Passifs non courants	1 888	289	2 177	2 222
État des résultats				
Revenu total	723	217	940	905
Résultat net	147	26	173	79
Autres éléments du résultat global	9	17	26	18
Résultat global	156	43	199	97

(1) Les montants au bilan représentent les soldes des états financiers non audités aux 30 septembre 2015 et 2014, soit les plus récents disponibles et les montants à l'état des résultats sont fondés sur les soldes cumulatifs pour les périodes de douze mois se terminant les 30 septembre 2015 et 2014.

Le tableau suivant présente les informations financières résumées liées à la quote-part de la Banque de Maple Financial Group Inc. ainsi que des entreprises associées et des coentreprises qui ne sont pas significatives prises individuellement.

Au 31 octobre				2015 ⁽¹⁾	2014 ⁽¹⁾
	Maple Financial Group Inc.	Autres entreprises associées non cotées	Coentreprises non cotées	Total	Total
Résultat net	(10) ⁽²⁾	7	4	1	13
Autres éléments du résultat global	—	—	—	—	—
Résultat global	(10)	7	4	1	13

(1) Les montants sont fondés sur les soldes cumulatifs pour les périodes de douze mois se terminant les 30 septembre 2015 et 2014.

(2) Incluant la quote-part de la Banque relativement à la réduction de valeur de l'actif d'impôt exigible pour un montant de 18 M\$.

NOTE 10 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Terrains	Immeubles	Équipements informatiques	Matériel et mobilier	Améliorations locatives	Total
Coût						
Au 31 octobre 2013	14	255	212	339	573	1 393
Acquisitions	–	1	20	15	16	52
Dispositions	–	(2)	–	(5)	(7)	(14)
Au 31 octobre 2014	14	254	232	349	582	1 431
Acquisitions	–	2	65	1 597	21	1 685
Dispositions	–	–	(2)	(58)	(6)	(66)
Au 31 octobre 2015	14	256	295	1 888	597	3 050
Amortissement cumulé						
Au 31 octobre 2013		146	137	294	412	989
Amortissement de l'exercice		5	35	10	24	74
Dispositions		(1)	–	(5)	(6)	(12)
Au 31 octobre 2014		150	172	299	430	1 051
Amortissement de l'exercice		5	38	125	25	193
Dispositions		–	(1)	(5)	(5)	(11)
Au 31 octobre 2015		155	209	419	450	1 233
Valeur comptable au 31 octobre 2014	14	104	60	50	152	380
Valeur comptable au 31 octobre 2015	14	101	86	1 469	147	1 817

Actifs loués en vertu de contrats de location simple

La Banque a conclu des contrats de location simple concernant certains immeubles dans le cadre desquels elle agit à titre de bailleur. De plus, au cours de l'exercice 2015, la Banque a acquis, par l'intermédiaire d'une de ses filiales, du matériel loué en vertu de contrats de location simple. Ces contrats ont une durée variant de un an à cinq ans et ne comportent aucune option d'achat à prix de faveur et aucun loyer conditionnel.

Le tableau ci-dessous présente la ventilation du total des paiements minimaux futurs à recevoir relativement aux contrats de location simple.

	Au 31 octobre 2015
1 an ou moins	925
Plus de 1 an à 5 ans	601
Plus de 5 ans	9
	1 535

NOTE 11 – GOODWILL ET IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Goodwill

Le tableau suivant présente la variation de la valeur comptable du goodwill par unité génératrice de trésorerie (UGT) et par secteur d'exploitation pour les exercices terminés les 31 octobre 2015 et 2014.

	Particuliers et Entreprises ⁽¹⁾	Gestion de patrimoine			Marchés financiers ⁽¹⁾	Total	
		Solutions aux tiers ⁽¹⁾	Courtage en valeurs mobilières ⁽¹⁾	Solutions gérées ⁽¹⁾			Total
Solde au 31 octobre 2013	51	50	434	269	753	260	1 064
Acquisition de Services institutionnels TD Waterhouse	–	206	–	–	206	–	206
Incidence de la conversion de devises	–	–	–	–	–	2	2
Solde au 31 octobre 2014	51	256	434	269	959	262	1 272
Incidence de la conversion de devises	–	–	–	–	–	5	5
Solde au 31 octobre 2015	51	256	434	269	959	267	1 277

(1) Constitue une UGT.

Test de dépréciation du goodwill et hypothèses importantes

Aux fins des tests de dépréciation, à compter de la date d'acquisition, le goodwill résultant d'un regroupement d'entreprises doit être affecté à une UGT ou à un groupe d'UGT devant bénéficier des synergies de ce regroupement d'entreprises. Le goodwill fait l'objet d'un test de dépréciation annuellement, ou plus fréquemment si des événements ou circonstances peuvent donner lieu à une baisse de la valeur recouvrable de l'UGT ou du groupe d'UGT en deçà de sa valeur comptable.

Le goodwill a été soumis à un test de dépréciation au cours des exercices terminés les 31 octobre 2015 et 2014, et aucune perte de valeur n'a été comptabilisée.

La valeur recouvrable d'une UGT ou d'un groupe d'UGT est basée sur la valeur d'utilité qui est calculée selon la méthode des flux de trésorerie actualisés avant impôts. L'estimation des flux de trésorerie futurs avant impôts est basée sur une période de cinq ans soit la période de référence utilisée pour les prévisions financières les plus récentes approuvées par la direction. Les flux de trésorerie au-delà de cette période font l'objet d'une extrapolation au moyen de taux de croissance à long terme.

Pour chaque UGT ou groupe d'UGT, le taux d'actualisation utilisé est calculé en tenant compte du coût de financement de la dette ainsi que du coût lié aux capitaux propres de la Banque. Ce taux correspond au coût moyen pondéré du capital de la Banque et reflète le risque spécifique de l'UGT. Le taux de croissance à long terme utilisé dans le calcul des flux de trésorerie estimés actualisés est basé sur le taux de croissance des prévisions financières, auquel s'ajoute une prime de risque. Le taux est constant sur l'ensemble de la période de cinq ans pour laquelle les flux de trésorerie ont été déterminés. La détermination des taux de croissance tient compte, entre autres, des taux de croissance passés, de la tendance économique, de l'inflation, de la concurrence et de l'impact des initiatives stratégiques de la Banque. Pour chaque UGT ou groupe d'UGT, le taux d'actualisation utilisé aux 31 octobre 2015 et 2014 est de 12,5 % et le taux de croissance à long terme aux 31 octobre 2015 et 2014 varie, selon l'UGT visée, de 2,0 % à 4,0 %.

L'estimation de la valeur d'utilité d'une UGT nécessite un jugement important relativement aux données utilisées pour l'application de la méthode des flux de trésorerie actualisés. La Banque effectue des analyses de sensibilité en faisant varier à la hausse le taux d'actualisation après impôts et les taux de croissance finaux de 1 % et ces analyses de sensibilité ne feraient pas en sorte que la valeur comptable d'une UGT excède sa valeur d'utilité.

NOTE 11 – GOODWILL ET IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (suite)

Immobilisations incorporelles

	Durée d'utilité indéterminée			Durée d'utilité déterminée			Total	
	Contrats de gestion ⁽¹⁾	Marque de commerce	Total	Développements technologiques générés à l'interne ⁽²⁾	Logiciels	Autres immobilisations incorporelles		Total
Coût								
Au 31 octobre 2013	161	11	172	1 032	199	48	1 279	1 451
Acquisitions	–	–	–	186	11	58	255	255
Pertes de valeur ⁽³⁾	–	–	–	(159)	(3)	–	(162)	(162)
Au 31 octobre 2014	161	11	172	1 059	207	106	1 372	1 544
Acquisitions	–	–	–	183	31	1	215	215
Pertes de valeur ⁽³⁾	–	–	–	(46)	–	–	(46)	(46)
Au 31 octobre 2015	161	11	172	1 196	238	107	1 541	1 713
Amortissement cumulé								
Au 31 octobre 2013				380	148	25	553	553
Amortissement de l'exercice				61	20	12	93	93
Pertes de valeur ⁽³⁾				(97)	(3)	–	(100)	(100)
Au 31 octobre 2014				344	165	37	546	546
Amortissement de l'exercice				72	24	12	108	108
Pertes de valeur ⁽³⁾				–	–	–	–	–
Au 31 octobre 2015				416	189	49	654	654
Valeur comptable au 31 octobre 2014	161	11	172	715	42	69	826	998
Valeur comptable au 31 octobre 2015	161	11	172	780	49	58	887	1 059

(1) Pour les fins du test de dépréciation annuel, les contrats de gestion sont attribués à l'UGT Solutions gérées.

(2) La durée restante de la période d'amortissement pour les développements technologiques générés à l'interne significatifs est de cinq ans.

(3) Certains développements technologiques relatifs à des applications désuètes, pour lesquelles la Banque a pris la décision de cesser leur utilisation, ont été radiés. La valeur recouvrable de ces applications a été estimée à nulle. Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2015, des pertes de valeur de 46 M\$ (62 M\$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2014) ont été comptabilisées et imputées à la rubrique *Autres*.

NOTE 12 – AUTRES ACTIFS

Au 31 octobre	2015	2014 ⁽¹⁾
Débiteurs, frais payés d'avance et autres éléments	690	634
Intérêts et dividendes à recevoir	459	454
Actif au titre des prestations définies (note 23)	268	185
Actifs d'impôt différé (note 25)	230	264
Actifs d'impôt exigible	192	44
Actifs au titre des cessions en réassurance	25	25
	1 864	1 606

(1) Un montant de 790 M\$ classé dans les *Autres actifs* au 31 octobre 2014 est maintenant présenté séparément à la rubrique *Créances achetées* du bilan consolidé.

NOTE 13 – DÉPÔTS

Au 31 octobre			2015	2014
	À vue et avec préavis ⁽¹⁾	À terme fixe ⁽²⁾	Total	Total
Particuliers	25 728	20 253	45 981	44 963
Entreprises et administrations publiques	32 329	42 112	74 441	67 364
Institutions de dépôts	1 459	6 949	8 408	7 556
	59 516	69 314	128 830	119 883

- (1) Les dépôts à vue sont les dépôts pour lesquels la Banque n'a pas le droit d'exiger un préavis de retrait et sont constitués essentiellement de dépôts dans les comptes de chèques. Les dépôts avec préavis sont les dépôts pour lesquels la Banque peut légalement exiger un préavis de retrait et sont constitués principalement de dépôts dans les comptes d'épargne.
- (2) Les dépôts à terme fixe sont les dépôts qui sont encaissables à une date précise et incluent les dépôts à terme, les certificats de placement garanti, les comptes et régimes d'épargne, les obligations sécurisées et d'autres instruments semblables.

La rubrique *Dépôts – Entreprises et administrations publiques* comprend, entre autres, le dépôt de Fiducie de capital BNC et les obligations sécurisées, tels que décrits ci-après.

Dépôt de Fiducie de capital BNC

Le 15 juin 2006, Fiducie de capital BNC (la Fiducie), une fiducie à capital variable créée sous le régime des lois de l'Ontario, a émis 225 000 parts de fiducie cessibles sans droit de vote appelées titres fiduciaires de capital – série 1, ou NBC CapS – série 1. Le produit brut tiré du placement, de 225 M\$, a été utilisé par la Fiducie pour financer l'acquisition d'un billet de dépôt de la Banque.

La Banque ne contrôle pas la Fiducie et donc, ne la consolide pas. Se reporter à la note 28 pour de plus amples renseignements. Par conséquent, les NBC CapS – série 1 émises par la Fiducie ne figurent pas au bilan consolidé de la Banque, mais le billet de dépôt est présenté dans la rubrique *Dépôts – Entreprises et administrations publiques*.

Les principales modalités et caractéristiques du billet de dépôt de 225 M\$ se présentent comme suit.

Date d'émission	Taux annuel d'intérêt fixe	Dates de paiement des intérêts	Versement semestriel ⁽¹⁾	Échéance	Date de conversion au gré de la Fiducie ⁽²⁾
15 juin 2006	5,329 % ⁽³⁾	30 juin, 31 décembre	26,645 \$	30 juin 2056	En tout temps

- (1) Par tranche de capital de 1 000 \$.
- (2) Chaque tranche de capital de 1 000 \$ du billet de dépôt est convertible au gré de la Fiducie, sur préavis, en 40 actions privilégiées de premier rang, série 17 de la Banque. La Fiducie exercera ce droit de conversion dans les cas où les porteurs de NBC CapS – série 1 exerceront leur droit d'échange. Ce droit d'échange du porteur sera mis en œuvre par la conversion, par la Fiducie, de la valeur appropriée du billet de dépôt de la Banque.
- (3) Le taux de 5,329 % sera en vigueur jusqu'au 30 juin 2016, inclusivement. Après cette date, le billet portera intérêt au taux annuel fixe correspondant au taux des acceptations bancaires de 180 jours en vigueur majoré de 1,50 %.

Rachat au gré de la Banque

Depuis le 30 juin 2011 et à toute date de distribution ultérieure, la Banque peut, à son gré, racheter le billet de dépôt en totalité ou en partie, suite à des événements de nature réglementaire ou fiscale prédéterminés. Tout rachat peut se faire sans le consentement de la Fiducie, sous réserve d'un avis écrit préalable et de l'approbation du BSIF. Si la Banque rachète le billet de dépôt en totalité ou en partie, la Fiducie sera tenue de racheter un montant correspondant de NBC CapS – série 1.

Achat à des fins d'annulation

Depuis le 30 juin 2011, la Banque peut, avec l'approbation du BSIF, acheter le billet de dépôt en totalité ou en partie, sur le marché libre ou par appel d'offres ou de gré à gré, à n'importe quel prix. Toute tranche du billet de dépôt que la Banque achètera sera annulée et ne sera pas réémise.

Cas de défaut

Le défaut de la Banque de faire des versements ou de s'acquitter de ses autres obligations prévues par le billet de dépôt ne conférera pas pour autant à la Fiducie le droit d'exiger le rachat anticipé du billet de dépôt.

NOTE 13 - DÉPÔTS (suite)

Obligations sécurisées

NBC Covered Bond Guarantor (Legislative) Limited Partnership

En décembre 2013, la Banque a établi le programme législatif d'obligations sécurisées en vertu duquel sont émises des obligations sécurisées. À cet effet, elle a créé la société *NBC Covered Bond Guarantor (Legislative) Limited Partnership* (le Garant) afin de garantir le paiement du capital et des intérêts dû aux détenteurs de ces titres. La Banque a vendu des prêts hypothécaires résidentiels non assurés au Garant et lui a accordé des prêts afin de faciliter l'acquisition de ces actifs. Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2015, la Banque a émis 750 M\$ US et 1,0 milliard d'euros d'obligations sécurisées en vertu de ce programme (2,0 milliards d'euros émis au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2014). Ces obligations sécurisées, d'un montant de 5,3 G\$ au 31 octobre 2015 (2,8 G\$ au 31 octobre 2014), sont présentées dans les *Dépôts – Entreprises et administrations publiques* du bilan consolidé de la Banque. Se reporter à la note 28 pour de plus amples renseignements.

La Banque dispose d'un accès restreint aux actifs appartenant à l'entité structurée, selon les termes des conventions applicables à la transaction. Les actifs appartenant à cette entité se chiffrent à 10,8 G\$ au 31 octobre 2015 (8,2 G\$ au 31 octobre 2014) dont un montant de 10,6 G\$ (8,0 G\$ au 31 octobre 2014) est présenté dans les *Prêts hypothécaires résidentiels* du bilan consolidé de la Banque.

NBC Covered Bond Guarantor Limited Partnership

En janvier 2011, la Banque a établi le programme structuré d'obligations sécurisées. À cet effet, elle a créé la société *NBC Covered Bond Guarantor Limited Partnership* (le Garant) afin de garantir le paiement du capital et des intérêts dû aux détenteurs de ces titres. La Banque a vendu des prêts hypothécaires résidentiels assurés au Garant et lui a accordé un prêt à demande afin de faciliter l'acquisition de ces actifs. Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2014, un montant de 1,0 G\$ US est venu à échéance. Les obligations sécurisées émises en vertu de ce programme, d'un montant de 2,6 G\$ au 31 octobre 2015 (2,3 G\$ au 31 octobre 2014), sont présentées dans les *Dépôts – Entreprises et administrations publiques* du bilan consolidé de la Banque. Se reporter à la note 28 pour de plus amples renseignements.

La Banque dispose d'un accès restreint aux actifs appartenant à l'entité structurée, selon les termes des conventions applicables à la transaction. Les actifs appartenant à celle-ci se chiffrent à 2,3 G\$ au 31 octobre 2015 (2,5 G\$ au 31 octobre 2014) dont un montant de 2,1 G\$ (2,3 G\$ au 31 octobre 2014) est présenté dans les *Prêts hypothécaires résidentiels* du bilan consolidé de la Banque.

NOTE 14 – AUTRES PASSIFS

Au 31 octobre	2015	2014
Créditeurs et charges à payer	1 334	1 317
Dettes de filiales envers des tiers	1 400	1 472
Intérêts et dividendes à payer	615	650
Passif au titre des prestations définies (note 23)	183	177
Passifs d'impôt différé (note 25)	123	108
Passifs d'impôt exigible	82	113
Passifs d'assurance	67	72
Autres éléments ^{(1) (2) (3)}	670	585
	4 474	4 494

(1) Au 31 octobre 2015, les autres éléments incluent une provision pour restructuration de 67 M\$ (nul au 31 octobre 2014). Se reporter à la note 24 pour de plus amples renseignements.

(2) Au 31 octobre 2015, les autres éléments incluent une provision de 2 M\$ (14 M\$ au 31 octobre 2014) relativement à des indemnités de départ liées à la révision de certaines structures organisationnelles.

(3) Au 31 octobre 2015, les autres éléments incluent une provision pour litiges de 15 M\$ (50 M\$ au 31 octobre 2014).

NOTE 15 – DETTE SUBORDONNÉE

La dette subordonnée représente des obligations directes non garanties, sous forme de billets et débentures, envers les porteurs de titres d'emprunt de la Banque. Les droits des porteurs de billets et de débentures de la Banque sont subordonnés aux droits des déposants et de certains autres créanciers. Le rachat des billets et débentures subordonnées, en tout ou en partie, est assujéti à l'approbation préalable du BSIF.

Le 22 décembre 2014, les billets échéant le 22 décembre 2019, d'un montant de 350 M\$, ont été remboursés par la Banque à un prix correspondant à leur valeur nominale, majoré des intérêts courus.

Au 31 octobre				2015	2014
Échéance		Taux d'intérêt	Caractéristiques		
Décembre	2019	4,926 % ⁽¹⁾	Remboursables par anticipation ⁽²⁾	–	350
Novembre	2020	4,70 % ⁽³⁾	Remboursables par anticipation ⁽⁴⁾	500	500
Avril	2022	3,261 % ⁽⁵⁾	Remboursables par anticipation ⁽⁶⁾	1 000	1 000
Février	2087	Variable ⁽⁷⁾	Rachetables au gré de la Banque depuis le 28 février 1993	9	8
				1 509	1 858
Ajustement relatif à la couverture de la juste valeur				15	26
Solde non amorti des coûts reliés à l'émission ⁽⁸⁾				(2)	(3)
Total				1 522	1 881

- (1) Portant intérêt au taux de 4,926 % jusqu'au 22 décembre 2014 et, par la suite, à un taux correspondant au taux des acceptations bancaires à 90 jours majoré de 1 %.
- (2) La Banque peut, à son gré, rembourser par anticipation la totalité ou toute partie des billets au prix suivant : i) si les billets sont remboursés avant le 22 décembre 2014, date de rajustement des intérêts, au prix fondé sur le rendement des obligations du Canada (ce dernier est défini comme le rendement, composé semestriellement, qu'offriraient des obligations du gouvernement du Canada non remboursables par anticipation si elles étaient émises à leur valeur nominale à la date de remboursement anticipé, en dollars canadiens, au Canada, et dont le temps à courir avant l'échéance serait égal à celui à courir jusqu'à la date de rajustement des intérêts) plus 17 points de base, ou à la valeur nominale, selon le plus élevé des deux montants; ii) si les billets sont remboursés le 22 décembre 2014 ou par la suite, à la valeur nominale.
- (3) Portant intérêt au taux de 4,70 % jusqu'au 2 novembre 2015 et, par la suite, à un taux correspondant au taux des acceptations bancaires à 90 jours majoré de 1 %.
- (4) La Banque peut, à son gré, rembourser par anticipation la totalité ou toute partie des billets au prix suivant : i) si les billets sont remboursés avant le 2 novembre 2015, date de rajustement des intérêts, au prix fondé sur le rendement des obligations du Canada (tel qu'il est défini au point 2 ci-dessus) plus 16 points de base, ou à la valeur nominale, selon le plus élevé des deux montants; ii) si les billets sont remboursés le 2 novembre 2015 ou par la suite, à la valeur nominale.
- (5) Portant intérêt au taux de 3,261 % jusqu'au 11 avril 2017 et, par la suite, à un taux variable correspondant au taux du CDOR à trois mois plus 1,38 %.
- (6) La Banque peut, à son gré, rembourser par anticipation la totalité ou toute partie des billets à la valeur nominale plus les intérêts courus et non payés.
- (7) Débentures libellées en devises d'un montant de 7 M\$ US au 31 octobre 2015 (2014 : 7 M\$ US) et portant intérêt au taux de 1/8 % au-dessus du taux LIBOR six mois.
- (8) Le solde non amorti des coûts reliés à l'émission de la dette subordonnée représente le montant des coûts à l'origine, déduction faite de l'amortissement cumulé calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le 2 novembre 2015, les billets échéant en novembre 2020, d'un montant de 500 M\$, ont été remboursés par la Banque à un prix correspondant à leur valeur nominale, majoré des intérêts courus.

NOTE 16 – INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Les instruments financiers dérivés sont des contrats financiers dont la valeur fluctue en fonction d'un sous-jacent (taux d'intérêt, taux de change, cours d'un titre de participation, prix d'un produit de base, écart de crédit ou indice).

Les principaux types d'instruments financiers dérivés utilisés sont présentés ci-dessous.

Contrats à terme de gré à gré et contrats à terme normalisés

Les contrats à terme de gré à gré et les contrats à terme normalisés sont des ententes contractuelles portant sur l'achat ou la vente d'un montant déterminé de devises, de taux d'intérêt, de produits de base ou d'instruments financiers à une date ultérieure prédéterminée et à un prix préétabli. Les contrats à terme de gré à gré sont des ententes sur mesure négociées sur le marché hors bourse. Les contrats à terme normalisés se négocient sur un marché boursier et sont assujettis à des marges de sécurité calculées quotidiennement par les chambres de compensation.

Swaps

Les swaps sont des contrats négociés hors bourse par lesquels deux parties conviennent de s'échanger des flux de trésorerie ayant des caractéristiques propres. Les divers contrats de swaps que conclut la Banque sont les suivants.

- Les swaps de devises sont des opérations par lesquelles les contreparties s'échangent des versements d'intérêts à taux fixe et des montants en capital dans des devises différentes.
- Les swaps de taux d'intérêt sont des opérations par lesquelles les contreparties s'échangent des versements d'intérêts à taux fixe et variable, fondés sur une valeur nominale de référence dans une même devise.
- Les swaps de produits de base sont des opérations par lesquelles les contreparties s'échangent des versements à taux fixe et variable, fondés sur la valeur nominale de référence d'un seul produit.
- Les swaps sur actions sont des opérations par lesquelles les contreparties conviennent d'échanger le rendement d'une action ou d'un groupe d'actions contre un versement établi sur la base d'un taux d'intérêt de référence.
- Les swaps sur défaillance sont des opérations par lesquelles une des parties convient de verser des rendements à l'autre partie pour que cette dernière effectue un paiement dans l'éventualité d'un incident de crédit.

Options

Les options sont des contrats entre deux parties, en vertu desquels le vendeur de l'option accorde à l'acheteur le droit, mais non l'obligation, d'acheter ou de vendre, soit à une ou à des dates déterminées, soit à n'importe quel moment avant une échéance préétablie, un montant déterminé de devises, de produits de base ou d'instruments financiers à un prix convenu au moment où l'option est vendue. Le vendeur reçoit une prime pour la vente de cet instrument.

Montants nominaux de référence

Les montants nominaux de référence ne figurent pas à titre d'actifs ou de passifs dans le bilan consolidé. Ils représentent le montant de référence du contrat en fonction duquel est appliqué un taux ou un prix pour déterminer le montant des flux de trésorerie à échanger.

Au 31 octobre	Durée jusqu'à l'échéance					2015	2014	
	3 mois ou moins	Plus de 3 mois à 12 mois	Plus de 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total des contrats	Contrats détenus à des fins de négociation	Contrats désignés comme instrument de couverture	Total des contrats
Contrats de taux d'intérêt								
Hors bourse								
Contrats de garantie de taux d'intérêt								
Non compensés par des contreparties centrales	979	139	843	–	1 961	1 961	–	2 364
Compensés par des contreparties centrales	–	7 379	1 531	–	8 910	8 910	–	1 691
Swaps								
Non compensés par des contreparties centrales	13 032	24 866	71 123	41 190	150 211	130 726	19 485	171 260
Compensés par des contreparties centrales	63 868	53 616	116 796	52 638	286 918	253 608	33 310	252 588
Options achetées	2 154	2 489	3 593	93	8 329	8 226	103	7 130
Options vendues	1 375	1 927	1 925	894	6 121	5 109	1 012	5 625
	81 408	90 416	195 811	94 815	462 450	408 540	53 910	440 658
Négociés en bourse								
Contrats à terme								
Positions créditrices	1 712	1 404	2 900	–	6 016	6 016	–	23 046
Positions à découvert	10 522	8 429	3 876	–	22 827	22 827	–	24 425
Options achetées	1 674	247	–	–	1 921	1 921	–	11 570
Options vendues	–	–	–	–	–	–	–	8 422
	13 908	10 080	6 776	–	30 764	30 764	–	67 463
Contrats de change								
Hors bourse								
Contrats à terme	10 376	8 353	4 110	1 907	24 746	24 701	45	17 402
Swaps	78 665	33 512	35 337	29 202	176 716	176 129	587	118 274
Options achetées	5 143	4 801	675	–	10 619	10 619	–	4 875
Options vendues	5 117	4 892	515	–	10 524	10 524	–	5 072
	99 301	51 558	40 637	31 109	222 605	221 973	632	145 623
Négociés en bourse								
Contrats à terme								
Positions créditrices	48	–	–	–	48	48	–	67
Positions à découvert	108	–	–	–	108	108	–	99
Options achetées	2	–	–	–	2	2	–	–
Options vendues	7	–	–	–	7	7	–	–
	165	–	–	–	165	165	–	166
Contrats sur actions, produits de base et dérivés de crédit ⁽¹⁾								
Hors bourse								
Contrats à terme	34	87	3 316	550	3 987	3 987	–	4 032
Swaps								
Non compensés par des contreparties centrales	1 745	6 741	11 520	300	20 306	20 262	44	22 276
Compensés par des contreparties centrales	167	134	724	295	1 320	1 320	–	672
Options achetées	378	620	922	180	2 100	2 100	–	1 680
Options vendues	220	536	1 388	42	2 186	2 186	–	2 176
	2 544	8 118	17 870	1 367	29 899	29 855	44	30 836
Négociés en bourse								
Contrats à terme								
Positions créditrices	3 873	103	343	77	4 396	4 396	–	3 214
Positions à découvert	3 315	1 122	1 054	55	5 546	5 546	–	6 911
Options achetées	1 735	211	200	–	2 146	2 146	–	2 833
Options vendues	648	266	471	–	1 385	1 385	–	1 257
	9 571	1 702	2 068	132	13 473	13 473	–	14 215
	206 897	161 874	263 162	127 423	759 356	704 770	54 586	698 961

(1) Comprend des contrats sur métaux précieux.

NOTE 16 – INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS (suite)

Risque de crédit

Le risque de crédit sur les instruments financiers dérivés correspond au risque de perte financière que devra assumer la Banque si un tiers n'honore pas ses engagements contractuels. Le risque de crédit lié aux instruments financiers dérivés est assujéti aux mêmes normes d'approbation de crédit, de limites et de surveillance que les autres opérations de crédit de la Banque. Par conséquent, la Banque évalue la solvabilité des contreparties, contrôle la taille des portefeuilles, de même que le profil de diversification et d'échéance de ces instruments financiers.

La Banque limite son risque de crédit sur les contrats négociés hors bourse en faisant affaire avec des parties solvables, et en s'engageant dans des contrats qui permettent un échange de garanties entre les parties si la réévaluation à la juste valeur des opérations en cours dépasse un seuil convenu. De plus, la Banque négocie des conventions-cadres de compensation qui permettent de liquider, et de régler simultanément sur la base du solde net, toutes les opérations avec une partie donnée en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de faillite. Par contre, l'exposition globale au risque de crédit, atténuée par des conventions-cadres de compensation, peut varier considérablement après la date du bilan, puisqu'elle subit l'incidence de toutes les opérations faisant l'objet d'un contrat en plus de subir les fluctuations des taux du marché des instruments sous-jacents.

La Banque a également recours à des intermédiaires financiers, qui lui donnent accès aux services de chambres de compensation reconnues dans le but de minimiser le risque de règlement découlant des opérations sur les instruments financiers dérivés. Dans certains cas, la Banque a un accès direct aux chambres de compensation pour le règlement des instruments financiers dérivés. De plus, certains instruments financiers dérivés négociés hors bourse sont compensés par des contreparties centrales, directement ou indirectement.

Dans le cas des contrats négociés en bourse, le risque de crédit est limité parce qu'il s'agit de contrats standards exécutés sur des bourses établies liées à des chambres de compensation bien capitalisées, qui prennent en charge les obligations des parties et garantissent leurs obligations d'exécution. Tous les contrats négociés en bourse font l'objet d'un dépôt de garantie initial et d'un règlement quotidien.

Termes utilisés

Coût de remplacement

Le coût de remplacement représente le risque de crédit maximal de la Banque relativement aux instruments financiers dérivés en date du bilan consolidé. Ce montant correspond à la juste valeur positive de tous les instruments financiers dérivés négociés hors bourse, sans tenir compte des conventions-cadres de compensation ni des garanties détenues.

Équivalent-crédit

Montant qui correspond au total du coût de remplacement, majoré d'un montant représentant le risque de crédit futur éventuel conformément aux règles édictées par le BSIF.

Montant pondéré en fonction du risque

Montant déterminé en fonction des règles de l'Accord de Bâle appliqué au montant en équivalent-crédit.

Risque de crédit du portefeuille d'instruments financiers dérivés

Au 31 octobre	2015			2014		
	Coût de remplacement ⁽¹⁾	Équivalent-crédit	Montant pondéré en fonction du risque	Coût de remplacement ⁽¹⁾	Équivalent-crédit	Montant pondéré en fonction du risque
Contrats de taux d'intérêt	4 284	8 212	1 183	3 067	5 605	1 232
Contrats de change	4 278	10 150	1 532	2 297	6 431	1 889
Contrats sur actions, produits de base et dérivés de crédit	2 185	4 573	690	1 652	4 244	987
	10 747	22 935	3 405	7 016	16 280	4 108
Incidence des conventions-cadres de compensation	(5 110)	(11 364)	(457)	(3 661)	(8 266)	(671)
	5 637	11 571	2 948	3 355	8 014	3 437

(1) Au 31 octobre 2015, le total de la juste valeur positive des contrats négociés en bourse d'un montant de 95 M\$ est exclu (76 M\$ au 31 octobre 2014).

Répartition du risque de crédit du portefeuille d'instruments financiers dérivés par contrepartie

Au 31 octobre	2015		2014	
	Coût de remplacement	Équivalent-crédit	Coût de remplacement	Équivalent-crédit
Gouvernements des pays membres de l'OCDE ⁽¹⁾	1 163	1 917	421	1 019
Banques des pays membres de l'OCDE	1 132	4 040	721	2 953
Autres	3 342	5 614	2 213	4 042
	5 637	11 571	3 355	8 014

(1) Organisation de coopération et de développement économiques.

Juste valeur des instruments financiers dérivés

Au 31 octobre	2015			2014		
	Positive	Négative	Nette	Positive	Négative	Nette
Contrats à des fins de négociation						
Contrats de taux d'intérêt						
Contrats à terme	3	5	(2)	22	3	19
Swaps	3 115	2 279	836	2 374	1 835	539
Options	30	20	10	24	15	9
	3 148	2 304	844	2 420	1 853	567
Contrats de change						
Contrats à terme	593	488	105	249	215	34
Swaps	3 494	2 467	1 027	1 941	1 583	358
Options	187	197	(10)	77	94	(17)
	4 274	3 152	1 122	2 267	1 892	375
Contrats sur actions, produits de base et dérivés de crédit						
Contrats à terme	1 378	316	1 062	1 050	257	793
Swaps	592	810	(218)	440	1 085	(645)
Options	310	341	(31)	238	370	(132)
	2 280	1 467	813	1 728	1 712	16
Total – Contrats à des fins de négociation	9 702	6 923	2 779	6 415	5 457	958
Contrats désignés comme instrument de couverture						
Contrats de taux d'intérêt						
Contrats à terme	–	–	–	–	–	–
Swaps	1 133	751	382	645	238	407
Options	3	80	(77)	2	26	(24)
	1 136	831	305	647	264	383
Contrats de change						
Contrats à terme	–	2	(2)	–	–	–
Swaps	4	–	4	30	–	30
Options	–	–	–	–	–	–
	4	2	2	30	–	30
Contrats sur actions, produits de base et dérivés de crédit						
Contrats à terme	–	–	–	–	–	–
Swaps	–	–	–	–	–	–
Options	–	–	–	–	–	–
	–	–	–	–	–	–
Total – Contrats désignés comme instrument de couverture	1 140	833	307	677	264	413
Désignés comme instrument de couverture de la juste valeur	731	466	265	420	178	242
Désignés comme instrument de couverture des flux de trésorerie	405	365	40	243	86	157
Désignés comme instrument de couverture d'un investissement net dans un établissement à l'étranger	4	2	2	14	–	14
Juste valeur totale	10 842	7 756	3 086	7 092	5 721	1 371
Incidence des conventions-cadres de compensation	(5 110)	(5 110)	–	(3 661)	(3 661)	–
	5 732	2 646	3 086	3 431	2 060	1 371

NOTE 17 – OPÉRATIONS DE COUVERTURE

Instruments financiers dérivés et non dérivés désignés comme instrument de couverture

Au 31 octobre	2015			2014		
	Couverture de la juste valeur	Couverture des flux de trésorerie	Couverture de l'investissement net	Couverture de la juste valeur	Couverture des flux de trésorerie	Couverture de l'investissement net
Actifs						
Instruments financiers dérivés	731	405	4	420	243	14
Passifs						
Instruments financiers dérivés	466	365	2	178	86	–
Valeur comptable des instruments financiers non dérivés	–	–	1 690	–	–	1 373
Montants nominaux des instruments financiers dérivés désignés	25 433	28 521	632	19 156	19 918	637

Couverture de la juste valeur

Les opérations de couverture de la juste valeur consistent à utiliser des swaps de taux d'intérêt pour couvrir les variations de la juste valeur d'un actif ou d'un passif suite aux fluctuations des taux d'intérêt du marché. La variation de la juste valeur des instruments financiers dérivés utilisés comme instrument de couverture compense la variation de la juste valeur de l'élément couvert. La Banque a recours à cette stratégie principalement pour des portefeuilles de valeurs mobilières disponibles à la vente, des dépôts à taux fixe, des passifs relatifs à des créances cédées et de la dette subordonnée.

Résultats de la couverture de la juste valeur

Exercice terminé le 31 octobre	2015	2014
Gains (pertes) sur instruments de couverture	61	95
Gains (pertes) sur éléments couverts attribuables au risque couvert	(59)	(96)
Inefficacité des relations de couverture de la juste valeur	–	1

Couverture des flux de trésorerie

Les opérations de couverture des flux de trésorerie consistent à utiliser des swaps de taux d'intérêt pour couvrir le risque de variation des flux de trésorerie futurs liés à un actif ou à un passif à taux variable. La Banque a recours à cette stratégie principalement pour les portefeuilles de prêts, de marges de crédit personnelles et de dépôts. La Banque utilise également des swaps à rendement total afin de couvrir le risque de variation des flux de trésorerie futurs liés au régime d'unités d'actions assujetties à des restrictions (UAR). Certains de ces swaps sont désignés dans le cadre des relations de couverture des flux de trésorerie contre une portion de l'obligation non comptabilisée du régime d'UAR. Dans le cadre d'une couverture des flux de trésorerie, les instruments financiers dérivés utilisés comme instrument de couverture réduisent la variabilité des flux de trésorerie futurs liés à l'élément couvert.

Résultats de la couverture des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 octobre	2015	2014
Gains (pertes) non réalisés inscrits dans les <i>Autres éléments du résultat global</i> au titre de la partie efficace de l'instrument de couverture	18	119
Pertes (gains) reclassés dans le <i>Revenu net d'intérêts</i> de l'état consolidé des résultats	(15)	(15)
Inefficacité des relations de couverture des flux de trésorerie	1	–

Le tableau suivant présente les périodes au cours desquelles la Banque s'attend à ce que les flux de trésorerie couverts se réalisent et qu'ils aient une incidence sur le résultat net.

	Au 31 octobre 2015			
	1 an ou moins	Plus de 1 an à 2 ans	Plus de 2 ans à 5 ans	Plus de 5 ans
Flux monétaires prévus sur les actifs couverts	48	51	166	56
Flux monétaires prévus sur les passifs couverts	96	93	211	74
Exposition nette	(48)	(42)	(45)	(18)

	Au 31 octobre 2014			
	1 an ou moins	Plus de 1 an à 2 ans	Plus de 2 ans à 5 ans	Plus de 5 ans
Flux monétaires prévus sur les actifs couverts	55	64	229	77
Flux monétaires prévus sur les passifs couverts	92	72	165	64
Exposition nette	(37)	(8)	64	13

Couverture de l'investissement net dans un établissement à l'étranger

Le risque structurel de change de la Banque découle des investissements effectués dans des établissements à l'étranger et libellés en monnaie autre que le dollar canadien. Ce risque est mesuré en évaluant l'incidence de la fluctuation des monnaies étrangères et la Banque utilise des instruments financiers (dérivés ou non) pour le couvrir. Dans le cadre de la couverture d'un investissement net dans un établissement à l'étranger, les instruments financiers utilisés compensent les gains et pertes de change sur les investissements. Lorsque des instruments financiers non dérivés sont désignés comme instrument de couverture des risques de change, seules les variations de la juste valeur qui sont imputables au risque de change sont incluses à des fins d'évaluation et de calcul de l'efficacité de la couverture.

Pour les exercices terminés les 31 octobre 2015 et 2014, un montant négligeable représentant la partie inefficace a été comptabilisé dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

NOTE 18 – CAPITAL-ACTIONS

Autorisé

Actions ordinaires

Un nombre illimité d'actions sans valeur nominale.

Actions privilégiées de premier rang

Un nombre illimité d'actions sans valeur nominale, pouvant être émises pour une contrepartie globale maximale de 5 G\$.

Actions privilégiées de premier rang

Au 31 octobre 2015					
	Date de rachat et de conversion en vigueur à compter du ⁽¹⁾	Prix de rachat par action (\$) ⁽¹⁾	Convertibles en actions privilégiées ⁽²⁾	Dividende par action (\$) ⁽³⁾	Prime au rajustement du taux du dividende
Actions privilégiées de premier rang émises et en circulation					
Série 20	15 mai 2013	25,50	s.o.	0,37500	s.o.
Série 28	15 novembre 2017 ⁽⁴⁾⁽⁵⁾	25,00	Série 29	0,23750 ⁽⁶⁾	2,43 %
Série 30 ⁽⁷⁾	15 mai 2019 ⁽⁴⁾⁽⁵⁾	25,00	Série 31	0,25625 ⁽⁶⁾	2,40 %
Série 32 ⁽⁷⁾	15 février 2020 ⁽⁴⁾⁽⁵⁾	25,00	Série 33	0,24380 ⁽⁶⁾	2,25 %
Actions privilégiées de premier rang autorisées mais non émises					
Série 17 ⁽⁸⁾	30 juin 2011	25,00	s.o.	0,46900	s.o.
Série 18 ⁽⁹⁾	30 juin 2011	25,00	s.o.	0,60000	s.o.
Série 19 ⁽¹⁰⁾	30 juin 2013	25,50 ⁽¹¹⁾	s.o.	0,68750	s.o.
Série 23 ⁽¹⁰⁾	31 juillet 2013	25,50 ⁽¹¹⁾	s.o.	0,75000	s.o.
Série 29	15 novembre 2017 ⁽⁴⁾	25,50 ⁽¹²⁾	s.o.	taux variable ⁽¹³⁾	2,43 %
Série 31 ⁽⁷⁾	15 mai 2019 ⁽⁴⁾	25,50 ⁽¹²⁾	s.o.	taux variable ⁽¹³⁾	2,40 %
Série 33 ⁽⁷⁾	15 février 2020 ⁽⁴⁾	25,50 ⁽¹²⁾	s.o.	taux variable ⁽¹³⁾	2,25 %

s. o. Sans objet

- (1) Rachetables en espèces au gré de la Banque, en totalité ou en partie, sous réserve des dispositions de la *Loi sur les banques* (Canada) et du consentement du BSIF. Le prix de rachat est majoré de tous les dividendes déclarés et impayés sur les actions privilégiées à la date fixée pour le rachat.
- (2) Convertibles au gré des porteurs d'actions privilégiées de premier rang, sous réserve de certaines conditions.
- (3) Les dividendes sont non cumulatifs et sont payables trimestriellement, sauf pour les séries 17, 18, 19 et 23 pour lesquelles les dividendes sont payables semestriellement.
- (4) Rachetables à partir de la date fixée pour le rachat et à la même date tous les cinq ans par la suite.
- (5) Convertibles à partir de la date fixée pour la conversion et à la même date tous les cinq ans par la suite, sous réserve de certaines conditions.
- (6) Le montant du dividende est établi pour la période initiale se terminant à la date fixée pour le rachat. Par la suite, ces actions donnent droit à un dividende fixe non cumulatif trimestriel d'un montant par action établi en multipliant par 25,00 \$ le taux d'intérêt correspondant à la somme du rendement des obligations du gouvernement du Canada de cinq ans à la date de calcul du taux fixe applicable, majoré de la prime au rajustement du taux.
- (7) À la suite d'un événement déclencheur tel que défini par le BSIF, chaque action privilégiée en circulation sera automatiquement et immédiatement convertie, de façon complète et permanente, sans le consentement de son porteur, en un nombre d'actions ordinaires de la Banque déterminé conformément à une formule de conversion automatique. Cette conversion sera calculée en divisant la valeur des actions privilégiées, soit 25,00 \$ l'action, majorée de tous les dividendes déclarés et impayés en date de l'événement déclencheur, par la valeur des actions ordinaires. La valeur des actions ordinaires correspond au prix plancher de 5,00 \$, ou, s'il est plus élevé, au cours du marché des actions ordinaires. Le cours du marché des actions ordinaires représente le cours moyen pondéré en fonction du volume des actions ordinaires au cours des 10 jours de bourse consécutifs se terminant le jour de bourse précédant la date de l'événement déclencheur. Si, au moment de l'établissement de ce cours, les actions ordinaires ne sont pas inscrites à la cote d'une bourse, ce cours correspondra à la juste valeur déterminée raisonnablement par le Conseil de la Banque.
- (8) Chaque part de fiducie NBC CapS – série 1 est échangeable à tout moment, sur préavis, contre 40 actions privilégiées de premier rang série 17 à dividendes en espèces semestriels et non cumulatifs, rachetables au gré de la Banque, sous réserve des dispositions de la *Loi sur les banques* (Canada) et du consentement du BSIF, depuis le 30 juin 2011, mais non rachetables au gré des porteurs.
- (9) Chaque part de fiducie NBC CapS – série 1 est échangeable automatiquement, sans le consentement des porteurs, contre 40 actions privilégiées de premier rang série 18 si survient l'un ou l'autre des événements suivants : i) des procédures sont amorcées en vue de la liquidation de la Banque; ii) le BSIF prend le contrôle de la Banque; iii) le ratio des fonds propres de catégorie 1 est inférieur à 5 % ou le ratio du total des fonds propres est inférieur à 8 %; ou iv) le BSIF demande à la Banque d'augmenter son capital ou de fournir des liquidités supplémentaires, et la Banque choisit de procéder à l'échange automatique ou la Banque ne se conforme pas à cette directive d'une manière satisfaisante pour le BSIF dans le délai prévu.
- (10) Se reporter à la note 19 pour de plus amples renseignements.
- (11) Rachetables au prix de 25,50 \$ l'action si les actions sont rachetées au cours de la période de 12 mois qui précède le 30 juin 2016, à 25,25 \$ l'action si elles sont rachetées au cours de la période de 12 mois qui précède le 30 juin 2017 et à 25,00 \$ si elles sont rachetées à compter du 30 juin 2017.
- (12) À partir de la date fixée pour le rachat, le prix de rachat sera de 25,50 \$ l'action. Par la suite, à la même date tous les cinq ans, le prix de rachat s'établira à 25,00 \$ l'action.
- (13) La période de dividende débute à partir de la date de rachat fixée. Le montant du dividende trimestriel variable non cumulatif s'établit en multipliant par 25,00 \$ le taux d'intérêt correspondant à la somme du rendement des bons du Trésor à 90 jours du gouvernement du Canada à la date du calcul du taux variable, majoré de la prime de rajustement du taux.

Actions privilégiées de deuxième rang

Il s'agit de 15 millions d'actions sans valeur nominale, pouvant être émises pour une contrepartie globale maximale de 300 M\$. En date du 31 octobre 2015, aucune action n'a été émise ni négociée.

Actions en circulation

Au 31 octobre	2015		2014	
	Nombre d'actions	Actions \$	Nombre d'actions	Actions \$
Actions privilégiées de premier rang				
Série 16	–	–	8 000 000	200
Série 20	6 900 000	173	6 900 000	173
Série 28	8 000 000	200	8 000 000	200
Série 30	14 000 000	350	14 000 000	350
Série 32	12 000 000	300	12 000 000	300
	40 900 000	1 023	48 900 000	1 223
Actions ordinaires au début de l'exercice	329 297 375	2 293	325 982 736	2 160
Émises dans le cadre d'un appel public à l'épargne	7 160 000	300	–	–
Émises au titre du régime d'options d'achat d'actions	1 059 650	39	2 944 507	102
Incidence des actions acquises ou vendues à des fins de négociation ⁽¹⁾	(280 703)	(18)	405 424	31
Autres	–	–	(35 292)	–
Actions ordinaires à la fin de l'exercice	337 236 322	2 614	329 297 375	2 293

(1) Au 31 octobre 2015, 343 887 actions sont vendues à découvert à des fins de négociation, représentant un montant de 14 M\$ (624 590 actions représentant un montant de 32 M\$ au 31 octobre 2014).

Dividendes déclarés

Exercice terminé le 31 octobre

	2015		2014	
	Dividendes \$	Dividendes par action	Dividendes \$	Dividendes par action
Actions privilégiées de premier rang				
Série 16	–	–	10	1,2125
Série 20	10	1,5000	10	1,5000
Série 24	–	–	1	0,4125
Série 26	–	–	1	0,4125
Série 28	8	0,9500	7	0,9500
Série 30	14	1,0250	11	0,7849
Série 32	13	1,0760	–	–
	45		40	
Actions ordinaires	672	2,0400	616	1,8800
	717		656	

Émissions d'actions privilégiées

Le 9 octobre 2014, la Banque avait terminé l'émission de 12 000 000 actions privilégiées de premier rang à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série 32, au prix de 25,00 \$ l'action, pour un produit brut de 300 M\$. Compte tenu que les actions privilégiées série 32 respectent les exigences relatives aux fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité, ces actions sont admissibles aux fins du calcul des fonds propres réglementaires selon les règles de Bâle III.

Le 7 février 2014, la Banque avait terminé l'émission de 14 000 000 actions privilégiées de premier rang à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série 30, au prix de 25,00 \$ l'action, pour un produit brut de 350 M\$. Compte tenu que les actions privilégiées série 30 respectent les exigences relatives aux fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité, ces actions sont admissibles aux fins du calcul des fonds propres réglementaires selon les règles de Bâle III.

NOTE 18 – CAPITAL-ACTIONS (suite)

Rachats d'actions privilégiées

Le 25 août 2015, le Conseil a approuvé le rachat de la totalité des actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif à taux fixe, série 20, émises et en circulation, le 15 novembre 2015. Tel que prévu dans les conditions relatives aux actions, le prix de rachat est de 25,50 \$ l'action, plus le dividende périodique déclaré et impayé. La Banque a effectué le rachat des 6 900 000 actions privilégiées série 20 pour un prix total de 176 M\$ le 16 novembre 2015, soit le premier jour ouvrable suivant la date de rachat.

Le 17 novembre 2014, soit le premier jour ouvrable suivant la date de rachat prévue du 15 novembre 2014, la Banque a terminé le rachat de la totalité des actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif, série 16, émises et en circulation. Tel que prévu dans les conditions relatives aux actions, le prix de rachat était de 25,00 \$ l'action, plus le dividende périodique déclaré et impayé. La Banque a racheté 8 000 000 actions privilégiées série 16 pour un prix total de 200 M\$, ce qui a réduit de 200 M\$ le *Capital-actions privilégiées*.

Le 15 février 2014, la Banque avait terminé le rachat de la totalité des actions privilégiées de premier rang à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, séries 24 et 26, émises et en circulation. Tel que prévu dans les conditions relatives aux actions, le prix de rachat était de 25,00 \$ l'action, plus le dividende périodique déclaré et impayé. La Banque a racheté 2 425 880 actions privilégiées série 24 pour un prix total de 61 M\$ et 1 724 835 actions privilégiées série 26 pour un prix total de 43 M\$, ce qui a réduit de 104 M\$ le *Capital-actions privilégiées*.

Émissions d'actions ordinaires

Le 9 octobre 2015, la Banque a terminé l'émission de 7 160 000 actions ordinaires au prix de 41,90 \$ l'action, pour un produit brut de 300 M\$, ce qui a augmenté de 300 M\$ le *Capital-actions ordinaires*.

Rachat d'actions ordinaires

Le 11 mai 2015, la Banque a débuté un programme d'offre publique de rachat pour annulation dans le cours normal de ses activités, visant jusqu'à concurrence de 6 000 000 actions ordinaires au cours de la période de 12 mois se terminant au plus tard le 10 mai 2016. Les rachats devront être effectués sur le marché libre aux cours du marché par l'intermédiaire de la Bourse de Toronto. Les montants qui seront versés en excédent de la valeur comptable moyenne des actions ordinaires seront imputés aux *Résultats non distribués*. Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2015, la Banque n'a effectué aucun rachat d'actions.

Actions ordinaires réservées

Aux 31 octobre 2015 et 2014, 15 507 568 actions ordinaires sont réservées selon le Régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions. Au 31 octobre 2015, 22 126 717 (23 186 367 au 31 octobre 2014) actions ordinaires sont réservées dans le cadre du régime d'options d'achat d'actions.

Actions ordinaires entières

Dans le cadre de l'acquisition de Wellington West Holdings Inc. en 2011, la Banque avait émis des actions ordinaires entières. Au 31 octobre 2015, le nombre des actions ordinaires entières est de 936 785 (977 110 au 31 octobre 2014). La Banque prévoit que les conditions se réaliseront et que les actions entières restantes seront versées d'ici la fin de l'exercice 2016.

Restriction sur le versement de dividendes

La Banque ne peut déclarer de dividendes sur ses actions ordinaires ou privilégiées s'il existe un motif raisonnable de croire que, ce faisant, elle violerait les règlements de la *Loi sur les banques* (Canada) ou les directives du BSIF en matière de suffisance du capital et de liquidité. En outre, la capacité de verser des dividendes sur actions ordinaires est assujettie aux conditions des actions privilégiées en circulation, selon lesquelles la Banque ne peut verser de dividendes sur ses actions ordinaires sans l'approbation des détenteurs des actions privilégiées en circulation, à moins que tous les dividendes sur actions privilégiées n'aient été déclarés et versés ou réservés à des fins de paiement. De plus, si Fiducie de capital BNC ou Fiducie d'actifs BNC n'était pas en mesure de verser la totalité des distributions requises sur ses parts de fiducie, la Banque ne pourrait verser de dividendes sur ses actions privilégiées et ordinaires. Se reporter aux notes 19 et 28 pour de plus amples renseignements.

Régime de réinvestissement des dividendes

La Banque offre un régime de réinvestissement des dividendes à l'intention de ses actionnaires ordinaires et privilégiés. La participation à ce régime est facultative. Selon les modalités de ce régime, l'acquisition des actions pour les participants s'effectue au moyen du réinvestissement des dividendes en espèces versés sur les actions qu'ils détiennent ou par versements en espèces facultatifs. Les actions ordinaires souscrites par le participant sont acquises pour le compte de ce dernier sur le marché secondaire par le biais de Société de fiducie Computershare du Canada, l'agent des transferts de la Banque, à un prix égal au prix moyen d'achat de ces actions ordinaires durant les dix jours ouvrables suivant immédiatement la date de versement d'un dividende.

NOTE 19 – PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE

Au 31 octobre	2015	2014
Parts de fiducie émises par Fiducie d'actifs BNC (NBC CapS II)		
Série 1 ⁽¹⁾	410	409
Série 2 ⁽²⁾	359	359
Autres	32	27
	801	795

(1) Comprend des intérêts courus de 10 M\$ (9 M\$ au 31 octobre 2014).

(2) Comprend des intérêts courus de 9 M\$ (9 M\$ au 31 octobre 2014).

Parts de fiducie émises par Fiducie d'actifs BNC

La Banque a émis, par l'intermédiaire de l'entité structurée Fiducie d'actifs BNC (la Fiducie), une fiducie à capital fixe créée sous le régime des lois de l'Ontario, des parts de fiducie cessibles sans droit de vote appelées « titres de la Fiducie de capital », ou « NBC CapS II ». Ces titres ne sont pas rachetables ni échangeables au gré du porteur contre des actions privilégiées de la Banque. Le produit brut tiré des placements est utilisé par la Fiducie pour financer l'acquisition de prêts hypothécaires auprès de la Banque. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 28.

Les principales modalités et caractéristiques des parts de fiducie de NBC CapS II se présentent comme suit.

	Nombre	Date d'émission	Rendement annuel	Dates de distribution	Distribution semestrielle par NBC CapS II ⁽¹⁾
Série 1	400 000	22 janvier 2008	7,235 %	30 juin, 31 décembre	36,175 \$ ⁽²⁾
Série 2	350 000	30 juin 2008	7,447 %	30 juin, 31 décembre	37,235 \$ ⁽³⁾

(1) Pour chaque part d'une valeur nominale de 1 000 \$.

(2) Pour chaque date de distribution postérieure au 30 juin 2018, la distribution sera payée au taux correspondant à la moitié de la somme du taux des acceptations bancaires de 180 jours en vigueur majoré de 3,79 %.

(3) Pour chaque date de distribution postérieure au 30 juin 2020, la distribution sera payée au taux correspondant à la moitié de la somme du taux des acceptations bancaires de 180 jours en vigueur majoré de 4,09 %.

Distribution

Aucune distribution en espèces n'est payable par la Fiducie sur les NBC CapS II si la Banque omet de déclarer des dividendes réguliers sur ses actions privilégiées ou, s'il n'y a aucune action privilégiée alors en circulation, sur ses actions ordinaires en circulation. Dans ce cas, les fonds nets distribuables de la Fiducie seront versés à la Banque, en tant qu'unique porteur des titres spéciaux de la Fiducie, représentant la participation résiduelle dans la Fiducie. Si la Fiducie omet de verser le montant intégral des distributions semestrielles sur les NBC CapS II, la Banque s'abstiendra de déclarer des dividendes sur ses actions privilégiées et actions ordinaires pendant une période déterminée.

Échange automatique

Chaque NBC CapS II – série 1 est échangeable automatiquement, sans le consentement des porteurs, contre 40 actions privilégiées de premier rang, série 19 de la Banque, et chaque NBC CapS II – série 2 est échangeable automatiquement, sans le consentement des porteurs, contre 40 actions privilégiées de premier rang, série 23 de la Banque, si survient l'un ou l'autre des événements suivants : i) des procédures sont amorcées en vue de la liquidation de la Banque; ii) le BSIF prend le contrôle de la Banque; iii) la Banque affiche un ratio des fonds propres de catégorie 1 inférieur à 5 % ou un ratio de l'ensemble des fonds propres inférieur à 8 %; ou iv) le BSIF a demandé à la Banque d'augmenter son capital ou d'obtenir des liquidités supplémentaires, et la Banque choisit de procéder à l'échange automatique ou la Banque ne se conforme pas à cette directive d'une manière satisfaisante pour le BSIF. En cas d'échange automatique, la Banque détiendra tous les titres de la Fiducie de capital en circulation de la Fiducie.

Rachat au gré de la Fiducie

À toute date de distribution, la Fiducie peut, sous réserve d'un préavis écrit et de l'approbation du BSIF, racheter à son gré les NBC CapS II – série 1 et série 2, en totalité mais non en partie, sans le consentement des porteurs.

Achat à des fins d'annulation

La Fiducie peut, avec l'accord du BSIF, acheter les NBC CapS II – série 1 et série 2, en totalité ou en partie sur le marché libre ou par appel d'offres ou de gré à gré à n'importe quel prix. Les NBC CapS II achetées par la Fiducie seront annulées et ne seront pas réémises, le cas échéant.

Fonds propres réglementaires

Les NBC CapS II série 1 et 2 se qualifient à titre d'instruments de capital novateur et sont admissibles à titre de fonds propres additionnels de catégorie 1, mais compte tenu du fait que ces instruments ne satisfont pas aux exigences visant les fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité, ils sont assujettis à un retrait progressif de 10 % par année, entre 2013 et 2022.

NOTE 20 – INFORMATIONS SUR LE CAPITAL

Objectifs, politiques et procédures de gestion du capital

La gestion du capital assume le double rôle d'assurer un rendement concurrentiel aux actionnaires de la Banque tout en préservant de solides assises financières afin de couvrir les risques inhérents aux activités de la Banque, de soutenir les secteurs d'exploitation et de protéger la clientèle.

La politique de gestion du capital de la Banque définit les principes directeurs ainsi que les rôles et responsabilités à l'égard de son processus interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres et ce processus joue un rôle important dans l'établissement de la stratégie de capital de la Banque et fait l'objet d'examen trimestriels ainsi que de modifications périodiques.

Gestion du capital

Le ratio des fonds propres est le rapport exprimé en pourcentage des fonds propres définis par réglementation à l'actif pondéré en fonction des risques. L'actif pondéré en fonction des risques est déterminé par l'application des règles prescrites par le BSIF concernant les risques figurant au bilan et hors bilan. Les risques de crédit, de marché et opérationnel sont pris en compte dans le calcul de l'actif pondéré en fonction des risques à des fins réglementaires. La définition adoptée par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB) distingue trois catégories de fonds propres. Les « fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1) » comprennent les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires moins le goodwill, les immobilisations incorporelles et d'autres déductions au titre des fonds propres. Les « autres éléments de fonds propres de catégorie 1 » comprennent les actions privilégiées à dividendes non cumulatifs admissibles ainsi que le montant admissible des instruments novateurs. La somme des fonds propres CET1 et des autres éléments de fonds propres de catégorie 1 représente les « fonds propres de catégorie 1 ». Les « fonds propres de catégorie 2 » comprennent la portion admissible de la dette subordonnée et la provision collective sur prêts non douteux admissible pour le risque de crédit. Le « total des fonds propres réglementaires » représente la somme des fonds propres de catégorie 1 et de catégorie 2.

Le cadre réglementaire de Bâle III a établi des dispositions de transition qui s'échelonnent de 2013 à 2019. Néanmoins, le BSIF a exigé que les banques canadiennes respectent les seuils minimaux « tout compris » de 2019 plutôt que les seuils minimaux calculés selon la méthode « transitoire ». La méthode dite « tout compris » inclut tous les ajustements réglementaires qui seront requis d'ici 2019, tout en maintenant les règles de retrait progressif des instruments de fonds propres non admissibles. Par conséquent, la Banque doit maintenir, depuis le premier trimestre de 2013, un ratio des fonds propres CET1 d'au moins 7,0 % et depuis le premier trimestre de 2014, un ratio des fonds propres de catégorie 1 de 8,5 % et un ratio du total des fonds propres de 10,5 %, dont 2,5 % comme réserve de conservation des fonds propres pour tous les ratios.

En mars 2013, le BSIF a désigné les six plus grandes banques canadiennes, dont la Banque Nationale, comme banques d'importance systémique intérieure (BSI). Pour ces banques, une surcharge de 1,0 % s'appliquera à leurs ratios des fonds propres à compter du 1^{er} janvier 2016. Donc, à partir de cette date, la Banque ainsi que toutes les autres grandes banques canadiennes seront tenues de maintenir un ratio des fonds propres CET1 d'au moins 8,0 %, un ratio des fonds propres de catégorie 1 d'au moins 9,5 % et un ratio du total des fonds propres d'au moins 11,5 %, tous déterminés selon la méthode « tout compris ».

Depuis le 1^{er} janvier 2015, le BSIF exige que les banques canadiennes respectent un ratio de levier selon Bâle III d'au moins 3,0 %. Le ratio de levier est une mesure indépendante du risque qui se calcule en divisant le montant des fonds propres de catégorie 1 par l'exposition totale. L'exposition totale est définie par la somme des actifs au bilan (y compris les expositions sur instruments financiers dérivés et sur opérations de financement par titres) et des éléments hors bilan. Les actifs déduits des fonds propres de catégorie 1 sont aussi déduits de l'exposition totale.

Au cours des exercices terminés les 31 octobre 2015 et 2014, la Banque a respecté toutes les exigences réglementaires imposées par le BSIF en matière de capital.

Fonds propres et ratios réglementaires selon Bâle III ⁽¹⁾

Au 31 octobre	2015	2014
Fonds propres		
CET1	6 801	5 985
catégorie 1 ⁽²⁾	8 626	7 983
total ^{(2) (3)}	9 678	9 868
Actif pondéré en fonction des risques		
pour les fonds propres CET1	68 835	64 818
pour les fonds propres de catégorie 1	69 094	65 074
pour le total des fonds propres	69 316	65 459
Exposition totale	234 957	s.o.
Ratios des fonds propres		
CET1	9,9 %	9,2 %
catégorie 1 ⁽²⁾	12,5 %	12,3 %
total ^{(2) (3)}	14,0 %	15,1 %
Ratio de levier	3,7 %	s.o.

s.o. Sans objet

(1) Les données sont présentées selon la méthode « tout compris ».

(2) Les données au 31 octobre 2015 tiennent compte du rachat d'actions privilégiées série 20 effectué le 15 novembre 2015 et les données au 31 octobre 2014 tiennent compte du rachat d'actions privilégiées série 16 effectué le 15 novembre 2014.

(3) Les données au 31 octobre 2015 tiennent compte du remboursement des billets d'une valeur de 500 M\$ effectué le 2 novembre 2015.

NOTE 21 – REVENUS LIÉS AUX ACTIVITÉS DE NÉGOCIATION

Les revenus des activités de négociation comprennent le revenu net d'intérêts lié aux activités de négociation et les revenus de négociation comptabilisés dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

Le revenu net d'intérêts comprend les dividendes liés aux actifs et passifs financiers associés aux activités de négociation, déduction faite des frais d'intérêts et des revenus d'intérêts liés au financement de ces actifs et passifs financiers.

Les revenus autres que d'intérêts comprennent les gains et les pertes réalisés et non réalisés ainsi que les revenus d'intérêts sur les valeurs mobilières évaluées à la juste valeur par le biais du résultat net, les revenus tirés des instruments financiers dérivés détenus à des fins de négociation, et la variation de la juste valeur des instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net.

Exercice terminé le 31 octobre	2015	2014
Revenu net d'intérêts	473	418
Revenus autres que d'intérêts	209	106
	682	524

NOTE 22 – PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS

L'information fournie ci-dessous sur la charge de rémunération exclut l'incidence des opérations de couverture.

Régime d'options d'achat d'actions

Le régime d'options de la Banque s'adresse aux dirigeants et autres personnes désignées de la Banque et de ses filiales. Dans le cadre de ce régime, des options sont octroyées annuellement et confèrent au participant le droit d'acheter des actions ordinaires à un prix de levée égal au cours de clôture de l'action ordinaire de la Banque à la Bourse de Toronto la veille de l'octroi. Les options sont acquises en proportions égales sur une période de quatre ans et expirent dix ans après l'octroi ou, dans certaines circonstances prévues par le régime, dans des délais précis. Le régime d'options contient des dispositions sur les départs à la retraite qui permettent au participant de continuer d'acquérir des droits de levée selon les modalités stipulées dans l'entente de chaque octroi. Le nombre maximal d'actions ordinaires pouvant être émises dans le cadre du régime d'options est de 22 126 717 au 31 octobre 2015 (23 186 367 au 31 octobre 2014). Le nombre d'actions ordinaires réservées à un participant ne peut excéder 5 % du nombre total des actions émises et en circulation de la Banque.

Au 31 octobre	2015		2014	
	Nombre d'options	Prix de levée moyen pondéré	Nombre d'options	Prix de levée moyen pondéré
Régime d'options				
En circulation au début	14 676 191	34,65 \$	15 015 756	31,86 \$
Octroyées	3 170 260	47,93 \$	2 863 376	44,96 \$
Levées	(1 059 650)	32,11 \$	(2 944 507)	30,16 \$
Annulées ⁽¹⁾	(134 488)	36,27 \$	(258 434)	37,37 \$
En circulation à la fin	16 652 313	37,33 \$	14 676 191	34,65 \$
Pouvant être levées à la fin	9 103 781	31,98 \$	7 286 133	29,65 \$

(1) Aucune option échue durant les exercices terminés les 31 octobre 2015 et 2014.

Prix de levée	Options en circulation	Options pouvant être levées	Échéance
30,72 \$	156 800	156 800	Décembre 2015
32,95 \$	590 604	590 604	Décembre 2016
26,93 \$	851 898	851 898	Décembre 2017
17,44 \$	1 095 690	1 095 690	Décembre 2018
29,25 \$	1 309 970	1 309 970	Décembre 2019
34,34 \$	1 716 791	1 716 791	Décembre 2020
34,09 \$	2 301 676	1 534 196	Décembre 2021
38,36 \$	2 695 060	1 178 260	Décembre 2022
44,96 \$	2 768 900	669 572	Décembre 2023
47,93 \$	3 164 924	–	Décembre 2024
	16 652 313	9 103 781	

Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2015, la Banque a octroyé 3 170 260 options (2 863 376 au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2014) d'une juste valeur moyenne de 7,44 \$ par option (5,39 \$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2014).

La juste valeur moyenne des options octroyées a été évaluée, à la date d'attribution, à l'aide du modèle Black-Scholes. Les hypothèses utilisées aux fins comptables sont les suivantes.

Au 31 octobre	2015	2014
Taux d'intérêt hors risque	2,01 %	2,47 %
Durée de vie prévue des options	7 ans	7 ans
Volatilité prévue	24,82 %	20,46 %
Dividendes prévus	4,0 %	4,4 %

La durée de vie prévue des options est basée sur des données historiques et n'est pas nécessairement représentative des tendances qu'afficheront les levées futures. La volatilité prévue est extrapolée de la volatilité implicite du cours de l'action de la Banque ainsi que des données de marché observables, qui ne sont pas nécessairement représentatives des résultats réels. Les dividendes prévus représentent le dividende annualisé divisé par le prix de l'action de la Banque à la date de l'octroi. Le taux d'intérêt hors risque provient de la courbe de dollars swap du Canada à la date de l'octroi. Le prix d'exercice est égal au prix de l'action de la Banque à la date de l'octroi. Aucun autre paramètre de marché n'a été intégré dans l'évaluation de la juste valeur des options.

La charge de rémunération constatée à l'égard de ce régime pour l'exercice terminé le 31 octobre 2015 s'élève à 20 M\$ (15 M\$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2014).

Régime de droits à la plus-value des actions (DPVA)

Le régime de DPVA s'adresse aux dirigeants et autres personnes désignées de la Banque et de ses filiales. En vertu de ce régime, les participants reçoivent, à l'exercice de ce droit, une somme en espèces équivalant à la différence entre le cours de clôture de l'action ordinaire de la Banque à la Bourse de Toronto le jour précédant la date d'exercice et le cours de clôture le jour précédant la date de l'octroi. Les DPVA sont acquis en proportions égales sur une période de quatre ans et expirent dix ans après la date de l'octroi ou, dans certaines circonstances prévues par le régime, dans des délais précis. Le régime de DPVA contient des dispositions sur les départs à la retraite qui permettent au participant de continuer d'acquérir des droits selon les modalités stipulées dans l'entente de chaque octroi. Un renversement de la charge de rémunération de 1 M\$ a été constaté pour l'exercice terminé le 31 octobre 2015 à l'égard de ce régime (charge de rémunération de 3 M\$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2014).

Au 31 octobre	2015		2014	
	Nombre de DPVA	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre de DPVA	Prix d'exercice moyen pondéré
Régime de DPVA				
En circulation au début	243 540	33,58 \$	356 094	30,01 \$
Octroyés	83 252	47,93 \$	36 320	44,96 \$
Exercés	(6 872)	28,61 \$	(127 480)	26,90 \$
Annulés ⁽¹⁾	–	– \$	(21 394)	33,31 \$
En circulation à la fin	319 920	37,42 \$	243 540	33,58 \$
Pouvant être exercés à la fin	181 188	31,51 \$	141 428	29,49 \$

(1) Aucun DPVA échu durant les exercices terminés les 31 octobre 2015 et 2014.

Prix d'exercice	DPVA en circulation	DPVA pouvant être exercés	Échéance
30,72 \$	4 600	4 600	Décembre 2015
32,95 \$	5 200	5 200	Décembre 2016
26,93 \$	5 896	5 896	Décembre 2017
17,44 \$	21 340	21 340	Décembre 2018
29,25 \$	48 014	48 014	Décembre 2019
34,34 \$	45 350	45 350	Décembre 2020
34,09 \$	32 084	23 712	Décembre 2021
38,36 \$	38 184	18 316	Décembre 2022
44,96 \$	36 000	8 760	Décembre 2023
47,93 \$	83 252	–	Décembre 2024
	319 920	181 188	

Régimes d'unités d'actions ordinaires différées (UAD)

Les régimes d'UAD s'adressent aux dirigeants et autres personnes désignées de la Banque et de ses filiales ainsi qu'aux administrateurs. Ces régimes permettent de lier une portion de la valeur de la rémunération des participants à la valeur future des actions ordinaires de la Banque. Une UAD représente un droit dont la valeur correspond au cours de clôture de l'action ordinaire de la Banque à la Bourse de Toronto la veille de l'octroi. Les UAD sont généralement acquises en proportions égales sur quatre ans. Des UAD additionnelles sont versées au compte des participants pour équivaloir aux dividendes déclarés sur les actions ordinaires de la Banque, et elles sont acquises au même rythme que les UAD de référence. Les UAD ne peuvent être rachetées que lorsque le participant prend sa retraite ou lorsqu'il cesse d'être à l'emploi de la Banque ou, s'il s'agit d'un administrateur, lorsque son mandat prend fin. Le régime d'UAD contient des dispositions sur les départs à la retraite qui permettent au participant d'acquérir toutes les unités selon les modalités stipulées dans l'entente de chaque octroi.

Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2015, la Banque a octroyé 78 011 UAD à un prix moyen pondéré de 47,93 \$ (90 402 UAD à un prix moyen pondéré de 44,96 \$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2014). Au total, 772 348 UAD sont en circulation au 31 octobre 2015 (699 906 UAD au 31 octobre 2014). Un renversement de la charge de rémunération de 1 M\$ a été constaté pour l'exercice terminé le 31 octobre 2015 à l'égard de ces régimes (une charge de rémunération de 11 M\$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2014).

NOTE 22 – PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS (suite)

Régime d'unités d'actions assujetties à des restrictions (UAR)

Le régime d'UAR s'adresse à certains dirigeants et autres personnes désignées de la Banque et de ses filiales. L'objectif de ce régime est de soutenir la compétitivité de la rémunération de certains dirigeants et de les fidéliser. Une UAR représente un droit dont la valeur correspond au cours de clôture de l'action ordinaire de la Banque à la Bourse de Toronto la veille de l'octroi. En général, les UAR sont acquises en proportions égales sur trois ans mais certaines d'entre elles sont acquises le dernier jour du 35^e mois suivant la date de l'octroi, date à laquelle toutes les UAR viennent à échéance. Des UAR additionnelles sont versées au compte du participant pour équivaloir aux dividendes déclarés sur les actions ordinaires de la Banque, et elles sont acquises au même rythme que les UAR de référence. Le régime d'UAR contient des dispositions sur les départs à la retraite qui permettent au participant de continuer d'acquérir des unités selon les modalités stipulées dans l'entente de chaque octroi.

Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2015, la Banque a octroyé 1 952 849 UAR à un prix moyen pondéré de 47,93 \$ (1 704 530 UAR à un prix moyen pondéré de 44,96 \$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2014). Au 31 octobre 2015, 4 817 459 UAR sont en circulation (4 807 225 UAR au 31 octobre 2014). Une charge de rémunération de 77 M\$ a été constatée pour l'exercice terminé le 31 octobre 2015 à l'égard de ce régime (120 M\$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2014).

Régime d'unités d'actions assujetties à un critère de performance (UAP)

Le régime d'UAP s'adresse à certains membres de la haute direction de la Banque. L'objectif de ce régime est de lier une partie de la valeur de la rémunération de ces hauts dirigeants à la valeur future des actions ordinaires de la Banque. Une UAP représente un droit dont la valeur correspond au cours de clôture de l'action ordinaire de la Banque à la Bourse de Toronto la veille de l'octroi, ajustée à la hausse ou à la baisse selon le critère de performance, qui est basé sur le rendement total à l'actionnaire (RTA) obtenu par la Banque comparativement à celui du sous-indice des banques du S&P/TSX. Les UAP sont acquises le dernier jour du 35^e mois suivant la date de l'octroi, date à laquelle toutes les UAP viennent à échéance. Des UAP additionnelles sont versées au compte du participant pour équivaloir aux dividendes déclarés sur les actions ordinaires de la Banque, et elles sont acquises au même rythme que les UAP de référence. Le régime d'UAP contient des dispositions sur les départs à la retraite qui permettent au participant de continuer d'acquérir des unités selon les modalités stipulées dans l'entente de chaque octroi.

Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2015, la Banque a octroyé 201 101 UAP à un prix moyen pondéré de 47,93 \$ (181 348 UAP à un prix moyen pondéré de 44,96 \$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2014). Au 31 octobre 2015, 646 985 UAP sont en circulation (707 126 UAP au 31 octobre 2014). Une charge de rémunération de 8 M\$ a été constatée pour l'exercice terminé le 31 octobre 2015 à l'égard de ce régime (15 M\$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2014).

Régime de rémunération différée de Financière Banque Nationale (FBN)

Ce régime s'adresse exclusivement aux employés clés des Services aux particuliers de FBN. L'objectif de ce régime est d'encourager la rétention des employés clés ainsi que de favoriser la croissance des revenus et l'amélioration continue de la rentabilité des Services aux particuliers. Ce régime permet aux employés participants de différer une partie de leur rémunération annuelle, et à FBN de verser une contribution aux employés clés lorsque certains objectifs financiers sont atteints. Les montants octroyés par FBN et la rémunération différée par les participants sont investis, entre autres, en unités d'actions de la Banque. Ces unités d'actions représentent un droit dont la valeur correspond au cours de clôture de l'action ordinaire de la Banque à la Bourse de Toronto le jour de l'octroi. Des unités additionnelles sont versées au compte du participant pour équivaloir aux dividendes déclarés sur les actions ordinaires de la Banque. Les unités d'actions représentant les montants octroyés par FBN sont acquises en proportions égales sur quatre ans. À la retraite, ou dans certains cas à la cessation d'emploi, le participant reçoit une somme en espèces représentant la valeur des unités d'actions acquises.

Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2015, FBN a octroyé 230 179 unités d'actions à un prix moyen pondéré de 46,88 \$ (157 842 unités d'actions à un prix moyen pondéré de 44,25 \$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2014). Au 31 octobre 2015, 1 402 856 unités d'actions sont en circulation (1 226 249 unités d'actions au 31 octobre 2014). Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2015, une charge de rémunération de 6 M\$ a été constatée à l'égard de ce régime (12 M\$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2014).

Régime d'acquisition d'actions des employés

En vertu du régime d'acquisition d'actions des employés de la Banque, les employés respectant les critères d'admissibilité peuvent cotiser jusqu'à 8 % de leur salaire brut par année sous forme de retenue salariale. La Banque verse une somme égale à 25 % de la cotisation de l'employé, jusqu'à concurrence de 1 500 \$ par année. Après une année de participation ininterrompue, les cotisations de la Banque sont acquises par l'employé. Toutes les cotisations ultérieures sont acquises dès leur versement. Les cotisations de la Banque, de 10 M\$ au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2015 (9 M\$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2014), sont comptabilisées dans la rubrique *Rémunération et avantages du personnel* une fois payées. Au 31 octobre 2015, 6 201 300 actions ordinaires sont détenues dans le cadre de ce régime (5 958 437 actions ordinaires au 31 octobre 2014).

Les actions de ce régime sont achetées sur le marché libre et sont considérées être en circulation aux fins du calcul du résultat par action. Les dividendes versés sur les actions ordinaires de la Banque détenues dans le cadre du régime d'acquisition d'actions des employés sont utilisés pour acheter d'autres actions ordinaires sur le marché libre.

Le total des passifs découlant des régimes de rémunération de la Banque dont les paiements sont fondés sur des actions est de 339 M\$ au 31 octobre 2015 (470 M\$ au 31 octobre 2014). La valeur intrinsèque de ces passifs pour lesquels les droits ont été acquis est de 167 M\$ au 31 octobre 2015 (203 M\$ au 31 octobre 2014).

NOTE 23 – AVANTAGES DU PERSONNEL – RÉGIMES DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

La Banque offre des régimes de retraite à prestations définies et d'autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi aux employés admissibles. Les régimes de retraite prévoient des prestations établies en fonction du nombre d'années de participation aux régimes et de la rémunération moyenne de fin de carrière. Les autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi comprennent une protection à la retraite au titre des soins de santé, des soins dentaires et de l'assurance-vie. Les régimes de retraite sont capitalisés alors que les autres régimes ne sont pas capitalisés. La juste valeur de l'actif des régimes et la valeur actualisée des obligations au titre des prestations définies sont évaluées au 31 octobre.

Le plus important régime de retraite de la Banque est le Régime de retraite des employés de la Banque Nationale du Canada. Ce régime est enregistré auprès du BSIF et de l'Agence du revenu du Canada et est assujéti à la *Loi de 1985 sur les normes de prestations de pension* ainsi qu'à la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

Les régimes à prestations définies exposent la Banque à certains risques particuliers tels que le rendement sur les placements, les variations du taux d'actualisation utilisé pour évaluer l'obligation, la longévité des participants dans le régime et l'inflation future. Bien que la direction soit d'avis que les hypothèses utilisées dans le processus d'évaluation actuarielle sont raisonnables, il subsiste un degré de risque et d'incertitude qui pourrait faire en sorte que les résultats futurs diffèrent de façon significative de ces hypothèses, ce qui pourrait donner lieu à des gains ou pertes.

Selon les règles de gouvernance de la Banque, la surveillance des politiques et la gestion des risques liés aux régimes de retraite à prestations définies sont réalisées à différents niveaux par les comités de retraite, la direction de la Banque et le comité des ressources humaines du Conseil. Les régimes à prestations définies font l'objet d'un suivi sur une base continue afin de surveiller les politiques de financement et de placement, la situation financière des régimes et le financement requis par la Banque.

La politique de capitalisation de la Banque en ce qui a trait aux régimes de retraite à prestations définies consiste à verser au moins les cotisations annuelles minimales requises selon les organismes de réglementation des régimes de retraite.

Pour les régimes capitalisés, la Banque détermine s'il existe un avantage économique sous forme de possibles réductions des contributions futures et sous forme de remboursement des excédents du régime, lorsque les règlements applicables et les dispositions des régimes le permettent.

Obligation au titre des prestations définies, actif des régimes et situation de capitalisation

Au 31 octobre

	Régimes de retraite		Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	
	2015	2014	2015	2014
Obligation au titre des prestations définies				
Solde au début	3 161	2 820	171	175
Coût des services rendus au cours de l'exercice	79	76	4	4
Frais d'intérêts	142	137	7	8
Réévaluations				
Écarts actuariels liés aux modifications des hypothèses démographiques	–	39	–	1
Écarts actuariels liés aux modifications des hypothèses financières	(15)	153	(1)	9
Écarts actuariels liés aux ajustements relatifs aux résultats enregistrés	–	24	–	(18)
Cotisations des employés	46	43		
Prestations versées	(150)	(131)	(8)	(8)
Solde à la fin	3 263	3 161	173	171
Actif des régimes				
Juste valeur au début	3 340	2 948		
Revenus d'intérêts	147	142		
Frais d'administration	(4)	(3)		
Réévaluations				
Rendement de l'actif des régimes (excluant les revenus d'intérêts)	68	241		
Cotisations de la Banque ⁽¹⁾	74	100		
Cotisations des employés	46	43		
Prestations versées	(150)	(131)		
Juste valeur à la fin	3 521	3 340		
Actif (passif) au titre des prestations définies à la fin de l'exercice	258	179	(173)	(171)

(1) La Banque prévoit verser un montant de 81 M\$ comme cotisation d'employeur pour l'exercice 2016 au titre des régimes de retraite à prestations définies.

NOTE 23 – AVANTAGES DU PERSONNEL – RÉGIMES DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI (suite)

Actif (passif) constaté au titre des prestations définies

Au 31 octobre

	Régimes de retraite		Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	
	2015	2014	2015	2014
Actif au titre des prestations définies inclus dans les <i>Autres actifs</i>	268	185		
Passif au titre des prestations définies inclus dans les <i>Autres passifs</i>	(10)	(6)	(173)	(171)
	258	179	(173)	(171)

Coût au titre des régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi

Exercice terminé le 31 octobre

	Régimes de retraite		Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	
	2015	2014	2015	2014
Coût des services rendus au cours de l'exercice	79	76	4	4
Frais (revenus) d'intérêts, montant net	(5)	(5)	7	8
Frais d'administration	4	3		
Charge comptabilisée dans le <i>Résultat net</i>	78	74	11	12
Réévaluations				
Écarts actuariels liés à l'obligation au titre des prestations définies	(15)	216	(1)	(8)
Rendement de l'actif des régimes (excluant les revenus d'intérêts)	(68)	(241)		
Réévaluations comptabilisées dans les <i>Autres éléments du résultat global</i>	(83)	(25)	(1)	(8)
	(5)	49	10	4

Répartition de la juste valeur de l'actif des régimes de retraite

Au 31 octobre

	2015			2014		
	Cotés sur un marché actif ⁽¹⁾	Non cotés sur un marché actif	Total	Cotés sur un marché actif ⁽¹⁾	Non cotés sur un marché actif	Total
Catégories d'actifs						
Trésorerie et équivalent de trésorerie	–	37	37	–	23	23
Titres de participation	1 740	339	2 079	1 386	253	1 639
Titres de créance						
Gouvernement du Canada	209	–	209	309	–	309
Provinces, municipalités et autres administrations publiques	–	761	761	–	984	984
Billets restructurés des conduits VAC III	–	54	54	–	–	–
Autres émetteurs	–	296	296	–	308	308
Autres	–	85	85	–	77	77
	1 949	1 572	3 521	1 695	1 645	3 340

(1) Cours non ajustés sur des marchés actifs, auxquels la Banque peut avoir accès à la date d'évaluation, pour des actifs identiques.

La stratégie d'investissement de la Banque pour les actifs des régimes prend en considération un certain nombre de facteurs, y compris l'horizon temporel des obligations liées aux régimes de retraite et du risque d'investissement. Pour chaque régime, une fourchette d'affectation par catégorie d'actifs est définie dans laquelle une combinaison de titres de participation et de titres de créance est utilisée pour optimiser le profil risque-rendement de l'actif des régimes et pour atténuer le décalage actif-passif.

L'actif des régimes de retraite peut comprendre des titres de placement émis par la Banque. En date du 31 octobre 2015, l'actif des régimes de retraite ne comprend aucun titre émis par la Banque (131 M\$ au 31 octobre 2014).

Les honoraires payés par les régimes de retraite à la Banque et à ses entités liées au cours de l'exercice 2015 s'élèvent à 7 M\$ (6 M\$ au cours de l'exercice 2014). Ces honoraires couvrent la gestion, l'administration ainsi que la garde de valeurs des régimes de retraite.

Répartition de l'obligation au titre des prestations définies en fonction du statut des participants aux régimes à prestations définies

Au 31 octobre

	Régimes de retraite		Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	
	2015	2014	2015	2014
Employés en service	46 %	45 %	38 %	37 %
Employés retraités	49 %	51 %	62 %	63 %
Participants avec droits acquis différés	5 %	4 %		
	100 %	100 %	100 %	100 %
Durée moyenne pondérée de l'obligation au titre des prestations définies (en années)	16	16	14	15

Principales hypothèses actuarielles (moyenne pondérée)

Taux d'actualisation

L'hypothèse à l'égard du taux d'actualisation est déterminée à partir d'une courbe de taux d'intérêt représentant les rendements des titres obligataires de sociétés cotées AA. Les échéances à court terme sont obtenues au moyen d'une courbe dérivée à partir de données observées sur les obligations de sociétés cotées AA. Les échéances à long terme sont obtenues au moyen d'une courbe dérivée à partir de données extrapolées. Ces données sont obtenues en ajoutant un écart de rendement, en fonction de l'échéance, aux rendements d'obligations provinciales à long terme. Cet écart est établi en fonction des écarts observés entre les rendements des obligations de sociétés cotées AA et des obligations provinciales cotées AA dans trois plages d'échéances de la courbe de rendement.

Afin d'évaluer l'obligation liée aux régimes de retraite et autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, les prestations acquises que la Banque prévoit verser à chaque période future sont actualisées à la date d'évaluation avec le taux au comptant associé à chacune de ces périodes respectives selon la courbe de rendement dérivée selon la méthodologie décrite précédemment. La somme des valeurs actualisées de ces prestations représente l'obligation au titre des prestations définies. Un taux d'actualisation moyen qui réplique cette obligation est ensuite déterminé. Ce taux unique était également utilisé pour le calcul du coût des services rendus ainsi que pour les intérêts nets sur l'actif (passif) au titre des prestations définies pour l'exercice terminé le 31 octobre 2014.

Depuis le 1^{er} novembre 2014, afin de mieux représenter le coût des services courants, un taux d'actualisation distinct est déterminé pour tenir compte du calendrier de versement des prestations futures associées à l'année de service additionnelle qui sera acquise par les participants actifs du régime. Puisque ces prestations sont versées en moyenne plus tard que les prestations déjà acquises par l'ensemble des participants (c'est-à-dire plus longue durée), cette méthode résulte en l'utilisation d'un taux d'actualisation pour le calcul du coût des services courants généralement plus élevé que celui utilisé pour l'évaluation des obligations lorsque la courbe de rendement est une pente positive. La méthodologie pour déterminer ce taux d'actualisation est la même que celle pour établir le taux d'actualisation utilisé pour l'évaluation de l'obligation.

NOTE 23 – AVANTAGES DU PERSONNEL – RÉGIMES DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI (suite)

Autres hypothèses

Aux fins de l'évaluation, le taux de croissance annuelle estimé du coût des soins de santé a été fixé à 5,90 % en 2015 (6,07 % en 2014). Selon l'hypothèse retenue, ce taux devrait diminuer progressivement pour atteindre 2,97 % en 2034 et se maintenir par la suite.

Les hypothèses quant à la mortalité sont déterminantes pour l'évaluation de l'obligation au titre des régimes à prestations définies. La détermination de la période au cours de laquelle il est prévu que des prestations seront versées repose sur la meilleure estimation d'hypothèses au chapitre de la mortalité. Les tables de mortalité sont passées en revue au moins une fois par année, et les hypothèses formulées sont conformes aux normes actuarielles. Les nouveaux résultats à l'égard des régimes sont passés en revue et inclus dans le calcul des meilleures estimations en matière de mortalité future.

Au 31 octobre

	Régimes de retraite		Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	
	2015	2014	2015	2014
Obligation au titre des prestations définies				
Taux d'actualisation	4,40 %	4,35 %	4,40 %	4,35 %
Taux de croissance de la rémunération	3,00 %	3,00 %	3,00 %	3,00 %
Taux de croissance du coût des soins de santé			5,90 %	6,07 %
Espérance de vie (<i>en années</i>) à 65 ans pour un participant actuellement âgé de				
65 ans				
Hommes	21,1	21,0	21,1	21,0
Femmes	23,4	23,4	23,4	23,4
45 ans				
Hommes	22,1	22,1	22,1	22,1
Femmes	24,4	24,4	24,4	24,4

Exercice terminé le 31 octobre

	Régimes de retraite		Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	
	2015	2014	2015	2014
Charge au titre des régimes				
Taux d'actualisation – services courants	4,60 %	4,75 %	4,60 %	4,75 %
Taux d'actualisation – frais (revenus) d'intérêts, montant net	4,35 %	4,75 %	4,35 %	4,75 %
Taux de croissance de la rémunération	3,00 %	3,00 %	3,00 %	3,00 %
Taux de croissance du coût des soins de santé			5,90 %	6,07 %
Espérance de vie (<i>en années</i>) à 65 ans pour un participant actuellement âgé de				
65 ans				
Hommes	21,0	20,3	21,0	20,3
Femmes	23,4	22,6	23,4	22,6
45 ans				
Hommes	22,1	22,1	22,1	22,1
Femmes	24,4	23,7	24,4	23,7

Sensibilité des principales hypothèses en 2015

Le tableau suivant présente l'incidence potentielle de modifications des hypothèses clés relatives à l'obligation au titre des prestations définies des régimes de retraite et d'autres régimes postérieurs à l'emploi au 31 octobre 2015. Ces incidences sont hypothétiques et doivent être interprétées avec prudence car les variations de chacune des principales hypothèses pourraient ne pas être linéaires.

	Régimes de retraite	Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi
	Variation de l'obligation	Variation de l'obligation
Incidence d'une augmentation de 0,25 % du taux d'actualisation	(123)	(6)
Incidence d'une diminution de 0,25 % du taux d'actualisation	131	6
Incidence d'une augmentation de 0,25 % du taux de croissance de la rémunération	29	1
Incidence d'une diminution de 0,25 % du taux de croissance de la rémunération	(28)	(1)
Incidence d'une augmentation de 1,00 % du taux de croissance du coût des soins de santé		9
Incidence d'une diminution de 1,00 % du taux de croissance du coût des soins de santé		(8)
Incidence de l'augmentation de l'âge d'un an des participants	(72)	(1)
Incidence de la diminution de l'âge d'un an des participants	70	1

Paievements prévus des prestations

Exercice terminé le 31 octobre

	Régimes de retraite	Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi
2016	147	9
2017	126	9
2018	126	9
2019	126	9
2020	129	9
2021 à 2025	760	45

NOTE 24 – CHARGE DE RESTRUCTURATION

Au cours de l'exercice 2015, le Conseil a approuvé certaines initiatives de restructuration afin de continuer son plan de transformation, de satisfaire aux besoins évolutifs de ses clients et d'améliorer l'efficacité opérationnelle. Cette transformation permettra à la Banque de conserver la cadence de son virage centré client, de poursuivre la transition du numéraire au numérique, de maintenir un milieu de travail stimulant et de mettre l'accent sur l'excellence opérationnelle. Au cours du quatrième trimestre de 2015, la Banque a débuté certaines de ces initiatives de restructuration et prévoit finaliser celles-ci au cours de l'exercice 2016.

Au cours de l'exercice 2015, la Banque a comptabilisé une charge de 86 M\$ dans la rubrique *Charge de restructuration* de l'état consolidé des résultats, qui se compose d'indemnités de départ, d'honoraires professionnels, de contrats déficitaires et de radiations d'immobilisations corporelles. Cette charge de restructuration est répartie à travers tous les secteurs d'exploitation de la Banque.

	Exercice terminé le 31 octobre 2015		
	Indemnités de départ	Autres charges	Total
Solde au début de l'exercice	–	–	–
Charge de restructuration	53	33	86
Versements au cours de l'exercice	(2)	(17)	(19)
Solde à la fin de l'exercice	51	16	67

NOTE 25 – IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

La charge d'impôts de la Banque comptabilisée dans les états financiers consolidés est présentée dans le tableau suivant.

Exercice terminé le 31 octobre	2015	2014
État consolidé des résultats		
Impôts exigibles		
Année courante	231	325
Ajustements des périodes antérieures	(5)	(32)
	226	293
Impôts différés		
Création et renversement des différences temporaires	36	3
Ajustements des périodes antérieures	(28)	(1)
	8	2
	234	295
État consolidé de la variation des capitaux propres		
Frais d'émission d'actions et autres	(3)	(5)
État consolidé du résultat global		
Réévaluations des régimes de retraite et d'autres avantages postérieurs à l'emploi	23	10
Autres	(72)	20
	(49)	30
Charge d'impôts	182	320

La charge d'impôts se détaille comme suit.

Exercice terminé le 31 octobre	2015	2014
Impôts exigibles	137	311
Impôts différés	45	9
	182	320

Les différences temporaires et les reports de pertes fiscales qui donnent lieu à des actifs et des passifs d'impôt différé sont présentés dans le tableau suivant.

	Au 31 octobre		Exercice terminé le 31 octobre		Exercice terminé le 31 octobre	
	Bilan consolidé		État consolidé des résultats		État consolidé du résultat global	
	2015	2014	2015	2014	2015	2014
Actifs d'impôt différé						
Provisions pour pertes sur créances et autres provisions	293	284	9	13	–	–
Passif au titre des prestations définies – Autres avantages postérieurs à l'emploi	50	50	1	(3)	(1)	(1)
Revenus différés	36	32	4	–	–	–
Pertes fiscales reportables	4	2	2	(2)	–	–
Autres ⁽¹⁾	68	70	9	1	(14)	–
	451	438	25	9	(15)	(1)
Passifs d'impôt différé						
Immobilisations ⁽²⁾	(155)	(132)	(23)	(29)	–	–
Actif au titre des prestations définies – Régimes de retraite	(57)	(40)	5	3	(22)	(16)
Participations dans des entreprises associées	(65)	(69)	5	4	(1)	–
Autres ⁽³⁾	(67)	(41)	(20)	11	(2)	4
	(344)	(282)	(33)	(11)	(25)	(12)
Actifs (passifs) d'impôt différé, montant net	107	156	(8)	(2)	(40)	(13)

- (1) Au 31 octobre 2015, le montant au bilan consolidé inclut 3 M\$ d'actifs d'impôt différé sur les frais d'émission d'actions (5 M\$ au 31 octobre 2014) comptabilisés dans les *Résultats non distribués* à l'état consolidé de la variation des capitaux propres.
- (2) Au 31 octobre 2014, le montant au bilan consolidé inclut 4 M\$ de passifs d'impôt différé sur les immobilisations incorporelles dans le cadre de l'acquisition de Services institutionnels TD Waterhouse n'ayant pas eu d'incidence sur l'état consolidé du résultat global.
- (3) Au 31 octobre 2015, le montant au bilan consolidé inclut 4 M\$ de passifs d'impôt différé relié à la conversion de devise n'ayant pas eu d'incidence sur la charge d'impôts.

Le montant net des actifs d'impôt différé est inclus dans les *Autres actifs* et le montant net des passifs d'impôt différé est inclus dans les *Autres passifs*.

Au 31 octobre	2015	2014
Actifs d'impôt différé	230	264
Passifs d'impôt différé	(123)	(108)
	107	156

Selon les prévisions basées sur les informations dont elle dispose au 31 octobre 2015, la Banque est d'avis qu'il est probable que les résultats des opérations futures généreront un bénéfice imposable suffisant pour utiliser tous les actifs d'impôt différé avant leur échéance.

Au 31 octobre 2015, le montant total des différences temporaires, des pertes fiscales reportées non utilisées et des crédits d'impôt non utilisés pour lesquels aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé s'établit à 166 M\$ (113 M\$ au 31 octobre 2014).

Au 31 octobre 2015, le montant total des différences temporaires liées à des participations dans des filiales, des entreprises associées et des coentreprises pour lesquelles aucun passif d'impôt différé n'a été comptabilisé, est de 761 M\$ (557 M\$ au 31 octobre 2014).

Le rapprochement du taux d'imposition de la Banque est présenté dans le tableau suivant.

Exercice terminé le 31 octobre	2015		2014	
	\$	%	\$	%
Résultat avant charge d'impôts	1 853	100,0	1 833	100,0
Charge d'impôts au taux d'imposition prévu par la loi au Canada	510	27,5	495	27,0
Réduction du taux d'imposition en raison des Revenus exonérés d'impôts provenant des valeurs mobilières, principalement les dividendes de sociétés canadiennes	(236)	(12,8)	(163)	(8,9)
Taux d'imposition des filiales, entités étrangères et entreprises associées	(33)	(1,8)	(3)	(0,2)
Autres éléments	(7)	(0,3)	(34)	(1,9)
	(276)	(14,9)	(200)	(11,0)
Charge d'impôts présentée à l'état consolidé des résultats et taux effectif d'imposition	234	12,6	295	16,0

NOTE 26 – RÉSULTAT PAR ACTION

Le résultat dilué par action est calculé à partir du résultat net attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires et du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, en tenant compte de l'effet de la dilution des options d'achat d'actions selon la méthode du rachat d'actions.

Exercice terminé le 31 octobre	2015	2014
Résultat de base par action		
Résultat net attribuable aux actionnaires de la Banque	1 549	1 469
Dividendes sur actions privilégiées	45	40
Résultat net attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires	1 504	1 429
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation de base (<i>en milliers</i>)	329 790	327 463
Résultat de base par action (<i>en dollars</i>)	4,56	4,36
Résultat dilué par action		
Résultat net attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires	1 504	1 429
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation de base (<i>en milliers</i>)	329 790	327 463
Ajustement au nombre moyen d'actions ordinaires (<i>en milliers</i>)		
Options d'achat d'actions ⁽¹⁾	3 349	3 623
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation dilué (<i>en milliers</i>)	333 139	331 086
Résultat dilué par action (<i>en dollars</i>)	4,51	4,32

(1) Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2015, le calcul du résultat dilué par action ne tient pas compte d'un nombre moyen de 2 829 945 options en circulation à un prix de levée moyen de 47,93\$, car le prix de levée de ces options était supérieur au cours moyen des actions ordinaires de la Banque. Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2014, le prix de levée des options étant inférieur au cours moyen des actions ordinaires de la Banque, aucune option n'a été exclue du calcul du résultat dilué par action.

NOTE 27 – GARANTIES, ENGAGEMENTS ET PASSIFS ÉVENTUELS

Garanties

Le montant maximal potentiel des paiements futurs représente le risque de perte maximale en cas de défaut complet des parties aux garanties, compte non tenu des recouvrements qui pourraient être effectués en vertu de dispositions de recours ou de polices d'assurance, ou en raison de biens détenus ou affectés en garantie. Le montant maximal potentiel des paiements futurs relatifs aux garanties importantes émises par la Banque et en vigueur au 31 octobre est présenté dans le tableau suivant.

	2015	2014
Lettres de garantie	3 025	2 613
Facilités de garantie de liquidité, de rehaussement de crédit et autres	5 128	5 035
Prêts de titres	1 461	1 957
Autre garantie	28	29

Lettres de garantie

Dans le cours normal de ses activités, la Banque émet des lettres de garantie. Ces lettres de garantie constituent un engagement irrévocable de la Banque d'effectuer les paiements d'un client qui ne pourrait pas respecter ses obligations financières envers des tiers. La politique de la Banque en ce qui a trait aux biens donnés à titre de sûreté à l'égard des lettres de garantie est similaire à celle des prêts. Généralement, l'échéance de ces lettres de garantie est inférieure à deux ans. La provision collective sur prêts non douteux couvre l'ensemble des risques de crédit, y compris ceux des lettres de garantie. Aux 31 octobre 2015 et 2014, aucun montant n'a été constaté dans le bilan consolidé relativement à ces lettres de garantie.

Facilités de garantie de liquidité et de rehaussement de crédit

Facilités à des fonds multicédants

La Banque administre des fonds multicédants qui achètent divers actifs financiers de clients et financent ces achats en émettant du papier commercial adossé aux actifs acquis. La Banque fournit des facilités de garantie de liquidité à ces fonds multicédants. Au 31 octobre 2015, la valeur nominale des facilités de liquidité de style mondial s'élève à 2,3 G\$ (2,2 G\$ au 31 octobre 2014), ce qui représente l'encours du montant total du papier commercial en circulation.

Ces facilités peuvent être invoquées lorsque les fonds ne sont pas en mesure d'accéder au marché du papier commercial, même en l'absence d'une perturbation généralisée des marchés. Ces facilités ont une échéance inférieure à un an et elles sont renouvelables périodiquement. Les modalités de ces facilités n'obligent pas la Banque à avancer des sommes aux fonds si ces derniers sont insolubles ou s'ils font l'objet de procédures en matière d'insolvabilité, ou encore pour financer un montant d'actifs non productifs au-delà des rehaussements de crédit disponibles. Les facilités de liquidité fournies par la Banque n'ont pas été utilisées à ce jour.

La Banque fournit également à ces fonds multicédants des facilités de rehaussement de crédit. Ces facilités ont des échéances inférieures à un an et elles sont automatiquement renouvelables à moins que la Banque envoie un avis de non-renouvellement. Aux 31 octobre 2015 et 2014, la valeur nominale engagée à l'égard de ces facilités s'élève à 30 M\$. À ce jour, les facilités de rehaussement de crédit fournies par la Banque n'ont pas été utilisées.

Le risque de perte maximale pour la Banque ne peut excéder le total du papier commercial en circulation, soit 2,3 G\$ au 31 octobre 2015 (2,2 G\$ au 31 octobre 2014). Au 31 octobre 2015, la Banque détient 22 M\$ (30 M\$ au 31 octobre 2014) de ce papier commercial et, par conséquent, le montant maximal potentiel des paiements futurs s'établit à 2,2 G\$ (2,1 G\$ au 31 octobre 2014).

Facilité de liquidité à un jour CDCC

La Corporation canadienne de compensation des instruments dérivés (CDCC) agit à titre de contrepartie de compensation centrale au Canada pour de multiples opérations sur des instruments financiers. Afin d'appuyer CDCC dans ses activités de compensation des valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente ou vendues en vertu de conventions de rachat, certains membres compensateurs de CDCC, participant aux opérations sur des titres à revenus fixes, ont fourni à parts égales une facilité de liquidité de style mondial engagée et non engagée à un jour. L'objectif de cette facilité consiste à maintenir un niveau suffisant de liquidité, advenant la défaillance d'un des membres de la chambre de compensation. En tant que membre compensateur de CDCC participant aux opérations sur titres à revenus fixes, la Banque a fourni une facilité de liquidité. Au 31 octobre 2015, la valeur nominale de la facilité de liquidité non engagée à un jour s'élève à 2,0 G\$ (engagée : 200 M\$ et non engagée : 1,8 G\$ au 31 octobre 2014). Aux 31 octobre 2015 et 2014, aucun montant n'a été utilisé.

Prêts de titres

En vertu d'ententes de prêts de titres que la Banque a conclues avec certains clients qui lui ont confié préalablement la garde de leurs titres, la Banque prête les titres à des tiers et indemnise ses clients en cas de perte. La Banque se protège contre toute perte éventuelle en obtenant de l'emprunteur, à titre de sûreté, un montant en espèces ou des titres négociables extrêmement liquides, ayant une juste valeur supérieure à celle des titres prêtés. Aucun montant n'a été constaté dans le bilan consolidé au titre des indemnités potentielles résultant des ententes de prêts de titres.

Autre garantie

En vertu d'une entente de garantie mutuelle imposée par une autorité réglementaire, une filiale de la Banque s'est portée garante de tous les engagements, dettes et passifs d'une entreprise associée, jusqu'à concurrence de son capital réglementaire. Cette garantie prendra fin au plus tard à la date de disposition du placement dans l'entreprise associée, ou plus tôt si l'autorité réglementaire le juge approprié. Aux 31 octobre 2015 et 2014, cette garantie n'a pas été utilisée et aucun montant n'a été constaté dans le bilan consolidé relativement à cette entente.

Autres ententes d'indemnisation

Dans le cours normal de ses activités, incluant les opérations de titrisation, de cession d'entreprise et d'activités, la Banque conclut de nombreuses ententes contractuelles en vertu desquelles elle s'engage à indemniser la contrepartie à l'entente de tous les coûts découlant de litiges, de changements aux lois et règlements (incluant la législation fiscale), de réclamations relatives au rendement passé, d'assertions inexactes ou de l'inexécution de certaines clauses restrictives. La Banque s'engage aussi à indemniser toute personne agissant à titre d'administrateur ou de dirigeant ou exerçant une fonction semblable au sein de la Banque, d'une de ses filiales ou de toute autre entité, à la demande de la Banque, pour tous frais encourus par cette personne lors de poursuites ou d'enquêtes auxquelles elle est partie en cette qualité. De plus, à titre d'adhérent à un réseau de transfert de valeurs et en vertu de la convention d'adhésion et des règles régissant l'exploitation de ce réseau, la Banque a octroyé en faveur du réseau une hypothèque mobilière qui pourrait être utilisée en cas d'inexécution des obligations contractuelles de la part d'un autre membre. La durée des ententes d'indemnisation varie selon le cas; aux 31 octobre 2015 et 2014, la nature des ententes empêche la Banque de faire une estimation raisonnable du montant maximal qu'elle pourrait devoir payer aux contreparties. Aucun montant n'a été constaté dans le bilan consolidé au titre de ces ententes.

Véhicules d'actifs cadres

Facilité de financement de marge

La Banque s'est engagée à contribuer à une facilité de financement de marge relative aux conduits VAC pour un montant de 821 M\$ (831 M\$ au 31 octobre 2014) en vue de financer les éventuels appels de marge. Aux 31 octobre 2015 et 2014, aucun montant n'a été avancé par la Banque. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 6.

Engagements

Instruments de crédit

Dans le cours normal de ses activités, la Banque prend divers engagements hors bilan. Les instruments de crédit utilisés pour répondre aux besoins de financement de ses clients représentent le montant maximal du crédit additionnel que la Banque peut devoir consentir si les engagements sont entièrement utilisés.

Au 31 octobre	2015	2014
Lettres de garantie ⁽¹⁾	3 025	2 613
Lettres de crédit documentaire ⁽²⁾	48	76
Créances sur cartes de crédit ⁽³⁾	6 578	6 442
Engagements de crédit ⁽³⁾	45 545	41 139

(1) Voir la rubrique *Lettres de garantie* à la page 182.

(2) Les lettres de crédit documentaire sont des documents émis par la Banque et utilisés pour le commerce international afin de permettre à un tiers de tirer des traites sur la Banque jusqu'à concurrence d'un montant établi selon des modalités précises; elles sont garanties par les livraisons de marchandises auxquelles elles se rapportent.

(3) Les créances sur cartes de crédit et les engagements de crédit représentent les tranches non utilisées des autorisations de crédit offertes sous forme de prêts et acceptations ainsi que les lettres de garantie et de crédit documentaire. La Banque doit en tout temps rendre disponible, à certaines conditions, la portion non utilisée de l'autorisation de crédit.

Actifs financiers reçus en garantie

Au 31 octobre 2015, la juste valeur des actifs financiers reçus en garantie que la Banque est autorisée à vendre ou à redonner en garantie totalise 68,9 G\$ (68,5 G\$ au 31 octobre 2014). Ces actifs financiers reçus en garantie correspondent à des valeurs mobilières relativement à des transactions de financement sur titres et à des transactions sur dérivés, ainsi que des valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées.

Autres engagements

La Banque agit comme investisseur dans le cadre de ses activités de banque d'affaires, où elle conclut des engagements afin de financer les fonds de souscriptions privées externes et les placements dans des titres de participation et de créance à la valeur marchande au moment où sont tirés les engagements. La Banque a des engagements d'investissement jusqu'à concurrence de 32 M\$ relativement à ces activités au 31 octobre 2015 (67 M\$ au 31 octobre 2014).

NOTE 27 – GARANTIES, ENGAGEMENTS ET PASSIFS ÉVENTUELS (suite)

Nantissement d'éléments d'actif

Dans le cours normal de ses activités, la Banque engage des valeurs mobilières et d'autres actifs en garantie. Le détail des éléments d'actif grevés cédés en nantissement est fourni dans le tableau qui suit. Ces transactions sont conclues selon des modalités normalisées attribuables à ces types de transactions.

Au 31 octobre	2015	2014
Actifs donnés en garantie aux contreparties		
Banque du Canada	–	25
Organismes de compensation directe ⁽¹⁾	460	1 363
Actifs donnés en garantie au titre des opérations		
Opérations sur instruments financiers dérivés	1 870	1 350
Opérations relatives à des emprunts, des prêts de titres ou des accords de prise en pension	37 104	31 702
Opérations de titrisation	23 017	20 134
Obligations sécurisées ⁽²⁾	8 577	5 498
Autres	123	107
Total	71 151	60 179

(1) Comprend les actifs donnés en garantie affectés aux activités du Système de transfert de paiements de grande valeur (STPGV).

(2) La Banque a établi deux programmes d'obligations sécurisées. Pour de plus amples renseignements, se reporter aux notes 13 et 28.

Passifs éventuels

Litiges

Dans le cours normal de leurs activités, la Banque et ses filiales sont impliquées dans diverses réclamations relativement, entre autres, aux portefeuilles de prêts, aux portefeuilles de placement et aux ententes avec des fournisseurs, incluant des procédures judiciaires, enquêtes ou réclamations de nature réglementaire, recours collectifs ou autres recours légaux de natures variées. Les développements récents ayant trait aux principales poursuites judiciaires de la Banque sont décrits ci-dessous :

Marcotte

Le 19 septembre 2014, la Cour suprême du Canada a rendu sa décision dans le recours *Marcotte c. Banque de Montréal et al.* qui vise le remboursement des frais sur les transactions en devises payés par les détenteurs de cartes de crédit de 2002 à 2008. Cette décision octroie le remboursement des frais perçus par la Banque entre le 17 avril 2000 et le 31 décembre 2002, en plus du paiement des dommages punitifs au montant de 25,00 \$ par membre, le tout majoré des intérêts. Un règlement a été approuvé par la Cour supérieure le 5 mai 2015 pour un montant global de 19,5 M\$. Ce dossier est maintenant terminé.

Watson

En 2011, une requête pour autoriser un recours collectif a été déposée devant la Cour suprême de la Colombie-Britannique contre Visa Corporation Canada (Visa), MasterCard International Incorporated (MasterCard) ainsi que la Banque Nationale et plusieurs autres institutions financières. Dans cette requête, les membres du groupe allèguent que les institutions financières se seraient engagées dans un système de collusion qui leur permettrait de maintenir et d'augmenter les frais payés par les marchands sur les transactions effectuées par cartes de crédit Visa et MasterCard. Ce faisant, elles auraient commis notamment des infractions à la *Loi sur la concurrence*. Les membres réclament des dommages-intérêts compensatoires et punitifs. Le 27 mars 2014, le Tribunal a autorisé en partie le recours collectif. La décision a été portée en appel. Le 19 août 2015, la Cour d'appel de la Colombie-Britannique a rendu jugement et a conclu que le recours collectif demeure autorisé. Le jugement n'a pas été porté en appel à la Cour suprême du Canada. Des recours similaires ont été déposés dans quatre autres juridictions.

Même s'il n'est pas possible de déterminer quelle sera l'issue des réclamations entreprises ou qui pourraient être entreprises contre la Banque et ses filiales, la Banque considère que, d'après les renseignements dont elle dispose, bien que les montants des passifs éventuels s'y rapportant, pris individuellement ou collectivement, pourraient avoir une incidence importante sur ses résultats d'exploitation consolidés pour une période donnée, il n'y aurait pas d'incidence défavorable importante sur la situation financière consolidée de la Banque.

NOTE 28 – ENTITÉS STRUCTURÉES

Une entité structurée est une entité créée pour réaliser un objectif limité et bien défini et elle est conçue de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité; c'est notamment le cas lorsque les droits de vote concernent uniquement des tâches administratives et que les activités pertinentes sont dirigées au moyen d'accords contractuels. Les entités structurées sont évaluées à des fins de consolidation selon le traitement comptable décrit à la note 1. L'exposition maximale de la Banque au risque de perte attribuable à ses intérêts dans ces entités structurées représente principalement les investissements dans ces entités, la juste valeur des contrats de produits dérivés conclus avec elles, ainsi que les facilités de garantie de liquidité et de rehaussement de crédit consenties à certaines entités structurées.

Dans le cadre normal de ses activités, la Banque peut conclure des transactions de financement avec des entités structurées de tiers, y compris des prêts commerciaux, des prises en pension, des prêts sur marge de courtage de gros et des transactions semblables de prêts garantis. Bien que ces transactions exposent la Banque au risque de crédit des contreparties des entités structurées, cette exposition est atténuée par les sûretés liées à ces transactions. En général, la Banque ne dispose d'aucun pouvoir ni n'est exposée aux rendements variables importants en raison des transactions de financement avec les entités structurées et ne consolide pas ces entités. Les transactions de financement avec des entités structurées soutenues par des tiers sont incluses dans les états financiers consolidés de la Banque et ne sont pas présentées dans le tableau de la présente note.

Entités structurées non consolidées

Fonds multicédants

La Banque administre des fonds multicédants qui achètent divers actifs financiers de clients et financent ces achats en émettant du papier commercial adossé aux actifs acquis. Les clients utilisent ces fonds pour diversifier leurs sources de financement et réduire leurs coûts d'emprunt, tout en continuant à gérer les actifs financiers et en fournissant une certaine protection de premier niveau contre les pertes. Des notes émises par les fonds et détenues par des tierces parties procurent une protection supplémentaire contre les pertes de crédit. La Banque agit à titre d'agent financier et offre des services administratifs et de structuration de transaction à ces fonds, et offre des facilités de garantie de liquidité et de rehaussement de crédit dans le cadre du programme de papier commercial. La note 27 présente et décrit les renseignements relatifs à ces facilités. La Banque a conclu avec ces fonds des contrats de produits dérivés dont la juste valeur est présentée au bilan consolidé de la Banque. Bien que la Banque possède la capacité de diriger les activités pertinentes de ces fonds, elle ne peut exercer son pouvoir de manière à influencer sur le montant des rendements qu'elle obtient, du fait qu'elle agit à titre de mandataire. Donc, la Banque ne détient pas le contrôle de ces fonds et ne les consolide pas.

Véhicules d'actifs cadres (VAC)

Les VAC sont des entités structurées qui ont été créées dans le but de regrouper les billets restructurés provenant de papier commercial adossé à des actifs détenus par des investisseurs corporatifs canadiens. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 6. La Banque détient des intérêts économiques dans des VAC sous forme de billets restructurés et de facilité de financement de marge. La Banque ne possède pas la capacité de diriger les activités pertinentes des VAC. Donc, elle ne détient pas le contrôle de ces VAC et ne les consolide pas.

Fonds d'investissement

La Banque conclut des contrats de dérivés ou d'autres instruments financiers avec des tierces parties pour leur offrir le degré de risque souhaité relativement à certains fonds d'investissement. La Banque couvre économiquement les risques liés à ces dérivés en investissant dans ces fonds d'investissement. La Banque peut aussi détenir des intérêts économiques dans certains fonds d'investissement dans le cadre de ses activités d'investissement. La Banque ne contrôle pas les fonds dans lesquels sa détention n'est pas importante car dans ces situations, soit la Banque agit à titre de mandataire seulement ou soit elle n'a aucun pouvoir sur les activités pertinentes. Dans les deux cas, elle n'a pas d'exposition importante à leurs rendements variables. Donc, la Banque ne consolide pas ces fonds.

Placements privés

Dans le cadre de ses activités de banque d'affaires, la Banque investit dans plusieurs sociétés en commandite à responsabilité limitée et autres entreprises constituées en sociétés. Ces sociétés investissent à leur tour dans des sociétés en exploitation dans le but de les revendre avec profit à moyen ou à long terme. La Banque n'intervient pas dans les activités de ces sociétés auxquelles elle participe seulement en tant qu'investisseur. Donc, elle ne détient pas le contrôle de ces sociétés et ne les consolide pas.

Fonds adossé à des actifs

La Banque a investi dans des actions privilégiées d'un fonds adossé à des prêts automobiles. Les actions privilégiées offrent des revenus de dividendes et sont obligatoirement rachetables. La Banque a seulement des droits de protection et ne possède pas la capacité de diriger les activités pertinentes du fonds. Donc, la Banque ne détient pas le contrôle de ce fonds et ne le consolide pas.

NOTE 28 – ENTITÉS STRUCTURÉES (suite)

Fiducie de capital BNC

La Banque a créé Fiducie de capital BNC (la Fiducie) pour ses besoins de financement et pour la gestion de capital. Les titres émis par cette fiducie constituent des instruments de capital novateur et sont admissibles à titre de fonds propres additionnels de catégorie 1, mais compte tenu du fait que ces instruments ne satisfont pas aux exigences visant les fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité, ils sont assujettis à un retrait progressif de 10 % par année, entre 2013 et 2022. Le produit brut tiré de l'émission des titres de cette fiducie a été utilisé pour financer l'acquisition d'un billet de dépôt de la Banque. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 13. De plus, la Banque détient la totalité des capitaux propres de cette fiducie et s'est engagée à prêter à cette dernière les liquidités requises dans le cours normal de ses activités. Bien que la Banque possède la capacité de diriger les activités pertinentes de la Fiducie, elle n'est ni exposée, ni n'a droit à des rendements variables, car le principal actif de la Fiducie est un billet de dépôt émis par la Banque. Donc, la Banque ne détient pas le contrôle de la Fiducie et ne la consolide pas.

Le tableau suivant présente la valeur comptable des actifs et passifs au titre des intérêts de la Banque dans les entités structurées non consolidées, l'exposition maximale de la Banque au risque de perte attribuable à ces intérêts, ainsi que l'actif total de ces entités structurées. L'entité structurée Fiducie du Canada pour l'habitation n'est pas présentée. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 8.

	Au 31 octobre 2015					
	Fonds multicédants ⁽¹⁾	Véhicules d'actifs cadres ⁽²⁾	Fonds d'investissement ⁽³⁾	Placements privés ⁽⁴⁾	Fonds adossé à des actifs ⁽⁵⁾	Fiducie de capital BNC ⁽⁶⁾
Actif au bilan consolidé						
Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net	22	642	130	–	–	–
Valeurs mobilières disponibles à la vente	–	13	50	95	102	–
Instruments financiers dérivés	11	–	–	–	–	–
Autres actifs	–	–	–	–	12	–
	33	655	180	95	114	–
Au 31 octobre 2014	34	1 241	992	87	–	–
Passif au bilan consolidé						
Dépôts – Entreprises et administrations publiques	–	–	–	–	–	225
Autres passifs	–	–	–	–	–	4
	–	–	–	–	–	229
Au 31 octobre 2014	–	–	–	–	–	229
Exposition maximale au risque de perte						
Valeurs mobilières et instruments financiers dérivés	33	655	180	95	114	–
Facilités de liquidité et de rehaussement de crédit	2 233	–	–	–	–	–
Facilité de financement de marge	–	821	–	–	–	–
	2 266	1 476	180	95	114	–
Au 31 octobre 2014	2 164	2 072	992	87	–	–
Actif total des entités structurées	2 283	–	1 243	3 648	144	234
Au 31 octobre 2014	2 174	–	6 029	3 218	–	241

- (1) Les principaux actifs sous-jacents, situés au Canada, sont des prêts hypothécaires résidentiels, des prêts automobiles, des financements d'inventaires automobiles ainsi que d'autres créances à recevoir. Au 31 octobre 2015, la valeur nominale des facilités de liquidité de style mondial s'élève à 2,3 G\$ (2,2 G\$ au 31 octobre 2014), soit le montant total du papier commercial en circulation. De plus, la Banque fournit des facilités de rehaussement de crédit pour une valeur nominale de 30 M\$ (30 M\$ au 31 octobre 2014). Le risque de perte maximale ne peut excéder le total du papier commercial en circulation. Au 31 octobre 2015, la Banque détient 22 M\$ de papier commercial (30 M\$ au 31 octobre 2014) et, par conséquent, le montant potentiel maximal des paiements futurs est limité à 2,2 G\$ au 31 octobre 2015 (2,1 G\$ au 31 octobre 2014), soit le montant des facilités de liquidité et de rehaussement de crédit inutilisées.
- (2) Se reporter à la section « Véhicules d'actifs cadres » de la note 6. L'encours total des billets restructurés des conduits VAC en circulation s'établit à 9,3 G\$ au 31 octobre 2015 (18 G\$ au 31 octobre 2014). Le montant de la facilité de financement de marge inutilisée s'élève à 821 M\$ au 31 octobre 2015 (831 M\$ au 31 octobre 2014).
- (3) Les actifs sous-jacents sont constitués de divers instruments financiers et sont présentés sur une base d'actif net. Certains fonds d'investissement sont dans un portefeuille de négociation.
- (4) Les actifs sous-jacents sont des investissements privés. Le montant de l'actif total des entités structurées correspond à celui de la période la plus récente disponible.
- (5) Les actifs sous-jacents sont des prêts automobiles.
- (6) L'actif sous-jacent est un billet de dépôt de la Banque. Se reporter à la note 13.

Entités structurées consolidées

Entité de titrisation des créances sur cartes de crédit de la Banque

En 1998, la Banque a mis sur pied *Canadian Credit Card Trust* (CCCT) pour la titrisation de ses créances sur cartes de crédit sur une base renouvelable et a recours à cette entité à des fins de gestion de capital et dans le but d'obtenir du financement. Le 2 avril 2015, *Canadian Credit Card Trust II* (CCCT II) a été mis sur pied afin de continuer le programme de titrisation de cartes de crédit de CCCT. Le 10 avril 2015, tous les actifs de CCCT ont été transférés à CCCT II et tous ses passifs ont été pris en charge par CCCT II. CCCT a subséquemment été dissoute en date du 23 novembre 2015.

La Banque fournit une protection de premier niveau contre les pertes car elle conserve l'écart excédentaire du portefeuille de créances vendues. L'écart excédentaire est représenté par le revenu net d'intérêts résiduel, déduction faite de toute autre charge liée à la structure. La Banque fournit également une protection de second niveau car elle détient des notes subordonnées émises par CCCT II. De plus, la Banque agit à titre d'agent administratif et d'agent serveur, et elle est donc responsable de l'administration quotidienne et de la gestion des créances sur cartes de crédit de CCCT II. Donc, la Banque possède la capacité de diriger les activités pertinentes de CCCT II et elle peut exercer son pouvoir de manière à influencer sur le montant des rendements qu'elle obtient. Par conséquent, la Banque détient le contrôle de CCCT II et la consolide.

Comptes gérés de fonds de couverture Banque Nationale (plateforme Innocap)

Gestion de placements Innocap inc. (Innocap), société sous contrôle conjoint, offre des programmes de fonds de couverture destinés aux promoteurs de fonds qui recherchent une plateforme pouvant leur procurer un degré élevé de transparence et des outils de pointe pour la gestion de la liquidité et le contrôle des actifs et des risques. La Banque peut détenir des intérêts économiques dans certains fonds de couverture de la plateforme, et consolide ceux dont elle possède la capacité de diriger les activités pertinentes et dans lesquels elle peut exercer son pouvoir de manière à influencer sur le montant des rendements qu'elle obtient.

Garants d'obligations sécurisées

NBC Covered Bond Guarantor (Legislative) Limited Partnership

En décembre 2013, la Banque a établi le programme législatif d'obligations sécurisées en vertu duquel sont émises des obligations sécurisées. À cet effet, elle a créé la société *NBC Covered Bond Guarantor (Legislative) Limited Partnership* (le Garant) afin de garantir le paiement du capital et des intérêts dû aux détenteurs de ces titres. La Banque a vendu des prêts hypothécaires résidentiels non assurés au Garant et lui a accordé des prêts afin de faciliter l'acquisition de ces actifs. La Banque agit à titre de gestionnaire de la société et possède le pouvoir décisionnel sur les activités pertinentes de la société, en conformité avec les modalités stipulées de l'entente régissant le programme législatif d'obligations sécurisées. De plus, la Banque influe, en conformité avec les modalités stipulées de l'entente régissant le programme législatif d'obligations sécurisées, sur les rendements variables de la société, qui sont directement liés au rendement du portefeuille de prêts hypothécaires et aux intérêts sur les prêts de la Banque. Par conséquent, la Banque détient le contrôle de la société et la consolide.

NBC Covered Bond Guarantor Limited Partnership

En janvier 2011, la Banque a établi le programme structuré d'obligations sécurisées. À cet effet, elle a créé la société *NBC Covered Bond Guarantor Limited Partnership* (le Garant) afin de garantir le paiement du capital et des intérêts dû aux détenteurs de ces titres. La Banque a vendu des prêts hypothécaires résidentiels assurés au Garant et lui a accordé un prêt à demande afin de faciliter l'acquisition de ces actifs. La Banque agit à titre de gestionnaire de la société et possède le pouvoir décisionnel sur les activités pertinentes de la société, en conformité avec les modalités stipulées de l'entente régissant le programme structuré d'obligations sécurisées. De plus, la Banque influe, en conformité avec les modalités stipulées de l'entente régissant le programme structuré d'obligations sécurisées, sur les rendements variables de la société, qui sont directement liés au rendement du portefeuille de prêts hypothécaires et aux intérêts sur les prêts de la Banque. Par conséquent, la Banque détient le contrôle de la société et la consolide.

Fonds d'investissement

La Banque conclut des contrats de dérivés ou d'autres instruments financiers avec des tierces parties pour leur offrir le degré de risque souhaité relativement à certains fonds d'investissement. La Banque couvre économiquement les risques liés à ces dérivés en investissant dans ces fonds d'investissement. La Banque peut aussi détenir des intérêts économiques dans certains fonds d'investissement dans le cadre de ses activités d'investissement. La Banque contrôle les activités pertinentes de certains fonds par son implication à titre d'investisseur et est exposée de façon importante à leurs rendements variables. Donc, la Banque consolide ces fonds.

Fiducie d'actifs BNC

La Banque a créé Fiducie d'actifs BNC pour ses besoins de financement et pour la gestion de capital. Les titres émis par cette fiducie constituent des instruments de capital novateurs et sont admissibles à titre de fonds propres additionnels de catégorie 1, mais compte tenu du fait que ces instruments ne satisfont pas aux exigences visant les fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité, ils sont assujettis à un retrait progressif de 10 % par année, entre 2013 et 2022. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 19. Le produit de l'émission a servi à l'acquisition, auprès de la Banque, de prêts hypothécaires résidentiels. La Banque demeure administrateur de ces prêts et s'est engagée auprès de Fiducie d'actifs BNC à racheter le solde en capital ainsi que les intérêts courus non payés sur tout prêt en retard de plus de 90 jours. La Banque administre également les activités courantes et détient les titres spéciaux avec droits de vote de la fiducie. Après paiement de la distribution aux détenteurs de titres fiduciaires de capital, la Banque, en tant qu'unique détenteur des titres spéciaux, a le droit de recevoir le solde des fonds nets résiduels. Donc, la Banque possède la capacité de diriger les activités pertinentes de Fiducie d'actifs BNC et elle peut exercer son pouvoir de manière à influencer sur le montant des rendements qu'elle obtient. Par conséquent, la Banque détient le contrôle de cette fiducie et la consolide.

NOTE 28 – ENTITÉS STRUCTURÉES (suite)

Entités structurées de tiers

En 2015, la Banque, par l'entremise d'une de ses filiales, a acquis des intérêts dans des portions d'une entité structurée de tiers. Chaque portion de l'entité structurée est une entité réputée distincte car toutes les conditions suivantes sont remplies : 1) des actifs spécifiés de l'entité sont la seule source de paiement pour des passifs spécifiés de l'entité (ou pour d'autres intérêts spécifiés) dans celle-ci; 2) aucune partie autre que celles qui détiennent les passifs spécifiés n'a de droits ou d'obligations relativement aux actifs spécifiés ou aux flux de trésorerie résiduels y afférents. La Banque contrôle et donc consolide les entités réputées distinctes, car elle détient la capacité de diriger leurs activités pertinentes par l'entremise de ses droits de révocation de l'administrateur de leurs actifs et de plus, elle est exposée à la variabilité de leurs rendements.

Le tableau suivant présente les placements et les autres actifs de la Banque dans les entités structurées consolidées, ainsi que l'actif total de ces entités.

Au 31 octobre	2015		2014	
	Placements et autres actifs	Actif total ⁽¹⁾	Placements et autres actifs	Actif total ⁽¹⁾
Entités structurées consolidées				
Entité de titrisation des créances sur cartes de crédit de la Banque ^{(2) (3)}	339	1 649	342	1 636
Comptes gérés de fonds de couverture Banque Nationale (plateforme Innocap) ^{(3) (4)}	23	23	467	549
Fonds d'investissement ⁽⁵⁾	410	460	281	332
Obligations sécurisées ⁽⁶⁾	12 722	13 099	10 315	10 696
Immeuble ⁽⁷⁾	70	63	73	66
Fiducie d'actifs BNC ⁽⁸⁾	1 125	1 900	938	1 709
Entités structurées de tiers ⁽⁹⁾	1 395	1 395	–	–
	16 084	18 589	12 416	14 988

- (1) Il y a des restrictions découlant essentiellement d'exigences réglementaires, de lois en matière de sociétés ou de valeurs mobilières ou encore d'accords contractuels, qui limitent la capacité de certaines entités structurées consolidées de la Banque de transférer des fonds à celle-ci.
- (2) Les actifs sous-jacents sont des créances sur carte de crédit.
- (3) L'investissement de la Banque est présenté déduction faite des détentions des tierces parties.
- (4) Les actifs sous-jacents sont divers instruments financiers (portefeuille de négociation). L'actif total de la plateforme Innocap est présenté sur une base d'actif net.
- (5) Les actifs sous-jacents sont constitués de divers instruments financiers et sont présentés sur une base d'actif net. Certains fonds d'investissement sont dans un portefeuille de négociation.
- (6) Pour les obligations sécurisées émises en vertu du programme législatif d'obligations sécurisées, les actifs sous-jacents sont des prêts hypothécaires résidentiels non-assurés de la Banque. L'échéance moyenne de ces actifs sous-jacents est de deux ans. Pour les obligations sécurisées émises en vertu du programme structuré d'obligations sécurisées, les actifs sous-jacents sont des prêts hypothécaires résidentiels assurés de la Banque. L'échéance moyenne des actifs sous-jacents est de deux ans. Au 31 octobre 2015, le montant total des prêts hypothécaires transférés s'établit à 12,7 G\$ (10,3 G\$ au 31 octobre 2014) et le montant total des obligations sécurisées de 7,9 G\$ est comptabilisé dans *Dépôts – Entreprises et administrations publiques* au bilan consolidé (5,1 G\$ au 31 octobre 2014). Se reporter à la note 13.
- (7) L'actif sous-jacent est un immeuble situé au Canada.
- (8) Les actifs sous-jacents sont des prêts hypothécaires résidentiels assurés et non assurés de la Banque. Au 31 octobre 2015, le montant des prêts assurés est de 188 M\$ (253 M\$ au 31 octobre 2014). L'échéance moyenne des actifs sous-jacents est de deux ans. Se reporter à la note 19.
- (9) Les actifs sous-jacents sont constitués de matériel loué en vertu de contrats de location simple.

NOTE 29 – INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIÉES

Dans le cours normal de ses activités, la Banque fournit divers services bancaires et conclut des ententes contractuelles et d'autres opérations avec des parties liées. Les parties liées considérées par la Banque sont les suivantes.

- Ses principaux dirigeants et ses administrateurs ainsi que les membres de leur famille proche, soit les conjoints et les enfants de moins de 18 ans vivant sous le même toit.
- Les entités dont ses principaux dirigeants, ses administrateurs et les membres de leur famille proche détiennent le contrôle ou sur lesquelles ils exercent une influence notable par leur pouvoir significatif de vote.
- Les entreprises associées et les coentreprises de la Banque.
- Les régimes de retraite de la Banque (se reporter à la note 23 pour plus de détails).

Selon la définition établie, les principaux dirigeants de la Banque sont les personnes qui ont le pouvoir et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités de la Banque, de façon directe ou indirecte.

Transactions avec les parties liées

Au 31 octobre

	Principaux dirigeants et administrateurs ⁽¹⁾		Entités liées	
	2015	2014	2015	2014
Actifs				
Prêts hypothécaires et autres prêts ⁽²⁾	47	64	536 ⁽³⁾	429 ⁽³⁾
Autres	–	–	40	57
Passifs				
Dépôts	41	43	1 687 ⁽⁴⁾	588 ⁽⁴⁾
Autres	–	–	17	29

(1) Les principaux dirigeants, les administrateurs et les membres de leur famille proche détiennent des actions ordinaires et des actions privilégiées de la Banque pour un montant de 27 M\$ au 31 octobre 2015 (32 M\$ au 31 octobre 2014).

(2) Aucune provision pour pertes sur créances et aucune dotation aux pertes sur créances n'a été constatée par la Banque au cours des exercices 2015 et 2014.

(3) Au 31 octobre 2015, les prêts hypothécaires et autres prêts incluent i) des prêts à des entreprises associées et à des coentreprises de la Banque pour un montant de 89 M\$ (107 M\$ au 31 octobre 2014), ii) et des prêts à des entités dont ses principaux dirigeants, ses administrateurs et les membres de leur famille proche détiennent le contrôle ou sur lesquelles ils exercent une influence notable par leur pouvoir significatif de vote pour un montant de 447 M\$ (322 M\$ au 31 octobre 2014).

(4) Au 31 octobre 2015, les dépôts incluent i) des dépôts d'entreprises associées et de coentreprises de la Banque pour un montant de 1 512 M\$ (189 M\$ au 31 octobre 2014), ii) des dépôts d'entités dont ses principaux dirigeants, ses administrateurs et les membres de leur famille proche détiennent le contrôle ou sur lesquelles ils exercent une influence notable par leur pouvoir significatif de vote pour un montant de 175 M\$ (268 M\$ au 31 octobre 2014), iii) et des titres de placement émis par la Banque détenus par les régimes de retraite de la Banque pour un montant nul (131 M\$ au 31 octobre 2014).

Les ententes contractuelles et autres opérations avec des entités liées, des administrateurs et des principaux dirigeants sont conclues à des conditions similaires à celles offertes à des tiers non liés. Ces ententes n'ont pas eu d'impact notable sur les résultats de la Banque. La Banque offre également un régime d'unités d'actions différées aux administrateurs qui ne sont pas employés de la Banque. Pour plus d'information, se reporter aux notes 9, 22 et 28.

Au cours de l'exercice, la Banque a enregistré un gain de 37 M\$ (27 M\$ déduction faite des impôts) suite à la cession de 54 M\$ de billets restructurés des conduits VAC III à un de ses régimes de retraite.

Rémunération des principaux dirigeants et des administrateurs

Au 31 octobre

	2015	2014
Rémunération et autres avantages à court et à long terme	29	23
Paiements fondés sur des actions	17	15

NOTE 29 – INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIÉES (suite)

Principales filiales de la Banque ⁽¹⁾

Au 31 octobre 2015				
Dénomination sociale	Activités	Adresse du bureau principal	Actions votantes ⁽²⁾	Valeur du placement au coût
Canada et États-Unis				
Société de portefeuille et d'acquisition Banque Nationale inc.	Société de portefeuille	Montréal, Canada	100 %	772
Groupe Banque Nationale inc.	Société de portefeuille	Montréal, Canada	100 %	
Financière Banque Nationale inc.	Courtier en placement	Montréal, Canada	100 %	
NBCN inc.	Courtier en placement	Toronto, Canada	100 %	
Financière Banque Nationale ltée.	Courtier en placement	Montréal, Canada	100 %	
Société de portefeuille FBN international inc.	Société de portefeuille	Montréal, Canada	100 %	
Credigy International Holdings inc.	Société de portefeuille	Montréal, Canada	80 %	
National Bank of Canada Financial Group Inc.	Société de portefeuille	New York, NY, États-Unis	100 %	
Credigy Ltd.	Société de portefeuille	Atlanta, GA, États-Unis	80 %	
National Bank of Canada Financial Inc.	Courtier en placement	New York, NY, États-Unis	100 %	
Assurance-vie Banque Nationale, Compagnie d'assurance-vie	Assurances	Montréal, Canada	100 %	
Société de fiducie Natcan	Fiduciaires	Montréal, Canada	100 %	
Trust Banque Nationale inc.	Fiduciaires	Montréal, Canada	100 %	195
L'Immobilière Banque Nationale inc.	Immobilier	Montréal, Canada	100 %	13
Banque Nationale Investissements inc.	Courtage en fonds d'investissement	Montréal, Canada	100 %	421
Courtage direct Banque Nationale inc.	Courtier en placement	Montréal, Canada	100 %	38
NatBC Holding Corporation	Société de portefeuille	Hollywood, FL, États-Unis	100 %	31
Natbank, National Association	Bancaires	Hollywood, FL, États-Unis	100 %	
Autres pays				
Natcan Global Holdings Ltd.	Société de portefeuille	Sliema, Malte	100 %	29
NBC Global Finance Limited	Société d'investissement	Dublin, Irlande	100 %	
NBC Financial Markets Asia Limited	Opérations sur titres	Hong Kong, Chine	100 %	1

(1) Excluant les entités structurées consolidées. Se reporter à la note 28.

(2) Correspond aux pourcentages de droits de vote détenus par la Banque dans ces filiales.

NOTE 30 – GESTION DES RISQUES ASSOCIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

La Banque est exposée au risque de crédit, au risque de marché et au risque de liquidité et de financement. Les objectifs de la Banque, les politiques et procédures en matière de gestion des risques ainsi que les méthodes utilisées pour mesurer les risques sont présentés dans la section « Gestion des risques » du Rapport de gestion. Les textes « grisés » et les tableaux identifiés d'un astérisque (*) dans la section « Gestion des risques » du Rapport de gestion font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Échéances contractuelles résiduelles des éléments du bilan et des engagements hors bilan

Les tableaux suivants présentent les échéances contractuelles résiduelles des éléments du bilan et des engagements hors bilan aux 31 octobre 2015 et 2014. Les informations recueillies dans le cadre de cette analyse des échéances constituent une composante de la gestion des liquidités et du financement. Cependant, cette répartition par échéance n'est pas représentative de la façon dont la Banque gère son risque de taux d'intérêt, ni son risque de liquidité ni ses besoins de financement. La Banque tient compte de facteurs autres que les échéances contractuelles lorsqu'elle évalue les actifs liquides ou les flux de trésorerie futurs prévus.

Dans le cours normal de ses activités, la Banque prend divers engagements hors bilan. Les instruments de crédit utilisés pour répondre aux besoins de financement de ses clients représentent le montant maximal du crédit additionnel que la Banque peut devoir consentir si les engagements sont entièrement utilisés.

La Banque a également des engagements minimaux futurs, en vertu de contrats de location relatifs à des locaux, et d'autres contrats, principalement liés à des services informatiques impartis. La majorité des engagements en vertu de baux se rapportent à des contrats de location simple.

Actifs

	Au 31 octobre 2015									Total
	1 mois ou moins	Plus de 1 mois à 3 mois	Plus de 3 mois à 6 mois	Plus de 6 mois à 9 mois	Plus de 9 mois à 12 mois	Plus de 1 an à 2 ans	Plus de 2 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance spécifique	
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	5 317	14	–	–	–	–	–	–	2 236	7 567
Valeurs mobilières										
À la juste valeur par le biais du résultat net	587	673	701	1 351	757	5 473	7 992	6 706	17 757	41 997
Disponibles à la vente	1	356	92	147	37	527	6 846	5 519	518	14 043
	588	1 029	793	1 498	794	6 000	14 838	12 225	18 275	56 040
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées	6 280	4 036	4 345	25	312	1 185	–	–	1 519	17 702
Prêts et acceptations ⁽¹⁾										
Hypothécaires résidentiels	1 125	1 343	2 121	3 072	2 291	6 896	25 523	872	277	43 520
Aux particuliers et créances sur cartes de crédit	336	410	743	907	750	1 795	7 334	1 844	17 814	31 933
Aux entreprises et aux administrations publiques	3 767	1 609	1 719	2 143	1 479	2 558	7 269	2 127	8 283	30 954
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	7 896	919	585	–	–	–	–	–	–	9 400
Provisions pour pertes sur créances									(569)	(569)
	13 124	4 281	5 168	6 122	4 520	11 249	40 126	4 843	25 805	115 238
Autres										
Instruments financiers dérivés	520	682	550	606	208	831	2 627	4 818	–	10 842
Créances de clients, de négociants et de courtiers ⁽¹⁾									415	415
Créances achetées									1 438	1 438
Participations dans des entreprises associées et des coentreprises									831	831
Immobilisations corporelles									1 817	1 817
Goodwill									1 277	1 277
Immobilisations incorporelles									1 059	1 059
Autres actifs	235	226	216	118	92	110	71	–	796	1 864
	755	908	766	724	300	941	2 698	4 818	7 633	19 543
	26 064	10 268	11 072	8 369	5 926	19 375	57 662	21 886	55 468	216 090

(1) Les montants remboursables sur demande sont considérés comme étant sans échéance spécifique.

NOTE 30 – GESTION DES RISQUES ASSOCIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Passifs, capitaux et engagements hors bilan

	Au 31 octobre 2015									Total
	1 mois ou moins	Plus de 1 mois à 3 mois	Plus de 3 mois à 6 mois	Plus de 6 mois à 9 mois	Plus de 9 mois à 12 mois	Plus de 1 an à 2 ans	Plus de 2 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance spécifique	
Dépôts ⁽¹⁾⁽²⁾										
Particuliers	1 063	1 103	1 920	1 170	1 451	5 304	7 333	910	25 727	45 981
Entreprises et administrations publiques	1 463	341	423	337	62	625	1 318	879	32 331	37 779
Institutions de dépôts	4 814	344	13	1	2	2	4	–	1 458	6 638
Dette de premier rang non garantie	4 676	3 772	6 595	2 874	559	4 610	5 091	2 345	–	30 522
Obligations sécurisées	–	–	–	–	2 636	–	2 419	2 855	–	7 910
	12 016	5 560	8 951	4 382	4 710	10 541	16 165	6 989	59 516	128 830
Autres										
Acceptations	7 896	919	585	–	–	–	–	–	–	9 400
Engagements afférents à des titres vendus à découvert ⁽³⁾	340	1 270	207	65	327	1 521	4 579	5 933	3 091	17 333
Engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées	5 875	736	4 733	–	–	840	–	–	1 595	13 779
Instruments financiers dérivés	527	748	646	418	153	886	1 825	2 553	–	7 756
Montants à payer aux clients, aux négociants et aux courtiers ⁽¹⁾	–	–	–	–	–	–	–	–	1 871	1 871
Passifs relatifs à des créances cédées ⁽⁴⁾	15	1 129	28	1 163	80	3 145	9 083	5 127	–	19 770
Titrisation – cartes de crédit ⁽⁵⁾	–	–	–	–	–	424	872	–	–	1 296
Autres passifs – autres éléments ⁽¹⁾⁽⁵⁾	442	191	133	60	74	57	368	185	1 668	3 178
	15 095	4 993	6 332	1 706	634	6 873	16 727	13 798	8 225	74 383
Dette subordonnée	505	–	–	–	–	1 008	–	9	–	1 522
Capitaux propres									11 355	11 355
	27 616	10 553	15 283	6 088	5 344	18 422	32 892	20 796	79 096	216 090
Engagements hors bilan										
Lettres de garantie et lettres de crédit documentaire	6	426	120	410	371	664	864	212	–	3 073
Créances sur cartes de crédit ⁽⁶⁾	–	–	–	–	–	–	–	–	6 578	6 578
Facilités de garantie de liquidité et de rehaussement de crédit ⁽⁷⁾	–	15	2 044	15	–	3 054	–	–	–	5 128
Engagements de crédit ⁽⁸⁾	544	1 481	802	1 793	2 246	8 046	9 215	648	20 770	45 545
Engagements en vertu de contrats de location et autres contrats	76	150	221	214	208	735	1 158	812	–	3 574
Autre garantie	–	–	–	–	–	–	–	–	28	28

(1) Les montants remboursables à vue ou avec préavis sont considérés comme étant sans échéance spécifique.

(2) La présentation de la rubrique *Dépôts* est plus détaillée que celle du bilan consolidé.

(3) Les montants sont présentés selon l'échéance contractuelle résiduelle du titre sous-jacent.

(4) Ces montants comprennent principalement les passifs liés à la titrisation des prêts hypothécaires.

(5) La présentation de la rubrique *Autres passifs* est plus détaillée que celle du bilan consolidé.

(6) Ces montants sont révocables sans condition en tout temps à la discrétion de la Banque.

(7) Advenant le cas de paiement pour une des facilités de garantie de liquidité, la Banque recevra en nantissement des obligations gouvernementales jusqu'à un montant de 1,8 G\$.

(8) Ces montants incluent 20,8 G\$ révocables sans condition en tout temps à la discrétion de la Banque.

Actifs

	Au 31 octobre 2014									
	1 mois ou moins	Plus de 1 mois à 3 mois	Plus de 3 mois à 6 mois	Plus de 6 mois à 9 mois	Plus de 9 mois à 12 mois	Plus de 1 an à 2 ans	Plus de 2 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance spécifique	Total
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	5 695	4	–	–	–	–	–	–	2 387	8 086
Valeurs mobilières										
À la juste valeur par										
le biais du résultat net	398	582	584	1 070	1 665	3 114	7 255	8 628	19 904	43 200
Disponibles à la vente	171	177	–	264	89	222	3 758	4 617	455	9 753
	569	759	584	1 334	1 754	3 336	11 013	13 245	20 359	52 953
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées	9 894	3 876	5 480	283	–	1 125	1 044	–	2 823	24 525
Prêts et acceptations⁽¹⁾										
Hypothécaires résidentiels	915	1 144	1 693	2 848	2 168	9 183	20 523	564	262	39 300
Aux particuliers et créances sur cartes de crédit	254	333	573	782	661	2 465	5 850	1 585	17 493	29 996
Aux entreprises et aux administrations publiques	3 922	1 849	1 337	1 637	1 100	2 027	5 714	1 142	9 823	28 551
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	7 878	870	178	–	–	–	–	–	–	8 926
Provisions pour pertes sur créances									(604)	(604)
	12 969	4 196	3 781	5 267	3 929	13 675	32 087	3 291	26 974	106 169
Autres										
Instruments financiers dérivés	305	491	310	225	142	842	1 449	3 328	–	7 092
Créances de clients, de négociants et de courtiers ⁽¹⁾									861	861
Créances achetées									790	790
Participations dans des entreprises associées et des coentreprises									697	697
Immobilisations corporelles									380	380
Goodwill									1 272	1 272
Immobilisations incorporelles									998	998
Autres actifs ⁽²⁾	158	55	212	89	253	54	9	44	732	1 606
	463	546	522	314	395	896	1 458	3 372	5 730	13 696
	29 590	9 381	10 367	7 198	6 078	19 032	45 602	19 908	58 273	205 429

(1) Les montants remboursables sur demande sont considérés comme étant sans échéance spécifique.

(2) Un montant de 790 M\$ classé dans les *Autres actifs* au 31 octobre 2014 est maintenant présenté séparément à la rubrique *Créances achetées* du bilan consolidé.

NOTE 30 – GESTION DES RISQUES ASSOCIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Passifs, capitaux et engagements hors bilan

	Au 31 octobre 2014									
	1 mois ou moins	Plus de 1 mois à 3 mois	Plus de 3 mois à 6 mois	Plus de 6 mois à 9 mois	Plus de 9 mois à 12 mois	Plus de 1 an à 2 ans	Plus de 2 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance spécifique	Total
Dépôts ⁽¹⁾⁽²⁾										
Particuliers	532	1 029	1 807	1 049	1 373	4 586	8 858	876	24 853	44 963
Entreprises et administrations publiques	5 746	767	143	44	87	499	316	501	32 828	40 931
Institutions de dépôts	436	–	–	–	–	–	–	–	1 248	1 684
Dette de premier rang non garantie	3 531	2 640	1 253	5 464	3 867	3 588	6 253	640	–	27 236
Obligations sécurisées	–	–	–	–	–	2 260	1 407	1 402	–	5 069
	10 245	4 436	3 203	6 557	5 327	10 933	16 834	3 419	58 929	119 883
Autres										
Acceptations	7 878	870	178	–	–	–	–	–	–	8 926
Engagements afférents à des titres vendus à découvert ⁽³⁾	288	1 175	75	39	95	2 321	3 667	7 414	3 093	18 167
Engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées	8 146	1 469	3 438	2 415	–	–	–	–	1 312	16 780
Instruments financiers dérivés	296	664	389	325	160	880	1 432	1 575	–	5 721
Montants à payer aux clients, aux négociants et aux courtiers ⁽¹⁾									1 996	1 996
Passifs relatifs à des créances cédées ⁽⁴⁾	7	335	405	367	16	2 223	8 703	5 023	–	17 079
Titrisation – cartes de crédit ⁽⁵⁾	–	–	330	550	400	–	–	–	–	1 280
Autres passifs – autres éléments ⁽¹⁾⁽⁵⁾	228	53	142	21	753	2	2	69	1 944	3 214
	16 843	4 566	4 957	3 717	1 424	5 426	13 804	14 081	8 345	73 163
Dette subordonnée	–	352	–	–	–	515	1 006	8	–	1 881
Capitaux propres									10 502	10 502
	27 088	9 354	8 160	10 274	6 751	16 874	31 644	17 508	77 776	205 429
Engagements hors bilan										
Lettres de garantie et lettres de crédit documentaire	102	715	62	287	182	363	574	404	–	2 689
Créances sur cartes de crédit ⁽⁶⁾									6 442	6 442
Facilités de garantie de liquidité et de rehaussement de crédit ⁽⁷⁾	–	–	2 044	15	–	2 130	846	–	–	5 035
Engagements de crédit ⁽⁸⁾	725	868	1 155	1 895	1 474	8 104	7 216	439	19 263	41 139
Engagements en vertu de contrats de location et autres contrats	64	125	181	179	175	486	811	495	–	2 516
Autre garantie	–	–	–	–	–	–	–	–	29	29

(1) Les montants remboursables à vue ou avec préavis sont considérés comme étant sans échéance spécifique.

(2) La présentation de la rubrique *Dépôts* est plus détaillée que celle du bilan consolidé.

(3) Les montants sont présentés selon l'échéance contractuelle résiduelle du titre sous-jacent.

(4) Ces montants comprennent principalement les passifs liés à la titrisation des prêts hypothécaires.

(5) La présentation de la rubrique *Autres passifs* est plus détaillée que celle du bilan consolidé.

(6) Ces montants sont révocables sans condition en tout temps à la discrétion de la Banque.

(7) Advenant le cas de paiement pour une des facilités de garantie de liquidité, la Banque recevra en nantissement des obligations gouvernementales jusqu'à un montant de 1,8 G\$.

(8) Ces montants incluent 17,2 G\$ révocables sans condition en tout temps à la discrétion de la Banque.

NOTE 31 – SENSIBILITÉ AUX TAUX D'INTÉRÊT

La Banque offre une gamme de produits financiers dont les flux de trésorerie sont sensibles aux fluctuations des taux d'intérêt. Le risque de taux d'intérêt découle de la non-concordance des divers flux de trésorerie, qu'ils soient inscrits au bilan ou hors bilan. Le degré de risque est fonction de l'ampleur et de la direction des variations de taux d'intérêt ainsi que du degré de désappariement des échéances. L'analyse des écarts de sensibilité compte parmi les outils analytiques employés par la Banque pour gérer les risques de taux d'intérêt.

Le tableau ci-après présente la sensibilité du bilan consolidé de la Banque aux variations des taux d'intérêt.

Au 31 octobre							2015	2014
	Taux variable	3 mois ou moins	Plus de 3 mois à 12 mois	Plus de 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Non sensible	Total	Total
Actif								
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	797	77	–	–	–	6 693	7 567	8 086
Rendement réel		0,1 %	– %	– %	– %			
Valeurs mobilières	1 354	2 634	2 869	19 242	11 616	18 325	56 040	52 953
Rendement réel		1,0 %	1,2 %	1,5 %	2,7 %			
Prêts et acceptations ⁽¹⁾	51 241	30 731	15 076	31 903	1 789	2 200	132 940	130 694
Rendement réel		1,7 %	3,0 %	3,0 %	2,3 %			
Autres	10 576	–	–	–	–	8 967	19 543	13 696
	63 968	33 442	17 945	51 145	13 405	36 185	216 090	205 429
Passif et capitaux propres								
Dépôts	44 055	18 754	17 790	26 658	5 476	16 097	128 830	119 883
Rendement réel		0,6 %	1,2 %	1,7 %	1,5 %			
Engagements afférents à des titres vendus à découvert et à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées	4 929	7 233	3 037	6 932	5 888	3 093	31 112	34 947
Rendement réel		2,4 %	0,1 %	0,7 %	2,5 %			
Dette subordonnée	–	505	–	–	1 017	–	1 522	1 881
Rendement réel		4,7 %	– %	– %	3,2 %			
Acceptations et autres passifs	12 972	11 065	976	6 943	4 769	6 546	43 271	38 216
Capitaux propres	–	173	–	850	–	10 332	11 355	10 502
	61 956	37 730	21 803	41 383	17 150	36 068	216 090	205 429
Excédent de l'actif (passif)	2 012	(4 288)	(3 858)	9 762	(3 745)	117	–	–
Éléments libellés en dollars canadiens	854	(747)	4 212	14 079	(2 330)	(8 935)	7 133	6 979
Éléments libellés en devises	1 158	(3 541)	(8 070)	(4 317)	(1 415)	9 052	(7 133)	(6 979)
Excédent de l'actif (passif)	2 012	(4 288)	(3 858)	9 762	(3 745)	117	–	–

(1) Comprend les valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées.

Le rendement réel représente le rendement effectif moyen pondéré, compte tenu de la date de modification de taux prévue au contrat ou de la date d'échéance, selon la première éventualité.

NOTE 32 – INFORMATIONS SECTORIELLES

La Banque exerce ses activités dans les trois secteurs d'exploitation définis ci-dessous, et les autres activités sont regroupées à des fins de présentation dans la rubrique *Autres*. Chaque secteur se distingue par le service offert, le type de clientèle visé et la stratégie de commercialisation mise en place.

Particuliers et Entreprises

Le secteur des Particuliers et Entreprises regroupe les activités de services bancaires, de financement et d'investissement offerts aux particuliers et aux entreprises ainsi que les activités d'assurances.

Gestion de patrimoine

Le secteur de Gestion de patrimoine regroupe les solutions de placements, de services fiduciaires, de services bancaires, de services de crédit et d'autres solutions de gestion de patrimoine offertes par l'entremise des réseaux de distribution internes et de tiers.

Marchés financiers

Le secteur des Marchés financiers comprend les services bancaires, les services de banque d'affaires ainsi que les solutions financières à une clientèle institutionnelle. Il mène aussi des activités de négociation et d'investissement pour le compte de la Banque.

Autres

Cette rubrique regroupe les activités de Trésorerie, notamment la gestion de l'actif et du passif, des liquidités et du financement de la Banque, certains éléments non récurrents ainsi que la portion non allouée des services centralisés.

La présentation des informations sectorielles pour l'exercice 2015 est conforme à celle que la Banque a adoptée pour l'exercice 2014. Les informations sectorielles sont préparées selon les méthodes comptables décrites à la note 1, à l'exception du revenu net d'intérêts et de la charge (économie) d'impôts des secteurs d'exploitation, qui sont présentés en équivalent imposable. L'équivalent imposable est une méthode de calcul qui consiste à ajuster certains revenus exempts d'impôts en les majorant de l'impôt qui aurait autrement été exigible. L'effet de ces ajustements est renversé à la rubrique *Autres*. Les frais du siège social sont alloués à chacun des secteurs d'exploitation présentés dans les résultats sectoriels. La Banque évalue le rendement en se fondant sur le résultat net attribuable aux actionnaires de la Banque. Les revenus intersectoriels sont constatés à la valeur d'échange. Les actifs sectoriels correspondent aux actifs moyens utilisés pour les activités du secteur.

Résultats par secteur d'exploitation

Exercice terminé le 31 octobre

	Particuliers et Entreprises		Gestion de patrimoine		Marchés financiers		Autres		Total	
	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014
Revenu net d'intérêts ⁽¹⁾	1 786	1 699	323	312	996	824	(462)	(291)	2 643	2 544
Revenus autres que d'intérêts	1 030	990	1 095	1 011	706	690	272	229	3 103	2 920
Revenu total	2 816	2 689	1 418	1 323	1 702	1 514	(190)	(62)	5 746	5 464
Frais autres que d'intérêts	1 647	1 548	978	953	746	690	294	232	3 665	3 423
Contribution	1 169	1 141	440	370	956	824	(484)	(294)	2 081	2 041
Dotations aux pertes sur créances	225	205	3	3	–	–	–	–	228	208
Résultat avant charge (économie) d'impôts	944	936	437	367	956	824	(484)	(294)	1 853	1 833
Charge (économie) d'impôts ⁽¹⁾	254	253	111	95	259	222	(390)	(275)	234	295
Résultat net	690	683	326	272	697	602	(94)	(19)	1 619	1 538
Participations ne donnant pas le contrôle	–	–	–	–	13	14	57	55	70	69
Résultat net attribuable aux actionnaires de la Banque	690	683	326	272	684	588	(151)	(74)	1 549	1 469
Actif moyen	86 945	81 516	10 329	10 400	88 616	86 198	37 039	28 566	222 929	206 680

(1) Le Revenu net d'intérêts a été majoré de 311 M\$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2015 (219 M\$ en 2014) et un montant correspondant est constaté à la Charge (économie) d'impôts. L'effet de ces ajustements est renversé dans la rubrique *Autres*.

Résultats par secteur géographique

Exercice terminé le 31 octobre

	Canada		États-Unis			Autres		Total	
	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	
Revenu net d'intérêts	2 648	2 533	9	18	(14)	(7)	2 643	2 544	
Revenus autres que d'intérêts	2 811	2 616	284	303	8	1	3 103	2 920	
Revenu total	5 459	5 149	293	321	(6)	(6)	5 746	5 464	
Frais autres que d'intérêts	3 457	3 223	192	186	16	14	3 665	3 423	
Contribution	2 002	1 926	101	135	(22)	(20)	2 081	2 041	
Dotations aux pertes sur créances	228	208	–	–	–	–	228	208	
Résultat avant charge (économie) d'impôts	1 774	1 718	101	135	(22)	(20)	1 853	1 833	
Charge (économie) d'impôts	189	245	13	49	32	1	234	295	
Résultat net	1 585	1 473	88	86	(54)	(21)	1 619	1 538	
Participations ne donnant pas le contrôle	56	56	14	13	–	–	70	69	
Résultat net attribuable aux actionnaires de la Banque	1 529	1 417	74	73	(54)	(21)	1 549	1 469	
Actif moyen	202 714	191 762	17 093	13 182	3 122	1 736	222 929	206 680	

NOTE 33 – DISPOSITION

Le 12 mars 2015, la Banque a cédé, par l'intermédiaire d'une de ses filiales, 9 083 000 actions de catégorie A à droit de vote subalterne de Corporation Fiera Capital (Fiera Capital) au prix de 12,60 \$ par action, pour un produit brut de 114 M\$. À la date de transaction, le pourcentage de participation de la Banque dans Fiera Capital s'établit à 22 %, alors qu'il était de 35 % avant cette transaction. Un gain sur cession d'actions de Fiera Capital de 34 M\$ (29 M\$ déduction faite des impôts), ainsi que des charges directes de 5 M\$ (4 M\$ déduction faite des impôts), ont été comptabilisés aux postes *Revenus autres que d'intérêts – Divers* et *Frais autres que d'intérêts – Divers*, respectivement, de l'état consolidé des résultats de l'exercice terminé le 31 octobre 2015, et présentés dans le secteur de Gestion de patrimoine.

NOTE 34 – ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DU BILAN CONSOLIDÉ

Remboursement de dette subordonnée

Le 2 novembre 2015, les billets échéant en novembre 2020, d'un montant de 500 M\$, ont été remboursés par la Banque à un prix correspondant à leur valeur nominale, majoré des intérêts courus.

Rachat d'actions privilégiées

Le 16 novembre 2015, soit le premier jour ouvrable suivant la date de rachat prévue du 15 novembre 2015, la Banque a terminé le rachat de la totalité des actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif à taux fixe, série 20, émises et en circulation. Tel que prévu dans les conditions relatives aux actions, le prix de rachat était de 25,50 \$ l'action, plus le dividende périodique déclaré et impayé. La Banque a racheté 6 900 000 actions privilégiées série 20 pour un prix total de 176 M\$, ce qui réduira de 173 M\$ le *Capital-actions privilégiées* et de 3 M\$ les *Résultats non distribués*.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Données relatives aux exercices antérieurs	200
Glossaire des termes financiers	202
Renseignements à l'intention des actionnaires	204

DONNÉES RELATIVES AUX EXERCICES ANTÉRIEURS

Au 31 octobre ⁽¹⁾ (en millions de dollars canadiens)	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009	2008	2007	2006
Données relatives au bilan consolidé										
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	7 567	8 086	3 596	3 249	2 851	2 274	2 228	3 660	3 328	10 879
Valeurs mobilières	56 040	52 953	53 744	54 898	56 592	54 268	50 233	46 185	39 270	38 678
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de vente et valeurs mobilières empruntées	17 702	24 525	21 449	15 529	12 507	10 878	7 637	7 868	5 966	7 592
Prêts et acceptations	115 238	106 169	97 338	90 922	80 758	63 134	58 370	56 015	52 045	50 670
Autres actifs	19 543	13 696	12 092	13 305	14 146	14 748	13 670	15 604	12 476	8 982
Total de l'actif	216 090	205 429	188 219	177 903	166 854	145 302	132 138	129 332	113 085	116 801
Dépôts	128 830	119 883	102 111	93 474	85 787	81 785	75 170	76 022	70 798	71 917
Autres passifs	74 383	73 163	74 729	73 948	71 791					
Autres passifs et participations ne donnant pas le contrôle						54 276	48 474	45 546	36 045	38 647
Dette subordonnée	1 522	1 881	2 426	2 470	2 000	2 033	2 017	2 255	1 605	1 449
Capital-actions privilégiées	1 023	1 223	677	762	762	1 089	1 089	774	400	400
ordinaires	2 614	2 293	2 160	2 054	1 970	1 804	1 729	1 656	1 575	1 566
Surplus d'apport	67	52	58	58	46	66	48	31	32	21
Résultats non distribués	6 705	5 850	5 055	4 091	3 366	4 081	3 515	3 110	2 793	2 893
Autres éléments cumulés du résultat global	145	289	214	255	337	168	96	(62)	(163)	(92)
Participations ne donnant pas le contrôle	801	795	789	791	795					
Total du passif et des capitaux propres	216 090	205 429	188 219	177 903	166 854	145 302	132 138	129 332	113 085	116 801
Actif moyen	222 929	206 680	193 509	181 344	165 942	140 360	140 978	128 319	125 964	106 192
Prêts douteux net ⁽²⁾	254	248	183	179	175	162	223	169	129	116
Données relatives à l'état consolidé des résultats										
Revenu net d'intérêts	2 643	2 544	2 437	2 326	2 318	1 933	1 961	1 772	1 116	1 284
Revenus autres que d'intérêts	3 103	2 920	2 714	2 975	2 336	2 351	2 172	2 062	2 301	2 511
Revenu total	5 746	5 464	5 151	5 301	4 654	4 284	4 133	3 834	3 417	3 795
Dotations aux pertes sur créances	228	208	181	180	184	144	305	144	103	77
Frais autres que d'intérêts	3 665	3 423	3 206	3 207	2 952	2 822	2 662	2 695	2 626	2 538
Charge d'impôts	234	295	252	317	264	221	252	167	79	277
Participations ne donnant pas le contrôle						63	60	52	68	32
Résultat net	1 619	1 538	1 512	1 597	1 254	1 034	854	776	541	871
Participations ne donnant pas le contrôle	70	69	63	61	60					
Résultat net attribuable aux actionnaires de la Banque	1 549	1 469	1 449	1 536	1 194					

(1) Les données des exercices 2010 et précédents sont présentées selon les PCGR antérieurs du Canada et certains montants des exercices 2013, 2012 et 2011 ont été ajustés pour refléter des modifications de normes comptables en 2014.

(2) Incluant les engagements de clients en contrepartie d'acceptations.

Au 31 octobre ⁽¹⁾	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009	2008	2007	2006
Nombre d'actions ordinaires ⁽²⁾ (en milliers)	337 236	329 297	325 983	322 617	320 948	325 544	322 402	318 894	315 612	323 024
Nombre de détenteurs inscrits	22 152	22 394	22 737	23 180	23 588	23 598	23 970	24 354	24 780	25 531
Résultat de base par action ⁽²⁾	4,56 \$	4,36 \$	4,34 \$	4,63 \$	3,41 \$	3,00 \$	2,48 \$	2,35 \$	1,63 \$	2,61 \$
Résultat dilué par action ⁽²⁾	4,51 \$	4,32 \$	4,31 \$	4,58 \$	3,37 \$	2,97 \$	2,47 \$	2,34 \$	1,61 \$	2,57 \$
Dividende par action ⁽²⁾	2,04 \$	1,88 \$	1,70 \$	1,54 \$	1,37 \$	1,24 \$	1,24 \$	1,24 \$	1,14 \$	0,98 \$
Cours de l'action ⁽²⁾										
haut	55,06 \$	53,88 \$	45,24 \$	40,64 \$	40,72 \$	33,94 \$	31,04 \$	27,32 \$	33,30 \$	32,80 \$
bas	40,75 \$	41,60 \$	36,18 \$	31,64 \$	32,43 \$	27,23 \$	12,81 \$	21,13 \$	25,25 \$	28,07 \$
clôture	43,31 \$	52,68 \$	45,24 \$	38,59 \$	35,57 \$	33,57 \$	28,20 \$	22,61 \$	27,33 \$	30,63 \$
Valeur comptable ⁽²⁾	28,26 \$	25,76 \$	22,97 \$	20,02 \$	17,82 \$	18,80 \$	16,72 \$	14,85 \$	13,43 \$	13,59 \$
Dividendes sur actions privilégiées										
Série 15	–	–	0,2444 \$	1,4625 \$	1,4625 \$	1,4625 \$	1,4625 \$	1,4625 \$	1,4625 \$	1,4625 \$
Série 16	–	1,2125 \$	1,2125 \$	1,2125 \$	1,2125 \$	1,2125 \$	1,2125 \$	1,2125 \$	1,2125 \$	1,2125 \$
Série 20	1,5000 \$	1,5000 \$	1,5000 \$	1,5000 \$	1,5000 \$	1,5000 \$	1,5000 \$	0,8692 \$	–	–
Série 21	–	–	1,0078 \$	1,3438 \$	1,3438 \$	1,3438 \$	1,3438 \$	0,5596 \$	–	–
Série 24	–	0,4125 \$	1,6500 \$	1,6500 \$	1,6500 \$	1,6500 \$	1,3765 \$	–	–	–
Série 26	–	0,4125 \$	1,6500 \$	1,6500 \$	1,6500 \$	1,6500 \$	1,3042 \$	–	–	–
Série 28	0,9500 \$	0,9500 \$	0,9728 \$	–	–	–	–	–	–	–
Série 30	1,0250 \$	0,7849 \$	–	–	–	–	–	–	–	–
Série 32	1,0760 \$	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Mesures financières										
Rendement des capitaux capitaux propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires	16,9 %	17,9 %	20,1 %	24,1 %	19,8 %	17,0 %	15,6 %	16,4 %	11,5 %	20,1 %
Rendement de l'actif moyen	0,73 %	0,74 %	0,78 %	0,88 %	0,76 %	0,74 %	0,61 %	0,60 %	0,43 %	0,82 %
Ratios réglementaires selon Bâle III										
Ratio des fonds propres ⁽³⁾										
CET1 ⁽⁴⁾	9,9 %	9,2 %	8,7 %	7,3 %	7,6 %					
catégorie 1 ⁽⁴⁾⁽⁵⁾	12,5 % ⁽⁶⁾	12,3 % ⁽⁷⁾	11,4 %	10,1 %	10,8 %	14,0 %	10,7 %	9,4 %	9,0 %	9,9 %
total ⁽⁴⁾⁽⁵⁾	14,0 % ⁽⁸⁾	15,1 % ⁽⁷⁾	15,0 %	14,1 %	14,3 %	17,5 %	14,3 %	13,2 %	12,4 %	14,0 % ⁽⁹⁾
Ratio de levier ⁽⁴⁾	3,7 %									
Autres renseignements										
Nombre d'employés ⁽¹⁰⁾	17 014	17 056	16 675	16 636	16 217	15 298	14 851	14 420	14 484	14 381
Succursales au Canada	452	452	453	451	448	442	445	446	447	451
Guichets automatiques	930	935	937	923	893	869	866	858	836	801

(1) Les données des exercices 2010 et précédents sont présentées selon les PCGR antérieurs du Canada et certains montants des exercices 2013, 2012 et 2011 ont été ajustés pour refléter des modifications de normes comptables en 2014.

(2) Les données des exercices 2014 et précédents ont été ajustées pour tenir compte du dividende en actions payé en 2014.

(3) Les ratios aux 31 octobre 2013, 2012 et 2011 ne sont pas ajustés pour refléter les modifications de normes comptables.

(4) Aux 31 octobre 2015, 2014 et 2013, les ratios sont calculés selon la méthode « tout compris » et les ratios aux 31 octobre 2012 et 2011 sont présentés pro forma.

(5) La Banque a adopté les règles de l'Accord de Bâle II en 2008 et depuis le 1^{er} novembre 2009, elle utilise l'approche NI avancée pour le risque de crédit alors qu'avant cette date, elle utilisait la méthode standardisée. Selon Bâle I, pour les années 2007 et 2006.

(6) Compte tenu du rachat d'actions privilégiées série 20 effectué le 15 novembre 2015.

(7) Compte tenu du rachat d'actions privilégiées série 16 effectué le 15 novembre 2014.

(8) Compte tenu du rachat d'actions privilégiées série 20 effectué le 15 novembre 2015 et compte tenu du remboursement des billets d'une valeur de 500 M\$ effectué le 2 novembre 2015.

(9) Compte tenu de l'émission de 500 M\$ de dette subordonnée le 2 novembre 2006.

(10) En équivalent temps complet.

GLOSSAIRE DES TERMES FINANCIERS

Acceptations

L'acceptation représente une garantie de paiement par une banque et est négociable sur le marché monétaire. En contrepartie de cette garantie, la banque reçoit une commission d'acceptation.

Actif pondéré en fonction des risques

Les actifs sont pondérés selon les lignes directrices établies par le Bureau du surintendant des institutions financières (Canada). Dans l'approche standardisée, les facteurs de risque sont appliqués directement contre la valeur nominale de certains actifs afin de refléter des niveaux comparables de risque. Dans l'approche de notation interne (NI) avancée, l'actif pondéré en fonction des risques est dérivé des modèles internes de la Banque, qui représentent l'évaluation de la Banque des risques auxquels elle est exposée. Les instruments hors bilan sont convertis en valeurs équivalentes du bilan ou de crédit en ajustant les valeurs nominales avant d'appliquer les facteurs de pondération de risque appropriés.

Actifs sous administration

Actifs à l'égard desquels une institution financière fournit des services administratifs au nom des clients qui en sont propriétaires. Ces services administratifs incluent la garde de valeurs, le recouvrement des revenus de placement, le règlement d'opérations d'achat et de vente ainsi que la tenue de livres. Les actifs sous administration ne sont pas inscrits au bilan de l'institution qui offre les services administratifs.

Actifs sous gestion

Actifs gérés par une institution financière au nom des clients à qui ils appartiennent. Les services de gestion, plus élaborés que les simples services administratifs, incluent le choix des placements ou la prestation de conseils à cet effet. Les actifs sous gestion, qui peuvent aussi être des actifs sous administration, ne sont pas inscrits au bilan de l'institution qui offre ces services.

Bureau du surintendant des institutions financières (Canada) (BSIF)

Le Bureau du surintendant des institutions financières (Canada) (BSIF) a pour mandat de réglementer et de surveiller les institutions financières et les régimes de retraite privés sous le régime d'une loi fédérale, dans le but d'éviter aux déposants et aux souscripteurs de subir des pertes indues et de contribuer ainsi à la confiance du public dans le système financier canadien.

Capital économique

Le capital économique est la mesure interne utilisée à la Banque pour évaluer les fonds propres nécessaires à sa solvabilité et à la poursuite de ses activités commerciales. Le capital économique prend en compte les risques de crédit, de marché, opérationnel et d'affaires, ainsi que d'autres risques auxquels la Banque est exposée. De plus, le calcul du capital économique tient compte de l'effet de diversification de ces risques entre eux et entre les différents secteurs d'exploitation. Le capital économique permet ainsi à la Banque de déterminer le montant des fonds propres dont elle doit disposer pour se protéger contre ces risques et assurer sa pérennité.

Conventions-cadres de compensation

Accord juridique entre deux parties liées par de nombreux contrats sur instruments financiers dérivés, prévoyant le règlement net de tous les contrats au moyen d'un paiement unique, en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de faillite.

Conventions de rachat

Engagements financiers relatifs à des valeurs mobilières vendues aux termes d'une entente prévoyant qu'elles seront rachetées à un prix et à une date déterminés. Cette entente constitue une forme de financement à court terme.

Conventions de revente

Valeurs mobilières acquises par la Banque auprès d'un client dans le cadre d'une entente prévoyant qu'elles seront revendues au même client à un prix et à une date déterminés. Cette entente constitue une forme de prêt sur nantissement à court terme.

Couverture

Les activités de couverture ont pour objectif de modifier l'exposition de la Banque à un ou plusieurs risques, par une compensation entre les variations de juste valeur ou des flux de trésorerie attribuables à l'élément couvert et à l'instrument de couverture.

Dotations aux pertes sur créances

Montant imputé au résultat en vue de porter les provisions pour pertes sur créances au niveau jugé approprié par la direction. Les dotations aux pertes sur créances se composent des dotations aux provisions individuelles et collectives.

Entités structurées

Une entité structurée est une entité créée pour réaliser un objectif limité et bien défini et elle est conçue de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité; c'est notamment le cas lorsque les droits de vote concernent uniquement des tâches administratives et que les activités pertinentes sont dirigées au moyen d'accords contractuels.

Équivalent imposable

L'équivalent imposable est une méthode de calcul qui consiste à ajuster certains revenus exempts d'impôts en les majorant de l'impôt qui aurait autrement été exigible.

Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés sont des contrats financiers dont la valeur est tirée d'un instrument sous-jacent ayant trait aux taux d'intérêt et de change, aux cours des titres de participation et prix des marchandises, au crédit ou aux indices. Les dérivés comprennent les contrats à terme de gré à gré et les contrats à termes normalisés, les swaps et les options. Le montant nominal du dérivé est le montant de référence en fonction duquel les paiements effectués entre les parties sont calculés. Le montant nominal lui-même ne fait habituellement pas l'objet d'un versement.

Juste valeur

La juste valeur d'un instrument financier correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale sur le marché principal à la date d'évaluation dans les conditions actuelles du marché, c'est-à-dire une valeur de sortie.

Marge bénéficiaire

Revenu net d'intérêts, exprimé en pourcentage de la moyenne de l'actif portant intérêt.

Prêts douteux

Un prêt, à l'exception des créances sur cartes de crédit, est considéré comme douteux lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation et que la direction estime que le plein recouvrement du capital ou des intérêts aux dates prévues n'est plus raisonnablement assuré ou lorsqu'un paiement est en retard de 90 jours sur une échéance contractuelle d'intérêt, sauf si le prêt est entièrement garanti et qu'il est raisonnable de s'attendre à ce que les efforts de recouvrement donnent lieu à un remboursement de la dette dans un délai de 180 jours. Les prêts assurés ou entièrement garantis par un gouvernement canadien (fédéral ou provincial) ou par un organisme gouvernemental canadien sont considérés comme douteux après 365 jours de retard.

Point de base

Unité de mesure correspondant à un centième pour cent (0,01 %).

Provisions pour pertes sur créances

Les provisions pour pertes sur créances reflètent la meilleure estimation de la direction quant aux pertes liées au portefeuille de crédit à la date du bilan. Ces provisions pour pertes sur créances sont principalement liées aux prêts, mais elles peuvent également avoir trait au risque de crédit lié aux dépôts auprès d'institutions financières, aux titres de substituts de prêts, à des instruments de crédit comme les acceptations, et à des éléments hors bilan tels que les engagements de crédit, les lettres de garantie et les lettres de crédit. Les provisions sont augmentées du montant des dotations aux provisions pour pertes sur créances, lesquelles sont imputées au résultat et réduites en fonction du montant des radiations, après déduction des recouvrements au cours de la période.

Ratio d'efficience

Ratio qui exprime les frais autres que d'intérêts en pourcentage du total des revenus et mesure l'efficience des activités de la Banque.

Ratio de levier

Le ratio de levier se calcule en divisant le montant des fonds propres de catégorie 1 par l'exposition totale. L'exposition totale est définie par la somme des actifs au bilan (y compris les expositions sur instruments financiers dérivés et sur opérations de financement par titres) et des éléments hors bilan.

Ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1)

Les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1) comprennent les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires moins le goodwill, les immobilisations incorporelles et d'autres déductions au titre des fonds propres. Le ratio des fonds propres CET1 est calculé en divisant le total des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires par l'actif pondéré en fonction des risques correspondant.

Ratio des fonds propres de catégorie 1

Les fonds propres de catégorie 1 comprennent les fonds propres attribuables aux actions ordinaires et d'autres éléments additionnels des fonds propres de catégorie 1, soit les actions privilégiées à dividendes non cumulatifs admissibles ainsi que le montant admissible des instruments novateurs. Le ratio des fonds propres de catégorie 1 correspond au fonds propres de catégorie 1, moins les ajustements réglementaires, divisés par l'actif pondéré en fonction des risques correspondant.

Ratio de versement des dividendes

Dividendes sur actions ordinaires exprimés en pourcentage du résultat net après déduction des dividendes sur actions privilégiées.

Ratio du total des fonds propres

Le total des fonds propres correspond à la somme des fonds propres de catégorie 1 et de catégorie 2. Les fonds propres de catégorie 2 comprennent la portion admissible de la dette subordonnée et la provision collective sur prêts non douteux admissible pour le risque de crédit. Le ratio du total des fonds propres est calculé en divisant le total des fonds propres, moins les ajustements réglementaires, par l'actif pondéré en fonction des risques correspondant.

Rendement des capitaux propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires

Résultat net, déduction faite des dividendes sur actions privilégiées, exprimé en pourcentage de la moyenne des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires.

Rendement total pour les actionnaires

Le rendement total pour les actionnaires annualisé sur un, cinq et dix ans correspond au rendement total moyen d'un placement en actions ordinaires de la Banque au début d'une période d'un, de cinq et de dix ans, respectivement. Le rendement tient compte de l'évolution du cours des actions et du réinvestissement des dividendes dans d'autres actions ordinaires de la Banque.

Valeur à risque (VaR)

La VaR est une mesure statistique du risque permettant de quantifier les risques de marché en fonction des produits, des types de risque et du risque global au sein d'un portefeuille. La VaR représente la perte maximale pouvant être subie à un niveau de confiance précis sur un certain horizon et dans des conditions de marché normales. La VaR présente l'avantage de fournir une mesure homogène des risques de marché liés aux divers instruments financiers, basée sur un même niveau de confiance statistique et un même horizon temporel.

RENSEIGNEMENTS À L'INTENTION DES ACTIONNAIRES

Description du capital-actions

Le capital-actions autorisé de la Banque consiste en un nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale, un nombre illimité d'actions privilégiées de premier rang sans valeur nominale pouvant être émises pour une contrepartie globale maximale de 5 G\$, et 15 millions actions privilégiées de second rang sans valeur nominale pouvant être émises pour une contrepartie globale maximale de 300 M\$. En date du 31 octobre 2015, la Banque compte 337 236 322 actions ordinaires et 40 900 000 actions privilégiées de premier rang émises et en circulation.

Cote officielle

Les actions ordinaires de la Banque et les actions privilégiées de premier rang série 28, série 30 et série 32 sont inscrites à la cote de la Bourse de Toronto, au Canada.

Émission ou catégorie	Symbole au télécriteur	Abréviation dans la presse
Actions ordinaires	NA	Nat Bk ou Natl Bk
Actions privilégiées de premier rang		
Série 28	NA.PR.Q	Nat Bk s28 ou Natl Bk s28
Série 30	NA.PR.S	Nat Bk s30 ou Natl Bk s30
Série 32	NA.PR.W	Nat Bk s32 ou Natl Bk s32

Nombre d'actionnaires inscrits

Le 31 octobre 2015 à la clôture des registres, 22 152 détenteurs d'actions ordinaires sont inscrits directement au registre des actions ordinaires de la Banque.

Dividendes

Dates de paiement des dividendes au cours de l'exercice 2016

(sous réserve de l'approbation du conseil d'administration de la Banque)

Date ex-dividende	Date de clôture des registres	Date de paiement
Actions ordinaires		
17 décembre 2015	21 décembre 2015	1 ^{er} février 2016
23 mars 2016	28 mars 2016	1 ^{er} mai 2016
16 juin 2016	20 juin 2016	1 ^{er} août 2016
22 septembre 2016	26 septembre 2016	1 ^{er} novembre 2016
Actions privilégiées, séries 28, 30 et 32		
30 décembre 2015	4 janvier 2016	15 février 2016
7 avril 2016	11 avril 2016	15 mai 2016
29 juin 2016	4 juillet 2016	15 août 2016
6 octobre 2016	10 octobre 2016	15 novembre 2016

Dividendes déclarés sur les actions ordinaires au cours de l'exercice 2015

Date ex-dividende	Date de clôture des registres	Date de paiement	Dividende par action (\$)
23 décembre 2014	29 décembre 2014	1 ^{er} février 2015	0,50
26 mars 2015	30 mars 2015	1 ^{er} mai 2015	0,50
18 juin 2015	22 juin 2015	1 ^{er} août 2015	0,52
24 septembre 2015	28 septembre 2015	1 ^{er} novembre 2015	0,52

Dividendes déclarés sur les actions privilégiées au cours de l'exercice 2015

Date ex-dividende	Date de clôture des registres	Date de paiement	Dividende par action (\$)			
			Série 20 ⁽¹⁾	Série 28	Série 30	Série 32
8 jan. 15	12 jan. 15	15 fév. 15	0,3750	0,2375	0,2563	0,3446
9 avr. 15	13 avr. 15	15 mai 15	0,3750	0,2375	0,2562	0,2438
2 juil. 15	6 juil. 15	15 août 15	0,3750	0,2375	0,2563	0,2438
8 oct. 15	13 oct. 15	15 nov. 15	0,3750	0,2375	0,2562	0,2438

(1) Le 15 novembre 2015, la Banque a racheté la totalité des actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif, série 20, émises et en circulation.

Les dividendes versés constituent des « dividendes déterminés » conformément à la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

Régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions

La Banque offre aux détenteurs canadiens de ses actions ordinaires et privilégiées de participer à son Régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions, régime qui leur permet d'acquérir des actions ordinaires de la Banque sans payer de commission ni de frais d'administration. L'acquisition d'actions ordinaires par les participants canadiens s'effectue au moyen du réinvestissement des dividendes en espèces versés sur les actions qu'ils détiennent, ou bien en effectuant des versements en espèces facultatifs d'un montant minimal de 500 \$ par versement, jusqu'à concurrence de 5 000 \$ par trimestre.

Pour de plus amples renseignements, les actionnaires sont priés de communiquer avec le registraire et agent des transferts de la Banque, Société de fiducie Computershare du Canada, au numéro 1 888 838-1407. Les porteurs d'actions ordinaires véritables ou non inscrits de la Banque doivent s'adresser à leur institution financière ou à leur courtier pour adhérer à ce régime.

Dépôt direct

Les actionnaires peuvent, au moyen d'un transfert électronique de fonds, faire déposer leurs dividendes directement au crédit de tout compte détenu auprès d'une institution membre de l'Association canadienne des paiements. Pour ce faire, il suffit d'en faire la demande par écrit à l'adresse de Société de fiducie Computershare du Canada, agent des transferts.

Siège social

Banque Nationale du Canada
Tour de la Banque Nationale
600, rue De La Gauchetière Ouest, 4^e étage
Montréal (Québec) H3B 4L2 Canada

Téléphone : 514 394-5000

Internet : bnc.ca

Assemblée annuelle

La prochaine assemblée annuelle des détenteurs d'actions ordinaires de la Banque aura lieu le vendredi 15 avril 2016 au siège social de la Banque Nationale du Canada à Montréal, Québec, Canada.

Déclaration annuelle

Le bilan social 2015 sera disponible en mars 2016 dans le site Internet de la Banque à l'adresse bnc.ca.

Communication avec les actionnaires

Pour des renseignements relatifs aux transferts d'actions, aux changements d'adresse, aux dividendes, à la perte de certificats d'actions, aux formulaires d'impôts et aux transferts de succession, les actionnaires inscrits sont priés de communiquer avec l'agent des transferts :

Société de fiducie Computershare du Canada

Service aux actionnaires
1500, rue University, 7^e étage
Montréal (Québec) H3A 3S8 Canada

Téléphone : 1 888 838-1407

Télécopieur : 1 888 453-0330

Adresse électronique : service@computershare.com

Internet : computershare.com

Les actionnaires dont les actions sont détenues par l'entremise d'un intermédiaire de marché sont priés, quant à eux, de communiquer avec ce dernier.

Toute autre demande peut être adressée au service suivant :

Relations avec les investisseurs

Banque Nationale du Canada

Tour de la Banque Nationale

600, rue De La Gauchetière Ouest, 7^e étage

Montréal (Québec) H3B 4L2 Canada

Téléphone : 1 866 517-5455

Télécopieur : 514 394-6196

Adresse électronique : relationsinvestisseurs@bnc.ca

Internet : bnc.ca/relationsinvestisseurs

Mise en garde à propos des déclarations prospectives

À l'occasion, la Banque Nationale du Canada fait des déclarations prospectives écrites et verbales, notamment dans le présent Rapport annuel, dans d'autres documents déposés auprès d'organismes de réglementation canadiens, dans des rapports aux actionnaires, des communiqués de presse et d'autres communications. Toutes ces déclarations sont faites conformément aux législations canadienne et américaine en valeurs mobilières et à la *Private Securities Litigation Reform Act of 1995* des États-Unis.

Des renseignements supplémentaires relatifs à ces déclarations sont disponibles à la page 11 du présent Rapport annuel.

Marques de commerce

Les marques de commerce utilisées dans ce rapport sont notamment : Banque Nationale du Canada, Gestion privée 1859, *un client, une banque*, Compte Surintérêt, NBC CapS, NBC CapS II, Fiducie d'actifs BNC, Fiducie de capital BNC et tout-en-un Banque Nationale, ainsi que leurs logos respectifs qui sont des marques de commerce de la Banque Nationale du Canada utilisées par la Banque Nationale du Canada ou par ses filiales sous licence. Toute autre marque de commerce mentionnée dans ce rapport qui n'est pas la propriété de la Banque Nationale du Canada, est la propriété de son détenteur respectif.

An English copy of this Annual Report can be obtained from:

Investor Relations Department

National Bank of Canada

600 De La Gauchetière Street West, 7th Floor

Montreal, Quebec H3B 4L2 Canada

Telephone: 1-866-517-5455

Fax: 514-394-6196

E-mail: investorrelations@bnc.ca

Dépôt légal

ISBN 978-2-921835-46-6

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2015

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives Canada, 2015

Impression

L'Empreinte

Banque Nationale du Canada est fière de contribuer à la sauvegarde de l'environnement en utilisant des papiers certifiés Ecologo. Imprimé sur du papier certifié FSC® (Forest Stewardship Council®).



TOUT PART D'UNE IDÉE

Petite ou grande.
On ne peut jamais prédire
d'où elle nous viendra.
Mais on peut choisir
où elle nous mènera.
On peut en faire un projet,
un défi, une aventure, une fierté.
Alors allons-y.
Avançons.
Innovons.
Concrétisons.
Réalisons.



Réalisons vos idées